

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

PAR

FERNAND MOURRET

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE



LES ORIGINES CHRÉTIENNES

Nouvelle édition revue et corrigée

PARIS

LIBRAIRIE BLOUD ET GAY

3, RUE GARANCIÈRE, 3

—
1921

Reproduction et traduction interdites.

INTRODUCTION

« L'histoire de l'Eglise, a dit Pascal, doit être proprement appelée l'histoire de la vérité ¹. » Dans son *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ*, Bossuet a magnifiquement développé cette pensée.

« La vérité est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière... Toutefois, pour le bien des hommes, elle a voulu régner, et Jésus-Christ est venu au monde pour établir cet empire... Parmi les fureurs du monde entier conjuré contre elle, elle n'a point mendié de secours humain. Elle s'est fait elle-même des défenseurs intrépides et dignes de sa grandeur... J'appelle ainsi l'histoire de l'Eglise : c'est l'histoire du règne de la vérité. Le monde a menacé, la vérité est demeurée ferme ; il a usé de tours subtils et de flatteries, la vérité est demeurée droite. Les hérétiques ont brouillé, la vérité est demeurée pure. Les schismes ont déchiré le corps de l'Eglise, la vérité est demeurée entière ². »

La vérité dont parlent ici Pascal et Bossuet est seulement la vérité religieuse ; mais c'est elle qui nous éclaire sur nos origines, sur nos destinées et sur nos devoirs ; c'est elle qui est « le tout de l'homme ».

En un sens, l'histoire de cette vérité remonte aux premiers temps du monde, car Dieu, seul révélateur de nos origines et de nos destinées, nous a parlé par ses prophètes, avant de nous parler par son Fils Jésus-Christ ³, et l'on peut donner le nom d'Eglise à l'ensemble de tous ceux qui ont vécu de ces révélations, de tous ceux mêmes qui, « souffrant d'une ignorance invincible touchant les dogmes révélés, mais suivant les préceptes de la loi naturelle et prêts à obéir à Dieu

L'histoire de l'Eglise d'après Pascal et Bossuet.

Elle est l'histoire de la vérité religieuse.

1. PASCAL, *Pensées*.

2. BOSSUET, *Sermon sur la divinité de Jésus-Christ*, 1^{er} point.

3. *Hebr.*, I, I. « L'Eglise catholique, dit Bossuet, réunit en elle toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine. » BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univ.*, II^e partie, ch. XXXI.

en toutes choses, ont pu, selon les expressions du pape Pie IX, par la vertu de la lumière divine et de la grâce, acquérir la vie éternelle ¹ ». « Si l'on entend par Eglise, dit Hurter, l'ensemble des appelés qui ont cru au vrai Dieu, l'Eglise a toujours existé ². » A ce point de vue, on a pu considérer l'Eglise « comme se présentant successivement sous trois formes. La première, universelle en principe, mais faite pour durer seulement jusqu'à Jésus-Christ, c'est l'Eglise patriarcale, c'est-à-dire l'ensemble des hommes qui, sans autre organisation que celle de la famille, sans autre secours que des débris de révélations plus ou moins altérées et des grâces plus ou moins conscientes, ont conservé la tradition de la vérité religieuse. La deuxième, essentiellement locale, c'est l'Eglise mosaïque, société spirituelle et temporelle tout à la fois, imposée au seul peuple juif, et dotée d'une organisation spéciale pour conserver efficacement la vérité jusqu'à Jésus-Christ. La troisième enfin, universelle et perpétuelle, c'est l'Eglise chrétienne proprement dite, ou catholique, société spirituelle, organisée pour embrasser tous les peuples et tous les siècles, et continuellement assistée pour l'accomplissement infaillible de sa mission ³. »

Division
de l'histoire
de l'Eglise
entendue
en un sens
large.

Ses grandes
périodes :
Âge patriarcal,
Âge
mosaïque,
Âge chrétien.

Difficultés
de
cette histoire.

Il sera toujours difficile, même en profitant des grands progrès accomplis pendant ces derniers temps dans l'histoire des religions, de réaliser le vaste plan d'histoire religieuse rêvé par Frédéric Ozanam et consistant « à dégager des traditions de chaque peuple l'élément immuable, universel, primitif ⁴ » qui est la vérité. Le chrétien « sait que des restes des vérités primitives subsistent encore, mêlés à de multiples erreurs, chez les peuples étrangers au christianisme. Il sait que ces peuples ont une âme comme les peuples chrétiens eux-mêmes, des désirs, des aspirations religieuses bâties sur le même plan, faites pour la même fin. Il ne s'étonne pas, en conséquence, de voir ces désirs, ces aspirations se traduire par des institutions, par des rites analogues. Ce que lui-même cherche et trouve en vérité dans les dogmes, les rites, les sacrements chrétiens,

1. PIE IX, Encyclique *Quanto conficiamur*, du 10 août 1863, dans DENZINGER-BANNWART, n. 1677.

2. HURTER, *Theologiae dogmaticae compendium*, 7^e édit., t. I, p. 209.

3. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire et de la litt. de l'Eglise*, t. I, p. 3-4.

4. OZANAM, *Lettres*, éd. de 1891, t. I, p. 5-6, 12, 16-22.

les autres peuples le cherchent aussi sans le trouver, et ils tâchent de suppléer par des essais, par des efforts, à la grande Miséricorde qu'ils n'ont pas reçue dans sa plénitude ¹ ». Mais par là-même que la vérité religieuse se trouve fragmentée, dispersée et mêlée à toutes sortes de corruptions, son histoire offre des difficultés pratiquement insurmontables.

*
* *

Il n'en est pas de même de l'histoire de l'Eglise entendue dans son sens le plus strict et le plus ordinaire, c'est-à-dire de l'histoire de la propagation et du développement de la société visible fondée par Jésus-Christ.

Histoire
de l'Eglise
chrétienne.

Cette histoire se divise naturellement en trois âges, déterminés par les trois sociétés que l'Eglise a eu successivement à pénétrer de son esprit : l'âge gréco-romain, le moyen âge et l'âge des temps modernes.

Ses grandes
divisions.

« Pendant l'âge gréco-romain, de Jésus-Christ à la chute de l'empire, l'Eglise grandit à travers les luttes qu'elle a à livrer contre la violence et contre l'hérésie. L'empire s'affaïsse, comme un moule déjà trop étroit, et les Barbares se précipitent pour s'en arracher les débris.

L'âge
gréco-romain.

« Pendant le moyen âge, de la chute de l'empire romain à la Réforme protestante, l'Eglise travaille à former, puis à unir les peuples nouveaux ; mais son œuvre est contrariée par la résistance des passions humaines, et elle-même s'affaiblit à leur contact. L'œuvre de l'unité européenne restera inachevée et aura besoin d'être suppléée par le système de l'équilibre européen.

Le moyen âge.

« Pendant l'âge moderne, de la Réforme protestante à nos jours, la résistance éclate, repousse l'action de l'Eglise de l'ordre temporel, l'attaque même, en plus d'un pays, dans l'ordre spirituel, et va remontant de l'Eglise à l'Evangile, puis de l'Evangile à Dieu. D'utiles

L'âge
moderne.

1. Léonce de GRANDMAISON, Préface à *Christus, manuel d'histoire des religions*, Paris, 1912, p. 43-44. Ce manuel, et un ouvrage plus étendu, paru en même temps, *Où en est l'histoire des religions*, fournissent les éléments les plus complets d'une histoire religieuse universelle.

progrès extérieurs s'accomplissent, mais les âmes se vident et s'agitent. L'Eglise se retrempe, se resserre et attend ¹. »



La vie
de l'Eglise,
témoignage
irréfragable
de
notre foi » :

C'est en considérant ces diverses phases de la vie de l'Eglise que les Pères du Concile du Vatican ont pu voir en elle et nous engager à y admirer « un témoignage irréfragable de notre foi ² ».

1° Par ses
triomphes,

Ce témoignage de l'Eglise est multiple : il est dans ses triomphes ; il est dans ses bienfaits ; il est dans son admirable adaptation à la vie des sociétés qu'elle a traversées ; il est dans son immortelle survivance. Que l'Eglise ait, dans le cours des siècles, triomphé de tous les obstacles de la force, de la ruse et de l'intelligence, par des moyens qui eussent perdu toute autre société ; qu'elle ait discipliné et ennobli tout à la fois l'individu, la famille et la société ; c'est ce que ne conteste plus un homme de bonne foi, tant les faits qui le montrent sont éclatants. « Ce qui est admirable, dit Pascal, incomparable et tout à fait divin, c'est que cette Eglise, qui a toujours duré, a toujours été combattue. Mille fois elle a paru à la veille d'une destruction universelle ; et toutes les fois qu'elle a été dans cet état, Dieu l'a relevée par des coups extraordinaires de sa puissance ³. »

2° Par
ses bienfaits,

On connaît, d'autre part, la page célèbre de Taine, montrant dans le christianisme, à la lumière de l'histoire impartialement étudiée, « la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés », et, « chaque fois que ces ailes défont ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradant, la cruauté et la sensualité s'étalant, la société devenant un coupe-gorge et un mauvais lieu ⁴ ».

Un troisième caractère de la vie de l'Eglise, moins apparent au

1. BRUGÈRE, *ibid.*, p. 3.

2. *Concil. Vatic.*, sessio III, cap. III, DENZINGER-BANNWART, n. 1794.

3. PASCAL, *Pensées*.

4. TAINE, *les Origines de la France contemporaine*, 2^e édit., t. XI, p. 146-147.

premier abord, a été plus récemment indiqué par le célèbre professeur protestant Adolphe Harnack. « L'Eglise catholique, dit-il, possède dans son organisation une faculté unique de s'adapter au cours historique des choses, en restant toujours l'ancienne Eglise ¹. »

Un rapide coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de l'Eglise montre la parfaite justesse de cette observation.

Dans les trois âges qu'elle a parcourus jusqu'à nos jours, on a vu, en effet, l'organisation extérieure de l'Eglise s'assouplir et passer, suivant les lois des organismes vivants, par les trois phases successives de la formation, de l'apogée et du déclin ; mais son dogme, sa morale et sa hiérarchie, en sont toujours sortis avec leurs caractères identiques et une vitalité rajeunie.

Du 1^{er} au 6^e siècle, en présence du monde gréco-romain, l'Eglise catholique porte d'abord son effort de propagande sur les grandes capitales : Athènes, Alexandrie, Rome, et sur les provinces romaines : Gaule, Afrique, Grande-Bretagne. C'est l'œuvre de ses missionnaires. En même temps, ses apologistes et ses docteurs traduisent son dogme dans le langage philosophique des Grecs, exposent sa morale et organisent sa discipline en s'aidant des formules juridiques de Rome. Le 4^e siècle marque l'apogée de cette œuvre. La liberté de l'Eglise est proclamée en 313 par l'Edit de Milan ; le symbole catholique est fixé, en 325, au concile de Nicée ; la pensée chrétienne est exprimée dans les œuvres des Pères de l'Eglise : saint Athanase, saint Basile, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Jérôme. Mais au 5^e et au 6^e siècle, le monde romain se désagrège sous les coups des Barbares et sous l'influence de sa propre corruption. C'est le déclin. Saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand sont les témoins inquiets de cette décadence, et néanmoins travaillent à préparer l'avenir.

L'avenir est aux Barbares. Du 7^e au 16^e siècle, une société nouvelle se forme, grandit et tombe à son tour. L'organisation extérieure de l'Eglise suit ces phases diverses. Après s'être fortifié à

3^o Par son admirable adaptation aux sociétés qu'elle a évangélisées,

4^o Par son immortelle survivance.

L'Eglise pénètre de son esprit la société gréco-romaine, et survit à sa ruine.

L'Eglise organise chrétiennement les peuples du

moyen âge
et survit
à la décadence
de la
Chrétienté.

Rome, dans son centre, avec Léon le Grand et Grégoire le Grand, le christianisme rayonne vers les diverses nations par ses évêques et par ses moines. Saint Remi convertit les Francs, saint Augustin de Cantorbéry évangélise la Grande-Bretagne et saint Boniface la Germanie. L'Eglise couronne son œuvre en groupant dans une vaste unité les peuples convertis ; c'est le Saint-Empire, inauguré par Charlemagne et Léon III, continué sous les auspices de Grégoire VII et d'Innocent III, par les souverains de Germanie. L'organisation religieuse, sociale et politique du xiii^e siècle marque l'apogée de cet âge. C'est l'époque des croisades, de la chevalerie, des arts roman et gothique, des grandes universités, des grands ordres religieux, de saint Dominique, de saint François d'Assise, de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis. Ces noms disent tout. Mais voici que, sous l'influence de causes multiples, du schisme grec, du schisme d'Occident, de la Renaissance, et, il faut le reconnaître, d'abus intérieurs trop nombreux, la société du moyen âge, la Chrétienté, comme on l'appelle, se démembré à son tour. Par ses papes et par ses docteurs, l'Eglise cherche alors, comme elle l'a fait à la chute de l'empire romain, à sauvegarder le bien du monde qui s'écroule, et à pénétrer en même temps de son esprit l'âge nouveau qui va lui succéder.

L'Eglise
évangélise
les peuples
modernes et
sort, pleine de
vitalité,
de la
Révolution.

C'est l'âge des temps modernes. La formation des diverses nations européennes par les débris du Saint-Empire, l'élargissement des relations commerciales par la découverte de l'Amérique, la diffusion plus rapide de la pensée par l'invention de l'imprimerie, la pénétration de l'esprit antique dans les lettres et dans les arts de l'Europe par la venue des savants Grecs, chassés de Constantinople : tels sont les éléments qui ont formé le monde moderne. Il débute par une formidable hérésie, le protestantisme, qui arrache à l'Eglise catholique une grande partie de l'Allemagne, en détache l'Angleterre, agite violemment la France. Le premier soin de l'Eglise est de lutter contre l'erreur. Par la fondation de nouveaux ordres religieux, dont la Compagnie de Jésus est le plus illustre, par le concile de Trente, par une expansion nouvelle des missions étrangères, par la réforme de son clergé sous l'action de saint Charles Borromée, par les congrégations nouvelles de l'Oratoire, de Saint-

Lazare et de Saint-Sulpice, par la diffusion des doctrines de la vie spirituelle sous l'influence de saint François de Sales, l'Eglise s'applique, tout à la fois, à combattre l'hérésie et à christianiser le monde moderne. Un moment, en France, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, avec saint François de Sales et saint Vincent de Paul, Bossuet et Fénelon, Petau et Thomassin, on peut croire que l'apogée des temps modernes est venu. Mais des erreurs issues, plus ou moins consciemment, du protestantisme : le jansénisme, le gallicanisme, le quiétisme, le rationalisme, paralysent bientôt le mouvement chrétien et préparent le désastre de la Révolution. Au milieu de catastrophes sans exemple, l'Eglise de France est successivement dépouillée de ses antiques privilèges, de ses droits et de ses biens, persécutée dans ses ministres et dans son culte, officiellement supplantée par une prétendue religion nationale, et le monde entier est ébranlé par cette terrible secousse.

Les XIX^e et XX^e siècles ont-ils inauguré un âge nouveau, ou ne font-ils que continuer la décadence de l'âge passé ? Nous sommes placés trop près pour en juger. « L'œil, aimait à dire Joseph de Maistre, ne voit pas ce qui le touche. » Mais nous pouvons, avec confiance, attendre pour l'Eglise de nouveaux triomphes. En dehors des promesses que donne la foi du chrétien, il semble que la seule étude consciencieuse du passé peut inspirer au simple historien les plus fermes espérances.

Depuis la naissance de l'Eglise, toutes les formes sociales qu'elle a rencontrées sur son chemin, toutes les puissances qui l'ont combattue, ont eu, comme tout organisme terrestre, leur formation, leur apogée et leur déclin. L'Eglise seule, pour reprendre les expressions du protestant Harnack, a pu « s'adapter au cours historique des choses en restant toujours la vieille Eglise ».

D'autre part, ce même « cours historique des choses » nous montre l'Eglise catholique tendant à représenter à elle seule tout le christianisme et même toute la religion. Des deux confessions chrétiennes qui ont pu prétendre à lui disputer la prédominance, le protestantisme et le schisme grec, la première est en voie de se désagréger dans l'anarchie dogmatique, la seconde paraît immobilisée dans une inertie, prélude de la mort. Quant aux religions

L'avenir
de l'Eglise
d'après
les inductions
de l'histoire.

Impuissance
du
protestantisme
et du
schisme grec.

dont on a pu opposer l'influence ou l'importance numérique à l'influence et à l'importance numérique du christianisme, le bouddhisme et l'islamisme, leur premier contact avec la critique historique et philosophique semble en faire évanouir les fondements apologetiques et les dogmes essentiels. La « religion naturelle », prônée par la philosophie du xviii^e siècle, a fait son temps ; l'étude positive de l'histoire des religions en a ruiné les bases. Le catholicisme semble donc, même à qui se maintient sur le seul terrain de l'histoire, rester seul en présence d'un agnosticisme absolu, source d'un anarchisme radical. Qui des deux l'emportera ? « L'avenir apprendra à ceux qui viendront après nous si la lutte qui se prépare est réellement plus grave que celles qui l'ont précédée, si elle doit être pour le christianisme l'occasion d'un triomphe plus éclatant ou le commencement de la vérification des prophéties relatives à la fin des choses. Mais cette incertitude ne saurait ébranler la confiance du chrétien fidèle. Quelles que doivent être les vicissitudes de son avenir, l'Eglise trouve dans son passé des preuves suffisantes de sa divine origine. En faisant même abstraction de la force initiale, de la personne du fondateur, en ne considérant de l'histoire ecclésiastique que ce qui commence aux apôtres, on est conduit à se dire qu'ils ont fondé une institution plus qu'humaine, que Dieu était vraiment en eux, et qu'il est encore avec leur œuvre¹ », la soutenant de sa puissante main et la conduisant à ses glorieuses destinées.

1. DUCHESNE, *les Origines chrétiennes*, 2^e édition, p. 467-468.

Impuissance
de
l'islamisme,
du
bouddhisme
et de
la religion
naturelle.

Immortelle
vitalité
du
catholicisme
romain.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES A CONSULTER.

I

DOCUMENTS.

I. — Le premier document à consulter est le livre des *Actes des apôtres*, rédigé, ou du moins terminé à Rome, suivant l'opinion générale, l'an 64, par saint Luc. Les Actes racontent l'histoire des origines et de la diffusion de l'Eglise, d'abord parmi les Juifs, ensuite parmi les païens, pendant les trente années qui suivirent la mort de Jésus-Christ. Le rôle de saint Pierre est prépondérant pendant la première partie (ch. 1 à ix), et celui de saint Paul pendant la seconde (ch. x à xxviii) ¹.

Les actes apocryphes de saint Jean, de saint André, de saint Thomas, de saint Philippe, de Pierre et de Paul, de Paul et de Thécla, ne doivent être utilisés en histoire qu'avec beaucoup de précautions. Les traditions qu'ils rapportent sont mélangées de fictions, romanesques et puérides pour la plupart, par où se sont exprimées certaines tendances soit morales, soit dogmatiques du christianisme populaire. Quelques-uns fournissent de très intéressants renseignements sur les premières hérésies, surtout sur le docétisme et l'encratisme. La liturgie a beaucoup à retenir de ces textes apocryphes, qui nous ont conservé plusieurs modèles de prières archaïques, et la description de plusieurs rites, la plupart entachés de gnosticisme. Ils ont été publiés par LIPSIVS et BONNET, sous le titre d'*Acta apostolorum apocrypha*, Leipzig, 1891-1898.

¹ Sur la valeur historique des *Actes des apôtres* d'après les travaux critiques les plus récents, voir F. PRAT, *les Sources des actes des apôtres*, dans les *Recherches de science religieuse* de mai-juin 1913, n. 275-296.

II. — On a coutume de désigner sous le nom de Pères apostoliques les écrivains ecclésiastiques qui vécurent dans l'entourage des apôtres ou qui furent leurs disciples. Les œuvres que nous possédons de ces écrivains ont une valeur inappréciable pour l'histoire de l'Eglise primitive. L'édition la plus commode et la meilleure est celle de FUNK, *Patres apostolici*, 2 vol. Tubingue, 1901. Les principaux Pères apostoliques sont : l'auteur de la *Didachè*, l'auteur de l'*Epître de Barnabé*, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche, saint Polycarpe, Hermas, Papias, et l'auteur de l'*Epître à Diognète*.

La *Didachè*, ou *Doctrine des douze apôtres*, découverte en 1873 et publiée pour la première fois en 1883, fournit les renseignements les plus précieux sur l'organisation et sur la liturgie du christianisme primitif. On en place généralement la composition vers la fin du 1^{er} siècle. — L'*Epître de Barnabé*, composée vers la même époque suivant Funk et Bardenhewer, une trentaine d'années plus tard suivant Harnack, contient deux parties : l'une dogmatique, où l'auteur étudie les rapports de la loi nouvelle avec l'ancienne loi ; l'autre morale, où il s'attache à caractériser les deux voies que les hommes suivent ici-bas, la voie de la lumière et la voie des ténèbres : la première est celle des préceptes et des conseils évangéliques ; la seconde est celle de l'idolâtrie. — La seule lettre authentique que nous possédions de saint CLÉMENT DE ROME est son *Epître à la communauté de Corinthe*. Elle est antérieure à la mort de Domitien, donc à l'année 96. Son importance est capitale au point de vue de l'histoire de la hiérarchie ecclésiastique. Les autres écrits attribués à saint Clément, notamment le livre des *Reconnaisances* et les *Epîtres clémentines*, œuvres d'hérétiques judaïsants, nous renseignent sur les idées et les tendances de ces hérétiques. — Les sept lettres de saint IGNACE D'ANTIOCHE, martyrisé à Rome en l'an 107, expriment les sentiments les plus nobles qui puissent animer un martyr au moment de subir le dernier supplice ; elles contiennent sur la réalité de l'Incarnation, sur l'Eucharistie, sur l'unité de l'Eglise, sur le caractère monarchique de l'épiscopat et sur la primauté de l'Eglise romaine, des affirmations dignes de remarque. — De saint POLYCARPE nous ne possédons qu'une courte *Lettre aux Philippiens* ; mais nous avons aussi la relation de son martyre. — Le volumineux écrit, publié au milieu du 11^e siècle sous le titre de *Pasteur*, a probablement pour auteur un frère du pape Pie I^{er} nommé HERMAS.

L'objet direct de cet écrit est d'exposer la doctrine chrétienne sur la Pénitence ; mais il donne en même temps sur les autres parties de la morale et sur le dogme christologique, des explications du plus haut intérêt. — De PAPIAS, nous n'avons que quelques fragments, dont l'un est très célèbre par les renseignements qu'il fournit sur la composition des Evangiles. — L'*Épître à Diognète* se distingue des autres écrits apostoliques par la pureté classique de son style. On y trouve une admirable description de la vie toute céleste des chrétiens.

MM. Hippolyte Hemmer et Paul Lejay ont publié, dans leur collection de *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, le texte et la traduction de la *Doctrine des apôtres*, de l'*Épître de Barnabé* et de l'*Épître de saint Clément, du Pasteur d'Hermas*.

III. — La plupart des documents que nous venons d'énumérer sont rédigés en forme de lettres. Mais la littérature chrétienne du n^e siècle s'est enrichie d'ouvrages didactiques ayant un caractère à la fois plus scientifique, plus littéraire et plus nettement apologétique.

Les *Apologies* chrétiennes du n^e siècle ont été, comme les écrits des Pères apostoliques, composées en grec, à l'exception de l'*Octavius* de Minutius Felix. On les trouve dans le *Corpus apologetarum*, 9 volumes in-8°, Iéna, 1847. Les principaux apologistes de cette époque sont saint Justin, Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche, Minutius Felix, Hermias, Méliton, Apollinaire et Miltiade. Les ouvrages des deux derniers sont perdus, et il ne reste que quelques fragments de ceux de Méliton. La traduction des *Apologies* de saint Justin par M. PAUTIGNY et de son *Dialogue à Tryphon* par M. ARCHAMBAULT, a paru dans la collection HEMMER-LEJAY.

IV. — Les documents littéraires dont nous venons de parler doivent être contrôlés et complétés par les documents archéologiques. On les trouvera dans les recueils suivants : J.-B. DE ROSSI, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, 2 vol., Rome, 1857-1887 ; MARUCCHI, *Epigraphie chrétienne*, traité élémentaire, un vol. in-8°, Milan, 1911 ; LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 3 vol., Paris, 1856-1892 ; HÜBNER, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, Berlin, 1871-1900 ; *Inscriptiones Britannicæ christianæ*, Berlin et Londres, 1876 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de

Berlin ; BÖCKH, *Corpus inscriptionum graecarum*, 4 vol., Berlin, 1829-1877 ; J.-B. DE ROSSI, *Roma sotterranea*, Rome, 3 vol., 1864-1877 ; *Bolletino di archeologia cristiana*, Rome, 1864 et années suivantes ; M. BESNIER, *les Catacombes de Rome*, un vol. in-12, Paris, 1909 ; MARUCCHI, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 3 vol., Paris, 1900-1903 ; DOM LECLERCQ, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 2 vol., Paris, 1902 ; DOM CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1902 et années suivantes.

V. — Les principaux éléments de l'histoire des persécutions pendant les trois premiers siècles se trouvent dans les Actes des martyrs. A la fin du XVII^e siècle, le bénédictin Dom RUINART a réuni sous le titre de *Acta primorum martyrum sincera*, Paris, 1689, ceux de ces Actes qui lui ont paru revêtir les caractères de l'authenticité. Depuis, la critique a éliminé de ce recueil un certain nombre de récits qui lui ont paru légendaires. Le P. VAN DEN GHEYN a donné, au mot *Acta martyrum*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, la liste des actes des martyrs des premiers siècles qui paraissent le plus authentiques. Ces actes appartiennent à deux catégories : les uns sont des relations de martyrs dressées par les notaires publics ; les *Acta proconsularia* de saint Cyprien en sont le type le plus parfait ; les autres sont des *Passions* dues à la plume de rédacteurs chrétiens, et écrites soit d'après des pièces authentiques émanées des greffes païens, soit d'après des témoignages oculaires. A cette seconde catégorie appartiennent les Actes de saint Ignace, de saint Polycarpe et des martyrs de Lyon. La traduction des Actes authentiques des martyrs des trois premiers siècles et d'un certain nombre de pièces interpolées ou de rédaction postérieure, a été donnée par DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. I, *les Temps néroniens et le II^e siècle*, 3^e édition, Paris, 1906 ; t. II, *le III^e siècle, Dioclétien*, Paris, 1903. Le livre d'EUSÈBE, *De martyribus Palaestinae*, celui de LACTANCE, *De mortibus persecutorum*, et le recueil des inscriptions du pape saint DAMASE, sont des sources complémentaires indispensables.

Les documents relatifs aux saints en général, se trouvent dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Les *Analecta Bollandiana* renseignent, au fur et à mesure de leur apparition, sur tous les travaux qui paraissent dans le domaine de l'hagiologie. Pour les détails bibliographiques, voir les deux récents répertoires des Bollandistes :

Bibliotheca hagiographica graeca, Bruxelles, 1895, et *Bibliotheca hagiographica latina*, Bruxelles, 1898.

VI. — L'histoire des hérésies et du développement du dogme a ses sources dans les écrits des hérétiques eux-mêmes et des Pères qui les ont combattus. On en trouvera l'indication dans le cours de cette histoire. Une étude générale sera facilitée par les trois *Enchiridia* publiés par la maison Herder de Fribourg-en-Brisgau : DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion symbolorum* ; ROUËT DE JOURNAL, *Enchiridion patristicum* ; C. KIRSCH, *Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae*.

Les *Tabulae fontium traditionis christianae* du P. CREUSEN, S. J., Fribourg, 1911, Herder, et les *Synchronismes de la théologie catholique* de l'abbé René AIGRAIN, Paris, Bloud, 1912, seront aussi d'excellents instruments de travail. Les *Synchronismes* de l'abbé Aigrain ne contiennent pas seulement la série des Pères, des théologiens et de leurs principales œuvres, mais aussi la série des saints, des papes, des principaux événements de l'histoire de l'Eglise et de l'histoire profane.

VII. — Le *Liber pontificalis* donne peu de renseignements précis sur les trois premiers siècles. La destruction des livres et des archives de l'Eglise de Rome sous Dioclétien nous a privés de la presque totalité des documents concernant l'histoire des papes antérieurs. Les *Regesta pontificum romanorum* souffrent de la même lacune. Les *Patrologies* latine et grecque de Migne, d'une importance capitale pour l'histoire des âges qui suivront, ont un moindre intérêt pour celle qui fait l'objet du présent volume¹. Nous en dirons autant de la grande collection entreprise, en 1903, par MM. Chabot, Guidi et Hyvernât, le *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, dont 72 volumes ou fascicules ont déjà paru, et de la *Patrologia orientalis* dont Mgr Graffin et M. Nau nous ont déjà donné 9 volumes.

VIII. — Pour l'étude et la mise en œuvre des sources de l'histoire ecclésiastique, on consultera TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'his-*

1. M. F. CAVALLERA, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, vient de rendre aux travailleurs, que leurs études amènent à consulter la *Patrologie grecque*, un service signalé en publiant un volume d'*Indices* de cette patrologie, Paris, Garnier frères, 1 vol. in-4°, 1912.

toire ecclésiastique des six premiers siècles, 16 vol. in-4° ; le P. DE SMEDT, S. J., *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gand, 1876, et *Principes de la critique historique*, Paris, 1883.

II

OUVRAGES.

I. — *L'Histoire ecclésiastique* d'EUSÈBE est moins une histoire proprement dite, c'est-à-dire un récit complet, coordonné et justement proportionné, qu'un recueil de matériaux ; mais ces matériaux, extraits d'ouvrages perdus, pièces officielles littéralement empruntées aux archives de l'Etat, sont d'un prix inestimable. Si Eusèbe n'est pas un historien, il mérite le nom de « Père de l'histoire ecclésiastique », qui lui a été donné. *L'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, texte grec et traduction française par E. GRAPIN, a été publiée en trois volumes, Paris, Picard, 1905, 1911, 1914.

II. — On reprochait à la très savante *Histoire de l'Eglise* écrite par le cardinal Hergenröther, une division trop classique qui en brisait l'intérêt. Elle décrivait, pour chaque époque, en chapitres distincts, l'histoire externe, les hérésies, les progrès du dogme, le culte, etc. Mgr Kirsch, en publiant une édition nouvelle de l'œuvre de l'éminent cardinal, ne s'est pas contenté d'éliminer les questions vieilles, et d'enrichir les autres de toutes les découvertes de l'érudition contemporaine ; il a, autant que possible, remanié le plan de l'auteur et rendu la lecture de cet ouvrage plus agréable en même temps que plus instructive. Le premier volume de cette histoire, embrassant les trois premiers siècles et le premier quart du iv^e siècle, a paru sous le titre suivant : HERGENRÖTHER'S *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte. Vierte Auflage, neu bearbeitet von Dr J. P. KIRSCH. Erster Band : Die Kirche in der antiken Kulturwelt*, Fribourg-en-Brigau, 1902. Une traduction italienne a été donnée, cinq ans plus tard, sous ce titre : CARD. HERGENRÖTHER, *Storia universale della Chiesa, rivista da Monsignor KIRSCH, traduzione italiana del P. Enrico Rosa, S. J.*, volume I, Firenze, 1907.

Parmi les autres ouvrages traitant de l'histoire de l'Eglise des premiers siècles avec la même ampleur, on doit citer le premier volume de *l'Histoire des conciles*, par HEFELE, traduit, corrigé et augmenté de notes abondantes par Dom LECLERCQ, Paris, 1907, le premier volume de *l'Histoire ancienne de l'Eglise* par Mgr DUCHESNE (à consulter avec les réserves de droit), et les quatre premiers volumes de *l'Avenir du Christianisme, première partie, le Passé chrétien*, par Albert DUFOURQ, Paris, Bloud, 1910.

Parmi les manuels d'histoire ecclésiastique, on étudiera avec profit : KRAUS, *Histoire de l'Eglise*, 3 vol., Paris, Bloud ; MARION, *Histoire de l'Eglise*, 3 vol., Paris, Roger ; FUNK, *Histoire de l'Eglise*, 2 vol., Paris, Armand Colin ; ALBERS, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, 2 vol., Paris, Gabalda.

III. — En ce qui concerne plus spécialement la période apostolique, le *Manuel biblique* de M. BRASSAC et *l'Histoire des livres du Nouveau Testament* de M. JACQUIER résument exactement les derniers résultats de la critique scripturaire. *L'Eglise naissante et le catholicisme* de Mgr BATIFFOL fait, avec une très riche érudition, le tableau de la constitution de l'Eglise primitive. Les ouvrages de J. LEBRETON, sur *les Origines du dogme de la Trinité*, et du P. F. PRAT, sur *la Théologie de saint Paul*, exposent d'une manière approfondie la foi de l'Eglise à ses premières origines. Les études de l'abbé FOUARD sur *Saint Pierre, Saint Paul et Saint Jean*, celle de Mgr LE CAMUS sur *l'Œuvre des apôtres*, 3 vol., Paris, 1905, racontent avec plus de détails les événements historiques de cette époque. Malgré son ancienneté, le livre de DÖLLINGER, *le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation*, trad. Bayle, Paris, 1863, peut encore être utilement consulté.

Les rapports de l'Eglise naissante avec le monde juif et avec le monde païen se trouvent plus particulièrement exposés dans BEURLIER, *le Monde juif au temps de Jésus-Christ et des apôtres*, Paris, 1900 ; DÖLLINGER, *Paganisme et judaïsme*, trad. française, Paris, 1858-1859. On trouvera une comparaison plus large du christianisme avec toutes les autres religions dans *Christus, Manuel d'histoire des religions*, un vol., Paris, Beauchesne, 1911, et dans *Où en est l'histoire des religions*, 2 vol., Paris, Letouzey, 1912. Ces deux ouvrages contiennent une abondante bibliographie. Le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux et le *Dictionnaire des antiquités grecques*

et romaines de DAREMBERG et SAGLIO fourniront, au besoin, les détails complémentaires. On consultera avec fruit BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1874 ; BEURLIER, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, Paris, 1891 ; TOUTAIN, *les Cultes païens dans l'empire romain*, Paris, 1907 ; CUMONT, *les Religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1899 ; LAGRANGE, *Etude sur les religions sémitiques*, Paris, 1905, et *le Messianisme chez les Juifs*, Paris, 1909 ; ALLO, *l'Evangile en face du syncretisme païen*, 1 vol., Paris, 1910 ; BATIFFOL, *Orpheus et l'Evangile*, Paris, 1910.

IV. — Sur le premier mouvement d'expansion de l'Eglise, les travaux les plus importants sont les suivants : HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902, résumé par RIVIÈRE, *la Propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, Paris, 1907 ; BATIFFOL, *l'Extension géographique de l'Eglise*, dans la *Revue biblique* de 1895, p. 137 et suiv. ; DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2 vol., Paris, 1894-1900 ; DUCHESNE, *les Anciens évêchés de la Grèce*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome XV. Pour ce qui concerne l'Eglise orientale, voir LE QUIEN, *Oriens christianus*, 3 vol. in-f°, Paris, 1740. Sur les origines des Eglises chrétiennes en général, on lira avec profit MAMACHI, O. P., *Origines et antiquitates christianae*, 5 vol. in-4°, Rome, 1749-1755 ; sur les origines des Eglises de la Gaule, ALBANÈS et Ulysse CHEVALIER, *Gallia christiana novissima*.

V. — Sur les persécutions, l'ouvrage capital est celui de Paul ALLARD, *Histoire des persécutions*, 5 vol. in-8°, Paris, 1892 et suiv. Du même auteur, on lira : *le Christianisme et l'empire romain*, 4° édit., Paris, 1898 ; et *Dix leçons sur le martyre*, 2° édit., Paris, 1907 ; de LE BLANT, *les Persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, Paris, 1893 ; de C. CALLEWAERT, *la Base juridique des persécutions*, avec bibliographie très complète, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de janvier 1911.

VI. — Les origines des institutions liturgiques ont fait l'objet d'importants travaux : DOM GUÉRANGER, *les Institutions liturgiques*, 2 vol. in-8°, Paris, 1840-1842 ; DOM CABROL, *Origines liturgiques*, Paris, 1906 ; *le Livre de la prière antique*, Paris, 1906 ; DUCHESNE, *les Ori-*

gines du culte chrétien, Paris, 1909 ; BATIFFOL, *Histoire du bréviaire romain*, 3^e édition refondue, Paris, 1911 ; DELEHAYE, S. J., *les Origines du culte des martyrs*, 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1912 ; ROHAULT DE FLEURY, *la Messe, études archéologiques*, 8 vol. in-4°, Paris, 1883-1889 ; *les Saints de la messe*, 10 vol. in-4°, Paris, 1893-1900 ; DOM CAGIN, *Eucharistia, canon primitif de la messe*, 1 vol. in-4°, Paris, 1912 ; MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* ; DOM CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*.

VII. — La vie et les institutions chrétiennes ont été étudiées par THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline* ; P. DE SMEDT, *l'Organisation des Eglises chrétiennes jusqu'au milieu du III^e siècle*, dans la *Revue des questions historiques* d'octobre 1888 ; SALEILLES, *l'Organisation juridique des premières communautés chrétiennes*, Paris, 1912 ; H. DE GENOUILHAC, *l'Eglise chrétienne au temps de saint Ignace*, Paris, 1907 ; DOM BESSE, *les Moines d'Orient*, Paris, 1900 ; LADEUZE, *le Cénobitisme pakhômien*, Louvain, 1898 ; F. DE CHAMPAGNY, *la Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Eglise*, 2^e édition, Paris, 1856 ; LÉON LALLEMAND, *Histoire de la charité*, tome II, Paris, 1903, in-8°.

VIII. — Le développement du dogme aux premiers siècles a fait l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels il faut citer : TIXERONT : *Histoire des dogmes, la Théologie anténicéenne*, Paris, 1905 ; P. POURRAT, *la Théologie sacramentaire*, Paris, 1907 ; BATIFFOL, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, 2 vol., Paris, 1902-1910 ; SCHWANE, *Histoire des dogmes*, traduction Degert, tome I, Paris, 1903 ; GINOULHAC, *Histoire des dogmes chrétiens pendant les trois premiers siècles* ; Th. DE RÉGNON, *Etudes de théologie positive sur la sainte Trinité*, 4 vol. in-8°, Paris, 1898.

IX. — La littérature ecclésiastique a donné lieu, pendant ces derniers temps, en Allemagne, à des travaux considérables. Le travail du professeur protestant HARNACK, *Geschichte der altchristlichen literatur bis Eusebius*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1893-1897, et celui du professeur catholique BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen literatur*, 6 vol., sont des œuvres d'une immense érudition. Dans un cadre plus modeste, BARDENHEWER a publié une patrologie en trois volumes, traduite par GODET et VERSCHAFFEL, sous ce titre : *les Pères*

de l'Église, Paris, 1905. M. TIXERONT, S. S., a donné, en 1917, un *Précis de Patrologie*, en un vol. in-12, et M. POURRAT, S. S., en 1918, une histoire de la *Spiritualité chrétienne, des origines au Moyen Âge*, un vol. in-12.

La France a donné des monographies remarquables dans plusieurs collections en cours de publication. La « Bibliothèque de théologie historique », publiée par la maison Beauchesne, a publié pour la période qui fait l'objet de ce volume : la *Théologie de Tertullien*, par A. D'ALÈS, et la *Théologie de saint Hippolyte*, par le même. La maison Bloud a publié, dans la collection « la Pensée chrétienne » : *Saint Justin* par Jean RIVIÈRE, *Saint Irénée* par Albert DUFOURCQ, et *Origène* par Ferdinand PRAT. La même librairie a inauguré la collection « les Grands Théologiens », édition à 0 fr. 60, par le *Saint Justin* de A. BÉRY. La maison Lecoffre-Gabalda a donné, dans sa « Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique », l'*Ancienne littérature grecque* de P. BATIFFOL et l'*Ancienne littérature syriaque* de Rubens DUVAL.

X. — Les principales sources de l'histoire de la paix constantinienne se trouvent dans la *Vie de Constantin* par EUSÈBE DE CÉSARÉE. Sans doute, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* se fait, dans ce dernier ouvrage, panégyriste plutôt qu'historien ; mais il reste fidèle à son habitude de reproduire les documents, et rien n'autorise à supposer qu'il les ait altérés. TILLEMONT, dans son *Histoire des empereurs* et dans ses *Mémoires*, complète heureusement, par des témoignages contemporains, les données fournies par Eusèbe. On sait le parti qu'a tiré de ces travaux le duc de Broglie dans son célèbre ouvrage : *l'Église et l'empire romain au IV^e siècle*, 6 vol. in-8°, Paris, 1860.

XI. — Un *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* est en cours de publication à la librairie Letouzey sous la direction de Mgr BAUDRILLART. On trouvera beaucoup d'études concernant les premiers siècles de l'Église dans la *Revue des questions historiques*, dirigée par MM. Paul ALLARD et Jean GUIRAUD ; la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, dirigée par Mgr LADEUZE et M. CAUCHIE ; les *Études*, fondées par des Pères de la Compagnie de Jésus ; le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse ; l'*Université catholique*, publiée par les professeurs des Facultés catholiques de Lyon ; le *Bulletin d'ancienne littérature et*

d'archéologie chrétiennes, les *Recherches de science religieuse*, la *Civiltà cattolica* et les *Stimmen aus Maria-Laach*.

XII. — « Il n'y a pas, dit M. Vacandard, d'atlas d'histoire ecclésiastique absolument complet, et il ne peut guère y en avoir. Un géographe qui voudrait mettre sous les yeux des lecteurs la situation particulière de l'Eglise à chacun des moments de son histoire ferait une œuvre plus encombrante qu'utile. » On peut cependant signaler l'*Atlas pour servir à l'histoire de l'Eglise de Rohrbacher*, par A.-H. DUFOUR, sous la direction de l'abbé Rohrbacher (24 cartes coloriées), Paris, Gaume, 1887, mais cet atlas est déjà vieilli. En 1910, le docteur Karl HEUSI et M. Hermann MULERT ont publié, sur douze planches et avec soixante-six cartes, un *Atlas zur Kirchengeschichte* d'un caractère vraiment scientifique. Sept cartes particulières sont consacrées à l'histoire de l'Eglise ancienne.

On aura utilement recours à CHEVIN, *Dictionnaire latin-français des noms propres de lieux au point de vue ecclésiastique et monastique*, 1 vol. in-8°, Paris, 1897, et à M. BESNIER, *Lexique de Géographie ancienne*, 1 vol. in-12, Paris, Klincksieck, 1914.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

PREMIÈRE PARTIE

La première expansion.

Au lendemain de la mort du Sauveur, douze pêcheurs, timidement réfugiés dans une chambre haute de Jérusalem, forment à peu près toute l'Eglise. Moins d'un siècle plus tard, le christianisme se trouve solidement établi, non seulement à Jérusalem, mais à Antioche, à Rome, à Athènes, à Alexandrie, dans les principales villes de l'Orient et de l'Occident civilisés, et chez un grand nombre de peuples barbares. Raconter la marche de cette merveilleuse expansion de l'Eglise dans le monde antique, tel est l'objet principal de cette première partie.

Ce que nous appelons proprement le monde antique comprend en réalité, au temps de Jésus-Christ et des apôtres, trois mondes différents. Le monde juif, intimement mêlé, par ses relations commerciales, aux autres nations et obstinément séparé d'elles par ses croyances, a pour centre Jérusalem. Le monde païen occidental, unifié par la civilisation gréco-romaine, a pour capitales Rome et Athènes ; là règne la politique, ici resplendit le culte de l'art. Le monde païen oriental, perdu dans ses spéculations métaphysiques et ses rêveries religieuses, se groupe autour d'Alexandrie. En dehors de ces centres de pensée et de vie, Antioche, immense ville de la côte syrienne, est comme le rendez-vous de toutes les antiques civilisations. Telles sont les villes où la doctrine du charpentier de Galilée, prêchée par douze pêcheurs ignorants, va pénétrer, pour y supplanter les anciens cultes et créer un monde nouveau. Quand ces centres seront conquis, quand l'éclair parti de Palestine aura illuminé ces

Objet
de cette
première
partie.

Vue générale
sur l'évangéli-
sation
du monde
antique.

sommets intellectuels ¹, le christianisme, débordant les frontières du monde civilisé, pénétrera ces terres barbares que la grande Rome connaît à peine et qui connaissent à peine le monde romain. La prise de possession du monde antique par la religion du Christ sera dès lors un fait accompli.

Mais, avant de raconter cette étonnante propagation de l'Évangile, il est utile de rappeler, en quelques pages, l'histoire de la fondation de l'Église par Jésus-Christ.

CHAPITRE PREMIER

JÉSUS-CHRIST ET L'ÉGLISE.

I

La première
manifestation
publique
de
Jésus-Christ.

« La quinzième année du règne de Tibère César. Ponce Pilate étant gouverneur de Judée, Hérode tétrarque de Galilée, sous le pontificat d'Anne et de Caïphe, pendant que Jean, fils de Zacharie, prêchait le baptême de pénitence sur les bords du Jourdain, il arriva que Jésus de Nazareth ayant été baptisé par Jean, comme il priait, le ciel s'ouvrit, et l'Esprit Saint descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe ; et une voix se fit entendre du ciel : « Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi j'ai mis mes complaisances. »

C'est ainsi que l'évangéliste saint Luc raconte la première manifestation publique de Celui que ses disciples allaient bientôt acclamer comme « leur Seigneur et leur Dieu », l'Église reconnaître comme son Chef.

Jésus-Christ. Jésus était né, environ trente ans auparavant ², de la Vierge

1. La métaphore est d'Eusèbe : Οὐδὲ τις ἡλίου βολὴ τὴν σύμπασαν οἰκουμένην ὁ σωτήριος γατηράζε λόγος. EUSÈBE, *H. E.*, l. II, ch. III, n. 1.

2. Vraisemblablement en 749. On sait, en effet, qu'Hérode est mort en 750, et, d'après ce que l'Évangile insinue, Jésus était né à cette époque depuis peu de temps. DENYS LE PETIT, en fixant le commencement de notre ère à l'an 754 de Rome, a commis une erreur, depuis longtemps constatée. Cf. FOUARD, *Vie de Jésus-Christ*, 11^e éd., Paris, 1909, p. 49 et s. Des calculs astronomiques, faits pour déterminer l'année de la mort de Jésus-Christ, aboutissent à la même chronologie. Les travaux de M. de la Porte et du professeur Pio Emmanuelli, astronome à l'Observatoire du Vatican, semblent prouver que le Sauveur a été mis à mort le vendredi 7 avril de

Marie, dans une pauvre étable de Bethléem, au royaume de Juda, comme l'avaient annoncé les anciens prophètes. Sa vie avait été jusque-là cachée aux yeux du monde ; mais l'heure était enfin venue pour lui de se révéler.

Dès le jour de son baptême, son ministère public commence. Pendant trois ans, il parcourt la Galilée et la Judée, qu'il remplit de ses bienfaits. « Il annonce de hauts mystères, mais il les confirme par de grands miracles ; il commande de grandes vertus, mais il donne en même temps de grandes lumières, de grands exemples et de grandes grâces ¹. »

La doctrine qu'il prêche est à la fois très ancienne et très nouvelle. « Le scribe qui est instruit de ce qui regarde le royaume de Dieu, dit-il, est comme un maître de maison qui tire de son trésor des choses anciennes et des choses nouvelles ². » Il recueille, comme en un faisceau, les vérités religieuses et les divins préceptes répandus dans le monde, depuis les origines, par la religion patriarcale et par la religion mosaïque, et il les complète par la révélation de mystères plus profonds, par la prédication de vertus plus parfaites.

La croyance à un Dieu unique, l'attente d'un Messie libérateur, l'espérance d'une restauration d'Israël, tels ont été les principaux fondements de la foi des Juifs : Jésus leur apprend que le Dieu qu'ils adorent est à la fois Père, Fils et Saint-Esprit ³, que le Messie qu'ils attendent est vraiment le Fils de Dieu ⁴, et que la restauration en laquelle ils espèrent n'est autre chose que la rédemption des péchés du monde ⁵.

Les Juifs ont été jusque-là excités à l'obéissance envers Dieu par l'espoir de récompenses terrestres : « Jésus leur montre une vie future, et, les tenant suspendus dans cette attente, il leur apprend à se détacher des choses sensibles... Non content d'avoir dit qu'une vie éternellement bienheureuse est réservée aux enfants de Dieu, il dit en

Sa vie
et sa doctrine

Par ses ensei-
gnements,
il complète et
perfectionne
le dogme juif.

l'an 783 de Rome, 30 de notre ère. Cette année-là, le 14 nisan s'étendait du 6 avril à 6 heures du soir au 7 avril à la même heure, et le 7 avril de l'an 783 de l'an de Rome coïncidait avec un vendredi. Aucune autre année, entre l'an 28 et l'an 34 de notre ère n'amenait la même coïncidence. Cf. le *Cronos* du mai 1913, p. 365-366. Voir une bibliographie de la question dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* du 15 avril 1913, p. 408-409.

1. BOSSUET, *Discours sur l'hist. univ.*, IIe partie, ch. XIX, édit. Lachat, t. XXIV, p. 448.

2. *Matt.*, XIII, 52.

3. *Matt.*, XXVIII, 19.

4. *Jean*, VIII, 58.

5. *Matt.*, XXVI, 28.

quoi elle consiste : c'est d'être avec lui dans la gloire de Dieu, c'est de voir la gloire qu'il a dans le sein du Père, en un mot, c'est « de connaître le seul vrai Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé ¹ ».

Par ses préceptes, il complète et perfectionne la morale juive.

« Avec de si nouvelles récompenses, il faut aussi de nouvelles idées de vertus, des pratiques plus parfaites et plus épurées. Jésus propose l'amour de Dieu jusqu'à se haïr soi-même. Il propose l'amour du prochain jusqu'à étendre sur tous les hommes cette inclination bienfaisante. Il propose l'humilité jusqu'à aimer les opprobres pour la gloire de Dieu ². »

Par la fondation de l'Eglise, il perpétue son action dans le monde.

Ainsi, dans la morale comme dans le dogme, l'antique idéal est dépassé sans mesure. Est-ce là tout le message de Jésus-Christ ? Nullement. Les auditeurs du Maître ne tardent pas à comprendre que son œuvre a surtout en vue l'avenir. Dès la seconde année de son ministère, il a, par la vocation de douze apôtres et le choix d'un certain nombre de disciples, posé les bases d'une société dont il est le centre et l'inspirateur. A la tête des Douze, il a placé Simon, fils de Jonas, qu'il a nommé Simon Pierre. La primauté de Pierre « est si manifeste, que les Evangiles, qui dans le dénombrement qu'ils font des apôtres ne gardent aucun ordre certain, s'accordent à nommer saint Pierre avant tous les autres, comme le premier ³ ».

Les premiers fondements de l'Eglise.

Mais voici que, en présence de l'inintelligence des foules et du mauvais vouloir des pharisiens, le Maître, se conformant aux usages de l'enseignement populaire en Orient, modifie la forme ordinaire de ses discours. Au lieu de l'exhortation et de l'instruction directes, il se sert habituellement désormais de petits récits figurés, de paraboles ou fables populaires, pour faire comprendre ou deviner sa pensée. Or, un grand nombre de ces paraboles ont pour objet un mystérieux royaume, qui est appelé parfois le royaume de Dieu, parfois le royaume des cieus. Ce royaume est tantôt comparé à un champ où l'ivraie, semée par le diable, pousse à côté du bon grain ⁴, tantôt à un grain de sénevé qui devient un grand arbre ⁵, tantôt à un levain que pétrit une femme jusqu'à ce que toute la pâte soit levée ⁶,

La prédication du royaume de Dieu.

1. *Jean*, xvii, 3. BOSSUET, *ibid.*, p. 450, 460.

2. BOSSUET, *ibid.*, p. 460, 461.

3. BOSSUET, *ibid.*, p. 448.

4. *Matt.*, xiii, 1-23.

5. *Matt.*, xiii, 31.

6. *Matt.*, xiii, 33.

tantôt à un filet qu'on jette dans la mer et qui s'emplit de poissons de toute espèce ¹.

Aux yeux des disciples, bien des ombres flottent encore autour de l'image de ce royaume. Il leur apparaît tour à tour très lointain et très proche, en dehors de ce monde visible et dans ce monde visible transformé. C'est qu'en effet, dans la pensée du Maître, il est proche en tant que donné en cette vie, et il est éloigné en tant que consommé et perfectionné dans l'autre. Ce qui apparaît clairement, en tout cas, c'est que ce royaume futur aura la forme d'une société organisée autour du Christ-Roi. La mère des fils de Zébédée, l'entendant d'une manière terrestre, y demande des places d'honneur pour les siens.

Révélation progressive des divers sens de cette expression.

La plupart des incertitudes s'évanouissent pendant les quarante jours d'entretiens que le Christ ressuscité accorde à ses disciples. Il est désormais évident que ce mot de royaume, si souvent employé par le Maître pendant sa vie terrestre, s'il a signifié plus d'une fois le règne de Dieu par la grâce, et plus souvent la révélation suprême des derniers jours, a eu d'ordinaire pour objet une société ou Eglise terrestre et militante, dont la mission sera de réaliser en chacun de nous le règne individuel de Dieu et, par là même, de préparer l'avènement d'une Eglise triomphante dans le ciel.

L'Eglise après la Résurrection.

Cette Eglise, d'ailleurs, elle est là, organisée et vivante, sous les yeux de tous. Société parfaite, elle a déjà reçu du Maître et sa fin propre, le salut du monde ; et sa doctrine essentielle, l'enseignement évangélique ; et sa sainte liturgie, dont l'Eucharistie est le centre ; et sa divine hiérarchie, dont les sacrements du baptême et de l'ordre marquent les degrés ; et son chef suprême, désigné par un choix spécial du Sauveur. « Simon, fils de Jonas, a dit Jésus, tu es PIERRE, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise..., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ²... Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment, mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point ; et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères ³. »

Organisation primitive.

Pierre, chef suprême de l'Eglise.

1. *Matt.*, XIII, 47.

2. *Matt.*, XVI, 18-19.

3. *Luc*, XXI, 31-32. On connaît le beau et solide commentaire que Bossuet fait de ces paroles dans son *Sermon sur l'unité de l'Eglise* : « Les grandes paroles, où vous avez vu si clairement la primauté de Pierre, ont érigé aussi les évêques... Le

L'Église
après
l'Ascension.

Jésus monte au ciel. Aucun élément essentiel ne manque, semble-t-il, à la société divinement organisée qu'il laisse sur la terre. Et cependant l'attitude de ses disciples reste encore timide. Livrés à leur propre faiblesse, tremblant devant la police juive, ils ne s'occupent que de prier en commun et de garder pieusement dans leur âme, avec le souvenir des entretiens du Maître, celui du grand miracle de la Résurrection, accompli pour soutenir leur foi. Ils attendent la venue du Consolateur promis, car Jésus leur a dit en les quittant : « Si je ne m'en allais pas, le Consolateur ne viendrait point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai ¹. »

II

La Pentecôte.

Telle est l'attitude des apôtres jusqu'au jour de la Pentecôte.

Effusion de
l'Esprit-Saint
sur les
Apôtres.

« Ce jour-là, raconte le livre des Actes, comme ils étaient tous ensemble dans le même lieu, voici que tout à coup un bruit semblable à celui d'un vent impétueux se fit entendre, et il remplit toute la maison où ils se trouvaient réunis. Des langues, semblables à des langues de feu, leur apparurent, séparées les unes des autres, et se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils se mirent à parler en diverses langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer. Or, il y avait à Jérusalem des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel. Au bruit qui venait de se produire, la multitude était accourue, et elle fut confondue, car chacun entendait les apôtres parler en sa propre langue. Ils se disaient les uns aux autres : Ces gens qui parlent ne sont-ils pas Galiléens ? Comment se fait-il donc que nous les entendions chacun dans la langue des pays où nous sommes nés ? Parthes, Mèdes, Elamites, hommes de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cap-

Le don
des langues.

même qui a dit à saint Pierre : « Tout ce que tu lieras sera lié, etc. », a dit la même chose à tous les apôtres... Mais la suite ne renverse pas le commencement, et le premier ne perd pas sa place... Les promesses de Jésus-Christ, aussi bien que ses dons, sont sans repentance... La puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude... afin que nous apprenions, selon la doctrine d'un saint évêque de l'Église gallicane, que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité. » BOSSUET, *Œuvres complètes*, édit. Lachat, t. XI, p. 599-601.

1. Jean, xvi, 7.

padoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Égypte, des parages de Lybie où se trouve Cyrène, étrangers de Rome, Juifs et prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons célébrer dans nos langues les grandes vertus de Dieu ¹. »

Cette longue énumération des peuples ne doit pas nous étonner. L'historien Josèphe affirme qu'il n'était pas au monde une nation où les Juifs n'eussent pris pied ². Philon assure que, de son temps, il s'en trouvait dans chaque cité importante de l'empire et jusque dans les îles d'Europe et d'Asie. Dispersés par leurs conquérants, ou attirés dans les villes commerçantes par leur esprit mercantile, les enfants d'Israël avaient pénétré presque partout. Cette dispersion semble bien avoir été providentielle : au sein des peuples idolâtres, les Juifs avaient fortement maintenu les deux dogmes essentiels de leur religion : la croyance au Dieu unique et l'espérance d'un Messie à venir. Par là le judaïsme préparait le monde à recevoir la doctrine de Jésus-Christ.

L'auditoire
des
apôtres.

Mais, disséminés dans le monde, les Israélites aimaient à venir retremper leur foi religieuse au milieu des fêtes traditionnelles de leur nation. Il n'est pas étonnant que la fête de la Pentecôte ou de la clôture des moissons en ait attiré un grand nombre à Jérusalem.

Ces hommes de langue étrangère s'étonnent donc du prodige. Les esprits croyants en glorifient humblement le Dieu de leurs pères. D'autres, sceptiques et plaisants, ricanent. « Bah ! disent-ils, c'est le vin doux qui agite ces hommes. »

Son attitude.

Mais le chef des Douze s'est levé. Ce chef, c'est Simon Pierre, celui à qui Jésus a confié naguère le soin de paître les agneaux et les brebis. « Hommes juifs, s'écrie-t-il et vous tous, étrangers venus à Jérusalem, entendez bien ce que je vais vous dire : Non, ces hommes ne sont pas pris de vin, comme vous le supposez. Ce que vous voyez n'est que la réalisation de cette prophétie de Joël : « Je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et vos fils et vos filles prophétiseront ³. » « Enfants d'Israël, ajoute-t-il, écoutez ces paroles :

Discours
de Pierre.

1. Act., II, 1-12.

2. JOSÈPHE, *De bell. iud.*, II, 16, 4. Un poète juif, vers l'an 140 avant notre ère, a pu écrire de sa race ce vers emphatique, mais qui n'est pas mensonger :

Πᾶσα δε γαῖα σέθεν πλήρης καὶ πᾶσα θάλασσα,

« La terre et la mer sont toutes pleines de toi. » *Orac. sibyll.*, III, 271, édit. GEFFCKEN, p. 62 Cf. BATIFFOL, *l'Église naissante*, 5^e édit., un vol. in-12, p. 2-8 ; LAGRANGE, *le Messianisme chez les Juifs*, un vol. in-8°, Paris, 1909, p. 273-284.

3. Act., II, 15-17.

Jésus de Nazareth, cet homme à la mission duquel Dieu, sous vos propres yeux, a rendu témoignage, en lui donnant de faire parmi vous des œuvres puissantes, prodigieuses et significatives, — vous le savez aussi bien que moi, — vous a été livré par un dessein tout particulier de Dieu et un décret de sa prescience. Et vous, l'attachant au gibet, par la main de ceux qui ne reconnaissaient pas la Loi, vous l'avez tué ! Mais Celui que vous avez tué, Dieu l'a ressuscité, en brisant ces liens de la mort où il ne pouvait être retenu ¹. »

Ses arguments.

Ainsi, au moment même où l'inspiration la plus authentique de l'Esprit divin éclaire son âme, l'apôtre Pierre, le représentant et le chef de l'Eglise enseignante, appuie toute sa prédication sur un fait et sur une vérité. Le fait est celui de la résurrection de Jésus de Nazareth, lequel, mis à mort devant tout le peuple, est sorti triomphant du tombeau. La vérité, suggérée par ce fait, est le droit de ce Jésus à une survie immortelle, car « il ne peut être retenu dans les liens de la mort », et il commence déjà à montrer comment il se survit dans les âmes de ses fidèles et dans l'autorité de son Eglise. « Ce Jésus ressuscité, ce Christ, s'écrie Pierre avec un enthousiasme croissant, il a été élevé au ciel à la droite de Dieu, et, ayant reçu de son Père la promesse de l'Esprit-Saint, il le répand, comme vous le voyez et comme vous l'entendez maintenant ². »

Trois mille personnes se convertissent.

Pendant que saint Pierre parle ainsi, l'Esprit-Saint opère dans les cœurs de ses auditeurs un prodige autrement merveilleux que le don des langues accordé aux onze apôtres. Une grâce intérieure toute-puissante, celle dont avait parlé Jésus en disant que « nul ne peut venir à lui, si le Père ne l'attire ³ », transforme les âmes : « Hommes, nos frères, s'écrient quelques-uns, en s'adressant à Pierre et aux autres apôtres, qu'avons-nous donc à faire ? — Pénitence ! » répond Pierre. Et il ajoute : « Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ. » Il indique par là que la condition de l'initiation à la vie chrétienne et au salut est double : elle est à la fois intérieure et extérieure ; elle comprend une disposition de l'âme et un rite du prêtre accompli au nom du Christ. Les caractères essentiels de l'Eglise catholique ne pouvaient se révéler avec plus de

Condition de leur initiation à la vie chrétienne et de leur incorporation à l'Eglise.

1. Act., II, 22-24.

2. Act., II, 32-33.

3. Joann., VI, 44.

précision et de clarté, en ce moment même où elle naissait ¹.

L'Église catholique, en effet, a toujours fixé au jour de la Pentecôte la date de sa naissance. C'est en ce jour que les rites de l'ancienne loi ont été périmés ². C'est à dater de ce jour que la loi nouvelle est devenue obligatoire.

A la voix de Pierre, trois mille personnes se convertissent et sont baptisées. De ces trois mille convertis, les uns iront porter la semence évangélique dans les divers pays qu'ils habitent, les autres formeront le noyau de l'Église de Jérusalem.

1. Dans la *Teologische Literaturzeitung* du 16 janvier 1909, le plus illustre historien de l'Allemagne contemporaine, Adolphe Harnack, n'hésite pas à reconnaître que « des éléments capitaux du catholicisme remontent jusqu'à l'âge apostolique » et que, « par conséquent, il est possible d'établir avec d'impressionnantes preuves que la conception catholique de l'Église naissante est historiquement la vraie ; en d'autres termes, que christianisme, catholicisme et romanisme forment une identité historique parfaite ». C'est la première fois qu'un protestant émet une proposition aussi opposée aux affirmations traditionnelles de son Église, et la compétence particulière de celui qui l'avance mérite qu'on la souligne avec attention. Les restrictions que l'auteur apporte ensuite à son affirmation, à savoir « que le fossé qui sépare Jésus des apôtres n'a pas été franchi », et que « la hiérarchie des facteurs (du catholicisme) s'est modifiée continuellement », n'empêchent pas de reconnaître l'importance de sa déclaration générale. Voir la reproduction presque intégrale de l'article d'Adolphe Harnack et son examen critique dans l'important ouvrage de Mgr BATTIFOL, *l'Église naissante et le catholicisme*, 5^e édition, Paris, 1911, particulièrement p. XII-XXVIII, 94-113.

2. HURTER, *Theol. dogm.*, tract. III, de *Ecclesia*, thesis XXXVII, n. 281.

CHAPITRE II

JÉRUSALEM.

L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE JUIF

(30-42).

I

Le peuple juif,
peuple
de la
promesse.

Plus d'une fois, dans ses discours et dans ses paraboles, Jésus avait annoncé que le Royaume de Dieu, repoussé par les Juifs, serait accepté par les Gentils. Mais le peuple d'Israël n'en restait pas moins le peuple élu, la nation « de la promesse ». C'est à Jérusalem, dans un groupe de Juifs de race, que l'Église devait avoir son berceau. Les premiers disciples de Jésus-Christ devaient conserver avec religion la plupart des observances juives, et ne s'en détacher que peu à peu, avec infiniment de respect. La Synagogue, même après les défections et les trahisons de ses fils, devait être ensevelie avec honneur.

La grandeur
de sa mission
dans
le monde.

Elles avaient été si grandes, devant Dieu et devant les hommes, les destinées des enfants d'Abraham et de Jacob ! Le Seigneur, par l'alliance qu'il avait contractée avec eux, par les prophètes qu'il avait suscités au milieu de leur nation, par les prodiges qu'il avait multipliés en leur faveur le long des siècles, avait fait pour eux ce qu'il n'avait accompli pour aucun autre peuple. De leur côté, dispersés au milieu des nations, ils y avaient porté leur fidélité aux deux grands dogmes dont le Seigneur leur avait confié le dépôt : la croyance à l'unité de Dieu et l'espérance messianique. Athènes pouvait revendiquer pour elle la gloire d'un art sans pareil ; Rome, celle d'une science politique incomparable ; Jérusalem était le centre du culte le plus pur qui eût été offert à la Divinité.

Sa situation
politique
et religieuse.

La domination romaine, établie en Judée l'an 63 avant Jésus-Christ, n'avait pas eu pour effet d'enlever au peuple juif toute indépendance. Sous la domination des Hérode, les fils d'Israël avaient

gardé une semi-autonomie, qui leur permettait de rester fidèles à la religion révélée à leurs pères, de célébrer dans leur temple de Jérusalem les grandes cérémonies reçues par la tradition de leurs ancêtres. Mais de funestes divisions intestines avaient jeté le trouble dans la nation. Le parti le plus prépondérant, par le nombre comme par le prestige de ses adeptes, restait toujours le parti des pharisiens¹. Minutieux observateurs de la Loi, parfois hypocrites, comme ceux qu'avait maudits le Christ, ils étaient aussi parfois purs et droits, comme ceux qui le suivirent en bravant tout respect humain. A côté d'eux, les voluptueux sadducéens, les ambitieux hérodiens, amis de la vie facile, acceptaient volontiers les mœurs de la Grèce et de Rome². Tout à l'opposé, les esséniens, rêveurs, exaltés, fanatiques, superbement dédaigneux de toutes les autres sectes, se regardaient comme les seuls héritiers des promesses célestes, et poursuivaient la réalisation d'une pureté surhumaine³. Les plus rigides de ces derniers affectaient de ne point fréquenter le temple de Jérusalem, qu'ils regardaient comme souillé par leurs compatriotes dégénérés ; mais ils n'étaient point suivis en ceci par le corps de la nation. Pour le peuple d'Israël, le temple était resté, malgré tout, le lieu sacré où la nation juive prenait conscience, en offrant ses traditionnels sacrifices, de la grandeur de sa surnaturelle mission. Il était fier de ce grand édifice, dont la reconstruction, commencée par Hérode le Grand, devait être achevée, l'an 64, par Agrippa II. Quand, du sommet du mont des Oliviers, le fils d'Israël contemplant, par delà la muraille gigantesque, qui donnait au monument l'aspect d'une énorme forteresse, toute la série des terrasses, communiquant entre elles, puis, au sommet, le sanctuaire, dont la toiture, couverte de lames dorées, étincelait au soleil⁴, son orgueil national s'exaltait ; une sourde irritation fermentait en son âme contre l'usurpateur étranger ; le souvenir des héroïques Macchabées, qui, un siècle plus tôt, avaient reconquis le temple et la liberté religieuse en Palestine, ravivait en lui, à la fois, le patriotisme et la religion.

Pharisiens,
sadducéens,
hérodiens
et esséniens.

Le temple
de Jérusalem.

Le patriotisme
juif.

1. E. BEURLIER, *le Monde juif au temps de Jésus-Christ et des apôtres*, t. I, p. 44-47. Cf. E. STAFFER, *la Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 271 ; DOELLINGER, *Paganisme et judaïsme*, trad. française, t. IV, p. 128.

2. BEURLIER, *op. cit.*, p. 43.

3. BEURLIER, *op. cit.*, p. 48-49.

4. Sur le Temple de Jérusalem voir LESÈTRE au mot *Temple* dans le *Dict. de la Bible*. Cf. MELCHIOR DE VOGÜÉ, *le Temple de Jérusalem* ; PERROT ET CHIEPZ, *Hist. de l'Art dans l'antiquité*, t. IV, p. 205-211 ; STAFFER, *op. cit.*, p. 388 et s.

Les disciples
de Jésus
à Jérusalem.

Les fidèles disciples que la prédication de Jésus et les prodiges de la Pentecôte avaient conquis parmi le peuple juif, s'associaient à ces nobles sentiments. Comme leur Maître leur en avait donné l'exemple ¹, ils montaient régulièrement au temple et s'y mêlaient à la foule des adorateurs. « Pour eux, la religion nouvelle n'était pas l'adversaire, mais le fruit de l'ancienne. Ils jugeaient à bon droit que les âmes saintes de l'un et de l'autre Testament ne constituaient, en réalité, qu'une seule et même Eglise autour d'un même Messie, méconnu des uns, acclamé par les autres, mais objet unique des espérances d'Israël... C'était à Dieu, l'auteur même de l'ancienne Alliance, qu'il appartenait de signifier à tous, en laissant détruire le temple et la nationalité d'Israël, que la fin légale du mosaïsme était venue ². »

II

Le miracle
de la
Belle-Porte.

En attendant, la prédication des apôtres obtenait dans le monde juif des succès extraordinaires. Quelques jours après le baptême des trois mille convertis de la Pentecôte, deux mille personnes se rattachaient à l'Eglise à la suite d'un miracle dont les Actes des apôtres nous ont conservé le récit.

C'était vers trois heures de l'après-midi. Pierre et Jean montaient ensemble au temple pour y prier. « Or il y avait un homme, boiteux de naissance, qui se faisait transporter. On le posait chaque jour près de la porte du temple appelée la Belle-Porte, pour qu'il pût demander l'aumône à ceux qui entraient dans le temple. Cet homme, ayant vu Pierre et Jean qui allaient y entrer, leur demanda l'aumône. Pierre, ainsi que Jean, fixa les yeux sur lui et dit : « Regarde-nous. » L'infirmes le regarda, s'attendant à recevoir d'eux quelque chose. Pierre lui dit alors : « Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche. » Et le prenant par la main, il l'aida à se lever. Au même instant, ses jambes et ses pieds devinrent fermes ; d'un bond il fut debout et il se mit à marcher. Puis il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu.

1. S. THOMAS, *Summ. theol.*, III, q. 37, o ; q. 40, 4, o ; q. 47, 2 ad 1.

2. Mgr LE CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, 3 vol. in-12, Paris, 1905, t. I, p. 46.

Tout le peuple le vit marcher et louer Dieu. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui se tenait assis à la Belle-Porte du temple pour demander l'aumône, tous furent stupéfaits et hors d'eux-mêmes de ce qui lui était arrivé. Comme il ne quittait pas Pierre et Jean, tout le peuple étonné accourut vers eux au portique de Salomon.

« Voyant cela, Pierre dit au peuple : « Enfants d'Israël, pourquoi vous étonnez-vous ? et pourquoi tenez-vous les yeux fixés sur nous, comme si c'était par notre propre puissance ou par notre piété que nous eussions fait marcher cet homme ? Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de vos pères a glorifié son serviteur Jésus, que vous avez livré et renié devant Pilate, alors que celui-ci était d'avis qu'on le relâchât. Vous, vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez sollicité la grâce d'un meurtrier. Vous avez fait mourir l'auteur de la vie, que Dieu a ressuscité des morts, nous en sommes tous témoins. C'est à cause de la foi reçue de lui que son nom a raffermi l'homme que vous voyez et connaissez ; c'est la foi qui vient de lui qui a opéré devant vous tous cette parfaite guérison. Je sais bien, frères, que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos magistrats. Mais Dieu a accompli de la sorte ce qu'il avait prédit par la bouche de tous les prophètes, que son Christ devait souffrir. Repentez-vous donc et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés, afin que des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui nous a été destiné, Jésus-Christ, que le ciel doit recevoir jusqu'aux jours du rétablissement de toutes choses, jours dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes. C'est à vous premièrement que Dieu, ayant suscité son Fils, l'a envoyé pour vous bénir, lorsque chacun de vous se détournera de ses iniquités ¹ ».

L'apôtre parlait encore quand survinrent les prêtres qui se trouvaient de service en ce moment dans le temple. Un groupe de sadducéens les accompagnait. Les disciples de Jésus n'avaient pas d'ennemis plus acharnés que ces derniers. La négation de la résurrection était un de leurs principaux dogmes. Entendre prêcher la doctrine de la survivance, non plus seulement comme une espérance, mais comme une vérité établie par la résurrection du Christ, avait attiré leur fureur. Ils firent remarquer aux prêtres de service que

Discours
de Pierre.

Haine
particulière
des sadducéens
contre
les apôtres.

1. Act., III, 1-26.

Arrestation
de Pierre
et de Jean.

parler au peuple dans le péristyle de la maison de Dieu, sans mission de l'autorité hiérarchique, était une témérité coupable. Mettre la main sur les deux apôtres et les conduire en prison fut l'œuvre d'un instant. C'était le soir. Il était trop tard pour organiser un jugement. On remit au lendemain la suite de la procédure. Mais beaucoup de ceux qui avaient entendu le discours de Pierre crurent à Jésus-Christ. A partir de ce moment, cinq mille hommes composèrent l'Église naissante de Jérusalem.

Interrogatoire
des
deux apôtres.

Le lendemain, les chefs du peuple, les anciens et les scribes, se réunirent. On remarquait dans l'assemblée Anne, le grand prêtre ¹, Caïphe, Jean et Alexandre ². Le tribunal, qui naguère avait condamné le Maître, se retrouvait au grand complet : il allait maintenant juger les disciples.

« Les juges firent placer au milieu d'eux Pierre et Jean, et leur dirent : Par quel pouvoir et au nom de qui avez-vous fait *cela* ³ ? » La scène était, dans sa simplicité, d'une grandeur sans pareille. Pour la première fois, les humbles disciples du Christ, hommes « sans lettres et du commun du peuple ⁴ », se trouvaient en présence de ces puissances ennemies que leur Maître leur avait fait entrevoir. Mais le secours d'En-Haut, qui leur avait été promis, ne leur fit pas défaut. Le président du sanhédrin n'avait pas osé prononcer les mots de miracle ou de guérison. Il avait appelé le prodige : *cela*.

Discours
de Pierre.

« Le Saint-Esprit, disent les Actes, remplit alors l'âme de Pierre ⁵. » Regardant en face ses juges, d'un regard simple et droit, le chef des apôtres leur dit : « Chefs du peuple, et vous, anciens d'Israël, vous nous interrogez sur le service que nous avons rendu à un pauvre paralysé. Vous voulez savoir au nom de qui nous l'avons guéri. Eh bien, sachez-le, et que tout Israël le sache : c'est par le nom de Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts. Jésus est la pierre que vous avez rejetée en bâtissant ; il est devenu la pierre angulaire de l'édifice ; et il n'y a pas sous le ciel d'autre nom parmi les hommes qui puisse nous sauver. »

1. Les Romains avaient enlevé depuis longtemps à Anne la grande sacrificature et l'avaient donnée à Caïphe. Mais on sait que, pour les vrais Juifs, un décret de l'étranger ne pouvait enlever au pontife son droit, réputé inaliénable. Le nom de grand prêtre lui fut conservé, quoique en fait il n'en remplit pas les fonctions.

2. Act., iv, 5-6.

3. Act., iv, 7.

4. Act., iv, 13.

5. Act., iv, 8.

« Lorsque les juges, continue le livre des Actes, virent l'assurance de Pierre et de Jean, ils furent étonnés, sachant que c'étaient des hommes du peuple sans lettres ; et ils les reconnurent pour avoir été avec Jésus. Mais comme ils voyaient là, près d'eux, l'homme qui avait été guéri, ils n'avaient rien à répliquer. Ils leur ordonnèrent de sortir du sanhédrin, et ils délibérèrent entre eux... Puis, les ayant rappelés, ils leur défendirent absolument de parler et d'enseigner au nom de Jésus ¹. »

Le sanhédrin défend aux apôtres de parler au nom de Jésus.

Fermer la bouche aux deux apôtres, empêcher à tout prix la divulgation d'un fait qui glorifiait le nom de Jésus : telle était donc la seule sanction que le despotisme persécuteur avait trouvée.

Mais la fermeté de Pierre, assisté de l'Esprit-Saint, ne se démentit pas. « Nous vous faisons juges, s'écria-t-il : est-il juste d'obéir à vous plutôt qu'à Dieu ? Nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu. » Le *Non possumus*, tant de fois répété par les successeurs de Pierre devant les puissances de ce monde, retentissait pour la première fois dans l'enceinte d'un tribunal. Les chefs religieux de Jérusalem purent se convaincre, ce jour-là, qu'une nouvelle puissance venait de surgir sur la terre. « Rendez à César ce qui est à César, avait dit le Maître, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Belle réponse de Pierre.

Les membres du sanhédrin ne surent que faire des apôtres. « Ils leur adressèrent des menaces, dit saint Luc, et les renvoyèrent, ne trouvant aucun moyen de sévir contre eux, à cause du peuple, parce que tous parlaient avec transport de ce qui était arrivé au paralytique². »

Les apôtres sont relâchés.

III

Aussitôt relâchés, les apôtres revinrent auprès de leurs frères. Ils leur racontèrent tout ce que les chefs des prêtres et les Anciens leur avaient dit. Puis, « tous ensemble, dit le livre des Actes, ils élevèrent la voix vers Dieu, en disant : Seigneur, toi qui as fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, c'est toi qui as dit, par la bouche de David, ton serviteur : « Pourquoi ce tumulte

Actions de grâces de l'Eglise de Jérusalem.

1. Act., IV, 13-18.

2. Act., IV, 21.

parmi les nations et ces vaines pensées parmi les peuples ? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont ligués contre le Seigneur, et contre son Christ. » Seigneur, vois leurs menaces et donne à tes serviteurs de prêcher avec une pleine assurance, en étendant ta main, pour qu'il se fasse des guérisons, des miracles et des prodiges par le nom de ton saint serviteur Jésus. » Quand ils eurent prié de la sorte, le lieu où ils étaient assemblés trembla ; et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils annonçaient la parole de Dieu avec assurance.

Vie
des premiers
chrétiens.

« Or, la multitude de ceux qui croyaient ne formait qu'un cœur et qu'une âme, et tout était commun entre eux. Les apôtres rendaient avec beaucoup de force témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus. Et une grande grâce reposait sur eux tous. Il n'y avait parmi eux aucun indigent. Tous ceux qui possédaient des maisons ou des champs les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu, et le déposaient aux pieds des apôtres. Et l'on faisait des distributions à chacun selon ses besoins ¹. »

En ces quelques lignes, le livre des Actes nous esquisse le tableau de la première communauté chrétienne. Essayons de le compléter à l'aide des divers documents que l'archéologie, la tradition, l'histoire sacrée et profane nous fournissent.

Le chef
de l'Église :
Simon Pierre.

Il est visible d'abord, d'après ce que nous venons de constater, que la petite société a un chef. Ce chef, c'est celui qui, après l'Ascension, a présidé à l'élection de Mathias en remplacement de Judas, pour compléter le collège des Douze ; c'est celui qui, au jour de la Pentecôte, a parlé à la foule au nom du collège apostolique ; c'est celui qui a défendu les droits de la prédication chrétienne devant le sanhédrin ; c'est Simon, fils de Jonas, à qui Jésus a donné le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de gouverner son Église ; c'est Pierre, chargé de garder les clefs du royaume et de « confirmer ses frères » dans la foi.

Son autorité,
fondée
sur le choix
du Sauveur,
est acceptée
de tous.

L'ardente foi du pêcheur galiléen, la promptitude de son zèle, la clairvoyante intuition de son âme, qui lui a fait proclamer, le premier de tous, sa croyance au Christ, Fils du Dieu vivant, le témoignage trois fois répété de son amour envers Jésus, peuvent l'avoir disposé à cette mission de chef ; en réalité, il la tient du libre choix de son Maître. Aussi cette mission est-elle religieusement

1. Act., iv, 23-35.

acceptée de tous. La tradition paulinienne, représentée par saint Luc ¹, et la tradition johannique, représentée par le quatrième évangile ², aussi bien que la tradition palestinienne, dont l'écho se trouve en saint Matthieu ³, et que la tradition romaine, exprimée en saint Marc, s'accordent à placer Simon Pierre à la tête de l'Eglise naissante.

Une autre autorité, il est vrai, semble planer en même temps sur la communauté des disciples de Jésus : c'est l'autorité de l'Esprit-Saint. Rien n'est remarquable comme la fréquence des mentions qui sont faites de l'Esprit-Saint dans les Actes des apôtres. Tout ce qui se fait de grand dans l'Eglise naissante ⁴ est attribué à l'inspiration de cet Esprit.

Action
toute spéciale
de
l'Esprit-Saint
sur la
communauté
naissante.

Le nom de l'Esprit-Saint est un des premiers mots qui se trouvent sur les lèvres de Pierre au moment où il prend, pour la première fois, la parole devant les disciples assemblés pour le remplacement de Judas ⁵. C'est de l'Esprit-Saint que les apôtres reçoivent le don des langues ⁶. C'est à l'action de l'Esprit-Saint que Pierre attribue toutes les manifestations surnaturelles du jour de la Pentecôte ⁷. L'apôtre reprochera à Ananie d'avoir menti au Saint-Esprit ⁸, et à Saphire d'avoir tenté l'Esprit du Seigneur ⁹. Le premier martyr, Etienne, sera qualifié d'homme rempli de foi et d'Esprit-Saint ¹⁰, l'Esprit de Dieu parlera par sa bouche ¹¹. Plus tard nous verrons le Saint-Esprit mettre à part Paul et Barnabé ¹², et empêcher Paul et Silas de passer en Asie ¹³.

Cet Esprit est d'ailleurs représenté comme un Esprit de paix, de charité et de joie ¹⁴. Sous son influence et sous la paternelle autorité

1. *Luc*, xxii, 31.

2. *Jean*, xxi, 15.

3. *Matth.*, xvi, 18.

4. LEBRETON, *Histoire du dogme de la Trinité*, 1 vol. in-8°, Paris, 1910, p. 284-288.

5. *Act.*, i, 16.

6. *Act.*, ii, 2.

7. *Act.*, ii, 17.

8. *Act.*, v, 3.

9. *Act.*, v, 9.

10. *Act.*, vi, 5.

11. *Act.*, vi, 10.

12. *Act.*, xiii, 2, 4.

13. *Act.*, xvi, 6 On a pu appeler le livre des Actes « l'Evangile de l'Esprit-Saint ». Cf. LEBRETON, *Histoire du dogme de la Trinité*, 1 vol. in-8°, Paris, 1910, p. 285.

14. *Act.*, xiii, 52.

du chef des apôtres, la communauté naissante s'organise et se développe comme la plus unie des familles.

Fidélité
des premiers
chrétiens
aux
observances
juives.

Leurs vertus
les rendent
chers
au peuple.

Leurs
assemblées.

Qui l'observerait du dehors, et d'un regard superficiel, y verrait peut-être un simple groupe de juifs pieux, ou encore quelque institution cénobitique semblable à celles des esséniens et des thérapeutes ¹. Les disciples de Jésus gardent encore les observances mosaïques, prient aux heures voulues ² et se montrent scrupuleusement fidèles à la Loi. Aussi le peuple les aime-t-il à cause de leur vie simple, pieuse et douce ³. Les princes des prêtres l'ont bien vu, lors de l'arrestation de Pierre et de Jean. Un parfum d'amabilité, d'honnêteté, de saine gaieté rayonne autour du petit groupe. Le travail y est honoré, les pauvres y sont accueillis avec bonté, les déshérités du sort y trouvent tous les charmes d'une famille agrandie, qui leur ouvre avec largesse tous ses trésors d'affection en même temps que ses ressources matérielles. Les membres de la communauté s'appellent frères, pour marquer la tendre charité qui les unit. Les portiques du temple, les galeries qui font partie de cet édifice sont le lieu habituel de leurs réunions pendant le jour ⁴. Ils y retrouvent le souvenir des plus doux entretiens de leur Maître. Le soir, on les voit rentrer à leur quartier, et, divisés par petits groupes ⁵, prendre part à un mystérieux repas qui leur rappelle, d'une manière plus intime encore, les derniers moments de Jésus. Le peuple désigne leur réunion par le mot hébreu de *Kahal*, appliqué aux assemblées de ce genre ; mais eux-mêmes prennent plutôt le nom grec d'*Ecclesia*, Eglise, par lequel les vieilles cités helléniques désignaient la convocation du peuple pour délibérer sur les affaires de la cité.

1. Sur les associations pieuses des esséniens et des thérapeutes, voir HERGENROETHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, t. I, l. I, ch. II, § 3. Cf. PHILON, *Traité de la vie contemplative*, et MASSEBIAU, *le Traité de la vie contemplative et la question des thérapeutes*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, année 1887, p. 170 et s., 284 et s.

2. Act., III, 1.

3. Act., II, 47 ; IV, 33 ; V, 13, 26.

4. Act., II, 46 ; V, 12.

5. Act., II, 46.

IV

Pénétrons plus avant dans la vie intérieure de cette Eglise. Nous y découvrirons une organisation autonome, capable de la faire vivre par elle-même, si le peuple juif se détache un jour de Jésus-Christ.

Organisation
hiérarchique.

A côté de Pierre, les apôtres exercent sur les simples fidèles une autorité incontestée. Confidents du Sauveur, spécialement choisis par lui pour l'accompagner et pour l'aider, ils sont, à ce titre, à l'égard des nouveaux convertis, les témoins authentiques du Maître disparu. C'est à eux que l'on va demander la relation autorisée de ses discours, de ses promesses, de ses bénédictions, de ses exemples. Le mystère de la Pentecôte, en les désignant comme remplis, d'une manière toute particulière, du Saint-Esprit, le don des miracles, qui leur est plus spécialement réservé ¹, les ont revêtus d'une autorité tout exceptionnelle. Quand Pierre passe, on apporte des malades au-devant de lui, on les place sur des lits et des couchettes, afin qu'au moins son ombre couvre quelqu'un d'eux ². De tels privilèges rendent leur autorité absolue et leur enseignement irréfutable ³. Jésus ne leur a-t-il pas, d'ailleurs, positivement confié le pouvoir d'enseigner ⁴, et, sous la dépendance de Pierre, le pouvoir de gouverner les fidèles ⁵ ?

Les apôtres.

Leur autorité
doctrinale
et
disciplinaire.

Au-dessous des apôtres, il est possible que, pendant un temps très court, la communauté n'ait possédé que le ministère des prophètes directement inspirés par l'Esprit de Dieu. « Mais si cet état embryonnaire a jamais existé, il a duré fort peu ⁶. » Les apôtres ne tardent pas à intervenir et à instituer une autorité de gouvernement, souvent confiée aux privilégiés de ces communications mystiques.

Un conseil d'anciens (*presbyteri*, prêtres) et un collège de sept diacres compléteront cette organisation.

Les presbytres
et les
diacres.
L'évêque.

1. *Act.*, v, 12.

2. *Act.*, v, 15.

3. J. BAINVEL, au mot *Apôtres*, dans le *Dict. de théologie* de VACANT-MANGENOT, t. I, col. 1651-1658.

4. *Matth.*, xviii, 18 et s. ; *Marc*, xvi, 16.

5. *Matth.*, xviii, 17, 18 ; *Ephes.*, iv, 113. Cf. I, *Cor.* xii, 28 ; I, *Petr.*, v, 2 ; *Act.*, xx, 28.

6. F. PRAT, S. J., au mot *Evêque*, dans le *Dict. de VACANT-MANGENOT*, t. IV, col. 1657.

Seigneur », les remplacera à lui seul à Jérusalem et prendra le rôle de chef de l'Église locale. A sa mort, en 61, on lui donnera un successeur, lui aussi parent du Seigneur, Siméon, lequel vivra jusqu'en 110 environ. « Cette hiérarchie hiérosolymite nous offre exactement les mêmes degrés qui seront plus tard d'usage universel ¹. »

Les exercices
pieux.

L'Église primitive de Jérusalem n'a pas seulement une hiérarchie propre ; un examen attentif montre que, en dehors des exercices pieux auxquels les disciples de Jésus prennent part au temple avec leurs frères israélites, des pratiques spéciales les unissent dans les maisons particulières où se tiennent leurs assemblées. On se répète surtout les discours et la vie du Maître. « Ces récits divers, mille fois redits, finissent par affecter la rédaction orale uniforme, qui en fait une sorte de catéchisme traditionnel. L'Évangile revêt ainsi sa première forme authentique et autorisée ; et il ne faut pas chercher d'autre cause à l'identité d'expressions et de tournures de phrase qui caractérisera les trois évangiles synoptiques ². » D'une manière plus précise, cette prédication primitive prend deux formes qu'elle emprunte aux traditions de la synagogue : c'est tantôt l'agada, sorte de narration ou discours historique, et tantôt l'alaka, forme d'enseignement dogmatique ou moral ³. Les évangiles synoptiques se rattacheront à l'agada ; les épîtres apostoliques appartiendront plutôt au genre de l'alaka, et l'évangile de saint Jean tiendra de l'une et de l'autre.

Sa double
forme : l'agada
et l'alaka.

Les trois
principaux
dogmes.

La doctrine de la religion nouvelle est d'abord tout entière dans ces récits et ces enseignements. Une théologie spéculative fût demeurée sans aucune prise sur des intelligences peu préparées à l'entendre. Il est possible cependant de dégager les trois principaux dogmes qui émergent, avec précision et netteté, de la foi de ces premiers âges. Ce sont les dogmes fondamentaux de l'Incarnation, de la Trinité et de la Rédemption.

L'Incarnation.

Les premiers fidèles croient d'abord fermement à l'Incarnation du Fils de Dieu. « Les affirmations de saint Paul, de saint Jean et de l'auteur de l'épître aux Hébreux à ce sujet, ne sont que l'épanouissement d'une croyance commune, encore indigente en for-

1. DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Église*, t. I, p. 86. L'auteur suppose que Jacques, le « frère du Seigneur », est distinct de Jacques l'apôtre, fils d'Alphée. Cette distinction, soutenue par un certain nombre de savants modernes, ne paraît pas prouvée. Voir ERMONTI, au mot *Jacques*, dans le *Dict. de la Bible*, t. III, col. 1085.

2. LE CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, t. I, p. 41.

3. VIGOUROUX, *Manuel biblique*, 12^e édition, t. I, p. 338.

mules, mais profonde et résistante... L'essentiel de cette croyance est dans les âmes chrétiennes dès la première génération... Les livres chrétiens supposent tous cette croyance fondamentale, universellement acceptée et solidement ancrée dans la tradition ¹. » La foi au dogme de la Trinité n'est pas moins nette dans cette première communauté. « Admettre que Jésus-Christ et l'Esprit-Saint sont Dieu, c'était admettre qu'ils participent à l'essence même du Dieu unique, qu'ils lui sont respectivement identiques, sans cependant être dépourvus de certaines spécialités. Ceci, c'est la Trinité chrétienne, non sans doute à l'état de formulation qu'elle atteindra plus tard et que l'on opposera à des hérésies passagères, mais à l'état où elle pénètre la conscience commune des chrétiens et réclame l'adhésion de leur foi. Le commun des chrétiens, au 1^{er} siècle, au temps même des apôtres, en est, sur ceci, à peu près au même point que le commun des chrétiens d'à présent ². » « Mais Jésus n'est pas seulement Messie et Fils de Dieu. Il est encore le Sauveur des hommes... Il est leur Rédempteur et c'est par sa mort sur la croix qu'il a conquis ses droits sur eux. Il ne faut pas croire que cette idée, sur laquelle saint Paul insiste si souvent et si fortement, soit un simple produit de sa réflexion individuelle... Saint Paul nous atteste ³ que, se trouvant à Jérusalem, après sa première mission, il exposa aux chefs de l'Eglise, Pierre, Jacques, Jean et autres, la doctrine qu'il enseignait aux païens, « afin, dit-il, de ne pas courir en vain »... Comme on ne lui fit pas d'objections, il faut admettre que l'efficacité rédemptrice de la mort du Seigneur était dès lors chose reçue parmi les apôtres ⁴. »

Il est donc vrai de dire que, dès les premières origines, si le christianisme a ses racines dans la tradition juive, il la dépasse et s'en distingue, comme un rejeton puissant qu'animerait une sève nouvelle. Il garde les Livres sacrés de l'Ancien Testament, mais pour les éclairer et pour les compléter par les lumières d'une foi qui lui est propre. Et cette foi ne repose ni sur une inspiration mystique collective ni sur une illumination tout intérieure de chaque individu, mais sur un enseignement ferme, qui constitue le message des apôtres, que ceux-ci ont communiqué et imposent avec autorité à tout membre de la

La Trinité

La
Rédemption.Caractère
propre
de la foi
chrétienne.1. DUCHESNE, *op. cit.*, I, 42.2. *Ibid.*, p. 43.3. *Galat.*, II, 1-2.4. DUCHESNE, *op. cit.*, I, 44-45.

Sa règle : communauté chrétienne. C'est la Tradition, la *Paradosis*, ou encore l'Enseignement des apôtres, la *Didachè tòn apostolòn* ¹. Cette règle de foi se fonde, en définitive, sur l'autorité divine de Jésus. Jésus est le Christ ; Jésus est le Seigneur. Christ, il réalise l'espérance messianique d'Israël ; Seigneur, il est la Voix, le Verbe même du Père céleste, qui l'a déclaré tel au jour de sa première manifestation : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-le ². »

La liturgie.

L'autonomie de l'Eglise chrétienne se révèle enfin dans ses rites. « Les Actes nous font distinctement connaître trois de ces rites : le baptême, l'imposition des mains, la fraction du pain. Même à supposer, comme on l'a prétendu quelquefois et un peu gratuitement, que ces trois rites fussent déjà usités en Israël avant le Christ, ils sont pratiqués dans la communauté chrétienne suivant le mode très particulier qu'enseignent les apôtres et avec une signification spécifiquement chrétienne. C'est, en effet, le baptême « au nom du Seigneur Jésus » ; c'est l'imposition des mains « pour conférer le Saint-Esprit » ; c'est la fraction du pain « renouvelant le mystère de la dernière Cène ³ ».

Le baptême.

Tout d'abord nous voyons que nul ne peut être admis dans la communauté sans passer par un rite d'initiation ; c'est l'ablution liturgique, ou le baptême de l'eau. Le postulant eût-il déjà été favorisé d'une effusion directe du Saint-Esprit, il ne peut se dispenser du rite sacramentel. A l'exemple de son divin Maître, qui voulut recevoir une initiation semblable du Précurseur, le catéchumène descendra dans une eau courante, ainsi que l'eunuque de la reine Candace ⁴, ou recevra une effusion sur sa tête inclinée, comme dut le faire l'apôtre saint Paul lorsqu'il reçut le baptême par les mains d'Ananie ⁵ et le geôlier que saint Paul, à son tour, baptisa dans sa prison ⁶. Ce rite signifiera la mort à la vie profane et la naissance à une vie nouvelle qui incorporera le nouveau fidèle au Christ Jésus en le constituant membre de l'Eglise. Saint Paul parle de l'ensevelisse-

Le rite du baptême.

Ses effets.

1. *Act.*, II, 42.

2. *Math.*, III, 17. Sur la Tradition, règle de foi de l'Eglise primitive, voir BATIFFOL, *l'Eglise naissante*, p. 83, 118, 151, 204, 206, 207-209, 215, 225, etc.

3. YVES DE LA BRIÈRE, au mot *Eglise*, dans le *Dict. apol. de la foi catholique*, t. I, col. 1252.

4. *Act.*, X, 44-48 ; XI, 15-17. Il paraît bien que le baptême a dû être administré, dès le début, par immersion, d'une manière habituelle et accidentellement par effusion. Voir *Dict. de théol.* de VACANT-MANGENOT, t. II, col. 171.

5. *Act.*, IX, 18.

6. *Act.*, XVI, 33.

ment qui s'opère par le baptême ¹ ; et c'est bien au rite baptismal que la tradition a toujours attribué les paroles de Jésus à Nicodème, lorsqu'il lui parlait de la nécessité de renaitre à une nouvelle vie. Aussi l'Eglise demande-t-elle au néophyte deux conditions préalables : la pénitence et la foi. « Faites pénitence, s'écrie saint Pierre, au jour de la Pentecôte, et vous serez baptisés ². » « Tu peux être baptisé, dit le diacre Philippe à l'eunuque de la reine Candace, si tu crois de tout ton cœur ³. » Que toutes ces conditions soient réunies, et le néophyte, dépouillant le vieil homme, voit naître en lui, avec la grâce intérieure et le caractère indélébile du chrétien, l'homme nouveau. Il fait partie désormais d'un peuple de « saints ⁴ » ; il peut se dire de « race royale ⁵ », et même « de race divine ⁶ ».

Aussi les apôtres s'appliquent-ils à faire ressortir le caractère unique et transcendant du baptême chrétien. Ils l'opposent au baptême de Jean, et se plaisent à l'appeler « le baptême de Jésus ⁷ ». Leur insistance est si grande sur ce point, que des auteurs se sont demandé si la formule primitive du baptême n'était pas la suivante : « Je te baptise au nom de Jésus ⁸ » ; mais cette opinion doit être rejetée ; la seule raison de l'insistance des apôtres dans l'emploi de pareilles expressions s'explique suffisamment par leur désir de bien marquer le caractère distinctif du baptême chrétien.

L'imposition des mains perfectionne le caractère du chrétien en lui conférant l'Esprit-Saint. Pierre et Jean, rencontrant à Samarie des habitants convertis et baptisés par le diacre Philippe, imposent les mains sur eux pour leur conférer le Saint-Esprit ⁹. Saint Paul, trouvant à Ephèse quelques disciples de Jean-Baptiste, les baptise d'abord, puis leur impose les mains ¹⁰. Les théologiens voient dans ce rite le sacrement de confirmation. A l'âge apostolique, des signes

Il se distingue nettement du baptême de Jean.

L'imposition des mains ou confirmation.

Grâces mystiques

1. *Rom.*, vi, 4.

2. *Act.*, ii, 38.

3. *Act.*, viii, 37.

4. *Rom.*, xv, 26.

5. *I Petr.*, ii, 9.

6. *Act.*, xvii, 28.

7. *Act.*, ii, 38 ; viii, 12 ; x, 48 ; xix, 5.

8. Par exemple, P. Lombard et Cajétan, *Saint Thomas, Summ. theol.*, III, q. lxvi, a. 6., ad 1, restreint l'emploi valide de cette formule au ¹⁴ siècle, et croit que les apôtres ont usé d'une dispense spéciale en la substituant à la formule ordinaire.

9. *Act.*, viii, 12-18.

10. *Act.*, xix, 1-6.

ou charismes
qui
accompagnent
l'admini-
stration
de
ce sacrement
à l'époque
primitive.

Caractères
de ces grâces
extraor-
dinaires.

Règles pour le
discernement
des
charismes.

Rôle
de ces dons

merveilleux, souvent désignés sous le nom de charismes, accompagnent l'effusion du Saint-Esprit.

L'Esprit parle par la bouche des nouveaux confirmés ; l'Esprit prophétise l'avenir ; l'Esprit leur donne des ordres, soulève leurs bras, illumine leur regard ; l'Esprit se manifeste en visions, en extases, en prières, en chants pieux. L'Esprit se répand en dons étranges, parfois inexplicables, comme le don des langues ¹. L'épître aux Hébreux invoquera le témoignage donné par Dieu à son Eglise « par des signes, des prodiges et toutes sortes de miracles, ainsi que par les dons du Saint-Esprit, répartis selon sa volonté ² ». Nous nous trouvons, en effet, ici en présence de ces dons mystiques dont le caractère essentiel est d'être « au-dessus de toutes les industries et de tous les efforts de l'homme ³ » et de dépendre uniquement du bon plaisir de Dieu. On sait aussi que la règle à suivre, pour ceux que Dieu favorise de pareils états, est de subordonner toutes ces voies extraordinaires à l'autorité de l'Eglise hiérarchiquement constituée ⁴. Il est bon, du reste, de remarquer que les dons communiqués par le Saint-Esprit aux premiers fidèles ne diffèrent pas essentiellement de ceux que Dieu répartira plus tard à ses grands mystiques, à un François d'Assise, à une Catherine de Sienne, à une Thérèse de Jésus. Tout au plus peut-on constater que l'Eglise ne rencontrera jamais plus, dans la suite, des grâces aussi fréquentes et aussi extraordinaires. Aussi bien, ces dons mystiques dureront peu de temps. On ne les retrouvera plus au delà de l'âge apostolique ; et, durant cette période, ils seront énergiquement subordonnés à deux principes : d'abord la foi reçue et authentique, ensuite l'édification commune ⁵. « Quand bien même, écrit saint Paul, un ange venu du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ⁶. » « Si quelqu'un croit être prophète ou riche en dons spirituels, qu'il reconnaisse que les choses que je vous ai écrites sont des commandements du Seigneur. » Le seul but de la Providence,

1. Voir les explications données par les théologiens ou présentées par les rationalistes dans PRAT, *la Théologie de saint Paul*, 2 vol. in-8°, Paris, 1908-1910, t. I, p. 175-184 ; LESÈTRE, au mot *Langues* (don des), dans le *Dict. de la Bible*, t. IV, col. 74-81.

2. *Hebr.*, II, 3-4.

3. SAINTE THÉRÈSE, *Chemin de la perfection*, ch. XXXII.

4. SAINT JEAN DE LA CROIX, *Montée du Carmel*, I, II, ch. XXX.

5. BATIFFOL, *L'Eglise naissante*, p. 36.

6. *Gal.*, I, 8.

autant qu'il nous est permis de le conjecturer, avait été, semble-t-il, en prodiguant à son Eglise des dons divins si éclatants et si nombreux, de bien indiquer qu'une société nouvelle venait de naître, marquée du sceau de la vérité et manifestement assistée par l'Esprit divin.

divins
dans le plan
de la
Providence.

Mais nous n'avons pas encore pénétré dans le sanctuaire le plus sacré de l'Eglise naissante. Quand, vers le soir, des groupes de disciples viennent pieusement « rompre le pain dans la maison » et « prier avec assiduité ¹ », ils ont conscience d'accomplir le rite le plus solennel et le plus émouvant de leur religion. En célébrant la dernière Cène avec ses disciples, Jésus leur avait ordonné d'en renouveler la mémoire. Ils sont fidèles à ce commandement. Le rite qu'ils vont célébrer n'a rien de commun, quoi qu'on en ait dit, avec ces « agapes » fraternelles dont l'usage s'était répandu parmi les membres des diverses corporations ou confréries dans le monde gréco-romain. Les repas de charité, ou agapes chrétiennes, ne s'introduiront dans l'Eglise que plus tard. Le repas religieux auquel les fidèles vont d'abord prendre part est simplement la commémoration de celui que le Sauveur a pris avec ses disciples la veille de sa mort. La modification apportée par Jésus à la célébration de la Pâque juive, l'a divisée en deux parties bien distinctes, dont la première n'est plus qu'une préparation à la seconde. De cette première partie, les disciples du Christ ont cru devoir conserver, non les mets symboliques, qu'ils remplacent par d'autres, mais seulement le formulaire de prières. C'est en vue de ce premier repas en commun, pour lequel chacun apporte sa quote-part, que saint Paul prescrira aux riches d'attendre l'arrivée des pauvres, afin qu'on n'ait pas ce scandale de voir les uns manger abondamment et les autres manquer de vivres ².

La fraction
du pain
ou
l'Eucharistie.

L'Eucharistie
et l'agape.

L'Eucharistie
et la
Pâque juive.

Ce repas fini, la célébration proprement dite de l'Eucharistie commence ³. Par le baptême, le chrétien a eu le sentiment d'être incorporé à la personne mystique du Christ, se survivant en l'Eglise ; par la confirmation, il s'est vu pénétré de l'action de l'Esprit sanctificateur. Ici, c'est Jésus lui-même, Jésus présent sous les espèces du pain et du vin, qui va s'unir à lui de la manière la plus intime. Le

1. Act., II, 42-46. Cf. I Cor., x, 16-21 ; XI, 23-34.

2. Sur l'Eucharistie et l'agape chez les premiers chrétiens, voir BATTIFOL, *Etudes d'hist. et de théol. positive*, 1^{re} série, p. 283-325 ; FUNK, *l'Agape*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.* de 1903 ; DOM LECLERCQ, au mot *Agape* dans le *Dict. de théol. cathol.*

3 On a pu, non sans vraisemblance, voir la continuation de cette partie du rite primitif dans notre avant-messe actuelle.

La discipline
du secret,
ou de l'arcane.

Par
l'Eucharistie,
l'Eglise
chrétienne
se sépare
nettement
de la
Synagogue.

nouveau converti se sentira l'égal, en quelque sorte, du disciple qui a reposé sur la poitrine du Sauveur bien-aimé. Ineffable mystère ! Il apparaît si grand, et il atteint des fibres si intimes du cœur, qu'on évitera d'en parler devant les profanes. Instinctivement, et d'un commun accord, les premiers fidèles observeront cette loi du « secret » ou de l' « arcane », qui préservera leur culte des profanations sacrilèges et des curiosités indiscrettes ¹. En même temps, « dans ce mystère, l'Eglise retrouvera, ineffaçable, la ligne de démarcation qui la sépare du mosaïsme. Que les disciples l'aient senti ou non dès la première heure, la Croix s'est levée, de plus en plus inexorable, entre eux et les Juifs, rejetant ceux-ci en arrière et commandant à ceux-là d'aller de l'avant. Jésus mort, c'est le crime des uns et le salut des autres... C'est la Croix qui a tué la Synagogue et édifié l'Eglise, et son mémorial vivant et efficace n'est autre que l'Eucharistie ² ».

V

L'Eglise
chrétienne
et les pouvoirs
civils.

Séparés du monde juif et du monde païen par leur hiérarchie, par leurs croyances et par leurs rites, les disciples de Jésus ne veulent pas cependant avoir, dans la société où ils vivent, une attitude de révoltés ou de boudeurs. « Et moi aussi, écrira saint Paul dans son épître aux Corinthiens, et moi aussi, je suis juif ³ ! » Et, devant le tribunal de Rome, il s'écriera fièrement : « Je suis citoyen romain ⁴ ! » « Rendez à César ce qui est à César ⁵ », a dit le Christ ; l'apôtre ajoute : « Que chacun de vous soit soumis à l'autorité supérieure, car toute autorité vient de Dieu ⁶. »

Les autorités
juives.

Les autorités temporelles avec lesquelles l'Eglise naissante se trouve en contact sont celle des chefs de la nation juive et celle des empereurs romains. Depuis l'an 40 avant l'ère chrétienne, le titre de roi de Judée est l'apanage de la famille des Hérodes, qui, grâce à

1. Sur la loi du secret, qui ne fut point une mesure législative de l'autorité ecclésiastique, comme on l'a cru longtemps, mais une simple coutume, dont on se départit toutes les fois qu'on y vit une sérieuse utilité, voir BATTIFFOL, *Etudes d'hist. et de théol. positive*, 1^{re} série, p. 1-41.

2. LE CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, t. I, p. 44-45.

3. II *Cor.*, xi, 22.

4. *Act.*, xiii, 25-28.

5. *Matth.*, xxi, 22.

6. *Rom.*, xiii, 1.

l'appui des Romains, ont supplanté les Macchabées. Désormais le sceptre est sorti de Juda ; l'étranger règne dans le pays de la promesse. La politique des Hérodes tend bien, sans doute, à constituer un royaume indépendant, dont le judaïsme assurerait l'unité : mais, pour réaliser ce dessein, ils ont besoin de la protection de Rome ; de là l'équivoque de leur attitude. Les brusques nominations et dépositions des grands prêtres, qu'ils subordonnent aux vicissitudes de leurs calculs politiques, déconsidèrent le sacerdoce, et les ménagements qu'ils gardent à l'égard des autorités romaines favorisent l'introduction des mœurs païennes dans la Palestine ¹.

La politique
des
Hérodes.

L'attitude des premiers chrétiens à l'égard des autorités et des lois est nette et franche ; ils célèbrent les fêtes nationales et les jours fériés ², prennent part au culte du temple et de la synagogue ³, et s'abstiennent soigneusement de toute souillure légale ⁴. Ils obéissent à toutes les lois, fiscales ou autres, et, sauf les différends qui s'élèvent entre eux, et qu'ils réservent au jugement de leur communauté, ils portent leurs causes devant les juridictions civilement compétentes. Cette rigoureuse loyauté leur attire l'estime et l'admiration du peuple ⁵.

Attitude
des chrétiens
en présence
de la loi juive
et des
autorités
juives.

Rome, qui exerce en Palestine un protectorat mal défini, est représentée à Jérusalem par un procurateur, qui se réserve le *jus gladii*, ou jugement des affaires capitales ; mais il exerce rarement ce droit suprême, et pratique souvent, comme Pilate, la politique de non-intervention, peu soucieux de mettre son pouvoir au service des coteries locales et des rancunes sacerdotales.

L'autorité
romaine
en Palestine.

L'attitude des chrétiens à l'égard des lois et des autorités impériales n'est pas moins loyale qu'à l'égard des pouvoirs juifs. Ils paient les impôts prélevés au profit de la métropole romaine ; ils obéissent à leurs maîtres, s'ils sont esclaves ⁶, et ne craignent pas d'évoquer leur cause au tribunal de Rome, quand leur titre de citoyen romain leur en donne le droit ⁷.

Attitude
des chrétiens
à son égard.

1. Sur l'organisation politique de la Palestine à cette époque, voir E. BEURLIER, *le Monde juif à l'époque de J.-C. et des apôtres*, 2 vol. in-16, Paris, 1902, et MOMMSEN, *Hist. romaine*, t. XI, p. 81 et s.

2. *Act.*, II, 1 ; XVIII, 18 ; XX, 6 ; *Rom.*, XIV, 5.

3. *Act.*, II, 46 ; III, 1 ; V, 42 ; X, 9.

4. *Act.*, X, 14.

5. *Act.*, V, 13.

6. *1 Cor*, VII, 21.

7. *Act.*, XXII, 25-28 ; XXV, 11-12.

Cependant les autorités juives, comme les autorités romaines, ne vont pas tarder à montrer leur hostilité contre les chrétiens. Celles-ci, conformément à leurs habitudes, se montreront plus discrètes sur le territoire palestinien ; mais la haine mal contenue de la caste sacerdotale, qui a fait mettre à mort Jésus, ne va pas tarder à éclater contre ses disciples.

La famille sadducéenne du grand prêtre, qui a fait condamner le Christ, détient toujours le pouvoir. Jusqu'en 36, le souverain pontificat appartient réellement à Caïphe, qui en abandonne l'exercice effectif à son beau-père Anne et à ses parents Alexandre et Jean ¹. Ces ambitieux intrigants, ces hommes sans pitié voient avec peine l'accroissement continu d'une communauté se réclamant d'un homme qu'ils ont fait crucifier. La faveur même de la foule, qui s'attache aux disciples de Jésus, ne les rend que plus suspects au pouvoir. D'ailleurs, si plus d'un, en voyant leurs œuvres de charité, s'écrie : « Voyez comme ils s'aiment ! » d'autres, — le livre des Actes l'insinue. — sont pris, à la vue des miracles qu'ils opèrent, d'une sorte de terreur ². Les disciples du Christ vont à la synagogue et montent au temple, sans doute ; mais ils ont aussi des réunions intimes dans des maisons particulières, et y créent des centres d'activité religieuse indépendants de l'autorité sacerdotale. Ainsi raisonnent surtout les sadducéens, qui ont toujours nourri contre le Christ la haine la plus tenace et que la prédication de la résurrection exaspère. Un certain nombre d'hérodiens et de pharisiens se laissent gagner par les mêmes appréhensions et les mêmes rancunes. L'arrestation des apôtres, la lapidation de saint Etienne, la décapitation de saint Jacques, l'emprisonnement de saint Pierre seront les suites de cette sourde coalition.

Le livre des Actes nous raconte le premier de ces faits. « Le grand prêtre et ceux qui étaient avec lui, à savoir les sadducéens, mirent la main sur les apôtres et les consignèrent dans la prison publique. Mais, pendant la nuit, l'ange du Seigneur ouvrit les portes de la prison, les fit sortir et leur dit : « Allez, tenez-vous dans le temple, et annoncez au peuple toutes les paroles de vie. » Ayant entendu cela, ils entrèrent dès le matin dans le temple et se mirent à enseigner. Cependant le grand prêtre et ceux qui étaient avec lui

1. *Act.*, iv, 6.

2. *Act.*, ii, 43.

Hostilité
du
grand prêtre
Caïphe.

Rancunes
des
sadducéens.

Arrestation
des apôtres.

assemblèrent le conseil et envoyèrent chercher les prisonniers... Mais quelqu'un survint et leur dit : « Les hommes que vous aviez mis en prison, les voilà dans le temple, et ils enseignent le peuple. » Un capitaine partit avec des officiers, et il amena les apôtres sans leur faire violence, car eux-mêmes avaient peur d'être lapidés par le peuple. Le grand prêtre leur dit : « Nous vous avons défendu expressément d'enseigner en ce nom-là, et voilà que vous remplissez Jérusalem de votre doctrine. Prétendez-vous donc faire retomber sur nous le sang de cet homme ? » Pierre et les apôtres répondirent : « On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Furieux de ces paroles, ils voulaient les faire mourir. Mais un pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, estimé de tout le peuple, se leva dans le sanhédrin et ordonna de faire sortir un instant les apôtres. Puis il dit : « Hommes d'Israël, prenez garde à ce que vous allez faire à l'égard de ces gens... Si cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même ; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire. Ne courez pas le risque d'avoir combattu contre Dieu. » Ils se rangèrent à cet avis. Ayant appelé les apôtres, ils les firent battre de verges, leur signifèrent de ne plus jamais prêcher au nom de Jésus et les relâchèrent. Et ceux-ci s'en allèrent joyeux de la séance du conseil, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus. Et chaque jour, dans le temple et dans les maisons, ils ne cessaient d'enseigner et d'annoncer Jésus-Christ ¹. »

Réponse
de Pierre :
« On doit obéir
à Dieu
plutôt qu'aux
hommes. »
Sage
intervention
de Gamaliel.

Les apôtres
sont flagellés.

VI

Ces événements se passaient vers la fin de l'an 32. « Le droit de juger et de faire fouetter de verges les accusés, que le sanhédrin s'attribue ; les velléités visibles de leur tenter une action capitale ; les événements qui vont suivre, où l'on verra le diacre Etienne mis à mort sans aucune protestation de l'autorité romaine et Saul envoyé en mission avec des lettres patentes du sanhédrin, révèlent suffisamment que Tibère, déjà malade et tout à ses honteuses passions de vieillard lubrique et de tyran odieux, avait laissé prévaloir au loin une politique plus libérale à l'égard des provinces soumises à l'em-

Situation
politique
de la Palestine
en l'an 32.

1. Act., v, 17-42.

pire. Pilate était encore à Jérusalem ; mais il se préoccupait de l'agitation qui commençait à se produire en Samarie et qu'il devait, quelque temps après, étouffer dans le sang par d'horribles massacres ¹. »

Profitant de cette accalmie politique, l'activité religieuse de la communauté chrétienne venait de prendre un nouvel élan.

Election
des sept pre-
miers diacres.

Les douze apôtres, surchargés par les œuvres de charité, que le nombre croissant des fidèles rendait de plus en plus absorbantes, « avaient réuni la multitude des disciples » et leur avaient demandé de leur désigner des aides « remplis de l'Esprit-Saint et de sagesse », capables de les suppléer. La multitude tout entière agréa cette proposition. On choisit donc sept auxiliaires, à la tête desquels fut Etienne, « homme plein de foi et de l'Esprit-Saint ² ». C'était l'institution d'un nouvel ordre de ministres, le diaconat.

Le diaconat,
sacrement
d'institution
divine.

Si l'on rapproche du passage des Actes, où il est parlé de l'institution du diaconat, les autres passages des Livres saints où il en est question, notamment les épîtres de saint Paul, on a l'impression qu'il s'agit, non d'un ministère transitoire, établi par une volonté purement humaine, mais d'une institution plus haute, ayant un caractère définitif et suggérée par l'Esprit-Saint. L'importance majeure qu'attachent les apôtres au choix des sept premiers diacres, la préoccupation visible qu'ils apportent à marquer les conditions que doivent remplir les futurs élus, la solennité dont ils entourent l'institution nouvelle, l'énumération des rares qualités qu'exige saint Paul de la part des diacres et l'étroite association qu'il établit entre eux et les évêques, ne s'expliquent que par cette haute conception du diaconat. Même au point de vue strictement historique, tout nous porte donc à croire qu'en imposant les mains sur les nouveaux élus, les apôtres leur conférèrent la grâce sacramentelle qui les aiderait à remplir dignement leurs importantes fonctions ³.

L'Écriture mentionne trois de ces fonctions : en premier lieu, le « service des tables ⁴ », c'est-à-dire la distribution faite chaque jour aux pauvres, et spécialement aux veuves, d'aliments divers, fournis

1. LE CAMUS, I, 97.

2. Act., VI, 1-6.

3. On sait que le Concile de Trente a déclaré que le diaconat est d'institution divine *Si quis dixerit in Ecclesia catholica non esse hierarchiam divina ordinatione institutam, quæ constat in episcopis, presbyteris et ministris, anathema sit. Sess. 23, can. 6.*

4. Act., VI, 2.

par les ressources des riches ; puis l'administration du baptême ¹ et la prédication ².

Nul ne s'acquittait avec plus de zèle et plus d'éclat de cette dernière fonction que le diacre Etienne. Son ministère s'exerçait particulièrement au milieu des Juifs hellénistes, auprès desquels les apôtres avaient probablement moins d'accès. La force de sa parole ³, le don des miracles qui l'accompagnait ⁴, lui avaient valu de grands succès auprès des foules, qui se groupaient autour de sa personne. Ses ennemis commencèrent par discuter avec lui, « mais ils ne pouvaient résister à sa sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait ⁵ ». « Alors ils subornèrent des gens qui dirent : « Nous l'avons entendu proférer des paroles blasphématoires contre Moïse et contre Dieu. » Ils ameutèrent ainsi le peuple, les Anciens et les Scribes, et tous ensemble se jetant sur lui, ils le saisirent et l'entraînèrent au sanhédrin. Et ils produisirent de faux témoins, qui dirent : « Cet homme ne cesse de proférer des paroles contre le lieu saint et contre la loi. Car nous l'avons entendu dire que Jésus, ce Nazaréen, détruira ce lieu et changera les institutions que Moïse nous a données. » Tous ceux qui siégeaient dans le conseil avaient les yeux fixés sur Etienne, et son visage leur parut comme celui d'un ange. « Le grand prêtre lui demanda : « En est-il bien ainsi ? » Etienne répondit : « Hommes à la tête dure, incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit. Tels furent vos pères, tels vous êtes. Quel prophète vos pères n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont même tué ceux qui annonçaient d'avance la venue du Juste ; et vous, aujourd'hui, vous l'avez trahi et mis à mort, vous qui avez reçu la Loi, en considération des anges qui vous l'intimaient, et vous ne l'avez pas gardée !... »

« En entendant ces paroles, la rage déchirait leurs cœurs, et ils grinçaient des dents contre lui. Mais Etienne, qui était rempli de l'Esprit-Saint, ayant fixé les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu et Jésus debout à la droite de son Père. Et il dit : « Voici que je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu. » « Les Juifs poussèrent alors de grands cris, en se bouchant les oreilles, et se jetèrent tous ensemble sur lui. Et l'ayant entraîné hors

Le diacre
Etienne.

Il est traduit
devant
le sanhédrin.

Il est lapidé
(33).

1. *Act.*, VIII, 38.
2. *Ibid.*, VII, 2-53.
3. *Ibid.*, VI, 8.
4. *Ibid.*, VI, 8.
5. *Ibid.*, VI, 10.

de la ville, ils le lapidèrent. Les témoins déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul. Pendant qu'ils le lapidaient, Etienne priait en disant : « Seigneur Jésus, recevez mon esprit ! » Puis, s'étant mis à genoux, il s'écria d'une voix forte : « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. » Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur ¹. »

Ainsi mourut le premier martyr chrétien. Comme son Maître, il expira en remettant son âme entre les mains du Père céleste et en priant pour ses bourreaux.

VII

Une persécution générale suit la mort d'Etienne.

Les persécuteurs triomphèrent. Débarrassés de celui qu'ils considéraient comme le plus redoutable de leurs adversaires, ils espèrent avoir facilement raison des autres en les terrifiant. Le procureur avait laissé s'accomplir le meurtre du diacre Etienne ; l'événement accompli, il ne soulevait aucune protestation. On pouvait donc aller de l'avant. L'annaliste de ces premiers temps raconte qu'après la mort d'Etienne « une grande persécution se déclencha contre l'Eglise qui résidait à Jérusalem. Tous, à l'exception des apôtres, furent dispersés dans les localités de la Judée et de la Samarie ² ».

Cette persécution est l'occasion d'une diffusion plus rapide du christianisme.

Tous ces misérables calculs furent déjoués. Un fait se produisit, qui devait se renouveler, avec la régularité d'une loi, dans le cours des siècles : la dispersion violente des chrétiens fut l'occasion d'une diffusion plus rapide du christianisme.

L'évangélisation de la Samarie par le diacre Philippe, et la conversion de Saul, le futur apôtre de la gentilité, furent les deux premiers fruits du martyre d'Etienne.

Evangélisation de la Samarie.

La province de Samarie, située au centre de la Palestine entre la Galilée et la Judée, était habitée par une population mélangée, formée des restes de l'ancien royaume d'Israël, détruit par Salmanasar en 721, et des colons assyriens que le vainqueur y avait transportés³. Ces colons étrangers avaient conservé, dans leur nouvelle résidence,

1. Act., VI, 11 ; VII, 60. Cf R. P. LAGRANGE, O. P., *Saint Etienne et son sanctuaire à Jérusalem*, in-8°, Paris, 1894.

2. Act., VIII, 1.

3. IV Rois, XVII, 5 ; XVIII, 9. Esdras, IV, 10.

le culte de leur ancienne patrie. Quelque temps après, les Samaritains, effrayés d'un fléau qu'ils considérèrent comme une vengeance du dieu du pays méconnu par ses nouveaux habitants, réclamèrent un des anciens prêtres israélites transportés en Assyrie, pour leur enseigner le culte de Jéhovah. Celui-ci vint s'établir à Béthel ; mais, tout en adoptant le culte de Jéhovah, chacun des groupes ethniques continua à servir les dieux de son pays d'origine ; il y eut ainsi en Samarie une multitude de cultes, et chaque ville eut sa religion propre ¹. La religion du pays était donc un judaïsme plus ou moins corrompu et mélangé de paganisme. Au retour de la captivité, le refus opposé par les Juifs d'accepter le concours des Samaritains dans la réédification du temple de Jérusalem, accentua l'antipathie qui existait entre la Samarie et les deux autres provinces. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut faire remonter le culte du Garizim, rival de Jérusalem ². Nous savons par l'Évangile qu'une vive inimitié persistait, au temps de Jésus-Christ, entre les Juifs et les Samaritains ³. Jésus cependant avait eu, à leur égard, de touchantes paroles de miséricorde ⁴, et avant de remonter au ciel, il avait exprimé le désir que l'évangélisation de la Samarie vint en second lieu, après celle de Jérusalem et de la Judée, mais avant celle de tous les pays de la gentilité ⁵.

Vers l'an 33, à l'époque du martyr de saint Etienne, la population de la Samarie était extrêmement agitée par le prosélytisme d'un homme, qui, exploitant l'inquiétude religieuse de ce peuple, toujours prompt à accueillir de nouveaux envoyés de la divinité, se donnait pour un être surhumain ⁶. Il s'appelait Simon. Il était né au bourg de Gitton, dans les environs de Sichem ⁷ et avait la réputation d'un magicien extraordinaire. Si l'on s'en rapporte aux *Homélies clémentines* ⁸, il avait été élevé en Egypte ; il s'y était familiarisé avec ces théories vagues et grandioses où tendait le judaïsme alexandrin, et qui devaient se formuler bientôt dans les différentes sectes gnostiques.

Etat politique
et religieux
de la Samarie
vers l'an 33.

Sentiments
de Jésus
à l'égard des
Samaritains.

Simon
de Gitton,
dit
le Magicien.

1. IV Rois, xvii, 21-44. Cf. VIGOUROUX, *la Bible et les découvertes modernes*, Paris, 1896, t. III, p. 575-586.

2. Voir le mot *Garizim*, dans le *Dict. de la Bible*, t. III, col. 111.

3. Jean, iv, 9 ; viii, 48.

4. Jean, iv, 19 ; Luc, x.

5. Act., i, 8.

6. Act., viii, 9.

7. S. JUSTIN, *Apol.*, I, 26.

8. *Hom. clem.*, II, 22.

Son ascendant
sur
le peuple.

Par l'étrangeté de ses rêves, par le prestige de ses sortilèges, par l'audace de ses affirmations, cet homme exerçait une sorte de fascination sur les masses. « Voici la grande vertu de Dieu », se disait le peuple en le voyant paraître ¹; et lui-même, au rapport de saint Jérôme, disait à qui voulait l'entendre : « Je suis la parole de Dieu, je suis la Beauté, je suis la Consolation, je suis la Toute-Puissance, je suis le Tout de Dieu ². »

Arrivée
de Philippe
à Sébaste (33).

En quittant Jérusalem, le diacre Philippe, le second des sept élus, s'était rendu à Sébaste ³ pour y prêcher l'Évangile. Sur cette terre, réfractaire à l'autorité de Jérusalem, il avait l'assurance d'échapper à la persécution des prêtres juifs. Les diacres, dégagés, par suite de la dispersion, des soins de la communauté, qui avaient constitué leurs principales fonctions jusque-là, se vouaient désormais au ministère de la prédication. Le missionnaire ne tarda pas à se trouver en présence du magicien.

Nous savons peu de chose de Philippe. Originaire, à ce qu'il semble, de Césarée ⁴, père de quatre filles qui l'aidaient dans son ministère en catéchant les néophytes, et qui paraissent avoir rempli un rôle important dans les œuvres charitables de ces temps primitifs, il avait reçu de Dieu, d'une manière peu commune, le don des miracles. Son nom semble indiquer une origine helléniste, qui dut rendre plus faciles ses rapports avec les populations étrangères à la Judée.

Il baptise
un
grand nombre
de
samaritains
et Simon
lui-même.

Au bout de quelque temps, Philippe avait guéri un si grand nombre de possédés, de paralytiques, de boiteux, d'infirmes de toute sorte, que beaucoup de Samaritains demandèrent à recevoir le baptême chrétien. Simon lui-même demanda et obtint l'initiation à la foi de Jésus-Christ.

Le diacre avait la faculté de baptiser, mais non de donner le Saint-Esprit. Ce dernier pouvoir était réservé aux apôtres. Ceux-ci, n'ayant pas tardé à apprendre le succès accordé par Dieu à la prédication de Philippe, jugèrent qu'il y avait lieu de conférer aux nouveaux chrétiens le complément des grâces sacramentelles que

1. Act., VIII, 10.

2. S. JÉRÔME, *In Matth.*, XXIV, 5.

3. C'était l'ancienne Samarie, capitale de la province de ce nom. Le nom de Sébaste ou Augusta lui avait été donné en souvenir d'Auguste, qui en avait fait don à Hérode.

4. Les Actes, XXI, 8, le montrent plus tard habitant Césarée avec ses quatre filles.

recevaient les initiés à la foi du Christ. Pierre et Jean se rendirent au milieu de la jeune chrétienté de Sébaste, imposèrent les mains sur chacun des membres de la nouvelle communauté, et leur conférèrent le Saint-Esprit.

Pierre et Jean
imposent
les mains aux
Samaritains
convertis.

Il est à croire que l'effusion de grâces spirituelles qui se produisait ordinairement à Jérusalem sur les nouveaux confirmés se renouvela en Samarie avec un éclat tout particulier. Un saint enthousiasme s'emparait de ceux à qui la grâce de l'Esprit venait d'être conférée. Leurs paroles étaient impuissantes à rendre la sainte joie qui faisait battre leurs cœurs, l'extase qui soulevait leurs âmes vers je ne sais quelle contemplation mystique. Tout en eux, l'expression de leur visage, les mots inachevés qui expiraient sur leurs lèvres, et les gestes qu'ils ébauchaient, ne laissaient aucun doute sur l'efficacité opérante du rite sacramentel ¹. L'assistance avait l'impression irrésistible d'une présence et d'une action particulières de Dieu au milieu d'elle. Simon fut témoin de ces scènes émouvantes. Le malheureux, dont la conversion n'avait peut-être pas été exempte de toute arrière-pensée d'ambition, sentit alors se réveiller en son cœur les plus mauvaises tentations de sa vie passée. Il y céda. Hardiment, il se présenta devant Pierre, et, lui offrant de l'argent, il lui dit : « Communique-moi ton pouvoir, afin que ceux à qui j'imposerai les mains, reçoivent aussi le Saint-Esprit. » Le premier pape se trouvait, pour la première fois, en face du premier hérésiarque. Le livre des Actes nous a conservé son admirable réponse : « Que ton argent périsse avec toi, s'écria Pierre, puisque tu as pensé que le don de Dieu s'acquiert à prix d'argent ² ! » Le magicien s'inclina, et feignit de se repentir. Mais on le vit bientôt, impénitent et révolté, courir le monde, suivi d'une malheureuse femme, du nom d'Hélène, qu'il appelait la « Pensée éternelle », qu'il prétendait « délivrer », et qu'il associa à ses œuvres de sorcellerie. On lui attribua plus tard tout un système de philosophie théologique. Ce n'est probablement que la synthèse, faite par ses disciples, des idées propagées par lui, et destinées peut-être à couvrir simplement l'immoralité de sa conduite.

Effusion
de charismes.

Simon
veut acheter
le pouvoir
d'imposer les
mains.

Réponse
de Pierre.

Révolte
de Simon.

1. Un auteur protestant a écrit à propos de ces faits : « C'est bien là la notion sacramentelle et magique qui a prédominé depuis dans l'Eglise catholique. » MOXNER, *Notion de l'apostolat*, p. 170. Disons autrement : C'est bien là la notion de l'efficacité sacramentelle, *ex opere operato*, laquelle remonte ainsi jusqu'aux premières origines du christianisme.

2. Act., VIII, 20.

Système
théologique
de Simon.
Il est le père
du
gnosticisme.

Simon aurait admis comme principe de toutes choses un feu spirituel, éternel et invisible. De ce premier principe, disait-il, sont émanés des esprits inférieurs, graduellement hiérarchisés, de moins en moins éthérés, les éons. Ils ont été chargés de créer et de conserver le monde. Seulement ces esprits retiennent captive la Pensée éternelle de Dieu, dont ils sont l'œuvre. Qui la délivrera, cette divine *Ennoia* ? Ce sera Simon, le Suscité, le Verbe, la grande Force de Dieu ; et toute la mission de celui-ci est de travailler à cette délivrance ¹. Si les idées que nous venons de résumer sont bien celles de Simon, toutes les rêveries du gnosticisme étaient en germe dans le cerveau de ce novateur.

L'homme néfaste, qui, presque au lendemain de la mort du Sauveur, s'était ainsi dressé en face de l'Église, captieux et violent, intelligent et dépravé, s'attaquant à la fois à la discipline et à la foi, devait laisser un profond et lugubre souvenir dans les premières générations chrétiennes, qui lui attribuèrent une foule de crimes et d'aventures, merveilleuses et sinistres ². Son nom survivra dans la langue de l'Église ; elle appellera « simonie » le crime de ceux qui trafiquent des choses spirituelles.

VIII

Par l'évangélisation de la Samarie, l'œuvre de la propagation du christianisme avait fait un grand pas. L'Église avait débordé par delà le monde juif proprement dit. Elle allait bientôt recevoir dans son sein le premier païen. L'honneur de cette conversion appartient encore au diacre Philippe.

Les prosélytes
de la porte.

Celui qui fut l'objet de cette nouvelle conquête faisait déjà partie de cette catégorie d'étrangers qui, sans être soumis à la circoncision ni s'astreindre aux prescriptions de la loi mosaïque, avaient subi la

1. Ce système se trouve développé dans la *Grande Exposition*, dont les *Philosophoumena* nous ont conservé de curieux fragments. *Philosophoumena*, IV, 7 ; VI, 1 ; X, 4.

2. Les détails fantaisistes sur Simon le magicien se trouvent surtout dans le fameux roman des *Reconnaisances* et dans les *Homélies clémentines*. Des renseignements plus dignes de foi se rencontrent dans HÉGÉSIPPE, cité par EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, IV, 22 ; dans saint JUSTIN, *Apol* I, 31 et 56 ; *Dial. Tryph.*, 70-71 ; saint IRÉNÉE, *Adv. hér.*, I, 22-23 ; TERTULLIEN, *De anima*, 34 ; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.*, II ; VII, 17 ; et l'auteur des *Philosophoumena*, VI, 7-20.

profonde influence du monothéisme juif. On les désignait généralement sous le nom de prosélytes ou d' « hommes craignant Dieu ». Libérés à la fois des superstitions de l'idolâtrie et de la foi à la divinité abstraite des philosophes, ils allaient adorer le vrai Dieu, vivant et personnel, au temple de Jérusalem. C'était un ministre de la reine d'Éthiopie. Au retour de son pieux pèlerinage à la cité sainte, il suivait, assis sur son char, la route qui longe la Méditerranée et conduit en Égypte. Philippe, intérieurement poussé par l'Esprit de Dieu, l'aborde, et l'entend qui lit le prophète Isaïe. « Crois-tu comprendre ce que tu lis ? lui dit-il. — Comment le pourrai-je, répond le ministre, si personne ne me l'explique ¹ ? » Philippe s'assoit sur son char, à côté de lui, et, interprétant le texte du prophète, lui annonce Jésus-Christ. En avançant sur la route, ils arrivent à une fontaine. « Voici de l'eau, dit l'officier ; quel est l'obstacle qui m'empêcherait d'être baptisé ? » Philippe répond : « Si tu crois de tout ton cœur, tu peux l'être. » L'officier reprend : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. » Philippe descend alors dans l'eau avec lui et le baptise ².

L'eunuque
de la
reine Candace.

Il est baptisé
par le diacre
Philippe.

Nous saisissons là, dans cette scène si vivante que nous rapportent les Actes, la méthode suivie pour l'initiation des âmes de bonne volonté dans l'Église. Une grâce intérieure et de bons exemples les ont poussées à prier et à lire le livre saint ; mais il faut qu'un ministre de Dieu leur interprète les paroles divines, les catéchise, et, après s'être assuré de leur instruction suffisante et de leur foi, les soumette au rite sacramentel.

Le nouveau baptisé fit-il des prosélytes en Éthiopie ? Aucun document ne l'indique. Nous savons seulement que Philippe prêcha Jésus, en se rendant d'Azot à Césarée, dans les villes à peu près païennes de l'ancien pays des Philistins ; mais là encore, il paraît ne s'être adressé qu'à des hommes de race juive, ou à des étrangers qui, comme l'officier de Candace, adoraient le Dieu d'Israël, sous le nom de prosélytes de la porte ³.

Philippe
évangélise
l'ancien pays
des Philistins.

Tel fut le premier résultat de la persécution dans laquelle périt le premier martyr. Le supplice d'Étienne en obtint un second : la conversion d'un de ses persécuteurs, Saul de Tarse.

1. *Act.*, VIII, 26-40.

2. *Act.*, VIII, 26-40.

3. Sur les prosélytes de la porte à l'âge apostolique, voir *Dict. de la Bible*, t. V, col. 772-773.

Pendant que le diacre Philippe évangélisait la Samarie, le jeune homme que le récit des actes nous a montré gardant les vêtements de ceux qui lapidaient Etienne, et « consentant au meurtre qui se commettait ¹ », Saul, « ne respirant encore que menaces et carnage contre les disciples du Seigneur, était allé trouver le prince des prêtres, et lui avait demandé des lettres pour les synagogues de Damas, afin que, s'il y rencontrait des hommes et des femmes engagés dans cette voie, il les ramenât enchaînés à Jérusalem ² ».

Saul de Tarse.

Celui que la Bible appelle ici un jeune homme pouvait avoir trente ans ³. Le monde n'a peut-être pas vu d'âme plus ardente. Son incroyable ardeur s'est déjà dépensée à défendre, avec un acharnement et une persévérance inlassables, les plus pures traditions pharisaïques. Né dans un centre helléniste, à Tarse de Cilicie, d'un père citoyen romain, il avait peu subi l'influence de la Grèce et de Rome. « Hébreu, fils d'hébreux ; pharisien, fils de pharisiens ⁴ » : c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même. « J'ai vécu en pharisien, s'écrie-t-il encore, selon la secte la plus stricte de notre religion ⁵. » Caractère tout d'une pièce, incapable de se donner à demi, il avait tout accepté de ce réseau de prescriptions minutieuses et de traditions compliquées, qui faisaient de la vie du pharisien une véritable servitude. Et quiconque lui avait paru vouloir briser ce réseau, atténuer ces traditions, avait été pour lui un ennemi à combattre. C'est dans la synagogue des Ciliciens qu'il avait dû entendre pour la première fois l'exposition de la doctrine du Christ, et défendre la cause du Temple et de la Loi avec cette dialectique subtile, qu'il tenait de son maître Gamaliel, dans cette langue vive, heurtée, entraînante, incorrecte et singulièrement puissante, qu'il ne tenait d'aucune étude, qu'il semblait avoir prise dans la vie, plus que dans les livres, dans son âme plus que dans les influences d'une école ou l'ambiance d'un pays ⁶.

Son caractère.

1. Act., viii, 53.

2. Act., ix, 1-2.

3. On sait que les anciens faisaient durer la jeunesse jusqu'à 30 ans. La vieillesse commençait à 60 ans. Entre 30 et 60 ans, c'était l'âge mûr. Cicéron qualifie de jeune homme Antoine, alors que celui-ci avait 30 ans. *Philipp.*, II, 21.

4. Act., xiii, 6.

5. Act., xxvi, 5.

6. « Le panorama riant et grandiose de Tarse semble n'avoir laissé aucune trace dans l'imagination de Paul... A ce point de vue, il est l'antipode des prophètes et des évangélistes... Il ne voit la nature inanimée que dans ses rapports avec l'homme. Son domaine est la psychologie. » PEARL, *la Théologie de saint Paul*, t. I, p. 19-20.

Le procès et l'exécution d'Etienne, dont il avait été témoin, avaient déchainé sa fureur. Par suite de circonstances difficiles à préciser, mais que la logique la plus élémentaire oblige à admettre, Saul n'avait rien vu des prodiges survenus au Calvaire, à la Résurrection et à la Pentecôte. Les récits qu'on put lui en faire parurent sans doute, à son esprit prévenu, des fables ridicules et d'odieuses inventions. Pour lui, Etienne est un imposteur ou un fou. En tous cas, les chrétiens sont des adversaires de la tradition pharisaïque ; il faut les exterminer à tout prix. Dans la description qu'il nous laissera plus tard de sa fureur religieuse, il se comparera à la bête fauve, qui ravage tout ¹. Il ne lui suffira pas plus désormais d'assister au supplice de la victime, il pénétrera dans les maisons particulières et en arrachera les habitants, hommes et femmes, pour les traîner dans les cachots. Mais bientôt, faute d'aliment, la persécution s'est éteinte à Jérusalem. Voilà pourquoi Saul a supplié le grand prêtre Caïphe ² de l'investir d'une mission officielle pour rechercher et faire enchaîner les chrétiens de Damas. C'est là que la grâce de Dieu attend le féroce persécuteur.

Son attitude à l'égard de la religion chrétienne.

Saul persécuteur du christianisme.

Pendant que Saul de Tarse s'achemine vers Damas, tout à coup une lumière venant du ciel resplendit autour de lui. Il tombe par

La vision du chemin de Damas (33).

1. Act., VIII, 3.

2. Caïphe ne fut déposé qu'en 36 par Vitellius, gouverneur de Syrie. Or la conversion de saint Paul a dû avoir lieu en 33. L'épître aux Galates semble imposer cette date. L'épître affirme qu'il fit son second voyage de Jérusalem quatorze ans après sa conversion ; or il faut faire coïncider ce voyage avec la famine qui eut lieu vers 47. D'une manière générale, la chronologie de l'âge apostolique, c'est-à-dire de la période qui va de la Passion du Sauveur à la ruine de Jérusalem, a fait l'objet d'innombrables études. On trouvera le résumé de ces études dans un article de F. PRAT, *la Chronologie de l'âge apostolique*, publié par les *Recherches de science religieuse*, 1912, p. 372-392. M. A. BRASSAC, se fondant sur une récente découverte, a aussi publié dans la *Revue biblique* de janvier et d'avril 1913, une étude ayant pour titre : *Une inscription de Delphes et la chronologie de saint Paul*. Voici quels seraient, d'après notre savant confrère M. LEVESQUE, les principaux jalons de cette chronologie :

Martyre de saint Etienne. Conversion de saint Paul.	33
Première visite de saint Paul à Jérusalem.	36
Deuxième visite à Jérusalem.	46-47
Différend d'Antioche.	50
Deuxième mission.	51-54
Arrivée à Corinthe.	51 ou 52
Rencontre avec le proconsul Gallion.	52 ou 53
Troisième mission.	54-58
Epître aux Romains.	57-58
Commencement de la captivité à Césarée.	58
Arrivée de Festus.	60
Fin de la première captivité à Rome.	63

terre, et entend une voix qui lui dit : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? — Seigneur, qui êtes-vous ? — Je suis Jésus que tu persécutes, reprend la voix. Il n'est pas bon pour toi de regimber contre l'aiguillon. » Tremblant et saisi d'effroi : « Seigneur, s'écrie Saul, que voulez-vous que je fasse ? — Lève-toi, entre dans la ville. Là on te dira ce que tu dois faire. » Saul se relève, aveugle. On le conduit par la main, à Damas, où le chef de la communauté chrétienne, Ananie, le guérit, le baptise et le présente aux frères assemblés.

Tel est l'événement historiquement indiscutable¹, qui, non seulement a donné saint Paul à l'Eglise, mais encore a exercé sur la théologie du grand apôtre, et par là sur toute la théologie catholique², une influence considérable. Jésus, le crucifié de Jérusalem, s'est manifesté à Saul comme un Etre toujours vivant, et, pour lui reprocher de persécuter son Eglise, il lui a dit : « Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Ces deux idées, du Christ toujours vivant et du Christ s'identifiant avec son Eglise, resteront comme deux idées maîtresses dans l'enseignement de l'apôtre, et, par lui, elles se transmettront dans l'enseignement de l'Eglise entière³.

Conséquences
de cette vision
sur la
théologie
de saint Paul.

IX

Tandis que ces événements se passaient à Damas, les autorités hiérosolymites ne cessaient de méditer de nouvelles mesures contre les disciples de Jésus.

Le procureur
romain
Ponce Pilate.

Jusque-là, les princes des prêtres avaient toujours reculé devant une exécution capitale⁴. On peut croire que la crainte du peuple

1. « Arguer des différences qui se trouvent dans les trois relations (*Act.*, ix, 1-22; xxii, 1-21; xxvi, 9-20) pour nier le caractère historique du récit, nous paraît un procédé violent et arbitraire. Réussirait-on parfaitement à les concilier ou même n'existeraient-elles pas du tout, ceux qui ne veulent point admettre le miracle ne repousseraient pas avec moins de décision le témoignage du livre des *Actes*...; leur négation tient à une conception philosophique, dont la discussion ne rentre pas dans le cadre des recherches historiques. » Ainsi s'exprime le protestant Auguste SABATIER, *l'Apôtre Paul*, p. 42-43. Cf. *ibid.*, p. 39-52.

2. « C'est un fait notoire que la théologie d'Augustin, et par Augustin celle de saint Thomas, et par saint Thomas toute la scolastique, dérivent en droite ligne de la doctrine de Paul. » F. PRAT, *la Théologie de saint Paul*, t. I, p. 17.

3. F. PRAT, *op. cit.*, p. 50-62.

4. Le meurtre d'Etienne avait été censé la conséquence d'une émeute spontanée. Il ne fut ni approuvé officiellement ni poursuivi par les autorités juives et romaines.

avait été pour beaucoup dans ces hésitations. Il paraît aussi que le procurateur Ponce Pilate, depuis la concession lamentable qu'on lui avait arrachée au sujet de Jésus-Christ, se montrait peu disposé à en faire de nouvelles aux autorités religieuses de Jérusalem. Mais les événements qui survinrent au cours des années 36 et 37 permirent aux ennemis du nom chrétien de pousser plus loin leur audace.

Sur l'indication d'un imposteur, qui prétendait connaître et indiquer l'endroit où Moïse avait enfoui des vases précieux, des Samaritains s'étaient rassemblés en grand nombre sur le mont Garizim. Pilate vit dans ce rassemblement, quelque peu tumultueux, un commencement de révolte, et fit impitoyablement massacrer ces malheureux. Il semble bien que le procurateur romain, cédant aux impulsions de son tempérament inquiet et sombre, ait dépassé, dans cette circonstance, la mesure d'une juste répression. Les princes des prêtres, qui le détestaient à cause du peu de bonne volonté qu'ils rencontraient en lui pour servir leurs rancunes, profitèrent de cette occasion pour le dénoncer au légat de Syrie, Vitellius. Lucius Vitellius, dont le fils devait occuper, sous le même nom, le trône impérial, apparaît dans l'histoire comme le type d'un vulgaire ambitieux. Pour le moment, il cherchait à gagner par tous les moyens la faveur des populations qu'il administrait. L'historien Josèphe raconte qu'une de ses premières mesures fut de faire rendre aux Juifs les vêtements pontificaux qui, depuis Hérode le Grand, étaient gardés dans la tour Antonia¹. Le légat impérial accueillit avec empressement les réclamations des autorités juives, et manda Pilate à Rome. Celui-ci y reçut notification de son exil à Vienne, dans les Gaules. S'il faut en croire Eusèbe, le procurateur déchu y termina par le suicide son existence, qui, depuis la scène du prétoire, avait été étrangement tourmentée². Sur ces entrefaites, la mort de Tibère, le 16 mars de l'an 37, et son remplacement par Caligula, ne firent qu'encourager les projets criminels des Juifs. La politique du nouvel empereur, avant que la folie n'eût altéré ses facultés, fut de rendre aux peuples d'Orient leur autonomie et leurs chefs indigènes³. On savait aussi qu'il avait eu pour ami et pour compagnon de débauches Agrippa, frère d'Hérodiade. Vitellius installa, à la place de Pilate,

Il est dénoncé
au légat
de Syrie et
exilé par
Tibère (36).

Avènement
de
Caligula (37).
Sa politique.

1. JOSÈPHE, *Ant.*, l. XV, ch. XI, n. 4 ; l. XVIII, ch. IV, n. 2.

2. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, l. II, ch. VII, édit. Grapin, t. I, p. 145. Cf. le mot *Pilate* dans le *Dict. de la Bible*, t. V, col. 433.

3. JOSÈPHE, *Ant.*, l. XVIII, ch. V, n. 3 ; SUÉTONE, *Caius*, 16.

son ami Marcellus, tout acquis à sa politique. La situation fut surtout menaçante pour les chrétiens quand la faveur impériale eut restauré la royauté à Jérusalem en la personne d'Hérode Agrippa 1^{er}. Le petit-fils d'Hérode le Grand s'appliqua d'abord, grâce à la protection de Caligula, à reconstituer territorialement le royaume de son aïeul. L'attitude rampante qu'il eut à l'égard de l'empereur Claude acheva sa fortune. Sa politique à l'égard de ses sujets israélites ne fut pas moins honteuse. On vit ce vil débauché, pour gagner l'estime des prêtres, s'astreindre hypocritement à toutes les moindres prescriptions de la loi de Moïse ; et, pour capter la faveur populaire, faire remise aux habitants de Jérusalem du tribut que chaque foyer devait au roi ¹. D'un tel monarque, les chrétiens ne pouvaient attendre qu'une recrudescence de persécution.

La persécution cette fois s'abattit sur la tête d'un apôtre. Agrippa s'imagina-t-il que Jacques, le fils de Zébédée, était à la tête de la communauté chrétienne ? Il est vraisemblable que ce « fils du tonnerre » était un des plus ardents prédicateurs de la nouvelle foi. Le roi de Judée le fit mettre à mort dans des circonstances dont le détail ne nous a pas été rapporté. Nous savons seulement qu'il fut, non pas lapidé, suivant la loi juive, mais décapité, suivant l'usage romain ². Sa mère avait un jour demandé qu'il eût une place de choix dans le royaume messianique ; son martyre fut la réponse du Maître : Jacques, fils de Zébédée, fut le premier des apôtres qui versa son sang pour Jésus-Christ ³.

Les rancunes des Juifs et la haine d'Agrippa visaient plus haut.

Au milieu des fêtes de Pâques de l'an 42 ⁴, la nombreuse foule des hiérosolymites pieux et des pèlerins étrangers venus à Jérusalem pour célébrer la grande solennité juive, apprit tout à coup que Pierre, le chef des Douze, venait d'être mis en état d'arrestation. Agrippa avait calculé les circonstances de cet habile coup de main, par lequel il faisait parade devant tous de son zèle pour la religion de ses sujets, tandis qu'il satisfaisait ses haines personnelles.

1. JOSÈPHE, *Ant.*, XXX, vi, 3.

2. ABDIAS, *Hist. des apôtres*, dit : « *Cervicem spiculatori porrexit.* »

3. Sur saint Jacques, fils de Zébédée, appelé communément Jacques le Majeur, voir ERMONI, *les Eglises de Palestine aux deux premiers siècles*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, 2^e année, 18 janvier 1901, p. 16, et le mot *Saint Jacques le Majeur*, dans le *Dict. de la Bible*.

4. Voir les raisons qui portent à adopter cette date, dans FOUARD, *Saint Pierre*, p. 527-530.

Il restaure
' la
royauté juive
en la personne
d'Hérode
Agrippa (38).

Martyre
de Jacques
le Majeur
(vers 42).

Arrestation
de Pierre (42).

Le jugement solennel, et l'exécution qui s'ensuivrait, furent remis à quelques jours plus tard. L'astucieux monarque préparait sans doute quelque nouvel effet théâtral, capable d'impressionner les foules. Pendant ce temps, nous dit saint Luc, « l'Eglise entière s'étant mise en prière, ne cessait d'implorer Dieu pour son chef ¹ ». Etroitement surveillé par quatre escouades, qui se relevaient de faction à chacune des quatre veilles de la nuit, lié par des chaînes aux soldats qui le gardaient, Pierre attendait, plein d'abandon à Dieu, l'heure de la délivrance ou l'heure du martyr, quand soudain une lumière éclatante remplit la prison. Pierre entend une voix : « Lève-toi promptement. » Les chaînes tombent de ses mains. Un ange est là devant lui sous une forme humaine. Pierre se demande s'il n'est pas le jouet d'une hallucination. Mais l'ange l'a prié de le suivre, et, marchant devant lui, l'a conduit jusqu'à la porte de fer de la prison, qui s'ouvre d'elle-même. L'apôtre est libre ! Il se dirige aussitôt vers une maison amie, où les fidèles se réunissaient d'ordinaire pour la prière commune : la maison de Marie, mère de Jean-Marc, et il raconte à la famille, stupéfaite de le voir, le miracle de sa délivrance. Puis il ajoute : « Allez porter cette nouvelle à Jacques et aux frères ². »

Sa
miraculeuse
délivrance.

Jacques, dont il est ici question, n'était autre que l'évêque de Jérusalem. D'après des récits qui paraissent très anciens, le fils de Cléophas et de Marie aurait été préposé au gouvernement de la métropole juive en 42, lorsque les apôtres se dispersèrent pour prêcher au loin l'Evangile ³. Il fut le premier évêque de la ville sainte ⁴. Sa piété ardente, sa fidélité aux anciennes prescriptions de la loi, ses longues prières dans le temple et son esprit de justice, l'avaient rendu vénérable aux Juifs comme aux chrétiens. Le peuple l'avait surnommé le « Juste » et le « Rempart de la nation ⁵ ». L'apôtre Paul lui parlait un jour, avec joie, de tout ce que Dieu avait fait pour les Gentils ; Jacques lui répondit, avec une fierté nationale non dissimulée : « Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru,

Jacques
le Mineur
institué pre-
mier évêque
de Jérusalem
(42).

1. Act., XII, 5.

2. Act., XII, 1-19.

3. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, I, V, ch. XVIII, n. 14, rapporte que les apôtres restèrent douze ans à Jérusalem après l'Ascension. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.*, VI, constate la même tradition. On place généralement l'Ascension, dans la chronologie rectifiée, en l'an 30.

4. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, I, II, ch. I et XXIII ; I, II, ch. V ; I, IV, ch. V ; I, VII, ch. XIX Cf. S. JÉRÔME, *De viris illustribus*, P. L. t. XXIII, col. 609.

5. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, II, 23.

et tous sont zélés pour la Loi ¹. » Mais Jacques était un témoin du Ressuscité, c'en était assez pour le rendre insupportable à la secte sadducéenne. Un farouche sadducéen, Anne le jeune, fils du grand prêtre Anne, qui avait contribué plus que tout autre à la mort de Jésus, devait, sous le règne d'Agrippa II, assouvir la haine ancestrale en faisant mettre à mort, en l'an 62, le saint évêque de Jérusalem, Jacques le Mineur.

X

Les épreuves
intérieures
de l'Eglise de
Jérusalem.

« Ne vous troublez pas, avait dit le Maître, quand on vous traînera devant les tribunaux et les synagogues ² » ; mais il avait aussi prédit que l'Ennemi sèmerait l'ivraie dans le champ du père de famille, et que, du milieu du peuple, de faux prophètes surgiraient ³. Les schismes et les hérésies ne devaient pas plus être épargnés à l'Eglise que les persécutions. La communauté naissante de Jérusalem connut les uns comme les autres.

Juifs
de Palestine
et Juifs
hellénistes.

Dès la première heure, deux courants s'étaient dessinés parmi les disciples du Christ : celui des Juifs de Palestine et celui des Juifs hellénistes. On appelait de ce nom les Juifs qui, pendant la période de la dispersion, avaient adopté la langue et, en partie, les coutumes helléniques ⁴. L'institution du diaconat fut décidée à la suite de réclamations des hellénistes, se plaignant de ce que leurs veuves étaient négligées dans le « service des tables ⁵ ». La sourde opposition des deux partis devait rester comme une source permanente de conflits dans la communauté.

L'épisode
d'Ananie et
de Saphire.

Des difficultés plus graves lui vinrent du fait de son organisation économique. Nous savons déjà que, par un mouvement naturel de charité, la plupart des premiers fidèles avaient vendu de leurs biens tout ce qu'ils pouvaient et en avaient versé le prix dans le trésor de la communauté. Au temps du Maître, les apôtres n'avaient-ils pas eu bourse commune ? On essayait simplement de continuer, dans un cercle plus agrandi, cette primitive tradition. Le christianisme s'était

1. *Act.*, **xxi**, 20.

2. *Marc*, **xiii**, 9-11.

3. *Matth.*, **xiii**, 25 ; *Marc*, **xiii**, 22.

4. F. PRAT, au mot *Hellénistes*, dans le *Dict. de la Bible*, t. III, col. 576.

5. *Act.*, **vi**, 1.

surtout propagé parmi les pauvres ; la mise en commun des biens était le moyen le plus délicat qu'eussent les riches de venir en aide à leurs frères déshérités de la fortune ¹. « Or un homme nommé Ananie, avec Saphire sa femme, vendit un champ et retint une partie du prix, avec le consentement de sa femme ; puis il apporta le reste et le déposa aux pieds des apôtres. Pierre lui dit : « Ananie, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit ? Si ton champ n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ?... Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. » Ananie, en entendant ces paroles, tomba et expira... Trois heures plus tard, sa femme entra : « Comment, lui dit Pierre, vous êtes-vous entendus pour tromper l'Esprit du Seigneur ? Entends-tu les pas de ceux qui viennent d'ensevelir ton mari ? Ils t'emporteront à ton tour. » Au même instant, Saphire s'affaissa et mourut... Et une grande crainte saisit tous ceux qui apprirent ces choses ². » Par ce terrible exemple, Dieu montrait aux fidèles de l'Eglise naissante qu'on ne trompe pas impunément ses ministres, et que rien n'est plus indigne d'un chrétien que d'essayer de se soustraire à un devoir, et même à un conseil, par une déloyauté.

Des faits pareils ne devaient jamais se renouveler ; le régime économique de l'Eglise primitive allait bientôt disparaître, rendu impossible par le fait même de son développement ; mais une source

Terrible
châtiment
infligé par
saint Pierre.

1. « On voit, dit Renan, la ressemblance surprenante de tels essais d'organisations du prolétariat avec certaines utopies qui se sont produites à une époque peu éloignée de nous. » RENAN, *les Apôtres*, p. 112. Mais qui ne voit, au contraire, entre cette vie commune des premiers chrétiens et l'organisation rêvée par le communisme, des différences profondes ? Ici et là, sans doute, la répartition est faite en proportion des besoins de chacun, non de son apport ; mais chez les chrétiens, l'oblation est spontanée : nulle espèce de contrainte ; les paroles de Pierre à Ananie ne laissent aucun doute à ce sujet. Nulle mention, du reste, n'est faite du produit du travail. Restait-il la propriété du travailleur ou entraient-ils dans l'apport social ? Le texte est muet. Au surplus, entre l'âme communiste, tout entière préoccupée de la répartition des biens terrestres, et l'âme chrétienne, dont la pensée est dans le ciel, tout rapprochement est factice. Quant à traiter d'utopie cette organisation primitive, et à dire que l'Eglise s'est empressée de l'abandonner, dès qu'elle en a vu la chimère, l'erreur ne serait pas moindre. En réalité, l'Eglise n'a jamais abandonné cet idéal ; il tient au fond de son esprit. Et Renan, un peu plus loin, est bien forcé de l'avouer : « Quand des pays entiers se firent chrétiens, la règle de la première Eglise se réfugia dans les monastères. La vie monastique n'est, en un sens, que la continuation de cette Eglise primitive. Le couvent est la conséquence de l'esprit chrétien ; il n'y a pas de christianisme parfait sans couvent, puisque l'idéal évangélique ne peut se réaliser que là. » *Ibid.*, p. 128.

2. *Act.*, v, 1-11.

de conflits plus durables allait surgir bientôt, à propos de l'introduction des païens dans l'Église.

XI

L'évangéli-
sation
des païens.

Le Sauveur, parlant à ses disciples des signes avant-coureurs de la ruine de Jérusalem, leur avait dit : « Il faut qu'auparavant l'Évangile soit prêché dans toutes les nations ¹. » Les apôtres profitèrent de toutes les circonstances qui s'offrirent à eux pour faire avancer l'œuvre de la prédication évangélique.

Voyages
apostoliques
de Pierre.

Pierre résidait habituellement à Jérusalem ; mais sa charge de chef de l'Église l'obligeait à visiter les chrétientés fondées en divers lieux ². Les régions évangélisées par le diacre Philippe furent les premières où il jugea opportun de se transporter, pour y consolider et y étendre l'œuvre si heureusement commencée. Dieu bénissait son apostolat par de nombreux miracles. A Lydda, vers le sud de la riche plaine de Saron, « il rencontra un homme, du nom d'Euée, qui était paralytique. « Lève-toi, lui dit l'apôtre, et dispose ton lit. » Le paralytique se leva. Et tous ceux qui habitaient Lydda et Saron le virent et se convertirent au Seigneur ³. » A Joppé⁴, port de mer important et qui paraît avoir été un centre pour le christianisme, il ressuscita une veuve, Tabithâ, femme admirable qui donnait tous ses soins aux pauvres et paraît avoir consacré sa fortune aux besoins de l'Église naissante ⁵.

Le problème
de l'initiation
des Gentils
à la foi
chrétienne.

Dans ces villes très mêlées, le problème de l'admission des païens dans le sein de l'Église se posait avec des difficultés que l'apôtre ne se dissimulait point. La question n'était pas de décider si les infidèles devaient entrer dans le royaume de Dieu ; le Maître l'avait nettement résolue dans le sens de l'affirmative ; mais à quelles conditions devaient-ils y être admis ? Était-il nécessaire de devenir juif pour devenir chrétien ? Fallait-il passer par le judaïsme pour arriver à l'Évangile ? Tel était le point du débat. Les Juifs de Jérusalem, les Hébreux, comme ils s'appelaient, tendaient visiblement à résoudre

1. MARC, XIII, 10.

2. Act., IX, 32.

3. Act., IX, 32-35.

4. Aujourd'hui Jaffa.

5. Act., IX, 35-42.

la question par l'affirmative ; mais les Juifs hellénistes, les Grecs, penchaient pour la négative. Peu à peu, les opinions s'affirmèrent d'une manière de plus en plus tranchée. Il ne faut pas s'étonner si la bataille fut longue et acharnée. Le christianisme et le judaïsme semblaient combattre pour leur existence. « Si les païens entrent directement dans l'Eglise (disaient les Hébreux), s'ils y obtiennent, par leur foi seule, le même rang et les mêmes privilèges que les Juifs eux-mêmes, que deviennent les droits d'Israël ? Quel avantage a le peuple élu sur les autres nations ? N'est-ce pas la négation la plus radicale de la valeur absolue du judaïsme ? D'un autre côté, si la circoncision est imposée aux païens convertis, disaient les Grecs, la foi au Christ n'est-elle pas déclarée, par cela même, insuffisante pour le salut ? L'Évangile est-il autre chose qu'un élément du mosaïsme ? N'est-ce point la négation de la valeur absolue de l'œuvre de Jésus-Christ ? »

Pierre était fortement préoccupé de ce problème, quand une vision céleste vint lui apporter la lumière. Un jour qu'il priait à Joppé, sur la terrasse de la maison d'un tanneur qu'il avait choisie pour sa résidence, ayant devant lui cette mer par laquelle l'Évangile devait se répandre dans le monde païen, il eut une extase prophétique. Le ciel s'ouvrit à ses yeux, et une sorte de grande nappe parut en descendre. Elle était nouée aux quatre coins et suspendue au firmament par des liens invisibles. Or, il lui fut donné de regarder dans cette nappe, et il y vit toutes sortes de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux. Et il entendit une voix qui lui dit : « Pierre, lève-toi et mange. — Je n'aurai garde, Seigneur, répondit Pierre, car je n'ai rien mangé de profane ni d'impur. » On sait que d'après la loi mosaïque certains animaux étaient taxés d'impurs, et qu'on ne pouvait en manger sans devenir impur soi-même. Le mélange des animaux purs et impurs dans la grande toile en faisait un ensemble impur. La voix reprit : « Ce que Dieu a purifié, tu ne peux le tenir pour impur. » La chose se répéta par trois fois, puis la toile fut ramenée dans le ciel.

Pierre se demandait quel était le sens de cette vision, quand trois hommes se présentèrent à lui et lui annoncèrent qu'un centurion romain nommé Corneille, homme juste et craignant Dieu, et auquel toute la nation juive rendait un bon témoignage, avait été averti

La vision de
Joppé
(vers 40).

Sens
de cette vision.

par un ange de venir le trouver en sa maison et d'écouter ses paroles.

Les yeux de Pierre s'ouvrirent. Il vit le dessein de Dieu : les observances légales abolies ou du moins frappées de mort par le sacrifice du Christ ; la Loi ancienne s'évanouissant peu à peu devant la Loi nouvelle ; et, comme conséquence immédiate, la gentilité entrant dans l'Eglise par le seul baptême, sans passer par la circoncision.

Pierre alla trouver le centurion et l'instruisit des principales vérités de la foi. Il se disposait à lui conférer le baptême, ainsi qu'à tous ceux de sa maison, quand le Saint-Esprit, devançant cette fois le rite de l'initiation chrétienne, descendit sur les catéchumènes. Les grâces mystiques de la prophétie et du don des langues (glossolalie) se renouvelèrent tout à coup en ces âmes encore païennes. Dieu lui-même venait de les purifier d'une manière manifeste. Aucune hésitation n'était plus possible. « Peut-on refuser l'eau, s'écria Pierre, à ceux qui viennent de recevoir le Saint-Esprit aussi bien que nous ? » Et il versa l'eau du baptême sur le front du païen Corneille, et baptisa pareillement tous ceux de sa maison ¹.

Baptême
du centurion
Corneille.

Pierre
explique sa
conduite
aux Juifs de
Jérusalem.

La nouvelle de cet événement parvint bientôt en Judée et y causa un grand émoi. Quand Pierre fut de retour à Jérusalem, « les hommes de la circoncision », comme parle l'Écriture, lui firent de grands reproches. « Pourquoi es-tu entré chez des incirconcis, lui dirent-ils ? Pourquoi as-tu mangé avec eux ? » L'apôtre tint tête à l'orage. Il raconta le détail de tout ce qui s'était fait : la vision sur la terrasse, l'apparition de l'ange au centurion romain, la descente du Saint-Esprit sur la maison du centurion non encore baptisé. Ce simple et ferme exposé calma les murmures. Pierre conclut : « Du moment que Dieu faisait aux Gentils le même don qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour l'interdire à Dieu ² ? »

Mécontentement
de plusieurs.

Enthousiasme
des autres.

Les mécontents se turent. Mais « ceux de la circoncision » devaient bientôt renouveler leurs plaintes, récriminer avec éclat et faire le premier schisme dans l'Eglise naissante.

D'autre part, ceux qu'un zèle ardent pour la diffusion de l'Évangile poussait vers des terres nouvelles, ceux qui, au souvenir des

1. Act., x, 1-48.

2. Act., xi, 17.

paroles du Sauveur, se sentaient brûler du désir d'annoncer l'Évangile « à toute créature », furent saisis d'un nouvel enthousiasme, en voyant les horizons qui s'ouvraient devant eux. Sur la côte phénicienne, à Tyr, à Sidon, à Bérite, à Byblos, les missionnaires de l'Évangile, après avoir prêché dans les synagogues, avaient rencontré des païens travaillés par l'inquiétude religieuse, le désir d'une purification et le tourment de la vérité. Il en avait été de même dans l'île de Chypre, où les Juifs s'étaient établis en grand nombre au temps des Macchabées ¹. Mais il était une ville où le monde juif se trouvait plus mêlé encore au monde païen : c'était la capitale de la Syrie, Antioche.

Au moment de la dispersion qui suivit le martyre d'Étienne, des apôtres et des disciples s'y étaient réfugiés et y avaient prêché dans les synagogues la bonne nouvelle ². Peu de temps après, des chrétiens venus de Chypre et de Cyrène, plus familiers avec le milieu de la gentilité, y avaient annoncé l'Évangile aux païens eux-mêmes ³. En apprenant que Pierre avait baptisé un centurion romain, ils redoublèrent de zèle. C'est dans la troisième ville du monde ⁴, dans la « métropole de l'Orient », que l'Église allait, pour la première fois, prendre un large contact avec le monde gréco-romain.

L'Évangile
est prêché aux
païens
d'Antioche.

1. I *Macch.*, xv, 23.

2. *Act.*, xi, 19.

3. *Act.*, xi, 20-21. On ne sait pas le nom de ces premiers apôtres. On conjecture que Lucius, dit le Cyrénéen, Manahen, frère de lait d'Hérode Antipas, et Simon le Noir, dont il est question *Act.*, xiii, 1, furent les principaux d'entre eux. Saint Luc note qu'un des sept premiers diacres, Nicolas, était d'Antioche, *Act.*, iv, 5.

4. Rome et Alexandrie étaient les deux premières. Voir JOSÈPHE, *Guerres des Juifs*, l. III, ch. II, n. 4. Cf. STRABON, l. XVI, ch. II, n. 5.

CHAPITRE III

ANTIOCHE.

LE PREMIER CONTACT DE L'ÉGLISE NAISSANTE AVEC LE MONDE GRÉCO-ROMAIN (40-62).

I

La ville
d'Antioche
aux temps
apostoliques.

La ville d'Antioche, résidence du légat impérial de Syrie, pouvait compter, vers le milieu du 1^{er} siècle, un demi-million d'habitants. Bâtie par Séleucus, sur les bords de l'Oronte, dans un site superbe, elle avait été d'abord la capitale des rois Séleucides. Ceux-ci l'avaient embellie avec ce goût de décoration théâtrale qu'ils portaient dans la construction de leurs grandes cités. La domination romaine n'avait fait qu'ajouter à sa magnificence. Les ruines grandioses qu'il est encore aujourd'hui donné au voyageur de contempler ¹, font imaginer ce que pouvait être, par exemple, ce grand *Corso*, pavé de marbre et de pierres blanches, bordé d'hôtels somptueux, de monuments publics et de palais royaux, qui traversait la ville dans toute sa longueur. Tout, dans Antioche, l'opulence de ses habitants, enrichis par le commerce, le luxe de ses constructions, la beauté molle du paysage qui l'encadrât, favorisait le développement d'un paganisme sensuel. Le culte d'Apollon et des nymphes y déroulait ses longs cortèges. A huit kilomètres au couchant de la ville, les théories sacrées allaient à travers des bois de lauriers et de myrtes, par des chemins bordés de rosiers et de jasmins, vénérer dans son temple la statue colossale d'Apollon de Daphné, célèbre dans le monde entier ². C'est là que Julien l'Apostat essaiera plus tard, mais vainement, de ressusciter le paganisme frappé à mort.

Son
paganisme
sensuel.

1. Cf. OTTFRIED MÜLLER, *Antiquitates antiochenæ*, Gœttingue, 1839.

2. Cf. II *Macch.*, IV, 33.

Dans un quartier retiré de la ville, un groupe d'Israélites, attirés jadis par les Séleucides, qui avaient cherché par là à faire échec aux Ptolémées ¹, pratiquaient dans toute sa pureté le culte du vrai Dieu. Plusieurs historiens croient même que la ville d'Antioche fut le théâtre du martyre du saint vieillard Eléazar, des sept frères Macchabées et de leur héroïque mère ².

Avec le temps, entre ces vrais adorateurs de Jéhovah et la foule des idolâtres, s'était formée peu à peu une masse indécise et mêlée: juifs hellénisants, plus ou moins imbus de mœurs païennes; païens « craignant Dieu », attirés par la grandeur du monothéisme israélite et l'espoir du Messie Rédempteur. C'est en passant par ces groupes intermédiaires que la propagande religieuse avait fini par atteindre les purs païens, ceux que saint Luc appelle les Grecs ³.

Sa population
mêlée.

L'annaliste ajoute que « la main du Seigneur fut avec les missionnaires et qu'un grand nombre de personnes se convertirent au Seigneur ⁴ ».

Le quartier
juif
à Antioche.

Le bruit en parvint bientôt à l'Eglise de Jérusalem, qui, par la vision de Joppé et les circonstances qui avaient accompagné le baptême de Corneille, était préparée à comprendre et à accepter cette extension de l'apostolat. Les « frères » de Jérusalem envoyèrent donc l'un d'entre eux, Barnabé, à Antioche, pour s'informer de la situation.

Le lévite Joseph, surnommé Barnabé (Bar Nebûâh, le prédicateur ou le consolateur) soit à cause de son zèle à prêcher la parole de Dieu, soit à cause de ses qualités d'amabilité et de serviabilité, qui le rendaient sympathique à tous, était déjà un personnage marquant dans l'assemblée des fidèles. Le livre des Actes nous apprend que, dès la première heure, il vendit un champ et en remit le prix aux apôtres pour venir en aide à la jeune communauté ⁵. Quand Saul converti, mais encore suspect aux chrétiens, arriva à Jérusalem ⁶, c'est Barnabé qui le présenta à l'assemblée. Originaire de Chypre,

Barnabé.

1. LE CAMUS, au mot *Antioche*, dans le *Dict. de la Bible*, t. I, col. 681.

2. S. JÉRÔME, *Liber de situ et nom. loc.*, P. L., xxiii, col. 911; S. AUGUSTIN, *Serm., I de Macch.*, P. L., xxviii, col. 1379.

3. *Act.*, xi, 20.

4. *Act.*, xi, 21.

5. *Act.*, iv, 37. Ce champ devait être à Jérusalem. Barnabé avait, en effet, à Jérusalem une sœur, tout au moins une proche parente, Marie, mère de Jean Marc. *Col.*, iv, 10 Cf. *Act.*, xii, 12.

6. *Act.*, ix, 27.

voisine de Tarse, peut-être y avait-il autrefois connu Saul et pouvait-il, à ce titre, mieux que personne, garantir la sincérité de cette nature loyale, tout d'une pièce et incapable de mentir. Barnabé n'était pas seulement « un homme bon, plein de foi et du Saint-Esprit ¹ », comme le qualifie saint Luc ; d'une haute stature, d'un port majestueux qui, à Lystres, le feront prendre pour Jupiter lui-même, il était capable, plus que tout autre, d'imposer au peuple par l'autorité de sa personne ². Aucun choix ne pouvait donc être plus heureux. Nul n'était plus à même de comprendre la nouvelle campagne apostolique, dans laquelle ses compatriotes, quelques cypriotes pleins de zèle, avaient si efficacement travaillé.

Il est envoyé à Antioche par l'Eglise de Jérusalem.

Il y amène Saul de Tarse (vers 42).

Barnabé vint à Antioche. Non seulement il approuva le mouvement universaliste qui s'y dessinait, mais il se proposa de l'accentuer en y multipliant les ouvriers évangéliques. Sa pensée se porta sur son grand ami, Saul, dont il connaissait l'âme ardente, l'esprit ouvert à toutes les grandes entreprises, et tout particulièrement le zèle pour la conversion des Gentils. Il se rendit donc à Tarse et bientôt après en ramena Saul.

Le nouveau missionnaire d'Antioche va désormais occuper le premier rang, sinon dans la hiérarchie, dont Pierre reste le chef incontesté, au moins dans l'œuvre de l'évangélisation. Son histoire va se confondre presque avec l'histoire de la propagation du christianisme.

Saul de Tarse depuis sa conversion.

Saul de Tarse est alors dans toute la force de l'âge mûr. Il compte un peu plus de quarante ans. Sa personne n'est point de celles qui imposent au premier abord. Chétif d'apparence, pleinement conscient de ses défauts extérieurs ³, Saul tremble ; il

1. *Act.*, xiv, 11-18.

2. Saint Luc semblerait dire que Barnabé fut un des premiers convertis des apôtres, *Act.*, iv, 37; Eusèbe (*H. E.*, l. I, ch. xii) et Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. II, ch. xx), affirment qu'il fut un des soixante-douze disciples. L'Eglise lui donne, comme à saint Paul, le nom d'apôtre.

3. Il en convient dans ses épîtres, avec une franchise touchante. (*I Cor.*, ii, 3; *II Cor.*, x, 1-10. Cf. *Act.*, xiv, 12). Les actes de Paul et de Thècle au iv^e siècle et la Chronique de Malatas au vi^e, ont renforcé à plaisir les traits sombres de ce portrait. Ils ont représenté saint Paul « de petite taille, chauve, corpulent, les jambes courtes, les sourcils joints ensemble, le nez saillant ». Ces détails rapportés par des ennemis de saint Paul sont méchamment exagérés. L'apôtre paraît avoir beaucoup souffert d'une inflammation périodique des yeux. C'est ce qui semble ressortir, au jugement des meilleurs exégètes, de plusieurs passages de ses épîtres (*Gal.*, iv, 15; *vi*, 11; *Act.*, xxii, 2-5; *I Thess.*, iii, 1; *II Tim.*, iv, 16, etc.). Cette pénible maladie, où l'apôtre voyait « l'affliction de sa chair » (*Gal.*, iv, 14), et d'autres épreuves peut-être d'ordre moral, furent considérées par saint Paul comme le contrepois providentiel des visions et des extases dont il était favorisé (*II Cor.*, xii, 1-9).

tremblera toute sa vie à la seule pensée d'aborder un nouvel auditoire ; mais toute sa vie aussi, une voix impérieuse, celle de sa conscience, celle d'une irrésistible vocation, le poussera à prêcher à tous, partout, malgré tout, « à temps et à contre-temps », comme il dit, la foi au Christ qui est sa vie. « *Væ mihi, si non evangelizavero !* Malheur à moi, si je ne prêche pas l'Évangile ! » s'écriera-t-il.

Au lendemain de son baptême et de sa guérison, il a éprouvé le besoin de parcourir, l'une après l'autre, toutes les synagogues de Damas, de déclarer à tous qu'il a vu de ses yeux, vivant et ressuscité, ce Jésus, notoirement mort et enseveli, qui se disait le Fils de Dieu. Puis, laissant là ses coreligionnaires, stupéfaits de ses affirmations, et qui n'osent pourtant douter de sa parole, il a eu hâte de fuir le tumulte des villes, de se trouver en face de lui-même, en tête à tête avec Dieu. Il est parti pour l'Arabie, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, pour la presqu'île sinaïtique. Là, pendant un an, deux ans peut-être, il a sondé son âme, approfondi le sens des révélations qu'il a reçues de Dieu sur le chemin de Damas et des enseignements traditionnels qu'il a recueillis de la bouche de son catéchiste, Ananie. A la lumière de sa foi nouvelle, il a relu ces Écritures qu'il avait si longtemps scrutées sous la direction de Gamaliel. Le voilà armé pour la controverse comme pour l'exhortation. Mais il n'a pu jusqu'ici exposer librement sa doctrine. A Damas, lorsqu'il y est revenu pour y prêcher, il n'a échappé aux sicaires, soudoyés pour le faire périr, que par un habile stratagème de ses amis, qui l'ont fait évader en le cachant dans une manne et en le descendant le long des murs par une poterne. A Jérusalem, où il est allé voir Pierre, il a rencontré de nouvelles embûches. Il n'y est pas resté plus de quinze jours. Il a alors regagné Tarse, son pays natal, où pendant cinq ou six ans, refoulant sans doute, dans un abandon héroïque à la Providence, l'ardent désir qu'il a de prêcher partout Jésus-Christ, il a nourri de nouveau son âme dans la prière silencieuse et dans l'étude ¹. C'est là que Barnabé est allé le prendre pour le faire son compagnon d'apostolat, ou plutôt son maître et son chef.

1. Cf. PRAT, *la Théologie de saint Paul*, 1, 65-67.

II

Paul
et Barnabé
évangélisent
Antioche.

Pendant une année entière, Saul et Barnabé évangélisèrent Antioche. On ne voit pas qu'aucune mesure de l'autorité, qu'aucune émeute populaire ait entravé l'ardeur de leur zèle. On imagine facilement les deux apôtres, l'un avec sa parole enflammée, l'autre avec son onction communicative, se mêlant aux conversations de cette population commerçante, que la fièvre des affaires et l'amour des plaisirs tourmentent sans la satisfaire. On les voit, tantôt discutant sur l'agora avec les rhéteurs, tantôt rassemblant le peuple autour d'eux, dans les rues, pour leur faire entrevoir le doux idéal des béatitudes évangéliques ¹. Les conversions furent rapides et nombreuses. Parmi les disciples du Christ, l'Eglise d'Antioche acquit bientôt une renommée qui l'éleva au-dessus de toutes les Eglises de ce temps-là. Les païens comprirent, d'autre part, qu'ils se trouvaient en présence d'une société distincte du judaïsme; et, du nom de Christ, désignant Celui que tous acclamaient comme leur seul Maître, ils appelèrent ses adeptes *Χριστιανοί*, les chrétiens ².

Les disciples
de Jésus
reçoivent
le nom
de chrétiens.

L'Eglise
d'Antioche
vient en aide
à celle
de Jérusalem
(44-47).

La jeune chrétienté, cependant, ne ménageait pas à l'Eglise mère de Jérusalem les témoignages de sa charité. En 44, quand le prophète Agab eut annoncé la famine qui allait sévir dans la Ville sainte, les chrétiens d'Antioche se mirent aussitôt à recueillir des aumônes. Dix-huit mois plus tard, lorsque éclata le fléau, Saul et Barnabé, accompagnés de Tite, les portèrent à Jérusalem. C'était au lendemain du martyre de Jacques le Majeur. La terreur de la persécution pesait encore sur la ville. Pierre, revenu de Rome, s'y trouvait, avec Jean et Jacques le Mineur. Ce dernier était plus spécialement préposé au gouvernement de l'Eglise locale. Les envoyés d'Antioche remirent leurs offrandes au conseil des Anciens et profitèrent de cette occasion pour faire un exposé de la situation que la Providence leur avait faite à Antioche. Pierre, Jacques et Jean reconnurent qu'« une grâce spéciale avait été accordée à Paul pour la conversion des païens ³ », qu'il était « l'apôtre des incirconcis,

Paul
et Barnabé
à Jérusalem.
Leur apostolat
auprès

1. On montre encore, à Antioche, dans une rue, près du temple de tous les dieux, l'emplacement d'où saint Paul aurait prêché l'Evangile à la multitude.

2. *Act.*, xi, 6.

3. *Gal.*, ii, 9.

comme Pierre l'était des circoncis ¹ », et demandèrent seulement aux deux missionnaires de vouloir bien « se souvenir des pauvres de Jérusalem ² ». On pouvait, dès lors, sans doute prévoir l'état de misère qui se perpétua désormais dans la Ville sainte, au milieu de révoltes et de répressions presque incessantes, jusqu'au moment de sa ruine définitive. Paul promit aux apôtres de Jérusalem de ne jamais oublier leurs pauvres : il devait tenir sa promesse avec une indéfectible fidélité.

Forts de l'approbation qu'ils venaient ainsi de recevoir de la part de ceux qu'on regardait à juste titre comme les « colonnes de l'Eglise ³ », Saul et Barnabé reprirent leur apostolat avec une nouvelle ardeur. Leur zèle, non content de s'exercer dans la ville, rayonna au dehors. L'île de Chypre, d'où Barnabé était originaire, fut le premier champ de leurs travaux. C'est là que le proconsul Sergius Paulus embrassa la foi, et que Saul, devenu subitement Paul ⁴, prit la direction de l'expédition évangélique. Revenus sur le continent, ils évangélisèrent successivement Antioche de Pisidie, Iconium, Lystres, Derbé, bref toute la région connue sous le nom de Galatie romaine ⁵. Partout leur méthode était la même. Ils se présentaient d'abord aux synagogues, et y prêchaient tant que les Juifs leur prêtaient une oreille attentive. Sitôt que l'autorité leur en fermait la porte, ou qu'une émeute les en bannissait, ils s'adressaient hardiment aux païens. « Puisque vous rejetez notre parole, disaient-ils à leurs compatriotes, nous nous tournons vers les Gentils ⁶. » De 47 à 52, ils ne fondèrent pas moins de sept chrétientés.

Mais leur succès même devait être pour leurs Eglises l'occasion d'une tempête. Il n'y avait pas à se le dissimuler : de toutes ces

des Gentils
est approuvé
par Pierre,
Jacques et Jean
(47).

Évangélisation
de l'île
de Chypre
et de
l'Asie Mineure
(47-52).

Préventions
de certains
chrétiens

1. Gal., II, 8.

2. Gal., II, 10.

3. Gal., II, 9.

4. Sur les motifs de ce changement de nom, voir TOUSSAINT, au mot Paul, dans le *Dict. de la Bible*, t. IV, col. 2189.

5. Après les savants travaux de G. PERROT, *De Galatia provincia romana*, 1 vol., in-8°, Paris, 1867, et de W. RAMSAY, *Saint Paul the traveller and the roman citizen*, 1 vol. in-8°, Londres, 1900, la question de la localisation de la Galatie romaine ne fait plus de doute. C'est donc bien la Galatie romaine que saint Paul a évangélisée dans ce premier voyage, et c'est aux habitants de ces pays qu'il adressa sa première épître. Voir sur ce point et sur les importantes conclusions qui en découlent pour la chronologie de l'histoire de saint Paul, LE CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, t. I, p. 84-89, 104-105. Cf. J. BELSER, *Einteitung in das Neue Testament*, 1 vol. in-8°, Fribourg en B., 1901 ; DUFOURCA, *l'Avenir du christianisme*, t. III, p. 27-29, notes.

6. Act., XIII, 46.

de Jérusa. en
contre la
communauté
d'Antioche.

nouvelles chrétientés, Antioche était le centre, et Paul en paraissait le chef. Que devenait donc l'influence de l'Église mère ? Dans ces nouvelles communautés, les observances juives n'étaient point toutes observées : que faisait-on des traditions anciennes ? L'Église de Jérusalem s'était recrutée, pendant les derniers temps, par la conversion d'un bon nombre de prêtres et de lévites ¹, dont quelques-uns encore, mal dégagés de l'étroitesse de leur formation rabbinique, se montraient susceptibles à l'excès.

Sans doute, la voix de Dieu s'était fait entendre à Pierre à Joppé, à propos du centurion Corneille. Mais la situation était bien changée. Ce dont il s'agissait maintenant, ce n'était plus d'admettre un païen et sa famille dans l'Église, en dehors des observances légales ; il s'agissait de savoir si on laisserait se former une sorte de fédération d'Églises, ayant un centre et un chef, et paraissant entraîner les disciples de Jésus dans un mouvement tout autre que celui dont Jérusalem avait eu jusqu'ici la direction. Des prêtres juifs à demi convertis voyaient avec douleur la Ville sainte déchuë de sa primauté, le temple abandonné, l'œuvre de Moïse rejetée. Leurs gémissements semblaient s'autoriser de l'exemple de leur chef, Jacques le Mineur, qu'on voyait si assidu à prier dans le temple, si exact à accomplir les prescriptions de la Loi ².

De telles angoisses s'expliquaient. Quelques années plus tard, l'assemblée de Jérusalem fera la part de ce qu'il y avait de légitime dans ces réclamations. Malheureusement, des esprits malveillants aigrissent la querelle. Paul et Barnabé avaient déjà percé à jour, lors de leur dernier voyage à Jérusalem, un groupe de « faux frères, introduits par surprise dans l'Église, afin d'y amoindrir la liberté apportée par Jésus-Christ ³ ». De ceux-ci, les uns étaient simplement de ces esprits étroits et obstinés, que rien ne peut détacher d'une conception une fois faite, d'un parti pris une fois embrassé ; d'autres furent des esprits jaloux et méchants, qui, en poursuivant l'apôtre, ses traces et ses œuvres avec une haine acharnée, semblaient vouloir poursuivre, dans le plus ardent de ses missionnaires, l'œuvre même de Jésus-Christ ⁴.

1. *Act.*, vi, 7. Cf. *ibid.*, xv, 5.

2. HÉGÉSIPPE, dans EUSÈBE, II. E., l. II, ch. xxiii ; JOSÈPHE, *Ant.*, l. XX, ch. ix.

3. *Gal.*, ii, 4.

4. L'école de Tubingue ne se trompe point en affirmant l'existence d'un parti acharné contre saint Paul. Elle a seulement le tort d'attribuer, sans aucune preuve,

Des esprits
malveillants
aigrissent
la querelle.

III

L'orage éclata peu de temps après le retour de Paul et de Barnabé a Antioche, au lendemain de leur première mission.

Les deux missionnaires venaient de déclarer à leurs auditeurs que le moment était enfin venu de leur « ouvrir toutes grandes les portes de la foi ¹ », quand des hommes, arrivés de Jérusalem, et prétendant parler au nom des apôtres, se dressent devant eux. Saint Luc ne dit point leurs noms. Saint Paul les qualifie d'un mot difficile à traduire, et qui peut signifier à la fois la hauteur de leurs prétentions et l'insuffisance de leur autorité, *ὕπερβλιαν ἀπόστολοι*, des « sur apôtres », ou des « apôtres de trop ² ». « Sans la circoncision ordonnée par Moïse, répètent-ils, point de salut. » Ils réussissent à gagner à leur cause une partie des Juifs d'Antioche ; ils font sonner bien haut une prétendue mission, qu'ils tiennent, disent-ils, de l'Eglise de Jérusalem. Leur audace va plus loin. L'apôtre Pierre est là, au milieu de la nouvelle communauté d'Antioche ; il est venu pour suivre de près, dans une de ses phases les plus importantes, le mouvement progressif de l'Evangile. Si l'on ne peut songer à faire fléchir l'apôtre Paul, ne serait-il pas possible d'obtenir de Barnabé, qu'on sait doux et plein d'ouction, de Pierre, dont on connaît la bonté paternelle, quelques concessions, qu'on exploitera ensuite contre la tactique de Paul ? En même temps, on essaiera de retourner contre l'apôtre et sa doctrine les principales Eglises fondées par lui.

L'incident
d'Antioche
(50).

Depuis son arrivée à Antioche, Pierre, fidèle à la ligne de conduite qui lui a été révélée à Joppé, s'est librement mêlé aux païens convertis. On l'a vu s'asseoir à leurs tables, sans se préoccuper des mets qui lui sont servis. Les hommes de Jérusalem tâchent de lui persuader qu'une telle conduite scandalise les Juifs, met le

Attitude
de Pierre.

et même contre les preuves les plus convaincantes, l'inspiration ou la direction de ce parti à saint Pierre et à saint Jacques. Nous savons quelle avait été l'attitude de saint Pierre sur la question de la conversion des Gentils, et nous verrons saint Jacques s'associer à la déclaration conciliaire qui désavoue la secte en question. Ceux que saint Paul appelle des faux frères, entrés par ruse dans l'Eglise, ne peuvent être des apôtres. Saint Epiphane suppose que le futur hérétique Cérinthe était du nombre de ces judaïsants sectaires, S. EPIPHANE, *Hæreses*, XXI.

1. *Act.*, XIV, 27.

2. *II Cor.*, XI, 5 ; XII, 11.

trouble dans les consciences. Voici déjà, disent-ils, une grande partie des Juifs d'Antioche soulevés contre Paul et les païens convertis. Que faudrait-il pour faire renaître le calme dans les esprits ? Peu de chose. Que Pierre veuille bien vivre en juif, observer les prescriptions mosaïques. La confiance et la paix renaîtront comme par enchantement. L'apôtre des circoncis ¹, ému par ces raisons, se laisse fléchir. Peu à peu, pour calmer les Juifs, il cesse ses relations intimes avec les païens convertis, il mange avec ses compatriotes et suit les mêmes règles. Ebranlé à son tour, Barnabé se laisse gagner. A leur suite, un certain nombre de chrétiens se remettent à observer strictement, dans leurs repas, les règles juives.

Mais Paul a vu le péril, et il croit avoir qualité pour le dénoncer à Pierre lui-même. N'a-t-il pas été reconnu officiellement à Jérusalem, par les apôtres, comme l'apôtre providentiel des incirconcis ? Il n'y a pas à se le dissimuler. Par la conduite actuelle de Pierre, l'œuvre que Dieu lui a confiée, à lui Paul, est menacée d'un échec complet. « Maintenir la circoncision, avec l'observation intégrale de la loi qu'elle implique, c'est renoncer à l'espoir de conquérir le monde. Jamais le monde ne se fera juif. Et la question de principe est plus grave encore. Faire d'une pratique mosaïque une condition essentielle de salut, c'est nier virtuellement le caractère transitoire de l'ancienne économie, la suffisance de la rédemption, la valeur du sang et des mérites du Christ, l'efficacité de la grâce ; c'est renverser le dogme fondamental du christianisme ². » L'apôtre des Gentils montrera donc au chef de l'Église les effets de son excessive condescendance. C'est plus qu'un droit pour lui, c'est un devoir ; il n'y faillira pas. « Quand je vis, écrit-il, que Pierre ne marchait pas droit selon la vérité de l'Évangile, je lui dis, en présence de tous : « Si toi, qui es juif, tu vis à la manière des païens, et non selon la manière des juifs ³, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ? Pierre se rendit à l'argument de Paul ⁴, et le péril redouté par l'apôtre des Gentils sembla écarté ⁵. »

Paul croit
devoir
lui résister
en face.

Portée
du conflit.

1. Galat., II, 8.

2. F. PRAT, I, 71.

3. Galat., II, 14.

4. « Pierre se rendit certainement aux raisons de Paul, dit justement le P. PRAT. S'il s'était opiniâtré dans sa façon d'agir, toute cette affaire, loin d'être un argument en faveur de l'évangile de Paul, serait une objection redoutable, dont ce dernier ne pourrait évoquer le souvenir sans ruiner de fond en comble la thèse qui lui est chère. » F. PRAT, *la Théologie de saint Paul*, t. I, p. 74.

5. Tel est, réduit à ses justes proportions historiques, ce fameux incident d'Antioche, dont les ennemis du Saint-Siège ont fait si grand bruit, et dont certains

IV

Mais la secte ne s'était point contentée d'agir à Antioche ; ses émissaires avaient déjà parcouru les chrétientés de Galatie, troublant les néophytes par l'assurance avec laquelle ils faisaient retentir partout leur fameuse devise : « Sans la circoncision, pas de salut. » Rien ne pouvait être plus sensible au cœur de Paul. Ces ardentes populations de Galatie avaient reçu la foi du Christ avec un empressement si enthousiaste, accueilli les apôtres avec tant de marques de filiale affection ! Le cœur de Paul se déchira ; et, de sa propre main, malgré l'infirmité douloureuse de ses yeux, il écrivit comme il put, en gros caractères ¹, une lettre toute vibrante d'une émotion qu'il ne cherchait pas à contenir.

L'épître
aux Galates
(50).

L'épître s'ouvre par un vœu de charité : « Que la grâce et la paix soient avec vous, de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nos péchés. » Puis, sans précautions oratoires, l'apôtre va droit au but. « Des gens sont venus semer le trouble parmi vous. Ils prétendent changer l'Évangile

Résumé
de l'épître.

apologistes de la papauté ont été si troublés, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour prouver que le Pierre dont il est ici question n'est pas le chef de l'Église. Est-il besoin de faire remarquer que ni l'infailibilité doctrinale du Souverain Pontife, ni son autorité supérieure sur l'Église ne sauraient être mises en cause par le fait de ce différend passager ? Tout le tort de Pierre fut de se laisser circonvenir un instant par des judaïsants, qui le trompèrent sur les effets de sa conduite. « L'erreur de Pierre, dit Tertullien, fut une erreur de conduite, non une erreur de doctrine. *Conversationis fuit vitium, non prædicationis.* (TERTULLIEN, *De præscr.*, c. 32.) Saint Pierre résidait-il alors à Antioche ? La tradition lui donne le titre d'évêque de cette ville. La ville d'Antioche a toujours honoré en lui son premier fondateur. Voir, sur ce sujet, EUSÈBE. *Hist. ecclés.*, l. III, ch. xxxvi, édit. Grapin, Paris, 1905, t. I, n. 338-339, et *Chron.*, l. II, éd. Schöne, Berlin, 1866, p. 152. En réalité, les apôtres étaient les évêques de toutes les Églises qu'ils avaient fondées ; leur autorité sur ces Églises peut s'appeler un épiscopat, mais nous ne devons pas nous figurer cet épiscopat organisé comme celui de leurs successeurs. Ceux-ci, attachés à une seule Église et y résidant, furent seuls de vrais évêques, au sens que nous donnons à ce mot ; mais quand Pierre, chef suprême du Collège apostolique et de l'Église entière, arriva dans la « métropole de l'Orient », celle-ci l'acclama comme un Pasteur. « C'est là, dit Bossuet, que le nom de chrétien prit naissance... Église fondée par saint Barnabé et par saint Paul, mais que la dignité de Pierre oblige à la reconnaître pour son premier Pasteur, l'histoire ecclésiastique en fait foi ; où il fallait que Pierre vint quand elle se fut distinguée des autres par une si éclatante profession du christianisme, et que sa chaire à Antioche fût une solennité dans les églises. » BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1^{er} point. Edit. Lebarcq, *Œuvres oratoires*, t. VI, p. 96.

¹. *Gal.*, VI, 12.

du Christ... Eh bien, quand un ange descendrait du ciel pour vous prêcher autre chose que ce que nous vous avons prêché, vous devriez lui répondre par un anathème... Car cet Evangile, c'est de Jésus-Christ même que je le tiens. Vous avez sans doute entendu parler de ma vie d'autrefois, quand je persécutais à outrance l'Église de Dieu. »

Paul raconte alors, en traits rapides, mais avec un incomparable relief, son existence passée, sa conversion, les lumières divines dont il a été favorisé, les relations qu'il a eues avec les autres apôtres.

Dans ces lignes, qu'on sent rapidement écrites, on voit nettement se dégager les deux arguments invincibles sur lesquels Paul édifie toute sa thèse ; sa doctrine lui vient directement du Christ, et elle a reçu la confirmation expresse et réitérée des chefs des apôtres, notamment de Simon-Pierre. La parole de Jésus-Christ, déclarée authentique par la hiérarchie, voilà sa garantie inébranlable. Pourquoi donc

revenir en arrière ? Pourquoi « édifier à nouveau le mur que l'on a d'abord abattu », revenir à la lettre de la loi, quand on a la grâce de Jésus-Christ ? Et cette seule pensée de la grâce de Jésus-Christ le transporte. « Oui, s'écrie-t-il, j'ai été crucifié avec Jésus-Christ ! Et maintenant, je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Ma vie dans la chair, c'est une vie dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est livré pour moi... O Galates insensés ! Qui donc a pu vous fasciner, vous aux yeux de qui j'avais déjà évoqué, pour l'imprimer en vous, Jésus-Christ crucifié ? » Ah ! sans

doute, on invoque la loi, on en appelle à Moïse. Mais est-il donc question d'opposer la foi à la loi, Jésus-Christ à Moïse ? Nullement. L'apôtre demande seulement que la loi de Moïse ne fasse pas oublier

les promesses faites à Abraham et réalisées par la grâce de Jésus-Christ. Entre Abraham et Jésus-Christ, Moïse a donné la loi, pour refréner les passions, pour maintenir la fidélité aux promesses et pour préparer l'avènement de la grâce. « La loi a été comme le pédagogue, chargé de conduire à Jésus-Christ. Le règne de la foi étant venu, nous n'avons plus besoin de la dépendance du pédagogue. » Mais ce sont là des raisonnements. L'apôtre, bien qu'il les interrompe de sublimes cris d'amour, a comme hâte de parler plus

directement au cœur de ses chers Galates. « Vous vous rappelez, frères, dans quel état de maladie j'étais, quand je vous ai évangélisés pour la première fois et à quelle épreuve je vous ai mis par l'infirmité de ma chair ? Vous eûtes la bonté de ne me témoigner ni mépris ni dégoût... Car enfin, je vous dois cette justice, que si cela eût été pos-

L'apôtre invoque les lumières qu'il a reçues et l'approbation formelle que lui ont donnée Pierre et Jacques.

Il expose sa doctrine sur la loi et la foi.

sible, vous vous fussiez arraché les yeux pour me les donner... Et voilà qu'ils veulent vous détacher de moi, pour que votre affection aille à eux... O mes chers fils, vous pour qui j'endure une fois de plus les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous, je voudrais me trouver au milieu de vous à cette heure, je voudrais modifier selon vos dispositions le ton de ma voix. » Puis l'apôtre revient à son argumentation. Se plaçant sur le terrain de ses adversaires, il fait appel à une dialectique toute rabbinique, à une interprétation tout allégorique de l'histoire d'Agar et de Sara. Le chrétien n'est plus le fils de l'esclave, mais l'homme libre. « Tenez-vous donc, conclut-il, à cette liberté en vue de laquelle Jésus-Christ nous a affranchis... Oui, marchez selon l'Esprit et non selon la chair... Les fruits de l'Esprit sont l'amour, la joie, la paix, la patience, l'honnêteté, la bonté, la fidélité, la douceur... Ce n'est pas la loi qui fait fleurir de telles vertus, mais bien ceux qui, étant de Jésus-Christ, ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs. »

La liberté
des enfants
de Dieu.

Telle est, dans ses grandes lignes, cette fameuse épître aux Galates, où l'âme de Paul s'ouvrait tout entière à ses disciples, en ce style inimitable, simple, pittoresque, vivant, sincère et vrai, tantôt faible, hésitant, comme brisé sous le poids d'une pensée qui l'écrase, à l'instar du corps débile de l'apôtre, et tantôt fier, éclatant, montant jusqu'au sublime, sous la poussée d'une inspiration surhumaine, comme son âme généreuse.

Beauté
littéraire de
cette épître.

L'histoire ne nous dit pas quel effet produisit cette lettre en Galatie. Ce que nous savons, c'est que le trouble ne tarda pas à renaître à Antioche. Il y prit même une telle intensité, que « les frères d'Antioche » décidèrent d'en appeler « aux apôtres et aux anciens de Jérusalem ¹ ». C'est d'eux que les sectaires laissaient entendre qu'ils tenaient leur mission ; c'est à eux que les chrétiens d'Antioche s'adressèrent pour faire trancher par une autorité compétente et acceptée de tous le conflit pendant.

Les délégués d'Antioche, ayant à leur tête Paul et Barnabé, se mirent en marche, par la Phénicie et la Samarie, vers la Ville sainte. L'accueil solennel que firent à la délégation les apôtres et les anciens à son arrivée ² indiqua déjà que ceux-ci tenaient à repousser toute solidarité d'avec la coterie qui avait soulevé tant de disputes.

La question
des
observances
juives est
portée devant
le chef
de l'Eglise
de Jérusalem.

1. Act., xv, 2.

2. Act., xv, 4.

Mais celle-ci, qui avait là son centre, qui prétendait même avoir des attaches auprès de l'autorité religieuse suprême de la ville ¹, se tenait prête à renouveler ses attaques. Elle fut agressive et violente. Elle fit sans doute retentir toutes les malédictions des vieux rabbins contre la violation de la loi.

Le concile
de Jérusalem
(51).

Cependant les apôtres et les anciens s'étaient assemblés en conseil. On attendait ce que diraient Pierre et Jacques.

« Mes frères, dit Pierre, voici longtemps déjà que Dieu m'a choisi pour annoncer la bonne nouvelle aux Gentils. Ce Dieu, qui connaît le fond des cœurs, leur a donné le Saint-Esprit tout comme à nous. Pourquoi voulez-vous maintenant en remontrer à Dieu, en imposant sur les épaules des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? »

Motion
de Jacques.

Saint Luc remarque qu'après que Pierre eut ainsi parlé, il se fit un profond silence. Il était difficile, en effet, de contredire une parole si pleine d'autorité et de bon sens. Paul et Barnabé furent alors admis « à raconter les miracles et les prodiges que Dieu avait faits parmi les païens ». Lorsqu'ils eurent fini, Jacques se leva. Si l'autorité hiérarchique de Pierre était incontestée parmi les fidèles, l'autorité morale de Jacques était universelle à Jérusalem, même parmi le monde juif. Son assiduité au temple lui avait obtenu une estime particulière des zélotes ; sa qualité de « frère du Seigneur » lui valait une déférence exceptionnelle. Jacques cita les vieux prophètes, puis il conclut : « Pour ma part, j'estime qu'il ne faut pas faire de difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu. Toutefois, je suis d'avis qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de la fornication (πορνεία) et des animaux étouffés dans le sang. »

Sa
signification.

C'était accepter nettement en principe la loi de liberté proclamée par Pierre et par Paul ; mais c'était en même temps reconnaître la nécessité de ménager la transition. L'assemblée tout entière se rangea à l'avis de Jacques. La défense de manger le sang et les viandes

1. L'expression *τινες ἀπό Ἰερουσόλου*, qu'emploie saint Paul, *Gal.*, II, 12, peut signifier des gens qui se donnaient comme envoyés de Jacques ou qui vivaient dans l'entourage de Jacques. Telle est la version la plus probable. A la rigueur cependant, « il n'y aurait rien de surprenant à ce que Jacques le Mineur, vieillard qui, si l'on en croit saint Epiphane (*Hæreses*, LXXVII, 14), devait avoir de 85 à 88 ans, et qui n'était jamais sorti de son milieu palestinien, ne se fût pas exactement rendu compte de la situation à Antioche et eût jugé les choses un peu différemment de Pierre et de Paul ». ΤΙΧΕΡΟΤ, *Hist. des dogmes*, t. I, p. 166-167.

étouffées remontait aux origines du monde. Dieu l'avait faite à Noé pour inculquer à sa descendance le respect de la vie humaine. La défense de se nourrir des viandes offertes aux idoles avait pour but d'inspirer l'horreur de l'idolâtrie. Quant à l'interdiction de la « fornication », il est probable qu'il faut entendre par là l'interdiction du mariage entre parents dans les degrés de consanguinité et d'affinité prohibés par le Lévitique ¹.

L'assemblée de Jérusalem porta donc le décret suivant : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne point vous imposer d'autre fardeau que le nécessaire, savoir, que vous vous absteniez des viandes offertes aux idoles, du sang, de la chair étouffée et de l'impureté. Ce que faisant, vous ferez bien ². » Un passage de la lettre qui fut écrite à ce sujet à l'Eglise d'Antioche déclarait, en outre, que « les gens partis de Jérusalem pour troubler les âmes n'avaient aucune mission ³ ».

On donne communément à cette assemblée, tenue vers l'an 51, le nom de Concile de Jérusalem ⁴. En effet, en même temps qu'ils donnaient aux fidèles une règle de conduite, les apôtres et les anciens proclamaient une règle de foi, en refusant le caractère de choses nécessaires au salut, à la circoncision et aux observances juives, contrairement à la prétention des chrétiens trop imbus de l'esprit pharisien. Quant à la règle de conduite proposée à l'Eglise, elle devait n'avoir qu'une portée transitoire. « Comme elle n'avait pour but, dit saint Thomas d'Aquin, que de faciliter l'union des Gentils et des Juifs vivant ensemble, elle cessa avec le temps. La cause supprimée, l'effet dut disparaître ⁵. »

Le décret
du concile.

Portée
de ce décret.

1. C'est l'opinion du R. P. PRAT, S. J. *la Théologie de saint Paul*, t. I, p. 76. Mgr LE CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, t. I, p. 161, incline vers une opinion semblable. En tout cas, le décret ne peut pas viser le péché de fornication pris en lui-même. Il s'agissait de déterminer des faits externes, publics, capables de servir de base à une mesure publique d'admission ou d'exclusion dans la société chrétienne. D'après le Lévitique, s'unir à un degré prohibé, c'est faire chose honteuse, *revelare turpitudinem. Lev. xviii, 7-18.*

2. *Act. xv, 29.*

3. *Act. xv, 24.*

4. Melchior CANO, *Loc. theol.*, v, 4, croit que ce fut un concile provincial ; TORRECREMATA, *De Eccles.*, un concile diocésain ; BENOIT XIV, *De Synodo diœces.*, l. I, c. 1, n. 5, une sorte de concile. Quelques auteurs y ont vu plutôt un tribunal qu'un concile. LE CAMUS, II, 153.

5. *Summ. theol., Prima Secundæ*, q. ciii, a. 4. On voit déjà dans la première épître aux Corinthiens, VIII, 4-10, que saint Paul interprète le décret avec une certaine largeur. Il est possible même que le décret de Jérusalem, dans sa règle pratique, n'ait pas été observé partout, mais là seulement où la question de scandale se posait pour certains Juifs. Ainsi s'expliquent les nombreux textes que l'éru-

Saint Luc nous raconte que la chrétienté d'Antioche reçut le décret de Jérusalem avec enthousiasme ¹. Désormais le chemin de la gentilité était librement ouvert aux apôtres, et Antioche pouvait être fière d'avoir été le point de départ de ce mouvement de libre expansion.

Origines
des sectes
judaïsantes
de la Palestine.

Le parti judaïsant ne désarma pas ; mais il fut obligé de changer de tactique. Ne pouvant plus tenter de s'abriter sous une autorité hiérarchique, il se posa en secte schismatique, et se donna des chefs autonomes. Les épîtres de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jude et de saint Jacques nous fournissent quelques renseignements précieux sur ce mouvement de révolte et de schisme. Dans son épître aux Colossiens, écrite de 58 à 63, saint Paul met en garde les fidèles à qui il s'adresse contre de fausses doctrines qui s'appuient « sur la tradition des hommes, sur les « rudiments » du monde ² et non sur le Christ ³ ». Dans ses épîtres pastorales, il nomme quelques-uns

dition allemande a accumulés, pour mettre en doute l'authenticité du concile de Jérusalem, parce qu'on suppose qu'il n'a pas été appliqué çà et là. Voir les références de tous ces textes dans DUFOURCQ, *l'Avenir du christianisme*, t. III, p. 22. On a aussi invoqué contre l'authenticité du récit du concile fait par les Actes, que saint Paul en raconte l'histoire d'une manière différente dans son épître aux Galates. Cette seconde difficulté n'existe pas pour ceux qui admettent, comme nous, avec L. CAMUS, *l'Œuvre des apôtres*, 1905 ; BELSER, *Einteilung in das Neue Testament*, 1901 ; WEBER, *Die Abfassung des Galaterbriefes vor dem Apostelkonzil*, Ravensb., 1900 ; DOUGLASS ROUND, *The date of saint Paul epistle to the Galatians*, Cambridge, 1906, que l'épître aux Galates est antérieure au concile de Jérusalem et qu'elle raconte un voyage fait par saint Paul à Jérusalem en 47. Le caractère provisoire et le prompt abandon des règles pratiques promulguées par le concile, expliquent les nombreuses variantes du décret, que l'on trouve dans les manuscrits. Les copistes, croyant rectifier une erreur, ont adapté le texte à ce qui se pratiquait de leur temps. Les critiques, au milieu de ces divergences, ont distingué deux versions : la version orientale et la version occidentale ; mais ils se séparent sur la question de savoir à laquelle appartient la priorité chronologique. Quoi qu'il en soit, le fait de ces variantes ne peut porter aucune atteinte à l'authenticité du décret et à son intégrité substantielle. Voir, sur cette question, une savante étude de COPPIETERS, dans la *Revue biblique* de 1907, p. 35 et s., particulièrement pour la conclusion, p. 50-51. Quant aux prétendus « Canons du concile d'Antioche » découverts en 1572 par le jésuite Fr. Torrès, il est aujourd'hui démontré qu'ils sont apocryphes ; ils ont dû être fabriqués à Antioche vers 360. Voir LEJAY, *le Concile apostolique d'Antioche*, dans la *Revue du clergé français* du 15 octobre 1903. Les questions critiques qui se rapportent au concile de Jérusalem ont été résumées dans une étude de Dom Leclercq, HEFLE-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. 1, 2^e partie, Paris, 1907, p. 1070-1087.

1. Act., xv, 31.

2. Par ces « rudiments du monde », saint Paul entend les institutions religieuses élémentaires, juives ou autres, qui pouvaient servir de préparation à la foi chrétienne, si on savait les dépasser, mais qui pouvaient aussi être un obstacle à la foi si on se laissait séduire et arrêter par elles.

3. Coloss., ii, 8.

des chefs de la secte : Hyménée, Alexandre le fondateur et Philète¹ ; il signale leurs querelles de mots, leurs questions oiseuses et les interminables généalogies patriarcales qu'ils invoquent². Saint Pierre et saint Jude dénoncent en eux le mépris de l'autorité et la négation de l'avènement du Seigneur³. Saint Jean déclare qu'au temps où il écrit, des Antéchrists, sortis des rangs des chrétiens, nient que Jésus soit le Fils de Dieu ou le Christ, déclarent qu'il n'est qu'un homme, et proclament que le Sauveur n'a eu qu'une apparence de corps⁴. Dans ce portrait, comme dans ceux qu'esquisse l'Apocalypse⁵, on reconnaît le germe de l'ébionisme et du docétisme. Le judaïsme avait été le principal auxiliaire du christianisme dans sa propagation ; l'esprit judaïsant devenait son principal ennemi intérieur.

Principaux caractères de ces sectes.

On ne saurait donc nier l'existence des sectes judaïsantes en Palestine dès le siècle apostolique, et tout porte à croire que le parti condamné par le concile de Jérusalem forma le noyau de cette secte. Mais on se tromperait gravement en exagérant, comme l'a fait Baur, l'étendue de leur influence, en méconnaissant la parfaite orthodoxie de ces « Eglises de Judée », dont saint Paul rend aux Thessaloniens ce témoignage, qu'elles ont souffert de la part des Juifs, de ces Juifs qui « empêchent de prêcher aux nations pour leur salut⁶ ». Les Actes des apôtres signalent également des communautés chrétiennes en Galilée, en Samarie, sur la côte de la mer. « Le terme de judaïsants ou de judéo-chrétiens ne doit donc proprement s'appliquer qu'aux chrétiens qui, nés Juifs, tenaient la loi pour non abrogée et se trouvaient par là en conflit, non seulement avec saint Paul, mais avec tout le christianisme⁷. »

Persistance des Eglises fidèles en Judée, en Galilée et en Samarie.

Dans les Eglises fidèles cependant, deux courants se manifestent toujours ; c'est celui de l'*Ecclesia ex judæis*, formée de chrétiens de race juive, qui continuent pour leur compte à observer la loi, et celui de l'*Ecclesia ex gentibus*, formée de chrétiens non juifs, pour

Le courant universaliste triomphe du courant particulariste.

1. I *Tim.*, I, 20.

2. *Ibid.*, I, 4 ; IV, 7 ; VI, 3-5. Les exégètes admettent généralement aujourd'hui que les « interminables généalogies », dont parle l'épître, sont les fabuleuses généalogies qu'on trouve dans certains apocryphes juifs, et non les généalogies des éons. V. E. JACQUIER, *Histoire des livres du N. T.* 3^e édit., t. I, p. 375.

3. II *Pierre*, II, 10-11 ; *Jude*, 8.

4. I *Jean*, II, 18-19, 22-23 ; IV, 2, 3, 15.

5. *Apoc.*, II, 9, 14-16, 20-25.

6. I *Thess.*, II, 14-16.

7. BATIFFOL, *l'Eglise naissante*, 5^e édit., p. 286 ; HARNACK, *Dogmengeschichte*, t. I, p. 310.

qui la loi, institution divine sans doute, mais provisoire, est abolie. Mais, depuis le Concile de Jérusalem, ce dernier courant prend une extension prépondérante. La formule triomphante est décidément celle de l'épître aux Galates : « La circoncision et l'incirconcision ne sont rien ; ce qui est tout, c'est d'être une nouvelle créature. Paix et miséricorde sur tous ceux qui suivront cette règle et sur l'Israël de Dieu ¹. » En fait, comme en droit, toutes les attaches sont rompues ².

V

Développe-
ment
intérieur
de l'Eglise.
La *Didachè*.

Dans l'Eglise ainsi affranchie, les institutions, le culte et la formule du symbole de foi se développent d'une manière plus autonome.

Un très précieux document nous renseigne sur la vie chrétienne à cette époque : c'est la *Didachè* ou *Doctrine des douze apôtres*, écrit dont la critique fixe la composition entre l'an 70 et l'an 100 ; mais qui se fait l'écho de traditions antérieures à ces deux dates. C'est l'œuvre d'un judéo-chrétien, qui, suivant quelques auteurs, l'aurait écrite à Antioche même ³, qui, en tout cas, vise nettement la situation faite à l'Eglise par l'apostolat de Paul et de Barnabé à Antioche ⁴.

éveloppe-
ment des
institutions
hiérarchiques.

L'organisation de la hiérarchie semble présenter une étape de développement intermédiaire entre celle que nous ont montrée les Actes des apôtres et celle que nous révéleront les écrits des Pères apostoliques. Des apôtres, des prophètes, des docteurs, des *episcopoi-presbuteroi* ⁵ et des diacres ; tels sont les ministres qui nous apparaissent chargés de fonctions distinctes.

1. *Gal.*, VI, 15-16.

2. Pour une étude détaillée des rapports de l'Eglise chrétienne avec le judaïsme et pour l'histoire de son affranchissement progressif, voir BATTIFOL, *l'Eglise naissante*, p. 1-68.

3. BESTMANN, *Geschichte der Christlichen Sitte*, II^{er} Theil., p. 136-153.

4. La *Didachè*, très répandue parmi les chrétiens jusqu'à la chute de l'empire romain, puis perdue, a été retrouvée à Constantinople par Philothée Bryennios, qui en a publié le texte en 1883. M. Jacquier en a donné, en 1891, une édition accompagnée de traduction et de commentaires, 1 vol. in-8°, Paris, 1891. Cf. HEMMER, *la Doctrine des douze apôtres*, dans la *Revue d'hist. et de litt. rel.*, t. XII, 1907, p. 193 et s.

5. On ne traduit pas ces termes grecs, parce que l'*episcopos* n'est pas nécessairement le personnage que nous appelons évêque et le *presbuteros* peut être l'évêque. Nous avons vu plus haut que tous les *presbuteroi* prirent part au concile de Jérusa-

Il importe d'abord de distinguer de tous, les apôtres proprement dits, ou les Douze. Ceux-ci exercent sur les Eglises un double rôle : celui de fondateurs de l'Eglise et celui de pasteurs. Comme fondateurs de l'Eglise, sous la dépendance de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint, ils sont investis de prérogatives spéciales, dont les principales sont l'infaillibilité doctrinale, l'universalité de juridiction et la possibilité de recevoir une révélation divine pour la direction de l'Eglise universelle. Nous verrons, en effet, l'Eglise invoquer comme critère dirimant des controverses l'autorité des apôtres. Aucune circonscription territoriale ne limite leurs pouvoirs. S'ils éprouvent le besoin de se concerter, comme au concile de Jérusalem, ou si saint Paul déclare ne vouloir pas bâtir sur les fondements d'autrui, dans son épître aux Romains ¹, c'est par un esprit de discrétion et de prudence ou par une dépendance intime du Saint-Esprit ². Ces privilèges extraordinaires disparaîtront avec les personnes des douze apôtres. Nul ne pourra plus les invoquer que le Pontife romain, et l'ère de la révélation publique sera close à la mort du dernier d'entre eux. Quant à l'autorité enseignante et disciplinaire qu'ils exercent comme pasteurs, elle durera jusqu'à la fin du monde et se transmettra par voie de perpétuelle succession.

Les douze apôtres, ou apôtres proprement dits.

Leurs pouvoirs.

Mais le nom d'apôtres est aussi donné, même dans les écrits du Nouveau Testament, à d'autres personnages qu'aux Douze. Barnabé est appelé apôtre ³, ainsi qu'Andronicus et Junias ⁴, et saint Paul dit que Jésus-Christ, après avoir apparu à Pierre et aux Onze, apparut à plus de cinq cents frères, puis à Jacques et enfin à tous les apôtres ⁵.

Les apôtres improprement dits ou missionnaires.

Lorsque la *Didachè* parle simplement des apôtres, sans spécifier qu'il s'agit des Douze, elle entend parler de ministres envoyés en mission. L'apôtre, c'est « l'envoyé du Seigneur ». L'apôtre en mission ne doit s'arrêter qu'un jour, ou deux au plus, s'il y a néces-

lem, et les Actes des apôtres, en racontant les adieux de saint Paul aux pasteurs de l'Eglise d'Ephèse, les appellent tantôt des *presbuteroi*, et tantôt des *episcopoi*, *Actes*, xx, 17-28. « *Eosdem*, dit saint Jérôme, *episcopos illo tempore quos et presbyteros appellabant.* » *Pat. Lat.*, t. XXVI, col. 562.

1. *Rom.*, xv, 20.

2. Voir BAINVEL, au mot *Apôtres* dans le *Dict. de théol.*, t. I, col. 1654-1656.

3. *Act.*, xiv, 4, 14.

4. *Rom.*, xvi, 7.

5. *I Cor.*, xv, 5-8. On pourrait croire qu'il s'agit ici des Douze, mais le contexte semble indiquer qu'il est question d'autres que ceux-ci.

sité. S'il reste trois jours, c'est un faux prophète ¹. L'apôtre n'a droit qu'à sa nourriture ; on ne doit rien lui donner, sinon du pain, pour atteindre l'étape suivante. S'il demande de l'argent, c'est un faux prophète ².

Les prophètes.

Après les apôtres, la *Didachè* mentionne, parmi les ministres sacrés, les prophètes. Les écrits apostoliques nous ont déjà signalé ³ le ministère de la prophétie. Saint Paul parle du rôle des prophètes dans les assemblées chrétiennes ⁴, et le livre des Actes nomme les principaux prophètes de l'Eglise d'Antioche ⁵. Ceux-là sont des hommes qui, comme les prophètes de l'ancienne loi, parlent sous l'action directe de l'Esprit divin, et qui annoncent parfois des événements futurs ⁶. Mais les prophètes dont parle la *Didachè* paraissent avoir, sinon un tout autre caractère, du moins une tout autre importance dans l'Eglise. Quelles furent leurs fonctions propres ? Ne furent-ils que de simples fidèles, doués de dons charismatiques, que les circonstances mirent particulièrement en relief ? Occupèrent-ils un certain rang dans la hiérarchie ? La lumière ne semble pas encore faite d'une manière définitive sur cette intéressante et difficile question ⁷.

1. *Didachè*, xi, 5.

2. *Ibid.*, xi, 6.

3. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, III, 37.

4. I Cor., xiv.

5. Act., xiii, 1.

6. Par exemple le prophète Agab, Act., xv, 27 ; xxi, 10.

7. Il est impossible de ne pas être frappé de la place faite aux prophètes dans la *Didachè*. Ils y sont nommés quinze fois, tandis que les apôtres et les docteurs ne sont nommés que trois fois, les *episcopoi* et les diacres qu'une fois. C'est aux prophètes seuls que sont donnés les prémices (*Did.*, xiii, 3) ; ils ont le droit de former des assemblées (xi, 11), et ils sont appelés les grands prêtres des chrétiens (xiii, 3). Ces indications toutefois n'ont pas paru suffisantes à la plupart des auteurs pour voir dans les prophètes des chefs hiérarchiques. Ces auteurs font remarquer que tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, depuis saint Paul jusqu'à saint Irénée, en passant par saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Justin et tous les témoins de ce temps cités par Eusèbe, nous affirment que les chefs des Eglises sont les *episcopoi*, et cela malgré la persistance du ministère prophétique dans l'Eglise jusqu'à la fin du II^e siècle. (Sur cette persistance, voir JUSTIN, *Dial.*, lxxviii, lxxxviii ; I *Apol.*, lxxvii ; IRÉNÉE, *Haeres.*, xi, 34 ; EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, V, 16-17). Aucun témoignage, d'ailleurs, ne vient corrolorer le sens qui paraîtrait résulter de la *Didachè* au premier abord. L'emphase de langage avec laquelle ce livre parle des prophètes s'explique, ajoute-t-on, si l'on admet que ce recueil de maximes et de préceptes, composé, soit à Antioche, soit dans une de ces villes mêlées de païens, où les âmes inquiètes se pressaient avec avidité autour des prédicateurs et des voyants, s'est fait l'écho des témoignages exceptionnels de respect et d'honneur dont on entourait alors les prophètes chrétiens, de la liberté qu'on leur laissa de convoquer parfois des assemblées autour d'eux (à supposer que les mots *ποιῶν εἰς μυστήριον κοσμητὸν ἐκκλησίας*, signifient : convoquant des assemblées, et non : agissant en vue

A la suite des apôtres et des prophètes, la *Didachè* nomme les docteurs ou *didascasles*. Nous savons, par les Actes, qu'il y avait des docteurs dans l'Eglise d'Antioche ¹. Le docteur, comme le prophète, est un ministre de la parole ; mais celui-ci parle sous l'action de l'Esprit, tandis que le docteur parle d'après une science acquise par les moyens ordinaires. Hermas, les homélies pseudo-clémentines, Clément d'Alexandrie et Origène parleront plusieurs fois des docteurs.

Les docteurs
ou
didascasles.

Les ministres sacrés dont on a parlé jusqu'ici sont les ministres de la parole. Au chapitre xv, la *Didachè*, après avoir ordonné aux fidèles de se réunir le dimanche pour la « fraction du pain » et pour l'action de grâces, ajoute : « Choisissez-vous donc des *episcopoi* ². »

Les *episcopoi*.

du mystère terrestre de l'Eglise, comme traduisent plusieurs savants. (Cf. BATAFFOL, *Eglise naissante*, p. 128-129.) Les dons qu'on offrait aux prophètes s'expliquent également, si l'on songe qu'étant voyageurs ou étrangers au pays où ils prêchaient, ils ne possédaient généralement aucun bien et n'exerçaient sans doute aucun métier. On peut admettre aussi qu'étant donnée la liberté relative attestée par saint Paul, avec laquelle tout fidèle intervenait alors dans le service divin (I *Cor.*, xiv), et le rôle particulièrement en vue qu'y prirent les prophètes, on leur ait donné, par ce seul motif, ce nom de grands prêtres qui, au temps de Jésus-Christ, n'était plus exclusivement réservé au grand prêtre en fonction. (JACQUIER, *la Doctrine des douze apôtres*, p. 232.) En réalité, conclut-on, le rôle des prophètes paraît avoir été toujours restreint à la prédication et à l'édification des fidèles. Qu'on se souvienne qu'avant d'être une tradition qui se maintient, le christianisme a été une parole qui se propage ». (BATAFFOL, *op. cit.*, p. 129.) Les prophètes dont on nous parle ont été les porteurs de la parole chrétienne au moment où cette parole a eu un rôle déterminant dans la destinée de l'Eglise. De là tous les hommages dont ils ont été l'objet. Malgré ces raisons, quelques graves auteurs estiment que la *Didachè* entend désigner, sous le nom de prophètes, de vrais chefs d'Eglises particulières, de vrais évêques, soit qu'à cette époque on ait jugé à propos d'élever à la dignité épiscopale un certain nombre de prophètes, qui ont gardé leur nom, soit qu'on ait désigné par ce titre, alors si honoré, le chef des *episcopoi*. Notons, en effet, qu'à cette époque, d'une part il est constant que les églises sont gouvernées par un conseil de *presbiteroi-episcopoi*, ayant à leur tête l'un d'entre eux, et, d'autre part, nous ne trouvons en nul endroit un titre spécial pour désigner ce chef suprême, si ce n'est précisément ce nom de prophète. Dans les Actes, les prophètes Judas et Silas ne sont-ils pas appelés chefs, *ἡγούμενοι*, du nom même qui est donné aux chefs des communautés auxquelles s'adresse l'Épître aux Hébreux ? Saint Clément de Rome n'appelle-t-il pas l'évêque *archiéveus*, du titre même qui est donné ici aux prophètes ? On comprend d'ailleurs que ce mot de prophète, appliqué aux évêques, ait été transitoire. Tant que vécutrent les douze apôtres, ils furent les chefs des *presbiteroi* dans les Eglises fondées par eux, et bientôt après l'époque dont parle la *Didachè*, le conseil des *presbiteroi-episcopoi* ayant disparu à peu près partout, pour laisser la place à un seul *episcopos*, c'est ce nom qui a naturellement prévalu pour désigner le chef de l'Eglise particulière. Dans un savant article du *Dictionnaire apologétique de la foi chrétienne*, t. I, col. 1768, M. MICHELS conclut ainsi l'étude critique des divers textes de la *Didachè* relatifs aux prophètes : « Distinguant ces prophètes, revêtus d'un caractère sacré, d'avec ceux qui sont prophètes simplement parce qu'ils ont le charisme de la prophétie, nous pensons que ces prophètes-là sont des évêques missionnaires. C'est la clef pour interpréter les divers passages cités. » Nous serions porté à nous ranger à cet avis.

1. Act., XIII, 1.

2. *Didachè*, xv, 1.

Leurs
fonctions.

Elle indique ensuite, en peu de mots, les qualités que ceux-ci doivent posséder et leurs fonctions. « Ils doivent être hommes dignes du Seigneur, doux, désintéressés, sincères et éprouvés ; car ils remplissent, eux aussi, pour la communauté chrétienne, le ministère des prophètes et des docteurs ¹. » Ces simples mots, rapprochés de tout ce que nous savons d'ailleurs par les contemporains, par saint Paul, par saint Clément, par saint Ignace, par saint Justin et par les monuments archéologiques de l'époque, suffisent à nous suggérer la grandeur du ministère confié à ces derniers ministres. Ils sont d'abord les ministres du sacrifice eucharistique décrit dans les lignes précédentes ². C'est pour cela qu'ils doivent être « dignes du Seigneur ». Ils doivent être « doux », comme il convient à ceux qui sont chargés de gouverner leurs frères ; « désintéressés », car ils administreront les biens de la communauté ; « sincères et éprouvés », car ils donneront à la communauté, en qualité de ministres sédentaires, l'enseignement et la prédication, que les prophètes et les docteurs ne donnent qu'en passant.

Le mot d'*episcopos* (évêque) était emprunté aux institutions administratives des Grecs, qui désignaient ainsi un fonctionnaire civil ayant une charge de surveillance et d'inspection ³. Cette dénomination devait être bientôt réservée au chef unique d'une Eglise particulière. Mais, comme la *Didachè* ne l'emploie qu'au pluriel, plusieurs historiens ont pensé que le titre donné alors au chef de l'Eglise locale était celui de prophète.

Les Anciens
ou
presbuteroi.

Sous les ordres de ce chef, de quelque nom qu'on l'appelle, sont les anciens ou *presbuteroi*, qui, pendant quelque temps encore se réuniront en un conseil appelé conseil presbytéral (*presbuterion*). Bien des indices, sur lesquels nous n'avons pas à nous appesantir, font supposer, sans qu'on puisse être très affirmatif sur ce point, que ces Anciens auraient eu, vers l'époque dont nous parle la *Didachè*, les « pouvoirs d'ordre », de l'évêque, par exemple celui d'ordonner des prêtres, sans en posséder les « pouvoirs de juridiction ⁴ ». Le nom d'ancien est d'origine juive. C'était l'usage chez

Leurs
fonctions.

1. *Didachè*, xv, 1.

2. FUNK et HARNACK ont noté l'importance de la conjonction *ὁὐν*, qui relie les deux développements. « Choisissez donc... » HARNACK, *Entstehung*, p. 58.

3. P. DE SMAEDT, dans la *Revue des quest. hist.* du 1^{er} octobre 1888, p. 339.

4. Sur ce point voir le mot *Evêques* dans le *Dictionnaire de théol.* et dans le *Dict. apologétique*.

les Juifs de confier la direction de chaque synagogue à un conseil d'Anciens ¹.

Les apôtres avaient pris modèle sur cette institution pour organiser leurs premières communautés. Saint Paul recommande à Timothée de se rappeler la grâce qu'il a reçue à l'imposition des mains des Anciens ², et saint Pierre conjure les Anciens de paître le troupeau qui leur est confié ³. Le sens de ce mot ne tardera pas à se préciser. Quand, après la mort des Douze, chaque Eglise particulière aura été placée sous la direction d'un chef unique ; quand l'institution du conseil presbytéral aura disparu, et que le mot d'évêque aura pris sa signification, le nom d'Ancien ne désignera plus que le simple prêtre, et c'est en ce sens que saint Ignace félicitera les Ephésiens de ce que leurs anciens (ou prêtres) sont unis à leur évêques (ou évêque) comme les cordes d'une lyre ⁴.

Quant aux diacres, qui nous sont déjà bien connus par des documents antérieurs, la *Didachè* ne nous apporte aucune lumière nouvelle sur leurs fonctions. Ils ont toujours pour domaine les œuvres de zèle et de charité, le service de la prédication et le service des pauvres.

Les diacres.

En somme, si l'on considère dans son ensemble cette hiérarchie ecclésiastique de la seconde moitié du 1^{er} siècle, que nous décrit la *Doctrine des douze apôtres*, elle nous apparaît comme presque toujours en mouvement. L'apôtre, le prophète, le docteur, le « ministre itinérant » en un mot, occupe plus souvent la scène que le clergé sédentaire, qui cependant a la charge de le surveiller et de le contrôler ⁵ ; le missionnaire est plus en vue que le simple prêtre

Caractères dominants de cette hiérarchie.

1. JACQUIER, la *Doctrine des douze apôtres et ses enseignements*, p. 242-243.

2. I *Tim.*, IV, 14.

3. I *Petr.*, V, 1-5.

4. S. IGNACE, *Ephés.*, IV. Voir sur l'importante question de la distinction du presbytérat et de l'épiscopat le P. PRAT, S. J., au mot *Evêques*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT-MANGENOT, t. V, col. 1656-1700. Le savant auteur y établit : 1^o qu'on ne trouve, dès l'origine, aucune trace d'« Eglise amorphe » ; car toutes les Eglises ont des chefs qui sont appelés tantôt présidents (I *The.*, V, 12 ; *Rom.*, XII, 8), tantôt directeurs (*Heb.*, XIII, 7, 14, 24 ; *Act.*, XV, 22), anges (*Apoc.*, I, 20), pasteurs (*Act.*, XX, 28 ; I *Petr.*, V, 2 ; *Eph.*, IV, 11), le plus souvent surveillants ou inspecteurs (*episcopoi*), ou anciens (*presbuteroi*) ; 2^o qu'il n'y a pas eu d'uniformité dans l'organisation des Eglises primitives, du moins jusqu'à la mort des apôtres et à la disparition des dons charismatiques ; 3^o que l'épiscopat est d'origine apostolique ; les témoignages, de saint Clément à Rome, de saint Irénée à Lyon, de Tertullien en Afrique et de Clément d'Alexandrie, ne laissent subsister aucun doute sur ce point. Cf. MICHELS, au mot *Evêques*, dans le *Dict. apolog. de la foi catholique*.

5. *Didachè*, XI, 1-12. Cf. BATIFFOL, *op. cit.*, p. 130-131.

1° Le clergé missionnaire y est plus en vue.

2° Cette apparente prédominance du clergé missionnaire est provisoire.

et que l'évêque ; c'est autour du missionnaire que les foules se groupent ; c'est à lui que vont les offrandes du peuple ; dans le service divin lui-même, le prophète intervient plus d'une fois. Mais à mesure que les églises particulières s'organisent d'une manière stable, l'autorité de l'évêque émerge avec plus de relief. Bientôt l'évêque aura absorbé en sa fonction pastorale toutes les fonctions de l'apôtre, du prophète et du docteur. Au n° siècle, ceux-ci disparaîtront de la hiérarchie, où ils n'auront occupé qu'un rôle transitoire.

VI

Le développement du culte chrétien.

Les renseignements que la *Doctrine des douze apôtres* nous donne sur le culte ne sont pas moins intéressants que ceux qu'elle nous fournit sur la hiérarchie.

Vie de prière.

La vie du chrétien nous y est représentée comme une vie de prière. Le chrétien doit prier au moins trois fois par jour ¹. Nous savons par ailleurs que les heures fixées pour la prière étaient la troisième, la sixième et la neuvième ², c'est-à-dire, suivant notre manière actuelle de compter, neuf heures du matin, midi et trois heures de l'après-midi. L'attitude du chrétien pendant sa prière était habituellement celle de l'orante, debout, les mains élevées à la hauteur de l'épaule, et la tête découverte ³. Les Juifs priaient ordinairement en se voilant la tête ; les esclaves n'avaient point la permission de se découvrir ; mais saint Paul avait recommandé aux chrétiens de prier tête nue, comme des hommes libres.

Assemblées chrétiennes.

En dehors de ces moments déterminés pour la prière, il est recommandé aux chrétiens « de rechercher chaque jour la face des saints (c'est-à-dire de leurs frères les fidèles), pour se reposer dans leurs paroles ⁴ », et de « se rassembler fréquemment, pour examiner ce qui intéresse leurs âmes ⁵ ». Le dimanche, jour du Seigneur, on confessera ses péchés, on se réconciliera avec ses frères, si on a eu quelque différend avec eux, et on offrira le sacrifice ⁶.

1. *Didachè*, VIII, 3.

2. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.*, VII, 7-40.

3. Cf. *Dict. de la Bible*, au mot *Prière*, t. V, col. 674-675.

4. *Did.*, IV, 2.

5. *Ibid.*, XVI, 2.

6. *Ibid.*, XIV, 1-2.

Les formules de prière indiquées dans la *Didachè* sont l'Oraison dominicale et les prières qui accompagnent la réception des sacrements du baptême et de l'Eucharistie. L'Oraison dominicale est textuellement reproduite, accompagné de la doxologie suivante : « Puisque à Toi est la puissance et la gloire dans tous les siècles ¹ » ; doxologie qui rappelle la formule des Paralipomènes : « A toi, Jéhovah, est la grandeur, la force et la majesté, la victoire et la magnificence ². »

L'Oraison dominicale.

Des renseignements brefs, mais précis, sont donnés sur le baptême. Celui qui doit être baptisé s'y préparera par un jour ou deux de jeûne ³. On aura dû d'abord lui enseigner tout ce qu'il doit croire ⁴. Il sera conduit vers une eau courante, de source, de fontaine ou de rivière ⁵, car l'eau courante, plus pure et plus fraîche que l'eau stagnante, symbolise mieux l'action régénératrice et rafraîchissante du sacrement. Si l'eau vive fait défaut, on pourra prendre de l'eau recueillie dans un réservoir et on en versera trois fois sur la tête du baptisé « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ⁶ ». C'est la mention la plus ancienne qu'on possède du baptême par effusion. Cette manière de baptiser, qui avait dû, comme nous l'avons déjà constaté, être employée dès le début par les apôtres dans plusieurs circonstances, et à titre d'exception, devait plus tard disparaître de l'usage courant de l'Eglise, par suite de la construction régulière de piscines baptismales qui se fit partout où les communautés chrétiennes se réunirent, et où se pratiqua le baptême par immersion ⁷. Le baptême par effusion, réservé aux malades, ne fut plus administré qu'en cas d'absolue nécessité.

Les sacrements.

Le baptême.

On a remarqué avec quel soin la doctrine des apôtres a relevé les péchés ⁸ ; elle les a même rassemblés en deux listes, qui pourraient, à la rigueur, passer pour des examens de conscience primitifs ⁹. Elle affirme nettement que les péchés peuvent être remis ¹⁰. Nous savons, d'autre part, qu'au commencement du 11^e siècle, à Antioche, les

La confession.

1. *Didachè*, VIII, 2.2. I *Paral.*, XXIX, 11.3. *Did.*, VII, 4.4. *Ibid.*, VII, 1.5. *Ibid.*, VII, 1.6. *Ibid.*, VII, 3.7. G. DE ROSSI, *Bollettino di archeologia cristiana*, 1886, p. 19-20.8. *Did.*, I à V.9. *Ibid.*, V.10. *Ibid.*, XI, 7.

pêcheurs pouvaient obtenir la rémission de leurs fautes en s'adressant à leur évêque ¹. Cependant l'accusation des péchés dont parle notre document ² pourrait n'être pas une confession sacramentelle, mais une simple confession rituelle, analogue à celles que se faisaient mutuellement les Juifs dans leurs synagogues ³.

L'Eucharistie.

De même, il n'est pas sûr que les chapitres ix et x, qui contiennent des prières d'actions de grâces relatives à un repas mystérieux, se rapportent à l'Eucharistie. On a pu voir, dans le repas auquel il est fait allusion, la continuation, épurée et christianisée, du *Kiddousch* ou repas religieux des Juifs, et considérer, dans les belles invocations qui doivent le précéder et le suivre, quelque chose d'analogue à notre Bénédicité et à nos Grâces ⁴. Mais au chapitre xiv, la

1. S. IGNACE, *ad Phil.*, c. VIII. P. L., t. V, col. 104.

2. *Did.*, IV, 14; XIV, I.

3. BUXTORF, *Synagoga judaïca*, ch. XX. Cf. MORIN, *De pœnitentia*, l. IV, c. II, n. 21, 22, etc. Tel est du moins le sentiment de plusieurs graves auteurs catholiques, tels que FUNK *Patres apostolici*, 2^e édition, Tubingue, 1901, t. I, p. 14, 32.

4. BATHIFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 2^e série, 4^e édition, p. 71-78; DOM CAGIN, *l'Eucharistie*, canon primitif de la messe, 1 vol in-4^o, Paris, 1912, p. 254, Mgr DECHESNE, *Bull. crit.*, t. V, 1884, p. 385-386, et M. LADEUZE, *Revue de l'Orient chrétien*, 1902, p. 339-399, pensent qu'il s'agissait ici à la fois de l'Agape et de l'Eucharistie. La question de l'agape a une grande importance apologetique. La plupart des rationalistes affirment que la cène eucharistique ne fut à l'origine rien de plus qu'un repas ordinaire, qui, après une longue évolution, se scinda en deux cérémonies distinctes : l'Eucharistie et l'Agape. Un des travaux les plus considérables sur ce sujet est celui du R. P. Ephrem BAUMGARTNER, O. M. C., *Eucharistie und Agape im Urchristentum*, 1 vol. in-8^o, Soleure, 1909. Après avoir reproduit et analysé minutieusement une immense quantité de textes, groupés d'après les pays dont ils manifestent les usages, le savant auteur croit pouvoir poser les conclusions suivantes : au 1^{er} siècle, nous retrouvons, dans toutes les chrétiens que nous connaissons, des institutions sensiblement identiques relativement à l'Agape et à l'Eucharistie. Le dimanche, de bon matin, quelquefois déjà vers minuit, — au moment où eut lieu la résurrection du Seigneur, — les chrétiens se réunissent pour célébrer l'Eucharistie. Celle-ci est rattachée à l'instruction religieuse et comprend essentiellement la prière d'action de grâces prononcée par l'évêque sur le pain et le vin ; le peuple s'associe à cette fonction liturgique en prononçant l'*Amen* et en communiant. Le dimanche soir, les chrétiens, suivant en cela une ancienne coutume juive, viennent prendre leur repas en commun, et cette image de leur amour fraternel sert en même temps à l'entretien des frères nécessiteux : c'est l'Agape, repas sanctifié par des prières et par l'exercice des charismes de la glossolalie et de la prophétie ; la célébration de l'Eucharistie n'y fut jamais rattachée, mais, d'après saint Paul (1 *Cor.*, XI), l'Agape serait une image du grand amour que témoigna le Christ à ses disciples dans la dernière cène. « L'ouvrage du P. Baumgartner, dit M. Vanhalst dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 721-722, constitue une défense sérieuse de la conception romaine de l'Eucharistie. D'une réelle valeur scientifique, elle s'harmonise très bien avec les conceptions dogmatiques de la tradition catholique. » Toutefois, sur plusieurs points, et particulièrement au sujet des prières juives récitées avant le repas, l'étude du P. Baumgartner doit être complétée par celle de M. MANGENOT, *les Soi-disant antécédents juifs de l'Eucharistie*, parue dans la *Revue du clergé français* en 1909, t. LVII,

mention du sacrifice eucharistique est incontestable. « Le jour du Seigneur, réunissez-vous, rompez le pain et rendez grâces, après avoir confessé vos péchés, afin que votre sacrifice soit pur. Mais si quelqu'un est en différend avec son compagnon, qu'il ne se joigne pas à vous, afin que votre sacrifice ne soit pas souillé. Car voici la parole du Seigneur : « En tout lieu, en tout temps, qu'il me soit offert un sacrifice pur ; car je suis un grand roi, dit le Seigneur, et mon nom est admirable parmi les nations. Choisissez-vous donc des évêques et des diacres dignes du Seigneur ¹. » L'identification, sur laquelle on s'arrête, du sacrifice (Θυσια) dominical avec celui de Malachie, et, par là même, le rapprochement de ce sacrifice dominical avec les sacrifices de l'Ancien Testament, ne laissent aucun doute sur la concordance du chapitre XIV avec l'Eucharistie dominicale, apostolique, universelle ². C'est bien là la « fraction du pain », le saint sacrifice de la messe dont parlent saint Paul et saint Justin ³.

Sans doute, les paroles de l'institution, les formules consécatoires sont passées sous silence ; il n'est pas dit formellement, en propres termes, que le pain et le vin soient le corps et le sang du Christ, comme cela sera spécifié dans la paraphrase que les *Constitutions apostoliques* donneront de ce passage ; mais n'oublions pas que la *Didachè* est un manuel de piété à l'usage du chrétien ordinaire, et non pas, à proprement parler, un rituel ⁴. D'ailleurs, dans les conditions de temps et de lieu où le livre fut composé, après ce premier contact du christianisme avec le monde gréco-romain avide de mystères, habitué à voir dans les rites orientaux qui l'avaient envahi, les symboles les plus étranges, on comprend que les chrétiens aient craint de livrer aux interprétations les plus fantaisistes, peut-être les plus outrageantes des païens, le plus saint de leurs mystères ; c'est

La loi
du secret.

p. 385 et s., et par celle de Mgr BATHIFOL, *Nouvelles études documentaires sur la sainte Eucharistie*, *ibid.*, t. LX, p. 513.

1. *Did.*, XIV, 1-3 ; XV, 1.

2. Dom CAGIN, *op. cit.*, p. 255.

3. Cf. *Dict. de théol.* de VAGANT-MANGENOT, t. V, au mot *Eucharistie*, t. V, col. 1126. On ne comprend pas comment RAUSCHEN, *l'Eucharistie et la pénitence*, trad. Decker et Ricard, Paris, 1910, p. 2, a pu dire que c'est à peine si on peut faire appel à la *Didachè* en faveur de la présence réelle ; sans doute, si ce texte était isolé, il resterait obscur ; mais rapproché de tant d'autres textes apostoliques, patristiques et archéologiques, son interprétation ne peut faire de doute.

4. Les formules de prière qui sont données par la *Didachè* ne sont, du reste, que des indications. On sait que dans les premiers temps, le célébrant lui-même improvisait sur un thème donné. Cette pratique a duré certainement jusqu'au I^{er} et même jusqu'au V^e siècle. Voir Dom CAGIN, *Te Deum ou Illatio*, p. 342 et s. Dom SOUBEN, *le Canon primitif de la messe*, Lille, 1909, p. 12.

là une des circonstances où l'on s'explique le mieux la naissance spontanée de cette « loi du secret », qui ne reposait pas sans doute sur un texte écrit, mais sur un usage équivalent à une loi, et dont il est impossible de méconnaître la profonde raison d'être. « La manière de rapporter les prières eucharistiques dans la *Didachè*, écrit J.-B. de Rossi, c'est-à-dire en supprimant les formules les plus étroitement liées aux mystères, convient bien à la discipline appelée du secret ¹. »

VII

La morale individuelle.

Des raisons analogues expliquent la forme que prend l'exposé de la doctrine morale dans la *Didachè*.

On y a vu des traces de montanisme et d'encratisme ² ; un examen sans parti pris n'y trouve qu'un ascétisme austère, que justifie la nécessité de prémunir les fidèles contre les infiltrations du paganisme environnant. « Tu ne forniqueras pas, tu ne te livreras pas à la magie, tu ne prépareras point de philtres, tu ne tueras pas l'enfant dans le sein de sa mère ni après sa naissance ³... Ne sois pas augure ; c'est le chemin de l'idolâtrie. Ne sois ni enchanteur, ni astrologue, ni purificateur ; garde-toi même de regarder ces choses, car d'elles toutes prend naissance l'idolâtrie ⁴. » De tels préceptes évoquent tout ce monde païen, où la volupté, la cruauté et la superstition règnent presque sans frein, affrontent à chaque instant le regard ⁵. « Aie les mains largement ouvertes ⁶... car le Père veut que, de ses dons, il soit fait une part à tous ⁷... Veille cependant à ce que celui que tu soutiens de tes aumônes ne devienne pas un chrétien oisif ⁸... S'il a un métier, qu'il travaille ⁹... S'il ne veut pas agir de la sorte, c'est un homme qui trafique du Christ ; garde-toi de ces gens-là ¹⁰. » Par

1. G. DE ROSSI, *Bollettino di archeol. crist.*, 1886, p. 23.

2. Hérésies du 1^{er} siècle, dont il sera parlé plus loin.

3. *Did.*, II, 2.

4. *Ibid.*, III, 4.

5. On sait avec quelle indulgence les plus fameux philosophes parlaient des mœurs les plus libres ; on sait comment le plus grave des philosophes grecs permettait l'exposition et la destruction des enfants. (ARISTOTE, *Polit.*, I, VII, c. 14.)

6. *Did.*, IV, 5.

7. *Ibid.*, I, 5.

8. *Ibid.*, XII, 4.

9. *Ibid.*, XII, 3.

10. *Ibid.*, XI, 5.

de telles paroles, si fermes et si sages, un premier remède est indiqué aux maux dont souffre cette gentilité que le christianisme aborde pour la première fois ; l'assistance par le travail n'a pas trouvé de prédicateurs plus ardents que ces premiers chrétiens.

Un exposé de la morale chrétienne à cette époque ne pouvait oublier la grave question des devoirs de famille. « Tu n'écarteras pas ta main de ton fils ou de ta fille ; mais dès leur jeunesse, tu leur apprendras la crainte de Dieu ¹. » Au delà du cercle de la famille naturelle, une sorte de famille agrandie comprend les gens qui sont à notre service. Le chrétien sera doux pour ses serviteurs : « Tu ne commanderas pas avec aigreur à ton serviteur et à ta servante... Le même Dieu règne sur eux et sur toi ; car Il ne fait pas acception de personnes ; Il appelle ceux que l'Esprit a préparés ². » La douceur du chrétien, inséparable de l'esprit d'une ferme justice, s'étendra à tous les hommes. « Tu ne chercheras pas à susciter des partis ou des factions ; au contraire, tu mettras partout la paix. Mais tu jugeras toujours selon la justice et sans faire acception de personnes ³. » Le chrétien doit aller plus loin encore à l'égard de ceux qui sont ses frères en Jésus-Christ. Il se tiendra toujours prêt à mettre ses biens personnels à leur service, car « s'il leur est associé dans la possession des biens immortels, à plus forte raison doit-il l'être dans celle des biens qui périssent ⁴. »

Tels sont les principaux préceptes de morale individuelle et sociale que nous trouvons dans la *Doctrina des douze apôtres* ; un précepte général les inspire et les domine tous : c'est celui de l'amour de Dieu et du prochain. Il faut voir avec quelle insistance l'auteur du petit livre le répète, l'intercale au milieu de ses prescriptions particulières. « Tu aimeras Dieu, qui t'a créé, et ton prochain comme toi-même ⁵... Bénis ceux qui te maudissent, prie pour tes ennemis et jeûne pour ceux qui te persécutent ⁶... Tu ne haïras aucun

La morale
sociale.

Principe
fondamental :
l'amour
de Dieu et des
hommes.

1. *Did.*, iv, 9.

2. *Ibid.*, iv, 10.

3. *Ibid.*, iv, 3.

4. *Ibid.*, iv, 8. On s'est demandé si ce passage ne prescrivait pas la communauté effective des biens. La réponse négative ne nous paraît pas douteuse. La communauté effective des biens n'a jamais été obligatoire, même à Jérusalem, où saint Jacques suppose l'existence de riches et de pauvres (iii, 1-9 ; v, 1-5) ; elle y a peu duré et elle n'a pas existé ailleurs.

5. *Ibid.*, i, 2.

6. *Ibid.*, i, 3.

homme¹. Sois doux, patient, ingénu et bon²... » Le symbole le plus expressif et le plus complet de l'amour se trouve dans l'Eucharistie : « Quant à l'Eucharistie, tu rendras grâce de la manière suivante : Seigneur, comme ce pain rompu était dispersé sur les montagnes, et comme il a été réuni, et comme il est devenu un. fais que ton Eglise soit réunie des extrémités de la terre, pour ton royaume³. » Enfin, cet amour, que l'on recommande comme le principe de tout, n'est pas un vague sentiment individuel. Il ne va pas sans l'obéissance à l'autorité hiérarchique et la fidélité à la doctrine reçue par la tradition. « Mon fils, nuit et jour qu'il te souvienne de celui qui t'annonce la parole de Dieu. Honore-le comme le Seigneur lui-même⁴. Mon fils, veille à ce que nul ne te détourne du chemin de la doctrine, car son enseignement serait en dehors de celui de Dieu⁵. »

VIII

Le dogme.

La doctrine dont il est ici parlé paraît être surtout la doctrine morale que nous venons d'exposer ; mais celle-ci est intimement liée à une doctrine dogmatique que rappelle expressément la *Didachè*. Cette doctrine dogmatique est des plus simples, et, au premier abord, elle semble n'avoir aucune originalité ; mais un examen attentif montre bientôt que son originalité et son intérêt sont précisément en ceci, qu'empruntant presque littéralement ses phrases aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, elle nous présente un symbole de foi essentiellement identique à celui de l'Eglise actuelle. On a voulu parfois opposer le « grand geste » de l'Evangile au « formulaire scolastique » du catholicisme ; le trait d'union naturel entre l'un et l'autre se trouve dans la *Didachè*.

Voici le résumé de sa doctrine dogmatique.

La Trinité.

Dieu est en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit⁶

1. *Did.*, II, 7.

2. *Ibid.*, III, 7-8.

3. *Ibid.*, IX, 4.

4. *Ibid.*, IV, 1.

5. *Ibid.*, VI, 1.

6. *Ibid.*, VII, 2.

Il est le Père céleste ¹, créateur ² et tout-puissant. Rien n'arrive dans le monde sans Lui ³, et à Lui appartient la gloire éternelle par Notre-Seigneur Jésus-Christ ⁴.

Jésus-Christ est notre Seigneur et notre Sauveur ⁵, le Fils de Dieu ⁶. Il parle dans l'Évangile, il est spirituellement présent dans son Église, et il reviendra visiblement au jour du jugement.

Le Saint-Esprit est Dieu avec le Père et le Fils ⁷, il a parlé par la bouche des prophètes et il prépare l'homme à l'appel de Dieu ⁸.

L'Église de Dieu est universelle, et tout homme est appelé à en faire partie ⁹. Elle a été sanctifiée par Dieu, délivrée de tout mal et préparée pour le royaume éternel ¹⁰.

La *Doctrine des douze apôtres* s'est naturellement fait l'écho de la grande et mystérieuse attente du royaume de Dieu, qui souleva les âmes après la mort du Sauveur, et dans laquelle la pensée de la préparation à la mort individuelle, « qui vient comme un voleur », la prédiction de la ruine de Jérusalem, celle du dernier jugement, et les vieilles espérances messianiques du peuple juif, plus ou moins transposées et spiritualisées, se mêlaient d'une manière parfois étrange ¹¹. La *Doctrine* insiste sur la nécessité de veiller, de ne pas laisser les lampes s'éteindre, d'avoir les reins ceints, d'être toujours prêt en un mot. Et elle ne fait que répéter ainsi l'enseignement même du Sauveur. Elle parle des signes qui accompagneront la *parousie* ou apparition du Fils de Dieu : la multiplication des faux prophètes, l'obscurcissement du ciel, la voix de la trompette et la résurrection des morts ¹². Ce sont là encore de simples réminiscences des paroles du Christ ¹³. Mais, comme le Christ, elle affirme qu'« on

Jésus-Christ.

Le
Saint-Esprit.

L'Église.

L'attente
de la *parousie*.1. *Did.*, VIII, 2.2. *Ibid.*, I, 2.3. *Ibid.*, III, 10.4. *Ibid.*, VIII, 2 ; IX, 4 ; X, 4.5. *Ibid.*, X, 2.6. *Ibid.*, XVI, 1, 7, 8.7. *Ibid.*, VII, 2, 3.8. *Ibid.*, IV, 10.9. *Ibid.*, X, 5.10. *Ibid.*, IX, 4 ; X, 5.11. Sur la formation et sur les caractères de l'espérance éschatologique en Israël et à l'époque chrétienne, voir LABAUCHE. *Leçons de théol. dogm.*, 3^e édit., t. II, p. 347-393, et A. LEMONNIER, O. P., au mot *Fin du monde* dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. I, col. 1911-1927.12. *Ibid.*, XVI, 1-8.

13. On trouve des paroles semblables dans les prophètes pour annoncer la ruine des royaumes maudits. Cf. EZECHIEL, XXXII, 7-8, XXXVIII, 20.

ne sait pas l'heure à laquelle viendra le Seigneur ¹ » ; comme lui, nous l'avons vu, elle se préoccupe de fonder l'Église sur une solide hiérarchie ; nulle part on ne constate, dans le pieux écrit, cette attente fébrile d'une prochaine fin du monde, destructive de toute autorité ² et fondement principal du renoncement chrétien ³, qu'on a prétendu exister au début du christianisme. Ces chrétiens, dont la religion s'alimente à la pensée de la mystérieuse *parousie*, sont de ceux dont rien n'ébranlera la foi, ni la mort tragique de l'évêque de Jérusalem, ni la ruine de Jérusalem elle-même.

IX

Nous n'avons pas à raconter ici ce second événement, qui appartient à une époque postérieure de notre histoire ; mais le martyr du premier évêque de Jérusalem, arrivé en l'an 62, clôt la période de l'expansion chrétienne qui eut Antioche pour centre.

Les dernières
années de
saint Jacques
le Mineur.

Vers l'an 60, le saint évêque de Jérusalem, préoccupé des dangers que faisaient courir à la foi chrétienne les enseignements de faux docteurs, qui se réclamaient de Simon le Magicien et enseignaient que la foi suffit sans les œuvres pour être sauvé, écrivit « aux douze tribus qui sont dans la dispersion », c'est-à-dire à tous les Juifs convertis qui se trouvaient soit à Antioche, soit ailleurs, en contact avec le monde païen, une épître destinée à les prémunir contre le danger de ces fausses doctrines. « Mes frères, leur disait-il, que sert-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? Si l'un de vos frères ou l'une de vos sœurs sont dans le dénuement, et que l'un de vous leur dise : « Allez en paix, et vous rassasiez », sans leur donner le nécessaire, à quoi cela sert-il ? Il en est de même de la foi. Sans les œuvres, elle est morte ⁴. » Les chrétiens dispersés au milieu des païens trouvaient autour d'eux, dans l'orgueil, la corruption et la brutalité des riches à l'égard des pauvres, d'abominables exemples ; quelques-uns, paraît-il, en subissaient la funeste influence. « O mes

Son
épître (60).

1. *Did.*, XVI, 1.

2. A. SABATIER, *la Religion d'autorité et la religion de l'esprit*, 1 vol. in-8^o, Paris, 1904, p. 60-61.

3. C'est l'erreur soutenue par A. LOISY, *l'Évangile et l'Église et Autour d'un petit livre*, *passim*.

4. *Jac.*, II, 14-26.



frères bien-aimés, s'écriait le vénérable pasteur, écoutez : Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui sont pauvres aux yeux du monde pour les faire riches dans la foi ? Et vous, vous faites affront au pauvre ! Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment et qui vous traînent devant les tribunaux¹ ? Puis, avec un accent qui rappelait la hardiesse de langage des vieux prophètes : « A vous, maintenant, ô riches ! Hurlez sur les malheurs qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés des vers. Votre or et votre argent sont rouillés ; leur rouille témoigne contre vous ; comme un feu dévorant, elle mangera vos chairs². »

Le grand prêtre de Jérusalem était toujours Anne II, le fils de celui qui avait condamné Jésus-Christ. Profitant d'un moment où la charge de procureur romain était vacante, Festus étant mort et son successeur Albinus tardant à venir en Palestine, il fit comparaître Jacques et quelques autres chrétiens devant le sanhédrin. Suivant l'historien Josèphe, ils furent accusés d'avoir violé la loi³. Jacques fut condamné à être lapidé. Un passage de l'*Histoire ecclésiastique* d'Hégésippe, rapporté par Eusèbe⁴, nous a laissé, de son martyr, un récit simple et dramatique à la fois, où, sous quelques détails apocryphes, les critiques les plus exigeants reconnaissent un fond de vérité historique. En face de toutes les menaces, le saint vieillard, qui avait, dit-on, quatre-vingt-seize ans, se contentait de répéter que Jésus est vraiment le Fils de Dieu vivant. Les scribes et les pharisiens, furieux de cette attitude, le firent précipiter du haut du pinacle du temple, où ils l'avaient engagé à monter, afin que sa voix fût entendue de tout le peuple. Comme il ne mourut pas de sa chute, ils vinrent l'achever à coups de pierres. « Seigneur, s'écriait le Juste, répétant les paroles de son maître, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Un foulon l'acheva en lui brisant la tête avec le bâton qui lui servait pour préparer ses étoffes.

Les enseignements de l'évêque martyr n'en devenaient que plus vénérables pour les chrétiens, qui lisaient son épître dans leurs

Son
arrestation.

Son
martyre (62).

1. *Jac.*, II, 1-9.

2. *Ibid.*, v, 1-6.

3. JOSÈPHE, *Ant. jud.*, I, XX, ch. IX, n. 1.

4. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, I, II, ch. XXIII.

églises. A Rome, à Ephèse, à Corinthe, dans ce monde gréco-romain où la foi se répandait sous la parole ardente des apôtres, les avertissements de Jacques le Mineur sur le mépris des richesses et sur la nécessité des bonnes œuvres arrivaient comme la leçon providentielle la plus adaptée à la situation des jeunes chrétientés.

CHAPITRE IV

ROME.

L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE GRÉCO-ROMAIN

(42-70).

Pendant que les institutions hiérarchiques, la vie chrétienne et le symbole de foi se développaient à Jérusalem, à Antioche et dans les chrétientés qui dépendaient de ces deux métropoles, les apôtres et les missionnaires, sous la direction de Pierre et de Paul, avaient élargi le champ des conquêtes évangéliques. Pierre, sans cesser de veiller sur les communautés chrétiennes du Pont, de la Galatie, de la Capadoce, de l'Asie, de la Bithynie et de la Mésopotamie, avait fondé l'Église de Rome ; et Paul, après un voyage à travers l'Asie Mineure avait, lui aussi, abordé en Europe et prêché la bonne nouvelle à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Athènes et à Corinthe.

Vue générale
sur l'expansion
de l'Église
dans
le monde
gréco-romain.

De cette nouvelle expansion du christianisme et de toutes celles qui suivraient, Rome devait être le centre et le rester toujours désormais : la capitale de la civilisation gréco-romaine allait devenir la capitale du monde chrétien.

I

Si le christianisme était apparu au monde juif, terrestre et charnel, comme un scandale, il se présentait au monde païen, plein d'orgueil et de volupé, comme une folie ¹. Sans doute, au moment où Pierre entre à Rome, au moment où Paul harangue les Athéniens sur la colline de l'Aréopage, la vieille religion païenne de la Grèce et de

Etat religieux
du monde
païen.

1. *Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* (1 Cor., I, 23.)

Décadence
de la vieille
mythologie.

Invasion
des cultes
orientaux.

Caractères
de ces
nouveaux
cultes.

Ils prônent
une
purification
toute rituelle.

Ils propagent
l'imoralité
et le
panthéisme.

Rome semble frappée à mort. L'empire, en nivelant, sous son administration protectrice, les peuples qu'il a conquis, a enlevé aux vieux cultes officiels, qui incarnaient en eux l'âme de la cité et de l'Etat, leur principale force ; la philosophie païenne, en se vulgarisant, a perdu de son prestige ; la confiance en Platon n'a pas moins baissé que la foi en Pallas Athénè ; et, dans le vide immense et douloureux qui s'est produit autour des âmes, des rives de la Méditerranée au Pont-Euxin, une sorte de fermentation religieuse a commencé à bouillonner. L'expression « ennui de vivre », *tædium vitæ*, passera avec Ulpien dans le langage sévère du droit romain ¹. Malheureusement la place laissée vacante par le vieux paganisme traditionnel est déjà prise. Les anciens cultes mystiques de l'Hellade ressuscitent. De l'Égypte, de l'Asie orientale, c'est comme une invasion de rites étranges, mystérieux, séduisants. Sous Caligula, vers l'an 38, le culte d'Isis a obtenu à Rome droit de cité. Après Isis, ce seront Adonis et Aphrodite de Byblos, Elagabal d'Emèse, le Baal de Dolichè et la Vierge céleste de Carthage, qui attireront les foules autour de leurs autels ; et les uns et les autres prépareront les voies à ce grand culte mithriaque, à cette adoration du dieu solaire, du *Sol invictus*, qui résistera le dernier à la religion de Jésus-Christ. L'empire de ces nouveaux cultes sur les âmes est, par un côté, plus puissant que celui des anciens cultes nationaux. Au peuple épris de fêtes, ils apportent les émotions de leurs processions tapageuses et de leurs épouvantes secrètes. Aux âmes tourmentées d'infini, ils ouvrent leurs mystères, ils font entrevoir, dans un au-delà bienheureux, on ne sait quelle fusion intime avec une ineffable Divinité, dont toutes les forces visibles ne sont que les aspects infiniment féconds et variés. On ne peut pas dire que l'idée de perfection morale soit tout à fait absente de cet effort vers la purification que les nouveaux mystères supposent ou doivent faire acquérir ² ; mais cette purification est surtout rituelle, extérieure ; elle n'atteint pas le fond du cœur ³. Quelques âmes d'élite pourront trouver dans les mythes légendaires que ces religions propagent l'occasion d'un élan vers un monde divin ; mais, en réalité, ces mythes sont « les plus étranges et les plus obscènes de tout le paganisme ⁴ ». Tandis que les cérémonies

1. *Digeste*, l. XXVIII, tit. III, 6-7.

2. Voir P. FOUART, *les Grands Mystères d'Eleusis*, p. 110.

3. Voir JUVÉNAL, *Satire VI*, V, 519-595. Cf. saint JÉRÔME, *Epistola ad Lætam*, c. VII.

4. Gaston BOISSIER, *la Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 384.

publiques et secrètes des nouveaux cultes, infestées de magie et d'immoralité, ne peuvent inspirer aux masses populaires que des idées religieuses très basses, ce grand Tout Infini, auquel les esprits élevés s'arrêtent, et où le mal et la laideur ont une place aussi essentielle que le bien et la beauté, ne peut leur suggérer l'idée d'une vraie vie morale et surnaturelle. Bref, en dépit de ressemblances extérieures qu'on a beau classer et rassembler avec soin ¹, l'âme de ce monde païen apparaît comme essentiellement opposée à l'esprit de l'Évangile. C'est pourquoi celui-ci n'hésitera pas à se poser, consciemment et ouvertement, comme l'ennemi de tous ces cultes ; il en attribuera l'inspiration au diable, et ne cachera pas son intention de les combattre partout, comme on combat un ennemi mortel.

En somme,
ils sont
les pires
ennemis de
l'esprit
chrétien.

II

Un ingénieux écrivain a imaginé un dialogue entre l'apôtre Pierre, arrivant à Rome, pauvre et mal vêtu, et un de ces Romains oisifs et chercheurs de nouvelles, comme il s'en rencontrait tant alors. Le pêcheur galiléen avoue qu'il n'a ni or ni argent, qu'il a passé une bonne partie de sa vie à pêcher des poissons dans un lac de son pays et à raccommoder ses filets pour gagner son pain ; qu'il vient maintenant prêcher un Dieu, mort du dernier supplice, sur une croix, entre deux voleurs ; qu'il a l'intention de substituer le culte de ce Dieu à celui des démons et de le répandre par toute la terre. Le Romain hausse les épaules et passe son chemin, en murmurant : « Pauvre fou ² ! » La manière dont Tacite et Suétone parlent des chrétiens, le dédain que ceux-ci leur inspirent, donnent de la vraisemblance à un pareil dialogue ³.

L'apôtre
Pierre
à Rome.

Les vieilles traditions rapportent que Pierre vint à Rome, vers l'an 42, aussitôt après sa délivrance miraculeuse. Ces traditions paraissent vraisemblables. Un certain nombre de sarcophages romains

Son premier
voyage (42 ?).

1. Sur cette tactique et ces prétentions, voir Bernard ALLO, *l'Évangile en face du syncrétisme païen*, 1 vol. in-12, Paris, 1910. Nous avons beaucoup emprunté, dans l'exposé que nous faisons ci-dessus, à cet excellent ouvrage. On trouvera, sur l'état moral et religieux du monde gréco-romain, de précieux renseignements dans HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, t. I, p. 1, c. 1. Cf. DÖLLINGER, *Heidentum und Judentum. Vorhalle zur Gesch. des Christentums*. Regensburg, 1857.

2. GERBET *Esquisse de Rome chrétienne*, t. 1, p. 14-17.

3. TACITE, *Annales*, XV, 44 ; SUÉTONE, *Claud.*, 25.

très anciens représentent l'apôtre emprisonné. On peut conjecturer que l'Église primitive de Rome a voulu par là figurer la relation existante entre la prison de saint Pierre et sa venue dans la ville éternelle. Le livre des Actes dit qu'une fois délivré, Pierre « partit pour un autre lieu ¹ ». Cet autre lieu ne serait-il pas Rome ² ? On a tiré d'un passage de Suétone un autre argument. L'historien, parlant de l'expulsion des Juifs de Rome par l'empereur Claude, dit que cette mesure fut décidée à la suite d'une agitation provoquée parmi ces Juifs par un certain Chrestus ³. Il y a là, semble-t-il, une confusion entre le fondateur du christianisme, le Christ, dont on modifie un peu le nom, et quelque chef important, dont la venue ou le séjour à Rome auraient donné une nouvelle impulsion à la propagande chrétienne. Si ce personnage n'est pas l'apôtre Pierre, auquel des apôtres ou des disciples de Jésus attribuera-t-on cet honneur d'avoir été confondu avec le Maître ⁴ ?

En arrivant à Rome, Pierre dut y être accueilli par plus d'un frère dans la foi. Parmi les étrangers présents à Jérusalem au jour de la Pentecôte et baptisés par saint Pierre, saint Luc mentionne, en effet, des habitants de Rome ⁵. Ces convertis, une fois retournés en

Première
évangélisation
de Rome.

1. Act., XII, 17.

2. MARUCCHI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Paris, 1900, t. I, p. 11.

3. *Judaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit.* (SUÉTONE, *Claud.*, 25). Le nom de Chrestus était assez commun à Rome parmi les esclaves et les affranchis. On doit ajouter à ces deux arguments le témoignage des écrivains ecclésiastiques qui, depuis saint Jérôme, attribuent unanimement au pontificat de saint Pierre une durée de vingt-cinq ans, qu'ils appellent « les années de Pierre ». Il est vrai que les uns, comme l'auteur du catalogue des papes, dit philocalien, placent le point de départ de ces vingt-cinq ans au jour de l'Ascension, qui d'autres, tels que le pseudo-Ambroise, dans ses commentaires de saint Paul (*Patr. lat.*, t. XVII, col. 45-46), laissent entendre qu'on ne faisait pas dépendre ce point de départ de la venue de saint Pierre à Rome, mais de la fondation de la communauté romaine, et que d'autres enfin, comme Lactance, déclarent que « ces vingt-cinq années désignent l'espace de temps consacré par les apôtres à l'évangélisation des cités et des provinces, et après lequel, sous Néron, Pierre vint à Rome ». (LACTANCE, *De mort. persecutorum*, 2). « Aucun de ces témoignages, dit Mgr Duchesne, ne remonte au delà du IV^e siècle. Mais comme la chronique philocalienne dépend, en ce qui regarde le catalogue des papes, de la chronique de saint Hippolyte, rédigée à Rome en 235, comme la chronique de saint Hippolyte dépend elle-même de listes pontificales plus anciennes, on est conduit à croire que les vingt-cinq années de saint Pierre figuraient déjà sur les catalogues épiscopaux de Rome vers la fin du II^e siècle. Il n'est pas possible de remonter plus haut. Ainsi des témoignages anciens et indépendants nous donnent le chiffre de vingt-cinq ans et le mettent en rapport avec l'apostolat de saint Pierre, mais l'accord qu'ils présentent sur le chiffre lui-même cesse quand on veut savoir au juste à quoi il s'applique. » (DUCHESNE, *les Origines chrétiennes*, p. 28.)

4. PAUL ALLARD, *Histoire des persécutions*, t. I, p. 15.

5. Act., II, 10.

leur pays, racontèrent, sans doute, les prodiges dont ils avaient été les témoins, et ceux de leurs compatriotes qui firent, les années suivantes, le même pèlerinage à Jérusalem, ne purent que confirmer ce que les premiers convertis avaient dit de la religion nouvelle. Il est de toute vraisemblance que quelques-uns de ces derniers se convertirent aussi et convertirent peut-être à leur tour quelques Juifs de Rome. En tout cas, dans les quartiers juifs de la porte Capène, du Champ de Mars, du Transtévère et de la Subure, où les fils d'Israël, étroitement unis entre eux, exerçaient les professions les plus diverses, savetiers, petits revendeurs d'objets à l'usage du peuple, ou grands commerçants dont l'aristocratie fréquentait les riches boutiques ¹, on dut s'entretenir du prophète de Galilée, de sa mort, de sa résurrection et des étranges événements accomplis au jour de la Pentecôte.

Les juiveries
de Rome.

C'est dans un des quartiers pauvres habités par les Juifs que se fixa l'apôtre ². N'ayant ni science, ni dignité, ni rang social élevé, il ne fut point sans doute convié à parler dans les synagogues, comme plus tard saint Paul, à qui son titre de scribe valut cet honneur. Le premier représentant de Jésus-Christ dut conquérir les âmes une à une dans des entretiens familiers, témoignant à tous « cette bonté compatissante, cette amitié de frère, cette indulgente charité accompagnée d'humilité et de douceur ³ », qu'il devait recommander plus tard à ses disciples. Ses premières conquêtes se firent parmi ces pauvres et ces humbles. C'est pourquoi les philosophes de ce temps n'y virent qu'« un ramas d'esclaves, de vils artisans et de vieilles femmes ⁴ ».

Les premières
prédications
de Pierre.

Autour des Juifs se groupaient à Rome tout un peuple d'Orientaux, Syriens, Egyptiens, habitants de l'extrême Asie, que la communauté de race et de traditions rapprochait. Chez tous, l'espérance messianique, plus ou moins déformée, était vivace. « Dans tout l'Orient, dit Suétone, c'était une antique et ferme croyance que l'empire du monde appartiendrait vers ce temps à un homme parti de Judée ⁵. » Quelques-uns de ces hommes durent prêter l'oreille aux entretiens de Pierre.

1. MARTIAL, II, 17 ; V, 23 ; VI, 66 ; IX, 60 ; X, 87, etc.

2. Probablement dans une des ruelles où s'entassaient les Juifs du Transtévère et de la Porte Capène. FOUARD, *Saint Pierre*, ch. XVIII, p. 461.

3. I *Petr.*, III, 8.

4. TATIEN, *Adversus Græcos*, 33 ; MINUCIUS FELIX, *Octavius*, 16 ; ORIGÈNE, *Contra Celsum*, 60.

5. SUÉTONE, *Vespasianus*, IV ; TACITE, *Hist.*, V, 13.

Il évangélise
les pauvres
et les esclaves.

Dans le monde romain lui-même, les pauvres au moins écoutèrent avec ravissement les paroles de paix, de pureté et de délivrance que leur adressa l'apôtre. De ce nombre furent les esclaves, ces hommes sans droits, sans défense et sans dignité, que le droit civil de Rome traitait comme des choses. On entend comme un écho de la voix de l'apôtre dans ce passage de l'épître qu'il devait écrire bientôt à leur adresse : « Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont rudes et fâcheux ; car c'est une grâce d'endurer, en vue de plaire à Dieu, des peines qu'on nous fait souffrir injustement. Quelle gloire y a-t-il si, souffletés pour avoir mal fait, vous l'endurez ? Mais si, faisant le bien, vous souffrez, et que vous l'enduriez, cela est digne de louange devant Dieu ; car c'est à quoi vous avez été appelés, puisque le Christ aussi a souffert pour vous, afin que vous suiviez ses traces... Par ses meurtrissures et ses plaies, vous avez été guéris. ¹ » Ces pauvres esclaves étaient, en effet, de ceux à qui Pierre adressait ces étonnantes paroles : « Vous êtes une race élue, des prêtres rois, une nation sainte, un peuple que Dieu a fait sien, pour que vous annonciez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ². »

Peu à peu vinrent se ranger autour de l'apôtre, à côté des pauvres et des esclaves, un certain nombre de femmes païennes de condition moins humble. Ce furent peut-être quelques-unes de ces matrones que le poète latin nous montre, venant, comme affamées de purification morale, demander au culte d'Isis des ablutions multipliées et des pénitences sans fin, se plongeant trois fois chaque matin dans les eaux froides du Tibre, et se traînant autour du Champ de Mars sur leurs genoux ensanglantés ³.

Le christia-
nisme
fait quelques
conquêtes
dans les
hautes classes.

Le christianisme montait peu à peu des bas fonds de la société, vers les hautes classes. Tacite raconte que, vers l'an 43, une matrone du plus haut rang, Pomponia Græcina, quitta le monde, à la suite du meurtre de son amie Julie, fille de Drusus, victime des intrigues de Messaline. « Elle vécut longtemps, dit Tacite, toujours dans la tristesse. Pendant quarante ans, elle ne porta que des habits de deuil ⁴. » La singularité de cette existence finit par éveiller des

1. 1 *Petr.*, II, 18-24.

2. 1 *Petr.*, II, 9.

3. JUVÉNAL, VI, 511. Cf. TIBULLE, I, 3, 23-32.

4. TACITE, *Annales*, XIII, 32.

soupçons. Pomponia Græcina fut accusée de se livrer à des « superstitions étrangères » et remise au jugement de son mari. Celui-ci, qui était le consulaire Plautius, un des vainqueurs de la Bretagne, la déclara innocente, et le deuil obstiné de Pomponia, ajoute l'historien romain, « non seulement resta impuni sous Claude, mais devint ensuite pour elle un titre de gloire ¹ ». Ce passage de Tacite avait depuis longtemps fait soupçonner que la noble matrone fût devenue servante du Christ. Les découvertes archéologiques faites par Jean-Baptiste de Rossi dans les cryptes de Lucine, entre autres l'inscription d'un Pomponios Grekeinos, neveu probable de la noble matrone, lui ont fait conjecturer que le cimetière dit de Lucine, l'un des plus anciens de la Rome chrétienne, était la propriété de Pomponia Græcina elle-même ². La grande dame romaine, non moins malheureuse au milieu de son luxe que les pauvres esclaves dans leurs chaînes, était venue, elle aussi, chercher la paix dans la doctrine prêchée par le pêcheur galiléen.

Pomponia
Græcina.

Les conversions de ce genre furent, il est vrai, fort rares dans la première moitié du 1^{er} siècle. Quand, vers l'an 51, l'empereur Claude, ému d'une agitation de faubourg dont on rendait responsable un certain Chrestus, « ordonna à tous les Juifs de s'éloigner de Rome ³ », suivant l'expression de saint Luc, la communauté chrétienne devait se composer, en grande majorité, d'Israélites pauvres. Ce n'était pas la première fois que le pouvoir dispersait la juiverie de Rome. Comme toujours, l'exil des Juifs fut de courte durée. Le tumulte apaisé, on les laissa rentrer peu à peu ⁴. En quelques années, peut-être en quelques mois, la juiverie de Rome fut reconstituée, et le christianisme y reprit son mouvement d'expansion continue.

Expulsion
des Juifs
de Rome par
un édit de
Claude (51).

III

Pierre avait dû quitter la ville avec son troupeau de fidèles. Il devait n'y revenir que vers la fin de 63. Mais, tandis que le chef des

Départ
de Pierre.

1. TACITE, *Annales*, XIII, 31-32.

2. DE ROSSI, *Roma sotterranea*, t. I, p. 306-315; PAUL ALLARD, *Rome souterraine*, p. 181-186, et *Hist. des pers.*, t. I, p. 24-27. Cf. MARUCCHI, *Eléments d'arch. chrétienne*, p. 13-14.

3. *Act.*, XVIII, 2.

4. PAUL ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, p. 18-22.

Saint Paul
en Europe.

apôtres évangélisait de nouveau l'Orient, Paul abordait en Europe. Vers l'an 51, pendant que l'apôtre des Gentils, à Troas, hésitait sur la voie qu'il devait suivre, il vit en rêve un Macédonien, debout près de lui, qui l'invitait et lui disait : « Viens à notre aide. » L'apôtre comprit que Dieu lui commandait de se diriger vers l'Europe. Il se décida à franchir la mer, accompagné d'un personnage qui apparaît pour la première fois dans la narration et qui sera l'annaliste de la nouvelle campagne apostolique. C'est Luc, un gentil, originaire d'Antioche, médecin de profession, d'une culture intellectuelle dont son récit témoignera. « Avec Luc, le génie grec pénétrera l'œuvre de Paul ; il y apportera des dons inconnus à l'Orient et qui abondent aux belles rives vers lesquelles se dirigent les apôtres : l'harmonie, la grâce, les clartés sereines ¹. »

Le christia-
nisme
à Philippes,
à Thessalo-
nique, à Bérée,
à Corinthe.

La troupe apostolique aborda successivement à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Athènes et à Corinthe. Dans toutes ces villes, fières de leurs grands souvenirs historiques, mais peuplées d'âmes affamées de vérité religieuse, la parole des missionnaires fut écoutée avec avidité. Des conversions merveilleuses se produisirent dans toutes les classes. A Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Corinthe, des communautés chrétiennes s'organisèrent. Les dons surnaturels, prophétie, don des langues, s'y manifestèrent avec une extraordinaire abondance. Le « repas du Seigneur » ou l'Eucharistie y devint, comme à Jérusalem et à Antioche, le centre du culte. Le soir, après le coucher du soleil, à la lueur de nombreuses lampes ², les fidèles s'assemblaient dans la haute salle qui formait communément le dernier étage des maisons. Comme dans le milieu juif, la liturgie commençait par un souper auquel on donnait le nom de repas de charité ou agape.

Le « repas
du
Seigneur ».

Les Grecs, en particulier les Corinthiens, introduisirent malheureusement dans ce repas l'usage des associations grecques, qui voulait que chaque membre mangeât aux repas de corps ce qu'il y avait apporté. De là naquirent de fâcheux abus, contre lesquels saint Paul dut protester avec force ³ et qui hâtèrent le moment où l'agape fut séparée de l'Eucharistie, pour disparaître ensuite peu à peu du culte chrétien. Le souper fraternel achevé, les convives se saluaient d'un

1. FOUARD, *Saint Paul*, t. II, p. 132.

2. *Act.*, xx, 8.

3. *I Cor.*, xi, 17 et s.

saint baiser de paix et de charité ¹. Le lieu de réunion n'était plus, comme naguère, la synagogue, mais la demeure de quelqu'un des frères, laquelle devenait à la fois « un sanctuaire, animé par le Dieu de l'Eucharistie, un tribunal où tout différend s'accordait ², un centre de société si bienfaisant, si aimable, qu'en être excommunié paraissait le plus redoutable châtement. L'action de grâces était sur toutes les lèvres ; partout se trouvait un charme de vertu, une sérénité de joie incomparable ³ ». La parole émue des païens à la vue de telles fraternités en était la juste louange et en expliquait bien l'attrait : « Voyez comme ils s'aiment ⁴ ! » s'écriaient-ils.

Athènes seule devait résister presque complètement à la parole de l'apôtre et à la grâce de Dieu. Depuis la perte de son indépendance, depuis que la Grèce, devenue province romaine en 146 sous le nom d'Achaïe, avait Corinthe pour capitale, Athènes n'était plus qu'une ville d'écoles, comme le sont de nos jours Cambridge et Oxford. On n'y voyait que professeurs, philosophes, rhéteurs appliqués à instruire la jeunesse. Comme au temps de Démosthènes, le lieu le plus fréquenté de la ville était toujours l'Agora. Les représentants des deux philosophies qui avaient alors le plus de vogue, l'épicurisme et le stoïcisme, s'y réunissaient d'habitude pour y discuter sur des questions de morale. Paul s'y présente, et dès les premiers mots de son discours, élève les pensées de ses auditeurs vers l'idée de la Divinité, de sa grandeur, du culte que l'homme doit lui rendre. La parole de cet étranger, grave, pathétique, convaincue, pique au vif la curiosité, mais elle éveille dans l'âme de ceux qui l'écoutent des impressions diverses. Les disciples d'Epicure, voyant qu'il s'agit d'une question religieuse, murmurent : « C'est un vain discoureur. » Les fidèles du Portique, moins dédaigneux, s'imaginent qu'on leur propose une nouvelle divinité. Finalement la curiosité l'emporte sur le scepticisme railleur. Pour mieux entendre la doctrine de l'étranger, on l'invite à monter à l'Aréopage, loin du tumulte de l'Agora. Là, en face de ce que l'hellénisme a recueilli de plus beau au point de vue de l'art et de plus glorieux au point de vue du passé, Paul improvise le discours admirable que nous a conservé le livre des Actes. « Hommes d'Athènes, je constate qu'à tous égards, vous êtes

Saint Paul
à Athènes (52).

La situation
politique
et religieuse
d'Athènes
en l'an 52.

Discours
de saint Paul
à l'Aréopage.

1. I Cor., XVI, 20 ; I Petr., v, 14.

2. I Cor., VI, 1-7.

3. I Thess., v, 12-21. FOUARD, *op. cit.*, II, 265-266.

4. TERTULLIEN, *Apol.*, XXXIX.

éminemment religieux. Car, lorsqu'en passant je regardais les objets de votre culte, j'ai trouvé même un autel avec cette inscription : AU DIEU INCONNU. Celui que vous adorez sans le connaître, je viens vous l'annoncer. Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'homme ; il n'est point servi par des mains humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, le souffle et toutes choses. D'un seul homme il a fait sortir tout le genre humain, pour peupler la surface de toute la terre, ayant déterminé pour chaque nation la durée de son existence et les bornes de son domaine, afin que les hommes le cherchent et le trouvent comme à tâtons : quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous, car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être ; et, comme l'ont dit aussi quelques-uns de vos poètes,

... de sa race nous sommes.

Etant donc de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la Divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent ou à de la pierre, sculptés par l'art et le génie de l'homme. Dieu ne tenant pas compte de ces temps d'ignorance, annonce maintenant aux hommes qu'ils aient tous, en tous lieux, à se repentir ; car il a fixé où il jugera le monde selon la justice, par l'Homme qu'il a désigné, et qu'il a accrédité auprès de tous, en le ressuscitant des morts ¹. »

Cette allusion à la résurrection du Christ, à un miracle si étrange pour des esprits grecs, rompt l'intérêt, mêlé de surprise, qu'on a d'abord accordé à la parole de l'apôtre. Il est brusquement interrompu. Epicuriens et stoïciens reviennent à leurs spéculations de pure morale. Quelques auditeurs cependant ont été touchés ; entre autres un certain Denys, membre du célèbre tribunal de l'Aréopage, en qui l'Eglise de Paris honorera plus tard son fondateur, et une dame de qualité appelée Damaris ².

Malgré tout, le monde grec était saisi ; et le grand apôtre, qui avait su si bien rester Juif avec les Juifs, se faisait de plus en plus Grec avec les Grecs, pour les gagner tous à Jésus-Christ ³. Ce « Juif, fils de Juifs, ce pharisien, fils de pharisiens ⁴ », ne craindra

Saint Paul
apôtre
des Gentils.

1. Act., xvii, 22-31.

2. Cf. TOUSSAINT, au mot *saint Paul*, dans le *Dict. de la Bible*.

3. I Cor., ix, 21.

4. Phil., iii, 5.

pas d'emprunter ses comparaisons à la vie, militaire ou civile, des citoyens de l'empire ¹, il parera ses discours de vers d'Aratos, de Ménandre et d'Épiménide, et professera une admiration sincère pour la paix romaine et pour l'ordre impérial. Non point cependant que son idéal s'enferme dans un nouveau cadre. Sa pensée, débordant le cercle de l'empire comme celui du monde juif, n'aura pas d'autres bornes que celles de cette humanité pour laquelle son Maître est mort sur la croix : et son cœur s'ouvrira, — l'apôtre l'a dit, en paroles qui semblent avoir jailli toutes brûlantes de son âme embrasée d'amour, — « à tout ce qui est vrai, à tout ce qui est vénérable, à tout ce qui est juste, à tout ce qui est aimable, à toute chose louable et à toute vertu ² ».

IV

Il n'est pas certain que, dans sa première mission en Europe, Paul soit allé jusqu'à Rome ; mais ce dont on ne peut douter, c'est que, depuis la persécution déchaînée par Claude, Paul n'ait pas cessé, soit de vive voix, soit par écrit, d'y entretenir des relations. En 58, pendant son séjour à Corinthe, il pensa que le moment était venu d'envoyer aux chrétiens de Rome, sous forme de lettre, le grand exposé doctrinal connu sous le nom d'épître aux Romains.

La seule énumération des vingt-quatre personnes que l'apôtre salue à la fin de cette lettre, est comme une évocation de la communauté chrétienne de Rome, telle qu'elle était au milieu du 1^{er} siècle. On y voit d'abord que, dès cette époque, un grand nombre des membres de l'Eglise romaine sont connus de l'apôtre, au moins par leurs noms, et qu'il y compte beaucoup d'amis. On constate en même temps que, depuis l'édit de Claude, la communauté chrétienne, d'abord recrutée sur place dans les juiveries et parmi quelques étrangers, au hasard des arrivages d'Orient, a fait comme une trouée hardie dans les plus nobles familles de l'empire. A côté de Juifs d'origine, tels que Prisque et Aquila, ou que les gens de la maison d'Aristobule, petit-fils d'Hérode, on y rencontre des Romains de race, comme Urbanus, Ampliatus, Rufus, Junia, sans parler des

Épître
aux Romains.

Composition
de l'Eglise
de Rome.

Progrès
de l'Eglise
parmi
les Gentils.

1. Cf. PRAT, *la Théologie de saint Paul*, t. I, p. 20.

2. *Phil.*, IV, 8.

gens de la maison de Narcisse, et des Grecs authentiques, tels que Philégon, Hermès, Epénète, Philologue et Nérée ¹.

Juxtaposition
de
l'élément juif
et de l'élément
gréco-romain
dans
l'Église
de Rome.

Nous n'avons aucun indice que, dans une assemblée composée d'éléments si disparates, des chocs douloureux se soient produits. Païens et Juifs, riches et pauvres fraternisaient en l'amour de Jésus-Christ. Il n'en est pas moins vrai que, de la juxtaposition de l'élément juif et de l'élément hellénique ou romain, des malentendus pouvaient naître. Le Grec et le Romain, fiers d'une civilisation matérielle dont on ne comptait plus les merveilles, et d'une culture intellectuelle dont ils sentaient la valeur, étaient naturellement portés à mépriser ce petit peuple juif, dont les pratiques rituelles semblaient si bizarres, dont la mission, en tout cas, paraissait finie. D'autre part, le Juif, non moins fier de son antique loi, qu'il tenait de Dieu lui-même, et des promesses faites à son père Abraham, se voyait avec peine mis sur le même pied que le Gentil au point de vue du salut. Paul avait une idée, qui lui était chère, qu'il appelait son Evangile, parce qu'il avait la conviction que Dieu l'avait chargé de la répandre et de la faire prévaloir. Cette idée, c'était que le paganisme sans la loi et le judaïsme avec la loi avaient également fait preuve d'impuissance, et qu'ils devaient l'un et l'autre céder la place à une forme supérieure de la religion par l'Evangile; « de telle sorte que la religion du Christ, se substituant à la loi d'Israël et à l'erreur des nations, jetterait dans les filets de l'Église simultanément et Juifs et Gentils ² ». C'est là toute la doctrine de l'épître aux Romains, « la plus importante et la plus fortement rédigée des épîtres de Paul, celle qu'on peut considérer comme le résumé de sa théologie ³ ».

Antagonisme
des deux
tendances.

Doctrines
de saint Paul
sur le salut.

« Devant Dieu, s'écrie l'apôtre, pas d'acception de personnes. Ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et ceux qui auront péché avec la loi seront condamnés d'après la loi... Mais voici que maintenant, indépendamment de la loi, la justice selon Dieu s'est manifestée, justice selon Dieu qui vient par la foi en Jésus-Christ... Plus de distinction entre Juifs et Gentils. Tous ont péché, et c'est gratuitement qu'ils sont justifiés au moyen de la rédemption qui s'est accomplie par le Christ Jésus ⁴. » C'est dans

1. Rom., xvi.

2. LE CAMUS, *op. cit.*, III, 314.

3. *Ibid.*, p. 315.

4. Rom., II, 11-12; III, 2° 24.

cette pensée de la rédemption par le sang de Jésus-Christ, que Paul veut réconcilier Juifs et Gentils, par l'amour ; c'est à cette pensée que son cœur tressaille et que s'échappent de son âme ces accents, les plus passionnés peut-être qui soient jamais sortis d'une âme humaine : « Frères, qu'ajouter ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, comment ne nous donnera-t-il pas, dans sa bonté, toutes choses avec lui ?... Ah ! qui nous séparera de l'amour du Christ ? La tribulation ? L'angoisse ? La persécution ? La faim ? La nudité ? Le péril ? Le glaive ?... Pour moi, j'ai l'assurance que rien, ni mort, ni vie, ni anges, ni dominations, ni présent, ni avenir, ni ciel, ni enfer, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus Notre-Seigneur ¹. »

Juifs et Gentils
doivent
se réconcilier
dans
la rédemption
opérée
par le sang
de
Jésus-Christ.

Dans les derniers chapitres de son épître, saint Paul tire de sa doctrine des conclusions pratiques, qu'il est important de noter pour bien marquer l'attitude de l'Eglise de Rome en face de l'Empire. Puisque désormais Juifs et Gentils sont fondus dans une seule société ouverte à tous, le temps est venu pour le Juif d'abjurer toute pensée de révolte. S'adressant particulièrement à ces Israélites dont le nationalisme toujours frémissant ne pouvait se résoudre à une fusion dans la grande unité romaine : « Que toute âme, dit-il, soit soumise aux puissances. Qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre de Dieu.. Le prince est le ministre de Dieu. Il faut lui être soumis, non seulement par crainte des châtimens, mais par devoir de conscience ². »

L'obéissance
aux pouvoirs
civils.

Quand l'apôtre écrivait ces lignes, Sénèque et Burrhus gouvernaient l'Empire sous le nom de Néron, et celui-ci n'avait encore donné à son peuple aucun sujet de le maudire. Mais peu importent les circonstances contingentes de la politique au moment où fut écrite l'épître aux Romains. Saint Paul proclamait un principe que l'Eglise devait répéter après lui avec la même énergie, à savoir, que le chrétien doit ne le céder à personne dans l'obéissance aux justes lois de son pays et dans le respect de ses magistrats. Ce commandement ne devait rendre que plus frappante son intransigeance irréductible lorsque les droits supérieurs de Dieu et de la justice seraient en jeu. De cette résistance héroïque, la jeune Eglise romaine et saint Paul lui-même allaient bientôt donner l'exemple le plus éclatant.

1. Rom., VIII, 31, 32, 35, 38.

2. Rom., XIII, 1, 2, 4, 5.

V

Paul arrive
à Rome
en prisonnier
(mars 62).

Commence-
ment du
gouvernement
personnel
de Néron.

L'apostolat
de saint Paul
prisonnier.

Quatre ans après avoir écrit aux Romains son épître, l'apôtre Paul entra dans Rome en prisonnier. Assailli par une émeute à Jérusalem, où il était allé porter les offrandes recueillies en Achaïe pour les frères hiérosolymites, arrêté par la police romaine et traduit devant le gouverneur de Judée, Paul, après avoir déjà revendiqué ses droits de citoyen romain devant le tribun Claudius, n'avait pas hésité à prononcer la formule solennelle de l'appel à César. Son arrivée à Rome, en mars 62, après un premier emprisonnement à Césarée, coïncidait avec le début du gouvernement personnel de Néron. Burrhus venait de mourir et avait été remplacé par l'infâme Tigellin, le compagnon de débauches de l'empereur ; Sénèque s'était retiré des affaires, et « Néron, comme on l'a dit, n'avait plus dès lors pour conseil que les Furies ».

Mais le prince fit sans doute peu attention à ce juif prisonnier et à la querelle de religion dans laquelle on le disait compromis. Paul dut attendre pendant deux ans la comparution devant l'empereur qu'il avait réclamée comme son droit de citoyen. Pendant ces deux années, il vécut dans une demi-liberté, sous la garde d'un prétorien, recevant librement ceux qui venaient le visiter. La communauté romaine s'était accrue. Une des lettres écrites par l'apôtre pendant sa captivité parle des chrétiens qui font partie de la maison de César ¹. Sa parole paraît avoir opéré des conversions nombreuses, même parmi les soldats. Dans la même lettre, Paul constate que ses chaînes sont devenues une prédication du Christ dans tout le camp prétorien auprès duquel il habitait ². C'est de là qu'il écrivit plusieurs de ses admirables épîtres ; vraisemblablement, le billet à Philémon, la lettre aux Eglises d'Asie connue sous le nom d'épître aux Ephésiens, l'exhortation aux frères de Colosses, et sûrement la lettre aux Philippiens ³.

1. *Phil.*, IV, 22.

2. *Ibid.*, I, 13.

3. Chacune de ces lettres fait allusion à une captivité de l'apôtre. L'épître aux Philippiens date certainement de la captivité romaine. Il serait possible que les autres épîtres eussent été écrites par saint Paul pendant qu'il était en prison à Césarée. Cf. JACQUIER, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, t. IV, p. 282.

Ces épîtres de la captivité se distinguent des autres par un accent de tendresse plus émue et par une doctrine mystique plus profonde. Les premières lettres de l'apôtre n'étaient qu'un écho de sa prédication missionnaire ; l'épître aux Romains condensait sa doctrine dogmatique fondamentale ; dans sa correspondance avec les Eglises d'Asie en général, avec les chrétiens de Colosses et de Philippes, son âme s'épanche en accents plus pathétiques. A la fin de sa lettre aux Philippiens, il trace ces lignes, pleines d'exquise délicatesse : « Je vous envoie Epaphrodite, mon frère, le compagnon de mes travaux et de mes combats... Il a été malade, et malade à mourir ; mais Dieu a eu pitié de lui et aussi de moi ¹. » Il écrit à Philémon : « Etant ce que je suis, Paul, un vieillard, et maintenant un prisonnier du Christ Jésus, je t'adresse une prière en faveur de mon fils Onésime, que j'ai engendré dans les chaînes ². » C'est dans ces épîtres de la captivité que se trouvent ces vues si élevées, si lumineuses sur la vie intérieure, sur le Christ considéré comme fondement de toutes choses, sur les abaissements du Fils de Dieu, sur la lutte que nous avons à livrer contre les puissances infernales, sur le vieil homme et sur l'homme nouveau, sur les rapports qui unissent le Christ à son Eglise.

Rien n'égale l'accent pathétique avec lequel l'apôtre supplie à genoux les fidèles de fortifier en eux l'homme intérieur : « Moi, Paul, prisonnier du Christ pour vous, païens, je fléchis le genou devant le Père, afin qu'il vous donne d'être puissamment fortifiés par son Esprit en vue de l'homme intérieur, et que le Christ habite dans vos cœurs par la foi, afin qu'enracinés dans la charité, vous deveniez capables de connaître l'amour du Christ ³. » Car le Christ est le fondement de tout : « Dieu, dans sa bonté, s'est proposé de réunir en Jésus-Christ toutes choses, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre ⁴. » Et c'est ce Christ qui, par amour pour nous, s'est abaissé si profondément ! « Existant dans la forme de Dieu, il n'a pas regardé comme une usurpation de se faire l'égal de Dieu, mais il s'est dépouillé lui-même, prenant la forme d'un esclave..., s'abaissant plus encore, se faisant obéissant jusqu'à

Les épîtres de la captivité.

Leur caractère.

Leurs principaux enseignements.

L' « homme intérieur ».

Le Christ, fondement de toutes choses.

Les abaissements du Fils de Dieu.

1. *Philipp.*, II, 25-27.

2. *Philem.*, 9-10.

3. *Ephes.*, III, 14-19.

4. *Ephes.*, I, 10.

La lutte
contre
les puissances
infernales.

Le vieil
homme et
l'homme
nouveau.

L'Eglise, corps
du Christ.

la mort et jusqu'à la mort de la croix ¹. » Mais, hélas ! si d'un côté le Christ nous attire, de l'autre les puissances du mal cherchent à nous séduire. « Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes, contre les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits mauvais répandus dans l'air ². » Au fond, en quoi consiste toute la vie chrétienne ? « A nous dépouiller, en ce qui concerne notre vie passée, du vieil homme corrompu par les convoitises trompeuses, à nous renouveler dans notre esprit et dans nos pensées, et à revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritables ³. »

La parole de Paul n'est pas moins émue quand il parle de l'Eglise que quand il parle du Christ et de Dieu ; car si, pour lui, le Christ est le Dieu vivant, pour lui aussi l'Eglise et le Christ ne font qu'un. L'Eglise n'est autre chose que le corps du Christ ; c'est le Christ se survivant, à travers le temps et l'espace, par ses ministres et par ses sacrements. Si Dieu, dans son Eglise, a diversifié les ministères et les grâces, tout cela a été fait « pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ, afin que, confessant la vérité, nous continuions à croire à tous égards dans la charité, en union avec celui qui est le chef, le Christ ; car c'est de lui que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans l'amour ⁴ ».

VI

Délivrance
de saint Paul
(63).

Le procès de Paul fut enfin jugé. En 63, il comparut, sinon devant l'empereur, du moins devant le conseil auquel ressortissait son appel ⁵. Le tribunal impérial, assez indifférent aux querelles

1. *Phil.*, II, 5-11. Cf. A. DURAND, *la Divinité de J.-C. dans saint Paul*, *Revue biblique*, 1903, p. 550-570.

2. *Ephes.*, VI, 12.

3. *Ibid.*, IV, 22-24.

4. *Ibid.*, IV, 11-16. On a donné à dessein une traduction aussi littérale que possible de cette phrase, où le style de saint Paul se révèle dans ce qu'il a de plus personnel, de plus grammaticalement compliqué, de plus dense et de plus puissant.

5. WILLEMS, *le Droit public romain*, p. 475.

religieuses tant qu'elles ne troublaient pas l'ordre public, ne vit probablement dans la cause de Paul qu'un conflit de sectes juives, et acquitta l'apôtre, qui, suivant son expression, « sortit délivré de la gueule du lion ¹. »

Remis en liberté, Paul se dirigea probablement vers l'Espagne, dont les origines chrétiennes semblent se rattacher à son apostolat. Il revit aussi les chrétientés de la mer Egée. Les lettres, dites pastorales, écrites à Tite et à Timothée, nous ont laissé quelques détails sur ce dernier voyage.

En somme, le séjour du prisonnier à Rome avait été profitable au progrès de l'Eglise. Les chrétiens, réconfortés par la présence et par l'exemple de l'apôtre, se montraient plus confiants et plus courageux.

Au moment même où Paul quittait la Ville éternelle, Pierre y arriva. L'historicité de ce second voyage du chef des apôtres à Rome ne peut faire aucun doute. Mais, comme on l'a remarqué fort à propos, « le fait du séjour de Pierre à Rome a porté de telles conséquences et suscité de si grandes controverses, qu'il vaut la peine de se rendre compte de son attestation.

« Passé le milieu du 1^{er} siècle, nous trouvons sur ce point une tradition précise et universelle... Toutes les controverses entre l'Orient et Rome laissent cette position intacte, et cela est bien remarquable... Mais on peut remonter beaucoup plus haut... Dans sa lettre aux Romains ², saint Ignace d'Antioche vise leurs traditions apostoliques. Sans parler des traces que l'on a cru pouvoir relever dans l'Apocalypse et dans l'épître aux Hébreux, le dernier chapitre du quatrième Evangile ³ contient une allusion fort claire au supplice de l'apôtre... Saint Clément ⁴, dans son célèbre passage sur la persécution de Néron, réunit les apôtres Pierre et Paul avec les Danaïdes, les Dircès et autres victimes immolées à propos de l'incendie... Il n'est pas jusqu'à saint Pierre lui-même qui ne documente son séjour à Rome. Sa lettre aux chrétiens de l'Asie Mineure se termine par un salut qu'il leur envoie au nom de l'église de Babylone, c'est-à-dire de l'Eglise de Rome ⁵. »

Nouveaux
voyages.

Arrivée de
saint Pierre
à Rome (63).

Preuves
décisives du
second voyage
de
saint Pierre
à Rome.

1. II *Tim.*, IV, 17.

2. S. IGNACE, *ad Rom.*, 4.

3. *Jean*, XXI, 18-19.

4. I *Clem.*, 5-6.

5. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. I, p. 61-63. Cf. FOUARD, *Saint Pierre*, p. 535-536; P. MARTIN, dans la *Rev. des quest. hist.*, t. XIII (1873);

Si la réalité du séjour de saint Pierre à Rome est historiquement établie, on ne trouve sur ses travaux dans la Ville éternelle que des renseignements imprécis. « Au Transtévère, dans le ghetto, sur l'Aventin, à Sainte-Prisque ; sur le Viminal, à l'endroit marqué par sainte Pudentienne ; sur la voie Nomentane, au cimetière ostrien, au lieu dit *Ad nymphas sancti Petri*, ou encore *Ubi Petrus baptizabat* ; dans la région vaticane, où il devait répandre son sang, à peine quelques souvenirs traditionnels permettent de suivre vaguement l'apôtre à la trace à demi effacée de ses pas ¹. »

Des documents historiques plus précis nous ont été conservés sur la terrible persécution qui troubla la fin du pontificat romain de saint Pierre.

L'incendie
de Rome (64).

Le 19 juillet 64, un incendie, parti des boutiques qui entouraient le Grand Cirque de Rome, et poussé par un vent violent, dévora successivement les quartiers du Palatin, du Forum, du Cœlius, de l'Aventin et de l'Esquilin. Le feu dura six jours. Plus de la moitié de la vieille Rome fut brûlée. Le peuple, qui avait pu, en grande partie, échapper aux flammes en se réfugiant au Champ de Mars sous des abris provisoires, mais qui se voyait réduit par ce désastre au plus complet dénûment, se demanda aussitôt, comme il arrive en pareil cas, quel était l'auteur responsable du fléau. Un nom se trouva sur toutes les lèvres : celui de l'empereur ².

Le peuple rend
Néron
responsable
de ce désastre.

Néron venait, en effet, de dévoiler sa nature cruelle, vaniteuse et farfasque. Déjà, lorsque, trois ans plus tôt, pour venger le meurtre du préfet de Rome, Pedanius Secundus, il avait fait mettre à mort les quatre cents esclaves de la victime, l'indignation populaire s'était manifestée par une émeute, difficilement contenue par la police ³. Depuis lors, les crimes du tyran s'étaient multipliés, Burrhus était mort, et la voix publique avait accusé Néron de l'avoir fait dispa-

Les crimes
de Néron.

J. GUIRAUD, *Quest. d'hist. et d'archéol. chrétienne, la Venue de saint Pierre à Rome* ; P. DE SMEDT, *Dissertationes selectae in primam aetatem Ecclesiae*, p. 12-22 ; P. GRISAR, *Histoire de Rome et des papes au moyen âge*, t. I, p. 229 et s. ; M. Ch. GUIGNEBERT, dans un volumineux ouvrage, *la Primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome*, Paris, 1909, a prétendu rouvrir la question et soumettre à une revision complète les titres de la tradition chrétienne à la certitude historique. Voir une critique serrée de cet ouvrage par A. FLAMION, *Saint Pierre à Rome, examen de la thèse et de la méthode de M. Guignebert*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, des 15 avril et 15 juillet 1913.

1. L. GONDAL, *Au temps des apôtres*, 1 vol. in-12, Paris, 1904, p. 239.

2. TACITE, *Annales*, XV, 44. Cf. *Ann.*, xv, 67 ; SUËTONE, *Néron*, 38 ; PLINE, *Hist. Nat.*, XVII, 1.

3. TACITE, *Annales*, XIV, 42 et s.

raître ; Octavie, abreuvée de honte, avait pareillement disparu ; Sénèque, dans la retraite, attendait à chaque heure un arrêt de mort ou de torture ; l'affreux Tigellin gouvernait tout. L'empereur, grisé par les basses flatteries de son entourage, mêlait étrangement, à ses cruautés sanguinaires, des rêves de gloire littéraire, et endormait ses remords, disait-on, si tant est que le monstre fut susceptible d'en avoir, en déclamant des vers. Le bruit se répandit qu'on avait vu Néron, en habit d'acteur, contempler l'incendie du haut d'une tour en chantant la ruine de Troie.

Une idée, suggérée peut-être à l'empereur par quelques-uns des nombreux Juifs dont il s'entourait ¹, traversa l'esprit du despote. Accuser les chrétiens de l'attentat, c'était à la fois détourner de sa personne une fâcheuse rumeur, et se donner une occasion de ces exécutions collectives que son esthétique transformait en odieuses réjouissances. Mais l'enquête commencée révéla bientôt l'existence d'une « multitude immense ² » de chrétiens. Les rendre tous responsables de l'incendie était braver trop ouvertement les vraisemblances. Un prétexte s'offrit de les condamner en masse : n'étaient-ils pas, dans leur ensemble, des « ennemis du genre humain », c'est-à-dire de la civilisation romaine ? « Ils furent convaincus, dit Tacite, moins de l'incendie que de la haine du genre humain ³. » « On

Il accuse les chrétiens d'avoir allumé l'incendie.

Il les accuse, en outre, d'être les « ennemis du genre humain ».

1. Saint Clément de Rome, faisant allusion aux massacres de chrétiens ordonnés par Néron, les attribue à la jalousie. *δὲ τὸ ζῆλον* (I *Clem. ad Cor.*, v). On sait, d'autre part, que Néron s'était entouré de Juifs (JOSÈPHE, *Ant.*, xviii, xix, xx). Un fait digne de remarque, c'est que les Juifs, ordinairement confondus avec les chrétiens dans les mesures légales de cette époque (TACITE, *Ann.*, xv, 44 ; *Hist.*, v, 5), furent nettement distingués de ceux-ci dans les persécutions néroniennes. CARLO PASCAL, dans son livre, *l'Incendio di Roma e i primi cristiani*, Milan, 1900, et BOUCHÉ-LECLERCQ, dans son ouvrage *l'Intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911, n'ont pas craint d'attribuer l'incendie de Rome au fanatisme de quelques chrétiens, dont Néron et sa cour auraient fait servir l'exaltation criminelle à l'accomplissement d'un odieux dessein. DI CRESCENZO, dans sa riposte, *Un difensore di Nerone*, Naples, 1901, et SEMERIA, dans son étude, *Il primo sangue cristiano*, Rome, 1901, n'ont guère eu de peine à réfuter cette thèse, en contradiction formelle avec les textes de Suétone, de Pline, de Tacite et de Dion. RENAN et HAVET avaient à peine osé insinuer une pareille accusation. RENAN, *l'Antechrist*, p. 153 ets. ; HAVET, *le Christianisme et ses origines*, t. IV, p. 228.

2. *Multitudo ingens*. (TACITE, *Annales*, xv, 44.)

3. *Haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt*. (TACITE, *ibid.*) Tertullien attribue à Néron un édit dont le sens se résumerait par ces mots, qu'on retrouve dans plusieurs documents contemporains des persécutions : *Christiani non sint*. « Qu'il n'y ait plus de chrétiens. » Tertullien appelle cet édit : *institutum neronianum* TERTULLIEN, *Apol.* 5 ; *ad nat.*, 1, 7. Le mot *institutum* n'a point nécessairement, en droit romain, le sens d'*édit*. La phrase de Tertullien, prise en elle-même, pourrait bien signifier seulement que Néron inaugura la période des sévices contre le christianisme (CEZARD, *Histoire juridique des persécutions*, Paris, 1911.

Horribles
supplices.

ajouta, continue l'historien, la dérision au supplice. Quelques-uns furent couverts de peaux de bêtes et déchirés par des chiens ; d'autres furent attachés à des croix ; d'autres furent allumés comme des torches, pour servir, quand le jour tombait, à éclairer la nuit. Néron avait prêté ses jardins à ce spectacle, et, en même temps, il donnait des jeux dans le cirque, se mêlant parmi le peuple en habit de cocher, en conduisant des chars ¹. »

Un passage de l'épître de saint Clément aux Corinthiens ajoute quelques détails aux détails déjà si affreux que nous donne Tacite. Il paraît que Néron, dont le goût dépravé bravait toute pudeur, avait introduit l'usage de faire jouer aux condamnés à mort des rôles empruntés à la mythologie. Le peuple avait tantôt le spectacle d'Hercule arrachant avec douleur de son corps une tunique de poix enflammée, tantôt d'Orphée mis en pièces par un ours ou de Dédale précipité du ciel. Des femmes chrétiennes furent obligées de jouer le rôle des Danaïdes, d'autres celui de Dircé. Les premières durent passer, avant de mourir, par une série de supplices sur lesquels nous ne pouvons que faire des conjectures ; les autres furent attachées aux cornes de taureaux indomptés et traînées ainsi dans l'amphithéâtre ².

La persécution
s'étend
et se continue
jusqu'à la fin
du règne
de Néron.

Ces horribles supplices furent le signal d'une persécution qui s'étendit dans les provinces et qui se continua à Rome jusqu'à la mort de Néron arrivée en 68 ³.

Martyre

Les plus illustres victimes de cette persécution furent les apôtres saint Pierre et saint Paul. La tradition fixe leur martyre à l'an 67. Au 1^{er} et au 11^e siècle, saint Jean, saint Clément de Rome et saint Denys de Corinthe parlent du martyre de saint Pierre sans en indiquer le mode ; mais au siècle suivant, Origène dit clairement que le chef de l'Église romaine fut crucifié la tête en

p. 18) ; mais le rapprochement de ce texte avec celui de Sulpice Sévère (II, 41), et la manière générale de parler des anciens écrivains chrétiens, porte à croire que Tertullien vise une mesure spéciale prise par Néron contre les chrétiens en tant que chrétiens.

1. TACITE, *ibid.* D'après le vieux droit romain, le châtement des incendiaires était le feu ou la mort dans les jeux du cirque. Voir la loi des XII Tables ; GAÏUS, au *Digeste*, XLVII, 9-9 ; CALLISTRATE, au *Dig.*, XLVIII, 19, 28, § 12 ; PAUL, *Sent.* v, 20 Cf. CEZARD, *op cit.*, p. 13.

2 I. *Clem. ad Cor.*, 6. Un texte et une fresque de Pompéi semblent prouver que ce dernier supplice était souvent infligé aux femmes condamnées à mort.

3. Voir les arguments donnés par Tillemont, dom Ruinart et J.-B. de Rossi. M. Paul Allard les a reproduits dans son *Hist. des pers.*, I, 58-76.

bas ¹. Ainsi fut accomplie la prédiction que lui avait faite le Sauveur : « Tu étendras tes mains, et un autre te ceindra et te conduira où tu ne veux pas ². » Le supplice de saint Paul fut différent. Il eut la tête tranchée. C'était le supplice réservé aux citoyens romains, dont Paul avait revendiqué les droits ³.

de saint Pierre
et de
saint Paul
(67).

VII

Si les Juifs avaient été auprès de Néron les premiers inspirateurs de la persécution néronienne, ils n'allaient pas tarder à subir à leur tour, de la part d'un empereur romain, la plus humiliante des défaites, consommée par l'incendie de leur temple et la ruine de leur ville sainte.

Vers l'an 62, peu de temps après le martyre de saint Jacques le Mineur, un simple paysan, Jésus, fils d'Ananus, s'était mis à parcourir nuit et jour les rues de Jérusalem, en proférant des malédictions terribles contre la ville et contre le temple. « Voix de l'Orient, voix de l'Occident, criait-il, voix contre Jérusalem, voix contre le temple, voix contre les peuples ! » Il ne devait cesser de répéter ces menaces que sept ans plus tard, en 70, quand une pierre, le frappant au front, l'étendit mort, pendant le siège de la ville ⁴. Jérusalem était dans un état de surexcitation sans exemple. Un odieux massacre de 3.000 Juifs, commandé, en 66, par le procureur romain Gessius Florus, provoqua une révolte générale de la population hiérosolymite contre l'autorité romaine. Un des derniers actes de Néron, en 68, fut d'envoyer en Palestine Vespasien, chargé de réduire à tout prix les rebelles. Le général était arrivé déjà sous les murs de Jérusalem quand l'acclamation des légions de Syrie le

La prophétie
de Jésus,
fils d'Ananus.

Expédition
de Vespasien
en Palestine
(68).

1. Dans EUSÈBE, l. III, ch. 1. Ce fait n'était pas sans exemple. Voir SÉNÈQUE, *Consol. ad Marc.*, 20.

2. « Il dit cela, ajoute l'apôtre saint Jean, pour marquer par quel genre de mort Pierre devait glorifier Dieu. » *Jean*, XXI, 18-19.

3. Une tradition recueillie par saint Jérôme place le martyre de saint Paul au même jour que celui de saint Pierre. Une autre tradition, représentée par saint Augustin, met un an d'intervalle entre la mort des deux apôtres. Denys de Corinthe, Tertullien et le prêtre Caius se contentent de les associer dans leur martyre. Voir EUSÈBE, *Hist.*, l. II, ch. XXIV. La tradition la plus sûre place le martyre de saint Pierre au Vatican ; celle qui le place sur le mont Janicule n'a pris naissance qu'au moyen âge. Voir MARUCCHI, *El. d'arch. chrét.*, t. I, p. 11.

4. JOSÈPHE, *Bell. jud.*, l. VI, ch. v, n. 3.

porta à l'empire, laissé vacant par les morts successives de quatre empereurs, Néron, Galba, Othon et Vitellius, disparus en dix-huit mois. Il laissa le soin de poursuivre la guerre à son fils Titus, qui au bout de sept mois d'un des sièges les plus sanglants dont parle l'histoire, s'empara de Jérusalem. Le temple fut détruit. Les assiégés survivants furent faits prisonniers ou vendus comme esclaves. Le voile du Saint des Saints, le chandelier à sept branches, le livre de la loi et la table des pains de proposition furent emportés à Rome comme trophées. Ce fut « l'abomination de la désolation » prédite par les prophètes. Ce fut l'accomplissement de la prophétie du Sauveur : « Ah ! si, du moins, en ce jour, tu reconnaissais celui qui seul peut te donner la paix ! Mais à l'heure présente tout cela est voilé à tes regards... Des jours viendront durant lesquels tes ennemis t'environneront de tranchées... Ils te jetteront à terre, toi et tes enfants ; et de tes murs, ils ne laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas discerné le temps où tu as été visitée ¹. »

Destruction
du temple et
de Jérusalem
par Titus
(70).

Conséquences
religieuses
de la ruine
du temple.

Attitude
des chrétiens.

Ils se réfugient
à Pella.

Leurs
sentiments
sur la ruine
du temple.

La destruction du temple de Jérusalem eut sur les destinées de l'Eglise chrétienne une influence considérable. Désormais l'observance des rites mosaïques devenait impossible dans ses éléments les plus essentiels. Le sacerdoce d'Aaron, le sacrifice perpétuel, et les rites secondaires qui en dépendaient, tombaient à la fois, non plus seulement en droit, mais en fait. Les chrétiens n'avaient pas été les témoins de la chute suprême de la Ville sainte. En voyant les enseignes romaines arborées autour de la cité, ils s'étaient souvenus des conseils du Maître : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, que ceux qui habitent la Judée s'enfuient vers les montagnes ². » Ils s'étaient retirés dans la ville de Pella, en Pérée, près de la rive gauche du Jourdain. Ils y vécurent pauvrement de leurs épargnes, pleins de confiance dans l'immortelle vitalité de leur Eglise ; mais quand Jérusalem tomba, « cette effroyable chute leur inspira une douleur pareille à celle qu'inspire, malgré tout, à une enfant pieuse, la mort d'une mère dénaturée. Même envers la Synagogue déicide et persécutrice, une sorte de pitié filiale se retrouvait parmi ces chrétiens ³ ». Trente ans plus

1. *Luc*, xix, 41-45.

2. *Matt.*, xxiv, 15-16. On sait que par « l'abomination de la désolation », les meilleurs interprètes entendent les enseignes romaines, que Tacite appelle « les dieux des légions » (*TACITE, Annales*, II, 17.) Voir VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, au mot *Abomination*, t. I, col. 71.

3. Comte de CHAMPAGNY, *Rome et la Judée*, t. II, p. 312.

tard, l'auteur de l'épître attribuée à saint Barnabé ¹ cherchera à consoler les Juifs qui pleurent la perte de Sion et la fin de leurs antiques observances, en leur montrant que les holocaustes de l'ancienne loi n'étaient que les figures d'un sacrifice qui s'accomplit et s'accomplira toujours, et que tous les rites du judaïsme avaient un sens caché qui, en se révélant, les abrogeait. « L'horreur des viandes impures, leur dit-il, se survivra dans l'éloignement que l'on gardera à l'égard des hommes vicieux ² ; le serpent d'airain, les bras étendus de Moïse seront honorés dans l'image du Christ, dont ils étaient les figures ³. Les Juifs, pareils aux Gentils, avaient mis leurs espérances dans un temple matériel ⁴. » Le temple vient d'être détruit par leurs ennemis ; mais ces ennemis se chargeront eux-mêmes d'élever à Dieu son véritable temple, un édifice spirituel ⁵.

Témoignage de l'épître de Barnabé à ce sujet.

VIII

La chaîne providentielle qui liait l'Eglise chrétienne à ses origines juives ne devait être jamais rompue ; mais les communautés chrétiennes se dégageaient de plus en plus, dans leur hiérarchie comme dans leurs rites et dans la forme même de leur enseignement doctrinal, des traditions de la Synagogue.

La vie chrétienne à Rome dans le monde gréco-romain.

Les trois « épîtres pastorales » de saint Paul, dont il faut placer la composition tout à la fin de sa vie ⁶, et qui sont comme un testament spirituel de l'apôtre, nous donnent, en quelques traits nettement accusés, le tableau de l'organisation hiérarchique de l'Eglise à cette époque.

Au sommet se trouve l'évêque. L'évêque est le « dispensateur de Dieu ⁷ », dit saint Paul. A ce titre, il doit être comme un modèle de perfection au milieu des fidèles : sobre, chaste, aimable, bienveillant,

La hiérarchie. L'évêque.

1. Funk et Bardenhewer conjecturent que l'Épître de Barnabé a été écrite de 96 à 98.

2. *Barnabæ epistula*, xi.

3. *Ibid.*, xii.

4. *Ibid.*, xvi.

5. *Ibid.*, xvi.

6. Cf. PRAT, I, 465-469.

7. Θεοῦ δὶκονομος, *Tit.*, i, 7.

juste, sans morgue, hospitalier, afin que ceux du dehors eux-mêmes lui rendent un bon témoignage ¹.

Les diacres. Les diacres doivent être des hommes d'une vertu éprouvée : probes, incapables de duplicité, désintéressés, gardant le mystère de la foi dans une conscience pure ². Pour des fonctions aussi difficiles, une épreuve est nécessaire. Qu'on ne les ordonne qu'après une épreuve préalable, une sorte de noviciat ³.

Les veuves. Les pieuses veuves ont, à cette époque, un rôle spécial à remplir dans l'Église. On leur confie la direction de certaines œuvres. On ne doit admettre à de pareilles fonctions que des femmes âgées d'au moins soixante ans, n'ayant été mariées qu'une fois, recommandables par leurs bonnes œuvres, par la manière dont elles ont élevé leurs enfants, par le zèle qu'elles ont mis à exercer l'hospitalité, à laver les pieds des saints ⁴.

Les simples fidèles. Quant aux simples chrétiens, un conseil de l'apôtre résume tous leurs devoirs : qu'ils soient fidèles aux obligations de leur condition et de leur état. Chaque chrétien est un membre du grand corps social de l'Église. Que chacun exerce avec conscience les fonctions qui lui sont imposées par la place qu'il occupe. Que les vieillards soient attentifs à conserver en eux « la foi, la charité et la patience ⁵ ». Que les femmes âgées fuient la médisance et gardent la tenue extérieure qui convient à la sainteté ⁶. Que les jeunes femmes aiment leur mari et leurs enfants et se gardent chastes, retenues, occupées aux soins domestiques, soumises à leur mari, afin que la parole de Dieu ne soit pas blasphémée ⁷. Que les serviteurs soient soumis à leurs maîtres ; qu'ils montrent en tout une parfaite docilité. afin de faire honorer en tout la doctrine de Dieu, notre Sauveur ⁸.

La piété. Cette simple énumération des devoirs, si touchante qu'elle soit, ne donne pas encore ce qui est, suivant l'apôtre, l'âme de la vie chrétienne. Cette âme, c'est la piété, une piété fidèle, ardente, atta-

1. I *Tim.*, III, 1-7. Tandis que l'épître parle des diacres au pluriel, elle parle de l'évêque au singulier. L'emploi des mots d'évêque et de presbytre est toujours fait indistinctement, mais cette confusion verbale ne doit pas donner le change sur la distinction réelle des fonctions de l'évêque et de celles du prêtre. Voir sur ce point le P. PRAT au mot *Evêques*, dans le *Dict. de théologie catholique*.

2. I *Tim.*, III, 8-9.

3. *Ibid.*, 10.

4. *Ibid.*, V, 9-10.

5. *Tit.*, II, 2.

6. *Ibid.*, 3.

7. *Ibid.*, 4-5.

8. *Ibid.*, 9-10.

chée avant tout à la foi reçue du Christ par la tradition des apôtres et des anciens. L'évêque doit s'exercer à la piété, puisque la piété est utile à tout ¹. Les veuves doivent persévérer nuit et jour dans les supplications et les prières ². Et cette piété ne doit pas s'égarer dans des rêveries individuelles. Comme il y a un centre hiérarchique de l'Eglise, il y a un « dépôt de la foi ». « O Timothée, s'écrie l'apôtre, « garde le dépôt ³ », « garde le bon dépôt ⁴ ». Demeure ferme dans ce que tu as appris et ce que tu as cru, sachant de qui tu l'apprenais ⁵... Ce que tu as écouté de moi, en présence de nombreux témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables d'en instruire les autres ⁶. » Paul dénonce les mauvais docteurs, les « insubordonnés et vains discoureurs », qui « enseignent ce qu'on ne doit pas enseigner ⁷ ». L'Eglise rejette de son sein les docteurs qui trahissent l'enseignement salutaire ⁸ ; car l'Eglise, « maison de Dieu », est « la colonne et la base de la vérité ⁹ ».

Le « dépôt
de la foi ».

IX

Quand saint Paul donnait ces conseils si fermes et si précis, les fidèles savaient depuis longtemps où trouver ce « dépôt de la foi », dont leur parlait l'apôtre. Ils l'avaient d'abord cherché et trouvé dans la prédication des « témoins du Christ », de ceux qui avaient recueilli les enseignements de ses auditeurs immédiats. Le vénérable Papias, cet « homme antique, disciple de Jean, familier de Polycarpe », dont parle saint Irénée ¹⁰, déclare que tout son souci avait toujours été « de chercher à savoir ce que disaient André, ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre des disciples du Seigneur », car, ajoute-t-il, — et ceci est remarquable comme expression de la règle de foi de ces temps primitifs, — « je ne croyais pas que ce qu'il y a dans les livres me

L'enseigne-
ment oral
des
« anciens ».

1. I *Tim.*, IV, 8.

2. *Ibid.*, V, 6.

3. *Ibid.*, VI, 20.

4. II *Tim.*, I, 4.

5. *Tît.*, III, 9-11.

6. II *Tim.*, II, 2.

7. *Tît.*, I, 11.

8. II *Tim.*, IV, 3.

9. I *Tim.*, III, 15.

10. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, I, III, ch. xxxix, n. 1, trad. Grapin, t. I, p. 453.

La rédaction
des
évangiles
synoptiques
(60).

Témoignage
de Papias.

fût aussi profitable que d'entendre les choses exprimées par une parole vivante ¹ ». Or ce même Papias nous raconte avoir appris de son maître « Jean l'Ancien » que la prédication de Pierre fut mise par écrit par un de ses disciples, Marc. Le fragment précieux qui nous apprend ces choses est trop important pour qu'on ne le transcrive pas ici tout entier. « Jean l'Ancien disait ceci : Marc étant l'interprète de Pierre, a écrit exactement, mais sans ordre, tout ce qu'il s'est rappelé des paroles ou des actions du Christ ; car il n'avait ni entendu ni accompagné le Sauveur. Plus tard, ainsi que je l'ai rappelé, il a suivi Pierre. Or celui-ci donnait son enseignement selon les besoins et sans nul souci d'établir une liaison entre les sentences du Seigneur. Marc ne se trompe donc pas en écrivant selon qu'il se souvient ; il n'a eu qu'un souci, ne rien laisser de ce qu'il avait entendu et ne rien dire de mensonger ². » Nous découvrons ici, comme pris sur le vif, le procédé de rédaction de l'évangile de saint Marc. Papias dit, d'autre part, que « Matthieu réunit les sentences (de Jésus) en langue hébraïque et que chacun les traduisit comme il put » ³. Nous savons d'ailleurs, par le prologue de saint Luc, que ce dernier, disciple de saint Paul, chercha à mettre, dans l'histoire de Jésus, cet ordre chronologique, dont le vieux témoin de ces temps constate l'absence en saint Marc. Nous avons là toute l'histoire de la composition des trois évangiles appelés synoptiques. Quant à l'époque de leur rédaction, elle semble fixée par là même. L'apparition des trois évangiles ayant précédé l'apparition du livre des Actes, et le livre des Actes, rédigé par saint Luc, ayant été publié vers 62-64, les environs de l'an 60 paraissent indiqués comme la date extrême de la composition des trois synoptiques ⁴.

Peu de temps après, on voit se former un autre recueil, celui des *Épîtres catholiques*, c'est-à-dire des épîtres adressées à l'ensemble de

1. EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, l. III, ch. xxxix, n. 4, trad. Grapin, t. I, p. 359.

2. EUSÈBE, *ibid.*, n. 15, p. 359.

3. *Ibid.*, n. 16, p. 136.

4. Voir BATIFFOL, *Orpheus et l'Évangile*, 1 vol. in-12, Paris, 1910, p. 132 ; M. LEPIN, au mot *Évangiles*, dans le *Dict. apol. de la foi catholique*, t. I, p. 1612. M. Harnack lui-même s'est rangé à l'opinion que nous venons d'émettre. HARNACK, *Die Apostelgeschichte*, 1908, p. 221. Quelques auteurs catholiques, se fondant sur un texte de saint Irénée (*Hæres.*, l. III, c. I, P. G., t. VII, col. 845) préfèrent placer la composition des évangiles de saint Marc et de saint Luc après le martyre de saint Pierre et de saint Paul. Mais le texte sur lequel ils s'appuient est un texte tronqué et n'a pas le sens qu'on lui prête, ainsi que l'a démontré le R. P. CORNELY, *Introductio ad Novum Testamentum*, t. III, p. 76-78.

l'Eglise. On y admettra, suivant les lieux, un plus ou moins grand nombre d'épîtres. Finalement on s'arrêtera au nombre de sept. Ces sept lettres seront les trois épîtres de saint Jean, les deux de saint Pierre, celle de saint Jude, enfin celle de saint Jacques. Avec l'évangile de saint Jean et son Apocalypse, dont nous allons bientôt parler, le canon, ou la liste officielle des livres du Nouveau Testament, sera fixé ; la Bible chrétienne sera complète¹.

A côté de ces recueils, dont l'Eglise devait plus tard proclamer l'authenticité, d'autres écrits avaient paru. De tous côtés, les fidèles s'empressaient de fixer les récits des anciens, de recueillir leurs enseignements. Saint Luc, au début de son évangile, fait allusion à cette abondante végétation littéraire. Elle devait se multiplier plus encore dans la suite. Les évangiles apocryphes, — c'est ainsi qu'on nomme les histoires de Jésus que l'Eglise écarte de son canon, — eurent tantôt le caractère puéril des légendes populaires, tantôt la tendance perverse de l'hérésie. Le seul contraste de leurs récits fantastiques et artificiels avec la grave et religieuse sobriété des évangiles canoniques suffirait à démontrer la véracité de ceux-ci². Certes, chacun des trois auteurs adoptés par l'Eglise a son style propre et son but déterminé. Le style de saint Matthieu est simple, uniforme, peu soigné ; et l'on voit bien qu'il a pour but de montrer à ses compatriotes, les chrétiens de Palestine, l'accomplissement des prophéties en Jésus-Christ. Saint Marc est vivant, pittoresque, et ne perd jamais de vue le monde romain, à qui il veut rappeler la toute-puissance de Dieu dans ses nombreux miracles. Les récits de saint Luc révèlent une culture littéraire très supérieure à celle de ses prédécesseurs, et son intention de répandre les idées universalistes de son maître saint Paul est manifeste. Mais les trois écrits se ressemblent par leur caractère vivant et précis. C'est toute la Galilée et toute la Judée d'avant la ruine de Jérusalem qui ressuscitent aux yeux de celui qui les lit. Sadducéens sceptiques, hypocrites pharisiens, timides disciples de Jésus, défilent tour à tour, sur les bords de ce lac de Tibériade, si pittoresque avec sa population de pêcheurs, sur ces routes que le soleil brûle, au milieu des moissons blanchissantes, et dans cette grande Jérusalem, où les scribes discutent sous les portiques. Quant au portrait de Jésus, que tracent ces illettrés,

Les évangiles-
apocryphes.

Caractères
spéciaux
des trois pre-
miers
évangiles.

Ce qu'ils ont
de
commun
et
d'inimitable.

1. Sur la formation du canon du Nouveau Testament, voir BATAIFFOL, *Orpheus et l'Évangile*, p. 55-80.

2. Cf. LEBIN au mot *Apocryphes*, dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*

il est si parfaitement inimitable, que le cri arraché au philosophe incrédule s'échappera toujours des lèvres de quiconque lira ces Évangiles avec un cœur sincère et droit. Leurs paroles « parlent au cœur », et « les inventeurs en seraient plus étonnants que le héros ¹ ».

1. J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, l. IV, *Œuvres complètes*, édit. Didot, in-4^o, t. II, p. 597. Quant à l'ordre de composition des trois évangiles, le P. J. LEBRETON résume ainsi les dernières conclusions de la critique, lesquelles reviennent simplement aux positions traditionnelles : « La catéchèse primitive prend corps dans l'évangile araméen de saint Matthieu, et, en grec, dans la prédication de saint Pierre. Cette dernière est suivie par saint Marc, tandis que le recueil de saint Matthieu nous est conservé dans l'évangile de saint Luc et, plus fidèlement, dans l'évangile grec de saint Matthieu. Ces deux autres évangiles utilisent aussi les récits de saint Marc et quelques sources secondaires. » J. LEBRETON, *les Évangiles synoptiques*, dans les *Recherches des sciences religieuses*, 1910, p. 505. Cf. V. H. STANTON, *The Gospels as historical documents*, Part. II. *The synoptic Gospels*, Cambridge, 1909.

CHAPITRE V

ÉPHÈSE ET ALEXANDRIE.

L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE ORIENTAL

(68-100).

I

Le mystérieux personnage dont Papias invoque si fortement le témoignage, et qu'il appelle Jean l'Ancien, a de tout temps excité la sagacité des historiens et des exégètes. Pour notre part, nous n'hésitons pas à y voir saint Jean l'apôtre. Le texte de Papias nous paraît assez clair. Eusèbe, il est vrai, en fait un personnage différent ; mais l'interprétation qu'il donne du texte cité par lui, nous semble inspirée par l'unique désir d'enlever à l'apôtre Jean la paternité de l'Apocalypse. L'évêque de Césarée repoussait la doctrine de ce livre et désirait pouvoir l'attribuer à un écrivain de moindre autorité ¹.

1. Voici la traduction littérale du fameux texte de Papias, tel qu'il est rapporté par Eusèbe : « Pour toi, je n'hésiterai pas à ajouter ce que j'ai appris des anciens et dont j'ai fort bien conservé le souvenir, pour confirmer la vérité de mes explications. Car ce n'était pas auprès des beaux parleurs que je me plaisais, comme le font la plupart, mais auprès de ceux qui enseignent le vrai. Je n'aimais pas ceux qui me rapportaient des préceptes étrangers, mais ceux qui me transmettaient les commandements imposés par le Seigneur à notre foi et nés de la vérité même. Et si parfois aussi je rencontrais ceux qui avaient été dans la compagnie des anciens, je cherchais à savoir les propos des anciens : ce que disaient André, ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre des disciples du Seigneur ; ce que disent Aristion et Jean l'Ancien, disciples du Seigneur. » (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. III, c. xxxix, n. 4.) Si Jean l'Ancien, disciple du Seigneur, est nommé deux fois, une fois parmi ceux qui ont parlé (au passé) et une fois parmi ceux qui parlent (au présent), c'est que seul il survit aux autres apôtres, c'est que seul il parle encore. D'ailleurs l'intention de montrer qu'il s'agit du même personnage apparaît dans l'identité des titres qui sont accolés aux deux noms. Il s'agit toujours de « Jean l'Ancien », de Jean, « disciple du Seigneur ». Eusèbe, dont on connaît l'antipathie pour l'Apocalypse de Jean, et qui tient de Denys de Corinthe que ce livre serait l'œuvre d'un certain Jean, distinct de l'apôtre, se hâte de saisir

Saint Jean
l'Évangéliste.

Sa vie depuis
la mort
du Sauveur.

Nous avons à peine rencontré jusqu'ici le nom de Jean l'apôtre ¹. Jusqu'aux dernières années du siècle apostolique, la tradition, comme l'Écriture, est à peu près muette sur les travaux du second fils de Zébédée. L'« *Enfant du Tonnerre*» n'avait point encore pris l'essor que faisaient présager l'impétuosité de son caractère et la vivacité de son amour. Le « *disciple que Jésus aimait*», celui dont la tête avait reposé sur le cœur du Sauveur à la dernière Cène, avait dû, pour obéir à une divine mission de son Maître ², mener, dans l'humble logis où il avait recueilli la Vierge Marie, une vie de silence, de prière et de recueillement. Cette ardeur, dont Jésus avait réfréné plus d'une fois la fougue indiscreète, s'était employée à creuser les fondements d'une vie intérieure dont la profondeur se révélerait un jour. Dans l'intimité de la Vierge Mère, l'âme de l'apôtre vierge s'était enrichie d'onction et de charité, sans rien perdre de sa puissance. Le tonnerre de sa voix devait se faire entendre, mais à l'heure et de la manière marquées par Dieu.

Les regards
de
l'Église entière
se tournent
vers lui.

Après la mort de Marie, dont il ferma les yeux ³, après la disparition successive de chacun des apôtres, mis à mort pour leur foi, Jean restait seul survivant du groupe intime qui avait reçu les confidences du Sauveur. Les regards de l'Église entière se portèrent alors vers l'apôtre bien-aimé. Tous pressentaient en lui on ne sait quelles mystérieuses destinées. « *Si je veux que celui-ci demeure jusqu'à ce que je vienne, avait dit le Sauveur en parlant de Jean, que vous importe ⁴ ?* » Et le bruit avait couru que ce disciple ne

dans la double mention de Jean, faite par Papias, un argument pour sa thèse. « *Il est indispensable de faire attention à ceci, dit-il, car il est vraisemblable que ce soit le second Jean qui ait composé l'Apocalypse* » (*Ibid.*, n. 5) ; et, dans son désir de fortifier l'opinion qu'il veut faire prévaloir, il invoque deux arguments bien peu concluants, à savoir : 1^o que le second Jean est appelé l'Ancien ; c'est vrai, mais le premier n'a-t-il pas également ce titre ? 2^o qu'Ephèse possède deux monuments de Jean, laissant entendre qu'il s'agirait de monuments funéraires ; mais le nom même de ces monuments, qu'Eusèbe ne peut s'empêcher d'employer, *μνημεια*, n'indiquet-il pas des monuments « *commémoratifs* » ? Et quoi d'étonnant que deux monuments de ce genre aient été élevés en l'honneur d'un même personnage ?

1. Il n'en est plus question depuis le jour où saint Paul vint à Jérusalem exposer son évangile devant « *Pierre, Jacques et Jean* », qu'on tenait alors pour « *les colonnes de l'Église* ». *Gal.*, II, 1, 2, 9.

2. *Jean*, XIX, 27.

3. Probablement à Jérusalem. Un texte assez obscur du concile d'Ephèse est le fondement de l'opinion qui fait mourir à Ephèse la sainte Vierge Marie. La tradition qui veut qu'elle ait fini ses jours à Jérusalem ne date, d'autre part, que du v^e siècle. Voir, sur ce point, FOUARD, *Saint Jean*, p. 94.

4. *Jean*, XXI, 22.

mourrait point ¹. Mais Jésus lui avait dit aussi : « Tu boiras mon calice et tu seras baptisé de mon baptême ². »

A une époque qu'il est difficile de préciser d'une manière absolue, entre la mort de saint Pierre et de saint Paul et la ruine de Jérusalem, l'apôtre Jean était venu s'établir à Ephèse ³.

On peut avec vraisemblance fixer l'arrivée de Jean à Ephèse vers l'an 68. Papias, évêque d'Hiérapolis, parle, en effet, de tout un cortège d'anciens réunis autour de Jean ⁴. Le départ de cette colonie hiérosolymite s'explique naturellement par la crise de la dispersion qui précéda de deux ans la ruine de la Ville sainte. Ephèse était en relations suivies avec Jérusalem. Les nombreux Juifs qui l'habitaient et qui y pratiquaient ouvertement leur culte, grâce aux privilèges qu'Hircan avait obtenus, en leur faveur, de Dolabella ⁵, venaient en grand nombre faire leurs dévotions au Temple. Il est probable que plusieurs d'entre eux furent témoins des prodiges de la Pentecôte et qu'une communauté chrétienne se forma de bonne heure à Ephèse. Des disciples de Jean-Baptiste paraissent en avoir constitué le principal élément. Saint Paul, en revenant de Galatie, avait, en effet, trouvé à Ephèse quelques chrétiens insuffisamment formés, qui s'en tenaient au baptême du Précurseur ⁶. Malgré des oppositions violentes, la prédication de l'apôtre des Gentils y avait obtenu des succès merveilleux, qui lui faisaient dire : « Une grande porte m'est ici ouverte, bien que nos adversaires soient nombreux ⁷. » La première épître à Timothée nous apprend que Paul, empêché de continuer son apostolat à Ephèse, avait confié à ce disciple, originaire du pays, la direction de l'Eglise qu'il y avait établie ⁸.

Le choix fait par Jean et par ses compagnons de la ville d'Ephèse pour s'y établir était providentiel. Sur la côte d'Ionie, presque

Il se rend
à Ephèse
(68 ?).

Les origines
de l'Eglise
d'Ephèse.

1. Jean, XXI, 23.

2. Marc, x, 39.

3. Le témoignage de la tradition est unanime sur ce point. HARNACK (*Die Chronologie des altchristlichen bis Eusebius*, t. I, p. 320-381), et Jean RÉVILLE (*le Quatrième évangile*, p. 9-18) ont en vain cherché à ébranler le témoignage très précis et très autorisé de saint Irénée sur ce point. *Contra hæres.*, II, 22, n. 5. P. G., VII, col. 785. Cf. J. LABOURT, *De la valeur du témoignage de saint Irénée sur la question johannique*, dans *Revue biblique*, t. VII, 1888, p. 9-18; MANGENOT au mot *Jean l'Évangéliste*, dans le *Dict. de la Bible*, t. III, col. 1162-1164, et LEPIN, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. I, col. 1662-1672.

4. EUSÈBE, *H. E.*, III, 39.

5. JOSÈPHE, *Ant. jud.*, I. XIV, ch. x, n. 11-13.

6. *Act.*, XIX, 1-5.

7. I *Cor.*, XVI, 9.

8. I *Tim.*, I, 3. Cf. II *Tim.*, I, 18; IV, 12.

en face de l'île de Samos, Ephèse occupait un des sites les plus heureusement choisis, comme point de transit, entre l'Orient et l'Occident. Le mouvement des affaires commerciales, si grand qu'il y fût, n'y absorbait pas cependant l'activité des esprits. Ephèse avait été, de temps immémorial, un grand foyer d'action religieuse. Son temple, vénéré dans le monde entier, y avait entretenu plus qu'ailleurs le besoin religieux qui tourmentait alors tant d'âmes païennes.

Rapides développements de cette Eglise.

Aussi vit-on bientôt Jean et le groupe de ses disciples devenir le centre d'un mouvement très important. Les Eglises de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie, de Laodicée ne tardèrent pas à se ranger sous sa direction. Mais avant de raconter l'histoire de ce nouveau développement du christianisme, il est utile de jeter un rapide coup d'œil sur la situation générale de l'Eglise en Palestine, à Rome et en Asie.

II

Situation du christianisme en Palestine.

Réfugiée en grande partie à Pella, comme nous l'avons vu, la communauté chrétienne de Jérusalem n'avait pas tardé à fonder, un peu plus avant vers le nord, dans la ville de Kokaba, une chrétienté d'égale importance ¹. Mais, ici comme là, les conditions d'existence des pauvres réfugiés avaient été des plus précaires. La plupart n'eurent de ressources que dans leur travail. Eusèbe nous raconte comment, quelques années plus tard, les parents de Jésus montraient aux persécuteurs, inquiets de leur noble origine, « la rudesse de leurs membres et les durillons incrustés dans leurs mains durcies par le labeur ² ». Le même historien nous apprend, en s'appuyant sur un vieux texte d'Hégésippe, que le successeur de Jacques le Mineur dans l'épiscopat appartenait aussi à la famille du Sauveur. C'était Siméon, fils de Cléophas, cousin germain de Jésus ³. Il devait mourir martyr sous Trajan, vers l'an 110 ⁴. Pour le moment, il supportait sa détresse avec un héroïsme digne de son glorieux prédécesseur. On croyait voir revivre en lui cet apôtre Jacques, qui avait si énergiquement jeté l'anathème à l'opulence et déclaré les

1. S. EPIPHANE, *Hæres.*, xxx, 2.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xx.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xi et xxxii.

4. *Ibid.*, l. IV, ch. v.

pauvres « les élus de Dieu, les riches de foi, les héritiers du royaume ¹ ». Mais ces admirables chrétiens ne paraissaient pas devoir essaimer autour d'eux. Pieux et austères, attachés au Christ de toute leur âme, mais pas assez détachés encore du passé d'Israël, ils restèrent presque totalement en dehors du grand mouvement qui allait régénérer le monde en l'affranchissant de la loi.

Malgré les apparences, la situation n'était guère meilleure à Rome. A bien des égards, les deux premiers empereurs Flaviens, Vespasien et Titus, avaient mérité l'éloge dont saint Augustin se fit plus tard l'écho en les appelant « les plus aimables des Césars ² ». Les sympathies qu'ils accordèrent aux Juifs s'étendirent aux chrétiens ³. Mais ni l'un ni l'autre n'abolit ce principe de droit public qui, reconnaissant dans le christianisme une opposition à la civilisation romaine, avait servi de base à la persécution néronienne. « Tout fut aboli des institutions de Néron, dit Tertullien, sauf son édit de persécution ⁴. »

Les débuts du troisième empereur de la famille des Flaviens, Domitien, donnèrent aux chrétiens des espérances non moins grandes, mais suscitèrent en même temps des suspicions terribles. Tandis que les hommes de lettres, comblés d'honneurs par le nouvel empereur ⁵, lui prodiguaient leurs éloges ⁶, la rumeur publique l'accusait de la mort de son frère Titus ⁷, et quelques esprits perspicaces se demandaient si ses vertus n'étaient pas des vertus de parade. Les deux dernières années du règne de Domitien devaient réaliser les plus sinistres prévisions.

Situation
du christia-
nisme à Rome.

Domitien
(81-96).

1. Jacques, II, 5.

2. S. AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, V, 21.

3. Quelques écrivains, se fondant sur un texte de saint HILAIRE (*Contra Arianos*, 3), et sur une inscription conservée dans la crypte de l'église de Sainte-Martine à Rome, ont rangé Vespasien parmi les persécuteurs. Mais il est probable que dans le texte de saint Hilaire, Vespasien est nommé par erreur au lieu de son fils Domitien (P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, p. 85), et l'inscription de sainte Martine est certainement fautive, comme le démontre MARUCCHI (*El. d'arch. chrétienne*, t. I, p. 20).

4. *Permansit, erosis omnibus, institutum neronianum*. TERTULLIEN, *Ad nat.*, I, 7. Tertullien fait allusion à cette accusation que Néron porta contre les chrétiens, indépendamment de l'accusation d'incendie de Rome, à savoir qu'ils étaient les ennemis du genre humain, *odium generis humani*, c'est-à-dire les ennemis de la civilisation romaine.

5. Tacite et Pline furent décorés par lui de la préture. TACITE, *Annales*, XI, 11 ; PLINE, *Ep.*, III, 11 ; VII, 16.

6. Quintilien l'appelle « le censeur très saint » (QUINTILIEN, *Instit.*, IV, Præf.). Martial le loue d'avoir « contraint la pudeur à rentrer dans les familles ». (MARTIAL, *Epigr.*, VI, 2-4, 7.)

7. DION CASSIUS, LXVI, 26.

La foi
chrétienne
pénètre
dans les rangs
de la
haute société
de Rome.

En attendant, l'Église chrétienne profita de la large tolérance que lui accorda l'empereur. La foi pénétra dans les rangs de la plus haute société de Rome, et fut pratiquée ouvertement, en toute sécurité. Nous en trouvons le témoignage dans l'aspect des cimetières contemporains des Flaviens. Ils sont tous à fleur de terre ; leurs entrées ne sont jamais dissimulées ; elles s'ouvrent sur la campagne, le long des voies publiques, et quelquefois étalent aux regards des façades monumentales. « Quelques-uns de ces lieux de sépulture, creusés avec un soin magnifique et presque royal, sont ornés de tous les raffinements de l'art ¹. » Parmi les cimetières de cette époque, on remarque, sur la voie salarienne, la catacombe de Priscille, appartenant à la noble lignée des Pudens ; sur la route d'Ostie, le cimetière de Lucine, laquelle n'est autre probablement que la célèbre patricienne Pomponia Græcina, et près de la porte ardéatine, le grand domaine funéraire des Flaviens, appartenant à la propre petite-fille de Vespasien, Flavia Domitilla ².

Les premiers
cimetières
chrétiens.

Saint Lin
pape
167^p — 79^p.

Or, les trois papes qui présidèrent, pendant cette période, aux destinées de l'Église de Rome appartenaient aux conditions les plus basses du peuple. Le premier, LINUS ou LIN, était, croit-on, un ancien esclave. C'est, du moins, ce que certains historiens ont cru pouvoir conclure de son nom même ³. Le premier successeur de saint Pierre paraît avoir appartenu, en toute hypothèse, à une classe très humble. On sait fort peu de chose de son pontificat. Saint Epiphane, qui

1. J.-B. DE ROSSI, *Inscr. christ., Urb. Romæ*, p. 2. On a divisé l'histoire des catacombes en quatre périodes. Pendant la première période, qui comprend les deux premiers siècles, les catacombes sont des tombeaux de famille, protégés par le droit privé et reconnus comme *loca sacra, loca religiosa*. Les propriétaires de ces tombeaux, ou plutôt de ces cimetières privés, parfois très vastes, et comprenant jardins et maisons, avec salles à manger pour les festins funéraires, pouvaient y recevoir les corps de leurs clients. Les chrétiens riches y admirent les corps des chrétiens pauvres, et on y célébra, au lieu de banquets funéraires, des réunions liturgiques. Pendant le III^e siècle, l'Église, profitant de la loi romaine sur les associations, fonda des cimetières communs. Ce fut la seconde période. Pendant la troisième période, qui va de Constantin à Alarie (313-410), on n'établit plus de cimetières qu'à la surface du sol ; les catacombes restèrent cependant toujours un lieu de pèlerinage et beaucoup de chrétiens tinrent à reposer après leur mort auprès des restes vénérés de leurs prédécesseurs. C'est la période des grandes inscriptions, dont beaucoup sont dues au pape Damase. Enfin, à partir de 410, les catacombes cessent d'être des lieux de sépulture, on n'y fait plus d'inscriptions sur les tombeaux, elles continuent néanmoins à être visitées pendant plusieurs siècles. C'est la quatrième période de leur histoire. Cf. MARUGGI, *Eléments d'arch. chrét.*, t. I, p. 113-117.

2. MARUGGI, *op. cit.*, p. 23.

3. FOUARD, *Saint Jean*, p. 64. Mgr DUCHESNE constate que « ce nom est extrêmement rare dans l'épigraphie chrétienne ». *Liber pontificalis*, t. I, p. 121.

nous a conservé la liste des onze premiers papes d'après un document très ancien, nous dit que Lin gouverna l'Eglise pendant douze ans ¹. La tradition recueillie par le *Liber pontificalis* ajoute qu'il maintint les règles établies par saint Pierre ², qu'il mourut martyr et qu'il fut enseveli au Vatican ³.

La vie de son successeur, ANACLET ou CLET, est encore moins connue ⁴. Son nom semble encore ne convenir qu'à un esclave ou à un affranchi. Il appartenait, sans doute, à ce groupe de pauvres gens qui formèrent le noyau primitif de l'Eglise de Rome. On aime à s'imaginer cet humble disciple des apôtres modifiant son nom d'Anaclet « l'irréprochable », en celui plus modeste de Clet, « l'appelé » du Seigneur. Il fut martyrisé, comme ses deux prédécesseurs ⁵. Eusèbe dit que son pontificat fut de douze ans ⁶. Peut-être faut-il réduire ce chiffre de deux ou trois années.

Le successeur de Clet sur la chaire de Pierre fut CLÉMENT I^{er}. Il n'est pas de nom plus vénérable et plus illustre, après le nom des apôtres, dans l'antiquité chrétienne. Moins de cent ans après la mort de Clément de Rome, comme on l'appelle, sa figure est entourée d'une auréole merveilleuse. Tandis que les fidèles invoquent son autorité, les hérétiques cherchent à s'abriter sous son nom respecté. Toute une littérature pseudo-clémentine surgit alors. Malgré cette célébrité, et peut-être à cause d'elle, la vie et les œuvres de Clément de Rome sont entourées d'ombres. La légende s'est tellement mêlée à son histoire qu'elle l'a presque complètement obscurcie. On en a fait un homme de race sénatoriale, apparenté à la dynastie des Flaviens. Certains historiens sont allés jusqu'à l'identifier au consul Titius Flavius Clemens, cousin de Domitien, que l'empereur fit exécuter

Saint Clet
(79[?] — 89[?]).

Saint
Clément I^{er}
(89[?] — 97[?]).

Renommée
de ce pape.

1. EPIPHANE, *Hær.*, xxvii, 6.

2. Le *Liber pontificalis* semble dire qu'il commença à gouverner l'Eglise du vivant de saint Pierre ; quelques auteurs ont, en effet, pensé que saint Pierre, absorbé par les travaux de l'apostolat, se déchargea sur lui et sur Clet de l'administration de l'Eglise romaine. (RUFIN, *Préface des Récoignitions*, P. G., I, col. 1207-1208.) Cette opinion est généralement rejetée.

3. *Lib. pont.*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 121. J.-B. de Rossi n'ose pas affirmer que le sarcophage découvert au xvii^e siècle dans le sous-sol, auprès de la confession de Saint-Pierre, soit le tombeau authentique de saint Lin. (*Ibid.*, p. 121.) Le successeur de saint Pierre est probablement le personnage dont parle saint Paul. (II *Tim.*, iv, 21.)

4. Voir dans DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. I, p. lxx-lxx, les raisons qui portent à ne faire qu'un seul personnage de Clet et d'Anaclet. Cf. P. DE SMEDT, *Dissertationes selectæ*, VII, art. II.

5. *Lib. pont.*, *ibid.*

6. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xv.

pour cause d'« athéisme », c'est-à-dire de christianisme. Mais comment s'expliquer le silence des Pères sur l'élévation d'un membre de la famille impériale à la tête de l'Eglise romaine ? Il est plutôt à croire que le pape Clément était un simple affranchi ou le fils d'un affranchi de la maison du consul Clemens ¹. Tillemont, et d'autres savants critiques après lui, ont cru découvrir dans le fond et dans la forme de sa lettre aux Corinthiens les indices de son origine juive ². Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas de témoin plus autorisé que lui de la tradition apostolique. « Clément, écrit saint Irénée, avait connu les bienheureux apôtres (Pierre et Paul) et s'était entretenu avec eux ; il avait encore la voix des apôtres dans les oreilles et leurs exemples devant les yeux ³. » Suivant Origène et Eusèbe, on lui attribua la rédaction de l'épître aux Hébreux sous l'inspiration de saint Paul, ou tout au moins la traduction de cette épître sur le texte araméen primitif ⁴. Le seul écrit authentique de saint Clément de Rome est la longue et belle épître aux Corinthiens, dont nous aurons bientôt à parler.

Du texte de cette lettre, il appert qu'elle fut écrite au sortir d'une grande persécution. Il s'agit de la persécution qui éclata, en 95, contre les chrétiens de Rome.

Les craintes que quelques esprits clairvoyants avaient manifestées dès le début du règne de Domitien sur les instincts de ce prince, s'étaient, en effet, accentuées et généralisées. Sous prétexte d'embellir la ville de Rome et de rendre la vie heureuse à ses sujets, l'empereur avait multiplié les plus folles dépenses. Par ces constructions immenses, par ces fêtes sans fin, que chantaient les poètes Martial et Stace, le trésor impérial s'épuisait ; l'ivresse du pouvoir, une sorte de folie de divinité, prenaient dans l'âme du potentat une place de plus en plus grande. Domitien était de ces hommes sans conscience que le besoin fait rapaces et la peur cruels ⁵. Rome trembla de voir

1. Lightfoot, par d'heureux rapprochements, a donné une grande vraisemblance à cette hypothèse. LIGHTFOOT, *The Apostolic Fathers*, t. I, p. 60-63.

2. TILLEMONT, *Mémoires sur les six premiers siècles*, édit. de 1694, t. II, p. 149-166 ; 545-568 ; ROSSI, *Bollet. di arch. crist.*, 1863, p. 27-39 ; 1865, p. 20 ; LIGHTFOOT, *The Apostolic Fathers*, t. I, p. 16-61 ; DUCHESNE, *Hist. de l'Egl.*, t. I, p. 221.

3. IRÉNÉE, *Hæres.*, l. III, ch. III. « Clément, dit Mgr Duchesne, était d'âge à avoir vu les apôtres et a conversé avec eux, comme le rapporte saint Irénée. » *Hist. de l'Egl.*, t. I, p. 220-221. Origène l'identifie avec le personnage de même nom qui travailla avec saint Paul à l'évangélisation de Philippe. (ORIGÈNE, *In Johann.*, I, 29.)

4. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XXIII.

5. *Inopia rapax, metu sævus.* (SÉVÈRE, *Domit.*, 3.)

revenir les plus mauvais jours de Néron. L'opinion publique ne se trompait pas. Comme sous Néron, l'Eglise chrétienne allait être la première à souffrir du déchainement de la tyrannie. Le développement du christianisme, ralenti en Judée, allait s'arrêter également à Rome.

III

Par bonheur, en ce moment-là même, l'Asie s'ouvrait toute grande à la propagation évangélique. Après la ville d'Ephèse, la ville d'Alexandrie semblait lui promettre le plus brillant avenir.

Le
christianisme
en Asie.

Comme Ephèse, devenue métropole de la province romaine d'Asie en 129 avant notre ère, la ville bâtie par Alexandre le Grand et dépositaire de son tombeau, était tombée à son tour, un siècle plus tard, sous la puissance de Rome. La vieille Egypte était devenue province romaine et sa grande capitale était désormais le centre et comme le point de ralliement de tout ce qu'il y avait par le monde de philosophes, de penseurs, de poètes, d'artistes et de mathématiciens. Mais, sous l'autorité des Romains, Alexandrie gardait jalousement son autonomie religieuse. L'immense temple de Sérapis, dominant du haut de sa colline artificielle toute l'agitation commerciale de la ville, semblait symboliser cette indépendance hautaine. Là se trouvait la grande bibliothèque de 200.000 volumes, qu'Antoine avait apportée de Pergame pour remplacer celle du Muséum, brûlée quand Jules César fit incendier la flotte égyptienne. Cette bibliothèque fut le rendez-vous de l'hellénisme alexandrin et de la culture juive. Les Israélites étaient depuis longtemps établis en Egypte. Ils formaient à Alexandrie une communauté importante, qui, dans cette ville, peuplée d'un million d'âmes¹, atteignait le chiffre de plus de trois cent mille, environ le tiers de la population totale². Un de nos livres canoniques, celui de la Sagesse, paraît avoir été écrit à Alexandrie vers le milieu du n^e siècle avant Jésus-Christ³. La Bible y avait été traduite en grec sous les premiers Ptolémées, de l'an 280 à l'an 230 avant notre ère. L'influence des livres juifs s'était fait sentir

Alexandrie.

Fusion
de l'hellénisme
alexandrin
et de la
culture juive.

1. *Dict. de la Bible*, t. I, col. 354.

2. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 329.

3. *Dict. de la Bible*, t. I, col. 356. J. TOUZARD, dans *Où en est l'histoire des religions*, La religion d'Israël, § 7, n. 148-152.

sur les conceptions de la philosophie grecque. D'autre part, le judaïsme alexandrin, sans cesser de vénérer à Jérusalem le centre de la religion théocratique, s'était renouvelé au contact de la civilisation hellénique. De cette influence réciproque était née l'œuvre de Philon.

Philon le Juif
(20 av.
J.-C. ?).

On a peu de renseignements sur la vie de cet écrivain juif, contemporain de Jésus-Christ. On sait seulement que son frère, ou plutôt le fils de son frère, fut alabarque, ou fermier général des impôts d'Alexandrie, et qu'il fut lui-même député par ses coreligionnaires auprès de Caligula, en l'an 40, pour fléchir la colère de cet empereur, irrité contre les Juifs qui avaient refusé de l'adorer comme un Dieu¹. Philon d'Alexandrie fut avant tout exégète, mais il appliqua à l'interprétation des livres saints l'idéalisme de Platon. Plusieurs Pères de l'Église parlent de lui avec un respect voisin de l'admiration. Philon n'a rien de l'étroitesse du pharisien attaché à la lettre de la loi. Il est homme de mysticisme et de culte intérieur. Chez lui, l'idée de la philosophie et celle de la révélation, loin de s'exclure, s'appellent l'une l'autre². Mais ce qu'il importe, au surplus, de remarquer, c'est que les idées que Philon expose dans ses livres sont bien moins des idées personnelles que des idées lentement et profondément élaborées dans le milieu alexandrin et qui, hors du cercle restreint des savants, ont pénétré dans le peuple lui-même³.

Dans de telles conditions, la philosophie alexandrine, mal dirigée, pouvait contribuer à pervertir le mouvement chrétien, l'orienter vers

1. BEURLIER, *le Culte impérial*, Paris, 1891, p. 264-271.

2. E. BRÉMER, *les Idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, Paris, 1908, p. 311-318. Cf. Louis, *Philon le Juif*, Paris, Bloud, 1911. Le P. J. LEBRETOX (*les Théories du Logos au début de l'ère chrétienne, Etudes*, t. CVI, 1906, et *les Origines de la Trinité*), a montré que la doctrine de Philon est fondamentalement une doctrine juive, altérée et déviée, non pas une doctrine empruntée aux païens, comme on l'a parfois prétendu. Le Logos, pour Philon, c'est « le monde des idées du Dieu personnel selon Moïse ». L'origine de cette conception se rattache à la littérature sapientielle de l'Ancien Testament. « En Palestine, comme en Egypte, on méditait ces pages inspirées, notamment *Baruch*, III, 10-38; *Job*, XXVIII; et plus encore *Prov.*, I-IX, 1, 18; *Eccli.*, XXIV, 5-47; *Sap.*, VII, 10; X, 17. A considérer l'opération extérieure de cette Sagesse, on la trouve assez semblable soit au Logos stoïcien, soit à l'Hermès populaire d'Egypte, soit aux Ameshas Spentas de Perse, soit au Logos philonien. Mais au matérialisme panthéiste du Portique, aux fantaisies mythologiques de l'Egypte et de la Perse, produit indéfinissable de la spéculation alexandrine, l'Écriture opposait la ferme notion de la Sagesse hypostatique, en qui Israël adorait le seul vrai Dieu. A quelle profondeur cette notion avait pénétré la conscience du peuple élu, les apocryphes contemporains en rendent témoignage, comme les livres de la Bible. » A D'ALÈS, *Etudes*, t. CXXXI, 1912, p. 90.

3. E. BRÉMER, *ibid.*

des rêveries vagues et dissolvantes ; mais on pouvait aussi espérer que, sagement réglée, elle deviendrait, par son esprit largement ouvert, un puissant instrument de propagande chrétienne. De fait, Alexandrie fut abordée dès la première heure par les missionnaires de l'Évangile. D'après Eusèbe, la première communauté chrétienne y aurait été établie par saint Marc¹. Il est probable que les Alexandrins et les Cyrénéens présents à la Pentecôte l'y avaient devancé. Les Actes nous apprennent qu'un des plus éloquents prédicateurs de la Bonne Nouvelle, Apollon, âme ardente et esprit puissant dans la science des Écritures, était d'Alexandrie. Les Juifs alexandrins sont cités parmi les adversaires d'Étienne². On verra bientôt, à côté des brillants apologistes de l'école de Clément d'Alexandrie, les sectes gnostiques y pulluler. Tout, erreur et vérité, s'y manifestera d'une manière puissante, vivante, débordante de vie et d'éclat.

Origines
chrétiennes
d'Alexandrie.

La culture alexandrine n'avait pas seulement exercé son action dans la province romaine d'Égypte ; elle avait pénétré dans la province romaine d'Asie, dont Ephèse était la capitale. Cette dernière région ne se bornait pas à l'Ionie proprement dite, c'est-à-dire aux trois bassins du Méandre, du Caystre et de l'Hermus ; elle comprenait la Mysie jusqu'au mont Olympe, la Lydie, la Carie et une portion de la Phrygie³. L'apôtre des Gentils y avait dépensé l'ardeur de son zèle et saint Pierre était venu y confirmer la foi des néophytes conquis par saint Paul. Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie et Laodicée, comme Ephèse, gardaient fidèlement le souvenir de leur grand fondateur ; mais d'étranges rêves mystiques, germes des hérésies gnostiques et judaïsantes qui allaient bientôt s'affirmer avec force, menaçaient d'y corrompre la pureté de la foi. Rien n'avait été plus opportun que l'arrivée en ces pays du « disciple que Jésus aimait ». Paul leur avait donné, en discutant contre les docteurs d'une loi asservissante, la théorie d'une grâce libératrice. Jean venait leur parler, en témoin authentique, de ce « Verbe de vie, qu'il avait vu de ses yeux et touché de ses mains⁴ ». Ces ardentes populations de l'Asie, après avoir été conquises par la dialectique enflammée de Paul, allaient nourrir leurs âmes de la parole plus tendre et plus mystique de Jean. Non point certes que « l'apôtre de

La culture
alexandrine
pénètre
dans
la province
romaine
d'Asie.

Germes d'hé-
résie
à Ephèse.

Opportunité
de
l'arrivée
de saint Jean.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. II, ch. vi.

2. *Act.*, vi, 9.

3. MARQUARDT, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 333 et s.

4. I *Jean*, i, i.

l'amour » se soit jamais tu sur la nécessité d'une doctrine précise et d'une autorité souveraine dans l'Eglise. Tout au contraire. Nul n'a manifesté plus d'amertume et de sainte horreur contre l'hérétique, qui trahit son Maître comme Judas. Pour lui, point d'hospitalité, point même de simple salut pour ce traître ; car saluer un hérétique, c'est « communiquer à ses œuvres mauvaises ¹ ». Si le Verbe de Dieu s'est fait chair, s'il est venu en ce monde, pour y apporter la lumière et la vie ², cette lumière et cette vie doivent servir à distinguer les fils de Dieu et les fils du diable, les fils de la lumière et les fils des ténèbres ³. Mais l'irréductible intransigeance de l'apôtre en présence du mal vient uniquement de la force et de l'ardeur de son amour. Ses auditeurs en auront le sentiment profond ; et leur langage, dont il saura, avec une admirable souplesse, emprunter le tour et les formules, sera le moyen par lequel le génie de l'Asie et celui de l'Europe fraterniseront dans l'esprit de l'Évangile.

L'ecclésiologie
de
saint Jean.

IV

Jean, nous l'avons vu, n'était pas venu seul à Ephèse. Il y avait amené des compagnons et des disciples, ou du moins, il y fut visité et aidé par plusieurs d'entre eux.

Les
compagnons
et les disciples
de
saint Jean.

Parmi ses frères en apostolat, nous connaissons surtout l'apôtre Philippe ⁴. Il était né comme Jean sur les bords du lac de Tibériade, et un lien particulier d'amitié paraît avoir uni les deux apôtres. C'est à Philippe que Jésus avait dit cette parole profonde : « Ne crois-tu pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi ⁵ ? » Les plus anciennes traditions nous apprennent qu'il évangélisa la Phrygie, et tous les monuments sont d'accord pour lui faire passer les dernières années de sa vie à Hiérapolis. Il avait trois filles, dont l'une, mariée, fut enterrée à Ephèse ; les deux autres restèrent vierges et secondèrent l'apôtre en se dévouant à des œuvres de charité ⁶.

Saint Philippe
et ses filles.

1. II Jean, x, 4.

2. Jean, i.

3. Jean, iii, 19-20.

4. Eusèbe semble confondre Philippe l'apôtre avec Philippe le diacre. Polycrate, évêque d'Ephèse dans la dernière partie du 1^{er} siècle, qui avait tous les moyens d'être bien informé, dit positivement que le compagnon de saint Jean en Asie fut l'apôtre Philippe. Le fragment de Polycrate est dans EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xxxi.

5. Jean, xiv, 7-10.

6. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xxxi.

Les trois principaux disciples de Jean, dont l'histoire nous a conservé les noms, sont Ignace, Polycarpe et Papias. Ignace était probablement né en Syrie. C'est, du moins, la conjecture de quelques savants ¹. On sait très peu de chose sur sa vie et sur ses travaux dans l'Eglise d'Antioche, dont il fut l'évêque ², mais l'admirable lettre qu'il écrira aux chrétiens de Rome, en se rendant à cette ville pour y subir le martyre, fera connaître à fond sa grande âme. L'histoire n'en connaît pas de plus courageuse en face de la mort. De Polycarpe, qui nous sera également connu par son glorieux martyre, on ne sait ni la famille, ni la patrie. Tertullien nous rapporte qu'il fut institué évêque de Smyrne par saint Jean ³. C'est par son autorité, souvent invoquée par saint Irénée, son disciple, que l'Eglise des Gaules peut se glorifier d'avoir reçu la plus pure tradition apostolique. L'évêque de Lyon, devenu vieux, écrivait à l'hérétique Florinus : « Les doctrines (que tu enseignes) ne s'accordent pas avec l'Eglise... J'ai connu le bienheureux Polycarpe. Je pourrais dire en quel endroit il s'asseyait pour parler, comment il entrait et sortait, quel était le caractère de sa vie, son aspect physique, les entretiens qu'il faisait à la foule, comment il parlait de ses relations avec Jean et les autres disciples qui avaient vu le Seigneur, comment il rappelait leurs paroles et les choses qu'il leur avait entendu raconter concernant le Seigneur ; comment Polycarpe avait reçu tout cela des témoins oculaires du Verbe de vie. Ces choses, par la miséricorde de Dieu, j'en ai conservé la mémoire, non sur un papier, mais dans mon cœur... Et je puis témoigner devant Dieu que si ce bienheureux Ancien, cet homme apostolique, avait entendu des choses pareilles à celles-ci, il aurait poussé des cris et se serait bouché les oreilles, et il aurait quitté, qu'il fût debout ou assis, la place où il aurait entendu de tels discours ⁴. »

Nous avons déjà rencontré, à propos de la composition des évangiles, le témoignage de Papias. Sa vie n'est pas plus connue que celles d'Ignace d'Antioche et de Polycarpe de Smyrne. On sait qu'il fut évêque d'Hiérapolis. Eusèbe l'appelle « un homme d'une instruction variée et notamment versé dans l'Ecriture sainte ». Il se

Saint Ignace
d'Antioche.

Saint
Polycarpe
de Smyrne.

Il transmet
à la Gaule, par
saint Irénée,
la pure
tradition
des apôtres.

Saint Papias
d'Hiérapolis.

1. Les arguments de ces savants sont contestés par le Maronite ASSEMANI, *Bibl. orient.*, t. III, 1^{re} partie, p. 16.

2. Voir HEFELE, au mot *Ignace d'Antioche*, dans le *Dict. de théologie* de WETZER et WELTE. Cf. EUSÈBE, *Chron.*, ad annum 11 Trajani.

3. TERTULLIEN, *De præscr.* 32.

4. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. xx, n. 4-7.

donna beaucoup de peine pour réunir les traditions orales relatives à la vie et aux paroles du Sauveur ; il visita plusieurs Eglises à cet effet, et résuma ce qu'il apprit en cinq livres intitulés : *Exégèses des paroles du Seigneur*. Les fragments qui nous ont été conservés de ce livre sont des plus précieux pour l'histoire des origines chrétiennes ¹. Mais, consciencieux dans ses relations, Papias paraît avoir manqué de tact et de discernement dans l'interprétation de la doctrine. « Il comprit mal les récits des apôtres, dit Eusèbe, et ne vit pas qu'ils se servaient (parfois) de figures et s'exprimaient dans un langage symbolique ². » C'est ainsi que son travail, entrepris pour conserver les traditions les plus authentiques, servit plus tard aux millénaristes, qui invoquèrent son autorité en faveur de leurs rêveries.

Nous avons vu que parmi les « disciples du Seigneur » qu'il avait vus et consultés, l'évêque d'Hiérapolis citait encore « André, Pierre, Thomas, Jacques et Matthieu ³ ». Ces apôtres ont pu ne venir qu'en passant visiter leurs frères d'Asie. En somme, les deux chefs dont l'Orient se glorifia furent Jean et Philippe. « Deux grands astres, écrit Polycrate, évêque d'Ephèse, se sont couchés en Asie, qui se lèveront au dernier jour : Philippe, l'un des Douze, qui repose à Hiéropolis, et Jean l'apôtre, qui a dormi sur la poitrine du Sauveur ; et qui, martyr et docteur, a son tombeau à Ephèse ⁴. » Le vrai chef des Eglises d'Asie fut Jean l'apôtre. Nous en verrons bientôt la preuve dans la *Lettre aux sept Eglises*. Quand saint Jean arriva en Asie, les Eglises que saint Paul avait fondées étaient en voie de prendre la forme définitive généralement adoptée plus tard ; elles abandonnaient, l'une après l'autre, ce collège d'Anciens qui les avait gouvernées, sous la direction d'un évêque résident ou sous celle d'un apôtre, pour se placer sous l'autorité d'un évêque. Sans s'attacher particulièrement à aucun siège, Jean exerça sur tous cette juridiction universelle dévolue par le Sauveur à ses apôtres et qui ne devait s'éteindre qu'avec le dernier d'entre eux.

1. Ils ont été publiés par HARNACK, *Patrum apostolicorum opera*, Leipzig, 1892, et par FUNK, *Patres apostolici*, Tubingue, 1901. Les *Exégèses* de Papias existaient encore au XIII^e siècle. On en trouve mention dans un catalogue de la cathédrale de Nîmes remontant à cette époque.

2. EUSÈBE, l. III, ch. XXXIV, n. 12. Aussi Eusèbe l'appelle-t-il un homme « d'esprit médiocre ». *Ibid.*, n. 13.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. XXXIX.

4. *Ibid.*, l. III, ch. XXXI, n. 3.

La valeur
de son
témoignage.

Saint Jean,
chef
des Eglises
de la province
d'Asie.

V

Vers l'an 95, le paternel gouvernement de Jean fut subitement troublé par la violente persécution de Domitien. Voici quel en fut le point de départ. Les étonnantes profusions du dernier des douze Césars avaient ruiné le trésor public. On ne pouvait songer à en combler le vide par une augmentation des impôts fonciers ou des contributions indirectes, qui pesaient déjà d'un poids très lourd sur le commerce de Rome. L'empereur se rappela l'impôt que, depuis 70, les Juifs d'origine payaient à leur vainqueur ; il l'étendit à tous ceux qui « vivaient de la vie judaïque ¹ ». La formule était vague ; elle ouvrait la voie aux plus odieuses inquisitions. En toute hypothèse, elle atteignait les chrétiens, et peut-être les visait-elle principalement. Par la troupe innombrable de ses délateurs officiels ², Domitien avait pu connaître les progrès accomplis par la religion nouvelle parmi les grandes familles de Rome. On sait que les biens des condamnés à mort et des proscrits allaient à l'empereur.

Beaucoup de chrétiens refusèrent de se laisser confondre avec les Juifs. La séparation des deux religions était alors, nous le savons, un fait accompli. Payer la taxe juive leur parut un mensonge, bien plus, une sorte d'abjuration. L'empereur s'irrita. Quels étaient ces hommes qui, étrangers aux cultes officiellement admis à Rome, et « vivant à la juive », répudiaient ainsi la religion du peuple juif ? On leur jeta à la face les noms de novateurs et d'athées.

Les recherches inquisitoriales redoublèrent. La fureur de Domitien fut à son comble, quand un de ses délateurs lui signala, parmi les judaïsants et les athées, son propre cousin germain, Flavius Clemens, le père de deux enfants qu'il destinait à l'empire. Flavius Clemens, consul de cette année 95, était fils du frère aîné de Vespasien, Flavius Sabinus, qui, préfet de Rome, au temps de Néron, et témoin, en 64, du massacre des chrétiens, en avait gardé, paraît-il, une impression douloureuse et profonde. Tacite raconte que « dans ses dernières années », on remarquait « sa douceur, sa modération,

La persécution de Domitien (95-96).

L'impôt sur les personnes « vivant de la vie judaïque ».

Beaucoup de chrétiens croient, en conscience, devoir refuser cet impôt.

Exécution de Flavius Clemens, consul, et des deux Flavia Domitilla (95).

1. SUÉTONE, *Domit.*, 12.

2. TACITE, *Hist.*, IV, 50 ; *Vie d'Agricola*, 45 ; PLINE, *Ep.*, I, 5 ; II, 11 ; JUVÉNAL, IV, 110-118.

son horreur des conflits sanglants, ce qui le faisait taxer de lâcheté par les gens ardents ¹ ». Le fils et la belle-fille de Flavius Sabinus avaient courageusement embrassé la religion chrétienne. C'était un cas de mort ou de proscription. Flavius Clemens fut exécuté l'année même de son consulat. Flavia Domitilla, sa femme, fut exilée dans l'île de Pandataria. Une autre Flavia Domitilla, leur nièce, fut internée dans l'île Pontia. L'historien Dion Cassius, en rapportant ces exécutions, dit qu'ils furent condamnés « pour crime d'athéisme ² ». Suétone paraît faire allusion à d'autres exécutions de chrétiens appartenant aux plus hautes situations, quand il écrit à son tour : « Domitien fit périr un grand nombre de sénateurs et même quelques consulaires, parmi lesquels, comme *coupables de nouveautés*, Civicus Cerealis, alors proconsul d'Asie, Salvidienus Orfitus, Acilius Glabrio, déjà exilés ³ ». Acilius Glabrio avait été consul en 61.

Autres
exécutions
de chrétiens
appartenant à
la haute
noblesse.

Au besoin d'argent, à la haine du nom chrétien, venait se joindre, dans l'âme du tyran, la peur. Hégésippe, cité par Eusèbe, raconte que Domitien « craignait, comme Hérode, la venue du Christ ⁴ », car le bruit courait par tout l'Orient que le gouvernement du monde appartiendrait à un rejeton de David. Il ordonna donc qu'on recherchât tous les descendants de cette noble race. Nous avons vu que les petits-fils de Jude, arrivés à Rome du fond de la Batanée, ne furent renvoyés qu'à la vue de leurs mains calleuses, indice de leurs travaux manuels. Peut-être Jean, si renommé pour son intimité avec Jésus, fut-il mandé au même titre. Tout ce que nous savons, c'est que, venu ou conduit à Rome, il y subit la terrible épreuve de l'huile bouillante. Mais, ajoute Tertullien, par qui nous connaissons ce fait, « il n'y subit aucun mal et fut relégué, ensuite dans une île ⁵ ».

Saint Jean
subit à Rome
l'épreuve
de
l'huile
bouillante.

1. TACITE, *Hist.*, III, 65-75.

2. DION CASSIUS, l. LXVII, ch. XIV. Cf. SUÉTONE, *Domitien*, 15. Cinqante ans après la mort de Clemens, saint Justin écrit que les païens donnent encore aux chrétiens le nom d'athées. (S. JUSTIN, I *Apol.*, 6.) Le mot *athée*, dans la langue juridique de Rome, à partir du n^e siècle, ne signifie pas à proprement parler négation absolue de la Divinité, mais plutôt refus d'honorer les dieux de l'Empire, de participer au culte public. Ce sont là les seuls dieux que l'État reconnaisse, et non seulement il les reconnaît, mais il en incorpore le culte dans ses institutions politiques. Si les *sacra privata* et *gentilitia* n'intéressent que la famille ou la *gens*, les *sacra publica* sont étroitement liés à la prospérité de la cité. L'État peut forcer d'y participer. Telle est la loi de Rome. Cf. CICÉRON, *De legibus*, II, 8-10; TITE-LIVE, XXV, 1.

3. SUÉTONE, *Domitien*, 2.

4. EUSÈBE, l. III, ch. XX, n. 1.

5. TERTULLIEN, *Præser.*, 36.

Le lieu traditionnel de son exécution est la Porte Latine, ou pour mieux dire, l'espace libre qu'occupa plus tard cette barrière de Rome ¹.

La persécution du tyran s'étendit au dehors de Rome et jusqu'en Asie. L'Apocalypse, écrite peu de temps après, parle « des âmes de ceux à qui l'on a tranché la tête pour avoir rendu hommage à Jésus ». L'ange du Seigneur dit à l'ange de Smyrne : « Je connais tes tribulations », et à l'ange de Pergame : « Je sais que tu n'as pas renié ma foi ². » Les Actes du martyre de saint Ignace d'Antioche racontent que « pendant les tempêtes et les persécutions, il détournait le péril par la fermeté de son âme ³ ». Pline, dans une lettre écrite de Bithynie en 111 ou 112, a déclaré que certains chrétiens lui avouaient « avoir abjuré leur foi depuis vingt ans ⁴ », sans doute pendant cette persécution de Domitien.

La persécution
s'étend
hors de la
ville de Rome.

VI

L'île où le tribunal de Domitien venait de reléguer l'apôtre Jean était une des Sporades, dans la mer Egée, la plus aride et la plus sauvage de ces îles chantées par les vieux aèdes. Une longue chaîne de rocs volcaniques, rompue en deux et rattachée par un isthme étroit, y nourrissait à peine quelques maigres vergers. L'apôtre y fut probablement soumis aux travaux des mines. C'est là que, par quelques fidèles sans doute, venus de Milet ou d'Ephèse, qui n'étaient qu'à quelques heures de mer, il apprit qu'en Asie, comme à Rome, les chrétiens étaient traqués, spoliés, mis à mort pour leur foi. Il y apprit aussi les progrès d'un mal bien autrement redoutable. L'hérésie, qui avait tant inquiété saint Paul, s'y développait d'une manière effrayante. L'apôtre des Gentils s'était préoccupé de certains hommes d'Asie, qui mêlaient à un souci exagéré d'observances, de fêtes, d'abstinences et de pratiques d'humiliation, un culte immodéré des puissances angéliques, diminuant ainsi le rôle du Sauveur ⁵. Il ne s'agissait plus, comme naguère en Galatie, d'une oppo-

Saint Jean
à
Patmos.

Recrudescence
de l'hérésie.

1. TILLEMONT. *Mémoires*, saint Jean l'Évangéliste, art. 5.

2. *Apoc.*, II, 9-10, 13 ; VI, 9-11 ; XX, 4.

3. *Acta S. Ignatii*, éd. FUNK, t. II, p. 260.

4. PLINE, *Ep.*, l. X, 17.

5. *Coloss.*, I, II.

Les Nicolaïtes.

sition entre la loi et la foi, mais d'une doctrine nouvelle, sagement coordonnée, et tendant à corrompre la religion chrétienne dans son essence. Sous l'influence de certains hommes, qui prétendaient se rattacher au diacre Nicolas, et s'appelaient Nicolaïtes, la secte se propageait d'une manière effrayante. Aux étranges mystères de ses dogmes, elle joignait un caractère particulier d'immoralité dans ses pratiques. Saint Irénée parlera des « mœurs indiscretes ¹ » qu'il y découvre, et saint Jean des « profondeurs de Satan ² » qu'il y entrevoit. La présence de l'apôtre à Ephèse les avait sans doute contenus ; son exil à Patmos semblait leur laisser libre carrière.

L'apocalypse.

Vision
inaugurale.

Or, « un jour du Seigneur », c'est-à-dire un dimanche, pendant que l'exilé s'affligeait à la pensée de tant de maux, il fut ravi en esprit. « J'entendis derrière moi, dit-il, une grande voix semblable au son d'une trompette : Ce que tu vois, disait-elle, écris-le dans un livre. Et je me retournai. Et je vis quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une robe longue, la poitrine ceinte d'une ceinture d'or. Sa voix semblait la voix des grandes eaux... Son visage brillait comme le soleil... Je tombai à ses pieds, comme mort ; mais il mit sa main droite sur moi. Ne crains rien, me dit-il, j'ai été mort, et voici que je suis vivant pour les siècles des siècles ; je tiens les clefs de la mort et de l'enfer ³. »

Des révélations de cette sorte, des « apocalypses », comme on les appelait alors, n'étaient pas rares à cette époque. Nous avons vu que les dons surnaturels ou charismes étaient fréquents dans la primitive Eglise. Malheureusement l'illusion et la supercherie s'y étaient mêlées. Une trentaine d'années auparavant, en 58, saint Paul avait trouvé tant de prophètes et de prophétesses à Corinthe qu'il avait senti l'urgence de régler les manifestations de leurs inspirations tumultueuses ⁴.

La Lettre
aux
sept Eglises.

La relation des visions de Jean, écrite à Patmos ⁵, ou peut-être à Ephèse après son retour d'exil, était adressée directement aux sept Eglises de l'Asie proconsulaire : Ephèse, Smyrne, Pergame, Thya-

1. S. IRÉNÉE, l. I., ch. xxvi, v. 3.

2. Apocal., II, 24.

3. Apocal., I, 10-18.

4. I Cor., XIV, 26.

5. Sur l'attribution de l'Apocalypse à saint Jean l'Évangéliste et aux derniers temps de Domitien, voir les mots *Apocalypse* dans le *Dict. de la Bible* (CORLUX), le *Dict. de théologie* (MANGENOT) et le *Dict. apol.* (LEMONNIER). « Je professe cette hérésie, écrit Harnack, qui attribue l'Apocalypse et le quatrième Évangile à un même auteur. » HARNACK, *Chronologie*, t. I, p. 675, note.

tire, Sardes, Philadelphie, Laodicée. Indirectement, elle était destinée à l'Eglise entière. Une préface, souvent désignée sous le nom de « Lettre aux sept Eglises », distribue, avec une autorité qu'on sent appuyée sur une mission divine, le blâme et l'éloge à chacune des chrétientés. L'Eglise d'Ephèse s'est relâchée de sa première ferveur ¹ ; les fidèles de Laodicée sont tièdes ² ; ceux de Sardes sont morts spirituellement ³. Les communautés de Pergame et de Thyatire se sont laissé séduire en partie par les Nicolaïtes ⁴. Seuls les chrétiens de Smyrne et de Philadelphie ne reçoivent que des louanges, pour avoir souffert avec courage la persécution de la part des ennemis de leur foi ⁵.

Après ce préambule, une série de visions commence, dont le caractère étrange et le désordre apparent déconcertent au premier abord, mais dont la puissance saisit et captive. « Toutes les beautés de l'Ecriture, dit Bossuet, sont ramassées dans ce livre... Malgré ses profondeurs, on y ressent, en le lisant, une impression si douce et tout ensemble si magnifique de la majesté de Dieu, qu'il y a de quoi ravir le ciel et la terre... Nous voyons dans l'Evangile Jésus-Christ homme, conversant avec les hommes, humble, pauvre, faible, souffrant. Mais l'Apocalypse est l'Evangile de Jésus-Christ ressuscité : il y parle et il y agit comme un vainqueur ⁶. » Le but du livre est, en effet, d'encourager les fidèles à qui il s'adresse, « de leur montrer que le triomphe des saints est assuré, que l'empire persécuteur sera terrassé, et que sur ses ruines s'élèvera une Jérusalem nouvelle et glorieuse. Tout le livre est un cri d'espérance, un *sursum corda* invitant les Eglises à chercher la force dans l'espérance au Christ, qui reviendra triomphant ⁷ ».

A côté de ce but moral, qui est l'intention principale de l'Apocalypse, il est facile d'y découvrir une grande inspiration dogmatique et une grande inspiration liturgique.

La doctrine de ce livre, on l'a remarqué, est surtout christologique et eschatologique ⁸. Le Christ y est appelé « l'alpha et l'omega », le

Caractère
et beauté de
l'Apocalypse.

But du livre.

Sa grande
inspiration
dogmatique.

1. *Apoc.*, II, 4 et 8.

2. *Ibid.*, III, 15-20.

3. *Ibid.*, III, 1.

4. *Ibid.*, III, 10.

5. *Ibid.*, II, 2, 9, 10.

6. BOSSUET, *l'Apocalypse*, Préface, § 2 et 3, édit. Lachat, t. II, p. 300-313.

7. BRASSAC, *Manuel biblique*, 13^e édit., t. IV, p. 731-732.

8. *Ibid.*, p. 733. On y rencontre aussi des indications importantes sur Dieu, la Trinité, les Anges, l'Eglise, etc. Voir *ibid.*, IV, p. 733-735.

Sa
christologie.

« prince des rois de la terre », le « chef des Eglises », celui qui « sonde les cœurs », celui qui « juge », celui qui « triomphe », celui qui « a pouvoir sur la mort et sur l'enfer », le Seigneur Dieu, objet d'adoration pour le ciel et pour la terre.

Son
eschatologie.

Quant à ce monde visible, il finira après des catastrophes épouvantables. Le démon sortira de l'abîme, séduira les peuples et envahira d'ennemis la cité des saints. Mais Dieu et les siens triompheront. Les méchants seront, pour l'éternité, la proie de l'enfer, où ils tomberont avec la bête, le faux prophète et le dragon ; tandis que les justes entreront en possession du ciel ; pour eux, Dieu créera des cieux nouveaux, une terre nouvelle, une nouvelle Jérusalem, où ils régneront éternellement. L'Apocalypse ne fournit d'ailleurs aucune donnée précise permettant de fixer la date de ces catastrophes. Il est évident que tous les chiffres qui y sont donnés sont des chiffres symboliques ¹. Le monde devait ignorer une date que le Christ lui-même avait affecté de ne point connaître ou de ne vouloir point révéler à ses plus intimes confidentes eux-mêmes.

Sa grande
inspiration
liturgique.

Les magnifiques tableaux par lesquels l'Apocalypse représentait la gloire éternelle du Christ devaient, d'autre part, exercer une influence profonde sur le développement de la liturgie chrétienne. Cet agneau immolé, debout sur le trône, au milieu de la foule innombrable des élus ; ces vieillards qui l'entourent, portant dans des coupes les prières des saints ; ce cri des martyrs qui s'élève de dessous l'autel ; ce chant d'actions de grâces qui monte de la foule vers Dieu, comme un « cantique nouveau », pour glorifier l'Agneau d'avoir « racheté par son sang des hommes de toute race et de toute tribu » ; ces anges, rangés autour des vieillards, qui « tombent sur leurs faces en disant : *Amen* » ; cet encens qui s'élève vers le trône ; toutes ces scènes grandioses devaient peu à peu inspirer les cérémonies liturgiques de cette « fraction du pain », qui, par l'adjonction de rites nouveaux, allait devenir la grande messe solennelle, célébrée par l'évêque, entouré de ses prêtres, au milieu de la fumée de l'encens, devant un autel chargé de reliques des saints, et portant souvent

1. Il est visible, par exemple, que le chiffre 7, qui se trouve partout, est symbolique. Après les sept Eglises, voici les sept sceaux, les sept trompettes, les sept signes, les sept coupes, les sept prédictions des Anges sur la grande Babylone, les sept caractères du triomphe final (Crampon, *la Sainte Bible*, t. VII, p. 434-435). Les mille ans de paix annoncée indiquent simplement une longue période de temps. Le chiffre 7 indique partout quelque chose d'achevé, de complet, et le chiffre 666, qui est le signe de la bête, indique l'inachevé, l'imparfait, le mal, triplement, c'est-à-dire absolument caractérisé.

l'image même de l'Agneau de Dieu immolé pour le salut des hommes ¹.

Ces visions sublimes et ces exhortations chaleureuses durent faire sur les Eglises d'Asie la plus grande impression. Tel détail, telle allusion, devenus obscurs pour nous, parlaient sans doute vivement aux âmes de ce temps.

VII

Mais l'Eglise n'est pas seulement une société qu'une inspiration commune dirige, c'est une organisation hiérarchique, dont une autorité souveraine doit régler le fonctionnement et juger les conflits. Précisément, à l'heure où la persécution et l'hérésie multipliaient leurs ravages, un pénible différend venait d'éclater dans la communauté chrétienne de Corinthe. A la suite de troubles, dont on ne sait pas au juste la cause particulière, des membres du collège presbytéral avaient été déposés. Dans une cité comme Corinthe, le désordre pouvait prendre des proportions particulièrement graves. L'esprit grec, naturellement particulariste et ondoyant, ne se prêtait qu'avec peine à la loi fondamentale du christianisme, qui établit la hiérarchie sur l'unité de doctrine et de gouvernement. Trente ans plus tôt saint Paul avait été obligé de morigéner vivement les Corinthiens, qui disaient : « Je suis à Paul, ou à Pierre ou à Apollon ² », comme ils auraient dit : « J'appartiens au Portique, ou au Lycée, ou à l'Académie. » Le schisme menaçait de déchirer l'Eglise ; et, pour l'empêcher de naître, il fallait autre chose que les exhortations d'un docteur ou d'un prophète ; il fallait la décision d'un chef suprême et d'un juge souverain. Voilà pourquoi on eut recours au successeur de l'apôtre Pierre, à Clément de Rome.

Le pontife romain intervint par une lettre où se révèle, en même temps qu'un admirable esprit de sagesse, la conscience d'une autorité incontestée.

Il commence par s'excuser de n'être pas intervenu d'une manière plus prompte. « Nous avons été affligé nous-mêmes, dit-il, par une

Le conflit
de Corinthe.

Sa portée.

Intervention
de
saint Clément
de Rome.

Son épître
aux
Corinthiens
(96).

1. Voir *Dict. d'archéol. chrét.*, au mot *Agneau*. Cf. OLIER, *Cérémonies de la grand-messe*, I, VI, ch. II. L'office de la Toussaint est tout inspiré de l'Apocalypse.

2. I Cor., I, 12.

série de calamités qui sont venues fondre sur nous à l'improviste ¹. » C'est là une allusion évidente à la persécution de Domitien. Puis le chef de l'Eglise romaine aborde nettement la question capitale : la nécessité de se soumettre avec humilité à l'ordre établi par Dieu en toutes choses et principalement dans son Eglise. « Frères, soyons humbles d'esprit, déposons tout faste et toute arrogance... Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, mais que tous se glorifient dans le Seigneur en faisant ce qui est juste et droit ². » Or, ce qui est juste et droit, c'est de s'incliner devant l'ordre et l'harmonie que Dieu a établis en toutes choses. « L'Océan lui-même a ses lois. Les diverses saisons se succèdent paisiblement l'une à l'autre... Le grand Ouvrier, le Maître du monde a voulu que tout soit réglé dans un accord parfait ³. »

Cette comparaison, tirée de l'harmonie du monde physique, que les Grecs avaient précisément appelé le *Cosmos* ou l'ordre par excellence, était particulièrement bien choisie. Clément pousse plus loin son argumentation. Il prend ses analogies dans le corps humain et dans l'organisation sociale. « Prenons notre corps pour exemple, dit-il. La tête n'est rien sans les pieds ; mais les pieds à leur tour ne sont rien sans la tête ⁴. » Il rappelle que, dans l'Ancien Testament, Dieu, auteur direct de la loi, avait institué une hiérarchie composée de quatre degrés : les laïques, les lévites, les prêtres et le grand prêtre ⁵. Ainsi, les apôtres, « annonçant l'Évangile de la part de Jésus-Christ, qui parlait de la part de Dieu son Père..., ont institué des évêques et des diacres ⁶. » L'évêque de Rome n'hésite pas enfin à comparer la discipline ecclésiastique à la discipline militaire. « Voyez, dit-il, les soldats qui font leur service... Tous ne sont pas éparques, chiliarques, hécatontarques, pentécontarques, et ainsi de suite ; mais chacun, à son rang, exécute les commandements du basileus et des chefs ⁷. » Nous savons que saint Paul avait aimé ces comparaisons guerrières ⁸. Mais les fidèles ne sont pas seulement une

Doctrine
de l'épître
sur
l'obéissance
aux autorités
hiérarchiques.

1. *Clem. ad Cor.*, I, 1. FUNK, *Patres apostolici*, Tübingue, 1901, p. 98. L'adresse ne porte que le nom de l'Eglise de Rome, mais nul critique ne met en doute que l'auteur en soit le pape Clément.

2. *Ibid.*, XIII, 1. FUNK, p. 116.

3. *Ibid.*, XX, 8-9. FUNK, p. 126.

4. *Ibid.*, XXXVII, 5. FUNK, p. 146.

5. *Ibid.*, XL, 5. FUNK, p. 150.

6. *Ibid.*, XLII, 2-5. FUNK, p. 152.

7. *Ibid.*, XXXVII, 2-3. FUNK, p. 152.

8. *II Cor.*, I, 3-6; *Ephes.*, VI, 10-18; *Phil.*, II, 24; *I Tim.*, I, 18; *II Tim.*, XI, 3.

armée ; Clément se hâte de dire qu'ils sont aussi « le troupeau du Christ ¹ », mieux encore, le « corps même du Christ ² ». Le troupeau doit être en paix sous la garde des Anciens ³ ; les membres du corps de Jésus-Christ ne doivent pas être déchirés ⁴.

Les conséquences de ces principes sont fermes et claires. « Que personne ne se révolte contre la discipline ⁵... Que tous soient soumis aux Anciens ⁶... Que les offrandes et les liturgies soient faites, non pas comme il plaît et sans ordre, mais comme le Maître l'ordonne et à des heures déterminées ⁷. » Abandonnons les recherches vides et vaines, s'écrie le pontife en un appel qui résume tout, et venons au glorieux et vénérable canon de notre tradition ⁸. » Bref, la lettre se termine par ces lignes, où respire une si ferme et si calme autorité : « Vous nous causerez une grande joie si, obéissant à ce que nous vous avons écrit dans l'Esprit-Saint, vous mettez fin à vos injustes ressentiments... Nous avons envoyé vers vous des hommes fidèles et probes, qui, depuis leurs jeunes années jusqu'à la vieillesse, ont vécu sans reproche au milieu de nous ; ils seront témoins entre vous et nous. En agissant ainsi, notre unique but a été et est encore de rétablir parmi vous l'ordre et la paix ⁹. »

« Soit que l'on considère en lui-même cet acte spontané de l'Eglise romaine, soit que l'on pèse les termes de la lettre, on ne peut échapper à cette impression que, dès la fin du I^{er} siècle de notre ère, une cinquantaine d'années après sa fondation, cette Eglise se sentait déjà en possession de l'autorité supérieure exceptionnelle, qu'elle ne cessera de revendiquer plus tard... Mais quel accueil les Corinthiens firent-ils aux exhortations et aux envoyés de l'Eglise romaine ? Un accueil si parfait, que la lettre de Clément passa chez eux presque au rang des Ecritures sacrées. Soixante-dix ans plus tard, on la lisait encore, le dimanche, dans l'assemblée des fidèles ¹⁰. Rome avait commandé : on lui avait obéi ¹¹. »

Solution
du conflit
par l'autorité
de l'évêque
de Rome.

Enseigne-
ments
de l'épître de
saint Clément :

1^o Au point
de vue
disciplinaire,

1. *Clem.*, I *Cor.*, LIV, 2. FUNK, p. 168.

2. *Ibid.*, XLVI, 7. FUNK, p. 158.

3. *Ibid.*, LIV, 2. FUNK, p. 168.

4. *Ibid.*, XLVI, 7. FUNK, p. 158.

5. *Ibid.*, LVI, 2. FUNK, p. 170.

6. *Ibid.*, LVII, 1-2. FUNK, p. 178.

7. *Ibid.*, XL, 2-4. FUNK, p. 150.

8. *Ibid.*, VII, 2. FUNK, p. 108.

9. *Ibid.*, LXIII, 2-4. FUNK, p. 182.

10. Témoignage de Denys de Corinthe, dans EUSÈBE, *H. E.*, I, IV, ch. XXIII.

11. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 126.

2° Au point
de vue
dogmatique.

Par la plénitude et la sûreté de sa doctrine, l'épître de saint Clément méritait les honneurs qui lui furent rendus dans les premiers siècles. Quoique les vérités de la foi n'y soient rappelées qu'en passant et dans la mesure seulement où elles concourent au but pratique de la lettre, elles forment comme un tableau des croyances chrétiennes dans leurs grandes lignes. L'auteur est amené à faire appel, tour à tour, à l'autorité souveraine de Dieu, à sa puissance créatrice, à sa providence et à son amour ¹. Le jugement dernier, le ciel, la résurrection de la chair sont présentés comme les fins dernières de l'homme ²; le Christ, comme son divin modèle. Le Fils de Dieu, égal au Père et à l'Esprit par sa nature divine, s'est fait homme comme nous pour nous sauver par sa mort ³. C'est par lui, notre grand prêtre et notre avocat auprès de Dieu le Père, que l'homme, aidé par la grâce et fécondant sa foi par ses œuvres, a l'espérance de se sauver ⁴.

3° Au point
de vue
liturgique.

Comme un témoignage des liens qui ont uni de tout temps, dans l'Église, la loi de la croyance à la loi de la prière ⁵, le dogme à la liturgie, le pontife insère dans sa lettre une formule solennelle de supplication, où l'on peut voir, sinon la formule officielle de l'oraison liturgique de ce temps, du moins un spécimen de la manière dont les célébrants développaient le thème de la prière eucharistique : « Toi qui abaisSES l'insolence des orgueilleux et qui déroutes les machinations des peuples..., toi qui donnes la mort et la vie, Dieu de toute chair..., toi qui as choisi parmi les peuples ceux qui t'aiment par Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé; nous t'en prions, ô Maître, sois notre secours, assiste-nous... Apaise la faim de l'indigent, délivre ceux de nous qui souffrent en prison, prends pitié des petits, délivre ceux qui sont tombés... O Dieu bon et miséricordieux, remets-nous nos fautes, nos injustices, nos chutes, ne compte pas les péchés de tes serviteurs et de tes servantes... Donne la concorde et la paix à nous et à tous les habitants de la terre... A nos princes, à ceux qui nous gouvernent en ce monde, c'est toi, Seigneur, qui as donné le pouvoir... Accorde-leur, Seigneur, la santé, la paix, la concorde, la stabilité... Dirige leurs conseils suivant le bien... Toi seul as la puissance de

Belle prière
liturgique.

1. Cf. ch. XIX, XXIII, XXIX, XXXV.

2. Cf. ch. V, XXIV, XXV, XXVI, L.

3. Cf. ch. II, VII, XII, XXXI, XXXII, XXXV, XLIX.

4. Cf. ch. VII, VIII, XVI, XVII, XVIII, XXXII, XXXIII, XXXV.

5. On connaît la formule : *lex orandi, lex credendi*.

faire cela et de nous accorder encore de plus grands bienfaits ; nous le proclamons par le grand prêtre et le chef de nos âmes, Jésus-Christ, par qui soit à toi gloire et grandeur, maintenant, dans toutes les générations, dans les siècles des siècles. *Amen* ¹. »

Telle est la belle prière qui montait vers Dieu des assemblées chrétiennes de Rome, comme un hymne de paix sereine et d'ineffable pureté, au lendemain de la persécution de Domitien, au milieu de cette société « corrompue et corruptrice », dont le burin de Tacite et la plume de Suétone nous ont raconté les turpitudes et les cruautés ².

VIII

Il faut, du reste, reconnaître que la chute des Flaviens fut suivie d'une réaction conservatrice, dont les chrétiens profitèrent. A la mort de Domitien, en 96, saint Jean revint d'exil et rentra dans Ephèse. Il y retrouva la société de fidèles où, pendant trente années environ, il avait vécu : tout ce monde de convertis, venus, les uns du judaïsme, les autres de la gentilité, mais tous plus ou moins imbus d'un même fonds d'idées philosophiques issues d'Alexandrie. Les lettrés en discutaient les systèmes abstraits, hardis et nuageux ; le peuple lui-même en parlait le langage ; et, par cette influence insensible qui, des sommets de la science spéculative descend peu à peu dans la pratique de la vie, des théories étranges s'insinuaient dans les croyances populaires. Plusieurs en étaient venus à distinguer le Christ de Jésus, ne voyant en ce dernier qu'un homme semblable aux autres.

Après la mort de Domitien, saint Jean revient à Ephèse (96).

Influence de la philosophie alexandrine sur la communauté des chrétiens.

Cette théorie avait été surtout enseignée par un personnage mystérieux, Cérinthe, dont la vie nous est presque totalement inconnue, mais dont saint Irénée nous a conservé la doctrine ³. Cérinthe paraît originaire d'Égypte. Il était juif avant sa conversion. Devenu chrétien, il conserva ses vues étroites, se refusant à admettre le caractère

Cérinthe.

1. *Ibid.*, LIX-LXI, FUNK, p. 174-180. Cette lettre, d'abord très répandue et très vénérée dans l'antiquité chrétienne, paraît avoir été négligée en Occident à partir du iv^e siècle. Le moyen âge l'ignora complètement. On l'a retrouvée en partie au xvii^e siècle dans le célèbre *Codex alexandrinus*. Le métropolitain Philothée Bryennios en a reconstitué en 1875 le texte intégral. La belle prière que nous venons de citer fait partie des fragments récemment découverts.

2. *Corrumpere et corrumpi seculum vocatur*. TACITE, *Mœurs des Germains*, 19.

3. SAINT IRÉNÉE, *Hæres.*, 1, 26.

universaliste du christianisme. Il organisa même autour de saint Paul, s'il faut en croire saint Epiphane ¹, une sorte de contre-prédication ayant pour but de maintenir la religion chrétienne sous la dépendance stricte du judaïsme. Mais le judaïsme auquel Cérinthe s'attachait était celui dont Philon s'était fait l'interprète, synthèse de sagesse païenne et d'enseignement mosaïque. Après avoir parcouru la Palestine, la Syrie et la Galatie, Cérinthe était revenu en Asie. Il paraît même, pendant l'exil de saint Jean, s'être établi à Ephèse. Pour lui, le Dieu suprême est si élevé au-dessus de tout, que les anges eux-mêmes ne le connaissent pas. Il n'est ni le créateur ni le législateur du monde. Ce rôle appartient à des anges. Quant à Jésus, il est le fils de Joseph et de Marie. Au moment de son baptême, une vertu du Dieu suprême descendit sur lui et y demeura jusqu'à la Passion exclusivement. Cette entité divine était le Christ. Par son union avec cette entité divine, Jésus devint Jésus-Christ. La vertu du Dieu suprême l'abandonna pendant sa Passion, mais il ressuscita néanmoins ².

Sa doctrine.

Négation de la divinité du Christ.

Cérinthe se borna-t-il à un enseignement oral ? Consigna-t-il ses idées dans un écrit ? Les témoignages des contemporains sont trop vagues sur ce point pour nous permettre de rien affirmer. Nous savons qu'il se fit, parmi les chrétiens, des disciples dévoués. Bref, au retour de saint Jean à Ephèse, l'hérésie des cérinthiens était le grand péril de l'Eglise. Polycarpe racontait que Jean, le disciple du Seigneur, entrant un jour dans un bain à Ephèse, y aperçut l'hérésiarque, et sortit aussitôt en disant : « Fuyons ; cette maison pourrait s'écrouler, puisqu'elle abrite Cérinthe, l'ennemi de la vérité ³. »

Saint Jean voit dans cette doctrine le grand péril de l'Eglise.

Germes du docétisme.

Y avait-il, à côté de Cérinthe, des précurseurs du docétisme, qui devait plus tard s'affirmer avec Saturnin, Basilide, Valentin et Marcion, c'est-à-dire de l'erreur qui ne donnait à Jésus-Christ que l'apparence de la chair ? Ou bien Cérinthe lui-même enseignait-il cette hérésie ? Ou ne sait. Il est certain que plusieurs passages des écrits de saint Jean semblent viser une pareille doctrine ⁴.

La première épître de saint Jean.

1. SAINT EPIPHANE, *Hæres.*, xxviii, 2-4 ; *P. G.*, t. XLI, col. 380-381.
 2. S. IRÉNÉE, *Hæres.*, l. III, ch. xi, n. 8 ; *P. G.*, t. VII, col. 884-885. Sur Cérinthe, cf. *ibid.*, l. I, ch. xxvi, n. 1 ; *P. G.*, t. VII, col. 684 ; PSEUDO-TERTULLIEN, *Praeser.*, 48 ; *P. L.*, t. II, col. 67 ; *Philosophoumena*, l. VII, ch. v, n. 33.
 3. EUSÈBE, *H. E.*, l. IV, ch. xiv, n. 6.
 4. *Jean*, I, 14 ; XIX, 34 ; I *Joan.*, I, 1 ; IV, 3 ; II *Joan.*, 7.

de celui qui l'avait connu dans son intimité, qui avait reposé sa tête sur sa poitrine la veille de sa mort et qui avait reçu ses dernières paroles sur le Calvaire. L'apôtre Jean adressa aux communautés d'Asie Mineure, issues du paganisme, une lettre qui peut être regardée comme la préface de l'Évangile qu'il allait écrire. Cette lettre débute ainsi : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et ce que nos mains ont touché du Verbe de vie, nous vous l'annonçons, afin que, vous aussi, vous soyez en communion avec nous, et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ¹. »

Ces paroles marquent bien le but du quatrième Évangile : montrer, à l'encontre des nouveaux hérétiques, l'identité de Jésus de Nazareth avec le Fils éternel de Dieu, vie et lumière du monde. Déjà les trois premiers Évangiles avaient laissé entrevoir l'éternelle préexistence de Jésus-Christ². Saint Paul, dans son épître aux Colossiens, et, plus tard, l'épître aux Hébreux, l'avaient présenté comme l'unique révélateur et l'unique médiateur du Père invisible³. L'originalité de saint Jean consistait en ceci : 1° qu'à la lumière de souvenirs plus intimes et d'illuminations surnaturelles plus profondes, il précisait mieux, sur ces points, la révélation chrétienne, et 2° que, dans son exposé, il employait hardiment les formules abstraites du langage oriental, habituelles au pays où il écrivait.

Peu de temps après, parut l'Évangile de Jean. Il débutait ainsi : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu. » Ce mot de Verbe ou *Logos* était communément employé par les philosophes alexandrins. Mais on se tromperait fort si l'on en concluait à une dépendance quelconque de la pensée de l'évangéliste à l'égard d'une philosophie particulière. Si, dans la philosophie de Philon le mot *Logos* désignait vaguement un organe de la puissance divine, sans qu'on pût préciser distinctement s'il se confondait avec Dieu ou s'il constituait une personne distincte ; pour d'autres philosophes, ce mot signifiait soit un être intermédiaire entre le monde et Dieu, soit la raison divine répandue dans le monde, soit toute autre chose. Le *Logos*, c'était, pour les hellénistes de ce temps, le mot en faveur, par lequel on entendait tout ce qu'il y a de beau,

Le quatrième
Évangile.

Son but
particulier.

Son prologue.

Le *Logos*.

1. I Joan., I, 1.

2. Marc, XII, 35-37 ; Matth., XXII, 41-46 ; Luc, XX, 41-44.

3. Coloss., I, 13-20 ; Hebr., I, 2 et 9 ; VII, 6 ; IX, 15 ; XII, 24. Cf. I Cor., VIII, 6.

d'harmonieux et de grand. On pourrait s'en faire peut-être quelque idée en songeant à ce que les philosophes du XVIII^e siècle ont mis sous le nom de Raison, ceux du XIX^e sous le nom de Science, ceux du XX^e sous le nom de Vie. L'apôtre s'empare de ce mot, — qu'il n'emploiera d'ailleurs que quatre fois dans l'ensemble de ses écrits, — et il déclare à ce monde alexandrin, séduit par toutes les grandes choses qu'une telle expression lui suggère, que son idéal ne s'est pleinement réalisé que dans ce Jésus, dont lui, Jean, est le témoin ¹. L'évangéliste d'ailleurs précise l'idée du Verbe ou Logos par les deux mots, plus clairs, de lumière et de vie. « Le Verbe était en Dieu... En lui était la vie, et la vie est la lumière des hommes ². »

Le merveilleux prologue qui contient ces mots dépasse tellement les conceptions ordinaires de l'esprit humain, qu'il l'éblouit et l'étonne. « Cet enfant du tonnerre, dit Bossuet, ne parle point un langage humain ; il éclaire, il tonne, il étourdit, il abat tout esprit créé sous l'obéissance de la foi, lorsque, par un rapide vol, fendant les airs, perçant les nues, s'élevant au-dessus des anges, il entonne par ces mots : « Au commencement était le Verbe ³. »

Mais une fois que le théologien a exposé la grande conception qu'on doit avoir de Jésus-Christ, le rôle du témoin commence. Saint Jean a évidemment pour but, en écrivant son Évangile, de prouver la foi, mais il veut la prouver par l'histoire, principalement par celle qu'il connaît d'une manière plus personnelle. Sans se préoccuper de mettre son récit d'accord avec celui de ses devanciers, « il ordonne, en général, les faits, d'après la suite des temps ; néanmoins, l'on peut reconnaître, dans leur marche, certaine progression de pensées, allant à diviser le Livre saint en trois parties. La première raconte l'accueil si divers fait par le monde à la lumière que lui apporte le Verbe incarné ⁴ ; la seconde décrit la résistance implacable que lui opposent les hommes de ténèbres ⁵ ; la troisième nous expose l'échec de la lumière, échec apparent, toutefois, car Jésus en tire la plus éclatante manifestation de sa divinité : son amour, porté au comble par

Caractère
historique de
l'Évangile
de saint Jean.

Division
générale du
livre en trois
parties.

1. Sur la comparaison du Logos de Philon avec celui de saint Jean, voir **LEBRETON**, *les Origines du dogme de la Trinité*, t. I, p. 515-523.

2. Il suffit de consulter une Concordance aux mots *lumière* et *vie*, pour se rendre compte de la place que ces deux idées tiennent dans l'Évangile de saint Jean.

3. **BOSSUET**, *Élévations sur les mystères*, VII^e élévation, édit. Lachat, t. VII, p. 207.

4. *Jean*, ch. I-IV.

5. *Jean*, ch. V-XII.

l'Eucharistie et par le sacrifice de la croix ¹. Il n'y a que Dieu, en effet, qui puisse aimer jusque-là ². »

Le quatrième Evangile semble avoir été coulé d'un seul jet. Les faits et les discours s'enchaînent, s'expliquent et se complètent dans une magnifique unité. Tout y est vivant, tout y rayonne ; les scènes racontées sont entremêlées de dialogues, de reparties animées, d'inter-
 ruptions prises sur le vif ; les personnages semblent revivre. Les idées abstraites elles-mêmes y prennent un corps, et les faits les plus matériels y évoquent des réalités surnaturelles. La physionomie du Sauveur y apparaît elle-même plus vivante que dans les Evangiles précédents ; des profondeurs plus intimes de son âme s'y révèlent ; car, si l'apôtre, rédigeant son récit après un long intervalle, a pu, « en reproduisant des entretiens ou des discours qu'il n'avait pas sténographiés, faire subir à ces entretiens et à ces discours certaines transformations » purement littéraires par l'adjonction d'un cachet personnel dans « la construction des phrases et le groupement des idées ³ », il est tout naturel de penser que le disciple bien-aimé a pu atteindre des réalités plus profondes que ses trois devanciers, soit par les confidences plus intimes que son divin Ami avait pu lui faire entendre, soit par ce qu'un amour plus ardent lui avait fait plus facilement comprendre et retenir, soit par ce qu'un demi-siècle d'une vie mystique particulièrement intense lui avait révélé de clartés dans une parole d'abord imparfaitement comprise ⁴.

Son caractère littéraire.

Comment cet Evangile donne une connaissance plus profonde de l'âme du Sauveur.

1. *Jean*, ch. XII-XX. Le dernier chapitre, ajouté sans doute après coup, est rédigé dans des vues un peu différentes.

2. FOUARD, *Saint Jean*, p. 242.

3. LEPIN, au mot *Evangiles*, dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*, t. I, col. 1737.

4. M. FOUARD, *S. Jean*, p. 233, admet comme vraisemblable que d'autres mains ont concouru, avec saint Jean, à la rédaction de ses souvenirs. Le P. CALMES, *Comment se sont formés les Evangiles*, 3^e édit., p. 5-7, et *l'Evangile selon saint Jean*, Introduction, n'hésite pas à faire assez large la part des disciples de saint Jean dans la rédaction de son Evangile. Mais, en toute hypothèse, ces auteurs admettent que l'Evangile tout entier reproduit la pensée de l'apôtre. Même avec cette restriction, l'hypothèse admise par M. Fouard et le P. Calmes nous paraît invraisemblable. La parfaite unité de plan et de style que l'on remarque dans le quatrième Evangile se concilierait difficilement avec le fait de la pluralité des collaborateurs ; à moins d'admettre que ceux-ci n'ont été que de simples scribes, des secrétaires passifs, uniquement préoccupés de rendre, avec un soin scrupuleux, les pensées et les formules de l'apôtre, ce qui serait alors revenir, au fond, à la thèse traditionnelle.

Sur l'histoire du Quatrième Evangile, voir E. LEVESQUE, *Nos Quatre Evangiles*, un vol. in-12, Paris, 1917.

IX

Conséquences
de
l'apparition
de l'Évangile
selon
saint Jean
(98 ?).

L'apparition de l'Évangile selon saint Jean fut un des plus grands événements de la primitive Eglise. Elle eut lieu vers l'an 98¹. L'évangéliste atteignit son but. « Sans polémique directe, sans indiquer avec précision l'hérésie qu'il avait l'intention de combattre, par la simple exposition des faits dont il se portait le témoin² », il avait mis à néant toutes les affirmations de Cérinthe. Désormais, dans l'enseignement des fidèles, l'influence de ce livre fut immense. « Il est connu, dit Eusèbe, par toutes les Eglises qui sont sous le ciel³. » Des hérétiques cherchèrent à l'attirer à eux ; d'autres le combattirent avec acharnement. Dans la ville d'Alexandrie surtout, il devint l'occasion de nombreuses spéculations métaphysiques. Eusèbe nous parle, en effet, d'une « école des saintes lettres » ou *didascalée*, qui se fonda à Alexandrie « dès la première heure⁴ ». C'était le germe de la fameuse école sur laquelle Clément d'Alexandrie et Origène devaient jeter un incomparable éclat. C'était le début d'une phase nouvelle dans l'histoire de l'Eglise. A Jérusalem, le christianisme s'était surtout révélé comme une fraternité, dont saint Jacques le Mineur avait été le père. A Antioche, il s'était montré comme une propagande, dont saint Paul avait été le héros. A Rome, il s'était affirmé comme un gouvernement, dont saint Pierre avait été le chef. A Alexandrie, il allait se proposer comme une philosophie, dont saint Jean serait le docteur. Mais ce n'étaient là que les aspects divers, que les adaptations successives d'une doctrine toujours une, toujours identique, et pour laquelle grandir et se développer n'étaient autre chose qu'achever de se retrouver dans l'enseignement du divin Maître, de plus en plus approfondi.

Il est l'occasion
d'un grand
mouvement
de philosophie
religieuse.

1. Il est probable que l'apôtre avait commencé à composer son Évangile pendant son exil à Patmos ou même avant. Cet Évangile, d'ailleurs, était-il autre chose que la reproduction et la mise en ordre de sa prédication habituelle ?

2. DÖLLINGER, *le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation*, trad. Bayle, p. 177.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xxiv, n. 2. Sur l'Évangile de S. Jean, voir CORLIVY, *Com. in Ev. S. Joannis*, 2^e édit. 1880 ; KNABENBAUER, *id.* ; LEPIN, *la Valeur historique du quatrième Évangile*, Paris, 1910 ; NOUVELLE, *l'Authenticité du quatrième Évangile*, Paris, 1905.

4. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. x, n. 1.

L'histoire des dernières années du saint apôtre n'a point été faite ; elle se perd dans la fantaisie des légendes que les gnostiques ont brodées à son sujet. Ce que l'on peut retenir comme trait de vérité, c'est la persistance de sa bonté tout aimante envers les hommes. Toutes les traditions nous le représentent comme un vieillard miséricordieux, résumant toute sa doctrine dans une parole d'amour. « Mes petits enfants, disait-il, aimez-vous les uns les autres, non pas de parole et de langue, mais en action et en vérité ¹. » Les mêmes traditions sont encore unanimes à dire que sa mort fut douce comme un sommeil ². Le tombeau du disciple bien-aimé du Christ fut bientôt l'objet d'une vénération universelle. Aujourd'hui, sur les ruines de la grande ville d'Ephèse, on croit en trouver les traces aux flancs d'une colline où se sont groupées huit ou dix pauvres familles, et le souvenir du grand apôtre lui survit dans le nom du petit village que ces familles ont fondé, *Aya Soulouk*, le pays du « saint théologien », *aghion apostolou* ³.

Les dernières
années
de saint Jean.

Sa mort
(100?).

Son tombeau.

1 I Joan., III, 18.

2. ZAHN, *Acta Johannis*, p. 256.

3. LE CAMUS, *Voyage aux pays bibliques*, Paris, 1890, t. III, p. 132 et s.

CHAPITRE VI

LE PREMIER CONTACT DE L'ÉGLISE NAISSANTE AVEC LES PEUPLES BARBARES.

Vue générale. Autant les documents clairs et précis abondent sur l'évangélisation des grands centres, Jérusalem, Antioche, Rome, Ephèse, Alexandrie, autant ils sont rares et obscurs sur l'origine chrétienne de la plupart des peuples éloignés de ces illustres métropoles. A défaut des textes écrits, nous n'aurons à présenter, la plupart du temps, sur les origines chrétiennes de ces pays, que des inductions, des conjectures, des traditions locales plus ou moins vénérables, des légendes plus ou moins mêlées de vérité. Il est vrai que la tradition, aussi bien que l'écriture, est un témoignage, et que comme l'a écrit Lacordaire, « ce qui est gravé sur l'autel par le culte et dans le cœur par la prière dure plus que le marbre et que l'airain ¹ ». Au surplus, la seule probabilité qu'un témoin des premiers siècles, qu'un homme des temps apostoliques ait évangélisé une contrée, l'ait baignée de son sang, ne suffirait-elle pas, aux yeux d'un peuple croyant, pour rendre vénérables les moindres vestiges qu'il croit trouver de cette évangélisation ou de ce martyre ?

I

Les douze
apôtres
« fondent
l'Eglise dans
leur sang ».

La plus respectable des traditions nous affirme que les Douze Apôtres « plantèrent l'Eglise dans leur sang ² ». Où subirent-ils ce martyre ? Nous n'avons rencontré jusqu'ici, avec les noms de Paul

1. LACORDAIRE, *Sainte Madeleine*, ch. vi, *Oeuvres*, édit. Poussiégué, t. IX, n. 412.

2. *Isti sunt qui, viventes in carne, Ecclesiam plantaverunt sanguine suo*, premier répons du troisième nocturne au *Commun des Apôtres*.

et de Barnabé, apôtres au sens large du mot, que les noms de Pierre, de Jean, des deux Jacques et de Philippe. Quels furent les travaux de leurs frères en apostolat ? Eux-mêmes ne franchirent-ils pas le cercle des régions dont nous venons de parler ?

Eusèbe nous dit que « Thomas, suivant la tradition, reçut en partage le pays des Parthes ¹ ». Saint Jérôme croit qu'il évangélisa aussi la Perse ², et, suivant Rufin, il fut enterré à Edesse ³, où saint Jean Chrysostome mentionne son tombeau. « C'est, dit-il, une des quatre tombes apostoliques que l'on connait : les autres sont celles de Pierre, de Paul et de Jean ⁴. » Une autre tradition lui fait prêcher la foi et subir le martyre dans l'Inde ⁵. Cette affirmation semble corroborée par un monument archéologique, l'inscription d'Oodeypure, dans l'Inde orientale ⁶, et par ce fait que les chrétiens de l'Inde, connus sous le nom de « chrétiens de saint Thomas », ont, de temps immémorial, honoré cet apôtre comme le fondateur de leur Eglise ; mais il paraît que leur vrai fondateur est un missionnaire nestorien appelé Thomas, dont ils ont reculé l'époque jusqu'aux temps apostoliques, pour se glorifier d'une plus haute antiquité ⁷. Le seul fait qui paraît ressortir avec certitude de toutes ces différentes relations, c'est que l'apôtre saint Thomas exerça son apostolat dans les régions situées au delà des frontières orientales et méridionales de l'empire romain ; on désignait alors ces régions sous le nom vague des Indes. Selon la tradition admise par le Martyrologe romain, l'apôtre fut percé de coups de lances par les ordres d'un roi persécuteur et son corps fut de là transporté à Edesse. Quant aux détails légendaires que l'on trouve sur son apostolat dans les *Acta sancti Thomæ*, on doit d'autant plus s'en méfier, que cet écrit porte des traces visibles du gnosticisme ⁸.

Une incertitude plus grande règne au sujet des nations que

Saint Thomas.
L'Evan-
gélisation
de la Perse
et de l'Inde.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. 1. Cf. SOCRATE, *H. E.*, l. I, ch. XIX, *Recognit.*, l. IX, ch. XXIX.

2. S. JÉRÔME, *De vita apostol.*, 5 ; *P. L.*, t. XXIII, col. 721.

3. RUFFIN, *H. E.*, l. III, ch. v ; *P. L.*, t. XXI, col. 513.

4. S. JEAN CHRYSOSTOME, *Hom. XXVI in Heb.*, 2 ; *P. G.*, t. LXIII, col. 179.

5. S. GREG. DE NAZIANZE, *Orat. XXXIII, ad Arian.*, 11 ; *P. G.*, t. XXXVI, col. 228.

6. *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 8 janvier 1900, p. 7.

7. VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, au mot *Thomas*, t. V, col. 2199.

8. La meilleure édition des *Acta sancti Thomæ* a été donnée par M. Max BONNET, professeur à l'Université de Montpellier, *Acta sancti Thomæ*, Leipzig, 1884. D'après Lipsius, cet écrit daterait de la fin du III^e siècle. LIPSIVS, *Die Apokriphen Apostelgeschichten*, t. I, p. 346.

Saint
Matthieu.
L'évangéli-
sation
des Ethiopiens
et des
Parthes.

saint Matthieu évangélisa après son départ de la Palestine. Clément d'Alexandrie se contente de dire qu'après avoir prêché l'Évangile aux Hébreux pendant quinze ans, il alla convertir les païens ¹. Saint Grégoire le Grand et l'historien Socrate le font aller en Ethiopie ², et c'est la tradition que le Bréviaire romain a adoptée ³; mais saint Isidore de Séville et Siméon Métaphraste assurent qu'il se consacra à l'évangélisation des Parthes ⁴. Les détails donnés sur son martyre par les *Acta sancti Matthæi* ne sont pas dignes de foi ⁵.

Saint Mathias.

Sur l'apostolat de saint Mathias, que plusieurs Pères ont parfois confondu avec saint Matthieu ⁶, les renseignements sont plus vagues encore. Tandis qu'une tradition le fait mourir en Judée, lapidé par les Juifs, une autre tradition, plus vraisemblable, enseigne qu'il prêcha l'Évangile en Ethiopie et qu'il y subit le martyre ⁷.

Saint Bar-
thélemy.
L'évangéli-
sation
de l'Arménie.

Tous les auteurs qui parlent de saint Barthélemy s'accordent à dire qu'il évangélisa les Indes; mais où placer le pays précis qui reçut l'apôtre parmi la grande région désignée par cette expression? Une opinion, adoptée par le bréviaire romain, veut que ce soit l'Arménie. Il y aurait été écorché vif et crucifié par l'ordre d'Astyage, dont il avait converti le frère, Polymius, roi d'Arménie ⁸.

Saint Simon
et saint Jude.
L'évangéli-
sation de la
Mésopotamie
et de l'Égypte.

Saint Simon et saint Jude, tous les deux « frères du Seigneur », c'est-à-dire cousins de Jésus, sont associés par le Bréviaire romain dans une mission en Mésopotamie, où ils auraient subi le martyre ⁹. Ils ont dû évangéliser aussi la Perse, et saint Siméon, en particulier, a dû prêcher la bonne nouvelle en Égypte. Mais les Bollandistes regardent comme fabuleuse la prédication de cet apôtre dans d'autres parties de l'Afrique et dans la Grande-Bretagne ¹⁰.

Saint André.
L'évangéli-
sation
de la Scythie.

Le livre des Actes ne cite le nom d'André que dans la liste des apôtres, et les Épîtres ne parlent pas de lui; mais « la tradition

1. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *le Pédagogue*, l. II, ch. 1, P. G., t. VIII, col. 405.

2. S. GRÉGOIRE LE GRAND, *In I Reg.*, IV, 13; P. L., t. XXIX, col. 243; SOCRATE, *H. E.*, l. I, ch. XIX; P. G., t. LXXII, col. 125.

3. Bréviaire romain, à la date du 21 septembre.

4. S. ISIDORE DE SÉVILLE, *De ortu et obitu Patrum*, 76; P. G., t. LXXXIII, col. 153; MÉTAPHRASTE, *Vita S. Matthæi*, IV, 5.

5. Dans les *Acta apostolorum apocrypha* de TISCHENDORF, p. 167-189. Cf. *Acta sanctorum* des Bollandistes, mois de septembre, t. VI, p. 194-227.

6. Par exemple Clément d'Alexandrie.

7. *Acta sanctorum*, février, t. III, p. 444-445.

8. Voir TILLEMONT, *Mémoires*, t. I, p. 387.

9. Bréviaire romain, au 28 octobre.

10. *Acta sanctorum*, 29 octobre, t. XII, p. 124.

recueillie par Eusèbe ¹ et par Nicéphore ² nous le montre, après la dispersion, s'acheminant à travers la Cappadoce, la Galatie, la Bithynie, la Colchide ³, vers la mystérieuse Scythie, au nord du Pont-Euxin, du Don au Danube, où il disparaît dans la nuit du monde barbare, initiant sans bruit à la foi chrétienne les provinces méridionales du futur empire des tsars, jusqu'au moment où, sa mission remplie d'apôtre des Scythes, il rentre, par la Thrace, dans le monde gréco-romain, pour de là descendre, à travers la Macédoine et l'Épire, jusqu'à l'Achaïe, où il doit mourir ⁴. Arrêté et condamné à mort, au centre du monde helléniste, à Patras d'Achaïe, près du golfe de Lépante, André voit se dresser devant lui la croix en forme d'X qu'on lui a préparée : il la salue et il l'adore en des termes que l'Église a voulu insérer dans sa liturgie, pour rappeler à ses ministres quels doivent être les sentiments d'un véritable apôtre de Jésus-Christ : « O croix aimable, ô croix si ardemment désirée et enfin si heureusement trouvée, puissé-je ne jamais te quitter, afin que Celui qui m'a racheté par toi, en mourant entre tes bras, par toi aussi me reçoive et me possède éternellement en son amour ⁵. » Ainsi André, « le premier-né des apôtres », comme l'appelle Bossuet ⁶, parce qu'il avait, le premier de tous amené des disciples à Jésus, et notamment son frère Simon-Pierre, André était choisi par Dieu pour donner au monde l'exemple de l'héroïsme le plus triomphant en face du martyr. Les douze pauvres pêcheurs de Galilée n'avaient pas seulement donné au monde, par leurs prédications, leurs évangiles et leurs épîtres, les plus hautes leçons que le monde ait jamais entendues, ils lui laissaient les plus admirables exemples dont il eût été le témoin. « Quand Dieu, dit encore Bossuet, veut faire

Martyre
de saint André
à Patras
d'Achaïe.

1. EUSÈBE, *H. E.* I, III, ch. I.

2. NICÉPHORE, *H. E.* I, II, ch. XXXIX-XLIV.

3. Voir R. JANIN, *Origines chrétiennes de la Géorgie*, dans les *Echos d'Orient* de juillet-août 1912, p. 293-294.

4. GONDAL, *Au temps des apôtres*, p. 320-321.

5. L'arrestation, l'interrogatoire, la condamnation et le martyr de saint André sont racontés dans la célèbre *Lettre des prêtres et diacres d'Achaïe sur le martyr de saint André* (TISCHENDORF, *Act. apost. apocr.*, Leipzig 1851, p. 155 et P. G., II, col. 1218). L'authenticité de cette lettre est défendue par les meilleurs critiques : Noël Alexandre, Galland, etc. Tillemont met en doute son intégrité. Elle semble être par endroits une amplification oratoire de détails puisés aux documents authentiques. *Les Aventures de Mathias et d'André au pays des anthropophages* ne méritent aucune créance. TISCHENDORF, *Act. apost. apocr.*, p. 132. Voir J. FLAMION, *les Actes apocryphes de l'apôtre André*, Louvain et Paris, 1911, in-8°.

6. BOSSUET, *Panegyrique de saint André*, 2^e point, édit. Lachat, t. XII, p. 11.

voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir, puis il agit ¹. »

II

Saint Paul
et
saint Crescent.
La première
évan-
gélisation
de l'Espagne
et
de la Gaule.

Si, à ces travaux des Douze Apôtres, on ajoute ce que nous connaissons ou ce que nous pouvons raisonnablement conjecturer des travaux de saint Paul, nous comprendrons comment, au début du II^e siècle, saint Ignace d'Antioche a pu écrire, en des termes qu'il ne faut point prendre strictement à la lettre, mais qui n'en sont pas moins significatifs, que l'Église s'est étendue « jusqu'aux extrémités du monde ² ». Saint Clément de Rome atteste, en effet, que l'apôtre des Gentils n'a subi le martyre qu'après « être parvenu jusqu'à l'extrémité de l'Occident ³ ». Par ces mots, nous allons bientôt le constater, il est naturel d'entendre l'Espagne. On peut, par ailleurs, se demander pourquoi saint Paul, dès l'époque de son épître aux Romains, c'est-à-dire dès l'an 60, parlait seulement de l'Espagne, et non pas de la Gaule et de l'Afrique. Ne serait-ce point que la Gaule et l'Afrique avaient déjà reçu la vraie foi ? « Quand on sait, écrit Mgr Batiffol, combien l'apôtre avait scrupule d'aller prêcher là où d'autres apôtres l'avaient devancé ⁴, on en vient à conjecturer que des villes comme Carthage ou Marseille, dès avant l'an 60, avaient pu recevoir l'Évangile. « Cresceut s'en est allé en Gaule, lisons-nous dans la seconde Epître à Timothée, et Tite s'en est allé en Dalmatie ⁵. » « Car c'est bien la Gaule qu'il faut voir dans ce passage, de préférence à la Galatie, toute fragile que soit cette préférence ⁶. » En somme, à la fin du I^{er} siècle, soixante-dix ans après la mort du Sauveur, non seulement l'Europe paraît avoir été parcourue d'un bout à l'autre, de l'Orient à l'Occident, mais l'Asie et l'Afrique avaient été profondément pénétrées, bien au delà des fron-

L'expansion
géographique
de l'Église
à la fin
du I^{er} siècle.

1. BOSSUET, *Panegyrique de saint André*, p. 6.

2. SAINT IGNACE, *Ep. aux Romains*, n. 3.

3. SAINT CLÉMENT, *Ep. aux Corinthiens*, v, 7.

4. *Rom.*, xv, 20.

5. II *Tim.*, iv, 10.

6. BATIFFOL, dans la *Revue biblique* d'avril 1895, p. 140. L'interprétation de II *Tim.*, iv, 10, dans le sens de la Gaule est très discutée. Les mots *Celtia*, *Galatia* et *Gallia* paraissent avoir été absolument synonymes dans le langage de l'époque. Les circonstances seules peuvent indiquer s'il s'agit de la Gaule ou de la Galatie.

tières de l'empire. M. Harnack énumère quarante et une localités où l'existence de communautés chrétiennes est historiquement attestée dans le cours du 1^{er} siècle ¹. Nous savons que ces communautés ne formaient qu'une infinie minorité dans l'Eglise. Les Epîtres mêmes de saint Paul et de saint Pierre attestent la présence de bien des chrétientés qu'elles ne nomment pas ; celles que les autres apôtres avaient fondées sont encore moins connues. Le miracle de la Pentecôte se vérifiait en un sens nouveau : « toutes les nations qui sont sous le ciel entendaient les Galiléens parler leurs langues », et saint Clément de Rome pouvait dire dans sa belle prière : « Que le Maître de l'univers garde intact le nombre des élus par le monde entier ². »

Le fait était d'autant plus considérable que l'expansion géographique du christianisme dans le monde se doublait d'une pénétra-

Sa pénétration
dans
la société
antique.

1. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902.

2. S. CLÉMENT, *ad Cor.*, LIX, 2 ; FUNK, *Patres apost.*, I, 175. Cf. BATIFFOL, *l'Extension géographique de l'Eglise*, dans *Revue biblique* d'avril 1895, p. 137-159 ; L. DE GRANDMAISON, *l'Expansion du christ.*, dans *Etudes* de juillet 1903, p. 300 et s. ; RIVIÈRE, *la Propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, dans la *Rev. prat. d'apol.* du 15 mars et du 1^{er} avril 1906 ; P. ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, 2^e leçon. L'état du monde antique était-il favorable ou contraire à la propagation du christianisme ? Il nous semble que beaucoup des discussions qui se sont élevées sur ce point reposent sur une équivoque, et qu'une réponse exacte ne peut être donnée que par une distinction. Si tout, dans le monde antique, semble avoir été providentiellement disposé pour faciliter la divulgation rapide de la doctrine chrétienne, tout paraît avoir été préparé par l'Esprit du mal pour en empêcher l'acceptation. L'unité de l'univers civilisé sous un seul maître, l'universalité de la langue grecque, l'expansion des Juifs, dépositaires de la foi monothéiste et des prophéties messianiques, dans le monde entier, favorisaient évidemment la prompte prédication de l'Evangile, tandis que la décadence de la religion traditionnelle, l'impuissance avérée des sectes philosophiques, la lassitude engendrée par l'excès même de la civilisation, engageaient les âmes à écouter une prédication nouvelle. Mais la puissante unité de l'empire, du moment où elle se tournerait, comme il arriva en effet, contre la religion du Christ, était capable de lui créer l'obstacle le plus formidable. Partout où l'esprit étroit et charnel des Juifs prévaudrait, — et il en fut ainsi presque partout, — il en ferait des ennemis acharnés du christianisme. La culture de la langue grecque et des vieux auteurs de l'Hellade ne pouvait que rendre méprisable le langage de quelques Juifs obscurs et illettrés. Si la vieille mythologie avait peu de croyants, elle était déjà remplacée par le culte de Rome et d'Auguste, par tout le prestige d'une religion nationale, et par ces mystères orientaux, dont les rites purificateurs attiraient les âmes élevées, dont les pratiques sensuelles convenaient si bien aux instincts des masses. Les sectes philosophiques préparaient les esprits aux hérésies. Le rationalisme païen se révoltait avec autant de violence contre une religion d'autorité que le sensualisme païen contre une doctrine de pureté et d'humilité. Bref, entre le culte du vieux Pan, c'est-à-dire de la nature exaltée et divinisée par ses propres forces, et le culte du Christ, c'est-à-dire d'un Dieu fait homme et crucifié pour racheter le monde déchu, l'opposition était formelle et absolue.

tion profonde de son esprit dans la société. C'est ce que l'historien Adolphe Harnack a appelé sa « pénétration intensive ». Depuis le temps où saint Paul avait écrit : « Il n'y a pas beaucoup de sages selon la chair parmi vous¹ », l'Église avait fait bien des conquêtes dans l'aristocratie sociale et intellectuelle. Nous avons vu qu'à Athènes elle avait conquis un membre de l'Aréopage, qu'à Rome le christianisme comptait, sous Néron, des fidèles dans la maison de César² et, sous Domitien, parmi les membres de la famille impériale. Nous savons aussi que les chrétiens d'Alexandrie ne craignaient point d'aborder la discussion philosophique de leur foi. Par Alexandrie la civilisation orientale tout entière allait se pénétrer de christianisme. Par Athènes et par Rome les deux grandes nations de l'antiquité occidentale allaient transmettre à l'Europe l'esprit de l'Évangile. Faut-il aller plus loin, et dire aussi que deux des nations destinées à jouer un rôle prépondérant dans l'histoire de l'Occident, l'Espagne et la France, s'étaient, dès le 1^{er} siècle, constitué des chrétientés, et que les Églises de ces deux pays, celle du « royaume catholique » et celle du « royaume très chrétien », peuvent se glorifier d'une origine apostolique ? La question vaut la peine qu'on l'étudie de près.

III

Les origines
apostoliques
du
christianisme
en Espagne.

Le projet
de saint Paul.

« Les origines chrétiennes de l'Espagne, écrit Mgr Duchesne, semblent bien se rattacher à l'apostolat de saint Paul³. » La pensée d'évangéliser l'Espagne avait occupé de bonne heure l'esprit du grand apôtre. « Quand je me serai mis en route pour l'Espagne, écrivait-il de Corinthe aux Romains, j'espère que je vous reverrai en passant⁴. » « J'irai en Espagne, reprenait-il, après avoir passé par Rome⁵. » Ce vif désir s'explique par ce fait, que l'Espagne, bien que lentement et péniblement conquise par les armées romaines, était rapidement devenue, grâce au génie naturel de ses habitants, une des provinces les plus cultivées de l'empire. La

1. 1 *Cor.*, 1, 26-30.

2. *Philipp.*, 1^{er}, 22.

3. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 59.

4. *Rom.*, xv, 24.

5. *Rom.*, xv, 28.

renommée des deux Sénèque, de Lucain, de Martial, de Silius Italicus et de Quintilien, tous espagnols, n'était point effacée par la gloire des Horace et des Virgile. Or, nous l'avons déjà constaté, une secrète impulsion semblait porter les humbles disciples du Christ à s'adresser à tous les foyers de civilisation de l'Ancien Monde. Saint Paul semble avoir « considéré la mission d'Espagne comme l'apogée de sa carrière, après laquelle il pourrait terminer sa course, ayant porté la foi jusqu'à ces colonnes d'Hercule qui marquaient tout ensemble la limite de l'empire et celle du monde ¹ ». Il est probable qu'il réalisa son dessein vers l'an 63, au lendemain de sa comparution devant César et de son acquittement, après deux années de séjour à Rome. Saint Clément de Rome, bien placé pour être exactement informé, déclare que Paul « parvint au terme de l'Occident » ². Il est naturel de voir dans cette expression l'équivalent de l'*Hesperia ultima* d'Horace ³ et de l'*extremique orbis Iberi* de Lucain ⁴. Saint Jérôme dit que le voyage de l'apôtre eut lieu par mer ⁵. Son débarquement dut avoir lieu à Tarragone ou à Cadix.

Saint Paul
en Espagne
(63).

« Aucune des stations dans lesquelles saint Paul a pu fonder des Eglises ne nous est connue, et si ces Eglises existèrent, nous ignorons le traitement qui leur fut fait pendant la persécution de Néron ⁶. » L'inscription de Marquesia (Maravesar) en Lusitanie, faisant honneur à Néron d'avoir « purgé la province des brigands et de ceux qui inculquaient au genre humain une superstition nouvelle », est apocryphe ⁷. Plus digne de foi serait la notice, insérée au Martyrologe d'Adon, relative à une mission de sept évêques envoyés en Espagne par saint Pierre, postérieurement à la mission de saint Paul ⁸. Le chef de ces missionnaires, Torquatus, aurait fondé l'Eglise d'Acci ou de Cadix. C'est précisément un évêque de Cadix qui présidera, vers l'an 300, le célèbre Concile d'Illybérus ou Elvire, et vraisemblablement cet évêque devra sa prééminence à sa qualité

Premiers
développe-
ments
de l'Eglise
d'Espagne.

Torquatus,
évêque
de Cadix.

1. DOM LECLERCQ, *l'Espagne chrétienne*, p. 26.

2. S. CLÉMENT, I, *ad Cor.*, I, 5.

3. HORACE, *Carm.*, I, 39.

4. LUCAIN, *Phars.*, VII, 541. Plinè et Silius Italicus ont des expressions semblables pour désigner l'Espagne.

5. *Ad Hispaniam alienigenarum portatus est navibus*. S. JÉRÔME, *In cap. IX Isaïæ*. En suivant cette voie, saint Paul passa nécessairement à Marseille et y fit escale ; en voyageant par terre, il eût traversé Arles, Nîmes et Narbonne.

6. DOM LECLERCQ, *op. cit.*, p. 29.

7. *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 25, n. 231. Cf. WALSH, *Marmor Hispaniæ antiquum*, I vol. in-4°, Iéna, 1750 ; DOM LECLERCQ, *op. cit.*, p. 29.

8. GAMS, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, in-8°, 1862, t. I, p. 103-117.

de successeur de Torquatus. La preuve la plus solide de l'antiquité de l'Eglise d'Espagne est l'organisation très complète et le développement de cette Eglise à la fin du III^e siècle, tels que nous les montrent les actes du concile d'Elvire ¹.

La question
de la venue
de
saint Jacques
le Majeur
en Espagne.

Faut-il ajouter à ces titres de gloire, dont l'Espagne se montrera toujours fière, la venue dans la péninsule de l'apôtre saint Jacques le Majeur ? Un texte vague de saint Jérôme ² et un *Catalogue apostolique* d'une autorité douteuse ³ semblent l'affirmer. Mais ni Orose, Idace ou Martin de Braga, ni Brulion, Jean de Biclari ou Isidore de Séville, ne disent rien de cet apôtre ; nulle trace d'un culte spécial rendu à saint Jacques, en sa qualité de fondateur de l'Eglise d'Espagne, ne se rencontre dans la liturgie mozarabique. D'ailleurs les apôtres n'ayant pas quitté Jérusalem avant l'an 42, et saint Jacques le Majeur ayant été mis à mort cette année-là même, ainsi que nous l'avons vu plus haut, on ne saurait où placer le voyage de l'apôtre en Espagne. Il n'a pu y aller que par ses reliques, qui y ont été probablement transportées à une époque difficile à préciser, et qui ont donné lieu au célèbre pèlerinage de saint Jacques de Compostelle ⁴, le plus fréquenté de toute la chrétienté pendant des siècles ⁵.

Saint Jacques
de
Compostelle.

IV

L'origine
apostolique
du
christianisme
en France.

Plus de quarante villes de France ont prétendu à l'honneur d'avoir été fondées par des disciples de Jésus-Christ ou par des disciples

1. DUCHESNE, *Saint Jacques en Galice*, dans les *Annales du Midi*, 1890, t. XII, p. 145-179.

2. S. JÉRÔME, *In Isaiam*, XII, 42 ; *P. L.*, t. XXIV, p. 425.

3. DUCHESNE, *les Anciens recueils de légendes apostoliques*, dans *Congrès scientifique de Bruxelles*, 1894.

4. De *Jacomo apostolo*, suivant les uns, ou de *Campus stellæ*, suivant les autres, une étoile miraculeuse ayant révélé, en 772, à l'évêque Théodomir le lieu où se trouvaient les reliques de l'apôtre.

5. Sur la question de la venue de saint Jacques en Espagne, voir Dom LECLERCQ, *op. cit.*, p. 31-42. Vers le milieu du XVI^e siècle, des gens de Biscayo, non contents de se réclamer de trois apôtres, saint Paul, saint Pierre et saint Jacques le Majeur, invoquèrent un autre titre en faveur de l'antiquité de leur Eglise. Ayant trouvé sur leur territoire une pierre tombale, qui portait le nom d'une certaine *Bilella, serva Christi*, ils prétendirent devoir l'évangélisation de leur contrée à sainte Bilella, femme de ménage de Jésus-Christ. (Dom LECLERCQ, *op. cit.*, p. 40.)

des apôtres ¹. Ces prétentions sont de valeur inégale. On ne peut demander à une histoire générale de l'Eglise de les discuter une à une. On n'en saurait dire autant de la tradition provençale, qui fait remonter aux temps apostoliques l'évangélisation de Marseille et des environs de cette grande ville. Par le retentissement des controverses qu'elle a soulevées, et par son importance même, la question des origines apostoliques du christianisme en Provence s'impose à notre histoire.

Est-il vrai, ainsi que l'Eglise nous le fait lire en son Martyrologe, à la date du 29 décembre, que l'évangélisation de la Provence par des disciples du Sauveur ait été comme la source d'où « les ruisseaux de la foi chrétienne se sont répandus dans toute la

1. Les principaux personnages apostoliques invoqués comme fondateurs des Eglises des Gaules sont : saint Front, honoré à Périgueux, saint Martial à Limoges, saint Georges au Puy, les saints Savinien et Potentien à Sens, saint Altin à Orléans, saint Aventin à Chartres, saint Mansuy à Toul, saint Sixte à Reims, saint Siniée à Soissons, saint Memmie à Châlons-sur-Marne, saint Flour à Lodève, saint Génule à Cahors, saint Aphrodise à Béziers, saint Clair à Albi, un autre saint Clair à Nantes, saint Ursin à Bourges, saint Eutrope à Saintes, saint Julien au Mans, saint Crescent à Vienne, saint Saintin à Meaux, saint Taurin à Evreux, saint Nicaise à Rouen, saint Exupère à Bayeux, saint Saturnin à Toulouse, saint Gatien à Tours, saint Austremoine en Auvergne, saint Paul à Narbonne, saint Eutrope à Orange, saint Pérégrin à Auxerre, saint Lucien à Beauvais, saint Géry à Cambrai, saint Spire à Bayeux, saint Nicaise à Rouen, saint Latuin à Séz, saint Amator à Autun, saint Riéul à Senlis, saint Restitut à Saint-Paul-Trois-Châteaux, saint Amadour à Cahors, saint Valère à Trèves, etc. Beaucoup de ces saint fondateurs sont identifiés avec des personnages ayant rempli un rôle actif auprès de Notre-Seigneur ou des apôtres. Saint Amator d'Autun serait un serviteur de l'Enfant Jésus et de sa sainte Mère ; saint Martial de Limoges, l'enfant présenté par le Sauveur comme modèle d'humilité ; saint Restitut, l'aveugle-né ; saint Gatien, l'homme à la cruche qui conduisit les apôtres au cénacle ; saint Ursin, le lecteur de la dernière Cène ; saint Aphrodise, l'hôte de la sainte Famille en Egypte ; saint Julien ne serait autre que Simon le Lépreux, et saint Amadour ne serait autre que le publicain Zachée. Quant à saint Joseph d'Arimathie, il aurait traversé toute la France, lorsqu'il porta dans la Grande-Bretagne le Saint-Graal, ou vase du Précieux Sang, recueilli sous la croix.

Comme on le voit, c'est la France du Nord, tout aussi bien que la France du Midi, qui, dans des traditions de valeur très inégale, s'est réclamée d'une origine apostolique. C'est donc bien à tort, semble-t-il, et par un singulier oubli des faits, que des critiques ont cru pouvoir parler plaisamment à ce propos d'« imagination méridionale » et de « prétentions de Marseille et de Tarascon ». Le premier devoir d'un historien ne serait-il pas, après avoir constaté le fond commun de ces traditions locales, de se demander si une telle concordance s'explique suffisamment par le concours de « vanités de clocher », si elle ne suppose pas, au contraire, une tradition authentique primitive, dont ces croyances ne seraient que les traductions populaires plus ou moins déformées ? Les légendes les plus étranges, — et l'on sait que les brumes du Nord sont aussi favorables à leur éclosion que le soleil du Midi, — ne sont-elles pas souvent l'indice d'un grand fait historique qui en explique l'origine ? « Il y a plus d'histoire qu'on ne pense au fond des légendes », a écrit Ozanam (*les Poètes franciscains*, p. 466). Les poètes eux-mêmes n'embellissent d'ordinaire de leurs fictions que les croyances profondes des peuples.

Gaule¹ » ? Les recherches historiques les plus impartiales nous permettent de répondre hardiment par l'affirmative à cette question. Mais, pour la précision et la clarté des conclusions qu'il y aura lieu d'en tirer, le problème historique doit être divisé en trois questions subsidiaires : 1^o celle de l'origine apostolique du christianisme en Provence ; 2^o celle de l'organisation d'Eglises locales sur le territoire provençal ; 3^o celle des premiers apôtres de la Provence.

Position
du problème
historique.

L'origine
apostolique
du
christianisme
en Provence
est prouvée :

1^o Par les
inductions
de l'histoire
générale ;

2^o Par des
témoignages
positifs de
l'archéologie ;

Principale-
ment par
l'inscription
de Volusianus
et le
sarcophage
de la Gayole :

L'origine apostolique du christianisme en Provence ne peut guère faire de doute. « En dehors de tout témoignage positif, écrit Mgr Duchesne, il serait déjà vraisemblable que le pays voisin du Rhône a été évangélisé de bonne heure. Les relations commerciales de Marseille s'étendaient à toute la Méditerranée... Il est naturel de supposer que, parmi tant de navires qui vinrent, aux temps les plus anciens du christianisme, jeter l'ancre dans le port de Marseille, il s'en est trouvé qui auront débarqué des évangélistes²... Que, dans ce grand port si fréquenté des Grecs d'Asie Mineure et des Syriens, il y ait eu, dès les premiers temps du christianisme, je dirais volontiers dès les temps des apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est, en soi, très vraisemblable. De là l'Evangile se répandit à l'intérieur du pays³. »

Les inductions du savant critique se trouvent pleinement confirmées par les témoignages positifs de l'archéologie. Deux monuments, qui semblent bien remonter au milieu du 1^{er} siècle⁴, une inscription actuellement conservée au musée de Marseille et un sarcophage trouvé à la Gayole, dans les limites du territoire d'Aix, montrent que le christianisme était solidement implanté en Provence à cette époque, et qu'il y avait même peut-être donné des martyrs.

L'inscription marseillaise, dite de Volusianus⁵, est, suivant M. Edmond Le Blant, l'épithaphe de deux chrétiens, Volusien et Fortunat, qui auraient péri dans les flammes, probablement martyrs de leur foi⁶. Cette inscription, provenant des fouilles qui furent faites

1. *Arelate, sancti Trophimi, cujus meminit sanctus Paulus ad Timotheum scribens... ex cujus prædicationis fonte (ut sanctus Zozimus papa scribit) tota Gallia fide rivulos accepit. Martyr. rom., 4 Kal. Jan.*

2. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e édit., 1907, t. I, p. 75-76.

3. *Ibid.*, p. 103.

4. *Ibid.*, p. 76.

5. On en trouve une reproduction très soignée dans le livre de M. ALBANÈS, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 4.

6. E. LE BLANT, *Catalogue des monuments du musée de Marseille*, 1 vol., 1894, p. 1 et s.

en 1837 dans le bassin du Carénage, avait été classée parmi les monuments païens du musée de Marseille. « C'est là, écrit M. le chanoine Ulysse Chevalier, que M. Edmond Le Blant la trouva en 1849. Il la signala à M. de Rossi, qui la vit lui-même trois ou quatre ans plus tard, et y reconnut un monument chrétien des plus précieux ¹. » L'illustre archéologue romain a déclaré, en effet, dans un de ses ouvrages postérieurs, reconnaître en Volusien et Fortunat deux martyrs marseillais, ayant subi la mort vers la même époque que les célèbres martyrs de Lyon, et dont l'éloge aurait été gravé sur la pierre aussitôt après leur martyre, fait presque unique dans l'antiquité chrétienne ². Le sarcophage de la Gayole est de la même époque ³. Laissons M. Le Blant tirer lui-même, de ces monuments, comparés aux monuments similaires de la Gaule, une conclusion historique : « En étudiant nos premières inscriptions chrétiennes, dit-il, j'ai montré que leur répartition, dans l'étendue de la Gaule, y jalonne, si l'on peut dire ainsi, la marche de la foi nouvelle... Ce fut sur les côtes de Provence, ce fut dans le bassin méridional du Rhône que s'accomplit cette révolution des âmes... Nos monuments épigraphiques l'attestent ⁴. »

D'autres faits historiques viennent corroborer ces conclusions : « Les documents célèbres cités ou analysés par Eusèbe au commencement du V^e livre de son *Histoire ecclésiastique* témoignent glorieusement de l'existence et de la vitalité du christianisme en Gaule, un siècle après la mort des apôtres ⁵. » Un texte de saint Irénée permet de constater que, de son temps, il y avait des Eglises en Germanie, c'est-à-dire probablement dans les provinces romaines de ce nom sur la rive gauche du Rhin, et chez les Celtes, en d'autres termes, dans les provinces gauloises au nord et à l'ouest de Lyon ⁶. Mais

3^o Par le témoignage indirect des plus anciens écrivains ecclésiastiques.

1. *Gallia christiana novissima*, Marseille, avant-propos, p. vii.

2. J.-B. DE ROSSI, *Inscript. christ. Urbis Romæ*, 1888, t. II p. x et s. Le savant allemand Otto Hirschfeld partage l'avis d'Edmond Le Blant et de J.-B. de Rossi sur l'antiquité et le caractère chrétien de cette inscription. *Corpus inscript. latin.*, t. XII, Berlin, 1888, p. 55-56. « L'inscription de Volusianus et le sarcophage de la Gayole, écrit M. Camille Jullian, ont une antiquité comparable à celle des plus anciens vestiges de la Rome souterraine. » (C. JULLIAN, *Rev. cath. de Bordeaux*, t. XIX, p. 196.) « Cette opinion, écrit M. Ulysse CHEVALIER, est conforme à celle des critiques les plus sévères. » *Gallia christiana novissima*, Marseille, p. vii.

3. E. LE BLANT, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 158.

4. E. LE BLANT, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, Introduction, p. xviii. Cf. BÉRENGER, *les Traditions provençales*, 1 vol. in-8^o, Marseille, 1904, p. 176-187.

5. DUCHESNE, *les Origines chrétiennes*, p. 449.

6. S. IRÉNÉE, *Hæreses*, ix, 2.

pour en arriver là, si la remarque de M. Le Blant est juste, le christianisme avait dû probablement s'établir dans la région provençale, ce qui fait remonter cet établissement à la plus haute antiquité. L'ancienne tradition, plusieurs fois constatée dans l'histoire, qui a toujours fait de l'Église de Marseille l'Église mère de la région, vient à l'appui de notre hypothèse ¹.

V

Organisation primitive des communautés chrétiennes en Gaule.

La juiverie de Marseille, berceau probable du christianisme en Gaule.

La question commence à s'obscurcir lorsqu'on se demande quand et comment se constituèrent les Églises primitives de la Gaule. Nous savons que Marseille possédait, à l'époque apostolique, une importante colonie de Juifs ². C'est au milieu d'elle que dut s'organiser la première communauté chrétienne. Si saint Paul, en allant en Espagne, fit escale à Marseille, comme tout l'indique, c'est au milieu de cette juiverie que, suivant son habitude, il fit entendre sa première prédication. Tout ce que nous venons de constater nous porterait à conclure que cette communauté fut, la première de toutes, érigée en Église particulière, ayant à sa tête un évêque. Aucun document direct ne nous l'affirme cependant. Mgr Duchesne a émis l'opinion que toutes les chrétientés éparses depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées n'auraient formé, jusque vers 250, qu'une seule communauté, soumise à un chef unique, l'évêque de Lyon ³. Mais M. Harnack a combattu cette thèse dans une dissertation considérable, et a soutenu que la province lyonnaise comptait, au III^e siècle, plusieurs évêchés organisés ⁴. L'opinion du savant français ne paraît donc pas, aux regards de la critique historique, scientifiquement incontestable.

1. « Les évêques de Marseille avaient gardé une certaine autorité sur ce que l'on appelait la Deuxième Narbonnaise, le pays situé entre la basse vallée du Rhône et les hautes chaînes des Alpes. A la fin du IV^e siècle, tous les évêques de cette région recevaient l'ordination des mains de l'évêque de Marseille, lequel d'ailleurs se considérait comme le fondateur de tous leurs sièges. Ceci était l'ancienne tradition. » DUCHESNE, *les Fastes épiscopaux*, t. I, p. 103-104.

2. BOUCHE, *Essai sur l'histoire de Provence*, 2 vol. in-4^o, Marseille, 1785, t. I, p. 142.

3. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 36 et s.

4. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, p. 319-332, Mgr Duchesne a répondu au savant allemand dans la 2^e édition de ses *Fastes épiscopaux*, p. 43-46.

Le principal argument de l'éminent prélat est le silence des listes épiscopales des Gaules, dont aucune, sauf celle de Lyon, ne remonterait au milieu du n^e siècle ; mais Mgr Duchesne lui-même nous donne les éléments d'une mise au point de cet argument : « On se figure communément, écrit-il, que les Eglises conservèrent avec soin les listes de leurs évêques depuis la première fondation. Cela est vrai de certaines grandes Eglises, comme celles de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie. Mais combien d'autres n'ont point cherché à établir ces listes, ou les ont laissées s'altérer !... A Carthage, on ne trouve que trois ou quatre évêques antérieurs au iv^e siècle... Dans les diptyques ou listes liturgiques, on faisait souvent des suppressions ou des additions arbitraires ¹. »

A l'argument tiré du silence des listes épiscopales, on ajoute celui qui résulte du silence des Pères des premiers siècles, notamment de saint Irénée, qui, lorsqu'ils invoquent la tradition contre les hérétiques, ne font aucune allusion à la tradition des Eglises de Marseille et d'Arles. Il est vrai que nous ne rencontrons, dans les écrits qui nous restent des Pères des quatre premiers siècles, aucune allusion bien nette aux Eglises primitives de la Gaule ; mais remarquons que ce silence s'étend aux communautés chrétiennes elles-mêmes ; et les critiques les plus exigeants, nous l'avons vu, n'hésitent pas, malgré ce silence, à admettre, au moins comme très probable, l'existence des communautés chrétiennes à Marseille et en ses environs dès la plus haute antiquité. Pour ce qui concerne particulièrement les écrits de saint Irénée, dont nous ne possédons, comme on sait, que des fragments, on comprend qu'il s'en soit tenu surtout, pour son argument de tradition, à l'autorité de saint Jean, qu'il connaissait si bien par l'intermédiaire de son maître Polycarpe ².

C'était, dit-on encore, un usage à l'époque apostolique de n'établir des sièges épiscopaux que dans les très grands centres. Mais les villes de Marseille et d'Arles n'étaient-elles pas des cités de première importance ³ ?

Brève discussion des arguments présentés en faveur de la thèse de l'organisation tardive de l'épiscopat en Gaule :

1^o Le silence des catalogues épiscopaux,

2^o Le silence des Pères des premiers siècles,

3^o L'usage traditionnel de n'établir des sièges épiscopaux que dans les très grands centres,

1. DUCHESNE, *les Origines chrétiennes*, 2^e édit., p. 459. Il est vrai que Mgr Duchesne déclare avoir éliminé des catalogues épiscopaux, qui lui servent à fonder son argument, toutes les listes suspectes.

2. Voir plus haut, p. 143.

3. Ausone, énumérant, au iv^e siècle, les grandes villes de l'empire, assigne à Arles un des premiers rangs. Avant elle il ne place, en Gaule, que la cité de Trèves, qui était alors résidence impériale. AUSONE, *Carm.*, xix, 8. Pavie était une ville bien moins importante. Cependant M. de Rossi a cru trouver dans un monument épi-

4° Le témoignage de saint Grégoire de Tours,

Saint Grégoire de Tours fait remonter l'origine des Eglises gauloises à une mission de sept évêques, envoyés en Gaule au III^e siècle¹. Mais, dit Mgr Duchesne, « le témoignage de Grégoire sur la mission des sept évêques est trop faible et sa provenance trop obscure pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire² ».

5° Le texte d'Eusèbe sur la prééminence de saint Irénée en Gaule.

On invoque enfin le fameux texte d'Eusèbe : « Les paroisses de la Gaule dont Irénée a la surveillance, *tôn kata Gallian paroikiôn as Eirenaios epescopēi*³ ». Mais si le mot *epescopēi* suggère l'idée d'épiscopat, le mot de *paroikiôn* semble faire allusion à des chrétientés organisées. Chez Eusèbe, le mot de *paroikia* a souvent, et notamment dans ce chapitre xxii, qui contient la phrase équivoque, le sens de diocèse⁴.

En résumé, rien, ni parmi les documents de l'archéologie ni dans les instructions de l'histoire, ne vient démentir d'une manière rigoureuse, précise et définitive la tradition de l'origine apostolique des sièges épiscopaux en Provence⁵. Mais quels en auraient été les premiers titulaires ?

VI

Les premiers apôtres de la Provence.

Nous n'hésitons pas à nous ranger, sur ce dernier point, aux conclusions d'un historien dont nul ne songera à contester la vaste éru-

graphique des preuves de l'origine apostolique de son siège épiscopal. Voir *Bollettino di arch. crist.*, 1876, p. 77 et s. Les conclusions de M. de Rossi ont été contestées par le P. Fedele SAVIO, *Gli antichi vescovi d'Italia*, Turin, 1899.

1. S. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, I, 26-27. D'autre part, dans son *De gloria martyrum*, c. 47, saint Grégoire de Tours dit de saint Saturnin de Toulouse qu'il fut *ab apostolorum discipulis ordinatus*, et, dans son *De gloria martyrum*, c. 79, il fait de même ordonner et envoyer saint Ursin de Bourges *a discipulis apostolorum*. Faut-il dire, avec Mgr Duchesne, que ces mots « ne peuvent désigner que le pape », ou voir une contradiction entre ces deux passages et celui de l'*Historia Francorum* ? (DUCHESNE, *les Fastes*, p. 20-26.)

2. DUCHESNE, *les Orig. chrét.*, p. 451.

3. EUSÈBE, *H. E.*, I, V, ch. xxiii, n. 3.

4. Du CANGE, au mot *Parochia*. « Ici, comme souvent, écrit Mgr Duchesne, la phraséologie d'Eusèbe a nui à la clarté de son témoignage. » (*Ibid.*, p. 450.) Dans ses *Fastes*, 2^e édit., p. 43, Mgr Duchesne, tout en reconnaissant que le mot *paroikia* a, dans le même chapitre d'Eusèbe, le sens de diocèse, lui conteste nettement ce sens dans la phrase dont il s'agit.

5. Dans son *Manuel d'histoire ecclésiastique*, 5^e édit., 1913, le D^r MARX, professeur au séminaire de Trèves, croit qu'« on peut affirmer avec une très grande probabilité que des sièges épiscopaux existaient dès le I^{er} siècle dans les principales villes du sud de la Gaule ». *Op. cit.*, 1^{re} époque, ch. 1, § 18.

dition et la critique sévère. « Quels furent les premiers apôtres de Marseille, écrit M. le chanoine Ulysse Chevalier, quel a été son premier évêque ?... Il faut d'abord remarquer qu'il y a pétition de principe à déclarer éclose au XI^e siècle (elle est au moins du X^e) une tradition, parce que les documents antérieurs ne la mentionnent pas. Quels documents ? pourrait-on demander. Ravagée à nombre de reprises par les Sarrasins et les Normands, la Provence est d'une pénurie extrême en fait de chartes qui précèdent le IX^e siècle. Il n'y en a pas une seule parmi tous les *instrumenta* de la province d'Aix. Ces destructions répétées, accidentelles ou intentionnelles, nous ont privés pour toujours de la connaissance de faits que des tronçons de chroniques ou des documents espacés ne permettent pas de suppléer. Il faut en faire son deuil ¹. »

Mais si les documents se taisent, des traditions régionales, des cultes locaux, vieux de plus de dix siècles, ont apporté leurs affirmations. En voici les principales données. Quatorze ans après la mort du Sauveur, une persécution religieuse ayant éclaté en Palestine, Lazare le Ressuscité, Marie-Madeleine et Marthe, ses sœurs, Sara, leur servante, Sidoine, l'aveugle-né de l'Évangile, les deux Marie, Jacobé et Salomé, Maximin, l'un des soixante-douze disciples, montent sur une barque sans voiles, que la Providence pousse vers les côtes de la Camargue. Débarqués à l'embouchure du Rhône, à l'endroit occupé par le village actuel des Saintes-Maries-de-la-Mer, les deux Marie et Sara s'y fixent, tandis que Lazare va évangéliser Marseille ; Maximin, Aix ; Marthe, Avignon et Tarascon. Quant à Marie-Madeleine, « désireuse de contempler les choses célestes, elle se retira, dit la *Légende dorée*, dans une grotte de la montagne (de la Sainte-Baume), qui lui avait été préparée par la main des anges, et pendant trente ans elle y resta à l'insu de tous. Il n'y avait là ni cours d'eau, ni herbe, ni arbre ; ce qui signifiait que Jésus voulait nourrir la sainte des seuls mets célestes, sans lui accorder aucun des plaisirs terrestres. Mais, tous les jours, les anges l'élevaient dans les airs, où, pendant une heure, elle entendait leur musique ; après quoi, rassasiée de ce repas délicieux, elle redescendait dans sa grotte, sans avoir le moindre besoin d'aliments corporels ². »

Absence
générale
de documents
sur
cette époque
primitive.

La tradition
provençale.

L'évangélisa-
tion
de la Provence
par
saint Lazare,
sainte Marie-
Madeleine,
sainte Marthe,
saint Maximin.

1. Ulysse CHEVALIER, *Gallia christiana novissima*, Marseille, p. VIII.

2. Jacques de VORAGINE, *la Légende dorée*, traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits par Teodor DE WYZEWA, 1 vol. in-16, Paris, 1902, p. 343. On

Quelle est l'antiquité de cette tradition ? On ne sera pas étonné de n'en trouver aucune trace chez les écrivains des premiers siècles, puisque ces écrivains se taisent à peu près sur les origines apostoliques du christianisme en Provence, origines que les monuments de l'archéologie et les inductions de l'histoire nous ont pourtant amenés à admettre comme un fait avéré. Une église dédiée à sainte Marthe au VII^e siècle dans la cité de Tarascon¹, la propagation du culte de cette sainte, qui paraît attesté par la diffusion du nom de Marthe au IX^e siècle dans le pays arlésien et dans les dépendances de l'évêché de Marseille² : tels sont les premiers vestiges d'un hommage rendu à la sainte famille de Béthanie.

Il est vrai qu'en même temps, des traditions apparaissent en Orient, d'après lesquelles saint Lazare aurait eu son tombeau dans l'île de Chypre et sainte Madeleine dans la ville d'Ephèse ; mais 1^o ces traditions sont peu sûres³ ; 2^o elles ne paraissent pas remonter aux premiers siècles, car, au IV^e siècle, la célèbre *Peregrinatio Sibiræ* ne les mentionne pas⁴, et 3^o il est probable que ces traditions sont le résultat d'une confusion de noms ; on a pu confondre avec le Lazare et la Madeleine de l'Évangile un saint moine du nom de Lazare, mort dans l'île de Chypre en 822, et une Madeleine ensevelie à Ephèse au V^e siècle⁵.

Un troisième groupe de traditions se manifeste d'ailleurs en Bourgogne, à Vézelay, où les reliques de sainte Madeleine, au XI^e siècle, deviennent l'objet d'un culte solennel et le but de pèlerinages nombreux. Ces traditions et ce culte sont-ils dépendants de ceux de la Pro-

connaît les beaux vers par lesquels le poète national de la Provence a chanté ces vieilles traditions de son pays (Frédéric MISTRAL, *Mirèio*, cant XI.)

1. Georges de MANTYER, ancien membre de l'école française de Rome, la *Provence du I^{er} au XII^e siècle* (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, t. VII), 1 vol. in-8^o, Paris, Alph. Picard, 1908, p. 60-62. Tout fait supposer que cette sainte Marthe était la sainte Marthe de l'Évangile, mais rien ne l'indique positivement. Le nom de Martho ne se lit nulle part dans l'Ancien Testament. Il vient probablement de l'araméen *mārd* « maître » et peut signifier « maîtresse ». PLUTARQUE, *Marius*, 17, cite ce nom comme celui d'une prophétesse syrienne qui accompagnait le général Marius. Cf. SCHENK, *Ev. nach Luk*, Munich, 1863, t. II, p. 530.

2. *Ibid.*, p. 62-63. On trouve aussi une église dédiée, en Avignon, à sainte Marie-Madeleine, au XI^e siècle. (MANTYER, *op. cit.*, p. 66-67.)

3. « On pense bien, écrit Mgr Duchesne, que je ne me porte pas garant de l'authenticité de ce tombeau de Lazare (dans l'île de Chypre), pas plus que de celui de la Madeleine à Ephèse. » DUCHESNE, *les Fastes épiscopaux*, t. I, p. 2.

4. BÉRENGER, *les Trad. prov.*, p. 54-55.

5. C'est l'hypothèse faite par M. BÉRENGER, *les Traditions provençales*, p. 52-53.

Premiers indices archéologiques et historiques.

Culte de sainte Marthe constaté à Tarascon dès le VII^e siècle.

Les traditions orientales.

Critique de ces traditions.

Les traditions bourguignonnes.

vence, comme le soutient M. Bérenger ¹ ? Les traditions provençales dépendent-elles au contraire des traditions bourguignonnes, comme le prétend Mgr Duchesne ² ? Les unes et les autres dépendent-elles de légendes auvergnates, ainsi que croient le démontrer M. Georges de Manteyer ³ et Dom Germain Morin ⁴ ? La question ne paraît pas bien claire, puisqu'elle divise ainsi les savants. Contentons-nous de constater que les traditions provençales ne tardèrent pas à supplanter les autres. Depuis le xi^e siècle, c'est en Provence que le culte de saint Lazare, de sainte Madeleine, de sainte Marthe et de saint Maximin se perpétua avec une splendeur qui ne devait plus déchoir. Les « saints lieux de Provence », comme on les appela, devinrent le but de nombreux pèlerinages. On cite, parmi les saints et parmi les grands personnages qui s'y rendirent, saint Jean de Matha, le roi saint Louis, sainte Catherine de Sienne, sainte Brigitte de Suède, Charles VIII, Louis XII, Anne de Bretagne, Louis XIII et Louis XIV. Un seul jour y compta cinq rois ⁵ ; un siècle y amena huit papes ⁶. Le fondateur des séminaires en France au xvii^e siècle et le restaurateur de l'ordre de saint Dominique au xix^e siècle allèrent y placer leurs œuvres naissantes sous la protection de la grande pénitente, et le grand orateur de Notre-Dame se fit gloire de vénérer, « en ces lieux saints, que l'on pourrait croire appartenir au ciel plutôt qu'à la terre, comme la dernière empreinte de la vie de Jésus-Christ parmi nous ⁷ ».

Tels sont les faits. On conçoit, après les avoir impartialement examinés, que les rédacteurs des *Acta sanctorum*, se plaçant au point de vue d'une stricte critique historique, refusent d'enregistrer des titres que l'état actuel de la science ne permet pas d'établir avec une certitude suffisante; mais l'on comprend aussi que les religieuses populations de Provence, justement fières d'avoir reçu les prémices de la foi chrétienne sur le sol de la France, et n'ayant jamais eu

La tradition provençale survit seule.

Le développement et la vitalité du cult des premiers apôtres de la Provence.

Conclusion.

1. BÉRENGER, *les Traditions provençales*, p. 81-88.

2. DUCHESNE, *les Fastes épiscopaux*, t. I, p. 328-340.

3. MANTEYER, *op. cit.*

4. DOM GERMAIN MORIN, *Etudes sur saint Lazare et saint Maximin*, p. 28-29.

5. En 1332 : Philippe de Valois, roi de France; Alphonse IV, roi d'Aragon; Hugues IV, roi de Chypre; Jean de Luxembourg, roi de Bohême; Robert, roi de Sicile.

6. Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clément VII, Benoît XIII. Ces deux derniers sont considérés comme antipapes.

7. LACORDAIRE, *Sainte Madeleine, Œuvres complètes*, édit. Poussielgue, t. IX, p. 351.

d'autres patrons à invoquer que les saints amis du Sauveur, ne se résignent pas à abandonner leur culte, plus de dix fois séculaire, devant les objections d'une critique qui n'a rien de péremptoire, et qu'elles déclarent maintenir, tant qu'on n'en aura point démontré la fausseté manifeste, les vieilles traditions de leur pays¹.

1. Nous ne pouvons songer à résumer ici les longues controverses qui se sont élevées au sujet de l'apostolicité de saint Martial de Limoges, de saint Saturnin de Toulouse, de saint Austremoine d'Auvergne, de saint Julien du Mans, etc. Nous nous contenterons de donner, avec M. Vigouroux, les résultats des recherches historiques relatives à saint Denys de Paris : « Le martyrologe et le Bréviaire romain (au 9 octobre) identifient aujourd'hui saint Denys l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris. Cependant le *Vetus Romanum Martyrologium* les distingue l'un de l'autre (P. L., t. CXXII, col. 169, et t. CXXIII, col. 171). La chronique qui porte le nom de Lucius Dexter († 444) identifie saint Denys de Paris avec Denys l'Aréopagite; mais on reconnaît communément que cet écrit n'est pas authentique. Le premier écrivain connu qui fait un seul personnage de saint Denys l'Aréopagite et du premier évêque de Paris, est Hilduin, abbé de saint Denys, mort en 840 (P. L., t. CVI, col. 15). En faveur de l'aréopagitisme de saint Denys de Paris, voir FREPPEL, *Saint Irénée*. Contre cette identification, voir *Acta Sanctorum*, octobre, t. IV, p. 767. » (F. VIGOUROUX, au mot *Denys l'Aréopagite*, dans le *Dict. de la Bible*, t. I, col. 1383.) Voici comment Mgr Freppel croit pouvoir répondre à l'argument tiré des deux fêtes célébrées autrefois en l'honneur de deux saint Denys, dont l'un aurait été évêque d'Athènes, l'autre évêque de Paris. « Si, dit-il, dans quelques martyrologes, la fête de saint Denys revient à deux reprises, la raison de ce fait est toute simple. Comme le même personnage avait été successivement évêque d'Athènes et évêque de Paris, les Grecs célébraient sa mémoire le 3 octobre et les Latins le 9. Il en résulta que les deux fêtes se glissèrent à la fois dans les mêmes catalogues, et l'on finit par faire deux personnages d'un seul. Ce n'est pas l'unique exemple que l'on rencontre dans les vieux martyrologes. » FREPPEL, *Saint Irénée*, 3^e édit. p. 90. Cf. DARBOY, *Oeuvres de saint Denys*, Paris, 1896, Introduction.

DEUXIÈME PARTIE

La lutte

« Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive ¹ », avait dit le Sauveur. Aucune époque n'a mieux réalisé cette prophétie que celle des deux siècles qui ont suivi la mort du dernier apôtre. Des persécutions, des hérésies, des schismes, des controverses : c'est tout ce qu'on y aperçoit du premier coup d'œil. Avec Trajan, Hadrien, Dèce, Dioclétien, c'est la puissance formidable de l'empire romain, qui se rue sur l'Eglise naissante. Avec Lucien, Celse, Marc-Aurèle, c'est le vieil esprit païen, dans ce qu'il a de plus délié et de plus captieux, qui cherche à dissoudre ou à capter l'esprit chrétien. Dans le vaste syncrétisme de toutes les aspirations religieuses exaltées et de tous les instincts débridés, la formidable hérésie de la Gnose menace d'entraîner le monde à sa suite. Presque en même temps, le montanisme semble sur le point de faire dévier le christianisme dans un ascétisme farouche et révolté. D'autre part, les schismes d'Hippolyte, de Méléce et de Novatien, les controverses ardentes qui s'élèvent sur le baptême, sur la pénitence et sur la Pâque, troublent les fidèles, divisent l'épiscopat, mettent en cause la suprême autorité elle-même.

Telle est la première vue que présente l'histoire de l'Eglise, de la mort de saint Jean l'Evangéliste à l'édit pacificateur de Milan. Cependant un regard plus attentif fait constater que, pendant cette période tragique, la foi s'est affermie. Au milieu des persécutions, d'innombrables martyrs ont versé leur sang, avec un héroïsme dont l'exemple restera la preuve la plus frappante de la divinité de notre religion. Les attaques de l'hérésie ont amené l'Eglise à préciser ses

Vue générale de l'histoire de l'Eglise pendant le II^e et le III^e siècle.

Caractère général de cette période la lutte contre la persécution, l'hérésie et le schisme.

Bienfaits que l'Eglise retire de cette lutte.

1. *Math.*, x, 34.

croyances en des formules dont la foi chrétienne vivra désormais. Dans la tourmente, les fidèles ont été amenés à se grouper plus étroitement auprès de leurs prêtres et de leurs évêques. Ceux-ci, dans leurs controverses ou dans leurs incertitudes, ont eu si fréquemment l'occasion de recourir à l'autorité souveraine du pontife romain, qu'ils en ont fortifié la prééminence. En face d'adversaires qui les attaquaient au nom de la philosophie et de la science, les chrétiens se sont montrés polémistes, savants et philosophes. L'apologétique et la théologie se sont affirmées dans des œuvres de la plus haute valeur. Finalement, quand les vieilles religions antiques se sont effondrées par leur propre insuffisance dogmatique et morale, l'Église, dans sa puissante vitalité, a su emprunter à ceux de leurs rites qui exprimaient les vraies aspirations religieuses des âmes, les éléments d'une liturgie pompeuse et touchante à la fois.

Bref, au début du iv^e siècle, l'édit de Milan et le concile de Nicée auront moins à fonder une autorité ou à créer un dogme, comme on l'a trop souvent affirmé, qu'à constater et à confirmer une situation conquisse au milieu de la lutte.

Division
générale
de l'histoire
des
persécutions.

Au point de vue des persécutions extérieures subies par l'Église pendant cette période, on a pu distinguer trois phases distinctes. La première comprend les dernières années du i^{er} siècle et tout le ii^e. Le seul fait de professer le christianisme est alors un délit ; mais le seul fait de l'abjurer libère de toute poursuite. Pendant la seconde phase, qui comprend toute la durée du iii^e siècle, la situation juridique des chrétiens ne change pas au fond, mais leur insécurité s'aggrave. Leur sort est désormais soumis au bon plaisir des empereurs, qui lancent contre eux, à des intervalles irréguliers, des édits de persécution. C'est moins alors l'hostilité latente des premiers temps qu'une guerre ouverte, précédée d'une déclaration régulière. Pendant la troisième phase, celle que voient les douze premières années du iv^e siècle, alors que l'empire romain a plusieurs têtes, la persécution, d'abord générale, devient bientôt locale, et sa violence, souvent extrême, s'amortit ou se ranime, suivant les provinces et au gré des circonstances particulières ¹.

Division
générale
de l'histoire
de l'hérésie.

Quant aux crises intérieures qui, parallèlement aux persécutions, bouleversent l'Église par l'hérésie, le schisme ou la controverse, elles

1. Cf. Paul ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, 1 vol. in-12, Paris, 1906, p. 85-115.

ont trois principales sources. La première n'est autre que cet esprit judaïque ou judaïsant, étroit, jaloux, borné par les perspectives nationales et par les espérances temporelles, que Jésus avait déjà rencontré sur son chemin. Les sectes ébionite, nazaréenne, essénienne, elkésaïte, tels partis gnostiques, n'ont pas d'autre origine. Le paganisme, sous les formes multiples qu'il avait revêtues, tant en Orient qu'en Occident, devient, par sa pénétration dans les milieux chrétiens, une autre source d'hérésies ; à certain point de vue, le gnosticisme n'est qu'un monstrueux compromis entre la vérité chrétienne et les erreurs païennes. La troisième source des troubles intérieurs qui désolent l'Eglise du ^{II}e et du ^{III}e siècle doit être cherchée dans cet esprit d'individualisme exagéré, d'autonomie exclusive, qui, de Simon le Magicien à Novatien et à Méléce, provoque tant de rébellions, sourdes ou déclarées, suscite tant de partis réfractaires à la loi du dogme et à la direction de la hiérarchie.

Tels sont les faits que nous allons raconter, en suivant autant que possible l'ordre des temps, dont nous ne nous écarterons que dans la mesure où la clarté de l'exposition nous paraîtra le demander.

CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE TRAJAN A LA MORT D'HADRIEN (98-138)

La politique pacificatrice qui avait permis à l'apôtre saint Jean de revenir à Ephèse, d'y publier son Evangile et d'y mourir en paix, au milieu d'une communauté toujours grandissante, s'était continuée pendant tout le règne de l'empereur Nerva, L'avènement de Trajan, en 98, sembla d'abord consolider la politique religieuse de son prédécesseur. Le premier acte du nouveau souverain avait été une longue lettre au sénat, dans laquelle il promettait de ne faire mourir aucun homme de bien ¹. Rome accueillit avec une sympathie marquée ce soldat, fils de soldat, couvert de gloire à quarante-deux ans, de tenue

L'empereur
Trajan
(98-117).

1. XIPHILIN, XLVIII, ap. CHAMPAGNY, *les Antonins*, t. I, p. 227.

Son caractère.

austère, malgré certaines faiblesses cachées ¹, à la parole nette, précise et forte, malgré l'insuffisance de sa culture littéraire ². La vieille aristocratie sénatoriale se reconnut en ce prince, au bon sens robuste, mais court ; au patriotisme ardent, mais étroit ; à l'esprit conservateur, mais peu perspicace ; prêt à tout sacrifier à l'ordre romain et à l'unité de l'empire, mais n'ayant nullement le souci des choses de l'âme, ni le respect des libertés intérieures, ni le sens des délicatesses de la conscience ; bref, capable d'interpréter dans un esprit de judicieuse tolérance le devoir de rendre à César ce qui est à César, mais incapable de respecter et peut-être même de comprendre le devoir de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Tel fut Trajan. Pline lui fait gloire d'avoir, après les quinze ans de divinité de Domitien, refusé de se dire Dieu ³. S'il eut un dieu, ce fut celui de l'unité romaine, et, comme cette unité reposait, à son avis, sur l'unité du culte religieux, il fut possible de prévoir, dès le début de son règne, que les chrétiens auraient tout à redouter de l'étroitesse de son patriotisme.

Le christianisme et l'empire romain.

Un esprit plus large et plus profond eût compris que le christianisme, loin de porter atteinte aux bases nécessaires de l'empire, pouvait les raffermir. Si les chrétiens n'étaient point disposés à donner à leurs souverains un hommage d'adoration, ils priaient pour eux d'un cœur sincère et ils leur obéissaient avec loyauté. Nous avons vu la belle prière pour l'empereur, communiquée aux chrétiens de Corinthe par le pape saint Clément au lendemain de la persécution de Domitien ⁴, et nous connaissons les leçons d'obéissance données par saint Paul aux fidèles de Rome sous la tyrannie de Néron ⁵. Trajan n'eut pas assez de perspicacité pour voir dans l'Eglise la « grande école de respect ⁶ », qui eût peut-être sauvé contre des dangers plus réels l'unité de l'empire. Ni plus ni moins que Néron, il vit l'ennemi là où était l'auxiliaire ; le christianisme resta pour lui *l'odium generis humani* ⁷.

1. TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, édit. de 1691, t. II, p. 118.

2. DION, LXVII, 7 ; AURELIUS VICTOR, *Epitome*, 13.

3. PLINE, *Ep.* X, 25, 97.

4. Voir plus haut, p. 154-155.

5. Voir plus haut, p. 115.

6. Cette expression est de Guizot. « Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur, a écrit Montesquieu, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des Etats despotiques. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*.)

7. Sur la compatibilité du christianisme avec institutions romaines et la sécurité

Il est probable qu'il y eut des martyrs dès les premières années du gouvernement de Trajan ¹ ; mais le rescrit où s'exprime la politique de l'empereur à l'égard des chrétiens est de 111 ou 112. Il importe de s'arrêter à cet acte impérial, dont les principes domineront toute la politique religieuse des Antonins.

Commencement de la persécution.

Vers l'automne de l'année 111 ², Trajan reçut du légat de Bithynie, qui était alors Pline le Jeune, une longue lettre, lui exposant la situation embarrassante faite au représentant de l'empereur par le développement considérable du christianisme, et lui demandant une règle à suivre. Les germes de foi semés dans les diverses provinces de l'Asie Mineure par la prédication de saint Pierre et de saint Paul s'y étaient extraordinairement développés. Les communautés chrétiennes, profitant de la législation romaine sur les « hétéries », ou corporations professionnelles et religieuses, se multipliaient de toutes parts, faisaient reculer le paganisme devant elles. Les temples étaient désertés ; le commerce des animaux destinés aux sacrifices subissait une crise. De là, des plaintes réitérées auprès du légat. Presque partout, dans ses tournées à travers la province qui lui avait été confiée, Pline s'était trouvé en présence de quelqu'un de ces chrétiens, dont il ignorait la doctrine, se souciant peu d'ailleurs de la connaître. Il savait seulement, dit-il, qu'« ils se réunissaient à des jours fixés, avant le lever du soleil, pour chanter entre eux alternativement un hymne à Christ comme à un Dieu, et pour s'engager par serment, non à tel ou tel crime, mais à ne pas commettre de vols, de brigandages, d'adultères, à ne pas manquer à la foi jurée, à ne pas nier un dépôt réclamé ».

Le développement du christianisme en Bithynie.

Recul du paganisme.

Lettre de Pline le Jeune à Trajan (111 ou 112).

En magistrat intègre, soucieux de ne poursuivre que des crimes classés par la loi de son pays, Pline n'avait point jugé à propos de sévir contre de telles gens. Mais des délateurs étaient intervenus, dont quelques-uns anonymes, si nombreux, si pressants, que le légat n'avait pu s'empêcher d'agir. « Dans ces conjonctures, continue-t-il, j'ai cru nécessaire de procéder à la recherche de la vérité par la torture sur deux servantes, de celles qu'on appelle diaconesses. Je n'ai rien trouvé, qu'une superstition mauvaise, démesurée. Aussi,

Il consulte l'empereur sur la conduite

de l'empire romain, voir l'étude publiée par M. Paul ALLARD, dans la *Revue des questions historiques* de juillet 1912.

1. Paul ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, p. 142.

2. Quelques auteurs disent 112. La date a peu d'importance au point de vue de l'histoire générale.

qu'il doit tenir
à l'égard
des chrétiens.

Réponse
de Trajan.

« Ne point
rechercher
es chrétiens,
mais les punir
s'ils
sont dénoncés
et con-
vaincus. »

Motif de cette
décision : la
raison d'Etat,
entendue
au sens païen.

Causes secon-
daires des
persécutions

suspendant l'instruction, j'ai résolu de vous consulter ¹... »

Au long mémoire du fin lettré, Trajan répondit avec cette « impériale brièveté ² », qu'il tenait de son âme guerrière et faite pour le commandement : « Tu as suivi la marche que tu devais, mon cher Secundus. En pareille matière, on ne peut établir une règle fixe pour tous les cas. Il ne faut point rechercher les chrétiens ; mais s'ils sont dénoncés et qu'ils soient convaincus, il faut les punir ; de façon cependant que celui qui nie être chrétien et qui prouve son dire par des actes, c'est-à-dire en adressant des supplications à nos dieux, obtienne le pardon... Quant aux dénonciations anonymes, il n'en faut point tenir compte ³. »

Tertullien a parfaitement remarqué ce qu'il y a d'illogique dans cette décision. « Trajan, s'écrie-t-il, défend de rechercher les chrétiens comme innocents, et il ordonne de les punir comme coupables ⁴ ! » L'illogisme est frappant, en effet, si l'on se place au point de vue moral. Mais Trajan, en parfait juriste de la vieille Rome, ne connaît guère ce point de vue quand la raison d'Etat lui paraît être en jeu. Les chrétiens ne commettent, il est vrai, aucun délit de droit commun ; mais, par cela seul qu'ils n'accomplissent pas certaines cérémonies rituelles à l'égard des dieux de l'Etat, ils troublent l'« ordre romain ». C'est précisément pour cela qu'une simple « supplication aux dieux » leur fera tout pardonner. L'« ordre romain » ne paraît point exiger, par ailleurs, que des enquêtes soient organisées contre les chrétiens : ce serait un bouleversement que la situation n'impose pas. Le délit de christianisme ne deviendra punissable que s'il est rendu manifeste par une dénonciation précise.

Tel est, du moins, l'avis de Trajan. Plusieurs de ses successeurs tireront de son principe des conséquences plus sévères ; ils ne le

1. Une longue controverse a autrefois divisé les érudits à propos de l'authenticité de cette lettre. Elle a été contestée par AUBÉ, *Histoire des persécutions*, p. 219 ; DESJARDINS, *les Antonins d'après l'épigraphie* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} décembre 1874 ; ERNEST HAVET, *le Christianisme et ses origines*, t. IV, p. 425-431. L'authenticité de la lettre est universellement reconnue aujourd'hui. Voir GASTON BOISSIER, dans la *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 114-125 ; RENAN, *les Evangiles*, p. 476, note 3 ; P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, p. 116-142 et s. ; HARNACK, *Gesch. der altchr. Litter.*, t. II, p. 866 ; LIGHTFOOT, *Apostolic Fathers*, 2^e partie, I, 51.

2. *Imperatoria brevitate*, dit Tacite, en parlant de Galba. (TACITE, *Hist.*, l. I, ch. XVIII.)

3. DANS PLINE, *Ep.* X, 98, *Trajanus Plinio*.

4. TERTULLIEN, *Apol.*, 2.

modifieront pas essentiellement. Cette raison d'Etat, si injustement invoquée contre les chrétiens, sera mise en mouvement, tantôt par la jalousie des sectes juives, tantôt par les monstrueuses calomnies que les païens imagineront à propos des mystères chrétiens; mais, même lorsque les édits de persécution sembleront dictés aux empereurs par les fureurs du peuple, la raison dernière des poursuites contre le christianisme restera ce principe qui, par Trajan, remonte jusqu'à la première persécution de Néron : le chrétien est l'ennemi de la civilisation romaine, entendue à la manière païenne, il est un objet de « haine pour le genre humain ¹ ». Par là s'expliquera cette étrange anomalie, déconcertante au premier abord, que les plus violents persécuteurs de l'Eglise ne seront pas toujours les plus détestables au point de vue moral. Ceux-ci se soucieront souvent fort peu de l'unité romaine, tandis que les plus dévoués à l'Etat seront parfois portés à en faire une sorte de divinité, à laquelle ils sacrifieront tout ².

païennes :
la jalousie des
sectes juives
et les
calomnies
des païens,

Le principe
de Trajan
dominera
toutes les per-
sécutions
faites
par ses
successeurs.

II

Tel fut le cas de l'empereur Trajan. La gloire de son règne, si brillant sous plus d'un rapport, est maculée par le sang de trois saints pontifes : le chef de l'Eglise de Rome, le chef de l'Eglise de Jérusalem et le chef de l'Eglise d'Antioche ; saint Clément, saint Siméon et saint Ignace.

Le récit de la condamnation, de l'exil et de la mort du grand pape saint Clément nous a été conservé dans la *Passio Clementis* ³, que cite Grégoire de Tours⁴, et que semble connaître l'auteur de

Les
trois grands
martyrs
du règne
de Trajan.

Le martyre
de
saint Clément
de Rome.

1. M. Paul Allard a parfaitement montré, soit dans ses *Dix leçons sur le martyre*, 1 vol. in-16, Paris, 1906, p. 129-131, soit, avec plus d'ampleur, dans une étude publiée par la *Revue des questions historiques* en juillet 1912, que la liberté du christianisme, loin d'être une cause d'affaiblissement pour l'empire romain, eût été, dès l'époque de Néron, un élément de paix et de sécurité.

2. Sur les causes des persécutions, voir Paul ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 117-133, et la *Situation légale des chrétiens pendant les deux premiers siècles*, dans la *Rev. des quest. hist.*, t. LIX, 1896, p. 5-43; LE BLANT, *Sur les bases juridiques des poursuites ordonnées contre les chrétiens*, dans le *Compte rendu de l'Ac. des Inscr.*, 1866, p. 358-373, et surtout CALLEWAERT, *De la base juridique des premières persécutions*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XII, 1911, p. 5-16, 633-651.

3. Voir ce document dans Dom LECLERCQ, *les Martyrs*, t. I, p. 189-192.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, *De glor. mart.*, 35-36. Cf. *Missale gothicum*, dans MABILLON, *De liturgia gallicana*, p. 218.

la notice sur Clément I^{er} dans le *Liber pontificalis* ¹. On a depuis longtemps relevé les traits évidemment légendaires de ce document. Mais, dit le judicieux Tillemont, « dans les histoires les plus fausses, il y a d'ordinaire quelque chose de vrai pour le fond ² ».

Voici, d'après les meilleurs critiques, les éléments historiques que renferme cette pièce :

Récit
de la *Passio*
Clementis.

Sous le règne de Trajan, le pape Clément fut, à l'occasion d'une sédition populaire, exilé dans la Chersonèse. Il y trouva deux mille chrétiens, condamnés depuis longtemps aux pénibles travaux de l'extraction du marbre. Clément les consola et les encouragea. De nombreuses conversions s'opérèrent dans le pays. Avec les matériaux des temples abandonnés et des bois sacrés abattus, des églises furent bâties. Ces faits parvinrent aux oreilles de l'empereur, qui épargna la multitude des chrétiens, mais ordonna au vieux pape de sacrifier aux dieux, sous peine de mort. Clément ayant refusé d'obéir à l'invitation du prince, le juge donna l'ordre de lui attacher une ancre au cou et de le jeter à la mer. « Ce récit, dit M. Paul Allard, n'a en soi rien d'incroyable ³. » Mgr Duchesne a démontré que la tradition du martyre de saint Clément était sûrement établie à Rome dès la fin du iv^e siècle ⁴.

Aucun document historique ne permet de fixer la date du martyre de saint Clément ; mais nous connaissons la date de la mort de saint Siméon, évêque de Jérusalem, et de saint Ignace, évêque d'Antioche. Ils périrent l'un et l'autre l'an 107 ⁵.

Le martyre
de
saint Siméon,

L'histoire des derniers jours du saint évêque de Jérusalem est racontée par Eusèbe, qui en emprunte les détails au récit d'Hégésippe.

1. *Lib. pontif.*, éd. DUCHESNE, t. I, p. 124, note 10.

2. TILLEMONT, *Mémoires*, éd. de 1694, t. II, p. 139. Tillemont fait cette remarque à propos des actes des saints Nérée et Achillée. Il n'ose point, par ailleurs, se prononcer nettement sur l'authenticité de la *Passio Clementis*. « Nous souhaiterions, écrit-il, que ces choses fussent aussi assurées qu'elles sont célèbres » (*Ibid.*, p. 174.) Mais les difficultés qui arrêtaient le savant critique ont été, ce semble, élucidées en grande partie par M. Paul ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, p. 170-172, et par J.-B. DE ROSSI, *Boll. di arch. crist.*, 1864, p. 5-6.

3. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 170.

4. DUCHESNE, *Lib. pont.*, I, 124. Cf. *Ibid.*, Introduction, p. xci. Le savant historien constate d'ailleurs que ni saint Irénée, ni Eusèbe, ni saint Jérôme ne parlent du martyre de ce grand pape. Tant il est vrai que le silence des auteurs les mieux informés sur un événement des plus importants ne peut être regardé comme une preuve décisive contre la réalité historique de cet événement.

5. Eusèbe fixe le martyre de saint Siméon à la dixième année de Trajan, c'est-à-dire en 107. Sur la date du martyre de saint Ignace, voir Paul ALLARD, *op. cit.*, p. 189-192.

Ce dernier, juif converti du 1^{er} siècle, était bien placé pour être exactement renseigné. Siméon, fils ou petit-fils de Cléophas, et cousin du Sauveur, était âgé de cent vingt ans. Il fut dénoncé par des Juifs et par des chrétiens judaïsants, au double titre de chrétien et de descendant du roi David. L'accusation fut accueillie par le légat consulaire de la Palestine, Tiberius Claudius Atticus, qui fit torturer le vénérable vieillard. Le courage du saint évêque fit l'admiration de tous les assistants. Il fut enfin mis en croix, et mourut dans l'attitude du Sauveur. Hégésippe ajoute que les enquêtes commencées sur les descendants de David ayant été poursuivies, ceux-là mêmes qui avaient dénoncé leur pasteur furent arrêtés et mis à mort comme convaincus d'appartenir à la même famille. La justice de Dieu s'exerça ainsi dès ce monde sur les vils dénonciateurs ¹.

Nous ignorons complètement les circonstances qui donnèrent lieu à l'arrestation et à l'exécution de saint Ignace ; nous ne connaissons aucun détail de son martyre ; mais nous avons mieux que cela : les lettres authentiques dans lesquelles le courageux confesseur de la foi, à la veille d'être broyé par la dent des lions, révèle sa grande âme. « L'antiquité chrétienne, a-t-on écrit, aucune antiquité sans doute, n'offre rien de plus beau ². » Le voyage du martyr, déjà condamné par le tribunal d'Antioche, pour se rendre à Rome, le long des côtes d'Asie, de Macédoine et de Grèce, fut un triomphe. La réputation du saint évêque était déjà répandue dans toutes les Eglises, surtout en Asie Mineure. Pourquoi la justice romaine l'avait-elle désigné pour être mis à mort à Rome même, dans l'amphithéâtre ? On sait que les Romains avaient la coutume de choisir, pour ces spectacles, les plus beaux hommes, et ce ne fut pas, sans doute, la moindre des épreuves qu'eurent à subir les martyrs chrétiens, que d'être ainsi donnés, comme en pâture, à la curiosité populaire. Mais, par delà les bêtes féroces rugissantes, par delà la foule avide d'émotions, ils contemplaient, comme le diacre Etienne, les cieux ouverts. C'est l'exemple que donna saint Ignace. Dans la lettre qui devait le précéder à Rome, il écrivait à ses frères bien-aimés : « Demandez pour moi la force, afin que je ne sois pas seulement appelé chrétien, mais trouvé tel quand j'aurai disparu de ce monde. Ce qu'on voit est temporaire ; ce qu'on ne voit pas est éternel... J'écris aux Eglises, je

évêque
de Jérusalem
(107).

Le martyr
de
saint Ignace,
évêque
d'Antioche
(107).

Son voyage
d'Antioche à
Rome.

Son épître
aux Romains.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xxxii, n. 1-4. Cf. *Acta sanctorum* des BOLLANDISTES, février, t. III, p. 53-55.

2. ALLARD, *op. cit.*, p. 183.

Sublimes
sentiments
exprimés dans
cette épître.

mande à tous que je veux mourir pour Dieu, si vous ne m'en empêchez ¹. Laissez-moi être la nourriture des bêtes, par lesquelles il me sera donné de jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu : il faut que je sois moulu par la dent des bêtes pour que je sois trouvé pur pain du Christ... Feu et croix, troupes de bêtes, dislocation des os, mutilation des membres, broiement de tout le corps, que tous les supplices du démon tombent sur moi, pourvu que je jouisse de Jésus-Christ... Faites-moi grâce, mes frères ; ne me privez pas de la vraie vie ; ne me condamnez pas à ce qui pour moi est une mort. Je veux être à Dieu ; ne mettez pas le monde entre lui et moi. Laissez-moi recevoir la pure lumière ; c'est quand j'arriverai là que je serai vraiment un homme... Si quelqu'un porte Dieu dans son cœur, il comprendra ce que je veux ². »

C'est avec raison qu'on a vu dans cette épître l'idée parfaite du martyr chrétien. Le martyr chrétien n'est pas seulement, en effet, le témoin d'un fait dogmatique ; il est aussi, et par là même, suivant l'expression de saint Thomas, le « témoin de la foi ³ », le témoin du Christ qui vit en lui, le témoin de cette vie éternelle dont le martyr lui ouvre la voie et vers laquelle il s'élançe de toute la force de son espérance et de son amour ⁴.

Autres épîtres
écrites par
saint Ignace.

Les épîtres écrites par saint Ignace aux diverses Eglises ont une portée plus grande encore. Deux grands courants hétérodoxes traversaient alors les Eglises d'Orient. Les uns, s'attaquant à la personne divine du Sauveur, le considéraient simplement comme un homme ; tels étaient les ébionites et les cérinthiens. Les autres, s'attaquant à sa nature humaine, enseignaient que le Verbe de Dieu ne s'était incarné et n'était mort qu'en apparence ; c'étaient les docètes. La première hérésie s'était surtout répandue dans les Eglises de Magnésie et de Philadelphie ; la seconde avait surtout fait des progrès dans celles de Tralles, de Smyrne et d'Ephèse. Or, de toutes ces

Le double
courant
des hérésies
orientales :
le naturalisme
et le
docétisme.

1. Saint Ignace craignait peut-être que l'intervention des chrétiens de Rome ne lui obtint la grâce de l'empereur, ou plutôt que l'instance de leurs prières ne lui ravit la couronne du martyr.

2. FUNK, *Patres apostolici*, t. I, p. 255-261. Une traduction française des lettres de saint Ignace, accompagnée du texte grec, a été publiée par M. Auguste LELONG, *agrégé de l'Université*, 1 vol. in-16, Paris, Picard.

3. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Secunda Secundæ*, qu. CXXIV, a. 4. « *Martyr dicitur, quasi testis fidei christianæ, per quam visibilia pro invisibilibus contemnenda proponuntur.* »

4. FRAPPÉL, *les Pères apostoliques et leur époque*, 18^e leçon, 4^e édition, p. 397-419. Cf. A. DE POULPIQUET, O. P., *le Témoignage des martyrs*, dans la *Revue prat. d'apol.* des 15 mars et 1^{er} avril 1909.

Eglises, arrivaient à l'évêque de la grande Eglise d'Antioche, au glorieux confesseur de la foi, des demandes de conseils. Les admirables épîtres aux Magnésiens, aux Philadelphiens, aux Tralliens, aux Smyrniotes et aux Ephésiens furent les réponses à ces demandes.

« Il n'y a qu'un Dieu, qui s'est manifesté par Jésus-Christ son Fils ¹ », écrit-il aux Magnésiens ; et il les exhorte à agir, « selon la doctrine du Seigneur et des apôtres », en union avec « le Père, le Fils et l'Esprit ² ». Jésus-Christ, dit-il, est le Verbe de Dieu, sorti du silence pour manifester le Père ³. Mais après avoir si nettement affirmé la divinité de Jésus-Christ, Ignace n'en affirme pas moins la réelle humanité. « Jésus-Christ, dit-il, est vraiment de la race de David selon la chair..., vraiment né d'une Vierge..., vraiment percé de clous pour nous dans sa chair ⁴. Et cette chair, Jésus-Christ n'a s'en est pas dépouillé après sa résurrection, Jésus-Christ a été en chair et je crois qu'il l'est encore ⁵. »

Les deux hérésies que combat le confesseur de la foi se rattachent à une même racine, l'esprit judaïsant. Le saint évêque dénonce le péril. « Si quelqu'un vous prêche le judaïsme, écrit-il aux Philadelphiens, ne l'écoutez pas ⁶ ». « Ne vous laissez pas séduire. Revenir sur vos pas, ce serait renoncer à la grâce que vous avez reçue. On invoque les anciens prophètes ; mais les prophètes étaient déjà des disciples du Christ par leur attente... Se dire chrétien et judaïser, c'est une chose absurde ⁷. »

Mais il ne suffisait pas de défendre, contre le naturalisme de Cérinthe, la divinité du Christ ; contre l'idéalisme fantastique des docètes, la réalité de son incarnation rédemptrice ⁸ ; en un mot, contre les étroites conceptions d'une synagogue déchue, la large et pleine doctrine de l'Evangile. Il fallait de plus proclamer le grand principe qui préserve l'Eglise du schisme et de l'hérésie. C'est sur ce point que les épîtres de saint Ignace ont une importance capitale.

1. *Magn.*, VIII, 8.

2. *Ibid.*, XIII, 1.

3. *Ibid.*, VIII, 2. Voir d'autres citations, dans TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. I, p. 135-136.

4. *Smyrn.*, I, 1-2.

5. *Smyrn.*, III, 1-3.

6. *Philad.*, VI, 1.

7. *Magnes.*, IX, 1 ; X, 3.

8. Le dogme de la rédemption est expressément enseigné en plusieurs endroits des épîtres de saint Ignace. (TIXERONT, *op. cit.*, p. 139.) La présence réelle de la chair du Sauveur dans l'Eucharistie est nettement affirmée. *Smyrn.*, VII.

Contre les hérésies naturalistes ; saint Ignace professe la divinité de Jésus-Christ.

Contre l'hérésie des docètes, il affirme la réalité de l'Incarnation.

Il prémunit les Eglises orientales contre l'esprit judaïsant.

Doctrine de saint Ignace sur l'Eglise.

La hiérarchie.

Comme Clément de Rome, Ignace d'Antioche ne connaît qu'une garantie de l'orthodoxie, c'est l'obéissance à la hiérarchie. Mais il ne cherche pas seulement, comme le pontife romain, à prouver la légitimité de cette hiérarchie par son institution apostolique. Ignace est un mystique. Pour lui « l'évêque est la grâce de Dieu, et le collègue presbytéral est la loi de Jésus-Christ ¹ ». « Les prêtres doivent être accordés à l'évêque comme les cordes d'une lyre, afin que toute l'Eglise chante d'accord, comme un chœur et d'une seule voix ². » Les fidèles sont membres du Christ ; qu'ils se maintiennent dans « l'unité immaculée, pour participer à Dieu même ³ ». « Attachez-vous à l'évêque, s'écrie-t-il, et au corps des prêtres, et aux diacres ⁴. » « Les évêques sont la pensée de Jésus-Christ comme Jésus-Christ est la pensée du Père ⁵. » Pour la première fois, ici, se rencontre, dans la littérature chrétienne le nom d'*Eglise catholique* ⁶.

Sa légitimité,
son
symbolisme
mystique.La primauté
de l'Eglise
romaine.

Mais de cette Eglise catholique, le saint évêque d'Antioche reconnaît-il un chef suprême ? La réponse affirmative n'est pas douteuse. Les deux principes fondamentaux de son ecclésiologie, la hiérarchie et l'unité, supposent l'existence d'une autorité unique ; et le texte de son épître aux Romains montre que c'est à Rome qu'il voit le siège de cette suprême autorité.

Le début de sa lettre aux Romains, ou plutôt à l'Eglise romaine, est significatif. Il l'adresse « à l'Eglise aimée et illuminée », à celle qui « préside dans le pays des Romains », à celle qui « préside à la charité ⁷ ». Si l'on pèse ces expressions, si on les compare à celles qu'Ignace emploie dans ses lettres aux autres Eglises, le doute n'est pas possible ; il y est question de la primauté de l'Eglise de Rome sur l'Eglise catholique tout entière. L'Eglise de Rome « préside dans le pays des Romains », elle « préside à la charité ». « Si le martyr s'était adressé à l'évêque de Rome, écrit Mgr Duchesne, ces présidences pourraient être interprétées comme locales : dans son Eglise, c'est toujours l'évêque qui préside. Mais ici il ne s'agit pas de l'évêque, il s'agit de l'Eglise. A quoi préside l'Eglise romaine ? A d'autres Eglises dans une circonscription déterminée ? Mais Ignace n'a

1. *Magn.*, II et III.2. *Ephes.*, IV.3. *Ephes.*, IV, 2.4. *Philad.*, IV.5. *Ephes.*, III, 2.6. ВАТИФФОЛ, *l'Eglise naissante*, p. 166-167.7. ФУНК, *Patres apostolici*, t. I, p. 152.

pas l'idée d'une délimitation de ce genre. D'ailleurs y avait-il alors en Italie des communautés chrétiennes distinctes, dans leur organisation, de la communauté romaine ? Le sens naturel de ce langage, c'est que l'Eglise romaine préside à l'ensemble des Eglises ¹. »

III

Ce siège de Rome, dont le martyr parle avec une telle magnificence, était alors occupé par le second successeur de saint Clément, saint Alexandre. Son premier successeur avait été saint EVARISTE. Sur ces deux papes, nous n'avons aucun document contemporain. Le *Liber pontificalis*, rédigé au VI^e siècle ², fait naître saint Evariste à Bethléem, d'un père juif. Ce pape aurait ordonné quinze évêques, dix-sept prêtres, deux diacres, et aurait divisé administrativement la ville de Rome en titres ou paroisses. Il ne faudrait pas s'imaginer, d'après ces expressions, que le successeur de saint Clément ait fait construire ou consacré dans Rome des églises paroissiales proprement dites. Il s'agissait probablement de maisons particulières, telles que celle du sénateur Pudens, dont saint Pierre avait fait, dit-on, le centre de réunion des premiers fidèles, ou celles de quelques autres

Les successeurs
de saint
Clément 1^{er}.

Saint
Evariste 1^{er}
(97 ?-105 ?).

Origines
des paroisses
ou titres.

1. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 127-128. Cf. DOM CHAPMAN, *Saint Ignace d'Antioche et l'Eglise romaine*, dans la *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 385-400. *Non est dubium*, dit Funk, *Ignatium, hoc loco de Ecclesie primatu loqui. Patres apost.*, t. I, p. 253. Plusieurs protestants admettent cette interprétation, entre autres Lightfoot, Jülicher et Harnack. Harnack essaie seulement de prouver que la prééminence de l'Eglise de Rome viendrait uniquement de la prééminence de sa charité. (Voir la réfutation de cette explication dans BATTIFOL, *l'Eglise naissante*, 2^e édition, p. 168-170.) La netteté des affirmations de saint Ignace sur les dogmes essentiels de l'Eglise catholique a porté depuis longtemps les protestants et les rationalistes à suspecter l'authenticité de ses lettres. Bardenhewer, après avoir fait l'histoire des controverses qui se sont élevées à ce sujet, conclut ainsi : « L'authenticité des sept lettres de saint Ignace, attestée par une chaîne ininterrompue de témoignages qui remontent aux premières années du III^e siècle, ne saurait, pour un esprit impartial, être mise en question. » (BARDENHEWER, *les Pères de l'Eglise*, trad. Godet et Verschaffel, t. I, p. 109-110.)

2. Les trois premiers siècles sont les plus pauvres de documents sur les papes. Les quelques lignes que le *Liber pontificalis* consacre à chacun d'eux ne sont pas à l'abri de toute critique. La dernière persécution de Dioclétien détruisit systématiquement les livres des chrétiens, leurs registres, les actes des martyrs, et ce fut une perte irréparable. Il ne reste de ces documents que quelques débris sans suite et sans ordre. Dans ces conditions, le champ des conjectures et des vraisemblances est forcément plus vaste que celui de la vérité pleinement démontrée. Nous recueillerons néanmoins avec soin, par respect pour la part de vérité qu'elles peuvent contenir, ces conjectures précieuses ; et les donnant comme telles, nous aurons conscience de ne rien trahir de la vérité historique.

chrétiens dont l'Écriture ou la tradition nous ont conservé les noms : Prisque et Aquila, Lucine, Eudoxie, Pammachius, Fasciola ¹. Par le fait qu'une maison ou une pièce de la maison était consacrée au culte liturgique, on la marquait par un signe ou titre (*titulus*), analogue aux signes ou titres par lesquels les agents du fisc marquaient les domaines réservés au service de l'empereur. Telle est l'explication la plus vraisemblable de ce terme, destiné à passer dans la langue de l'Église et aujourd'hui réservé aux églises dont les cardinaux sont titulaires ². Selon le *Liber pontificalis*, on devrait encore au pape Evariste la loi d'après laquelle l'évêque devait être, dans sa prédication, assisté de sept diacres, chargés d'attester la formule authentique de sa parole contre les allégations possibles des hérétiques ³. On a conjecturé que la prédication dont il est ici question ne serait autre chose que la récitation de la Préface et du Canon. Les Préfaces, en effet, variaient alors à chaque messe ; on y introduisait parfois, outre le souvenir de la fête, des exhortations adaptées aux circonstances ⁴. Evariste aurait occupé le siège de saint Pierre pendant huit ans et serait mort martyr ; mais la tradition, pas plus que l'histoire écrite, ne donne aucun détail sur son martyre ⁵.

Saint
Alexandre,
pape.
(105?-115?)

Son successeur, ALEXANDRE, aurait gouverné l'Église pendant dix ans, de 105 à 115. Le *Liber pontificalis* lui attribue l'insertion dans la liturgie ⁶ de la formule *Qui pridie quam patereur* qui précède les paroles commémoratives de l'institution de l'Eucharistie, et fait remonter jusqu'à lui l'usage de bénir l'eau mêlée au sel pour en asperger les maisons ⁷. La notice officielle qui lui donne le titre de martyr paraît dépendre d'une *Passio Alexandri*, qui n'est pas contemporaine des événements et ne mérite qu'une confiance relative. D'après ce document, Alexandre aurait été décapité et enseveli dans une catacombe de la voie salarienne ⁸. Ce pape put être témoin des

1. MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrétiennes*, au mot *titre*.

2. C'est le sens vraisemblable de l'expression obscure : *propter stylum veritatis*. (*Lib. pont.*, I, 126.)

3. DUCHESNE, *Lib. pont.*, I, 126, note 4.

4. DUCHESNE, *Lib. pont.*, I, 126, note 4.

5. JAFFÉ, *Regesta pontificum*, t. I, p. 4-5.

6. *In prædicatione sacerdotum*, *L. P.*, I, 127.

7. *Ibid.*, Sur ce rite, voir le *Sacramentaire gélisien* dans MURATORI, *Lit. rom. vet.*, t. I, p. 738-741, et les *Constit. apost.*, VIII, 29.

8. Voir *Acta Sanctorum*, mai, t. I, p. 371 et s. Sur la valeur de ce document, voir TILLEMONT, *Mémoires*, t. II, p. 590, et DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. I, Introduction, p. xci-xcii. « Il paraît très probable, écrit Dom Chamard, que le rédacteur du *Liber pontificalis* a confondu le pape Alexandre avec un martyr célèbre du même

fêtes triomphales données à Rome pendant cent vingt-trois jours, en 106 ou 107, pour célébrer la victoire de Trajan sur les Daces. Pline raconte que dix mille bêtes féroces y périrent et que dix mille hommes y combattirent en l'honneur de celui qui fut appelé « le plus clément des empereurs ¹ ». Plus d'un chrétien, sans doute, y subit le dernier supplice.

Les derniers événements du règne de Trajan.

Pendant les années suivantes, le chef de l'Eglise de Rome put voir les grands travaux exécutés pour l'embellissement de la Ville éternelle : les thermes de Titus agrandis ; de nouvelles eaux, les *Aquæ trajanæ*, amenées à Rome par un gigantesque aqueduc ; les deux cent soixante mille places du cirque augmentées de cinq mille places nouvelles ; et enfin, sur un nouveau Forum, orné d'un arc triomphal et d'une riche colonnade, la fameuse colonne trajane, haute de 42 mètres, au sommet de laquelle se dressait la statue de l'empereur en habit de guerre et le javelot à la main. Trajan ne se doutait pas qu'il travaillait pour la Rome chrétienne, et qu'un jour sa statue serait remplacée par la statue de saint Pierre, l'humble pêcheur de Galilée, plus grand conquérant que lui, puisqu'il avait conquis, non des corps, mais des âmes.

La colonne trajane.

IV

Le chef de l'Eglise, élu pour succéder à saint Alexandre, s'appelait SIXTE. Il était romain. Le peuple et le clergé de la ville concoururent sans doute à son élection. A prendre à la lettre les expressions d'Eusèbe, les quatre premiers papes après saint Pierre auraient été nommés par leur prédécesseur, savoir Lin par saint Pierre, Clet par Lin, Clément par Clet, et Evariste par Clément ². Si ce mode de nomination a prévalu pendant un demi-siècle, il ne paraît pas s'être longtemps continué. Il est établi, en effet, par un ensemble

Sixte I^{er}
(115 ?-125 ?).

Mode d'élection des premiers papes.

nom, enterré sur la voie Nomentane... Néanmoins, il est également probable qu'il avait sous les yeux un autre document où il a puisé la notion plus certaine du martyre du pontife. » Dom CHAMARD, *les Origines de l'Eglise romaine*, ch. VII. On a remarqué que la plupart des papes des trois premiers siècles sont qualifiés de martyrs. Mais lorsque cette qualification n'est pas expliquée par des détails précis, elle peut avoir un sens très large. Voir S. CYPRIEN, *P. L.*, t. III, col. 774-775. Cf. TILLEMONT, *Mémoires*, t. IV, p. 364 ; DE ROSSI, *Roma sotterranea*, t. II, préface ; Dom CHAMARD, *loc. cit.*

1. PLINE, *Epist.* VIII, 4. DION, XV.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. XIII et XXXIV.

de documents certains, qu'au III^e siècle, les élections des évêques de Rome, bien que leur primauté fût universellement reconnue, étaient soumises aux mêmes règlements que celle des autres évêques, et les canons des conciles d'Arles, en 314, et d'Antioche, en 341, font entendre qu'ils ratifient une coutume antique quand ils décrètent que le choix de l'évêque relève « de l'assemblée et du jugement de ses collègues ¹ ». Il est certain, d'autre part, que les prêtres et le peuple prenaient part à l'« assemblée » dont il est ici parlé ².

L'élection de Sixte I^{er} dut se faire à la fin du règne de Trajan, car le *Liber pontificalis* se contente de dire qu'il gouverna l'Église au temps de l'empereur Hadrien ³.

L'empereur
Hadrien
(117-138).

Hadrien, petit-neveu et fils adoptif de Trajan, à qui il succéda en 117, devait présider aux destinées de l'empire pendant vingt et un ans. Il y eut deux hommes dans Hadrien. Ce fut d'abord le politique avisé, plus sage que son prédécesseur, qui sut renoncer à toute ambition de conquêtes en Asie, pour se renfermer dans un rôle d'administrateur attentif et diligent, qui se fit son propre ministre des finances, de la justice, de la guerre et de l'intérieur, et qui remplit chacune de ces fonctions avec une incontestable supériorité.

Son caractère.

Il y eut aussi en lui l'artiste, le voyageur curieux de toute nouveauté, qui ne craignit point d'offenser les dieux de son pays en se faisant initié à tous les mystères des religions orientales. Sous ces deux aspects, semble-t-il, Hadrien devait, moins que Trajan, persécuter le christianisme. L'homme d'Etat qui avait résolument fait le sacrifice de toute entreprise ambitieuse à la tranquillité de l'empire, le philosophe sceptique à l'égard de toute confession religieuse, n'allait-il pas laisser la religion chrétienne se développer librement à Rome et dans les provinces ? Un rescrit important, publié par Hadrien vers 124 ⁴ sembla donner raison à ces prévisions. Un proconsul d'Asie, Lucinius Granianus, s'était plaint de ce que les fureurs populaires amenaient souvent les magistrats à condamner à mort des hommes dont tout le crime était dans le nom qu'ils portaient et la

Son rescrit
de 124
fait espérer
une ère
de tolérance
religieuse.

1. Conc. Antioch., can. 23, HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. I, p. 721.

2. R. PARAYRE, *Comment on devient pape*, dans *l'Université catholique* du 15 décembre 1912, p. 332-334. Cf. *Canones Hippolyti*, can. 7-28, ap. DUCHESNE, *Orig. du culte chrétien*, 2^e édit., p. 505.

3. *L. P.*, I, 128.

4. La critique est unanime aujourd'hui à reconnaître l'authenticité de ce rescrit, reproduit par saint Justin à la suite de sa première *Apologie*. Voir WADDINGTON, *Fastes des provinces asiatiques*, 1872, p. 197-199; ALLARD, *Hist. des pers.*, I, 242; RENAN, *l'Église chrétienne*, p. 32, note 2.

secte religieuse à laquelle ils appartenaien. Il y avait là, sinon une demande de revision du rescrit de Trajan, du moins une plainte sur les abus de son application. La réponse de l'empereur philosophe fut ondoyante. Il interdit « les pétitions et les clameurs » tumultueuses, par lesquelles les foules hostiles aux chrétiens assiégeaient les magistrats ; mais il ne se prononça point sur la question de savoir si le nom seul de chrétien était un crime punissable, ou s'il fallait, pour encourir la rigueur des tribunaux, s'être rendu coupable d'un délit spécialement qualifié. « Qu'on punisse les personnes accusées, disait-il, ordonnez même des supplices si quelqu'un prouve qu'elles ont commis quelque infraction aux lois ¹. »

En somme, en un langage moins ferme que Trajan, Hadrien s'en tenait à la considération de l'ordre extérieur. Ses décisions semblaient plus libérales que celles de son prédécesseur ; elles ne furent pas moins funestes aux chrétiens. En effet, de la jurisprudence qui, depuis Néron, considérait le seul nom de chrétien comme un outrage aux institutions nationales, il n'abolissait rien ; des fureurs populaires qui, depuis Domitien, flétrissaient de l'accusation d'athéisme et d'immoralité les disciples du Christ, il ne blâmait rien ; de la règle posée par Trajan, qui ordonnait aux magistrats de condamner tout chrétien qui refuserait de sacrifier aux dieux de l'empire, il ne retirait rien. Les accusations populaires devinrent moins bruyantes, mais elles se multiplièrent ; et, si les magistrats se montrèrent un peu plus exigeants sur la valeur des accusations, ils continuèrent à condamner sans pitié les accusés dénoncés comme chrétiens et vaincus de l'être.

C'est ainsi que le règne d'Hadrien ne fut pas moins funeste aux chrétiens que celui de Trajan. Les actes de saint Faustin et de ses compagnons, des saints Alexandre, Hermès et Quirinus, de saint Getulius, des saintes Sophia, Pistis, Elpis et Agapé, des saintes Sabine et Sérapie, des saints esclaves Hesperus et Zoé, de l'esclave sainte Marie, de sainte Symphorose et de ses fils, témoignent du sang versé sous le gouvernement de cet empereur. Pour retrouver la vérité historique qui fait le fond des Actes de ces martyrs, il est souvent nécessaire de les dégager de multiples légendes brodées par l'imagination populaire ; mais des monuments archéologiques d'une authenticité absolue ne permettent pas de douter de leur substan-

Il n'est pas
moins funeste
aux chrétiens.

Divers martyrs
sous
Hadrien.

1. S. JUSTIN, I *Apol.*, 68.

tielle véracité et de la réalité de certains détails caractéristiques ¹.

L'esclave
sainte Marie.

L'esclave Marie, au service d'un décurion, fut accusée d'être chrétienne. Un peuple frémissant demandait sa mort en criant : « Qu'un feu terrible la dévore toute vive ! » Le juge lui dit : « Pourquoi, étant esclave, ne suis-tu pas la religion de ton maître ? » « Question bien romaine », ajoute l'historien des persécutions. Telle est l'idée que les Romains se faisaient de la conscience d'un esclave. « L'esclave, avait écrit Sénèque, n'a jamais le droit de dire non ². »

Sainte
Symphorose
et ses sept fils.

Symphorose était la veuve du martyr Getulius, mis à mort, au début du règne d'Hadrien, pour avoir évangélisé le pays sabin. « Sacrifie aux dieux tout-puissants, lui dit l'empereur, ou je te sacrifierai avec tes enfants. — D'où me vient ce bonheur, répondit-elle, que je sois digne d'être offerte en hostie à Dieu, avec mes fils ? — Choisis, de sacrifier à nos dieux ou de mourir. — Je ne désire, reprit Symphorose, que me reposer avec mon époux Getulius, que tu as tué pour le nom du Christ. » Hadrien, après lui avoir fait subir plusieurs tortures, ordonna de la précipiter dans l'Anio avec une pierre au cou. Le lendemain, l'empereur fit périr, par des supplices variés, ses sept enfants ³.

V

Les premières
apologies
de la religion
chrétienne.

Sur un point, le sceptique empereur semble avoir rendu la condition des chrétiens meilleure. Il les poursuivit et les fit condamner aux derniers supplices, mais il les laissa parler. Sous son règne, les plaidoyers en faveur de la religion chrétienne se multiplièrent. Ces plaidoyers ou apologies étaient adressés tantôt à l'empereur, tantôt au sénat, tantôt à l'opinion publique. Eusèbe nous a conservé ce fragment de l'apologie qu'un disciple des apôtres en Asie Mineure, Quadratus, présenta à l'empereur Hadrien : « Les œuvres de notre Sauveur n'ont jamais cessé d'être visibles, parce qu'elles étaient vraies. Les malades qu'il a guéris, les morts qu'il a ressuscités, ne

Quadratus.

1. Voir la critique de chacun de ces Actes dans P. ALLARD, *Hist. des pers.*, I, 202-234, 266-280.

2. *Servus non habet negandi potestatem*, SÉNÈQUE, *De beneficiis*, III, 19. Sur l'authenticité substantielle des Actes de sainte Marie, voir Ed. LE BLANT, *les Actes des Martyrs*, p. 184.

3. RUINART, *Acta sincera*, p. 18-20; DOMI LECLERCQ, *les Martyrs*, t. I, p. 207-209.

se sont pas montrés seulement au moment de leur guérison ou de leur résurrection. Bien longtemps après son passage sur cette terre, ils vivaient encore ; plusieurs même ont vécu jusqu'à nos jours ¹. » Quelques années plus tard, peu de temps après 135, parut une autre apologie, plus célèbre parmi les Pères, et qui semble même avoir servi de base à l'œuvre apologétique de saint Justin. C'est le *Dialogue de Jason et de Papiskos*, par Ariston de Pella. L'auteur, personnifiant dans un juif, Jason, toute la série des objections que les païens faisaient à la religion chrétienne, paraît avoir conçu le plan d'une apologétique complète. Eusèbe, Origène, Celse et saint Jérôme parlent de cette œuvre importante d'Ariston. Malheureusement ni l'original grec du livre ni aucune traduction ne sont parvenus jusqu'à nous ².

Ariston
de Pella,

L'artifice qui consistait à mettre dans la bouche d'un juif toutes les calomnies colportées par le peuple contre le christianisme se comprend à cette époque. Les chrétiens se souvenaient que les plus terribles des persécutions contre leur foi avaient été déchaînées par les dénonciations des Juifs. D'autre part, les Israélites venaient de se rendre odieux à l'empire, et les montrer comme les ennemis jurés du nom chrétien pouvait être une heureuse tactique. En 132, un mouvement de fanatisme désespéré avait soulevé la Judée. Un certain Bar-Cozbad (fils du menteur), qui changea son nom peu glorieux en celui de Bar-Cochébas, ou fils de l'étoile, prétendit être l'étoile annoncée par Balaam, c'est-à-dire le Messie. Les quatre-vingt-cinq jubilés d'Elie, suivant le calcul des rabbins, touchaient à leur terme. Le plus illustre de ceux-ci, le savant Akiba, depuis vénéré parmi les Juifs comme un second Moïse, donna l'onction royale à Bar-Cochébas et le plaça sur un cheval dont lui-même tint l'étrier. Toute la race juive, en dehors de ceux qui avaient reconnu le vrai Messie en Jésus, bondit d'espérance. Le danger de l'empire apparut si grave, qu'Hadrien appela du fond de la Bretagne le plus habile de ses généraux, Julius Severus. La répression de la révolte fut sans pitié. La Palestine fut soumise et dévastée avec une froide

Soulèvement
de la Judée
(132).

Bar-Cochébas.

Répression
terrible.

1. EUSÈBE, *Hist. eccles.*, l. III, ch. III ; FUNK, *Patres apostolici*, Tübingue, 1901, p. 371. Funk, *loc. cit.*, fixe la date de la composition de cette apologie en 125 ou 129. Il est évident que les mots « jusqu'à nos jours » ne visent pas la date même de l'apologie, mais l'époque de l'enfance de l'auteur, les années de 80 à 100, par exemple. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 203.

2. Sur Ariston, voir BATIFFOL, *Anciennes littératures chrétiennes, la littérature grecque*, p. 89-90.

Construction
d'Ælia
Capitolina
sur
l'emplacement
de
Jérusalem.

et inexorable rigueur. Tout ce qui avait échappé à la mort sur les champs de bataille fut mis en vente comme esclave aux marchés de Térébinthe et de Gaza. L'homme, dit-on, s'y vendit au prix du cheval. Ceux qui ne trouvèrent pas d'acheteurs furent emmenés en Égypte comme esclaves ¹. Ce qui restait de Jérusalem fut détruit ; l'emplacement du temple, labouré à la charrue et semé de sel, en signe de malédiction et de stérilité. A la place de la Ville sainte s'éleva la ville toute païenne d'Hadrien, Ælia Capitolina, portant sur le sol même jadis occupé par le temple la statue de l'empereur à côté de celle de Jupiter ².

Pendant cette terrible campagne, de nombreux chrétiens convertis du judaïsme avaient subi le martyre de la part de leurs compatriotes pour avoir refusé de prendre part à leur révolte. Ces impitoyables rigueurs avaient profondément ému leurs frères issus de la gentilité, et l'on comprend que leur malédiction se soit un moment rencontrée avec celle des païens de Rome à l'égard du peuple déicide et fratricide qui les poursuivait depuis si longtemps de sa haine.

VI

Vitalité
de l'esprit
juif.

Les uns et les autres se seraient trompés cependant s'ils avaient cru que la Synagogue était morte. Au lendemain même de la grande catastrophe, elle allait faire preuve de vitalité. Le savant Aquila, en livrant à ses compatriotes une traduction nouvelle de la Bible, destinée à remplacer celle des Septante, allait donner un nouvel élan à l'étude de la loi juive ; et l'union de l'esprit juif avec l'esprit grec allait déterminer le gigantesque mouvement de la Gnose.

La nation juive venait d'être cruellement châtiée, mais la synagogue juive était libre. Sa foi n'était pas proscrite dans l'empire romain, ses lieux de prière restaient debout, ses assemblées licites ³.

Parmi les païens qui avaient travaillé, sous Hadrien, à la cons-

1. SAINT JÉRÔME, *In Zachariam*, II ; ORIGÈNE, *contra Celsum*, VII, *in fine*.

2. COMTE DE CHAMPAGNY, *les Antonins*, t. II, p. 71-74.

3. CHAMPAGNY, *op. cit.*, II, 85. Des sépultures judéo-romaines de cette époque nous sont restées, avec la palme, le candélabre, les titres de « père » et de « mère de la synagogue ».

truction d'Ælia Capitolina, se trouvait, dit-on, un Grec, originaire de la province du Pont, et parent de l'empereur. Il s'appelait Aquila. L'étendue de sa science et l'énergie de son caractère l'avaient désigné au choix de l'empereur pour la direction des immenses travaux projetés. La vue des vertus et des miracles qui se produisaient parmi les chrétiens le frappa. Il demanda et reçut le baptême ¹. Mais son cœur n'était point purifié par l'humilité. La science semblait restée son dieu suprême. On le reprit de la passion qu'il avait pour l'astrologie. Il s'irrita. On l'excommunia. Chrétien, il ne voulait plus l'être; païen, il aurait eu honte de le redevenir; il se fit juif; et il rêva d'un judaïsme qui, brisant tous les liens qui rattachaient la religion de Moïse à la religion du Christ, opposerait la loi ancienne à la loi nouvelle. C'est pour cela, dit saint Epiphane, qu'il composa une version grecque de la Bible, « en supprimant des saintes Lettres les témoignages favorables à Jésus-Christ ² ». Le savant rabbin Akiba l'aida dans son entreprise ³. Telle fut l'origine de la fameuse Bible grecque d'Aquila, œuvre importante, soignée, ingénieuse, dénotant une connaissance approfondie de la langue hébraïque, mais d'une littéralité généralement trop servile, et ouvertement tendancieuse dans les passages messianiques, comme l'ont remarqué saint Justin, saint Irénée, Origène et saint Jérôme ⁴. Les Juifs l'opposèrent à la traduction des Septante et s'en servirent pour répandre leurs doctrines dans le monde grec. Ils l'utilisèrent aussi pour corrompre le christianisme et alimenter, dans l'Eglise, cet esprit judaïsant, qui, sous les formes de l'ébionisme et de l'elkésaïsme, ne tendait à rien de moins qu'à ramener la religion du Christ à une interprétation très grossière de l'Ancien Testament.

La secte ébionite, que nous avons vue naître dès le début du christianisme, avait pris, par sa fusion avec la secte essénienne, vers l'an 100, un nouveau développement. On trouve l'exposé de sa doctrine dans la série des homélies et des récits d'aventures publiés sous le nom de saint Clément de Rome ⁵. Suivant l'ébionitisme essénien,

Aquila.

Il traduit la Bible en grec (135 p.).

Caractère tendancieux de cette traduction.

La secte ébionite.

1. SAINT EPIPHANE, *De mensuris et ponderibus*, ch. XIV, P. G., t. XLIII, col. 361.

2. SAINT EPIPHANE, *loc. cit.*

3. SAINT JÉRÔME, *In Isaiam*, 49, P. L., t. XXIV, col. 466.

4. Voir BATIFFOL, au mot *Aquila*, dans le *Dict. de la Bible*, t. I, col. 811-812. Origène a fait figurer la traduction d'Aquila dans ses *Hexaples*.

5. Les *Recognitiones* sont un vrai roman populaire. On trouve les œuvres pseudo-clémentines dans les deux premiers volumes de la *Patrologie grecque* de Migne.

L'ébionisme
essénien.
Sa doctrine.

Dieu a une forme, et il possède des membres, car tout être est fini et limité. Les êtres créés se divisent en bons et mauvais. Il y a même de bons et de mauvais prophètes. Ceux-ci descendent d'Eve, l'élément féminin et mauvais du monde. Les bons prophètes descendent d'Adam. Jésus est le plus grand d'entre eux. Il est fils de Dieu, mais il n'est pas Dieu, car Dieu, c'est l'Inengendré, l'Inascible, et Jésus est l'engendré et le fils¹.

La
secte elkésaïte.

Les elkésaïtes, dont les idées et les pratiques nous sont connues par Origène, saint Epiphane et les *Philosophoumena*, tenaient leur doctrine du livre d'Elkésai, révélé la troisième année de Trajan, l'an 100, par un ange gigantesque, appelé le Fils de Dieu, ayant à ses côtés une épouse de dimensions analogues, l'Esprit-Saint. Un étrange baptême, accompagné de formules magiques et d'incantations bizarres, donnait l'initiation à cette secte. Toutes les lois rituelles juives étaient maintenues. Le Christ, né de Marie comme naissent les autres hommes, n'avait fait, disait-on, que se réincarner, car il avait déjà passé par plusieurs corps et porté plusieurs noms. Les *Philosophoumena* ajoutent que les elkésaïtes avaient aussi des croyances et des pratiques secrètes.

Destinée
de ces sectes.
Leur
signification.

Ces sectes étranges devaient occuper peu de place dans le mouvement religieux de l'humanité. Elles ne tardèrent pas à disparaître. Leur singularité les signale surtout à l'attention. Elles ont cependant une signification symbolique. L'ébionite, comme l'elkésaïte, c'est le Juif orgueilleux, inconsolable de la perte de sa nationalité, de l'échec de son grossier messianisme, et cherchant à se faire une compensation dans un rêve grandiose où il tente d'entraîner les nations à sa suite².

VII

La Gnose.

Un succès moins éphémère devait couronner les entreprises de ceux qui cherchèrent à revivifier l'esprit juif par son union avec l'esprit hellénique. Ce fut l'origine de la Gnose. La Gnose, dit Mgr Duchesne, n'est que « l'évolution de la pensée juive sous l'excitation de la

1. TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. I, p. 179-184.

2. TIXERONT, *op. cit.*, p. 185-187.

curiosité philosophique des Grecs ¹ ». Cela est vrai particulièrement de la première phase de l'hérésie gnostique ; car si l'on prend la Gnose dans l'ensemble de son histoire, on doit y voir aussi bien un effort de la pensée grecque pour absorber en soi le judaïsme et le christianisme, qu'un effort de la pensée juive pour s'assimiler, sans se transformer, la pensée chrétienne et la pensée grecque. Ne peut-on pas y découvrir aussi, d'un troisième point de vue, un effort de l'esprit chrétien lui-même, effort légitime dans son principe, mais dévoyé dans sa marche, pour donner aux dogmes et aux pratiques du christianisme une expression philosophique, ou, si l'on veut, pour transposer dans le langage de la philosophie antique le dogme et la morale des Livres saints ? Tertullien remarque que, sous la bizarrerie de ses formules et de ses symboles, la Gnose abordait, au fond, les plus grands problèmes qui puissent passionner l'esprit humain : Quels sont les rapports qui peuvent exister entre Dieu et le monde ? Comment le Pur Esprit, l'Être infini peut-il connaître, produire et gouverner le matériel et le fini ? Quelle est l'origine du mal, et comment, une fois commis, peut-il se réparer ² ?

L'histoire du mouvement gnostique comprend, d'ailleurs, deux phases distinctes. C'est surtout pendant la seconde phase, vers la fin du II^e siècle et au delà, que nous rencontrerons cette pullulation de systèmes, aux noms étranges, aux rites mystérieux et parfois infâmes, aux théories nuageuses, où la théurgie, la prétendue illumination et la magie ont plus de place que la philosophie. La première phase, qui apparaît sous Hadrien et se prolongera sous Antonin le Pieux, est caractérisée, au contraire, par la valeur intellectuelle et la tenue morale relative des chefs du mouvement.

L'idée inspiratrice de la Gnose a quelque chose de grandiose. Le monothéisme juif en est visiblement le point de départ. On veut avant tout, se faire de la Divinité une idée très pure et très élevée. Pour la rendre aussi pure que possible, on la débarrassera de tout concept applicable à la nature humaine, et l'on arrivera à ne plus pouvoir en parler, sinon pour l'appeler le Grand Silence, *Sighè*. Pour rendre cette idée aussi élevée que possible, on concevra Dieu comme un Être infiniment éloigné, infiniment séparé de l'homme et de la nature, et on l'appellera l'Abîme, *Buthos*. Un éternel silence

Son caractère primitif.

Ses différents aspects.

Grands problèmes qui se débattent au fond du mouvement gnostique.

Les deux phases de ce mouvement.

Idee inspiratrice et point de départ de la Gnose.

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t: I, p. 154.

2. TERTULLIEN, *Præscript.*, VII, Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Excerpta a Theodoto*, 78.

dans les profondeurs d'un abîme infini : tel est, dira-t-on, le seul concept digne de la Divinité.

Le dualisme
entre Dieu
et le monde.

Mais la matière est là, palpable et grossière ; le mal est là, sensible et déchirant ; le cœur de l'homme est là, aspirant à la purification, au dégagement de la matière, à l'union avec Dieu... Comment résoudre l'effrayant dualisme ? C'est ici que les écoles se partagent.

Saturnil
d'Antioche.

Déjà, au temps de Trajan, un certain Saturnil d'Antioche, dont parlent Hégésippe ¹ et saint Justin ², avait enseigné qu'entre le Dieu suprême, que nul ne peut connaître ni nommer, et le monde visible, étaient des esprits intermédiaires, créés par Dieu. D'après une image brillante, fugitive comme un éclair, qui leur vint de Dieu, ceux-ci créèrent, ou plutôt essayèrent de créer l'homme. Ils ne produisirent qu'une créature incomplète, rampante. Tel fut l'homme primitif. Mais Dieu, y reconnaissant quelque image de lui-même, en eut pitié ; il lui envoya une étincelle de vie, qui acheva de le constituer et fut destinée à rejoindre un jour le principe divin.

Ce n'était là que l'ébauche des grands systèmes qu'élaborèrent, sous Hadrien, Basilide, Carpocrate et Valentin.

Basilide.

Basilide, né en Syrie, enseigna sa doctrine à Alexandrie ³. Il la donna comme un enseignement traditionnel remontant aux apôtres ; il se recommandait de saint Pierre par l'intermédiaire d'un certain Glaucias, et invoquait aussi l'autorité de saint Matthieu ⁴. Sa théorie ne fut guère autre chose qu'une amplification et une exposition plus systématique de la doctrine de Saturnil : l'idée d'une Divinité inaccessible, d'un monde mauvais, et d'esprits intermédiaires dont Dieu se servirait pour agir sur le monde, forme la base de sa philosophie religieuse. Il y ajoute l'idée d'une division des esprits en anges bons et mauvais, et il donne un rôle particulièrement important aux opérations magiques ⁵.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. IV, ch. xxii, n. 5.

2. SAINT JUSTIN, *Dial.*, 35.

3. Basilide enseigna vers 133-155. HARNACK, *Chronologie*, p. 290-291.

4. Ou de saint Mathias, suivant les diverses leçons des manuscrits.

5. Telle est la description donnée par saint IRÉNÉE, *Hæres*, P. G., t. VII, col. 675-680. L'auteur des *Philosophoumena*, l. VIII, c. xiv et s., donne une autre interprétation, mais tout porte à croire qu'il s'agit d'une évolution de la doctrine de Basilide, telle qu'elle était au ^me siècle. Voir DEFOURCQ, *Saint Irénée*, 1 vol. in-16, Paris, 1903, p. 62-64.

Carpocrate, d'Alexandrie, contemporain de Basilide, est franchement platonicien. Selon lui, le principe premier de toutes choses est la Monade, où tout esprit ira un jour s'absorber dans la parfaite félicité. Toutes les âmes, avant leur existence terrestre, ont contemplé les vérités éternelles ; mais les unes en ont conservé une mémoire plus vive que les autres. Les grands hommes sont ceux chez qui ces souvenirs sont plus parfaits. Ceux-là possèdent la Science, *Gnosis*, laquelle est le bien suprême. La lignée des grands hommes comprend Pythagore, Platon, Aristote, et enfin le plus éminent de tous, Jésus, en qui les idées éternelles, jadis perçues dans le sein du Père, furent si présentes et si vivantes. La vertu, selon Carpocrate, est une ascension vers la Monade, ou vers le Père par une libération progressive des conventions humaines et des lois. On voit à quels excès pouvait conduire une telle doctrine. Les disciples de Carpocrate firent de l'immoralité un moyen de salut ¹.

Carpocrate.

Valentin, de Rome, fut un esprit vraiment puissant. Métaphysicien, psychologue et poète, il se proposa de donner de Dieu, de l'homme, de la nature, des diverses forces qui meuvent les êtres et de leurs antinomies les plus profondes, une explication totale, capable de satisfaire le philosophe par sa logique fortement liée, et de parler au peuple par des images vivantes ².

Valentin.

Pour lui *Buthos* et *Sighè*, l'Abîme et le Silence, ne sont point deux noms du premier Etre, mais le Couple divin, la suprême Syzygie d'où tout émane. Pas plus que ses prédécesseurs, Valentin ne se dissimule l'antinomie fondamentale qui existerait entre l'esprit et la matière, Dieu et le monde visible. Tout son effort consiste précisément à montrer comment cette infinie distance est comblée par une infinité d'êtres intermédiaires inégalement parfaits, comment cette opposition radicale est corrigée par un assouplissement graduel des forces ascendantes et descendantes, et par l'intervention de certains êtres de pacification et d'harmonie, mis dans le monde par le Couple suprême qui règne au sommet de toutes choses.

Exposé de son système.

De l'Abîme et du Silence sont nés l'Esprit et la Vérité. C'est la Tétrade ou Quaternité première : *Buthos*, *Sighè*, *Nous*, *Aléthé*. Mais l'Esprit, uni à la Vérité, a donné naissance au Verbe, *Logos*, et à la Vie, *Zoé* ; et ceux-ci ont communiqué l'existence à l'Homme

Son but :
expliquer
l'antinomie
radicale
qui existe
entre Dieu
et la nature.

Les êtres
intermédiaires
ou Eons.

1. S. IRÉNÉE, *P. G.*, VII, 680-686 ; DUFOURCQ, *op. cit.*, p. 64-66.

2. La propagande des idées de Valentin à Rome a dû commencer vers 135. HARNACK, *Chronologie*, p. 291.

et à l'Église. La bienheureuse Ogdoade est ainsi constituée.

Sans doute, à mesure que les êtres vont s'éloignant du Principe premier, ils perdent, par une dégradation insensible, quelque chose du divin ; ils restent féconds néanmoins, et leurs générations forment une série d'êtres supérieurs ou Eons, dont l'ensemble constitue la Plénitude, ou Plérôme. Dans ce Plérôme, tout Eon aspire à la compréhension complète de l'Abîme ; et cette aspiration fait sa vie et sa joie.

Création
du monde
matériel par le
démurge.

Elle a fait, hélas ! aussi, le malheur du monde. Car les Eons inférieurs, ceux qui étaient descendus jusqu'aux confins du Plérôme, ont été jaloux de l'Esprit parfait, ou du *Nous*. En vain les génies des Confins ont essayé de rétablir l'harmonie dans le Plérôme ; une Sagesse inférieure, une Raison dégradée, est née au milieu de ces luttes. C'est Achamoth. Exilée du Plérôme, Achamoth s'est unie au Chaos ; d'elle et de lui est né le Démurge, ou Créateur du monde matériel, et l'ensemble du monde matériel a constitué le Kénôme, ou le Vide, le Rien. La décadence ne s'est plus arrêtée, elle est allée jusqu'au Mal suprême, à Satan, à Belzébuth, au Maître du monde inférieur.

Le Plérôme
et le Kénôme.

C'est entre ces deux mondes que se trouve l'homme. Le Démurge l'a fait matériel, mais la Sagesse lui a infusé l'esprit. Sur les limites du Kénôme, mais aspirant au Plérôme, l'homme est comme écartelé entre deux mondes. Qui le sauvera ? Un être supérieur, Jésus de Nazareth, que l'Esprit épure peu à peu et qui parviendra à entraîner avec lui l'élite de l'humanité dans le Plérôme.

L'homme.

Il s'est produit, en effet, par suite de tous ces troubles, une division dans l'humanité. Elle comprend désormais les Matériels ou Hyliques, les Animaux ou Psychiques, et les Spirituels ou Pneumatiques. Ces derniers n'ont plus besoin de bonnes œuvres ni de vertus ; ils ont la Science, la Gnose. Qui connaît les mystères, possède le salut ; qui sait l'énigme du monde, est libéré de toute règle ; qui a la Science, n'a plus besoin de foi ni de loi ¹.

Le salut
par la Science.

1. S. IRÉNÉE, *Hæres.*, P. G., t. VII, col. 560-576 ; DUFOURCQ, *Saint Irénée*, p. 48-53.

VIII

On devine les conséquences immorales qui devaient résulter d'une pareille doctrine. On ne les aperçut pas au premier abord. Le saint pape qui occupait alors le siège de Rome, saint TÉLESPHORE, semble pourtant s'être vivement préoccupé de maintenir parmi les chrétiens l'austérité de la vie.

Saint
Télesphore
(125 ?-136 ?).

Télesphore était Grec, nous dit le *Liber pontificalis*, et avait, avant son pontificat, mené la vie d'anachorète. Faut-il entendre par là qu'il avait vécu de la vie érémitique et que le peuple et le clergé de Rome étaient allés le chercher au désert ? Doit-on croire qu'il faisait simplement partie d'un groupe de prêtres vivant d'une vie ascétique plus parfaite que celle des autres membres du clergé ? Il est certain du moins que, par sa vie antérieure, le Pape qui prit le gouvernement de l'Eglise vers l'an 125, était préparé à se faire le défenseur de la régularité des mœurs parmi les chrétiens. Le *Liber pontificalis* lui attribue l'institution du jeûne du carême ¹. Il faut entendre par ces mots la réglementation de la pénitence quadragésimale : car nous savons, par un témoignage formel de saint Irénée, que les observances du carême étaient bien antérieures à cette époque ². Il y eut, du reste, même après le pape saint Télesphore, une grande diversité dans la durée du jeûne comme dans la mesure des privations qu'on s'imposait pour imiter le jeûne du Sauveur, et l'uniformité de ces observances ne fut universellement obtenue que dès le début du iv^e siècle par le cinquième canon du concile de Nicée.

Il travaille
à promouvoir
dans l'Eglise
l'austérité
et la piété.

Le *Liber pontificalis* attribue encore à saint Télesphore l'institution de la messe de minuit à Noël et l'introduction du *Gloria in excelsis* à cette messe. La célèbre lettre de Pline à Trajan ³, citée plus haut, nous apprend que les chrétiens avaient l'habitude de s'assembler avant le jour pour célébrer le saint Sacrifice. Le clergé oriental a conservé l'usage de dire la messe aux premières lueurs du jour. En Occident, dès que l'Eglise eut reconquis la paix, l'heure

1. *Lib. pont.*, I, 129.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, c. xxiv. Sur les origines du jeûne du Carême, voir une longue note de Mgr DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. I, p. 129-130, note 2.

3. PLINE, *Epist.*, X, 97.

de tierce ¹ fut l'heure réglementaire du saint Sacrifice. Le *Liber pontificalis* fait allusion à cet usage, et suppose qu'il existait à Rome au temps de saint Télesphore. Saint Irénée nous dit que ce pape termina sa vie par un « glorieux martyre ² » ; mais aucun détail ne nous est parvenu sur ses derniers moments. L'Église d'Occident l'honore au 5 janvier et celle d'Orient au 22 février.

1. On sait que les anciens appelaient heure de prime l'intervalle qui s'écoule de 6 heures du matin à 9 heures ; heure de tierce, le temps qui se passe de 9 heures à midi ; heure de sexte, celui qui va de midi à 3 heures, et heure de none, celui qui va de 3 heures à 6 heures.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. vi.

CHAPITRE II

DE L'AVÈNEMENT D'ANTONIN LE PIEUX A LA PERSÉCUTION DE SEPTIME-SÉVÈRE (138-202).

Sous Trajan et Hadrien, les chrétiens avaient surtout su mourir : leur intrépidité devant les tourments et devant la mort avait été leur grande apologétique ; si plusieurs d'entre eux avaient publié des apologies, leur but avait été principalement de se défendre contre des calomnies et des injustices. D'Antonin le Pieux à Septime-Sévère, leur courage ne faillira pas devant les supplicés ; mais leur apologétique prendra une plus grande envergure. Non contents de réfuter les accusations de leurs adversaires, ils travailleront à les conquérir ; ils chercheront aussi à défendre la pureté de leur foi contre les altérations de l'hérésie, et, dans le feu même du combat, ils inaugureront la première synthèse théologique de leurs croyances.

Vue générale sur l'histoire de l'Eglise pendant la seconde moitié du II^e siècle.

I

De l'avènement d'Antonin le Pieux au milieu du règne de Commode, la situation légale des chrétiens resta ce que l'avaient faite les rescrits de Trajan et d'Hadrien. L'Eglise eut presque toujours à subir la persécution en quelque endroit, tantôt en vertu d'accusations régulières, conformes aux rescrits impériaux, tantôt à la suite d'émeutes populaires, négligemment réprimées, parfois même encouragées ou suscitées par des magistrats. Du milieu du règne de Commode au milieu de celui de Sévère, les chrétiens purent enfin jouir d'environ quinze années de paix, qui formèrent comme une transition entre le régime de la persécution par rescrit, en vigueur pendant tout le II^e siècle, et celui de la persécution par édit, qui sévit avec intermit-

Vue générale sur les persécutions pendant cette période.

tence pendant le ¹^{er}. Saint Polycarpe, sainte Félicité et ses fils, saint Justin, sainte Cécile, les martyrs de Lyon et les martyrs scyllitains furent les plus illustres victimes des persécutions de cette période.

Nous savons malheureusement peu de chose des pontifes qui gouvernèrent l'Eglise pendant ce temps. La destruction de tous les registres de l'Eglise romaine qui eut lieu sous Dioclétien est, pour l'histoire du pontificat romain, une perte irréparable. Le *Liber pontificalis*, rédigé au ^{vi}^e siècle, d'après des traditions orales et sans doute aussi d'après quelques documents écrits échappés aux investigations des persécuteurs, nous dit du successeur de saint Téléphore, saint HYGIN, qu'on n'a pas trouvé de trace de sa généalogie ². On suppose qu'il était philosophe et natif d'Athènes. La tradition lui attribuait « l'organisation du clergé ³ ». On a conjecturé que cette mention viserait l'institution des ordres mineurs ⁴. Son successeur, saint PIE I^{er}, est donné comme le frère d'Hermas, dont nous aurons à parler plus loin. La note qui lui attribue l'usage de célébrer la fête de Pâques le dimanche ⁵ est certainement en défaut, car Hygin, Téléphore et Sixte sont cités par saint Irénée comme ayant observé cette coutume ⁶. De saint ANICET, successeur de saint Pie I^{er}, nous ne savons à peu près rien, sinon qu'il naquit à Emèse, ville de Syrie, et qu'il fit des règlements sur la vie des clercs, à qui il interdit les soins excessifs de leur chevelure ⁷. Saint SOTER, qui lui succéda, serait né en Campanie et aurait montré un grand zèle pour l'observation des règles liturgiques. Il aurait interdit aux femmes de toucher aux linges sacrés ⁸. Une précieuse lettre de Denys de Corinthe, conservée par Eusèbe, nous montre aussi que ce pape, continuant les traditions généreuses de ses prédécesseurs, avait l'habitude de secourir abondamment les Eglises pauvres. Le témoignage de l'évêque de Corinthe mérite d'être noté, comme un hommage de ce temps à l'Eglise Mère, qui méritait toujours, comme à l'époque de saint Ignace, le glorieux surnom de « Présidente de la charité ». Voici ce que Denys écrivait

Saint Hygin
136 ?-140 ?).

Saint Pie I^{er}
140 ?-155 ?).

Saint Anicet
(155 ?-166 ?).

[Saint Soter
(166 ?-174 ?).

Il exerce
la charité
envers toutes
les Eglises.

1. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. I, Introduction, p. III.

2. *Lib. pont.*, I, 131.

3. *Clerum composuit*, loc. cit.

4. *Ibid.*, note 3.

5. *Ibid.*

6. EUSÈBE, *H. E.*, I, V, ch. XXIV.

7. « Il ne peut être question de la tonsure, qui était encore au ^{vi}^e siècle un insigne épiscopal. » (Duchesne, *Lib. pont.*, I, 134, note 3.)

8. *Lib. pont.*, I, 135.

aux Romains : « Depuis le commencement, vous avez coutume de donner toutes sortes de secours à tous les frères. Vous envoyez aux nombreuses Eglises, dans chaque ville, des provisions de bouche. Vous soutenez les confesseurs qui sont aux mines. Romains, vous gardez les traditions que vous ont laissées vos pères les Romains ; et, non seulement votre bienheureux évêque, Soter, les maintient, mais il les développe ¹. » La fin de cette lettre montre la vénération avec laquelle on recevait toujours à Corinthe les documents venus du Siège apostolique : « Aujourd'hui, continue l'évêque, nous avons célébré le saint jour du dimanche, pendant lequel nous avons lu votre lettre. Nous continuerons à la lire toujours, comme un avertissement, ainsi du reste que la première que Clément nous a adressée ². » Saint ELEUTHÈRE, qui fut élu à la suite de saint Soter, est donné par le *Liber pontificalis* comme ayant négocié avec un roi anglo-saxon, ou plutôt avec un certain chef de clan ³, nommé Lucius, la conversion de la Grande-Bretagne. On a mis en doute l'historicité de ce fait ⁴. Une correspondance plus authentique est celle qu'il eut avec les Eglises de Lyon et de Vienne à l'occasion du martyre de saint Pothin et de ses compagnons.

Saint
Eleuthère
(174 ?-189 ?).

C'est pendant le pontificat d'Eleuthère qu'Irénée mit la main à son grand ouvrage, où il devait reconnaître l'Eglise romaine comme la « principale gardienne de la tradition apostolique ». Avec le pape saint VICTOR, qui succéda à saint Eleuthère, et qui gouverna l'Eglise jusqu'à la fin du 1^{er} siècle, l'histoire pontificale s'éclaire de documents plus nombreux. Avec lui nous verrons se dérouler les phases de la grande controverse baptismale et commencer les premiers débats de la controverse trinitaire.

Saint Victor I^{er}
(189 ?-199 ?).

II

La tradition fait de chacun de ces papes un martyr. Il est vrai que ce titre était parfois donné, dans les premiers siècles, non seulement à ceux qui avaient donné leur vie pour la foi, mais aussi à ceux qui

Les papes
martyrs.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. IV, ch. xxiii, n. 10.

2. *Ibid.*, n. 11.

3. La Grande-Bretagne était alors province romaine, et ne pouvait avoir de roi proprement dit.

4. DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. I, Introduction, p. cii-civ.

avaient affronté les risques d'une situation périlleuse ¹ ; mais rien n'est plus vraisemblable que la mise à mort des pontifes de Rome en un temps où le glaive de la persécution menaçait quiconque ne pratiquait pas la religion des empereurs, et le silence des documents écrits n'est point une raison de dénier, au nom de l'histoire, à ces pontifes vénérés de l'Église romaine, le titre glorieux que l'Église catholique leur donne dans sa liturgie.

Martyre
de saint
Polycarpe
(155).

La Providence a, du moins, laissé parvenir jusqu'à nous les actes authentiques ² du martyr de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de saint Jean l'apôtre. Ce vénérable témoin des temps apostoliques fut victime, en 155, sous le proconsulat de Statius Quadratus et sous le gouvernement d'Antonin le Pieux, d'une de ces agitations populaires que provoquaient les ennemis des chrétiens. Il avait atteint l'âge de quatre-vingt-six ans. La foule l'escorta jusqu'au stade, où se tenait le proconsul, avec un tumulte indescriptible, au milieu duquel on distinguait surtout ce cri : « Mort aux athées ! » Mais laissons ici la parole au précieux document.

Son
interrogatoire.

« Polycarpe, dit le proconsul, au nom du respect que tu dois à ton âge, repens-toi. Jure par le génie de César, et crie : « Plus d'athées ! » Polycarpe alors, promenant un regard grave sur la foule qui couvrait les gradins, la montra de la main : « Oui, certes, dit-il, plus d'athées ! » Et il leva les yeux au ciel, en poussant un profond soupir. Statius Quadratus lui dit : « Jure, et je te renvoie. Insulte le Christ. » Polycarpe répondit : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal. Comment pourrais-je insulter mon Sauveur et mon Roi ? — Jure par le génie de César. — Tu feins d'oublier qui je suis. Ecoute : Je suis chrétien. — J'ai des bêtes féroces... — Fais-les venir. Il m'est bon de passer des maux de cette vie à la justice suprême. — Puisque tu méprises les bêtes, je te ferai brûler. — Tu me menaces d'un feu qui dure une heure. Ne sais-tu pas qu'il y a le feu de la peine éternelle, réservé aux impies ? »

« Pendant que Polycarpe disait ces choses et d'autres encore, la grâce divine illuminait son visage. On remarqua alors que celui qui

1. Saint Cyprien donne au pape Corneille le nom de martyr pour le seul fait d'avoir « accepté de siéger à Rome dans la chaire apostolique, au moment où le tyran lançait les plus terribles menaces ». (*P. L.*, t. III, col. 774-775.)

2. « Ces actes, dit Dom Leclercq, défient la critique. Ils furent écrits moins d'un an après l'événement. » DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, I, 66.

paraissait le plus troublé par l'interrogatoire, ce n'était pas l'accusé, mais le proconsul.

« Au feu ! » criait la foule, qui se répandit dans les boutiques et les bains, pour y chercher des fagots. Le bûcher fut préparé... On lia Polycarpe à un poteau, debout, et les mains derrière le dos. Il leva les yeux au ciel et dit : « Seigneur, je te bénis et te rends gloire pour tous les bienfaits que j'ai reçus de toi, par le Pontife éternel, Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, par lequel à Toi avec **Lux** et l'Esprit-Saint, soit la gloire, maintenant et dans les siècles futurs, *Amen.* »

Sa mort.

« Après qu'il eut dit *Amen*, les valets du bourreau mirent le feu au bois. Et nous fûmes alors témoins d'un prodige. La flamme, en montant, sembla s'arrondir en voûte au-dessus de la tête du martyr et présenter l'aspect d'une voile de navire gonflée par le vent.

« Un bourreau s'avança et frappa le saint vieillard d'un coup de couteau. Puis on brûla son cadavre.

« Onze chrétiens périrent martyrs comme lui. Daigne le Seigneur nous faire les compagnons de leur sort et de leur félicité ¹. »

Rien, on le voit, n'avait été changé dans la politique religieuse de l'empire sous Antonin le Pieux. Il avait succédé à l'empereur Hadrien en 138 et devait garder le pouvoir jusqu'en 161. Le surnom que le peuple romain lui donna et que l'histoire lui a conservé est fondé sur la vénération qu'il montra pour son père adoptif Hadrien, sur le culte qu'il professa pour les vieux souvenirs de Rome et sur la modération dont il fit preuve dans le gouvernement de l'empire. Antonin le Pieux conduisit la civilisation et la puissance de Rome à son apogée ; mais il partagea malheureusement le préjugé funeste de ses prédécesseurs, voyant dans la religion chrétienne l'ennemie de la civilisation romaine, et se borna à prescrire, sans les obtenir toujours, l'ordre et la régularité dans les poursuites exercées contre les disciples du Christ ².

Antonin
le Pieux
(138-161).

Son attitude
à l'égard
des chrétiens.

1. FUNK, *Patres apostolici*, t. I, p. 314-345. Sur l'authenticité de ce récit, voir *ibid.*, p. ci-cv.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. IV, ch. XIII, cite un édit par lequel Antonin aurait interdit de poursuivre et de punir un chrétien sous la seule inculpation de christianisme. Tillemont n'avait pas hésité à admettre l'authenticité de cette pièce ; mais elle était généralement abandonnée de nos jours, et M. Paul Allard croyait pouvoir écrire, en 1885, *Hist. des pers.*, I, 293 : « Le caractère apocryphe de cette pièce n'a pas besoin d'être démontré. Il est évident. » M. Harnack, en 1895, a soumis le document à un nouvel examen, et, de son étude, il a cru pouvoir conclure que le document est composé de plusieurs fragments, les uns authentiques et les autres interpolés. Le

Marc-Aurèle
(161-180).

Son successeur, Marc-Aurèle, plus digne dans sa vie privée et publique que ses trois prédécesseurs, fut un esprit élevé, un cœur bon jusqu'à la faiblesse et tendre jusqu'à l'illusion. Il ne fit cependant qu'aggraver la situation des chrétiens dans l'empire. « Les dix-neuf années de son règne furent les plus troublées et les plus cruelles que l'Eglise eût traversées ¹. » Cette anomalie apparente s'explique, si l'on réfléchit à trois faits, constatés par tous les historiens. Le premier, c'est la désagrégation du monde antique qui s'opéra sous le gouvernement du nouvel empereur. Des hommes nouveaux, des aventuriers venus on ne sait d'où et subitement populaires, menaçaient à chaque instant cette succession héréditaire au trône, qui, par la filiation naturelle ou adoptive ², semblait être le plus solide fondement du gouvernement impérial. En même temps, le lien le plus puissant de l'unité de l'empire, le vieux culte national, paraissait se détendre et se dissoudre au contact des cultes orientaux, de plus en plus envahissants. Un pouvoir en péril devient facilement un pouvoir tyrannique. Rien n'est plus commun dans l'histoire que les soubresauts de violence des institutions qui vont périr. L'empire romain n'échappait point à cette loi. La vieille société se souleva par une sorte d'instinct de conservation contre toutes les puissances où elle crut apercevoir un ennemi. Ce ne fut pas tout. Marc-Aurèle n'était pas seulement un empereur, c'était un philosophe. De toutes les forces religieuses ambiantes, du vieux culte national de Rome, si austère et si fort, de ce besoin de purification qui pénétrait les cultes d'Orient, de ce christianisme lui-même, qu'il détestait, en subissant en secret l'influence de sa morale pure, il s'était fait une philosophie très noble et très haute, toute faite d'emprunts, plus ou moins conscients, mais qu'il croyait autonome, et qu'il voulait défendre jalousement contre toute autre doctrine comme son bien propre. Le christianisme, à qui ses apologistes commençaient précisément à donner la forme d'une philosophie, lui apparut comme la plus redoutable de ces concurrences. Troisième

Son caractère.
Causes
de la
recrudescence
des
persécutions
sous
son règne :

1° Le péril
l'empire ;

2° La rivalité
philosophique
de la
doctrine
chrétienne ;

savant critique s'est appliqué ensuite à reconstituer le texte authentique sous les remaniements que nous possédons. Il en résulterait que l'empereur ne permettait pas de poursuivre un chrétien sous l'inculpation de christianisme, mais qu'on pouvait le faire sous celle d'athéisme, laquelle aurait été une inculpation de droit commun. Sur cette opinion du savant allemand, voir Louis SALTET, *l'Edit d'Antonin*, dans la *Revue d'hist. et de lit. rel.*, t. I, 1896, p. 383-392.

1. P. ALLARD, *op. cit.*, 1, 329.

2. Le pouvoir impérial, transmis par l'hérédité sous les Césars et les Flaviens, se transmettait par adoption sous les Antonins.

fait enfin : des inondations, des disettes, des épidémies, des fléaux de toutes sortes s'étaient abattus sur Rome et sur l'Italie dès les premiers mois du règne de Marc-Aurèle. Quatre ans plus tard, la peste traversait l'empire dans toute sa longueur. Dans de pareilles conjonctures, le premier mouvement du peuple romain fut de chercher des auteurs responsables de ces calamités, pour les immoler aux dieux. Ces victimes étaient toutes trouvées. « Les chrétiens n'étaient-ils pas la cause de tous les désastres ? Si le Tibre inondait Rome, si le Nil n'inondait pas les campagnes, s'il survenait une famine, une guerre, une peste, un cri s'élevait aussitôt : « Les chrétiens aux lions ! A mort les chrétiens ! » Marc-Aurèle était lui-même superstitieux. De plus, il était faible. Ce n'était pas sur lui qu'on pouvait compter pour réprimer de pareils soulèvements de la foule. Il devait les laisser se produire et aller jusqu'à leurs extrêmes conséquences.

30 Les superstitions populaires.

III

Une des plus touchantes victimes de la superstition romaine fut une sainte et illustre veuve, sacrifiée à Rome, en 162, avec ses sept enfants, sainte Félicité. « Demeurée veuve, racontent les Actes de son martyre ², elle avait consacré à Dieu sa chasteté. Nuit et jour livrée à la prière, elle était un grand objet d'édification pour les âmes pures. Les pontifes, voyant que, grâce à elle, la bonne renommée du nom chrétien s'était accrue, parlèrent d'elle à Antonin Auguste ³, disant : « Cette veuve et ses fils outragent nos dieux. Si elle ne vénère pas nos dieux, ils s'irriteront tellement qu'il n'y aura pas moyen de les apaiser. » L'empereur manda Publius, préfet de la ville, et lui enjoignit de contraindre Félicité à sacrifier aux dieux.

Martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants (162).

1. TERTULLIEN, *Ad Nat.*, I, 9 ; *Apol.*, 40.

2. Ces actes ne sont point les actes originaux, c'est-à-dire la transcription pure et simple des procès-verbaux judiciaires dressés par les païens et vendus aux fidèles par les agents du tribunal (voir, sur ces actes originaux, E. LE BLANT, *les Actes des martyrs*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Bell.-Lett.*, t. XXX, 2^e partie) ; mais ils en dépendent étroitement et ont dû être rédigés un an après l'événement. « Ces Actes, dit Tillemont, n'ont rien que de bon. » TILLEMONT, *Mémoires*, t. II, p. 352. Cf. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, I, 342 et s. ; Rossi, *Bollettino*, 1863, p. 19 ; Dom LECLERCQ, *les Martyrs*, I, 210 et s.

3. Il s'agit de Marc-Aurèle. Voir ROSSI, ALLARD et LECLERCQ, *loc. cit.* Le nom d'Antonin était donné à tous les princes de la dynastie des Antonins.

Leur
interrogatoire.

Aux premières sollicitations du préfet, la courageuse matrone répondit : « Tes menaces ne sauraient m'ébranler, ni tes promesses me séduire. J'ai en moi l'Esprit-Saint, qui ne permettra pas que je sois vaincue par le démon. — Malheureuse ! s'écria Publius ; s'il t'est doux de mourir, laisse au moins vivre tes fils. — Je sais que mes fils vivront s'ils consentent à sacrifier aux idoles ; mais s'ils commettent ce crime, ils iront à la mort éternelle. » Le lendemain, le préfet la convoqua avec ses sept fils : « Prends pitié de tes enfants », lui dit-il. Alors la chrétienne, se tournant vers ses fils : « Levez les yeux, mes enfants, s'écria-t-elle. Regardez le ciel. Jésus-Christ vous y attend avec ses saints. » La mère et les enfants furent courageux jusqu'au bout. Une sentence de mort fut portée contre eux. L'aîné des jeunes gens fut assommé à coups de fouets garnis de plomb ; le second et le troisième succombèrent sous les coups de bâton qu'on leur asséna ; le quatrième fut précipité dans le Tibre. Les trois derniers et la mère eurent la tête tranchée¹.

Leur mort.

Félicité et ses fils étaient morts victimes de la superstition populaire ; l'année suivante, Justin fut immolé à la jalousie des philosophes païens.

Saint Justin
(100 ?-163).

Justin était né dans les premières années du II^e siècle, en Palestine, à Sichem, la Naplouse moderne. Son père Priscus et son grand-père Bacchius étaient Grecs d'origine et païens. Il avait été élevé lui-même dans le paganisme. D'une maturité précoce, il avait, de bonne heure, fréquenté les diverses écoles de philosophie. Dévoré de la soif de la vérité, il la demanda tour à tour au Portique, à l'Académie, à l'école de Pythagore. La doctrine de Platon, qu'il aborda ensuite, le retint plus longtemps, mais sans contenter pleinement son esprit et son cœur. Un vieillard, qu'il rencontra un jour dans une promenade solitaire, au bord de la mer, lui fit entrevoir, au delà des clartés que lui donnait l'étude des philosophes, celles qu'il trouverait dans la lecture des prophètes. Il lut la Bible. En se nourrissant des saintes Lettres, il comprit mieux comment la sagesse humaine lui avait paru si fade et si pauvre lorsqu'il lui avait demandé une raison de vivre. C'est lui-même qui nous a raconté ces choses dans des livres pleins de son expérience personnelle. Il a aussi raconté comment la vue des chrétiens, persécutés pour leur foi, et bravant tous les périls pour rester fidèles à leur religion, fit

Il étudie
les
philosophies
païennes.

1. LECLERCQ, *les Martyrs*, I, 210-214.

tomber tous les préjugés que son éducation païenne lui avait donnés sur les disciples du Christ ¹. Vers 135, il embrassa le christianisme. Justin n'abandonna point pour cela la philosophie ; il chercha seulement à la pénétrer d'esprit chrétien. Ou plutôt il s'efforça de montrer la doctrine chrétienne sur Dieu, sur l'homme et sur le monde, comme une philosophie nouvelle, « la seule, disait-il, qui soit sûre et utile ² ». Il continua à porter à travers le monde le manteau des philosophes ³, défendant sa foi, par la parole et par la plume, contre tous venants, hérétiques, juifs et païens. Il était persuadé que « pouvoir dire la vérité et la taire, c'est mériter la colère de Dieu ⁴ ».

Sa conversion
(135).

Une de ses plus vigoureuses campagnes fut celle qu'il mena contre le philosophe cynique Crescent, qui, « pour plaire à une multitude égarée, traitait les chrétiens d'athées et d'impies ⁵ ». Non content de le poursuivre partout où il semait ses calomnies, de le provoquer à des discussions publiques, de le confondre devant le peuple, il lui proposa, sans l'obtenir, une conférence contradictoire devant l'empereur ⁶. Au cours de sa campagne, il avait convaincu son adversaire de « ne pas savoir le premier mot des sujets qu'il traitait ⁷ ». Le cynique devait ne jamais pardonner au philosophe chrétien les humiliations publiques qu'il recevait de lui.

Sa campagne
contre
le philosophe
cynique
Crescent.

Justin ne se faisait pas d'illusions. « Je m'attends, écrivait-il, à être poursuivi et attaché au bois du supplice par quelqu'un de ceux que j'ai nommés, ou par Crescent, cet ami du bruit et de la parade ⁸. » Cette attente se réalisa. Dénoncé à la justice romaine par Crescent ou à l'instigation de Crescent ⁹, avec six autres chrétiens, il fut, après un bref interrogatoire, battu de verges et décapité. Le procès-verbal officiel de son interrogatoire est parvenu jusqu'à nous. En voici quelques fragments : « Le préfet Rusticus : « Quelle science étudies-tu ? — Justin : J'ai successivement étudié toutes les sciences. Je me suis arrêté à la doctrine des chrétiens. — Quelle est cette doctrine ? — La voici : Croire en un seul Dieu, créateur

Il est arrêté
avec plusieurs
autres
chrétiens.

* Leur
interrogatoire.

1. II *Apol.*, ch. XII.

2. *Dial.*, ch. VIII.

3. EUSÈBE, *H. E.*, I. IV, ch. XI ; JUSTIN, *Dial.*, ch. I.

4. *Dial.*, ch. LXXXII.

5. II *Apol.*, ch. III, n. 2.

6. II *Apol.*, ch. III, n. 5.

7. *Ibid.*, n. 4.

8. Τοῦ φιλοσόφου καὶ φιλοκόμπτου. (*Ibid.*, n. 1.)

9. TATIEN, *Orat. ad Græc.*, XIX ; EUSÈBE, *H. E.*, I. IV, ch. XVI, n. 8.

de toutes choses, et confesser Jésus-Christ, Fils de Dieu, juge futur du genre humain. Moi, homme débile, je ne puis parler comme il faut de sa divinité infinie. C'est l'œuvre des prophètes, qui l'ont annoncé depuis des siècles, par une inspiration d'en haut. — Où les chrétiens s'assemblent-ils ? — Là où ils peuvent le faire ; car le Dieu qu'adorent les chrétiens est partout. — Tu es donc chrétien ? — Je le suis. — On dit que tu es un philosophe éloquent. Si je te fais fouetter et décapiter, penses-tu que tu monteras ensuite au ciel ? — Je ne le pense pas, je le sais. J'en suis si assuré que je n'en doute d'aucune façon. — Sacrifie aux dieux. — Un homme sensé n'abandonne pas la piété pour l'erreur. »

Les compagnons de Justin, Evelpiste, Hiérax, Pœon, Libérien, Chariton, et une chrétienne, Charita, firent des réponses semblables.

Evelpiste était un esclave. « Et toi, lui dit avec dédain le juge, qu'es-tu ? — Je suis un esclave de César, répondit Evelpiste ; mais, chrétien, j'ai reçu du Christ la liberté, et j'ai la même espérance que ceux-ci. » C'était la première fois qu'un esclave osait revendiquer, en public, devant un magistrat romain, sa dignité d'homme.

Le préfet rendit la sentence suivante : « Que ceux qui n'ont pas voulu sacrifier aux dieux soient fouettés et emmenés pour subir la peine capitale ¹. »

Leur martyre
(163).

La sentence fut exécutée sur-le-champ.

C'était en 163 ². Les corps des suppliciés purent être enlevés par les chrétiens et placés « en lieu convenable », disent les Actes, pour pouvoir être honorés dignement par leurs frères.

Sainte Cécile.

Quelques années plus tard, une sentence de mort atteignait, pour le même prétendu crime, une jeune Romaine, de race sénatoriale. Cécile, épouse du patricien Valérien. Par égard pour son rang, par pitié pour sa jeunesse, ou peut-être pour éviter de causer dans Rome une émotion trop vive, le juge ordonna que la sentence serait exécutée dans la maison même de la condamnée. Tacite, Suétone et des historiens postérieurs ont mentionné de nombreux exemples de ces exécutions à domicile. On commandait au condamné de s'ouvrir les veines, de se laisser mourir de faim, d'absorber du poison. Le pré-

1. LECLERCQ, *op. cit.*, I, 86-89.

2. Renan a fait de vains efforts pour disculper Marc-Aurèle, l'empereur philosophe, de la mise à mort de Justin, le premier philosophe chrétien. Sa tentative pour reculer le martyre de saint Justin jusqu'au règne d'Antonin le Pieux, n'a pas convaincu les savants. Voir ALLARD, *Hist. des pers.*, I, 265-266.

fet qui condamna Cécile à mourir, ordonna qu'elle serait asphyxiée dans la salle de bains de sa maison ¹. Mais la sainte survécut à ce supplice. Un licteur, envoyé pour lui couper la tête, lui entailla le cou par trois fois, et la laissa respirant encore. Elle agonisa pendant trois jours. Les chrétiens l'enterrèrent dans un domaine funéraire de la voie Appienne. •

Son martyre
(de 177 à 180).

Les Actes de sainte Cécile, rédigés après la paix de l'Eglise, dans un but d'édification, n'ont pas la même valeur historique, dans toutes leurs parties, que ceux de saint Justin. Mais le savant Jean-Baptiste de Rossi a pu, en effaçant quelques longs discours, évidemment amplifiés, et quelques circonstances qui lui ont paru légendaires, reconstituer historiquement le récit de l'arrestation, du procès et de la mort de sainte Cécile, et des découvertes archéologiques ont confirmé de tous points l'histoire de cette jeune martyre, si chère à la piété chrétienne ².

IV

Pendant que le plus pur sang romain était versé à Rome même pour la gloire du nom chrétien, le sang gaulois, grec, asiatique, coulait à flots, pour la même cause, dans la capitale de la Gaule lyonnaise. Les martyrs de Lyon (177).

La Providence a permis que l'une des plus belles scènes de martyre dont l'Eglise puisse se glorifier nous ait été conservée par une pièce dont l'authenticité défie toute sérieuse controverse : la lettre écrite en 177 aux Eglises d'Asie et de Phrygie par les Eglises de Lyon et de Vienne ³. Renan lui-même, en présence de ce mémo-

Valeur
historique
de la lettre qui
nous
a rapporté
cet événement.

1. Voir dans MARTIGNY, *Dict. d'archéol. chrét.*, au mot *Balneum*, une figure faisant comprendre de quelle manière l'asphyxie pouvait être déterminée par un dégagement de vapeur brûlante dans une salle de bains de l'ancienne Rome. Cf. ALLARD, *op. cit.*, 423-424.

2. Sur le martyre de sainte Cécile, voir P. ALLARD, *op. cit.*, I, 419-430; ROSSI, t. II, p. xxxiii, 150, 155, 161; DOM GUÉRANGER, *Sainte Cécile*, Paris, 1874. On place la date du martyre de sainte Cécile de 177 à 180.

3. A l'exception d'Ernest Havet, dont on connaît les extraordinaires partis pris, tous les historiens des premiers siècles de l'Eglise, les anciens comme les modernes, Tillemont, Renan, Harnack, Aubé, Gaston Boissier, Mgr Duchesne, etc., ont considéré cette lettre comme étant d'une authenticité incontestable. Un professeur de l'Université de Chicago, James Westfall THOMPSON, vient d'essayer de contester cette authenticité dans *The American Journal of Theology*, t. XVI, juillet 1912,

nable document, n'a pu retenir un cri d'émotion profonde. « C'est, dit-il, un des morceaux les plus extraordinaires que possède aucune littérature. Jamais on n'a tracé un plus frappant tableau du degré d'enthousiasme et de dévouement où peut arriver la nature humaine. C'est l'idéal du martyr, avec aussi peu d'orgueil que possible de la part du martyr ¹. »

La ville
de Lyon vers
la fin
du 11^e siècle.

La ville de Lyon était alors la métropole administrative des trois provinces des Gaules. Les délégués de soixante-quatre peuples y séjournaient, comme dans une ville fédérale ². Le culte de Rome et d'Auguste, desservi par un grand prêtre, qui représentait les trois provinces gauloises ³, y était célébré avec la plus grande solennité. On eût dit qu'au moment où, dans la ville éternelle, la religion romaine semblait reculer devant la philosophie envahissante, elle se reconstituait dans la grande ville gauloise un centre puissant ⁴. D'autre part, le grand courant commercial établi depuis longtemps entre les ports de l'Asie Mineure et les villes gauloises de la vallée du Rhône était devenu, par la force même des choses, comme un sillon de fécond apostolat. Les chrétientés de Lyon et de Vienne se grossissaient d'éléments syriens et phrygiens, qui leur apportaient, avec les traditions chrétiennes de l'Orient, un incessant regain de vitalité. Le vénérable vieillard qui gouvernait, au milieu du 11^e siècle, l'Église de Lyon, Pothin, et son principal auxiliaire, son bras droit, Irénée, étaient, l'un et l'autre, originaires d'Asie ; l'un et l'autre avaient été disciples de Papias et de Polycarpe, lesquels étaient disciples de saint Jean. L'Église lyonnaise, non contente de se nourrir de la plus pure doctrine par une correspondance active avec les Églises d'Asie, avait rayonné à son tour. Les monuments archéologiques semblent indiquer entre les Églises d'Autun, de Langres, de Châlon, de Tournus, de Dijon, d'une part, et l'Église de Lyon,

Le paganisme
à Lyon.

Le
christianisme
à Lyon.

p. 359-384. Son principal argument est qu'avant Eusèbe, c'est-à-dire avant le 11^e siècle, aucun historien, soit païen, soit chrétien, n'a parlé des fidèles martyrisés à Lyon en 177. M. Paul ALLARD, dans la *Revue des quest. hist.* du 1^{er} janvier 1913, p. 53-67, réfute cette théorie paradoxale en montrant, après le P. de SMEDT (*Principes de la crit. hist.*, ch. XIII et XIV), HARNACK (*Mission*, I, 381), et BOISSIER (*Fin du pagan.*, I, 242-247), que l'argument négatif ne saurait être par lui-même une preuve historique.

1. RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 340.

2. A. DE BARTHÉLEMY, *les Assemblées nationales dans les Gaules*, dans la *Rev. des quest. hist.*, de juillet 1868, p. 14-22.

3. Il était appelé *sacerdos trium provinciarum Gallie*. ORELLI, 184.

4. BOISSIER, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 467; AUG. BERNARD, *le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, Lyon, 1863, p. 30.

d'autre part, des rapports, sinon de filiation proprement dite, au moins de quelque dépendance religieuse¹.

La colonie romaine avait son centre à Fourvières ; le fameux autel où se célébrait le grand culte de Rome et d'Auguste se trouvait au confluent du Rhône et de la Saône². Le centre de la population chrétienne était probablement dans les îles du confluent, vers Athanacum, aujourd'hui Ainai. Entre les deux cultes, chrétien et païen, le choc était inévitable. Il paraissait d'autant plus imminent, qu'une population flottante d'ouvriers, d'employés, de gens tour à tour riches et indigents, oisifs et affairés, suivant les fluctuations du commerce, s'agitait dans la grande ville, toujours prête à soulever des émeutes. En 177, une cause inconnue, peut-être un mot d'ordre, venu on ne sait d'où, tourna tout à coup contre les chrétiens cette agitation populaire. On les insulta. Dans les rues, dans les chemins, dans tous les lieux publics, on les assaillait, on leur jetait des pierres. La population d'origine lyonnaise confondit aussi peut-être les chrétiens et leur mystérieuse liturgie, avec ces sectateurs d'un grossier gnosticisme, que le mouvement commercial de l'Asie avait jetés en grand nombre dans la grande ville des Gaules. Malheureusement, l'autorité romaine ne se préoccupa ni de réprimer ces haines ni de dissiper ces malentendus. En l'absence du légat impérial, le tribun et les duumvirs cherchèrent seulement à mettre fin à l'agitation, en arrêtant un certain nombre de ceux que la voix publique désignait comme chrétiens.

Imminence
d'un conflit.

Soulèvement
populaire
contre
les chrétiens.

Arrestation
d'un certain
nombre
de chrétiens.

C'est ainsi que furent emprisonnés le vénérable évêque Pothin, le prêtre Zacharie, le diacre Sanctus, le néophyte Maturus, Attale, de Pergame, la jeune esclave Blandine, et plusieurs autres chrétiens. L'un d'eux fut mis en état d'arrestation à la première séance du tribunal. C'était un jeune homme de noble famille et de grande vertu, Vettius Epagathus. Indigné des tortures que l'on faisait subir aux accusés, il s'avança vers le juge. « Je demande, s'écria-t-il, à plaider la cause de mes frères. Je prouverai qu'ils ne sont ni athées ni impies. » Le juge se contenta de lui dire : « Es-tu chrétien ? », et, sur sa réponse affirmative, il le fit saisir et mettre au nombre des accusés.

1. TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, p. 35 et s., 38 et s. Cf. BULLIOT, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, p. 47-50.

2. A l'endroit où la pente de la Croix-Rousse devient abrupte, vers l'ancien Jardin des Plantes.

Olieuse
procédure.

Le légat impérial revint à Lyon sur ces entrefaites. L'instruction se poursuivit. On fit d'abord comparaître les esclaves des accusés et on les mit à la torture. On leur fit déclarer, presque sous la dictée, que les chrétiens commettaient, dans leurs réunions, les crimes les plus infâmes. « les repas de Thyeste, dit la lettre des Eglises, les incestes d'Œdipe, et d'autres choses qu'il ne nous est permis ni de dire ni de penser ¹ ».

Ces abominables mensonges portèrent à son comble la fureur populaire. Mais il s'agissait d'obtenir des accusés eux-mêmes l'aveu de ces crimes.

Les chrétiens
à la torture.

Les bourreaux se surpassèrent. Dans l'amphithéâtre, en présence d'une foule immense, indignée, furieuse, avide d'émotions sangui-
naires, les chrétiens furent battus à coups de fouet, assis sur des chaises de fer rougi, livrés aux morsures de bêtes féroces, qui les traînèrent dans l'arène, livrés à tous les supplices que les caprices d'une foule insensée réclamait par ses cris. Le diacre Sanctus, à qui l'on voulait arracher la révélation des secrets de l'Eglise, se contenta de dire : « Je suis chrétien. » On n'obtint pas de lui une autre parole. Les bourreaux s'acharnèrent alors sur l'esclave Blandine. Elle était petite de taille et faible de corps. Les chrétiens ses frères, et en particulier sa maîtresse, arrêtée comme elle, tremblaient de la voir faiblir. Elle fut héroïque. Pendant une journée entière, elle brava les tortures les plus atroces, en disant : « Je suis chrétienne. On ne fait rien de mal parmi nous. »

L'esclave
Blandine.

Charité
et humilité
des martyrs.

La plus grande angoisse des accusés n'était pas la pensée des supplices, c'était la crainte que quelques-uns, trop faibles, ne se laissassent aller à renier le Christ. Une dizaine de malheureux eurent cette faiblesse. Mais les arrestations continuaient tous les jours. Des chrétiens plus fidèles venaient prendre les places vides laissées par les apostats. « Ceux qui résistaient, dit la lettre des Eglises, étaient sans hauteur, sans dédain à l'égard de ces pauvres frères... Ils ne condamnaient personne. Ils se contentaient de pleurer et de prier. Ils s'humiliaient sous la main de Dieu, à qui ils devaient leur constance, et si quelqu'un les appelait martyrs, ils refusaient ce titre, disant : « Ceux-là seuls sont martyrs qui ont confessé le Christ jusqu'au bout. »

Sublime
réponse de
saint Pothin.

L'attitude du vénérable chef de l'Eglise de Lyon, Pothin, fut

1. EUSÈBE, I. V, ch. 1, n. 13.

sublime. Le légat lui demanda quel était le Dieu des chrétiens. « Tu le connaîtras si tu en es digne », répondit le vieil évêque. On le roua de coups, la populace lui lança tout ce qui lui tombait sous la main. Il fut jeté demi-mort dans un cachot, où il expira deux jours plus tard.

Finalement, ceux qui se trouvaient être citoyens romains furent condamnés à avoir la tête tranchée ; les autres furent destinés aux bêtes.

On réserva pour être immolés les derniers un jeune homme de quinze ans, nommé Ponticus, et l'esclave Blandine. On espérait qu'après avoir été témoins de tous les supplices de leurs frères, leur courage fléchirait. Ils furent l'un et l'autre admirables d'énergie. On épuisa sur l'enfant toute la série des supplices les plus raffinés. La douce parole de sa sœur Blandine l'aida, avec la grâce de Dieu, à tenir ferme jusqu'au bout.

Blandine restait seule. « Après avoir souffert les fouets, les bêtes, la chaise de feu, elle fut enfermée dans un filet, et on amena un taureau. La bête la lança plusieurs fois en l'air avec ses cornes. Elle ne paraissait rien sentir, tout entière à son espoir, et poursuivant un entretien intérieur avec le Christ. Pour finir, on l'égorgea. « En vérité, disaient les Gaulois en sortant, on n'avait jamais vu, dans nos pays, tant souffrir une femme ¹. »

Quarante-huit martyrs périrent ainsi dans la métropole des Gaules ².

V

La lettre des Eglises de Lyon et de Vienne ³, à laquelle nous avons emprunté tous les détails de ce martyr, se termine par ces mots : « La grâce divine ne manquait pas aux martyrs ; l'Esprit-Saint

Situation
respective de
l'Eglise
et de l'empire
à la fin
du n^e siècle.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. 1, n. 56.

2. Voir leurs noms dans le *Martyrologe hiéronymien*, édit. ROSSI-DUCHESNE, p. 73, et dans LEGLERCO, *les Martyrs*, I, 106-107. On remarque que la moitié environ des martyrs portent des noms grecs, la moitié des noms latins ; ce qui permet de conclure à une pareille proportion numérique dans la chrétienté lyonnaise.

3. Sur la distinction des Eglises de Lyon et de Vienne, admise par HARNACK, *Die Mission*, n. 327, et niée par Mgr DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, 2^e édit., p. 41, voir E. VACANDARD, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie*, 1912, p. 128-131.

habitait au milieu d'eux. » Les actes du martyr de sainte Félicité, ceux du martyr de saint Justin, presque tous les autres actes de cette époque, se terminent par une doxologie triomphante : « Gloire à Dieu dans tous les siècles. » Des deux puissances qui s'étaient rencontrées dans la grande ville gauloise comme dans la capitale de l'empire, c'était la puissance chrétienne qui triomphait. L'empire touchait, de plus en plus, visiblement, à sa ruine. Marc-Aurèle s'en rendait compte. Le philosophe qui était en lui avait beau se raidir, par pur devoir, en se disant : « Offre à Dieu, qui est au-dedans de toi, un être viril, prêt à quitter la vie, quand l'heure sonne ¹. » « Si ce méditatif, transformé pendant une partie de son règne en homme d'action, avait pu percer l'avenir, il eût prononcé avec plus d'amertume encore la parole qu'il dit au tribun, venu pour la dernière fois dans sa tente lui demander un mot d'ordre : « Va au soleil levant, moi je me couche. » De tous côtés, des peuples barbares pesaient sur les frontières romaines. Derrière eux, la grande nation des Goths commençait à s'ébranler. Et sur tous ces peuples, qui allaient donner le coup de grâce au colosse romain, le soleil levant de l'Évangile jetait ses clartés. Peut-être l'empereur philosophe eut-il quelque pressentiment de l'avenir du monde, quand, à sa dernière heure, d'un geste plus désespéré que stoïque, il se détourna de son fils Commode, et se voila la tête, pour ne plus voir personne, et mourir seul ². »

Fin de
Marc-Aurèle.

Commode
(180-192).

Commode devait être l'antithèse absolue de son père. « Nul souci de la patrie, nulle politique, si ce n'est celle de tous les tyrans, qui consiste à confisquer et à proscrire, par haine, par peur et par avarice. Cependant, de ce despote niais et sanguinaire, les chrétiens eurent moins à souffrir que de ses honnêtes et intelligents prédécesseurs. Incapable d'une idée suivie, il fut à la merci des événements. Tantôt il semble que le génie paternel l'emporte, que l'impulsion donnée par Marc-Aurèle se continue : le sang des martyrs coule. Tantôt une influence plus douce, celle des serviteurs chrétiens de son palais ou la prière toute-puissante d'une femme aimée, fait pencher vers la clémence son âme mobile ³. »

Les martyrs
scillitains
(180).

L'épisode le plus connu des persécutions qui sévirent sous son règne est celui des martyrs scillitains, dont les Actes « sont comp-

1. MARC-AURÈLE, *Pensées*, III, 5.

2. P. ALLARD, *op. cit.*, I, 433 et s.

3 *Ibid.*, 435.

tés à bon droit parmi les monuments les plus anciens et les plus purs de l'antiquité chrétienne ¹ ». En voici de larges extraits, textuellement traduits :

« Le seize des calendes d'août (17 juillet 180), Speratus, Nartzalus et Cittinus, Donata, Secunda, Vestia, comparurent au greffe à Carthage ².

« Le proconsul Saturninus dit : « Vous pouvez obtenir grâce, si vous revenez à la sagesse. »

« Speratus. — Jamais nous n'avons fait de mal. Mais nous rendons grâce du mal qu'on nous fait, parce que nous obéissons à notre empereur.

« Le proconsul. — Nous aussi, nous sommes religieux, et notre religion est simple...

« Speratus. — Si tu veux bien me prêter une oreille attentive, je t'expliquerai le mystère de la vraie simplicité.

« Le proconsul. — Je ne prêterai pas l'oreille à tes impertinences...

« Puis, s'adressant aux autres accusés : Abandonnez cette vaine croyance.

« Cittinus. — Nous ne craignons qu'un Seigneur, notre Dieu qui est dans le ciel.

« Speratus. — Je suis chrétien.

« Tous les accusés se joignent à lui.

« Le proconsul. — Que gardez-vous dans vos archives ?

« Speratus. — Nos livres sacrés et les épîtres de Paul, homme juste.

« Le proconsul. — Prenez un délai de trente jours et réfléchissez.

« Speratus. — Je suis chrétien.

« Tous les accusés se joignent à lui.

« Le proconsul lit le décret sur la tablette : « Speratus, Nartzalus, Cittinus, Donata, Vestia, Secunda et d'autres, ont déclaré vivre à la façon des chrétiens... Nous les avons condamnés à mourir par le glaive. »

« Speratus. — Rendons grâces à Dieu.

« Nartzalus. — Aujourd'hui même, martyrs, nous serons dans le ciel. Grâces à Dieu ³. »

1. P. ALLARD, *op. cit.*, 436. Cf. LECLERCQ, *op. cit.*, 108 et s. ; *Analecta bolland.* XI, p. 102.

2. La colonie romaine de Scillium, en Afrique, dépendait de Carthage.

3. LECLERCQ, *op. cit.*, p. 109-111.

Influence
de Marcia en
faveur
des chrétiens.

On cite encore, parmi les chrétiens qui subirent le martyre sous Commode, le philosophe Apollonius ¹, le sénateur Jules ², et un grand nombre d'autres confesseurs de la foi ³. Mais les chrétiens, de plus en plus répandus dans tous les rangs de la société, devenaient nombreux à la cour impériale. On connaît parmi eux le vieil eunuque Hyacinthe, prêtre de l'Eglise de Rome. Il fut le père nourricier de cette Marcia qui, ancienne esclave d'un neveu de Marc-Aurèle, entra dans le palais de Commode au même titre, en 183, par suite de la confiscation des biens de son maître. Elle devint promptement la favorite de l'empereur, qui l'éleva au rang et aux honneurs d'une véritable épouse, à l'exception du titre d'impératrice. « On raconte, dit le contemporain Dion Cassius, que Marcia eut une vive sympathie pour les chrétiens, et se servit de sa toute-puissance sur Commode pour leur faire beaucoup de bien ⁴. »

L'auteur des *Philosophoumena* rapporte qu'un jour Marcia, « voulant faire une bonne œuvre », appela près d'elle le pape Victor, et lui demanda le nom des martyrs qui travaillaient aux mines de Sardaigne. Elle obtint alors des lettres de grâce, et les confia à son vieil ami, le prêtre Hyacinthe, en lui donnant de pleins pouvoirs pour les faire exécuter.

Il y avait quelque chose de changé dans les relations de l'empire avec l'Eglise. Sans doute, ce n'était pas encore la reconnaissance officielle du christianisme, mais ce pape, mandé au Palatin pour y recevoir une communication relative à son Eglise, cette mission donnée à un prêtre chrétien auprès du Procureur de Sardaigne, sont des faits qui montrent l'importance sociale acquise par l'Eglise et le cas que les pouvoirs publics étaient amenés à faire d'elle et de son organisation hiérarchique.

VI

Les apologistes
du II^e siècle.

Les chrétiens, pendant la seconde moitié du II^e siècle, ne s'étaient pas contentés de mourir avec courage. La simple lecture de leurs interrogatoires nous montre en eux un prosélytisme confiant

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. 1, p. 251-252 et note.

2. ALLARD, *op. cit.*, p. 442 ; *Acta Sanctorum*, août, III, 700.

3. SAINT IRÉNÉE, *Hæres.*, IV, 33.

4. DION, LXXII, 4.

et généreux. Parmi eux, et à côté d'eux, des apologistes, des théologiens, des catéchistes, s'étaient efforcés, non seulement de disculper le christianisme des accusations qu'on lui jetait à la face, mais encore d'en faire connaître l'harmonie, la beauté, la valeur morale, de le dégager des sectes hérétiques dont le mauvais renom le compromettait, d'en promouvoir l'action bienfaisante et sanctificatrice. Ce fut l'œuvre d'un groupe de chrétiens instruits, dont les plus illustres furent le martyr Justin, les philosophes Aristide, Tatien, Théophile d'Antioche, Athénagore, l'illustre évêque de Lyon, Irénée, l'auteur du *Pasteur*, Hermas, l'auteur inconnu de l'*Épître à Diognète*, et enfin le grand polémiste dont le ^{II}e siècle ne devait connaître que les vaillantes luttes pour la défense de la foi, et que le siècle suivant allait voir tomber dans les pièges de l'erreur, Tertullien.

Différents par le style, par le tempérament, par l'éducation, par le point de vue particulier où les circonstances les ont placés, tous ces défenseurs de la foi chrétienne sont mus par une même inspiration. Ils sentent que la lutte qui se livre entre le monde païen et le monde chrétien n'est pas seulement une lutte entre deux puissances qui se heurtent, mais qu'elle est surtout une lutte entre deux pensées qui se contredisent, entre deux attitudes morales qui s'opposent. C'est pour justifier la pensée et l'attitude morale des chrétiens, c'est pour les faire triompher parmi leurs contemporains, qu'ils prennent la parole.

Le plan de l'apologie d'Aristide, philosophe athénien, est bien simple. Il est en même temps très hardi. L'injure que la populace lance aux disciples de Jésus, c'est le nom d'athées ; le grief que les tribunaux relèvent contre eux est celui d'athéisme et d'impiété ; Aristide veut prouver, à l'encontre de ces accusations, que seuls les chrétiens se font une juste idée de la Divinité et lui rendent des hommages dignes d'elle. Les hommes, dit-il, se partagent, au point de vue religieux, en quatre classes : les Barbares, les Grecs, les Juifs et les chrétiens. Les Barbares adorent les forces de la nature, le soleil et les vents. Les Grecs ont divinisé les énergies et les passions de l'homme. Les Juifs ont le culte des esprits supérieurs, des anges, mais ils ont le tort de les honorer plus que Dieu lui-même et de trop se confiner dans des pratiques rituelles tout extérieures. Les chrétiens seuls adorent Dieu en esprit et en vérité, non seulement par la pureté de leur foi, mais encore par la pureté de leur vie. L'écrit d'Aristide se termine, comme la *Didachè*, par un tableau touchant de la vie des chrétiens.

Inspiration
commune
de tous
ces apologistes

Aristide.

Idée de son
Apologie.

Tatien.

Cette apologie, qui parut sous Antonin le Pieux ¹, produisit sans doute chez les esprits droits une impression profonde ². Malgré la gravité des accusations contre les fausses religions, le ton de l'ouvrage était calme et digne, respectueux des philosophes et des poètes de la Grèce. Tout autre fut l'apologie que le philosophe assyrien, Tatien, publia peu après. On a appelé Tatien « le fondateur de l'apologétique virulente ³ ». « Tatien, dit Bardenhewer, montre partout une raideur, une partialité, qui vont jusqu'à la passion. Il ne veut voir aucun des bons côtés de la culture hellénique. Toutes les vulgaires calomnies qui courent contre les philosophes grecs, il les répète sans examen. Autant il entraîne par la chaleur du discours et par la force de la conviction, autant il repousse par l'amertume de l'attaque ⁴. » Le fougueux apologiste, précurseur de Tertullien, finit, comme lui, par se séparer brusquement de l'Église. Vers 172, il retourna en Orient, pour y fonder la secte gnostique des Encratites, qui interdisaient le mariage, ainsi que l'usage du vin et de la viande, et qui, dans la célébration de l'Eucharistie, substituaient l'eau au vin; d'où le nom d'*Aquariens* qu'on leur donna.

Athénagore.

Athénagore, philosophe chrétien d'Athènes, répudie franchement l'apologétique d'invectives, pour revenir à l'apologétique de simple exposition. « Ce qu'il faut, dit-il, à tous ceux qui ont souci de la vérité et de leur propre salut, c'est l'exposé direct de la vérité ⁵. » Il convient, d'ailleurs, que cette exposition ne peut convertir que les âmes bien disposées ⁶. L'apologiste aborde un grand nombre de preuves : innocence des chrétiens, perfection de leurs doctrines et de leur morale, infériorité dogmatique et morale du paganisme. Il admet la possibilité pour toute intelligence de trouver en elle-même des vestiges de connaissance qui la rendront docile à l'enseignement chrétien. Athénagore est familier avec les poètes grecs, qu'il aime à citer. Par la pureté et la beauté de la langue, il est bien au-dessus

1. EUSÈBE place cette apologie au temps d'Hadrien. On n'en possédait, jusqu'en 1889, qu'un fragment arménien. A cette époque, un Américain, Rendel Harris, en a découvert, au couvent de Sainte-Catherine du Sinaï, une fidèle traduction syriaque, qui a conduit les savants à placer sa composition à l'époque d'Antonin.

2. L'apologie d'Aristide a laissé des traces dans l'ancienne littérature arménienne; elle a été reproduite dans la fameuse *Vie de Barlaam et Joasaph*. Voir BARDENHEWER, *les Pères de l'Église*, I, p. 142.

3. DUCHESSE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 212.

4. BARDENHEWER, *les Pères de l'Église*, trad. Godet et Verschaëll, t. I, p. 169.

5. ATHÉNAGORE, *De la résurrection*, n. 11.

6. *Ibid.*, n. 1.

d'Aristide et de Tatien ; mais il n'a pas encore cette puissante originalité qui groupe les arguments en un corps bien ordonné et leur communique comme une nouvelle vie.

Théophile, païen converti à l'âge d'homme par la lecture des prophètes ¹, et devenu évêque d'Antioche, oppose aussi la perfection dogmatique et la sainteté du christianisme aux ignorances, aux contradictions et à l'infériorité morale du paganisme ; mais il insiste plus particulièrement sur les dispositions de l'âme de ses contradicteurs. Son apologétique est plus psychologique. « Vous me dites : Montrez-moi votre Dieu. Moi, je vous dis : Montrez-moi l'homme que vous êtes, et je vous montrerai mon Dieu. Montrez-moi les yeux de votre âme, et qu'ils soient clairvoyants ; montrez-moi les oreilles de votre cœur, et qu'elles soient capables d'écouter ². » « C'est sans doute, dit-il ailleurs, parce que vous ne pratiquez pas le service de Dieu, que vous portez sur lui un si faux jugement ³. » « Moi aussi, autrefois, je refusais de croire. Mais maintenant, après de meilleures réflexions, je crois... J'ai en Dieu ma garantie. Vous donc, si vous le voulez, soumettez-vous aussi à Dieu ⁴. » Théophile est le premier qui ait exprimé par le mot Trinité, *Trias*, la distinction personnelle du Père, du Fils et du Saint-Esprit en Dieu ⁵.

Théophile
d'Antioche.

Vers la fin du II^e siècle parut encore un opuscule piquant, mais très superficiel, du philosophe chrétien Hermias, l'*Irrisio gentilium philosophorum*. On connaît aussi les noms de trois autres apologistes : Méliton, Apollinaire et Miltiade ; mais de Méliton de Sardes, nous n'avons plus que quelques fragments ; et d'Apollinaire et de Miltiade, il ne nous reste rien. Tout porte à croire que, comme ceux que nous venons de nommer, ils ne composèrent que des apologies de circonstance, rapidement écrites et, pour ainsi dire, des « discours de combat ». Avec Hermas, saint Justin, saint Irénée, Tertullien, nous nous trouvons en présence d'œuvres plus longuement mûries.

Hermias.

1. THÉOPHILE, *Ad Autolyicum*, l. I, ch. iv.

2. THÉOPHILE D'ANTIOCHE, *Ad Autol.*, l. II, ch. i.

3. *Ibid.*, l. I, ch. i.

4. *Ibid.*, l. I, ch. xiv.

5. *Ibid.*, l. II, ch. xv. Théophile appelle les trois personnes : Dieu, le Verbe et la Sagesse.

VII

Quatre grands problèmes préoccupent les âmes.

Quatre grands problèmes préoccupaient, pendant la seconde moitié du n^e siècle, les âmes qui appartenaient à l'Église et celles qui la considéraient du dehors avec une curiosité religieuse : un problème moral, un problème philosophique, un problème dogmatique et un problème proprement apologétique. Hermas, saint Justin, saint Irénée et Tertullien abordèrent successivement chacun de ces quatre problèmes.

Le problème moral.

L'Église, en se répandant parmi les nations, en ouvrant largement ses bras aux convertis du paganisme, c'est-à-dire aux convertis d'une existence souvent voluptueuse ou frivole, s'était assimilé des éléments moins purs que ceux de ses débuts. L'enthousiasme des premiers jours soutenait moins la vertu des néophytes. Les grâces mystiques, dont la Providence avait été d'abord si prodigue à l'égard des chrétiens, étaient plus rares et moins fortes. Les communautés chrétiennes comptaient déjà dans leur sein quelques grands coupables, des homicides, des adultères, des apostats. De tels crimes pouvaient-ils être effacés par la Pénitence ?

Efficacité de la Pénitence.

Opinion trop rigide.

Deux opinions extrêmes se firent jour. Par une exagération bien excusable, beaucoup parmi les premiers chrétiens s'étaient imaginé que le baptême et l'Eucharistie conféraient une sorte d'impeccabilité. Le don de Dieu n'avait-il pas le pouvoir de communiquer une vie incorruptible ? Était-il possible, du reste, qu'un homme raisonnable, admis à se nourrir de son Dieu, parvint à cet excès d'ingratitude, de l'offenser gravement désormais¹ ? Aussi, lorsque ces chrétiens furent témoins des premières apostasies, ils ne virent qu'une sanction possible à l'abominable défection : l'exclusion de l'Église, la malédiction, ou tout au moins l'abandon à la justice de Dieu. Ces chrétiens prenaient strictement à la lettre les paroles de l'Épître aux Hébreux : « Il est impossible que ceux qui ont été illuminés (par le baptême), qui ont goûté le don céleste (de l'Eucharistie), qui ont eu leur part du Saint-Esprit, et qui sont tombés, soient une seconde fois renouvelés et convertis... Quand une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, elle produit une herbe utile, elle participe à la bénédiction.

1. Voir *Acta Thomæ*, édit. Max BONNET, p. 73.

diction de Dieu ; mais si elle produit des épines et des ronces, elle est réprouvée et près d'être maudite, et sa fin est d'être brûlée ¹. »

Mais la dureté d'une pareille solution provoqua une réaction radicale en sens contraire. De prétendus docteurs soutinrent que toute faute du chrétien devait être tenue pour indifférente. A côté de l'Église, les disciples de Carpocrate n'enseignaient-ils point que l'homme se sauve par la foi et par la charité, et que le reste ne compte pas ² ? Certains valentiniens n'affirmaient-ils pas qu'une fois qu'on a fait la part de l'esprit, pour la donner à l'Esprit, la chair a droit à la chair ³ ? Ces doctrines, qui s'infiltraient lentement dans le corps des fidèles, parurent être à plusieurs la vraie solution.

Comme il arrive d'ordinaire, les affirmations nettes, le ton tranchant de l'une et de l'autre doctrine, faisaient des adeptes parmi le peuple, toujours prêt à préférer la doctrine, même choquante, qui s'affirme avec force et netteté, à la doctrine sage, qui use de nuances pour se formuler.

Les âmes faibles et sincères, qui avaient succombé au péché, ou qui tremblaient de faiblir, souffraient d'indicibles angoisses. Saint Irénée nous a fait, d'après ce qu'il avait vu de ses yeux, le tableau de ces pauvres âmes « brûlées comme au cautère, les unes désespérant silencieusement de la vie de Dieu, d'autres renonçant au christianisme, d'autres enfin, hésitant, se tenant entre deux, n'étant ni dedans ni dehors ⁴ ».

Or, vers le milieu du II^e siècle, entre l'an 140 et l'an 154, suivant les conjectures des meilleurs critiques ⁵, parut à Rome un livre, qui avait pour but de rendre la paix aux consciences troublées, de réfuter les deux doctrines radicales, et de donner au problème une solution prudente, conforme à l'esprit de justice et de miséricorde de l'Évangile. Ce livre portait le titre de *Poimèn*, le *Pasteur*. Il avait pour auteur le frère même du pape Pie I^{er} ⁶. Le style en était simple, imagé, populaire. L'auteur racontait d'abord son histoire.

Opinion
trop large.

Angoisses
des
âmes faibles
et sincères.

Le *Pasteur*
d'Herma.

1. *Hebr.*, vi, 4-8.

2. Saint IRÉNÉE, l. I, ch. xxv, n. 5.

3. *Ibid.*, l. I, ch. vi, n. 3.

4. *Ibid.*, l. I, ch. xiii, n. 7.

5. FUNK, *Patres apostolici*, t. I, p. cxxx.

6. Qu'Herma, frère de Pie I^{er}, soit l'auteur du *Pasteur*, on ne le met plus en doute. Mais on se demande si le même auteur ne s'y serait pas repris à plusieurs fois pour écrire son livre. Cette hypothèse de rédactions successives a été défendue, en 1910, par M. GROSSE-BRAUKMANN dans sa brochure *De compositione Pastoris Hermæ*, Göttingen, in-80.

Biographie
d'Hermas.

Esclave de naissance, vendu par son maître à une matrone romaine nommée Rhode, puis affranchi par elle et marié, il avait acquis dans le commerce une grande fortune, mais, hélas ! en même temps, perdu la foi et la vertu. Châtié par Dieu, privé de ses richesses, il avait eu, disait-il, la grâce de se soumettre sous la main du Seigneur qui le frappait. Or, pendant qu'il cultivait un champ modeste, aux portes de la ville, un ange de Dieu lui apparut sous les traits d'un berger. Cet ange lui donna les conseils de morale qu'il devait communiquer à ses frères.

Analyse
de l'ouvrage.

Ces conseils se trouvent répartis dans les trois livres qui composent son volume : le livre des Visions, le livre des Similitudes et le livre des Préceptes.

Hermas n'est pas un controversiste, mais il est un apologiste, en ce sens qu'il veut défendre l'Eglise et la faire aimer. Ce qu'il désire, c'est confondre et rejeter, loin du peuple saint, les hypocrites et les méchants, afin que « l'Eglise de Dieu, ainsi purifiée, ne soit qu'un corps, qu'une pensée et qu'un amour ¹ ». Une inspiration traverse tout l'ouvrage : rendre l'espoir du salut au chrétien tombé. Sa thèse générale est « le pardon des péchés à la suite d'une sincère repentance ». « Le Seigneur est magnanime, dit-il, il n'a point de ressentiment contre ceux qui reconnaissent leurs fautes, et il leur est miséricordieux ². » Toute faute est rémissible, suivant l'enseignement d'Hermas. Ni le meurtre, ni l'adultère, ni l'apostasie, ces trois péchés que quelques-uns voudront plus tard exclure du pardon, ne sont réservés. L'auteur pose cependant au pardon deux conditions : 1° il faut que le pénitent, une fois converti, fasse souffrir son âme, s'humilie et se purifie ³ ; 2° le pénitent ne pourra se convertir qu'une fois ⁴. Hermas paraît dire aussi que le pardon offert n'est qu'une grâce exceptionnelle, accordée seulement en vue de la fin prochaine du monde ⁵. Telle est la doctrine morale du *Pasteur*. Elle fut accueillie au milieu du II^e siècle comme une voix de miséricorde. Elle nous paraîtrait sévère aujourd'hui. Mais nous devons, pour l'apprécier, nous placer par la pensée au temps où parut cet

Sa sévérité
relative.

1. HERMAS, *Simil.*, IX, 18, 3-4.

2. HERMAS, *Simil.*, IX, 23.

3. *Ibid.*, IX, 23-5 ; VII, 1.

4. HERMAS, *Préceptes*, IV, 1-8. Cf. IV, 3-6.

5. HERMAS, *Visions*, I-II. Cf. III, 2-7 ; *Simil.*, VIII, 9-4 ;

ouvrage ¹. En une époque où le martyr menaçait tout chrétien, on conçoit qu'une prédication populaire, — car tel est bien le caractère du livre d'Hermas, — sans viser à de trop grandes précisions théologiques, ait fait entendre aux fidèles qu'on demandait à tous une âme prête à l'héroïsme.

Les précisions théologiques, Hermas ne les a ni lorsqu'il parle de la fin du monde, qu'il croit imminente, ni lorsqu'il disserte de la Trinité, qu'il semble mal comprendre ²; mais il aime et vénère l'Eglise de tout son cœur. L'Eglise, dit-il, a été la première de toutes les créatures; pour elle, le monde a été fait ³; elle est établie sur le Fils de Dieu comme sur un rocher et lui appartient comme à un maître ⁴. Et cette Eglise, c'est bien l'Eglise hiérarchisée, avec ses chefs divers, évêques, prêtres, diacres, apôtres ou missionnaires ⁵. Sa mission est d'enseigner les fidèles, de former les élus ⁶. Cette

L'idée
de l'Eglise
dans
le *Pasteur*
d'Hermas.

1. Voir Adhémar d'ALÈS, *La discipline pénitentielle d'après le Pasteur d'Hermas*, dans les *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 105-139, 240-263. « L'œuvre d'Hermas, dit le P. d'Alès, n'est pas un document officiel, mais c'est un document privé de très haute valeur, parce qu'il reflète avec une grande naïveté les préoccupations des pasteurs de l'Eglise romaine au II^e siècle et les expédients de leur zèle... Aux catéchumènes, on comprend qu'elle jugeât inopportun de détailler toutes les chances qu'ils pouvaient avoir de se réconcilier avec Dieu s'ils venaient à pécher après le baptême. Aux chrétiens tombés après le baptême, nommément aux adultères et aux apostats (ou idolâtres), elle offrait pour une fois, moyennant pénitence, non seulement le pardon divin, mais encore, — tout le livre d'Hermas en témoigne, — la réconciliation ecclésiastique. En même temps, elle avait soin de les avertir que cette grâce ne se renouvelait pas. A ceux qui, après une première réconciliation, venaient à retomber, on ne voit pas bien ce qu'elle offrait, mais sans aucun doute elle ne les désespérait pas. Or, quelles que soient les sévérités du *Pasteur* pour les δ'ψυχοι, si une chose ressort clairement de ce livre, c'est que quiconque a la volonté de faire pénitence, peut rentrer en grâce avec Dieu » (p. 265).

2. « Hermas ne se sert jamais des noms de Verbe ou de Jésus-Christ pour désigner le Sauveur. Il le désigne toujours par le terme de Fils de Dieu, ou encore de Seigneur (*Vis.*, III, 7-3). Ce Seigneur est, pendant sa vie mortelle, composé de deux éléments, une humanité ou une chair, et un Esprit-Saint qui habite en elle (*Simil.*, V, 6, 5, 6). Dès lors, la question qui se pose est celle-ci : Hermas ne confond-il pas l'élément divin uni à la chair de Jésus-Christ, avec l'Esprit-Saint ? » TIXERONT, *Histoire des dogmes*, I, 127-128. Il paraît bien n'y avoir là qu'une imprécision de langage. Dans la préface de sa traduction du *Pasteur d'Hermas*, Paris, Picard, 1912. M. Auguste LÉLONG prétend qu'avant Hermas l'Eglise n'usait pas de miséricorde envers les pécheurs, et que son changement d'attitude est dû à Hermas. Ces assertions, toutes gratuites, et contraires même aux inductions les plus sûres, ont été vivement et victorieusement combattues par A. d'ALÈS, dans les *Etudes*, t. CXXII, 1912, p. 87-93. Cf. A. d'ALÈS, *la Discipline pénitentielle au II^e siècle en dehors d'Hermas* dans les *Recherches de science religieuse*, de mai-juin 1913, p. 201-222.

3. *Vis.*, II, 4, 1. Cf. *Vis.*, I, 1-6; III, 3-5.

4. *Simil.*, IX, 12, 1, 7, 8.

5. *Vis.*, II, 2-6; II, 4-3; III, 1-8; III, 5, 1.

6. *Vis.*, III, 9, 7, 10.

Eglise unique, catholique, se superpose aux Eglises locales et les comprend toutes. Cette Eglise a un chef suprême. Quand la femme âgée qui figure l'Eglise apparaît à Hermas, elle lui remet un livre ; or, ce livre, Hermas a mission de le remettre à Clément, le chef de l'Eglise de Rome, qui le fera parvenir « aux villes du dehors ¹ ».

Le *Pasteur* d'Hermas se répandit rapidement parmi les fidèles. Sa diffusion est attestée par saint Irénée, par Tertullien, par saint Cyprien, par plusieurs versions latines et par une version éthiopienne. Certaines Eglises allèrent jusqu'à le faire figurer, avec l'Épître de saint Clément aux Corinthiens, dans le canon de leurs livres sacrés.

VIII

Le problème
philosophique.

Les angoisses morales qui avaient torturé les âmes des fidèles se calmèrent peu à peu ; mais les esprits cultivés se posaient avec anxiété un autre problème. Les contemporains lettrés de Marc-Aurèle se piquaient presque tous de philosophie. Quelques apologistes crurent pouvoir présenter hardiment le christianisme comme une « philosophie nouvelle ». Mais en quoi cette nouvelle philosophie se rattachait-elle aux anciennes ? En quoi s'en séparait-elle ? Quels étaient ses éléments constitutifs et ses doctrines ? Pouvait-on en présenter une synthèse intelligible à l'esprit d'un disciple des philosophes grecs ? Donner une réponse à ces questions était une tâche redoutable. Justin le Philosophe s'y donna comme à un devoir.

Hermas était probablement prêtre. Justin n'était pas sorti des rangs des laïques ². Mais il avait approfondi les dogmes. On l'avait même vu ouvrir à Rome une sorte d'école théologique. Son admirable effort de synthèse ne devait pas être exempt d'inexactitudes et même d'erreurs, mais ce premier essai de philosophie religieuse

1. *Vis.*, II, 3. Pourquoi cette mention de Clément de Rome, alors qu'Hermas écrivait sous le pontificat de Pie, son frère ? Les uns ont supposé qu'Hermas n'avait fait que reprendre et amplifier une œuvre ancienne, remontant au pontificat de saint Clément, et depuis plusieurs fois rééditée et retouchée. D'autres pensent qu'il a simplement voulu donner à son œuvre un aspect archaïque. Clément de Rome, grand Pape, ne personnifiait-il pas la Papauté ? On a remarqué, d'autre part, que la description de la hiérarchie romaine donnée dans le *Pasteur* se réfère pareillement à une époque ancienne.

2. BARDENHEWEN, *les Pères de l'Eglise*, I, 147.

devait exercer une immense influence sur les esprits de son temps et sur ceux du siècle suivant.

On place généralement vers l'an 150 la publication de sa première apologie. La seconde parut quelques années après, vers 155¹, et le Dialogue avec Tryphon quelques années plus tard, vers 160².

Si l'on dégage la doctrine philosophique de ces documents de tout ce qui y est discussion proprement dite, argument *ad hominem*, revendication de droits actuels, on peut la réduire à ceci : Le christianisme est la vraie religion, parce qu'il est la religion universelle et absolue. Si le Verbe s'est manifesté pleinement dans le Christ, le monde ancien, en tout temps et partout, en a possédé la semence³. Le grand jour de l'Incarnation a été précédé d'une aurore immense et grandissante.

Justin prend pour base de sa thèse deux paroles sacrées. L'une est de saint Paul : « Quand les Gentils, qui n'ont pas la loi, font naturellement les choses que la loi commande, ils sont à eux-mêmes la loi..., car leur conscience leur rend témoignage⁴. » L'autre parole est de saint Jean : « (Le Verbe est) la lumière qui éclaire tout homme⁵. »

« Tous les hommes, dit Justin, participent au Verbe divin, dont la semence est implantée dans leur âme⁶. » « C'est en vertu de cette raison séminale dérivant du Verbe que les anciens sages ont pu, de temps à autre, enseigner de belles vérités... Car, tout ce que les philosophes et les législateurs ont dit ou trouvé de bon, ils le devaient à une vue ou connaissance partielle du Verbe... Socrate, par exemple, connaissait le Christ d'une certaine manière, parce que le Verbe pénètre toute chose de son influence... Voilà pourquoi les doctrines de Platon ne sont pas tout à fait contraires à celles du Christ ; bien qu'elles ne leur soient pas absolument semblables, non plus que celles des stoïciens, des poètes et des historiens... Aussi

L'œuvre
apologétique
de
saint Justin.

Idées générales
de
cette œuvre.

Le Verbe
ou Logos dans
saint Justin.

1. PAUTIGNY, *Justin, Apologies*, texte et traduction, Paris, 1904, p. XII-XIII.

2. ARCHAMBAULT, *Justin, Dialogue*, texte et traduction, Paris, 1909, t. I, p. LXXXIV.

3. C'est ce que saint Justin appelle λόγος σπερματικός, σπέρμα τοῦ λόγου. II *Apol.*, VIII.

4. *Rom.*, II, 14-15.

5. *Jean*, I, 1.

6. II *Apol.*, VIII. Le résumé que nous donnons ici de la doctrine de saint Justin sur le Verbe est emprunté à Mgr FREPPEL, *les Apologistes chrétiens du II^e siècle*, 3^e édit., p. 327-328. Ce résumé lui-même est fait d'emprunts textuels à saint Justin.

nous pouvons dire que tout ce que les anciens ont eu de bon nous appartient, à nous chrétiens... Bien plus, tous ceux qui ont vécu selon le Verbe sont chrétiens, quoiqu'ils aient été regardés comme athées : tels étaient Socrate et Héraclite chez les Grecs, et, parmi les étrangers, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël et Elie, ainsi que beaucoup d'autres... Toutefois comme ils n'ont connu le Verbe qu'en partie, ils n'ont pas eu cette science élevée, à l'abri de tout reproche, qui est notre partage. C'est pourquoi le Verbe s'est fait homme... Autre est posséder une semence du Verbe seulement, autre le Verbe lui-même, dont la communication nous est accordée par sa grâce ¹. »

« Telle est, ajoute Mgr Freppel, après avoir ainsi résumé la théorie de saint Justin sur le Verbe, telle est cette doctrine lumineuse et féconde qui va ouvrir à l'école d'Alexandrie ces vastes perspectives où Clément et Origène se plongeront avec hardiesse et non sans quelque péril. C'est tout un programme de philosophie chrétienne, qui embrasse à la fois la théorie de la connaissance humaine, la condition intellectuelle de l'ancien monde et ses rapports avec le christianisme ². »

Les
défaillances
d'expression et
de pensée
de l'apologiste.

Remarquons, d'ailleurs, qu'en considérant l'humanité comme un grand tout dont les différentes parties sont ramenées à l'unité par le Christ, qui en est l'âme et le centre ³, Justin est loin d'admettre la suffisance de la raison naturelle, ou même la suffisance absolue de la raison aidée par la grâce intérieure, à l'exclusion de toute révélation extérieure, pour arriver à la foi qui sauve. Nul n'a montré avec plus de force le rôle capital de la révélation extérieure dans la genèse de la foi. Il va jusqu'à admettre une influence directe des livres de Moïse sur l'enseignement des philosophes grecs et paraît attribuer à la seule foi révélée tout ce que la sagesse hellénique a eu de vrai. En un mot, ses expressions n'ont pas toujours la précision désirable. Si telles d'entre elles semblent pouvoir être interprétées dans le sens d'un « subjectivisme » hétérodoxe, d'autres paraissent inspirées, au contraire, par un « extrinsécisme » suspect. Qu'en conclure, sinon que Justin, ainsi que l'a montré un de ses éloquents commentateurs, ayant voulu embrasser, dans un effort dont on ne peut

1. I *Apol.*, XLVI; II *Apol.*, VIII, XVI, XIII, XIV. FREPPEL, *les Apol. du II^e siècle*, 3^e édit., p. 327-328.

2. FREPPEL, *ibid.*, p. 328.

3. Conformément aux paroles de la Sainte Écriture : *Christus heri, hodie et in sæcula* (*Hebr.*, XIII, 8). *In ipso omnia constant.* (*Coloss.*, I, 17.)

qu'admirer la grandeur, tous les éléments objectifs et subjectifs d'une croyance à laquelle il voulait adhérer avec toute la soumission du fidèle sans abdiquer aucun des droits de sa raison philosophique, a été plus d'une fois trahi par ses forces, ou du moins n'a pas su trouver, pour exposer la foi catholique, ces formules précises que l'Eglise, assistée du Saint-Esprit, devait employer après lui ¹ ?

Des défaillances d'expression et de pensée, plus frappantes encore et non moins explicables, se remarquent dans les écrits de Justin lorsqu'il parle de la Trinité, des anges, de la fin du monde. Nette-ment il professe l'existence d'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. « Les néophytes, dit-il, sont baptisés au nom de Dieu, le Père de toutes choses, et de Jésus-Christ notre Sauveur, et du Saint-Esprit ². » « Dans toutes les offrandes que nous faisons, dit-il encore, nous bénissons le Créateur de l'univers par son Fils Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint. » Dans ces textes, Justin entend simple-ment exprimer et professer la foi de l'Eglise ; et rien n'est plus orthodoxe. Mais lorsqu'il entreprend des essais d'explication philo-sophique, il s'exprime, comme Hermas, en des termes que les déci-sions postérieures de l'Eglise ne permettraient plus d'employer. Entre le Père et le Fils, il semble admettre une certaine subordina-tion, difficile à comprendre, dans l'unité parfaite de volonté et d'essence divine ³. Il croit que les anges ont un corps aérien, et, « quoique des chrétiens orthodoxes pensent le contraire », il est convaincu que « la résurrection de la chair se prolongera pendant mille ans dans Jérusalem rebâtie ⁴ ». En d'autres termes, il professe, comme opinion particulière, le millénarisme.

Le subordina-
tionisme
et le
millénarisme
dans
saint Justin.

Mais si les assertions de Justin ne peuvent être admises sans réserve quand il parle comme philosophe ⁵, elles doivent être accueil-

1. Voir sur ce sujet FREPPEL, *Saint Justin*, p. 224-227.

2. *Dial.*, 56, 60, 61, 126, 127 ; *Apol.*, I, 13.

3. Sur le subordinationisme de saint Justin, voir TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. 1, p. 237-239.

4. *Dial.*, trad. ARCHAMBAULT, t. II, p. 37.

5. M. A. PUECH, dans son savant ouvrage sur *les Apologues grecs du II^e siècle*, 1 vol. in-8°, Paris, 1912, a démontré que si saint Justin et les autres apologistes de cette époque cherchent à exprimer le dogme chrétien dans le langage philosophique de leur temps, ils ne sont point pour cela des philosophes à la manière des païens. Ce sont des chrétiens avant tout, des disciples de Jésus, allant d'abord chercher la vérité dans les Evangiles. M. Puech conclut ainsi son étude : « C'est une révélation interprétée par la raison qu'ils nous invitent à accepter ; mais c'est d'abord une révélation. » (PUECH, *op. cit.*, p. 307.) Le travail le plus important sur la théologie de saint Justin est celui du P. FEDER, S. J., *Justins des Martyrs von Jesus Christus, dem Messias und dem Menschgewordenen Sohne Gottes*, Fribourg-en-Br., Herder, 1906.

lies avec la plus grande vénération lorsqu'il s'exprime en qualité de témoin de la foi de l'Église. A ce titre, son témoignage au sujet du Sacrifice de l'Eucharistie est un des plus précieux que nous ait légués l'antiquité chrétienne.

Saint Justin
révèle
le mystère
de
l'Eucharistie.

Jusqu'à lui, nous l'avons vu, la mesure de haute prudence qu'on a appelée plus tard la « loi du secret » n'avait point permis la divulgation du plus saint des mystères. Mais Justin ayant cru nécessaire de montrer aux païens le christianisme avec toute l'économie de ses dogmes, de ses rites et de ses pratiques morales, ne pouvait dissimuler que l'Eucharistie est le centre des uns comme des autres. Trop longtemps d'ailleurs le peuple et les philosophes eux-mêmes avaient cru ou feint de croire que le secret des chrétiens cachait des ignominies. Justin jugea que le moment était venu de tout dévoiler.

Voici, dans leur intégrité, les deux célèbres passages où le philosophe chrétien révéla pour la première fois au grand public les rites sacrés du sacrifice eucharistique.

Description
du Sacrifice
de la Messe,
tel qu'il
se célébrait
au 1^{er} siècle.

« Quand les prières sont terminées, nous nous donnons le baiser de paix. Ensuite on apporte à celui qui préside l'assemblée des frères du pain et une coupe de vin trempé d'eau. Il les prend, et glorifie le Père de l'univers par le nom du Fils et du Saint-Esprit, puis il fait une longue eucharistie ou action de grâces pour tous les biens que nous avons reçus de lui. Quand il a terminé ces prières, tout le peuple présent s'écrie : *Amen*. Lorsque celui qui préside a fait l'eucharistie, et que tout le peuple a répondu, les ministres que nous appelons diacres distribuent à tous les assistants le pain, le vin et l'eau consacrés, et ils en portent aux absents. Nous appelons cet aliment *Eucharistie*, et personne ne peut y prendre part s'il ne croit à la vérité de notre doctrine, s'il n'a reçu dans le baptême une seconde naissance avec le pardon des fautes, et s'il ne vit pas selon les préceptes du Christ. Car nous ne prenons pas ces dons comme un pain ou comme un breuvage ordinaire; mais de même que, par la parole de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur a été fait chair, a pris un corps et du sang pour notre salut, ainsi l'aliment consacré par

A la suite de Petau, de Newman et de Mgr Duchesne, le R. P. Feder « ne peut se refuser, nous dit-il, à voir dans les expressions de Justin des traces de ce subordinationisme moyen qui, tout en rejetant l'arianisme, apporte des restrictions à l'égalité parfaite de nature ou comporte une dépendance de la personne ». Le silence relatif de Justin sur la nature de la troisième personne de la Trinité s'explique, nous dit le P. Feder, par le but de ses écrits.

la prière formée des paroles du Christ, cet aliment qui doit nourrir par assimilation notre sang et notre chair, est la chair et le sang de Jésus incarné. Telle est notre doctrine. En effet, les apôtres, dans leurs Mémoires, qu'on appelle Evangiles, nous rapportent que Jésus leur fit ces recommandations : il prit du pain, et, ayant rendu grâces, il leur dit : « Ceci est mon corps ; il prit ensuite du vin et dit : Ceci est mon sang. » Et il les leur donna à eux seuls. » Telle est la première description de la sainte Messe que fait l'apologiste ; mais, comme s'il craignait de ne pas avoir suffisamment décrit cet acte capital de la religion, il revient, quelques lignes plus loin, sur le même sujet : « Le jour qu'on est convenu d'appeler le jour du soleil, dit-il, tous ceux qui habitent les villes ou les campagnes se réunissent en un même lieu. On lit les Mémoires des apôtres et les écrits des prophètes dans la mesure que le temps permet. Après que le lecteur a terminé, celui qui préside l'assemblée adresse une exhortation aux frères pour les porter à imiter ces belles choses. Ensuite nous nous levons tous et nous faisons la prière ; après quoi l'on présente le pain et le vin mêlé d'eau, comme je le disais tout à l'heure. Le chef de l'assemblée adresse à Dieu des actions de grâces de toute l'ardeur de son âme, et le peuple répond *Amen*. Chaque assistant participe aux dons consacrés que les diacres vont porter aux absents. On fait une quête, à laquelle contribuent tous ceux qui en ont le désir et les moyens. Cette collecte est remise au chef de l'assemblée, qui vient au secours des veuves et des orphelins, des pauvres et des malades, des prisonniers et des étrangers ; en un mot, il prend soin de tous les indigents. Or nous nous réunissons le jour du soleil, parce que c'est le premier jour de la création et celui où Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité d'entre les morts ¹. »

« Il est facile de reconnaître là le sacrifice de la Messe dans toutes ses parties essentielles ou intégrantes : l'offertoire, la consécration et la communion. Un seul officiant avec des diacres, la lecture d'un fragment de l'Ancien et d'un fragment du Nouveau Testament, une exhortation aux fidèles sur ce thème, l'oblation du pain et du vin mêlé d'eau comme matière du sacrifice, des actions de grâces rendues à Dieu par celui qui préside et des hymnes de louanges auxquelles toute l'assemblée mêle sa voix, une longue prière faite par le célébrant seul et pendant laquelle il consacre les dons par les paroles

Analyse
du texte de
saint Justin.

mêmes du Sauveur, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, de nouvelles actions de grâces entrecoupées par l'acclamation du peuple, qui exprime d'un mot sa participation à l'acte accompli par le célébrant, le baiser de paix, signe public de la fraternité chrétienne, la communion distribuée aux assistants et portée par les diacres aux infirmes et aux absents, une quête ou collecte faite au profit des pauvres : tout ce tableau de la liturgie chrétienne au milieu du II^e siècle est évidemment celui du sacrifice de la Messe tel qu'il est célébré aujourd'hui dans l'univers entier ; la description de saint Justin répond trait pour trait à la grande action qui fait le centre du culte catholique, et l'on imaginerait difficilement une condamnation plus éclatante du protestantisme que ce témoignage d'un des premiers apologistes de la religion chrétienne ¹. »

1. FREPPEL, *les Apologistes chrétiens du II^e siècle*, Saint Justin, 3^e édit., p. 304-305. De savants travaux sont venus compléter la description donnée par saint Justin. En comparant cette description soit avec les quelques indications données par la *Didachè* et l'Épître de saint Clément, soit avec les divers monuments archéologiques et liturgiques que la science a mis au jour, on a pu reconstituer, dans ses grandes lignes, l'histoire de la formation des cérémonies de la Messe. Le court récit tiré de l'Évangile, qui s'étend, au rituel romain, des mots *Qui pridie à Hoc facite in meam commemorationem*, c'est-à-dire le récit de la première consécration faite par Jésus-Christ à sa dernière Cène, a formé ce qu'on pourrait appeler le noyau de la Messe et même le noyau de toute la liturgie. Pour se préparer à renouveler le grand acte du Sauveur, les premiers chrétiens, à l'exemple de Notre-Seigneur lui-même, adoptèrent le rituel qui présidait aux réunions juives, et qui consistait en lectures choisies de la Bible, chant de psaumes, prédication et prière finale. Ils y ajoutèrent seulement la lecture des Épîtres apostoliques et des Évangiles quand ils furent écrits. Ce fut l'origine de la partie que les liturgistes ont appelée l'Avant-Messe, ou la messe des catéchumènes. Après le renvoi de ceux-ci, la Messe proprement dite commençait. Le prêtre louait d'abord Dieu le Père, Créateur de toutes choses. Ce fut l'origine de la Préface et du *Sanctus*. Le récit de la Cène rappelait ensuite l'Incarnation de Dieu le Fils, et sa Passion suivie de sa Résurrection glorieuse. Une invocation à l'Esprit sanctificateur ou *Épiclese* acheva le rite d'hommage à la Sainte Trinité. Restait la communion des fidèles. On la fit précéder de l'Oraison dominicale et suivre d'une action de grâces. Toute la trame de la Messe fut ainsi fixée. Mais il faut bien remarquer que dans la messe primitive deux parties seulement étaient immuables : le récit de la Cène et le *Pater*. En dehors de ces deux parties, le prêtre se livrait aux improvisations de sa piété. Cette liberté ne tarda pas à faire place dans chaque Église à des rites déterminés. Ces rites prirent en Orient un type fixe ; l'Occident présenta, au contraire, une grande variété, qui se manifesta par les liturgies milanaise, africaine, hispano-gothique ou mozarabe, celtique et gallicane ; mais de toute cette variété liturgique, le récit de la Cène restait toujours le noyau. De tous les développements que la liturgie de la messe a pris au cours des âges, s'il faut en croire les liturgistes, il n'y en aurait pas un seul qui ne se rattachât à ce premier récit ; en d'autres termes, suivant la pittoresque expression de M. Vigourel, « toute la complexité de la Messe se réduirait à projeter, agrandi sur l'écran des siècles, un des éléments de la photographie minuscule que nous offre le récit liturgique de la Cène. » A. VIGOUREL, *un Essai de synthèse liturgique*, dans la *Revue du clergé français* du 15 mai 1906, p. 579. Cf. VIGOUREL, *Cours synthétique de liturgie*, 1 vol., Paris, 1904, et la *Liturgie et la vie chrétienne*, Paris, 1909.

Nous savons que le courageux plaidoyer de Justin n'arrêta point le cours de la persécution et ne le préserva pas lui-même de la mort. Son œuvre n'en fut pas moins très féconde, certaines calomnies ne purent plus être répétées contre les chrétiens que par les gens de mauvaise foi ; il fut aussi avéré désormais que la pensée chrétienne pouvait sans crainte aborder le terrain philosophique et y figurer avec honneur ¹.

IX

La philosophie païenne, qui attaquait en face le christianisme, était un des grands périls de l'Eglise à la fin du II^e siècle. Les sectes gnostiques, qui, en empruntant les dehors et les formules de l'esprit chrétien, ne tendaient à rien moins qu'à le dissoudre, n'étaient pas un danger moins grave. Un nouvel apologiste vit le péril et le conjura. Ce fut l'évêque de Lyon, saint Irénée.

Le problème dogmatique.

Le prêtre qui avait été choisi, en 177, pour succéder au glorieux martyr saint Pothin sur le siège de Lyon, était né à Smyrne ou dans les environs de cette ville, vers 130. Les relations qu'il avait eues dans sa jeunesse avec l'illustre évêque de Smyrne, Polycarpe, et avec le vénérable Papias, sa vaste culture littéraire, sa haute vertu, lui avaient fait de bonne heure, dans le clergé lyonnais, une situation très en vue. Déjà, sous le pontificat de saint Pothin, le clergé de Lyon et de Vienne l'avait député à Rome, auprès du pape Eleuthère, pour traiter de graves affaires, en le recommandant comme un « zéléateur du testament du Christ ² ». Nous ne savons presque rien de son ministère épiscopal et de sa mort. Saint Jérôme lui donne une fois le titre de martyr. Sa mort dut avoir lieu pendant la persécution de Septime Sévère, en 202. Mais sa lutte contre la fausse Gnose, objet capital de son zèle, suffirait à le rendre illustre et vénérable entre tous les évêques de la vieille Gaule. Son traité : *Contre les hérésies* est un monument impérissable ³. Tout le mouvement hérétique du

Saint Irénée
évêque
de Lyon
(130 ?-202 ?)

1. J. RIVIÈRE, *Saint Justin et les apologistes du II^e siècle*, 1 vol. in-16, Paris, 1911.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. iv, n. 2.

3. Le vrai titre de l'ouvrage est celui-ci : *la Fausse science (gnose) démasquée et réfutée* ; mais il est ordinairement cité sous ce titre plus bref : *Adversus hæreses*. L'ouvrage de saint Irénée a été écrit en grec, mais nous ne l'avons que dans une vieille traduction latine.

11^e siècle revit dans ce livre, comme toute la révolution protestante revit dans l'*Histoire des variations* de Bossuet.

Le gnosticisme
pendant
la seconde
phase
de son histoire.

Le gnosticisme, en passant des écoles de Basilide, de Carpocrate et de Valentin à celles de leurs premiers disciples, avait bien dégénéré. Ou plutôt, ces derniers avaient logiquement tiré des doctrines primitives leurs conséquences fatales. Les rêveries d'une métaphysique imaginée à plaisir avaient enfanté les excentricités d'une morale livrée au caprice. Secundus, en cherchant l'origine du mal, ne s'était pas arrêté à Achamoth, il était remonté jusqu'au sein même du Plérôme. Marcus avait fait entrer dans son système les spéculations de la Kabbale. Les Ophites, en une doctrine complexe, qui devait absorber toutes les autres au 111^e siècle, avaient prétendu expliquer tout le système du monde par la lutte d'un mystérieux serpent (Ophis), contre le Créateur, Ialdabaoth, à l'effet de rapprocher l'homme du Dieu inaccessible et bon. Les Caïnites, exaltant l'énergie, même dans le mal, avaient composé leur Olympe de tous les scélérats qui avaient déshonoré l'espèce humaine, depuis Caïn jusqu'à Judas. Quelques gnostiques avaient essayé, il est vrai, d'arrêter le mouvement qui emportait la nouvelle secte vers toutes les révoltes et toutes les dépravations. Mais les efforts tentés en ce sens, soit par Ptolémée, philosophe à l'esprit clair et précis, soit par Théodote et Alexandre, âmes vraiment éprises de purification morale et d'ascétisme, avaient été sans grand résultat. Une branche importante de la secte gnostique « s'était montrée, suivant l'expression de Mgr Duchesne, favorable aux plus dégoûtantes aberrations ¹ ».

Ophites
et Caïnites.

Les anciens Pères, et saint Irénée tout le premier, rapprochent des maîtres du gnosticisme, un homme qui, parti d'un point de vue tout opposé, était venu rejoindre leurs théories et avait même émis la prétention d'en dégager un système plus précis et plus clair. Cet homme, c'est Marcion.

Marcion.

Marcion était né à Synope, sur le Pont-Euxin. Enrichi dans la navigation, il était venu à Rome vers 140, et avait même fait don à l'Eglise romaine d'une assez forte somme, 200 sesterces (environ 40.000 fr.) ². La première idée de Marcion fut de réagir contre ce mélange de christianisme et de grossier judaïsme, que les fonda-

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 192. Le chapitre de Mgr Duchesne sur le gnosticisme a été reproduit par le R. P. d'Alès dans son *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, au mot *Gnosticisme*.

2. *Ibid.*, p. 183.

teurs du gnosticisme avaient professé. « Mais, parce que la rectitude de son jugement était loin d'égaliser la chaleur de ses convictions, son zèle l'emporta au delà des limites de la modération et de la vérité. Comme Luther, dont il est une ébauche frappante, il finit par attaquer le dogme, sous prétexte de vouloir corriger un abus ¹. » L'antithèse signalée par saint Paul entre la foi et la loi, entre l'Ancien Testament et la Nouvelle Alliance, devint pour lui un antagonisme radical. Il résulte de cette opposition, disait Marcion dans un livre publié par lui sous le titre d'*Antithèses*, que le Dieu de l'Évangile, Père des miséricordes, ne peut être que l'ennemi du Dieu des Juifs, auteur de la création et de la loi. Ainsi, par une voie toute différente, Marcion aboutissait au dualisme des gnostiques. Sans doute, disait-il, la Rédemption a eu pour but d'arracher les hommes de l'œuvre mauvaise de la création ; mais le Dieu bon qui s'est incarné n'a rien voulu devoir au Créateur. Voilà pourquoi il n'a eu qu'une apparence d'humanité. Par cette seconde idée, Marcion, après avoir maudit le créateur et la loi, arrivait, comme on l'a dit, « à volatiliser l'histoire évangélique en un docétisme absolu ² ».

Sa doctrine.

Son dualisme
et son
docétisme.

Telles sont les doctrines que l'évêque de Lyon entreprit de démasquer et de réfuter. Nous n'essaierons pas de suivre, dans tous les détours de ses investigations et de ses raisonnements, celui que Tertullien a appelé « un explorateur très curieux de toutes les doctrines ³ ». Contentons-nous de donner, d'après un de ses plus sagaces interprètes, un résumé succinct de son grand traité. Avec une logique à la fois très souple et très serrée, Irénée montre que les gnostiques sont acculés à deux explications suprêmes : le dualisme ou le panthéisme. « Il les poursuit dans ces deux retranchements. Ou vous séparez Dieu du monde, leur dit-il, ou vous confondez Dieu avec le monde, et, dans l'un et l'autre cas, vous détruisez la vraie notion de Dieu. Si vous placez la création hors de Dieu, quelque nom que vous donniez à la matière éternelle, Vide, Chaos ou Ténèbres, peu importe, vous limitez l'être divin. Ce qui revient à le nier. Vous avez beau dire que le monde a pu être formé par des anges. Ou ils ont agi contre la volonté du Dieu suprême, ou d'après son commandement. Dans la première hypothèse, vous accusez Dieu

Le traité
Contre
les hérésies
par
saint Irénée.Résumé
de l'argumen-
tation de
saint Irénée
contre
le gnosticisme.1. FREPPEL, *Saint Irénée*, 3^e édit., p. 287.2. *Ibid.*, p. 185.3. TERTULLIEN, *Adv. Valent.*, 5. *P. L.*, II, 548.

d'impuissance ; dans la seconde, vous êtes amenés malgré vous à la doctrine chrétienne, qui voit dans les anges des instruments de la volonté divine. Que si, au contraire, vous placez la création en Dieu, de telle sorte qu'elle se réduise à un pur développement de sa substance, vous entrez dans une voie encore plus inextricable. Alors, tout ce qu'il y a dans les créatures d'imperfections et de souillures retombe sur Dieu lui-même, dont la substance devient la leur. Vous dites que le monde est le fruit de l'ignorance et du péché, le résultat d'une déchéance ou d'une chute du Plérôme, une dégénération progressive de l'Être, ou, suivant votre métaphore favorite, une tache sur la tunique de Dieu. Mais ne voyez-vous pas que, dans cette confusion de l'Infini avec le fini, c'est la nature divine elle-même qui déchoit, qui dégénère, qui est entachée de vice ou d'imperfection ? Est-il possible d'altérer plus gravement la notion de Dieu ¹ ? »

Théologie
de
saint Irénée.

Mais le saint évêque ne veut pas se contenter de réfuter l'erreur. Le but de son œuvre va plus loin. Il tient à donner à ses lecteurs la règle de foi par laquelle doit se juger toute opinion particulière ; il exposera ensuite, dans une grande synthèse, toute la doctrine catholique. C'est par là qu'Irénée n'est point seulement un apologiste. Il est aussi théologien. On a même pu l'appeler, à juste titre, le père de la théologie catholique.

La règle de foi
catholique.

Rien de plus net et de plus ferme que la règle de foi posée par saint Irénée. La vérité religieuse se trouve dans la tradition de l'Église : tel est le résumé de sa doctrine. L'authenticité de la foi actuelle est prouvée par ce fait, que ceux qui l'enseignent actuellement l'ont reçue des apôtres. Son infaillibilité absolue est garantie par l'assistance indéfectible de l'Esprit-Saint. Voici quelques-unes des paroles mêmes du saint évêque : « L'Église, disséminée à travers le monde, jusqu'aux extrémités de la terre, professe la foi qu'elle a reçue des apôtres et de leurs disciples ²... C'est la règle invariable que nous acceptons au baptême ³... Si nous la tenons des apôtres, en

1. FREPPEL, *Saint Irénée*, 3^e édit., p. 357-358. « L'ouvrage de Mgr Freppel, dit M. Dufourcq, est toujours à consulter. » (DUFOURCQ, *Saint Irénée*, collection des « Saints », p. 189.) On peut, du reste, vérifier l'exactitude du résumé fait par Mgr Freppel en lisant l'*Adversus hæres.*, l. II, c. xxx. M. Dufourcq a donné une traduction française de ce passage dans son *Saint Irénée*, collection de la « Pensée chrétienne », p. 88-92. Ce dernier ouvrage donne la substance de tout le livre de saint Irénée, dont les principaux passages sont littéralement traduits.

2. *Hæres.*, l. I, ch. x, n. 1.

3. *Ibid.*, l. I, ch. ix, n. 4.

effet, nous la tenons du Fils de Dieu, qui leur a donné la mission d'enseigner en son nom ¹... L'Eglise est « l'Eglise de Dieu ² »... Là où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu ³. » Et le centre de cette Eglise est à Rome : Rome, « l'Eglise très grande, très antique, connue de tous, fondée et constituée par les très glorieux apôtres Pierre et Paul ⁴... ; Rome, dont les pasteurs se rattachent au prince des apôtres par une série ininterrompue de pontifes légitimes ⁵ ; Rome enfin « avec qui toute Eglise doit s'accorder à cause de sa principauté supérieure ⁶ ».

Après avoir ainsi établi la règle de foi de l'Eglise catholique, saint Irénée donne, dans une ample synthèse, le contenu essentiel de cette foi. Toute la théologie du grand évêque s'inspire de cette parole de saint Jean : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous, le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ ⁷. » Certes, il est bon d'insister sur la distance infinie qui nous sépare de Dieu ; mais prenons garde, en exaltant son Essence suprême, de faire de Lui la suprême Impuissance et la suprême Indifférence. De quel droit interdire à l'Etre infini la faculté de produire, en dehors de Lui, un monde qui, sans être Lui, dépende de Lui dans ses opérations et dans sa substance ? Qu'on s'en tienne plutôt à ce dogme de la créa-

La
prééminence
de l'Eglise
romaine.

Synthèse
de la foi
catholique.

Le dogme
de la création.

1. *Hær.*, III, *præf.*

2. *Ibid.*, I, I, ch. VI, n. 3 ; ch. XIII, n. 5.

3. *Ibid.*, I, III, ch. I, n. 1.

4. *Ibid.*, I, III, ch. III, n. 2.

5. *Ibid.*, I, III, ch. III, n. 2-3. C'est par saint Irénée surtout que nous connaissons la liste des premiers pontifes romains. Il l'avait probablement empruntée à Hégésippe. Cf. Dom CHAPMAN, *la Chronologie des premières listes épiscopales de Rome dans la Revue bénédictine*, XVIII, 1901, p. 399-417 ; XIX, 1902, p. 13-17 et 145-170 ; MICHELS, *Origine de l'épiscopat*, p. 306-336.

6. *Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam*, *Hæres.*, I, III, ch. III, n. 2. Voir un excellent commentaire de ce texte dans BATIFFOL, *l'Eglise naissante*, 5^e édit., p. 250-253. « Il est difficile de trouver, a écrit Mgr Duchesne, une expression plus nette : 1^o de l'unité doctrinale dans l'Eglise universelle ; 2^o de l'importance unique, souveraine de l'Eglise romaine, comme témoin, gardienne et organe de la tradition apostolique ; 3^o de sa prééminence supérieure dans l'ensemble des chrétientés. (DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 119.) Sur l'exégèse de ce texte et surtout des mots qui suivent, *hoc est eus qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio*, voir Dom MORIN, *Revue bénédictine*, 1908, p. 515-520. Harnack, Duchesne et Funk rapportent *in qua* non pas à l'Eglise romaine, mais aux Eglises autres que la romaine. Le savant bénédictin met en pleine lumière que *sunt undique*, dans l'incise, est une erreur de copiste : ces deux mots tiennent la place d'autres qui désignaient les chefs de l'Eglise (*præsunt, sunt undecim* ?) Dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on rattache *in qua* à l'Eglise romaine, et le texte ainsi compris rend un hommage plus éclatant encore à la primauté du Siège apostolique.

7. *Jean*, XVII, 3.

tion, qui, tout mystérieux qu'il est, renferme la seule solution raisonnable, parce que, distinguant ce qui ne doit être ni séparé ni confondu, il échappe au double écueil du dualisme et du panthéisme.

Mais l'Être infini n'a pas eu seulement le pouvoir de produire de vraies créatures, il a eu celui de se faire connaître d'elles, celui de les racheter de leurs fautes et de leurs misères, celui de les élever jusqu'à Lui par une sorte de déification. Le Médiateur de tous ces mystères divins est le Christ. Jésus-Christ, Sagesse de Dieu incarnée, vraiment Dieu ¹ et vraiment homme, est à la fois le Révélateur de Dieu ², le Rédempteur de l'homme ³, déchu en Adam ⁴, et le Déificateur de celui qui s'abandonne à sa grâce ⁵. Ces trois idées résument la christologie de saint Irénée. Cette révélation, cette rédemption et cette déification ne produisent leurs pleins effets qu'après cette vie, dans le règne de la gloire, mais dès ici-bas, l'Eucharistie, où Dieu et l'homme se rencontrent et s'unissent dans un épanchement d'amour ineffable, est le sceau divin de l'œuvre révélatrice, rédemptrice et déificatrice.

La divine
médiation de
Jésus-Christ.

L'Eucharistie.

La
Vierge Marie,
nouvelle Eve.

Cet exposé serait incomplet si nous omettions de mentionner la

1. On a relevé dans saint Irénée quelques expressions *subordinatiennes*, c'est-à-dire semblant favoriser la théorie de la subordination du Fils au Père, par exemple, l. III, ch. vi, n. 1 ; l. V, ch. xviii, n. 2 et 3. Mais saint Irénée ne fait guère que répéter dans ces passages les expressions des Évangiles et de saint Paul. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que ses expressions, comme celles d'Hermas et de saint Justin, n'ont point la précision qu'auront celles des Pères après les définitions du Concile de Nicée. S'il peut être excusé de l'erreur subordinatienne, saint Irénée ne peut l'être de l'erreur millénariste, due, sans doute, à sa déférence excessive à l'égard de l'autorité de Papias. (*Hæres.*, l. V, ch. xxviii. FREPPEL, *op. cit.*, p. 486 ; TIXERONT, *op. cit.*, p. 260.)

2. *Hæres.*, l. III, ch. v, n. 6.

3. *Ibid.*, l. III, ch. xvi, n. 9 ; ch. xviii, n. 1-2. Sur l'explication de la Rédemption par saint Irénée, voir RIVIÈRE, *Histoire du dogme de la Rédemption*. M. Rivière montre qu'on a souvent interprété les expressions de saint Irénée dans un sens trop étroitement littéral. « Le relief qu'il donne à Satan est pour lui le moyen de concevoir et d'exprimer les lois de la Providence divine que l'économie du salut révèle à la raison. » J. RIVIÈRE, *la Doctrine de saint Irénée sur le rôle du démon dans la Rédemption*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, 1911, p. 169-200. D'ailleurs, lors même qu'on devrait prendre plus à la lettre la question du rachat de l'homme des mains du démon, et admettre que, suivant saint Irénée, le démon a un rôle positif dans le drame de la Rédemption, ce rôle serait, d'un bout à l'autre, celui de l'usurpateur et de l'imposteur. De Dieu à lui, on pourrait dire que la justice s'exerce, mais « comme elle s'exerce du justicier au larron qu'il démasque et force à rendre gorge ». Cette seconde interprétation est donnée par P. GALTIER dans les *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 1-24, 1912, 345-355. Cf. la discussion qui s'est élevée à ce sujet entre J. Rivière et P. Galtier dans *Recherches de science religieuse*, mai-juin 1913, p. 263 et s.

4. *Hæreses*, l. V, ch. xxxvi, n. 2.

5. *Ibid.*, l. V, ch. ii.

grande place reconnue par saint Irénée, dans l'économie rédemptrice, à la Sainte Vierge Marie. Saint Justin avait déjà mentionné la participation effective et volontaire de la Sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption. Saint Irénée insiste avec force sur ce rôle. De même que saint Paul avait opposé à l'œuvre du premier Adam celle du second Adam, Jésus-Christ, l'évêque de Lyon oppose à la première Eve, qui a perdu le genre humain, la seconde Eve, Marie, qui l'a sauvé. « Marie, dit-il, a dénoué les nœuds formés par la faute d'Eve. L'une avait résisté aux ordres de Dieu, l'autre s'y soumet. Eve écoute la parole du démon, Marie prête l'oreille à la voix de l'ange. Le genre humain, voué à la mort par une vierge, a été sauvé par une autre Vierge ¹. »

On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle rempli par saint Irénée dans l'histoire de l'Eglise. Le premier des théologiens catholiques est le dernier élève des propres disciples des apôtres ; celui qui a fait la première synthèse raisonnée de notre foi avait encore dans l'oreille les derniers échos de l'enseignement apostolique ; son œuvre est comme l'anneau d'or qui relie l'esprit de l'Evangile à la doctrine des Pères ².

Place de
saint Irénée
dans l'histoire
de l'Eglise.

X

Le traité de saint Irénée avait porté un coup mortel à l'hérésie gnostique. Le valentinianisme, le marcionisme et l'ophitisme ne survécurent à une pareille attaque qu'en se transformant. Héralcléon, Appelle et, pour ce qui regarde l'ophitisme, un théologien inconnu ³, furent les auteurs de ces transformations, qui retardèrent quelque temps la ruine définitive de ces sectes. Mais l'Eglise avait encore en face d'elle le judaïsme et le paganisme, toujours menaçants, toujours prêts à lui disputer les âmes, toujours prêts à s'unir aux débris du gnosticisme pour leur communiquer une nouvelle vie.

Le problème
apologétique.

1. *Hær.*, l. III, ch. xxii; l. V, ch. xix. Sur cette conception de la dévotion à Marie et les origines de la dévotion à la Sainte Vierge, voir NEWMAN, *du Culte de la Sainte Vierge*, lettre au Dr Pusey, trad. Dupré de Saint-Maur, Paris, 1866, p. 36-51.

2. Voir A. DUFOURCOQ, *Saint Irénée*, collection des « Saints », p. 184, et *Saint Irénée*, collection de la « Pensée chrétienne ».

3. DE FAYE, *Introduction à l'étude du gnosticisme dans la Revue de l'histoire des religions*, t. XLVI, 1902, p. 166-167.

Les défenseurs du christianisme se rendirent compte qu'il ne suffisait pas de repousser les attaques de l'adversaire. Une tâche plus importante s'imposait à l'apologétique : ruiner à fond la barrière de préjugés que le juif et le païen opposaient à l'Eglise catholique ; pénétrer sur le terrain de l'ennemi ; s'imposer aux masses par des œuvres fortes, alertes et vivantes ; employer la langue de Cicéron, en même temps que celle d'Homère ; viser le juriste et le lettré de culture latine, aussi bien que le philosophe nourri de Platon. En un mot, l'apologétique nouvelle devait être conquérante, sous peine de rester inefficace. Tertullien, Minutius Felix et l'auteur grec de l'*Épître à Diognète* furent les principaux représentants de cette apologétique.

Tertullien
(160 ?-240 ?).

Tertullien, fils d'un centurion romain encore païen, était né à Carthage vers 160. Il reçut une éducation soignée, étudia à fond la langue grecque et le droit, et exerça pendant quelques années la profession d'avocat¹. Peu avant 197, il se convertit au christianisme. fut bientôt après ordonné prêtre, et commença aussitôt à déployer contre les ennemis de l'Eglise une activité incroyable.

Son caractère.

Tertullien est avant tout un polémiste. Esprit vigoureux, d'une érudition peu commune, parfaitement maître de sa langue, à laquelle il donne des mots et des tours nouveaux, il a la riposte prompte et la phrase incisive ; mais sa dialectique est plus éblouissante que sûre, et son argumentation est souvent inspirée par la passion. « Malheureux, s'écrie-t-il quelque part, je suis toujours dominé par la fièvre de l'impatience² ! » « Comme saint Justin, Tertullien a éprouvé le fort et le faible de bien des philosophies avant de se fixer dans la foi chrétienne³. Mais, tandis que Justin se retournait avec quelque sympathie vers les systèmes qu'il avait quittés, Tertullien n'a point assez de sarcasmes pour les philosophes païens, ces bateleurs, ces contempteurs de Dieu et des hommes⁴, ces patriarches de toutes les hérésies⁵, ces animaux de gloire⁶. »

Ses premières
œuvres
apologétiques.

Le dernier historien de la philosophie de Tertullien⁷ a pu, en

1. Il est douteux qu'on doive lui attribuer les passages introduits dans les *Pandectes* sous le nom de *Tertullien*.

2. *TERTULLIEN, De patientia*, ch. 1.

3. *Apol.*, XLVI.

4. *Ad nationes*, l. I, *passim*.

5. *De anima*, III.

6. *De anima*, I. Adhémar d'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, 1 vol. in-8°, Paris, 1905, p. 2.

7. A. d'ALÈS, *op. cit.*

utilisant les travaux de M. Noeldechen et de M. Monceaux, fixer d'une manière à peu près certaine la date des premières œuvres du célèbre prêtre africain. Il a dû composer en 197 ses deux *Livres aux nations* et son *Apologétique* ; en 197 et 200, son *Témoignage de l'âme* ; vers 200, son traité de la *Prescription* ¹. Les *Livres aux nations* sont une apologie de la religion chrétienne adressée aux peuples païens ; l'*Apologétique* est un plaidoyer adressé aux magistrats provinciaux de l'empire ; le traité de la *Prescription*, son chef-d'œuvre, est dirigé contre toutes les hérésies. Déjà, dans ces premiers ouvrages, Tertullien dévoile son triple but : confondre le paganisme, réfuter le judaïsme et poursuivre les derniers restes de l'hérésie gnostique.

L'apologétique de Tertullien contient, parmi des beautés incomparables, des lacunes regrettables et des hardiesses suspectes. Lorsqu'il cherche un témoignage sincère sur l'homme, on peut trouver qu'il rejette avec un dédain trop absolu celui de la philosophie ² ; mais avec quelle pénétration et avec quelle vigueur il analyse les aspirations profondes de ce qu'il appelle l'âme des simples ! « Les témoignages de l'âme sont d'autant plus vrais qu'ils sont simples, dit-il ; d'autant plus simples qu'ils sont vulgaires ; d'autant plus vulgaires qu'ils sont communs ; d'autant plus naturels qu'ils sont divins ³... Or ce qui vient de Dieu n'est jamais anéanti, mais seulement obscurci ; et le fond divin de l'âme éclate en des témoignages de cette sorte : *Dieu bon ! Dieu voit cela*, et *Je me recommande à Dieu*. Donc, quand l'âme parvient à la foi..., elle ne fait qu'apercevoir enfin toute sa propre lumière ⁴. »

On se tromperait cependant en croyant que, dans la voie qu'il propose pour conduire les âmes à la foi, Tertullien fait fi de l'élément rationnel ⁵. Sur la divinité du Christ, dont il fait le centre de toute son argumentation, il invoque, en somme, trois preuves : le témoignage des prophéties de l'Ancien Testament, le témoignage des miracles évangéliques et le témoignage des annales de l'Eglise primitive ⁶. Sans doute, dans l'exaltation paradoxale de sa verve hau-

Caractères
de son
apologétique.

Appel à l'âme
des simples.

Ses trois
preuves de la
divinité
de
Jésus-Christ.

1. A. D'ALÈS. *op. cit.*, p. XIII.

2. *De test. anim.*, I.

3. *Ibid.*, I.

4. *De anima*, XLI.

5. Sur les assertions, en ce sens, de GUIGNEBERT, *Tertullien*, Paris, 1901, p. 256, et de COURDAVEAUX, *Revue de l'histoire des religions*, t. XXIII, 1891, p. 1-35, voir D'ALÈS, *op. cit.*, p. 34, et DOM CABROL, dans la *Science catholique*, t. V, 1891.

6. Voir l'analyse de ces trois preuves dans A. D'ALÈS, *op. cit.*, p. 5-33.

taine, on le verra se glorifier des bassesses de l'Évangile et du scandale de la raison, jusqu'à écrire, sinon le *Credo quia absurdum*, « Je crois, parce que c'est absurde », qui n'est ni de lui ni de saint Augustin, du moins une phrase équivalente : *Credibile est quia ineptum ; certum est, quia impossibile* ¹. Il veut dire que l'objet de la foi est ce dont la raison n'apercevrait pas même, sans la Révélation, la convenance ou la possibilité. Le fougueux apologiste est d'ailleurs si ardemment convaincu, et sent sa conviction avec une telle vivacité, qu'il ne suppose pas que la vérité, si claire pour lui, ne se manifeste point pareillement aux autres. Il a cependant écrit cette phrase digne d'un vrai psychologue : « La foi, destinée à une grande récompense, ne s'acquiert qu'au prix d'un grand travail ². »

Ses
exagérations
de style
et de pensée.

Son éloquence
entraînante.

La superbe péroraison de l'*Apologétique* de Tertullien peut donner une idée de son éloquence nerveuse et entraînant : « Vos tribunaux, dit-il en s'adressant aux magistrats romains, vos tribunaux sont des champs de bataille où nous luttons pour la vérité. Parfois mort s'ensuit. C'est notre victoire à nous. Allez donc, dignes magistrats, immolez des chrétiens ; la foule vous en saura gré. Tourmentez, torturez, condamnez, broyez ; votre iniquité révélera notre innocence. C'est pourquoi Dieu vous laisse faire. Quand votre main nous moissonne, nous nous multiplions ; le sang chrétien est une semence ³. Vos philosophes ont fait moins de disciples par leurs écrits que les chrétiens par leurs exemples. On vient à nous par curiosité ; on s'attache à nous par conviction ; puis on souhaite de souffrir pour laver ses fautes dans son sang ; car le martyr efface tout. Étrange contraste des choses divines et humaines : quand vous nous condamnez, Dieu nous absout. »

Dans ses deux *Livres aux nations*, dans son traité du *Témoignage de l'âme* et dans son *Apologétique*, Tertullien avait eu en vue les païens et les juifs ; son traité de la *Prescription* s'adresse aux hérétiques.

Le traité
de la
Prescription.

Avec une merveilleuse pénétration, Tertullien conçoit deux manières de réfuter les hérésies : l'une analytique, reposant sur une

1. *De carne Christi*, v.

2. *Apol.*, xxi.

3. Le texte exact de ce mot, si souvent cité, est celui-ci : *Semen est sanguis christianorum*. *Apol.*, iv. Une savante traduction de l'*Apologétique* de Tertullien, accompagnée d'un commentaire analytique et historique et de trois appendices, a été publiée à Louvain, en 1910, par J.-P. WALTZING, professeur à l'Université de Liège.

discussion détaillée des textes et des points de doctrine ; l'autre synthétique, tranchant la question d'ensemble par la simple constatation d'un fait. Il emploiera plus tard la première manière, en défendant l'idée de Dieu contre le dualisme de Marcion et le panthéisme de Valentin, en défendant l'idée de création contre la doctrine d'Hermogène ; mais il tient d'abord à montrer comment toute hérésie, c'est-à-dire toute doctrine reposant sur le choix individuel (*airèsis*), en d'autres termes sur le libre examen, peut être écartée par une question préalable. Tertullien fait appel à sa science juridique. Il sait qu'il est, devant les tribunaux, des fins de non-recevoir, des *exceptions*, comme les appelle le droit romain, parmi lesquelles la principale est la *prescription*, exception péremptoire par laquelle un possesseur, placé dans certaines conditions, écarte, sans autre forme de procès, toute prétention d'un tiers à sa propriété. Tertullien plaidera la prescription contre toute hérésie, quelle qu'elle soit.

Résumé
de son
argumentation
contre
l'hérésie.

Il pose son point de départ dans une série de faits incontestables, à savoir que Jésus-Christ a confié sa doctrine à ses apôtres, que ceux-ci l'ont transmise aux Eglises qu'ils ont fondées, et que de ces Eglises apostoliques sont sorties toutes les autres, comme autant de rejetons inséparables de leur souche commune. En d'autres termes, le mode institué par le Christ pour la propagation de sa doctrine est la tradition, et l'organe authentique de cette tradition est l'Eglise, en tant qu'elle se rattache aux apôtres par une chaîne ininterrompue. Dès lors, nul n'est admis à venir invoquer contre elle son interprétation personnelle. Tertullien lui criera : « Qui êtes-vous ? Que faites-vous dans mon bien, vous qui n'êtes pas des nôtres ? Quand et d'où êtes-vous venu ? A quel titre, Marcion, coupez-vous ma forêt ? Qui vous a permis, Valentin, de détourner mes canaux ? C'est mon bien. Je suis en possession depuis longtemps. Je suis l'héritier des apôtres ¹. »

Le livre
des *Spectacles*.

Il est difficile d'imaginer une verve plus entraînante. Cette verve, il est vrai, a parfois un accent âpre et rude, où la passion de l'homme se mêle trop au zèle du chrétien. Dans son traité *Des spectacles*, paru vers 200, le « dur Africain » ne peut réprimer un cri de satisfaction à la pensée des futurs châtements des persécuteurs. « Tu veux des spectacles, s'écrie-t-il. Pense à ceux que te

1. *De præscr.*, xxxvii.

montrera l'avenir. Quel plus beau spectacle que l'arrivée triomphante, superbe, du Seigneur ! Quelle plus belle scène que celle du dernier jugement ! Quels sujets d'admiration, de sourire, de joie ! Voir tous ces rois expier dans les ténèbres la gloire de leur apothéose ! Voir tous ces proconsuls dévorés par des flammes plus cruelles que celles des bûchers qu'ils ont allumés pour les chrétiens ! ces sages, ces philosophes, confondus ! ces poètes frissonnant de terreur devant le tribunal de Jésus-Christ ! ces tragédiens, dont les hurlements seront autrement dramatiques qu'ils ne l'étaient sur la scène, et ces histrions, si souples, dont les corps s'assoupliront encore en se tordant au milieu des flammes ¹ !... »

L'apologétique chrétienne faisait entendre une note plus douce avec l'*Octavius* de Minutius Felix et l'*Épître à Diognète*.

La publication de l'*Octavius* a-t-elle précédé ou suivi la publication de l'*Apologétique* de Tertullien ? La critique n'a point encore donné une réponse définitive à cette question, mais elle a fixé la composition de l'ouvrage aux dernières années du II^e siècle. L'auteur de cet opuscule, écrit en forme de dialogue, était avocat comme Tertullien, et peut-être aussi Africain. Mais le contraste entre les deux apologistes est frappant. Minutius Felix évite tout ce qui pourrait choquer les préjugés des lettrés païens à qui il s'adresse. Il relève toutes les turpitudes du polythéisme et venge le christianisme des calomnies amassées contre lui ; mais il fait appel, pour établir ses arguments, aux sages de la Grèce et de Rome, plutôt qu'aux écrivains sacrés. Les mystères de la foi chrétienne sont laissés dans l'ombre. Le but de l'auteur n'est pas d'introduire son lecteur dans l'intérieur du temple, mais d'en faciliter les abords. Même lorsqu'il critique le plus vivement les horreurs païennes, son langage respire une douceur communicative. L'art de la composition et l'élégance du style ont fait appeler ce petit dialogue « la perle de l'apologétique chrétienne ». Les meilleurs écrivains profanes du II^e siècle, un Fronton, un Aulu-Gelle et un Apulée ne sauraient contester le premier rang à l'auteur de l'*Octavius* ².

Le même charme de style et la même douceur de sentiment se trouvent dans un autre opuscule, écrit en grec, dont l'auteur est inconnu et dont la date ne peut être fixée avec précision, mais

1. *De spectac.*, xxx.

2. Une savante édition critique de l'*Octavius* par P. WALTZING a paru à Leipzig en 1912. Une traduction française a été publiée par F. RECORD, Paris, Bloud, 1911.

Durété
des
apostrophes
de Tertullien
aux païens
de son temps.

L'*Octavius*
de Minutius
Felix.

Caractère
de l'ouvrage.

L'*Épître*
à Diognète.

qu'on peut vraisemblablement placer, avec Zeller et Funk, à la fin du II^e siècle ou aux premières années du III^e : l'*Épître à Diognète* ¹.

Le principal argument de l'auteur consiste à décrire la vie toute surnaturelle que mènent les vrais chrétiens, puis à montrer comment l'Église, dépositaire du trésor de la Révélation et dispensatrice de la grâce par les sacrements, n'est pas seulement l'« économie » divinement organisée pour la sanctification d'une société choisie, mais qu'elle est aussi, soit par l'influence rayonnante de ses vertus, soit par les bénédictions qu'elle attire sur le monde, un instrument de salut pour l'humanité tout entière. Rien de plus profond que les paroles suivantes : « A parler simplement, ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde... La chair déteste l'âme et lui fait la guerre, parce qu'elle est empêchée par l'âme de se livrer aux plaisirs ; le monde à son tour, et pour la même raison, déteste les chrétiens... L'âme est enfermée dans le corps, et elle-même contient le corps ; les chrétiens sont dans le monde comme dans une prison, et eux-mêmes contiennent le monde ². »

La société
des chrétiens,
âme
du monde.

1. Le manuscrit qui nous a conservé l'*Épître à Diognète*, et, que le bombardement de Strasbourg a détruit en 1870, ne datait que du XIII^e siècle. Sur la date de sa composition, voir FUNK, *Patres apostolici*, t. I, p. cxiii. Cf. BARDENHEWER, t. I, p. 130-138.

2. *Ep. à Diognète*, vi, 1, 5-7.

CHAPITRE III

LA VIE ET LES INSTITUTIONS CHRÉTIENNES AU COMMENCEMENT DU III^e SIÈCLE.

Vue générale
sur la situation
de l'Eglise
de 187 à 202.

Pendant que l'apologétique chrétienne faisait entendre ces fiers accents, l'Eglise jouissait d'une liberté relative. Les six dernières années de l'empereur Commode et les neuf premières années de Septime-Sévère furent pour elle une période de paix. Elle en profita pour développer ses institutions hiérarchiques, sacramentelles et liturgiques, pour compléter l'organisation de la propriété ecclésiastique, pour promouvoir les grandes études de théologie et pour donner une nouvelle impulsion à son mouvement d'expansion apostolique. Le moment est venu de jeter un regard d'ensemble sur cette activité intérieure de l'Eglise ; nous aurons bientôt à reprendre le récit de ses luttes contre la persécution et l'hérésie.

I

L'Eglise,
société inégale
et
hiérarchique.

L'évêque.

Les œuvres de Tertullien mettent en pleine lumière l'organisation hiérarchique de l'Eglise. Elles nous la montrent d'abord comme une société essentiellement inégale. Les laïques sont subordonnés aux diacres et aux prêtres, et tous doivent l'obéissance à l'évêque ¹. Il n'est plus question de conseil presbytéral. L'épiscopat monarchique est établi partout. Les séries épiscopales données au milieu du I^{er} siècle par l'historien Hégésippe ne laissent aucun doute sur ce point ². L'autorité de l'évêque vient de ce qu'il est le dépositaire

1. *Præscr.*, xxxii.

2. Nous connaissons Hégésippe par les citations qu'Eusèbe fait de lui dans les premiers livres de son *Histoire ecclésiastique*.

de l'autorité apostolique, laquelle lui a été transmise par une série ininterrompue d'évêques se rattachant aux apôtres ¹. A la différence des apôtres, l'évêque a une circonscription déterminée, qu'on a appelée d'abord « paroisse », puis « diocèse ». Les premiers évêques ont été choisis et institués par les apôtres ; mais de bonne heure la coutume s'est établie de les nommer par voie d'élection. A la vacance d'un siège épiscopal, les clercs inférieurs du diocèse se réunissent et portent leur choix sur l'un d'entre eux, après avoir toutefois demandé au peuple un bon témoignage en faveur de leur candidat. Ils présentent ensuite ce candidat aux évêques du voisinage, lesquels se sont réunis au chef-lieu du diocèse vacant pour présider à l'élection et donner à l'élu l'institution canonique ². Les documents du II^e siècle et du début du III^e siècle nous montrent l'évêque administrant son diocèse avec une absolue indépendance à l'égard du clergé inférieur. Dans plusieurs circonstances cependant, il prend conseil de celui-ci, et parfois même demande l'avis du peuple lui-même ³.

Son élection.

Son autorité.

Les simples prêtres et les diacres ne sont promus à leurs ordres, comme les évêques, que sur le bon témoignage que le peuple leur rend. Ils ne peuvent exercer aucune fonction sans l'approbation de l'évêque qui les a ordonnés ⁴ ; et, en cas de faute grave, ils peuvent être déposés par lui ⁵. Ils sont ses coadjuteurs dans l'enseignement des fidèles et dans l'administration des sacrements. Dans les réunions de la communauté chrétienne, ils se tiennent autour de l'évêque, comme sa couronne ; et, en cas de vacance de siège, ils assument la charge de l'administration du diocèse, dont ils rendront compte au futur évêque ⁶.

Les simples prêtres.

Leurs fonctions.

Les fonctions des diacres sont toujours très importantes. A eux incombe le soin de prêcher, de baptiser, d'administrer, sous le contrôle de l'évêque, les biens de l'Eglise, de servir l'évêque à l'autel, d'annoncer les assemblées des fidèles, d'y maintenir le bon ordre, de recevoir les oblations et de les répartir entre les fidèles indigents ⁷.

Les diacres.

Leurs fonctions.

1. IRÉNÉE, *Hæres.*, III, 2 ; TERTULLIEN, *Præscr.*, XXXII.

2. TERTULLIEN, *Apol.*, XXXIX ; SAINT CYPRIEN, *Ep.*, 67 (alias 78), édit. Hartel, pars II, p. 735 et s. ; EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLIII ; S. CYPRIEN, *Ep.*, 38-39, p. 579 et s.

3. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, 14, p. 512 ; *Ep.*, 34, p. 570 ; *Ep.*, 39, p. 572.

4. TERTULLIEN, *De baptismo*, c. XVII ; S. IGNACE, *A. Smyrn.*, c. VIII.

5. TERTULLIEN, *De baptismo*, c. XVIII.

6. CYPRIEN, *Ep.*, 30-36, édit. Hartel, p. 549-572.

7. JUSTIN, *Apol.*, I, 65 ; IGNACE, *Ad Trall.*, II.

Le célibat
ecclésiastique.

La virginité, que l'apôtre saint Paul a si vivement recommandée, et dont le Sauveur, sa sainte Mère et l'apôtre saint Jean ont donné l'exemple, est l'idéal duquel les fidèles et surtout les clercs aiment à se rapprocher ; mais elle n'est encore imposée aux clercs par aucune loi positive. Les lois impériales, qui prohibent le célibat, mettraient une trop grande entrave au recrutement du clergé si on en faisait une obligation stricte. On se contente d'exiger, suivant le précepte de l'apôtre ¹, que le candidat à la cléricature n'ait été marié qu'une seule fois ².

II

Les fidèles.

L'initiation à la vie chrétienne se fait par le baptême, précédé du catéchuménat, immédiatement suivi de la confirmation et de la participation à l'Eucharistie. Quand un païen, désenchanté des mystères de sa religion, touché par le courage des martyrs ou par l'exemple des vertus chrétiennes, vient frapper à la demeure de l'évêque pour demander de participer aux mystères chrétiens, l'évêque le soumet à une épreuve préalable, vaguement indiquée par Hermas ³ et saint Justin ⁴, nettement organisée à l'époque de Tertullien ⁵, et qui s'appelle le catéchuménat. Pendant bien des jours, le postulant demeurera sur le seuil de l'assemblée chrétienne au moment de la célébration des mystères, car, les premières prières achevées, le diacre exclut les catéchumènes. Mais l'Église lui donnera une instruction à part ⁶. Elle exigera ensuite qu'il renonce « au démon, à ses pompes et à ses anges ⁷ », qu'il se prépare enfin à l'initiation solennelle par

Leur
initiation.

Le
catéchuménat.

1. I Cor., IV, 12 ; IX, 7 et s. ; Act., XX, 34.

2. A. Sabatier, reprenant une théorie déjà soutenue par Renan et par Ritschl, a prétendu que l'Église catholique ne s'est constituée hiérarchiquement et n'est devenue une Église d'autorité que par réaction contre le mouvement gnostique. (SABATIER, *les Religions d'autorité et la religion de l'Esprit*, Paris, 1904, *passim*, surtout p. 69-82.) Toute l'histoire des deux premiers siècles, telle que nous venons de la raconter, proteste contre une pareille assertion. On peut en voir la réfutation directe dans BATTIFOL, *l'Église naissante*, p. 172-193, 253-260.

3. HERMAS, *Vis*, III, 7-3.

4. S. JUSTIN, I *Apol.*, LXI.

5. TERTULLIEN, *Præser.*, XLI. C'est aux catéchumènes que s'adresse le *De patientia* de Tertullien.

6. *Id.*, *De baptismo*, 1.

7. *Id.*, *De corona milit.*, III.

la prière, les jeûnes, les veilles, la confession de ses péchés ¹. Telle est, du moins, la règle du catéchuménat à Carthage, telle que la décrit Tertullien. Si l'on est si exigeant pour le candidat au baptême, c'est, dit le prêtre africain, pour avoir l'assurance qu'il ne retombera plus dans le péché une fois baptisé ². L'Eglise ne doit se composer que de saints !

Vient le jour du baptême, de l'« illumination », de la « réconciliation », de la « palingénésie », comme on l'appelle ³. En règle ordinaire, l'initié est plongé trois fois dans l'eau, en mémoire de la sépulture du Christ, et sa triple sortie du bain figure le mystère de la Résurrection. A chaque immersion est prononcé le nom d'une des trois personnes divines ⁴. En cas de nécessité cependant, surtout en cas de maladie, le baptême peut se conférer par aspersion ou effusion ; et quelques peintures du III^e siècle reproduisent peut-être des rites remontant à la fin du II^e siècle, quand elles représentent l'initié debout dans le baptistère, ayant de l'eau jusqu'aux genoux seulement et recevant une aspersion sur la tête ⁵.

Le baptême.

Les jours spécialement réservés pour l'initiation des catéchumènes sont le samedi qui précède la fête de Pâques et celui qui précède la fête de la Pentecôte, mais Tertullien déclare qu'à la rigueur elle peut être conférée un simple dimanche ou même un simple jour ordinaire ⁶.

Le rite baptismal achevé, le nouveau chrétien est revêtu d'une robe blanche et introduit dans l'assemblée des fidèles. L'évêque, assis, préside la réunion. Les prêtres, placés à ses côtés, et les diacres, chargés de maintenir l'ordre, occupent seuls une place d'honneur. Le riche y coudoie le pauvre, et l'homme libre l'esclave. Le nouvel initié s'approche de l'évêque. Le chef de l'Eglise lui confère, par l'imposition des mains et l'onction du saint chrême, le sacrement de confirmation, qui le fait parfait chrétien et qui est regardé comme le complément du baptême ⁷.

La confirmation.

1. TERTULLIEN, *De baptismo*, xx.2. *Id.*, *De pœnit.*, vi ; *De baptismo*, xx.3. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pædag.*, I, 6.4. Sur la triple immersion, voir TERTULLIEN, *Adv. Prax.*, xxvi.5. ROSSI, *Roma sotterr.*, II, 334. Sur les rites primitifs du baptême (admission au catéchuménat, rites préparatoires et baptême), voir VILLIEN, *la Discipline des sacrements*, dans la *Revue du clergé français* du 15 septembre 1909, p. 641-664 et du 15 janvier 1910, p. 385-405.6. TERTULLIEN, *De baptismo*, xix.7. Sur la confirmation, voir saint IRÉNÉE, *Hær.*, I, IV, ch. xxxviii, n. 2 ;

L'Eucharisite. Enfin, le baptisé est admis à participer au sacrifice de l'Eucharistie. Nous en connaissons déjà les principales cérémonies par la description donnée par saint Justin. Des textes précieux de Tertullien, de saint Cyprien et des canons d'Hippolyte ¹ nous permettent d'en compléter le tableau. Depuis le milieu du siècle, la « fraction du pain » est définitivement séparée du repas fraternel qui l'accompagnait. L'office sacré se déroule dans toute la pureté de son rite, exempt désormais des abus qui avaient tant affligé saint Paul. On imagine facilement l'émotion du néophyte lorsqu'il se trouve pour la première fois en présence du mystère si longtemps attendu.

Les
cérémonies
de la Messe.

Un mouvement des diacres et des ministres inférieurs indique que le moment du sacrifice approche. Les uns se répandent dans l'assemblée pour y maintenir chacun à son rang et diriger les mouvements liturgiques ; les autres apportent et disposent sur l'autel les pains et les calices préparés pour le repas sacré.

La Préface.

« Que le Seigneur soit avec vous tous, dit l'évêque. — Et avec votre esprit. — En haut les cœurs ! — Ils sont avec le Seigneur. — C'est convenable et juste. »

La
communio.

Après plusieurs prières, dont la principale est une invocation au Dieu trois fois saint, l'évêque, au milieu d'un profond silence, prononce lentement sur le pain et sur le vin les mystérieuses paroles prononcées d'abord par le Sauveur la veille de sa mort. Le mystère est consommé. Le Christ est là, sur l'autel, au milieu de ses fidèles, sous les voiles mystiques des aliments consacrés. La prière recommence, plus ardente, adressée au Dieu présent, quoique invisible. Tout à coup la voix d'un diacre retentit : « *Sancta sanctis*, Les choses saintes sont pour les saints ». — *Amen*, répond le peuple. La communion a lieu alors. L'évêque communique le premier, puis les prêtres, les diacres, enfin toute l'assistance. L'évêque dépose le pain

TERTULLIEN, *De bapt.*, VII, VIII ; SAINT CYPRIEN, *ep.*, 73, p. 785. Le sacrement de confirmation est parfois appelé *consignation*. Ce dernier mot est employé par le Sacramentaire gélasien. Sur l'origine et la nature de ce rite, voir P. GALTIER, *la Consignation à Carthage et à Rome*, dans les *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 350-383.

1. On sait quelle est l'autorité de Tertullien et de saint Cyprien. Quant aux *Canons d'Hippolyte*, « nous n'avons pas, écrit Mgr Batiffol, de description plus complète et plus explicite des institutions de l'ancienne Eglise : ce document est de premier ordre. » BATIFFOL, *Anciennes littératures chrétiennes*, p. 158. « Sauf quelques retouches faciles à reconnaître, dit Mgr Duchesne, les canons d'Hippolyte concordent admirablement avec tout ce que nous savons de la liturgie en vigueur au commencement du III^e siècle. » Cité *ibid.*

dans la main droite du fidèle, ouverte et supportée par la gauche. Le diacre tient le calice ; on y boit directement. A chaque communiant l'évêque dit : « Le corps du Christ », et le diacre : « Le sang du Christ. » Chacun répond *Amen*.

La communion finie, le diacre donne le signal de la prière. Tous prient, tantôt agenouillés et même prosternés, en signe d'humiliation et de pénitence, tantôt debout, les bras étendus et les mains ouvertes comme Jésus sur la croix, pour témoigner qu'ils sont prêts à endurer tous les supplices. « Le chrétien prie en regardant le ciel, dit Tertullien, ouvrant les mains parce qu'elles sont innocentes, la tête nue parce qu'il n'a pas à rougir. Ainsi debout, devant Dieu et les bras ouverts, que les ongles de fer nous déchirent, que les croix nous soulèvent, que la flamme lèche notre chair, que le glaive nous ouvre la gorge : par son attitude même, le chrétien se montre prêt à tout souffrir ¹. »

L'action
de grâces.

III

De telles paroles expriment bien les sentiments qui doivent animer le néophyte, lorsque, au jour de son initiation, il a reçu le triple sacrement. Est-il maintenant possible que cet homme, préparé d'abord par tant de jeûnes et de prières, puis comblé de tant de grâces, offense jamais le Seigneur ?

Le sacrement
de
pénitence.

Nous savons que, du temps d'Hermas, plusieurs chrétiens répondaient par la négative. Leurs erreurs, à peine adoucies, ne tarderont pas à renaître. Mais l'expérience continue à leur donner un lamentable démenti.

C'est précisément en vue de ces tristés rechutes que le Sauveur a établi un autre sacrement, une « pénitence seconde », un « baptême laborieux », comme on l'appelle quelquefois, le sacrement de Pénitence. Il l'a institué le jour où il a donné à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir « de remettre et de retenir les péchés ». Au début du III^e siècle, le sacrement de Pénitence nous apparaît comme une institution partout reconnue, mais diversement organisée dans les différentes Eglises.

1. TERTULLIEN, *Apol.*, xxx. Pour plus de détails, voir Dom CABROL, *le Livre de la prière antique*, ch. VIII : « Une messe à Rome au commencement du III^e siècle », p. 90-118.

Les *Canons d'Hippolyte* mettent dans la bouche du pontife qui consacre un nouvel évêque ces paroles significatives : « Accorde-lui, Seigneur, l'épiscopat, l'esprit de clémence et le pouvoir de remettre les péchés ¹. » D'autre part, Tertullien, dans son traité *De paenitentia*, enseigne formellement que cette remise des péchés se fait par le moyen d'une confession. « L'acte par lequel nous confessons notre faute, dit-il, s'appelle, d'un nom grec, *l'exomologèse*. Cette confession opère la repentance et la repentance apaise Dieu ². » Ce pardon des péchés est applicable d'ailleurs à toutes les fautes sans exception. « Quelle que soit la faute, dit encore Tertullien, que ce soit une faute de la chair ou une faute de volonté, Celui qui lui a réservé une peine pour le jour du jugement en a promis le pardon par la pénitence, car il a dit: Faites pénitence, et je vous sauverai ³. »

L'absolution possible pour tous les péchés.

Sévérités de certaines Eglises.

Si maintenant nous cherchons quelles étaient les règles suivies dans la pratique de la confession et des œuvres satisfactoires qui l'accompagnent, nous nous trouverons en présence de coutumes divergentes. Certaines Eglises se montrent extrêmement sévères à l'égard des grandes fautes, particulièrement de l'homicide, de l'adultère et de l'idolâtrie. Quiconque a commis, fût-ce une seule fois, l'un de ces trois crimes, est exclu pour toujours de la communauté chrétienne. Doit-on conclure de ce simple fait que ces Eglises considèrent ces trois péchés comme irrémisibles ? Nullement. Leur décision est purement canonique et extérieure. Le failli, s'il n'a plus à attendre son retour dans la communion chrétienne, peut espérer de Dieu la rémission de son péché. L'Eglise se refuse seulement à proclamer extérieurement ce pardon ⁴.

Les trois péchés réservés.

Confession publique et confession secrète.

La confession est-elle publique ou secrète ? Il semble résulter d'un texte de Sozomène que, primitivement, la confession était publique, au moins dans certaines Eglises ⁵. En toute hypothèse, cet usage a été vite supprimé ⁶. Ce qui est certain, c'est que la confession recommandée à la fin du 11^e siècle et au commencement du

1. *Canones Hippolyti*, can. xvii.

2. TERTULLIEN, *De paenit.*, ix, 1-2.

3. *Ibid.*, vi. Telle est l'affirmation de Tertullien catholique. Après son passage au montanisme, il déclarera certains péchés irrémisibles.

4. C'est ce que Mgr Batiffol nous paraît avoir démontré dans ses *Etudes d'histoire et de théologie positive*, 1^{re} série, p. 73-89.

5. SOZOMÈNE, *H. E.*, l. VII, ch. xvi, *P. G.*, t. LXVII, col. 1460.

6. VACANDARD, au mot *Confession*, dans le *Dict. de théologie catholique*, t. III, col. 855 ; J. BAINVEL, *Note sur la conf. sacrament.* dans les *1^{ers} siècles dans les Recherches de science rel.* de mai-août 1920, p. 212-224.

III^e siècle par Clément d'Alexandrie, Tertullien et saint Cyprien, est une confession secrète ¹.

En règle ordinaire, l'œuvre satisfactoire ou la pénitence doit précéder l'absolution. Souvent cette œuvre satisfactoire n'est autre chose que la confession publique; d'autres fois, elle consiste en jeûnes, en aumônes et en prières. Ne nous plaignons pas de la rudesse de cette discipline : c'est elle qui a arraché nos pères aux tentations d'un paganisme sensuel et sanguinaire, qui les a fixés dans la foi au Christ, qui en a fait des héros et des martyrs ².

La pénitence
précédant
l'absolution.

1. SAINT CYPRIEN, *De lapsis*, ch. xxviii; TERTULLIEN, *De baptismo*, ch. xx. Sur ce texte, voir d'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, p. 332, note; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, et *Quis dives salvetur*, passim.

2. Renan, et, depuis lui, un certain nombre de savants rationalistes, ont prétendu trouver l'origine de nos sacrements ou mystères dans les mystères orientaux, en particulier dans les mystères des gnostiques. Nous avons eu l'occasion de rappeler les origines évangéliques de l'Eucharistie, de la pénitence et du baptême. Les ressemblances qu'on peut remarquer entre les mystères chrétiens et les mystères des religions orientales « s'expliquent toutes seules, soit parce qu'elles tiennent à l'essence de toute religion, soit parce qu'elles sont purement formelles et tiennent à la culture profane du milieu commun où se recrutaient les adeptes des religions en cause ». (ALLO, *l'Evangile en face du syncrétisme païen*, p. 68-69.) « Il suffit d'un médiocre sens historique, écrit Mgr Duchesne, pour comprendre que les premières Eglises, composées de gens qui sortaient de la synagogue, devaient tendre à se modeler sur celle-ci, et que les apôtres missionnaires, qui avaient vécu plus ou moins longtemps au milieu des communautés chrétiennes de Jérusalem et d'Antioche, portaient avec eux des habitudes, des traditions déjà précises. On n'avait nul besoin de demander à des institutions païennes le type d'une organisation qui existait déjà. Du reste, l'horreur profonde que l'on éprouvait pour le paganisme s'opposait à toute innovation de ce genre. » (DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Eglise*, t. I, p. 51.) Ce qu'on doit reconnaître, c'est que, « à l'heure où l'Eglise triompha des obstacles extérieurs et put paraître au grand soleil..., elle révéla au monde tout ce que, sans nuire à sa pureté doctrinale, elle pouvait développer de puissance d'assimilation... Déjà, au III^e siècle, saint Grégoire le Thaumaturge avait compris que, parmi les habitudes religieuses des convertis, beaucoup étaient en soi aptes à servir à la vraie piété... La commémoration de la naissance de Jésus fut célébrée le jour même du *Natalis Invicti*. Ce fait est admirablement symbolique. » (ALLO, *op. cit.*, p. 148 à 152.) Dans l'épigraphie célèbre d'Abercius, évêque phrygien du II^e siècle, le symbolisme du langage est tellement semblable à celui des cultes orientaux, que des savants ont cru pouvoir nier le caractère chrétien de l'inscription. Voir Dom LECLERCQ, au mot *Abercius*, dans le *Dict. d'archéol. chrét.* La prétendue influence des mystères païens sur le culte chrétien a été étudiée par M. MANGENOT, dans la *Revue du clergé français* des 1^{er} et 15 avril, 1^{er} et 15 mai, 1^{er} et 15 juin 1913. Sur les origines du culte chrétien, le caractère de son développement, ses emprunts au culte juif et aux cultes païens, et la portée de ces emprunts, voir Dom CABROL, au mot *Culte chrétien*, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. I, col. 832-851. On trouvera, à la suite de cette étude, une bibliographie très complète du sujet.

IV

La liturgie.

Il est vrai qu'en même temps, des fêtes, des prières liturgiques, d'une douceur ineffable, attachent tendrement les âmes à l'Église, entretiennent en elles, à côté de la crainte, base de toute sagesse, l'amour, sommet de toute perfection.

L'Eucharistie,
centre
de toute la
liturgie.

Le centre de toutes ces fêtes est l'Eucharistie.

Nous avons vu comment, du simple récit de la Cène, la liturgie de la Messe était née. Les cérémonies de la Messe, à leur tour, deviennent l'inspiration de toutes les prières formant le cadre religieux de chaque journée, de chaque semaine et de chaque année.

Le Maître avait dit : « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser. » L'idéal de la vie chrétienne est une perpétuelle communion avec Dieu par la prière. Mais la nature et le ton de ces prières varient suivant les heures, les circonstances, les souvenirs.

La journée
liturgique.

C'est ainsi que, dans chaque journée, des heures sont assignées à la prière. Nous voyons dans les Actes, que les apôtres et leurs disciples se réunissent pour prier, de préférence à la troisième heure, ou à la sixième, ou à la neuvième, c'est-à-dire à neuf heures du matin, midi ou trois heures de l'après-midi, à tierce, sexte et none. On remarquera plus tard que tierce est l'heure où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres ; sexte, celle du crucifiement du Sauveur ; none, celle de sa mort. Le matin et le soir sont aussi des heures naturellement indiquées pour la prière dans l'usage de tous les peuples. La journée chrétienne est ainsi constituée. L'office canonial n'en sera, alors, que la réglementation et le développement ¹.

Les heures
de prière.

La semaine
liturgique.

Dans la semaine chrétienne, une place à part sera bientôt faite au dimanche. Comment la substitution du dimanche au sabbat s'opère-t-elle ? D'une manière fort naturelle et fort simple, à ce qu'il paraît. « La réunion chrétienne se tient d'abord le jour du sabbat au soir, comme dans la synagogue. On y prie, on y prêche. Puis a lieu la « fraction du pain ». La cérémonie s'achève à l'aurore, le dimanche ². »

1. Dom F. CARROL, *le Livre de la prière antique*, p. 204-234.

2. Dom CARROL, *op. cit.*, p. 231.

Mais cette fraction du pain, n'est-ce pas l'essentiel ? C'est donc le dimanche que s'accomplit la grande prière liturgique. On ne peut s'empêcher de le remarquer et de se souvenir en même temps que le dimanche est le jour de la résurrection du Sauveur, le jour du Seigneur. Dès lors, c'est ce jour qui devient un jour de prière spécial, puis, par voie de conséquence, le jour du repos, substitué au jour du sabbat. La vieille coutume sabbatique lutte quelque temps encore. On trouve des vestiges de sa persistance dans certains rites monastiques rappelés par Cassien et dans la célèbre *Peregrinatio Silviæ*. Finalement le dimanche est universellement accepté comme le grand jour de fête de la semaine. Le mercredi et le vendredi, au contraire, sont des jours de pénitence. Nous trouvons mention de ce fait dans les plus anciens livres, tels que la *Didachè* ¹ et le *Pasteur d'Herma* ². Le vendredi est le jour de la mort du Seigneur et le mercredi celui de sa trahison. Le samedi finit par être aussi considéré comme un jour de tristesse et de deuil. Telle est l'origine de la semaine liturgique. L'institution des Quatre-Temps nous en a conservé les reliefs ³.

En même temps que la journée liturgique et que la semaine liturgique, s'épanouit l'année liturgique. La première fête que nous y voyons apparaître est la fête de Pâques. « Sous ce titre, à l'origine, on comprend non seulement la fête de la Résurrection du Sauveur, mais le souvenir de la passion et de la mort du Christ. Ces trois fêtes sont d'abord comme une fête unique. On dit : la Pâque de la passion, la Pâque de la crucifixion et la Pâque de la résurrection ⁴. » Le souvenir du divin Sacrifice, qui a inspiré la journée chrétienne, crée le dimanche et sanctifié la semaine, crée aussi la solennité pascale. Celle-ci est le noyau de toute l'année liturgique.

Pâques entraîne à sa suite la Pentecôte, qui est fixée au cinquantième jour après la Résurrection. Ces deux fêtes sont mentionnées par les plus anciens écrivains ecclésiastiques. Mais une telle solennité exige une préparation par la prière et par le jeûne. De là le Carême, qui, après quelques hésitations, commence quarante jours avant Pâques.

La substitution du dimanche au sabbat.

Les trois jours de pénitence

L'année liturgique.

La fête de Pâques.

La Pentecôte.

1. DIDACHÈ, VIII, 1.

2. *Simil.*, v, 1.

3. Dom CABROL, *op. cit.*, p. 230-234.

4. *Ibid.*, p. 235.

Noël.

La pensée des souffrances et de la mort du Sauveur est inséparable de la pensée de son Incarnation, qui lui a donné une nature capable de souffrir et de mourir. Le souvenir de sa naissance à la vie glorieuse rappelle aussi le souvenir de sa naissance à la vie terrestre. La fête dite de Noël ne tarde pas à être instituée.

Les deux cycles
de Pâques
et de Noël.

« Noël et Pâques deviennent alors comme les deux pôles de l'année liturgique. Noël a sa préparation, comme Pâques : c'est l'Avent. Le reste de l'année sera attiré dans l'orbite de ces deux fêtes ¹. » Toutes les autres fêtes, tous les autres dimanches de l'année se rattachent soit au cycle de Noël, soit au cycle de Pâques. Chaque fidèle peut désormais, en s'unissant simplement aux prières liturgiques de la communauté chrétienne, « suivre les voies » de Jésus, « s'unir à ses vertus et communier à ses mystères », c'est-à-dire réaliser toute la religion, et « le cycle liturgique devient à la fois la joie des peuples, la lumière des doctes et le livre des humbles ² ».

Les commémorations
des martyrs et
des
confesseurs.

L'Église du n^e siècle ne célèbre pas d'autres fêtes d'une manière universelle. Mais chaque Église particulière fête pieusement l'anniversaire de la mort de ses plus illustres martyrs. Dès l'an 155, les fidèles de Smyrne, dans la lettre où ils racontent le martyre de saint Polycarpe, annoncent le dessein de célébrer la fête du martyr par une réunion au lieu même où repose son corps. Vers la fin du siècle, Tertullien mentionne l'usage de commémorer le souvenir des défunts par l'oblation eucharistique. Ces fêtes ne deviendront universelles dans l'Église que plus tard ³.

V

La controverse
pascale.

L'œuvre liturgique, lentement élaborée au n^e siècle, devait venir, en se développant, une des bases les plus solides et un des signes les plus marquants de l'unité de l'Église. Mais il est peut-être dans les desseins providentiels de faire conquérir les plus grands bienfaits au prix des plus grandes épreuves : la fixation même de

1. Dom CABROL, *op. cit.*, p. 238. Dans cet exposé de la liturgie, nous nous sommes beaucoup servi des idées et souvent des expressions mêmes du savant bénédictin.

2. Dom GUÉRANGER, *l'Année liturgique, l'Avent*, p. xvii.

3. Pour plus de développement, voir Dom CABROL, *op. cit.*, p. 290-301, et H. DELEHAYE, S. J., bollandiste, *les Origines du culte des martyrs*, 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1912.

la fête de Pâques, centre de toute la liturgie, devint, vers la fin du 1^{er} siècle, l'occasion d'un des conflits les plus douloureux qui aient affligé l'Eglise.

D'un commun accord, toutes les Eglises de l'Orient et de l'Occident avaient acclamé la fête de Pâques comme la grande solennité de l'année chrétienne. Mais on ne s'était pas concerté sur la date de sa célébration, et la fixation de cette date n'allait pas sans difficulté. On convenait généralement que le Sauveur avait mangé la pâque le 14^e jour du mois juif de nisan, correspondant au 14^e jour de la lune de mars. Les chrétiens d'Asie s'en tenaient à cette date, et, en somme, ne faisaient que substituer, ce jour-là, la cène eucharistique au repas rituel des Juifs. Ils célébraient d'ailleurs leur fête de Pâques à quelque jour de la semaine que cette date tombât. C'est ainsi, disaient-ils, que les apôtres Jean et Philippe, et, depuis eux, toutes les Eglises d'Asie avaient célébré la grande fête. Les chrétiens d'Occident avaient fait un autre calcul. Pour eux, la grande fête chrétienne avait surtout pour but de commémorer la résurrection du Christ. Or le Christ était ressuscité le dimanche. N'était-ce pas précisément pour célébrer ce mystère que le dimanche de chaque semaine était devenu un jour saint ? La fête commémorative annuelle leur parut donc ne pouvoir se célébrer qu'un dimanche. Ils la fixèrent au dimanche qui venait après le 14 de nisan. Leur fête ne correspondait pas toujours à la date où le Christ était sorti du tombeau, mais elle correspondait au moins au jour de la semaine où s'était accompli le mystère. Le dimanche gardait sa solennité, et par là on accentuait la séparation du christianisme d'avec le judaïsme. Les Occidentaux, du reste, opposaient à la tradition de saint Jean et de saint Philippe celle de saint Pierre et de saint Paul. Ils reprochaient aux Asiates, aux « quartodécimans », comme on les appela, de sembler suivre la loi ancienne, de donner à leur fête une teinte juive. Au fond de cette simple question de date, la vieille opposition entre l'esprit judaïsant et l'esprit universaliste réapparaissait.

Sous le pape Anicet, le vénérable évêque de Smyrne, Polycarpe, avait essayé en vain de faire prévaloir dans l'Eglise universelle l'usage quartodéciman. Le pontife de Rome, à son tour, avait été impuissant à faire adopter au vieil évêque l'usage romain. Les deux vénérables représentants de l'Eglise avaient inutilement conféré entre eux sur cette question. Cependant la concorde n'avait nullement été rompue. La diversité des pratiques causait seulement un malaise

Diverses manières de fixer le jour de Pâques.

Opposition entre l'usage romain et l'usage des Eglises d'Asie.

dans l'Église. Telle communauté était plongée dans le deuil, au moment même où telle autre chantait l'alleluia de la Résurrection. Le contraste était plus choquant quand on voyait dans la même ville, à Rome, des Asiates rester fidèles à leurs coutumes, célébrer la Pâque, au milieu des chrétiens, le même jour que les Juifs. Sous le pape Soter, les rapports entre Occidentaux et Orientaux furent particulièrement tendus. Des troubles, sur lesquels nous sommes vaguement renseignés, se produisirent à ce sujet à Laodicée de Phrygie. Les esprits se passionnèrent. Vers 191, le pape Victor prit le parti d'intervenir directement. Il demanda à l'évêque d'Ephèse, Polycrate, de réunir à Ephèse les évêques d'Asie et de les amener à se rallier à l'usage de Rome. Polycrate réunit les évêques, mais, en leur nom comme au sien, il crut devoir répondre au pape que ni lui ni ses frères ne pouvaient abandonner une tradition apostolique¹. La tradition apostolique n'était-elle point la suprême règle, le dernier « canon de la foi » ? Les adversaires invoquaient un argument identique.

Le conflit entre les deux traditions apostoliques se fût trouvé sans issue, ou du moins la seule issue eût été le schisme, si une autorité supérieure, interprétative de la tradition, n'eût été, dès lors, universellement reconnue. Le pape Victor était le titulaire de cette autorité suprême. Il crut le moment venu de l'exercer à l'égard de l'Église entière. En vertu du pouvoir qu'il tenait de Jésus-Christ par l'apôtre saint Pierre, le pape Victor donna l'ordre à tous les évêques de la chrétienté de célébrer la fête de Pâques le jour du dimanche. De tous les points de l'univers chrétien, de Jérusalem comme d'Alexandrie, des Églises du Pont comme de celles des Gaules, les adhésions arrivèrent au Pontife de Rome². Mais la province d'Asie résistait toujours. Victor crut pouvoir aller jusqu'au bout de ses pouvoirs. Il écrivit à toutes les Églises que les frères insoumis, sans exception, seraient séparés de la communion catholique.

Pas une voix ne s'éleva dans l'Église pour prétendre que l'évêque de Rome outrepassait ses droits, s'arrogeait un pouvoir nouveau ; mais une voix vénérable se fit entendre, respectueuse et pacifique. C'était celle du vicil évêque de Lyon. Irénée, amené providentiellement en Occident, avait accepté sans hésiter pour son Église la cou-

Intervention
du pape
saint Victor
(191).

Menace
d'excommuni-
cation
de la province
d'Asie.

1. Sur les conciles concernant la fête de Pâques, voir HEFELE-LECLERCO, *Histoire des conciles*, t. I, 1^{re} partie, p. 133-151.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. xxv.

tume occidentale ; mais il vit avec peine ces vieilles Eglises d'Asie, où il avait passé sa jeunesse, et cette grande Eglise d'Ephèse, dont il aimait tant à invoquer les traditions contre les hérétiques, sur le point d'être séparées du corps de l'Eglise universelle. Il écrivit à l'évêque de Rome une lettre dont Eusèbe nous a conservé un fragment célèbre. En substance, Irénée rappelait au pape Victor que la non-observance de la pâque dominicale ne lui semblait pas être un de ces faits pour lesquels on doit repousser personne dans l'Eglise, et il lui remémorait l'entrevue du saint évêque Polycarpe, disciple de Jean, avec son prédécesseur Anicet : « Quoique suivant des coutumes différentes, lui disait-il, ces deux grands hommes restèrent unis l'un à l'autre, ils se quittèrent l'un et l'autre en paix ; et dans l'Eglise tous avaient la paix, quoique n'ayant pas la même observance ¹. »

Respectueuses
observations
de
saint Irénée.

Comme autrefois saint Pierre s'était rendu aux justes observations de saint Paul, le pontife romain se rendit à l'avis que lui donnait, « au nom de tous les frères qu'il gouvernait ² », le vieil évêque des Gaules. Aucune suite ne fut donnée à l'excommunication des Eglises d'Asie. « Et l'on vit par là, dit Eusèbe, qu'Irénée portait vraiment son nom, qui signifie paix, car il fut le pacificateur de la controverse ³. » Peu à peu les Eglises d'Asie finirent par adopter l'usage romain, que le concile de Nicée n'eut plus qu'à consacrer.

VI

A mesure que l'autorité de l'Eglise se fortifiait à tous les degrés de sa hiérarchie, elle multipliait ses œuvres de charité, d'enseignement et d'apostolat.

Les œuvres
de charité.

Depuis l'origine, l'Eglise avait son trésor de la charité. Les prémices, les dîmes et les offrandes spontanées des fidèles en avaient été les premières sources.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. xxiv, n. 17-18.

2. *Ibid.*, ch. xxiv, n. 11.

3. *Ibid.*, n. 18. Dans sa lettre, saint Irénée ne conteste nullement à saint Victor le droit d'excommunication de l'Eglise universelle. « Comment veut-on que nous parlions, conclut Mgr Duchesne après avoir raconté ces faits, si on nous interdit de désigner par le nom de Chef de l'Eglise le dépositaire d'une pareille autorité ? » (DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 144.)

Origines
des
biens d'Eglise.

La *Didachè* ¹, la *Didascalie* ², les *Constitutions apostoliques* ³ et les *Canons d'Hippolyte* ⁴ mentionnent la coutume d'apporter à l'Eglise et de déposer entre les mains de l'évêque les prémices des récoltes. Le *Sacramentaire léonien* nous a conservé la formule de bénédiction prononcée alors par l'évêque sur les oblations ⁵. La *Didascalie* ⁶ et les *Constitutions apostoliques* parlent aussi de la dîme. Cette contribution, qui devait plus tard être rendue obligatoire, était seulement admise comme offrande volontaire et n'était pas générale au ^{III} siècle. Les dons spontanés des riches entre les mains de l'évêque, pour qu'il les mît au service des pauvres, paraissent, par contre, avoir été très abondants au début du ^{III} siècle. « L'argent, qui vous divise, disait Tertullien aux païens, sert, au contraire, à nous réunir. Comme nous sommes unis par l'âme et par le cœur, nous n'hésitons pas à mettre nos bourses en commun. » Et il ajoutait, avec la rude crudité de son langage : « Chez nous, tout est commun, les femmes exceptées ; chez vous, les femmes exceptées, tout est distinct ⁷. » Saint Cyprien nous apprend que les églises avaient un tronc destiné à recevoir les collectes des fidèles ⁸. L'Eglise paraît n'avoir possédé cependant aucun bien-fonds pendant les deux premiers siècles. C'est au commencement du ^{III} siècle, tout au plus à la fin du précédent, qu'on peut fixer l'acte de naissance de la propriété ecclésiastique immobilière.

Les origines
de la propriété
immobilière
ecclésiastique.

À cette époque correspond, dans tout l'empire, un grand développement des associations funéraires. Dans les dernières années du ^{III} siècle ⁹, Septime-Sévère avait permis, par un rescrit, sous certaines conditions, la formation de sociétés capables de posséder des cimetières. On a tout lieu de penser que ce rescrit, donné probablement en réponse à la consultation d'un gouverneur effrayé du nombre des associations non autorisées, consacra plutôt qu'il ne créa ce

1. *Didachè*, XIII, 3-7 ; FUNK, *Patres apostolici*, I, 32.

2. *Didascalie*, c. VIII, IX, trad. NAU, p. 47 et s.

3. *Const. apost.*, I, II, ch. XXV, XXXIV, XXXV ; P. G., t. I, col. 660, 681 et s., 1020-1021.

4. *Canons d'Hippolyte*, can. 186-194, dans DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 2^e édit., p. 516.

5. Cité dans DUCHESNE, *op. cit.*, p. 175.

6. *Didascalie*, c. IX, trad. Nau, p. 52.

7. TERTULLIEN, *Apol.*, XXXIX.

8. S. CYPRIEN, *De opere et eleemosyna*.

9. ROSSI, *Boll. di arch. crist.*, 1866, p. 11.

mouvement général ¹. Or rien n'était plus cher aux chrétiens que le culte des défunts. Ils consacraient à l'ensevelissement de leurs frères disparus les aromates que les païens offraient à leurs dieux. « Les disciples du Christ, disait Tertullien, n'ont de luxe que dans la mort ². » L'Eglise se hâta de profiter des facilités que lui offrait le rescrit de l'empereur ³. Des cimetières devinrent la propriété d'associations funéraires composées uniquement de chrétiens ⁴. Il est même vraisemblable que ceux-ci aient fait entrer dans le cadre d'une association de secours mutuels des institutions déjà fondées pour l'entretien du clergé ou l'assistance des pauvres ⁵.

Les collèges
funéraires.

Le livre des *Philosophoumena*, publié vers 230, nous apprend que l'administration des cimetières appartenait à l'évêque ⁶. Thomassin a établi, d'une manière générale, que les évêques avaient alors une autorité souveraine dans l'administration des biens et des revenus de l'Eglise, lesquels étaient possédés par des communautés. Ils se faisaient aider, dans l'exercice de cette lourde charge, par les prêtres et les diacres de leur Eglise. Ceux-ci leur rendaient compte de leur gestion, mais les évêques n'avaient de compte à rendre qu'à Dieu ⁷.

Administra-
tion des
biens d'Eglise.

« Les biens et les revenus ecclésiastiques formaient donc une masse commune administrée par l'évêque, seul titulaire de cette administration ; et l'évêque devait employer ces biens, au nom de la communauté, aux saints usages qui se rapportaient à trois chefs. Il devait entretenir Notre-Seigneur, en sa personne, présente au milieu de son peuple, par le culte ; en la personne de ses ministres, suivant cette parole : « Qui vous reçoit me reçoit » ; en la personne des pau-

Emplois
de ces biens.

1. ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 10.

2. TERTULLIEN, *Apol.*, XLII.

3. Jusque-là les chrétiens avaient été ensevelis dans des domaines particuliers, de même qu'ils tenaient leurs réunions dans des maisons particulières.

4. Nous ne disons pas « la propriété de l'Eglise ». Jamais, avant Constantin, l'Eglise n'a eu à Rome une existence légale, même comme agrégation de petites associations funéraires. La loi défendait, du reste, d'appartenir à plus d'une association. (*Digeste*, l. XLVII, t. XXII, 1.) Mais l'Etat pouvait, en ignorant l'Eglise, reconnaître des associations particulières ayant un but spécifiquement déterminé.

5. On peut comparer ces paroles de TERTULLIEN, *Apol.*, XXXIX : « *Coimus ad Deum... arcæ genus est... modicam unusquisque stipem menstrua die... apponit* » avec les textes suivants de GAÛS, *Digeste*, l. III, t. IV, 1 : « *Permissum est habere arcam communem* » de MARGIEN : *Permittitur stipem menstruam conferre... Semel in mense coeant.* » (*Digeste*, l. XLVII, t. XXII, 1.)

6. *Philosophoumena*, II, 12 ; *P. G.*, t. XVI, col. 3383.

7. THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline*, III^e partie, l. II, ch. v.

vres, suivant cette autre parole : « Ce que vous faites au plus petit, vous le faites à moi-même ¹. »

Entretien
des ministres
du culte.

Pendant les deux premiers siècles, le culte fut réduit à la plus grande simplicité. Quant aux ministres du culte, ils vivaient du fonds commun, avec les pauvres ². Beaucoup avaient abandonné leur patrimoine pour vivre uniquement de l'autel. Ceux qui n'avaient point fait profession de ce renoncement étaient censés avoir renoncé par là même à leur part dans les distributions ecclésiastiques, et l'on mettait à la charge des clercs riches l'entretien des plus pauvres ³. Plusieurs, à l'exemple de saint Paul, travaillaient de leurs mains. En un mot, « le patrimoine ecclésiastique se confondait absolument avec celui des pauvres ⁴ ».

Rien n'est plus touchant que ce culte religieux de la pauvreté aux premiers siècles de l'Église. « De même, dit le *Pasteur* d'Hermas, que l'ormeau, qui semble stérile, s'associe à la fertilité de la vigne, de même le pauvre porte des fruits de prière qui appartiennent à lui et au riche qui le soutient... Leurs bonnes œuvres sont leur patrimoine commun devant Dieu ⁵ ».

Fonction
sociale
de la propriété
individuelle.

Certes, il ne pouvait venir à la pensée d'aucun chrétien de nier le droit de la propriété individuelle. En maints endroits des saintes Lettres et surtout dans le Décalogue, le vol était montré comme un péché. Mais quel contraste entre la conception qu'avait alors le chrétien des richesses de ce monde, et celle que s'en faisait, à côté de lui, le païen ! « Dans chaque cité, dit Fustel de Coulanges, le pauvre et le riche étaient deux ennemis qui vivaient à côté l'un de l'autre, l'un convoitant la richesse, l'autre voyant sa richesse convoitée. Entre eux nulle relation, nul service, nul travail qui les unit. Le pauvre ne pouvait acquérir la richesse qu'en dépouillant le riche. Le riche ne pouvait défendre son bien que par son habileté ou par la force. Ils se regardaient d'un œil haineux ⁶. »

1. DOM GRÉA, *Rapport présenté au congrès des jurisconsultes catholiques* le 27 octobre 1906, *Revue catholique des institutions et du droit*, 1906.

2. *Didachè*, ch. XIII; FUNK, *Patres apost.*, I, 30-32.

3. DOM GRÉA, *loc. cit.*

4. P. FOURNERET, au mot *Biens ecclésiastiques* dans le *Dict. de théol.*, t. II, col. 854.

5. HERMAS, *Simil.*, II

6. FUSTEL DE COULANGES, *la Cité antique*, 12^e édit., p. 401.

VII

Les veuves, les orphelins, les vieillards, les infirmes, étaient les objets privilégiés de la charité chrétienne. Tertullien montre la femme riche ayant son jour marqué, où elle va, de porte en porte, dans les pauvres logis, porter un soulagement à ses frères qui souffrent ¹.

Pour le chrétien d'alors, comme pour les auteurs inspirés des Psaumes, le pauvre, c'était tout être faible et susceptible d'être opprimé ; c'était l'étranger, l'esclave, la femme, l'enfant. Aux yeux du païen, l'étranger à la cité, c'était l'ennemi, c'était le barbare ; mais le chrétien reconnaissait un autre lien que la cité. « Toute région étrangère, dit l'*Épître à Diognète*, est pour le chrétien une patrie, et toute patrie est une région étrangère : sa république est dans le ciel ². » Ce sentiment se manifestait surtout par la manière avec laquelle les disciples du Christ exerçaient l'hospitalité. « Un étranger, écrit Franz de Champagny, arrive le soir dans une famille chrétienne. Il est pauvre, inconnu. Il tire de dessous son manteau un vieux papyrus marqué du sceau d'un autre pauvre, que les chrétiens appellent l'évêque de telle cité. Quelquefois même il ne porte rien, car les lettres, les sceaux, tout a été contrefait par les hérétiques. Un signe convenu le fait reconnaître. La famille se lève. On lave les pieds poudreux de cet étranger. C'est ce que saint Paul appelait « laver les pieds des saints ». On lui demande de prier avec la famille et au nom de la famille. S'il est évêque, on lui demande de prêcher dans la petite église domestique. Et les païens qui, en revenant de l'orgie, ont passé le soir devant cette demeure, et ont vu un pauvre entrer chez ces pauvres, ne se doutent guère de cette visite pastorale rendue par un évêque des pays éloignés à cette Église où son nom même était inconnu ³. »

Dans l'antiquité païenne, l'esclave était sans droit, sans famille, sans patrie ; il était même sans Dieu ⁴. Claude, Néron, Domitien,

Charité
envers les
pauvres.

L'hospitalité.

L'Église
et l'esclavage.

1. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 4 ; *De culta fœm.*, II.

2. *Ep. à Diognète*, V.

3. FRANZ DE CHAMPAGNY, *la Charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église*, I vol. in-12, 2^e édit., 1856, p. 82-83.

4. *Quibus externa sacra aut nulla*, dit le jurisconsulte Cassius dans le Digeste. « L'esclave ou quelque autre animal », dit le jurisconsulte Ulpien. « Les esclaves,

Hadrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle portèrent quelques lois de détails, tendant à améliorer le sort des esclaves ; mais presque toutes ces lois furent aussitôt abrogées par le non-usage ; presque toutes, en effet, avaient le même objet, reproduisaient les mêmes dispositions ¹.

Le monde païen n'avait trouvé le secret, ni de donner à l'esclave une âme d'homme libre, ni d'inspirer au maître un sentiment de vraie et efficace fraternité envers son serviteur. L'Église chrétienne, au contraire, en prêchant la rédemption universelle par le Christ, en enseignant à tous l'obéissance et l'humilité de cœur, en même temps que le respect de la dignité humaine, pouvait sans danger faire retentir dans ses assemblées les paroles de saint Paul : « Nous avons tous été baptisés en un seul Esprit, Juifs et Gentils, esclaves et libres ²... Vous avez été rachetés d'un grand prix, au sang du Christ ; ne devenez jamais esclaves des hommes ³. » Quand un esclave chrétien, comme Marie ⁴, Evelopiste ⁵, ou Blandine ⁶, versait courageusement son sang pour Jésus-Christ, l'Église se faisait une joie de l'honorer entre tous ⁷, et un contemporain d'Hadrien, Hermès, converti par saint Alexandre, ne faisait courir aucun péril à l'ordre public en affranchissant à la fois, le jour de Pâques, 1.250 esclaves. Ils étaient tous chrétiens, donc tous mûrs pour la liberté.

Amélioration
des lois
relatives
aux esclaves.

Peu à peu les mœurs chrétiennes exercèrent leur influence sur la société païenne elle-même. « Le progrès partit de l'Église, passa par la philosophie, arriva dans le droit, qui l'accepta sans se douter peut-être de son origine chrétienne ⁸. » Ces magistrats, qui avaient entendu les sublimes réponses d'un Evelopiste ou d'une Blandine, ces foules qui les avaient vus mourir, ne pouvaient rester totalement insensibles à de tels spectacles. Les idées de justice, de fraternité humaine, d'égalité des âmes devant Dieu, montaient des ergastules

les bêtes et les autres choses », dit le jurisconsulte Gaius. « Une tête servile n'a pas de droits », selon le jurisconsulte Paul. Les esclaves paient à la douane le même tarif que les chevaux et les mules.

1. Voir P. ALLARD, *Esclaves, serfs et mainmortables*, ch. IV, édit. in-8°, p. 61-65.

2. I Cor., XII, 13.

3. I Cor., VII, 23.

4. Voir plus haut, p. 198.

5. Voir plus haut, p. 218.

6. Voir plus haut, p. 222-223.

7. Le tombeau de l'esclave Ampliatus, découvert au XIX^e siècle, surpasse en magnificence la plupart des sépultures de la Rome souterraine. Voir P. ALLARD, *le Tombeau d'un esclave chrétien*, dans les *Lettres chrétiennes*, de mars-avril 1882

8. F. DE CHAMPAGNY, *op. cit.*, p. 151.

et des amphithéâtres jusque sous les lambris du mont Palatin. On arriva à reconnaître à l'esclave une sorte de droit civil ; une jurisprudence plus douce que le droit strict se fit jour et s'imposa. Entre l'esclave et sa compagne, on admit une sorte d'union anonyme et d'affinité. Dans les ventes, le fils ne fut plus séparé de son père, tout comme si l'esclave avait une famille ¹.

La femme et l'enfant devinrent également plus libres. Leur triple servitude était née du même principe ; leur triple liberté marcha de front ². Claude avait affranchi la femme de la nécessité d'une tutelle permanente. Le fils de famille, exclu, comme l'esclave, de tout droit de propriété, y arriva au temps de Nerva et de Trajan. Le meurtre, le refus d'aliments, l'exposition, la vente à un étranger d'un enfant nouveau-né furent punis par Antonin le Pieux, au moins chez le riche. Chez le pauvre, on les toléra ; que pouvait-il faire, disait-on, de ses enfants ?

Respect
des droits
de la femme
et de l'enfant.

VIII

Pendant les deux premiers siècles, l'Eglise n'avait guère pu agir sur le monde que par son influence morale. Cette influence avait été considérable. Mais la cité antique portait en elle des germes de dissolution. Ses trois pivots, la religion, la famille et la propriété, étaient comme sapés à leur base. La religion romaine était minée par le scepticisme philosophique. En vain le stoïcisme avait-il essayé de la restaurer. Tout l'apport du stoïcisme était une attitude morale, non une doctrine. L'ancien régime de la famille avait disparu, non point par réforme, mais par corruption. Le régime économique, fondé sur l'exploitation des vaincus et sur l'esclavage, épuisait le monde et marchait à une catastrophe ³. Le christianisme se présen-

Germes
de dissolution
de la
cité antique.

1. P. ALLARD, *les Esclaves chrétiens*.

2. TROP LONG, *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 316. Sur l'influence du christianisme aux premiers siècles, voir GALIPPE, *Saint Paul et la cité chrétienne* ; André BAUDRILLART, *la Charité aux premiers siècles du christianisme* ; BADET, *la Femme chrétienne au temps des persécutions* ; G. D'AZAMBUJA, *Ce que le christianisme a fait pour la femme* ; Maxime SABATIER, *l'Eglise et le travail manuel* ; L. LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. II ; KURTH, *les Origines de la civilisation moderne*, t. I ; BALMÈS, *le Protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation*, 3 vol. in-12.

3. CHEVALIER et LEGENDRE, *le Catholicisme et la société*, Paris, 1907, p. 16.

Eléments
de
régénération
offerts
par l'Eglise.

taut avec un programme complet de restauration sociale ¹, capable de relever le monde antique, si celui-ci voulait accepter son inspiration, capable de le remplacer, s'il se décidait à la repousser. A l'abri d'une religion pure et sainte, l'Eglise eût pu fournir à la cité antique, par la restauration de la famille, le respect de la femme et de l'enfant, le fondement indispensable de toute société organisée. En relevant l'âme de l'esclave et en sanctifiant le travail, il eût transformé le régime économique. Le régime politique lui-même aurait pu être restauré. Par sa doctrine de la séparation des pouvoirs, en enseignant de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, la religion chrétienne eût ruiné le despotisme impérial dans ce qu'il avait de plus atroce. Par la diffusion de son esprit de charité, elle eût apaisé les conflits inévitables, et fait régner, autant que ce monde peut les comporter, la concorde et la paix.

Mais la cité antique ne devait pas accepter cette restauration chrétienne. Elle devait tomber alors sous les coups des Barbares, tandis que l'Eglise, inlassable, reprendrait son œuvre au milieu des peuples vainqueurs.

IX

L'Eglise
et le
mouvement
intellectuel.

L'Eglise n'avait pas seulement un plan de restauration sociale ; elle possédait aussi un programme de rénovation intellectuelle. Sa doctrine elle-même, celle que saint Irénée s'était contenté de résumer et Tertullien de défendre, était un programme, le plus vaste et le plus fécond qui se fût offert à l'intelligence humaine. Un écrivain étranger à notre foi l'a constaté lui-même avec une rare élévation de pensée : « D'un côté, la doctrine de l'Eglise était si simple qu'on pouvait la résumer en quelques formules, la vivre dans une seule grande émotion ; de l'autre, elle était assez complexe et riche pour féconder toutes les pensées, pour vivifier tous les sentiments. Elle pouvait rivaliser, non seulement avec toute recherche du bien et de

1. Voir GARRIGUET, *Valeur sociale de l'Évangile* ; LUGAN, *l'Enseignement social de Jésus* ; CALIPPE, *Saint Paul et la cité chrétienne*. Voir aussi la première lettre pastorale du cardinal Pecci (plus tard Léon XIII) sur *l'Eglise et la civilisation*, trad. Lury, 1 broc., Paris, Desclée, l'Encyclique *Immortale Dei* et la *Lettre au cardinal Lavigerie* du 27 octobre 1888 sur *l'abolition de l'esclavage*.

l'héroïsme moral, mais aussi avec toutes les spéculations et avec tous les mystères. Elle était claire jusqu'à la transparence et, en même temps, riche d'insondables profondeurs. Elle était une doctrine et plus qu'une doctrine. Elle était une philosophie et plus qu'une philosophie ¹. »

La ville d'Alexandrie était tout indiquée pour devenir le centre du mouvement intellectuel chrétien. Cette grande ville était toujours le foyer des spéculations scientifiques. Des maîtres, recrutés de toutes parts, y discutaient, devant les auditoires les plus mêlés, mais toujours avides de s'instruire, les théories les plus diverses, empruntées aux milieux juifs et païens. C'est là que la Gnose avait jeté son plus grand éclat. C'est là qu'un chrétien hardi résolut de fonder une grande école de philosophie religieuse, ou plutôt de réorganiser sur un plan plus vaste le « Didascalée », qu'Eusèbe fait remonter aux premiers temps du christianisme ².

Origine
de l'École
d'Alexandrie.

Cet homme, que Clément d'Alexandrie, son disciple, appelle « le premier par la valeur de tous les hommes saints et dignes qui furent ses maîtres ³ », s'appelait Pantène. L'Eglise l'honore du titre de saint. Il était originaire de Sicile ⁴ et avait été, avant d'embrasser le christianisme, partisan des doctrines stoïciennes ⁵. Les entretiens qu'il eut avec quelques disciples des apôtres, peut-être avec saint Polycarpe, qu'il dut connaître en Orient, suivant la conjecture de Tillemont ⁶, l'amènèrent à la foi chrétienne. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des saintes Ecritures ⁷. Sa réputation d'exégète, de philosophe et de théologien se répandit au loin. Elle passa jusqu'aux Indes, c'est-à-dire probablement à l'Arabie du Sud, dont les populations étaient en rapports fréquents de commerce avec Alexandrie. Les habitants de ce pays, ravis de ce qu'ils entendaient raconter du célèbre philosophe chrétien, exprimèrent le désir d'entendre l'Evangile de sa bouche. Pantène se rendit auprès d'eux, avec l'agrément de Démétrius, son évêque ⁸, et y trouva, dit-on, l'Evangile de saint

Saint Pantène.

1. A. HARNACK, *Die Mission*, 2^e édit., t. V, l. IV, p. 73. Cité par RIVIÈRE, *la Propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, Paris, 1907, p. 73-74.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. III.

3. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, l. I, ch. 1; *P. G.*, t. VIII, col. 700.

4. *Ibid.*

5. S. JÉRÔME, *Catal.*, XXXVI; EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. x.

6. TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, 1^{re} partie, édit. de 1699, Bruxelles, in-16, p. 288.

7. PHOTIUS, *Cod.*, 118; TILLEMONT, *ibid.*

8. TILLEMONT, *ibid.*, p. 290.

Matthieu en hébreu ¹. De retour à Alexandrie, il continua son enseignement, jusqu'en 212, suivant saint Jérôme ², jusqu'en 202 seulement suivant d'autres auteurs. Il eut la joie, avant de mourir, de voir les premiers travaux de Clément d'Alexandrie, son disciple, et ceux d'un jeune disciple de ce dernier, Origène. L'influence de saint Pantène, qui fut prêtre, s'exerça surtout par son enseignement oral ; mais il composa aussi plusieurs commentaires des Écritures dont il nous reste quelques fragments ³.

Première
organisation
de l'École
d'Alexandrie.

Au temps de Pantène, l'école chrétienne d'Alexandrie, dont l'administration devait revêtir dans la suite un caractère en quelque sorte officiel sous la direction de l'évêque, n'avait qu'une organisation très rudimentaire. Elle ne possédait aucun local déterminé. On se réunissait dans la demeure du professeur, à une heure quelconque de la journée ⁴. Mais quand, pour parler comme Clément d'Alexandrie, le vénérable Pantène, « à l'instar d'une véritable abeille de Sicile courant les prés et butinant les fleurs, recueillait le suc des prophètes et des apôtres pour former dans les âmes de ses auditeurs une pure richesse de gnose ⁵ », à voir l'enthousiasme de ses auditeurs, on pouvait prévoir le grand éclat que jetterait un jour cette école sur le monde chrétien.

X

Expansion
de l'Église à la
fin
du II^e siècle.

Ce monde chrétien s'était merveilleusement agrandi pendant les persécutions du II^e siècle. D'une statistique publiée d'après les documents les plus authentiques, il résulte que le christianisme avait alors des communautés organisées dans toutes les provinces et que déjà même, grâce aux Eglises de Mésopotamie, il avait franchi les limites de l'empire ⁶. Tertullien pouvait s'écrier avec fierté : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout votre empire, les villes, les îles, les places fortes, les municipes, les assemblées, les

1. S. JÉRÔME, *Ep.* LXX, *ad Magn.*

2. S. JÉRÔME, *De viris ill.*, xxxvi.

3. TILLEMONT, *ibid.*, p. 292.

4. A. DE LA BARRE, au mot *Alexandrie (École chrétienne d')* dans le *Dict. de théol. de VACANT*, t. I, col.

5. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, t. I, ch. 1.

6. HARNACK, *Die Mission*; p. 411-412.

campus mêmes, les décuries, le palais, le sénat, le forum : nous ne vous laissons que les temples ¹. »

La pénétration du christianisme dans toutes les classes de la société s'était accentuée pendant tout le cours du n^e siècle ². La carrière militaire répugnait à quelques-uns, soit comme opposée à la douceur évangélique, soit surtout à cause du perpétuel danger d'apostasie qui menaçait les soldats. Les plus rigoristes, comme Tertullien, enseignaient même que la profession des armes était absolument incompatible avec le christianisme ³. Mais l'Eglise fut plus tolérante et n'empêcha jamais les chrétiens d'entrer dans l'armée ⁴. Le nombre des soldats martyrs est considérable, précisément parce que des actes d'idolâtrie leur étaient souvent demandés. Mais bien des fois les soldats chrétiens, par leur sentiment profond du devoir et de la discipline, avaient été reconnus comme les meilleurs défenseurs de la patrie. Sous Marc-Aurèle, pendant la campagne de Germanie, n'avaient-ils point sauvé l'armée, l'empereur et peut-être l'empire ? Etabli dans un camp fortifié, au pays des Quades, c'est-à-dire vers le nord-ouest de la Hongrie actuelle, Marc-Aurèle s'était laissé envelopper par les Barbares. « C'était en plein été. L'eau manquait. Le soldat romain, dévoré par la soif, devenait incapable de combattre. On eut recours aux dieux. Marc-Aurèle pria comme sa philosophie lui permettait de prier, et fit faire des incantations par les magiciens, compagnons inévitables des armées. La douzième légion, surnommée Fulminante, recrutée dans le district chrétien de Métilène en Cappadoce, était chrétienne en totalité. Ses soldats se donnèrent rendez-vous hors du camp, s'agenouillèrent et prièrent le vrai Dieu comme priaient les chrétiens. Ces six mille hommes en prière et les bras étendus formaient un spectacle si étrange, que les Barbares s'arrêtèrent surpris ⁵. » Mais ils reprirent bientôt l'offensive. C'est alors qu'une pluie abondante commença à tomber sur l'armée. Les soldats romains tendent leurs casques et leurs boucliers pour la recevoir et repoussent les ennemis tout en se désaltérant. Mais voici que tout à coup la foudre et la

Pénétration
du
christianisme
dans toutes
les classes de
la société.

L'Eglise
et le service
militaire.

La Légion
fulminante.

1. TERTULLIEN, *Apol.*, ch. xxxvii.

2. Voir J. RIVIÈRE, *la Propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, ch. II : Pénétration sociale.

3. TERTULLIEN, *De corona militis*, 1.

4. Voir sur ce point P. ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 182-185 ; J. GUIRAUD, *Hist. partielle, hist. vraie*, t. I, p. 120-126.

5. F. DE CHAMPAGNY, *les Antonins*, t. III, p. 115-116.

grêle tombent sur l'armée barbare avec une telle impétuosité que ses soldats se débandedent dans une panique indicible. L'armée romaine est sauvée.

Quand, plus tard, un monument commémoratif des victoires de Marc-Aurèle en Germanie fut élevé au Champ de Mars, c'est à Jupiter Pluvius que l'on attribua le prodige. Mais à côté du témoignage officiel, le souvenir du fait, tel qu'il s'était passé, se répandit dans le peuple, inspirant aux païens une vénération religieuse pour le Dieu qu'adoraient les chrétiens et fortifiant en même temps la foi des fidèles.

XI

Nouveaux
périls
pour l'Eglise.

Bref, au début du III^e siècle, par la large tolérance dont le christianisme jouissait, par son influence croissante, par son expansion continue, par la multiplication de ses œuvres de zèle et de charité au milieu des pauvres et par l'élan scientifique qui se manifestait parmi son élite intellectuelle, l'Eglise semblait pouvoir donner libre carrière aux plus magnifiques espérances. Mais il est sans doute dans les desseins de la Providence, que les périodes de paix et de prospérité, données par Dieu à ses fidèles, ne soient que des trêves, pendant lesquelles ils doivent se fortifier pour de nouveaux combats. Tandis que se déroulaient les événements que nous venons de raconter, une secte, née obscurément dans un bourg de la Mysie phrygienne, grandissait, qui devait bientôt ravir à l'Eglise et retourner contre elle le plus éloquent de ses apologistes ; plus d'un docteur de l'Ecole d'Alexandrie allait troubler les fidèles par des témérités doctrinales ; et l'expansion même du christianisme était près de soulever contre lui une terrible persécution. Nous aurons à faire, au chapitre suivant, le récit de ces nouvelles épreuves. Il nous reste seulement à raconter ici la naissance et le progrès de l'hérésie montaniste, où devait succomber Tertullien.

Origines
du
montanisme.

La Phrygie, pays des corybantes et des cultes orgiaques, était, de toutes les régions de l'antiquité, la plus portée aux rêveries religieuses. Saint Justin fait allusion à la simplicité niaise avec laquelle les Phrygiens acceptaient toute nouveauté bizarre ¹. Un

1. Saint Justin, *Dialogue*, cxix.

néophyte, nommé Montan, ancien prêtre de Cybèle, y exploita cette tendance, en colorant habilement de christianisme toutes les extravagances de son esprit orgueilleux et pervers¹. A l'autorité régulière des pasteurs hiérarchiques, il substitua l'inspiration personnelle et l'extase. C'était, disait-il, revenir aux charismes des temps apostoliques ; c'était se mettre en contact direct avec Dieu, sans l'intermédiaire des hommes. A ces deux titres, il présenta sa conception comme un christianisme plus parfait que celui de l'Eglise traditionnelle. Plusieurs le crurent et s'attachèrent à lui. Les chrétiens ordinaires glorifiaient le martyre ; Montan ordonna de le rechercher : « Honte, disait-il, au chrétien qui meurt dans son lit. » On vit quelques-uns de ses adeptes se précipiter au-devant des tourments, sauf à fléchir lâchement au moment de les subir, comme ce Phrygien Quintus, dont il est question dans la relation du martyre de saint Polycarpe : il avait entraîné plusieurs compagnons au martyre, mais à la vue des bêtes, il prit peur et apostasia². Les chrétiens louaient la chasteté ; Montan condamna le mariage. Les chrétiens, sur la foi de saint Jean, se confiaient au Paraclet ; mais le Paraclet, c'était lui, Montan, ou, du moins, il en était l'organe authentique³. A la lecture des livres des prophètes, des visions de l'Apocalypse, il ajouta la lecture et l'étude du livre d'Enoch, qui contenait bien plus de détails précis sur les derniers jours du monde. Ce livre présentait, en effet, la description idyllique de la terre que Dieu fera fleurir, au dernier jour, pour ses élus, où Dieu donnera aux justes toutes les joies de l'esprit et des sens, un bonheur sans mélange et une fécondité sans bornes. Les adeptes de la nouvelle doctrine déclarèrent que Montan avait reçu la révélation de beaucoup plus de choses que Jésus-Christ⁴. De fait, il en prêchait beaucoup plus. Le procédé de Montan, on le voit, était bien simple : faire à l'Eglise tra-

Montan,
sa doctrine.

Sa tactique.

1. Selon saint Epiphane, les débuts de Montan remonteraient à l'an 157. SAINT EPIPHANE, *Hæres.*, xli, 1. Cf. HARNACK, *Chronologie*, p. 372.

2. *Mart. Polycarpi*, iv. Eusèbe parle aussi d'un montaniste, Alcibiade, qui, mêlé dans la prison aux autres confesseurs de la foi, commença par vivre de pain et d'eau, suivant la rigueur de la secte, mais bientôt après usa avec gratitude des dons du Créateur. (EUSÈBE, *H.*, E. l. V, ch. iii.)

3. Sur l'identification de Montan au Saint-Esprit, voir une curieuse inscription publiée par M. CLERMONT-GANNEAU, dans le *Bulletin archéologique du comité du travail historique et scientifique*, 1901, p. 310, n. 7. Le texte de l'inscription est le suivant : *Flavius Abus, domesticus, i(n) nomine Patris et Filii (et ?) Do(mi)ni Muntani, quod promisit complevit*. Sur quelques inscriptions montanistes récemment découvertes, voir les *Echos d'Orient*, t. V, p. 148 ; t. VI, p. 61 ; t. VII, p. 53.

4. PSEUDO-TERTULLIEN, *De præser.*, lII.

ditionnelle une sorte de surenchère, en exagérant ses dogmes et ses préceptes. Ce sera, dans le cours des âges, la tactique de plus d'un hérésiarque.

Sa conduite
scandaleuse.

Malheureusement une pareille attitude était plus facile à tenir en paroles qu'en action. « Il semble, a écrit l'auteur des *Origines du christianisme*, que l'inspiration individuelle ait eu, cette fois comme d'ordinaire, pour compagne, la licence et l'audace ¹. » Deux femmes, Priscille et Maximille, s'attachèrent au nouveau Paraclet, prophétisant comme lui, tombant comme lui en extase, s'attribuant l'exercice des fonctions ecclésiastiques, révolutionnant toute la région. Si l'enthousiasme aveuglait les uns, d'autres « élevaient des doutes sur la virginité de Priscille, qui, disait-on, avait, tout comme sa compagne Maximille, abandonné son mari pour s'attacher à Montan ² ». On découvrit qu'un prétendu confesseur, très honoré dans la secte, Thémison, avait acheté sa mise en liberté. Un autre, Alexandre, valait beaucoup moins ; s'il avait comparu devant les tribunaux, ce n'était pas comme chrétien, mais comme brigand ³.

Transforma-
tions du
montanisme.

Comment de telles extravagances parvinrent-elles à séduire d'autres hommes que les simples gens des campagnes phrygiennes ? Montan était habile, dit-on ; plusieurs de ses disciples le furent encore plus que lui. Ils surent adapter merveilleusement leurs théories aux milieux où ils les prêchèrent. Ils les modifièrent totalement au besoin. Les doctrines du libre examen ont été rarement des modèles de cohérence. En se propageant en Afrique, le montanisme devait se transformer et s'adoucir. Il ne se posa plus en adversaire de la Grande Eglise ; il affecta surtout la piété, l'édification, une intransigeante austérité ⁴ ; et c'est par là que l'auteur génial, mais dur et passionné, de l'*Apologétique* et du traité de la *Prescription* tomba dans les pièges de la secte.

1. RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 216.

2. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Egl.*, I, 276.

3. *Ibid.*

4. A. D'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, p. 441-444.

CHAPITRE IV

DE L'ÉDIT DE PERSÉCUTION DE SEPTIME-SÉVÈRE A L'ÉDIT DE
PERSÉCUTION DE DÈCE
(202-250)

Considérée dans son ensemble, la première moitié du III^e siècle apparaît comme une période de tranquillité relative pour les chrétiens. En dehors de la persécution de Septime-Sévère, qui se prolonge pendant neuf ans, et de celle de Maximin, qui dure trois ans, les empereurs qui se succèdent sur le trône impérial, négligent, pour des motifs très divers, de poursuivre l'Eglise. Il est vrai que ces deux persécutions, par le caractère des édits qui les déchainent, comme par la rigueur avec laquelle on exécute ces édits, sont particulièrement terribles.

A un autre point de vue, cette période se présente comme particulièrement fertile en grands hommes. C'est le moment où Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Hippolyte et saint Cyprien, parvenus à la pleine maturité de leur talent, publient leurs chefs-d'œuvre. Quel âge peut se vanter d'avoir produit à la fois un écrivain plus puissant que Tertullien, un génie plus universel qu'Origène, un érudit plus fécond que saint Hippolyte, un homme d'action plus sympathique que saint Cyprien, évêque de Carthage ? Mais Tertullien passe à l'hérésie dès les premières années du siècle et meurt sans qu'on puisse savoir s'il est jamais revenu à la foi de la véritable Eglise ; Origène effraie par ses hardiesses ; saint Hippolyte est en conflit avec le pape saint Calliste, et saint Cyprien, disciple trop docile de Tertullien, professe sur le baptême une doctrine qui le mettra en opposition avec l'Eglise de Rome.

Les plus hauts problèmes sollicitent les esprits. Jamais le mystère de la vie divine ne fut scruté avec une curiosité plus ardente.

Vue générale sur l'histoire de l'Eglise pendant la première moitié du III^e siècle.

Grands hommes de cette époque.

Grands problèmes théologiques.

Mais dans la mêlée confuse des opinions, telles hypothèses, pleines de témérité, laissent entrevoir l'hérésie, et, dans la chaleur des disputes, certaines attitudes d'indépendance ont un air de schisme.

L'admiration provoquée par l'histoire de ce demi-siècle ne va donc pas sans une certaine inquiétude : si le mouvement d'idées de cette période prépare les grandes définitions dogmatiques du siècle suivant, il prélude aux grandes hérésies qui le troubleront.

I

Les premières années du règne de Septime-Sévère.

Caractère de ce prince.

Il commence par se montrer favorable aux chrétiens.

L'ère de pacification religieuse, inaugurée sous le règne de Commode, se poursuit sous le gouvernement très court de Pertinax et persévéra plusieurs années sous celui de Septime-Sévère. Rien ne faisait prévoir, de la part de ce prince, la reprise de la persécution. On ne remarquait pas en lui ces prétentions philosophiques qui portaient un Marc-Aurèle à voir des rivaux chez les chrétiens. Il n'avait ni ce culte exclusif de la religion nationale, où un Trajan voyait le salut de l'empire, ni la fantasque férocité d'un Néron, de qui on pouvait attendre, à chaque instant, les mesures les plus sanguinaires. Aucun fanatisme ne soulevait l'âme de ce parvenu, qui, ayant été tour à tour rhéteur, avocat, jurisconsulte, quelque peu médecin, magistrat et général, semblait n'avoir d'autre passion qu'une ambition vulgaire. Il avait plus de curiosité que d'inquiétude religieuse. Dans ses voyages en Orient, il avait adoré Sérapis et avidement collectionné tous les livres sacrés qu'il avait pu trouver dans les sanctuaires. Au temps qu'il gouvernait la Gaule lyonnaise, il n'avait pas hésité à donner à l'aîné de ses fils, Bassianus, celui-là même à qui l'histoire devait donner le sobriquet de Caracalla, une nourrice chrétienne ¹. Malade et guéri par les soins, peut-être par les prières d'un esclave chrétien, Proculus Toparcion, il l'avait attaché à sa personne et lui avait donné un logement dans son palais ². Des inscriptions et divers indices archéologiques montrent qu'un certain nombre de chrétiens vivaient dans son entourage ³.

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, III.

2. *Ibid.*

3. ROSSI, *Boll. di arch. crist.*, 1863, p. 83 ; BOISSIER, *Promenades archéologiques*, p. 102.

Mais la bienveillance de Septime-Sévère, ne reposant ni sur une conviction profonde ni sur un intérêt politique permanent, était fragile. Elle n'était pas même une garantie contre un caprice personnel de l'empereur ; elle laissait subsister le cours des calomnies populaires ; elle était à la merci d'une influence de cour.

Les classes élevées de la société, grâce aux travaux des apologistes du christianisme, avaient vu tomber leurs préjugés contre les mœurs chrétiennes ; mais d'infâmes calomnies étaient toujours colportées parmi le peuple. « Du sénat, de l'ordre équestre, du camp et du palais, disait Tertullien, ne sort aucune accusation contre nous ; c'est le peuple qui est notre grand délateur ¹. » « Nous sommes envahis, criait-on. Dans la ville, dans les campagnes, dans les villages, dans les îles, partout des chrétiens ² ! » « Le revenu des temples diminue, disaient en gémissant les prêtres des idoles ; personne ne jette plus son obole dans le tronc sacré. » Le peuple de Carthage répétait à son tour le cri du peuple de Rome : « Les chrétiens aux lions ! », et cet autre cri, qui appelait la spoliation de la propriété des chrétiens et la dissolution des corporations funéraires : « Plus de cimetières ³ ! »

Mouvement
populaire
contre le
christianisme.

Si la dignité de vie des chrétiens qui vivaient à la cour s'imposait au respect de tous, cependant la réserve modeste et fière qu'ils gardaient en rendant hommage à l'empereur ⁴, ne pouvant dissimuler tout à fait leurs convictions sur le caractère presque idolâtrique des honneurs rendus aux Césars ⁵, les faisait regarder avec une sourde malveillance. Cette malveillance devenait parfois de la méchanceté. La célèbre caricature d'Alexamène adorant un crucifix à tête d'âne, découverte en 1856 dans un appartement du Palatin, et, tout auprès, l'inscription *Libanius episcopus*, semblent être de méchantes railleries de quelques pages païens contre les pages chrétiens de la maison de Septime-Sévère ⁶. Les lettrés, nombreux à la cour, et venus de toutes

Sourdes
malveillances
à l'égard
des chrétiens
vivant
à la cour.

1. TERTULLIEN, *Apol.*, xxxvi.

2. *Ibid.*, 1.

3. *Aræ non sint !* (TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, III.)

4. *Casti et sobrii et probi.* (TERTULLIEN, *Apol.*, xxxv.)

5. TERTULLIEN, *De idolatria*, xv ; *Ad uxorem*, II, 6.

6. C'est l'opinion de J.-B. de Rossi. Voir la reproduction du graphique dans MARUGGI, *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 39. La caricature dont on parle ici est un dessin à la pointe, aujourd'hui au musée Kircher, à Rome, représentant un homme à tête d'âne, sur une croix, et à côté de lui un autre homme en prière, avec l'inscription : Alexamène adore son Dieu. L'hypothèse de Haupt, d'après laquelle ce graphique serait, non une caricature antichrétienne, mais une allusion au

les contrées de l'empire, paraissent s'être souvent livrés à des plaisanteries semblables. Une femme donna un lien à ces vagues rancunes, en créant un centre de ralliement pour toutes les religions qui étaient représentées à la cour. Ce fut l'impératrice elle-même.

L'impératrice
Julia Domna.

Avant son élévation à l'empire, Septime-Sévère avait épousé la fille d'un grand prêtre du temple d'El-Gabal, à Emèse. Elle s'appelait Julia Domna. « C'était une personne de forte volonté, d'esprit distingué et de grande culture. Devenue impératrice, elle fut bientôt entourée de tout ce que l'empire comptait de beaux esprits. Cette femme, d'esprit pratique, qui eût volontiers gouverné l'Etat si on l'eût laissé faire, ne pouvait négliger la situation religieuse. Elle y intéressa ses académiciens. Les progrès du christianisme devenaient chaque jour plus menaçants. Les vieux cultes ne lui opposaient qu'une résistance en ordre dispersé. N'était-il pas possible de les grouper autour de quelque idée, de quelque symbole, et de leur donner ainsi une sorte d'unité ?... L'impératrice avait trop de sens pour assumer elle-même le rôle de révélateur. Il fut dévolu à un personnage mystérieux, Apollonius de Tyane, que l'on savait avoir vécu au temps des Césars et des Flaviens. Il avait laissé, en Asie Mineure et autre part, la réputation d'un ascète pythagorien, prédicateur ambulante et thaumaturge, d'autres disaient sorcier. Un des lettrés de l'impératrice, Philostrate, fut chargé d'écrire sa vie. Julia Domna avait par devers elle des mémoires, peu authentiques, d'un certain Damis, soi-disant compagnon d'Apollonius. Elle les confia à Philostrate. Sur ce canevas, il broda largement, empruntant à droite et à gauche et prenant, jusque dans les évangiles chrétiens, les traits les plus propres à relever l'importance et les vertus du héros : son amour pour ses semblables, sa grande pitié des misères humaines, sa profonde religion, qui s'adressait à tous les dieux en général, et surtout au Soleil divin. Le livre fit fortune. Dans les milieux hostiles au christianisme, on aperçut bientôt quel parti pouvait en être tiré, sinon pour le syncrétisme païen, au moins contre la propagande chrétienne¹. »

Son influence
sur
les lettrés.

Sa tentative
de syncrétisme
religieux.

Apollonius
de Tyane.

Situation
juridique
des chrétiens.

Il faut bien remarquer que la persécution des chrétiens n'avait

culte de Tryphon, n'a pas prévalu parmi les savants. Sur les difficultés particulières que rencontrèrent les chrétiens dans la fréquentation des écoles publiques, toutes païennes, et sur l'attitude de l'Église à cet égard, voir Paul ALLARD, au mot *Instruction de la jeunesse* dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*, t. II, col. 935-936.

1. DECHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 362-364.

jamais été officiellement suspendue. Elle était négligée, non abrogée. En présence de dénonciations populaires, les magistrats pouvaient se croire en droit d'agir. Les dispositions de l'empereur les faisaient hésiter, du moins à Rome et en Italie, sous les yeux du prince ; mais en Afrique, il n'en allait pas de même. Les passions y étaient d'une vivacité extrême. On y voyait les païens inscrire sur les murs et promener par les rues le symbole sacrilège de la « tête d'âne ¹ » ; d'autre part, des chrétiens, exaltés par les téméraires exhortations de Tertullien, allaient jusqu'à refuser le service dans les armées de l'empereur ; tel ce soldat dont le prêtre africain fait l'éloge dans son audacieux traité *De corona militum* ². La majorité des fidèles protestait avec raison contre ces compromettantes témérités ; mais Tertullien, de plus en plus excité, les glorifiait dans des écrits pleins de paradoxes et de bravades, dont les ennemis des chrétiens exploitaient la violence auprès de l'empereur.

Persécution
en Afrique.

Imprudences
de Tertullien.

Bref, clameurs populaires, habiles insinuations des lettrés de la cour, imprudences de quelques chrétiens à qui le fougueux polémiste donnait le ton, bien des causes concouraient à solliciter de l'empereur, au commencement du III^e siècle, quelque mesure répressive à l'égard des chrétiens. Septime-Sévère céda à ces sollicitations. Il ne voulut rien innover pour ce qui concernait les chrétiens de race ; mais il résolut d'empêcher de nouvelles conversions. Pendant un séjour en Syrie, il porta un édit que son historien, Spartien, résume en ces termes : « Il interdit, sous des peines graves, de faire des juifs et des chrétiens ³. »

Septime-
Sévère
se résout à
sévir contre
les chrétiens.

Septime-Sévère, en promulguant cet édit, en calcula-t-il l'immense portée ? « On doit y reconnaître, dit l'historien des persécutions, plus qu'une atteinte à la liberté de conscience : ce fut un édit formel de persécution. Jusqu'au commencement du III^e siècle, les lois existantes avaient paru suffire contre les chrétiens : elles avaient fait de nombreux martyrs. Cependant elles n'avaient pu entraver le développement de l'Eglise. Sévère se résolut à trancher dans sa racine un progrès dont s'inquiétait sa méfiante politique. Il défendit de faire des chrétiens, ou de se faire chrétien, car l'édit avait ce double

Edit de 202.

Sa portée.

1. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 29-53.

2. *Ibid.*, 31-38.

3. *Judeos fieri sub gravi pœna vetuit; idem etiam de christianis sanxit.* (SPARTIEN, Sévère, XVII.)

Nouvelle
législation,
nouvelle
procédure.

sens ¹. » Un nouveau crime fut donc inscrit au code pénal de l'empire. Mais il y eut plus. Pour ce crime nouveau, une nouvelle procédure, plus terrible que l'ancienne, fut mise en vigueur. « Jusque-là, pour mettre la loi en mouvement contre les chrétiens, il avait fallu courir les risques d'une accusation régulière, conformément au rescrit de Trajan ². Désormais, les convertis et les complices d'une conversion furent soumis à une législation et à une procédure spéciales. Contre eux les magistrats purent agir d'office. Or cette catégorie de chrétiens était très considérable au III^e siècle. Les convertis y étaient beaucoup plus nombreux que les chrétiens de race. Tertullien, excessif dans la forme, était vrai au fond quand il disait : « On ne naît pas chrétien, on le devient ³. »

II

Déchaînement
de la
persécution.

A Rome, en Afrique, en Asie, la persécution la plus terrible se déchaîna. Parmi les plus illustres victimes de ces persécutions, nous devons citer sainte Perpétue et ses compagnons, sainte Potamienne et saint Andéol.

Martyre
de sainte
Perpétue
et de ses
compagnons
en Afrique.

Les actes de sainte Perpétue et de ses compagnons sont « l'un des monuments les plus purs et les plus beaux de l'antiquité chrétienne ⁴ ». Une partie de ces actes a été rédigée de la main de Perpétue et de Saturus, ou, d'après leurs confidences, par un des chrétiens qui les visitèrent dans leur prison. Une autre partie, d'après une conjecture de Tillemont, acceptée par M. Aubé et par Mgr Doulcet, est un extrait des archives judiciaires du proconsulat d'Afrique ou tout au moins le recueil de notes prises à l'audience du tribunal qui condamna les martyrs ⁵.

L'arrestation.

Sous le proconsulat de Minutius Timinianus, furent arrêtés, probablement à Tuburbium, près de Carthage, ou peut-être à Carthage

1. Ce qui est défendu, c'est, en effet, *christianos fieri*. (P. ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 62.)

2. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, IV.

3. TERTULLIEN, *Apol.*, XVIII. — Cf. *De testim. animæ*, I; Paul ALLARD, *op. cit.*, 62-63.

4. P. ALLARD, *loc. cit.*, p. 97.

5. AUBÉ, *les Chrétiens dans l'empire romain*, p. 224; DOULCET, *Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain*, p. 149.

même, deux esclaves, Revocatus et Félicité, deux jeunes gens, Saturninus et Secundus, et une jeune femme mariée, de bonne famille, Vibia Perpetua. Tous étaient catéchumènes, et suivaient les leçons d'un chrétien nommé Saturus. Ce dernier, absent lorsqu'on les arrêta, se livra lui-même, pour ne pas séparer son sort de ceux dont il s'était fait le catéchiste, ou plutôt pour achever, dans une captivité commune, l'œuvre de leur initiation à l'Église¹. Ceux-ci, en effet, d'abord gardés à vue dans des maisons, sous le régime de la *custodia privata*², purent bientôt être baptisés. Au moment où elle était plongée dans l'eau, Perpétue demanda à l'Esprit-Saint une seule chose : que sa chair pût supporter les souffrances.

Elle fut pleinement exaucée. Rien ne nous apparaît plus nettement dessiné, dans les Actes, que le caractère franc, alerte, joyeux, tout d'une pièce, de la jeune et noble femme. Au moment de mourir, elle s'écriera : « Vivante, j'ai toujours été gaie ; je serai plus gaie encore dans l'autre vie³. » Son vieux père, seul païen de sa famille, essaya d'abord de la ramener au culte des dieux. « Mon père, lui dit-elle, vois-tu à terre ce vase ? — Je le vois. — Peux-tu lui donner un autre nom que celui de vase ? — Je ne le puis. — De même, moi, je ne puis me dire autre chose que chrétienne⁴. »

Les nouveaux baptisés durent bientôt échanger leur liberté relative pour un ténébreux cachot. L'épaisse chaleur de la prison et la grossière promiscuité de nombreux prisonniers furent pour Perpétue un odieux supplice, moins dur cependant que la séparation brusque de son enfant, qu'elle nourrissait. Peu de temps après, son enfant lui fut rendu. « Alors, dit Perpétue, je ne souffris plus. Mon cachot devint pour moi un séjour aimé, que je préférerais à tout autre. »

Quand le moment du jugement approcha, son père accourut. Accablé de douleur, il renouvela ses instances. « Souviens-toi de ton vieux père, lui disait-il. Je t'ai préférée, ma fille, à tous tes frères. Ne fais pas de moi un objet de honte. Songe à ton fils, qui sans toi ne pourra pas vivre. » « Ainsi, dit Perpétue, me parlait mon père. Il se jetait à mes pieds, m'appelant, non plus sa fille, mais sa dame. Et

L'emprisonnement.

La comparution devant le tribunal.

1. RUINART, Préface à la *Passion de sainte Perpétue*, § 2 et 7, p. 83 ; PILLET, *Histoire de sainte Perpétue*, 1885, p. 63-67.

2. RAMBAUD, *le Droit criminel romain dans les Actes des martyrs*, p. 30.

3. RUINART, *Acta sincera*, p. 92.

4. Cette comparaison avait peut-être été suggérée à Perpétue par le symbolisme de l'art chrétien de cette époque, où le vase était souvent gravé sur des tombeaux comme emblème du chrétien. (ALLARD, *Rome souterraine*, p. 329-331.)

moi, j'avais pitié des cheveux blancs de mon père. Et j'essayais de le rassurer en lui disant : « Il arrivera au tribunal ce que Dieu voudra. » Et mon père se retirait moins désolé. »

L'interrogatoire.

Les martyrs comparurent devant le procureur Hilarianus. Le magistrat écarta d'abord les femmes, et, s'adressant à Sатурus : « Jeune homme, sacrifie ; ne te crois pas meilleur que les princes. — Je me crois supérieur aux princes de ce monde, répondit le chrétien, si je mérite de souffrir pour le Prince du siècle futur. » On ramena les deux femmes. Félicité, interrogée la première, dit : « Je suis chrétienne. Je méprise toutes les choses de la terre pour Dieu. — Et toi, Perpétue, que dis-tu ? Veux-tu sacrifier ? — Moi, répondit avec un doux sourire la sœur chrétienne, je suis ce que mon nom indique : je ne change pas ¹. » Mais voici que la scène devint tout à coup pathétique. « Soudain, dit Perpétue, mon vieux père apparut, portant mon fils. « Aie pitié de l'enfant », s'écriait-il. Hilarianus, d'un ton de commandement, dit : « Sacrifie pour le salut des empereurs. » Je répondis : « Je ne sacrifie pas. » Et comme mon père se tenait toujours là, Hilarianus le fit chasser d'un coup de verge. Je ressentis le coup comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je compatissais à la malheureuse vieillesse de mon père. Alors le juge prononça la sentence, par laquelle nous étions tous condamnés aux bêtes, et nous descendîmes joyeux dans la prison ². »

La condamnation.

Le supplice.

Quand les martyrs entrèrent dans l'amphithéâtre, Perpétue chantait ; Revocatus, Saturninus et Sатурus se tournèrent vers la loge d'Hilarianus : « Tu nous a jugés, lui dirent-ils, mais Dieu te jugera. » On lâcha les bêtes. Revocatus et Saturninus furent d'abord attaqués par un léopard, puis déchirés par un ours. Quand un autre léopard bondit sur Sатурus, la populace, en voyant le sang du martyr couler, s'écria en ricanant : « Le voilà lavé ! Le voilà baptisé ! » Perpétue et Félicité, enveloppées chacune dans un filet, furent exposées à l'attaque d'une vache furieuse. La vache, d'un violent coup de corne, souleva Perpétue de terre et la laissa retomber sur le dos. Dans sa chute, la tunique de la jeune femme s'était

Mort héroïque de sainte Perpétue.

1. *Sum et nominis mei sequor auctoritatem ut sim Perpetua.*

2. M. Duruy a écrit : « Cette jeune femme qui va à la mort en marchant sur le cœur de son père est un héros d'une nature particulière. » (Œuvres, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 226-227.) M. Paul Allard réplique avec à-propos : « Ou ces paroles ne veulent rien dire, ou elles signifient que, placé entre le devoir de confesser sa foi et la crainte de contrister ceux qu'il aime, le vrai héros doit repousser le devoir. » (ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 116.)

rompue. Soucieuse de mourir avec décence, Perpétue rassembla les plis de ses vêtements déchirés ; puis saisissant ses cheveux, que le choc avait dénoués, elle les rattacha sur son front par une agrafe, ne voulant pas, dans la fierté de son martyre, mourir les cheveux épars comme une femme en deuil. Quand vint le moment de recevoir, suivant l'usage, le coup de grâce, les martyrs se donnèrent tous solennellement, comme pendant le Sacrifice de la Messe, le baiser de paix. Puis chacun livra sa gorge au couteau. Le gladiateur chargé de frapper Perpétue tremblait ; son couteau, mal dirigé, s'abattit sur les côtes de la victime. Perpétue, plus ferme et plus calme que son bourreau, saisit la main qui la frappait d'une manière si maladroite, et fixa elle-même la pointe du poignard sur sa poitrine ¹.

III

Sainte Potamienne, qui subit le martyre à Rome vers le même temps, était une jeune esclave aussi pure que belle. Son maître avait conçu pour elle une violente passion. Furieux de ne pouvoir triompher de la vertu de son esclave, il la dénonça comme chrétienne. Elle comparut devant le préfet Aquila. Le magistrat la menaça de la livrer à la brutalité des gladiateurs. Rien n'ébranla la jeune fille. On la condamna à périr avec sa mère par le feu. Une chaudière, remplie de bitume enflammé, fut préparée près du tribunal. On y plongea lentement la jeune esclave, qui mourut courageusement au milieu d'horribles tortures ².

Dans l'antique Eglise d'Alexandrie, saint Léonide, père d'Origène, fut décapité pour la foi ³. Bien d'autres chrétiens eurent le même

Martyre
de sainte
Potamienne
à Rome.

Les martyrs
de l'Asie
et des Gaules.

1. RUINART, p. 95. Une des plus belles découvertes du R. P. Delattre, à qui l'histoire du christianisme africain est redevable de tant d'heureuses révélations, se rapporte aux sept martyrs dont on vient de lire la glorieuse confession. A la suite de longs et patients travaux, il a réussi, en 1906 et 1907, à déblayer, à Carthage, parmi des restes de construction presque entièrement détruites, près de sept mille fragments épigraphiques. Trente-cinq de ces fragments, patiemment rapprochés, ont enfin donné la précieuse inscription suivante : *Illic sunt martyres Saturus, Saturninus, Revocatus, Secundus, Felicitas, Perpetua*. Voir les phases de cette découverte racontée par Dom LECLERCQ, au mot *Carthage*, dans le *Dict. d'arch. chrétienne*, t. II, col. 2232-2252.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. v ; PALLADIUS, *Histoire lausique*, ch. III : Cf. TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, note 1 sur sainte Potamienne.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. II.

Martyre
de
saint Andéol.

sort. Dans les jeunes Églises des Gaules, Félix, Fortunat et Achillée, apôtres de Valence, le prêtre Ferréol et le diacre Ferrutius, apôtres de Besançon, périrent aussi par la hache. Sur les bords du Rhône, au pays des Helviens, à Bergoïate, un missionnaire chrétien subit un supplice plus atroce. Il s'appelait Andéol. La tradition raconte que l'empereur Septime-Sévère, longeant le Rhône pour aller faire la guerre de Bretagne en 208, aperçut à Bergoïate l'apôtre Andéol, qui prêchait l'Évangile au milieu d'un grand concours de peuple. C'était une désobéissance formelle à son édit. Furieux, l'empereur se serait élancé de son char, aurait fait étendre Andéol sur un lit de torture, puis lui aurait fait scier la tête avec un glaive de bois. « L'humble victime, dit Franz de Champagny, a aujourd'hui ce que n'a aucun César, un tombeau toujours debout et toujours visité, une cité qui porte son nom, des pèlerins qui l'aiment et qui le prient ¹. » La cité de Bergoïate est aujourd'hui la ville de Bourg-saint-Andéol, dans le Vivarais.

IV

Dispositions
bienveillantes
des quatre
premiers
successeurs
de Septime-
Sévère.

La persécution s'éteignit peu à peu après la mort de Septime-Sévère, qui arriva en l'an 211. Les quatre premiers successeurs de ce prince ne manifestèrent aucune disposition hostile à l'égard des chrétiens. Caracalla (211-217) semble avoir tenu de sa nourrice chrétienne ² une instinctive vénération pour les disciples du Christ. Elagabal (218-222) eut l'ambition de réunir tous les cultes sous le culte suprême du dieu syrien dont il portait le nom. Alexandre Sévère (222-235) honorait à la fois dans sa chapelle domestique, Abraham et Orphée, Apollonius de Tyane et Jésus-Christ ³ ; sa mère Mammée fut en rapport avec saint Hippolyte et Origène. « Ce dernier, dit Eusèbe, demeura même auprès d'elle un certain temps, et lui exposa un grand nombre de questions concernant la gloire de Dieu et l'enseignement divin. »

Les quatre pontifes romains qui gouvernèrent l'Église pendant cette période d'accalmie, ne furent point, pour cela, déchargés de

1. F. DE CHAMPAGNY, *les Césars du III^e siècle*, t. 1, p. 236.

2. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, ch. IV.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XXI, n. 3.

tout grave souci. Peu d'époques furent, en effet, plus violemment troublées par les hérésies et par le schisme, et peu d'épreuves furent plus douloureuses à l'Eglise de Rome que la défection qui souleva contre elle le plus ardent de ses anciens défenseurs, Tertullien, et que les tristes événements qui firent, pendant vingt-cinq ans, d'un des prêtres les plus en vue du clergé romain, d'un futur martyr, saint Hippolyte, un antipape obstiné.

Les quatre pontifes furent à la hauteur de leur tâche.

ZÉPHYRIN, qui gouverna l'Eglise de 198 à 217¹, était un prêtre d'origine romaine, simple, bon et charitable. Un écrit passionné de l'antipape Hippolyte et les pamphlets montanistes de Tertullien, avec qui il fut en conflit, lui reprochent son inintelligence, son avarice et sa faiblesse à l'égard de son secrétaire Calliste, dont il aurait subi l'ascendant dominateur. Ces accusations ne soutiennent pas l'examen impartial des faits. La vérité est que, dans ses décisions dogmatiques, il se préoccupa beaucoup plus de suivre la tradition que l'examiner les arguments philosophiques de ses contradicteurs ; de là le dédain à son égard de ceux qui se piquaient de science. On sait aussi que, recevant de nombreuses offrandes, il les dépensa généreusement pour les nécessiteux de Rome et du dehors ; de là l'accusation d'avarice portée contre lui. Il jugea à propos d'adoucir la rigueur excessive introduite dans l'Eglise à l'égard des adultères ; et cette conduite le fit taxer de condescendance coupable à l'égard des pécheurs. Quant à l'accusation de s'être laissé dominer dans son gouvernement par Calliste, elle tombe d'elle-même quand on considère que le prétendu usurpateur fut élu, à la mort de Zéphyrin, par l'unanimité du clergé et donna dans son pontificat de nombreuses preuves de sa modération et de sa sagesse².

CALLISTE I^{er}, Romain de naissance comme Zéphyrin, occupa le siège de Pierre de 218 à 222³. Hippolyte et Tertullien le dépeignent également sous un jour défavorable. Mais, en examinant les faits mêmes que ces auteurs nous rapportent, et en les dépouillant seulement des interprétations malveillantes que l'esprit de parti leur a suggérées, on arrive à le disculper des graves accusations portées contre lui. Rien de plus mouvementé que la vie de Calliste. Esclave d'un haut fonc-

Le pontificat
romain
pendant cette
période.

Saint
Zéphyrin pape
(198-217).

Saint
Calliste, pape
(218-222).

1. *Lib. pontif.*, t. I, p. 139.

2. DÖLLINGER, dans son livre *Hippolyte et Calliste*, Ratisbonne, 1853, a vengé le pape Zéphyrin des accusations portées contre lui par Hippolyte et Tertullien.

3. *Lib. pontif.*, I, 141.

Sa vie
antérieure
à son
pontificat.

tionnaire du palais de l'empereur Commode et chargé par son maître de certains manèges de fonds, il perd, dans ses opérations financières, non seulement l'argent de son maître, mais des sommes que des frères chrétiens lui avaient confiées. La crainte de son maître lui fait prendre la fuite. Celui-ci parvient à s'emparer de lui, le fait emprisonner dans un dur cachot ; puis, réfléchissant que le plus sûr moyen de rentrer dans ses fonds est de libérer son esclave, dont il connaît l'habileté et la probité, il le fait relâcher. Calliste, en effet, est bientôt en voie de tout récupérer en faisant rendre gorge à des Juifs qui l'ont odieusement trompé. Mais ceux-ci se vengent en le dénonçant comme chrétien. L'infortuné est condamné à travailler aux mines de Sardaigne. Lorsque le pape Victor sollicite la haute intervention de Marcia pour la libération des confesseurs de Sardaigne, le nom du pauvre esclave ne se trouve pas sur la liste ; mais le procureur l'accorde aux prières du légat pontifical, Hyacinthe. Calliste revient à Rome, où le pape Victor lui fournit une pension annuelle. La fermeté que cet esclave a montrée dans le malheur, l'intelligence dont il a fait preuve, la considération qu'il s'est attirée parmi ses compagnons de captivité, le désignent au choix du clergé pour les importantes fonctions de diacre. La conscience avec laquelle il remplit les devoirs de cette charge décide Zéphyrin à l'appeler auprès de lui comme son principal auxiliaire. A la mort de Zéphyrin, il n'y a qu'une voix à Rome pour appeler Calliste à la succession du pontife défunt. Sur le siège de Pierre, cet ancien esclave ne montre pas seulement d'éminentes qualités d'activité pratique ; il révèle, dans les questions difficiles qu'il est appelé à trancher, un esprit éclairé et prudent, un tact sûr et délicat. Dans les difficultés ardues de la controverse trinitaire, nous le verrons repousser à la fois les deux opinions excessives de Sabellius et d'Hippolyte. Dans la question, alors si brûlante, de la pénitence, il revendiquera énergiquement pour l'autorité hiérarchique le pouvoir de remettre les péchés de la chair, mais en se montrant disposé à tenir compte, dans l'appréciation de la peine, de l'intercession des confesseurs de la foi ¹.

Son pontificat.

1. Au fond, c'est cette modération, ce prudent équilibre dans le gouvernement de l'Église, qu'Hippolyte et Tertullien, esprits absolus et intransigeants, n'ont jamais pardonné à Calliste. « Equilibriste » est l'injure dont ils prétendent l'accabler dans leurs pamphlets. « Dis-moi, s'écrie Tertullien, funambule de la pureté, toi qui, sur la corde mince d'une telle discipline, t'avances d'un pas hésitant, balançant l'esprit par la chair, contenant l'âme par la foi, qu'as-tu besoin de tant surveiller ta

Bref, ainsi que le déclare le savant critique qui a publié la première étude approfondie sur l'œuvre de ce pape, presque tous les reproches qu'on lui a adressés tournent à son honneur¹.

Des pontificats d'URBAIN I^{er}, qui gouverna l'Eglise de 222 à 230, et de PONTIEN, qui lui succéda de 230 à 235, nous savons peu de chose. Eusèbe mentionne à peine ces deux pontifes², et les courtes notices que leur consacre le *Liber pontificalis* ne sont pas très sûres. Nous les verrons seulement soutenir la lutte contre l'antipape Hippolyte, dont Pontien, déporté avec lui aux mines de Sardaigne, recevra le repentir et l'abjuration. En somme, le conflit pénible qu'eurent à supporter les quatre pontifes que nous venons de nommer, fut celui de la modération contre la violence, de la miséricorde contre le rigorisme intransigeant, de la sagesse contre l'enthousiasme inconsidéré.

Saint
Urbain I^{er},
pape
(222-230)
et saint
Pontien, pape
(230-235).

V

On a parfois cherché à expliquer le courage des martyrs par un enthousiasme factice, et, comme on l'a dit, par « l'ivresse de l'amphithéâtre ». Les actes authentiques des martyrs chrétiens, — on a pu déjà s'en convaincre, — apportent à cette prétendue explication le plus formel démenti. C'en était point seulement devant des foules que les chrétiens avaient à défendre leur foi ; c'était aussi dans l'intimité de leur famille ; c'était en présence de leurs proches encore païens ; c'était dans des circonstances qui ne pouvaient leur conférer aucune renommée devant les hommes, que des fidèles, de tout âge, de tout pays et de toute condition, confessaient leur foi avec un calme d'esprit et une précision de paroles qui excluait toute hypothèse d'exaltation morbide. Mais le reproche porté contre les martyrs de l'Eglise s'applique de toute sa force à la secte issue de Montan. Dans certains interrogatoires apocryphes, où d'ailleurs l'amplification légendaire est visible et dont les personnages n'ont rien qui les rattache au monde

démarche ?... Si tu perds l'équilibre, Dieu est bon, une seconde pénitence t'accueillera. » (TERTULLIEN, *De pudicitia*, x, 9-11.

1. DÖLLINGER, *op. cit.* Voir aussi la savante étude de A. D'ALÈS, *Tertullien et Calliste*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1912, t. XIII, p. 5-33 ; 221-256 ; 441-449 ; 621-639.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XXI et XXIII.

romain, on voit juges et accusés se renvoyer des ripostes où respire une égale fureur. La plupart de ces documents imaginés sont d'origine montaniste ¹.

L.
montanisme
en Afrique.

En passant d'Orient en Afrique, après un détour probable à Rome, l'hérésie montaniste avait dépouillé ses extravagances primitives et l'esprit de révolte qui l'avait signalée dès son berceau. Du moins on ne la trouve en Afrique, au début du III^e siècle, qu'à l'état d'infiltration lente dans quelques communautés catholiques. Mais, en renonçant à leurs entreprises schismatiques, les montanistes n'avaient pas renoncé à leur projet de purifier l'Église de ses prétendues faiblesses. Par leur affectation d'une morale plus austère, d'un dogme plus intransigeant, d'un héroïsme plus dédaigneux de tout calcul humain et de toute crainte, ils se posaient toujours comme les réformateurs d'une société déchuë.

Evolution
de Tertullien
vers
l'hérésie
montaniste.

C'est par là que Tertullien se laissa séduire. Son esprit exalté, son caractère absolu l'inclinaient vers une pareille doctrine. Au début de sa carrière, rien n'entachait l'orthodoxie de l'ardent Africain. Comme chrétien, comme prêtre, comme défenseur de la doctrine, il s'attachait à l'Évangile commenté par la pratique de l'Église. Une seule tendance troublait l'harmonie de ce grand caractère et de ce pur génie : c'est celle qui le portait à tout exagérer dans la morale comme dans le dogme, dans la pratique comme dans la théorie, à tout grandir outre mesure, dans le bien comme dans le mal. Quand, dans son *Exhortation aux martyrs* ², écrite en 197, il les comparait aux gladiateurs, « d'autant plus beaux qu'ils sont plus sillonnés de

1. Quelques auteurs, entre autres le protestant Basnage, s'appuyant sur quelques expressions du prologue et de l'épilogue qui accompagnent les actes de sainte Perpétue et de ses compagnons, tels qu'ils nous sont parvenus, ont prétendu contester l'orthodoxie de ces illustres martyrs. Il est fort probable que l'auteur des deux passages en question ait appartenu à la secte de Montan, mais l'orthodoxie de sainte Perpétue et de ses compagnons ne peut faire aucun doute. Voir FREPPEL, *Tertullien*, I, 347-349. L'argumentation de Mgr Freppel est reproduite par M. P. ALLARD, *op. cit.*, t. II, p. 99-101. Le P. A. d'ALÈS l'a reprise et renouvelée contre les arguments présentés par Noeidechen et autres critiques : A. d'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, p. 442-444. Voir aussi, du même P. d'ALÈS, *l'Auteur de la Passio Perpetue*, dans la *Revue d'hist. ecclési.*, t. VIII, 1907, p. 4-18. Voici les dernières lignes de cette étude : « Pour conclure notre travail, nous redirons que la *Passio Perpetue* présente un grand nombre de traits où nous croyons reconnaître avec évidence la main de Tertullien... Quant au montanisme imputé à Perpétue et à ses compagnons, à nos yeux, ce n'est qu'une légende. La légende a dû naître de ce fait presque certain, que les martyrs de l'an 203 eurent pour hagiographe Tertullien montanisant. »

2. TERTULLIEN, *Ech. ad martyres*, 5.

morsures et de cicatrices », il était déjà dans le faux et sur la pente qui le conduisit au montanisme avoué.

Une autre erreur des disciples de Montan ne devait pas moins tenter Tertullien : le millénarisme.

Le Seigneur, en comparant la petitesse et la fragilité des choses de ce monde à la grandeur des choses éternelles, s'était appliqué à tenir les yeux de ses auditeurs fixés sur l'avènement du royaume à venir, avènement imminent à bien des points de vue, ne fût-ce que par la mort individuelle de chacun, ou encore par les manifestations extraordinaires de la divine Puissance, telles que la ruine du peuple juif et l'inauguration d'une ère de grâce. Beaucoup de chrétiens, au début du III^e siècle, croyaient à l'approche des derniers temps. Cela ne suffit pas à l'imagination de Tertullien. Dans un passage de son livre *Contre Marcion*, paru vers 207, la venue triomphale de Jésus-Christ revêt la forme d'un mirage oriental ¹ : à la gloire d'un règne céleste se joignent les splendeurs d'un règne terrestre de mille ans. Ce millénarisme, non encore condamné, mais vivement combattu déjà par le prêtre Caius et par l'école d'Alexandrie, fut comme un second pas de Tertullien hors des confins d'une prudente orthodoxie ². Il en fit un troisième. Jésus avait promis à ses apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit, le Paraclet. Les montanistes ne se contentaient pas de voir une première réalisation de cette parole dans la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; ils opposaient le règne du Paraclet au règne de l'Évangile et proclamaient que ce troisième règne ne s'était manifesté pleine-

Le
millénarisme.

L'avènement
du
Paraclet.

1. TERTULLIEN, *Contre Marcion*, l. IV, ch. xxiv.

2. Sur le millénarisme voir Léon GRÉ, *le Millénarisme, dans ses origines et son développement*, Paris, 1904. Cette question du millénarisme a passionné bon nombre d'historiens et de théologiens. Harnack s'est plu à émettre à ce sujet des théories plus brillantes que fondées. Suivant lui, le millénarisme, expression de l'enthousiasme primitif, était originairement partie essentielle et officielle du christianisme, surtout dans l'esprit du peuple ; son déclin fut causé par l'infiltration, « l'embourgeoisement » de la doctrine du Logos, et son extirpation est peut-être « le fait le plus important qui se soit passé dans le christianisme en Orient ». (HARNACK, *Dogmen geschichte*, t. I, p. 529, 612 et *passim*.) Il résulte, au contraire, des faits : 1^o que le millénarisme n'a pas son fondement dans l'Évangile ni dans les Épîtres (GRÉ, *op. cit.*, p. 43, 46, 61) ; 2^o que l'opinion des écrivains millénaristes ne reflète pas nécessairement celle du peuple chrétien au milieu duquel ils vivaient. C'est ce qui ressort, par exemple, de la manière de parler de Tryphon dans son dialogue avec Justin. « Seriez-vous donc millénariste ? » s'écrie en substance Tryphon. Une telle exclamation, mise dans la bouche de Tryphon par saint Justin, ne se comprendrait pas si l'opinion millénariste avait été commune de son temps. (Voir *Revue d'hist. ecclés.*, t. VI, 1906, p. 604.)

ment que par Montan ¹. Tertullien fut séduit par cette étrange théorie : il s'y précipita en quelque sorte. Vers 207, il écrivit, dans son traité *Du voile des Vierges* : « Tout vient en son temps... Voyez comme la fleur sort de l'arbre, et le fruit de la fleur... La loi fut l'enfance de l'humanité ; l'Évangile lui apporta les ardeurs de la jeunesse ; aujourd'hui le Paraclet signale la maturité : il a succédé au Christ ². » Quoique, au cours de ce traité, Tertullien manifeste une ferme volonté de ne point se séparer de l'Église ³, il est impossible de ne point voir dans ce passage le pas décisif, quoique inconscient, vers l'hérésie de Montan. Cette conception d'une phase nouvelle de l'humanité, supérieure à celle que le Christ a inaugurée, inspirera presque toutes les erreurs subséquentes du fougueux apologiste, particulièrement celle qui concerne la fuite devant les persécutions et celle qui concerne les secondes noces.

La
condamnation
de la fuite
devant les
persécuteurs.

Peut-on fuir les persécuteurs ? Telle est la question que se posent bien des chrétiens sous le règne de Septime-Sévère. Montan, dans son désir de surenchérir sur tous les points de la morale chrétienne, a répondu hardiment par la négative. Tertullien embrasse cette opinion. Le Christ a bien dit : « Fuyez de ville en ville » ; mais il parlait, déclare-t-on, pour ses contemporains. Les temps sont changés. L'Esprit-Saint, qui souffle sur le monde, ne permet plus de telles lâchetés. C'est en 212 et 213, dans le *Scorpiace* et dans le traité de la *Fuite pendant la persécution*, que Tertullien proclame ces maximes. De même, si le Christ a pu substituer la monogamie à la polygamie des temps antiques, et louer la continence, pourquoi le Paraclet, cent soixante ans après les apôtres, n'aurait-il pu apporter à la loi de chasteté son dernier couronnement, et, sinon condamner le mariage comme un mal, tout au moins réprover les secondes noces comme un adultère ? C'est la théorie que Tertullien soutient, après 213, dans son traité de la *Monogamie*.

La
condamnation
des secondes
noces.

Tertullien
montaniste
déclaré.

A partir de ce moment, le montanisme de Tertullien s'affirme et ne cesse plus de s'accuser de jour en jour. Croit-il toujours qu'il est strictement catholique, plus catholique même que la masse des autres fidèles, parce qu'il prétend porter le christianisme à une plus haute perfection ? Mais aspirer à perfectionner par une interprétation indi-

1. Quelques-uns même distinguaient le Saint-Esprit du Paraclet, plaçant celui-ci bien plus haut dans la hiérarchie divine.

2. *Du voile des vierges*, l. 1.

3. *Ibid.*, l. II.

viduelle une doctrine de tradition et d'autorité, est-ce lui rester fidèle ? Et quand cette autorité et cette tradition, qu'il a si magnifiquement glorifiées dans son *Apologétique* et dans son traité de la *Prescription*, s'opposent à lui par la voix des pontifes de Rome, pourra-t-il se dire encore fils soumis de l'Eglise du Christ ? Au fond, chacune de ses nouvelles doctrines a été une atteinte au dogme traditionnel. D'une manière générale, par sa conception d'une Eglise recevant son inspiration du Paraclet, il a ébranlé l'autorité de la loi et du Christ, ouvert la voie aux inspirations individuelles, « substitué à l'Eglise visible et hiérarchique, héritière de l'enseignement et du pouvoir des apôtres, une Eglise où il n'y aura plus de sacerdoce, ni d'autre investiture que celle de l'Esprit ¹ ». Ce dernier pas sera franchi dans les derniers de ses ouvrages, notamment dans son traité *De pudicitia*. L'Eglise à laquelle il reconnaît encore le droit de remettre les péchés ne sera plus qu'une Eglise insaisissable : « l'Eglise de l'Esprit, agissant par l'homme spirituel, et non par une agglomération d'évêques ² ».

Il ne reconnaît plus qu'une Eglise spirituelle.

Ainsi le montanisme, après s'être donné comme un pur réveil de l'esprit chrétien, aboutissait à la négation de toute Eglise visible. L'adhésion du grand polémiste africain lui avait donné un nouveau regain de vitalité et de prosélytisme. La secte se répandit en Orient et en Occident. En Afrique, ses adeptes se glorifièrent du nom de tertullianistes. Ils portaient encore ce nom au temps de saint Augustin, qui ramena à l'Eglise leurs derniers survivants ³.

Les chefs de l'Eglise, secondés par de vigoureux apologistes, n'avaient pas attendu ces derniers temps pour combattre l'erreur montaniste. Eusèbe cite, parmi ces lutteurs de la bonne cause, Apollinaire d'Hiérapolis, Miltiade, Sérapion d'Antioche, Apollonius, et enfin un anonyme, qui écrivit vers 211. Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, soutint pendant plusieurs jours une lutte contradictoire et publique contre les adeptes de Montan. Il les réfuta si victorieusement qu'ils se retirèrent confondus et que « les prêtres de la région lui demandèrent de rédiger le mémoire de ce qui avait été dit contre eux ⁴ ». Nous apprenons par les fragments précieux qu'Eusèbe nous a conservés de ces apologistes, que les montanistes se glorifiaient sur-

Le montanisme est combattu en Orient par les apologistes et les évêques.

1. A. D'ALÈS, *la Théol. de Tertullien*, p. 492.

2. TERTULLIEN, *De pudicitia*, xxiii.

3. S. AUGUSTIN, *Contra hæreses*, lxxxvi.

4. EUSÈBE, *H. E.*, l. V. ch. xvi, n. 4.

tout des visions de Montan, des extases de Priscille et de Maximille, et des nombreux martyrs qu'ils prétendaient avoir parmi eux. Mais les défenseurs de l'Église hiérarchique leur opposaient hardiment la conduite scandaleuse de leurs chefs ¹, faisaient ressortir l'incohérence et la pauvreté de leurs prétendues révélations ², contestaient le nombre et la qualité de leurs soi-disant martyrs ³, leur opposaient enfin l'autorité de l'épiscopat ⁴. Plusieurs conciles des évêques de Phrygie et des environs se réunirent pour les condamner. On en mentionne un à Iconium et un autre à Synnada ⁵.

Le
montanisme
est condamné
à Rome
par le pape
saint
Zéphyrin.

Les évêques d'Occident, moins bien renseignés sur les origines de la secte, et mis en présence d'un montanisme adouci, qui ne se présentait d'abord que comme une doctrine de rénovation morale, furent moins prompts à le réprover. Le pape Eleuthère, saisi de la difficulté par la lettre que lui envoyèrent, en 177, les martyrs de Lyon du fond de leur prison, ne paraît pas avoir tranché la question d'une manière définitive, non plus que son successeur Victor. Zéphyrin semble avoir hésité quelque temps sur l'attitude à tenir. Tertullien raconte qu'il avait déjà envoyé des lettres de communion aux Églises montanistes, lorsque, ayant reçu des renseignements nouveaux par un confesseur asiatique, Praxéas, il revint sur sa décision et révoqua, avant même qu'elles fussent arrivées à destination, ses lettres pacifiques ⁶. Quoi qu'il en soit de ce point particulier, l'hérésie fut prosaite, et, au fond « ce qui importe, ainsi que le déclare justement un historien, c'est l'attitude générale de l'Église à l'égard du montanisme. Si intense que fût encore, au déclin du II^e siècle, la préoccupation du retour du Christ, si profond que fût le respect que l'on avait alors pour l'esprit prophétique et pour ses diverses manifestations, l'Église ne se laissa pas entraîner par Montan en dehors de ses voies ; elle ne voulut exclure ni le prophétisme en général, ni les espérances relatives aux derniers jours ; mais elle maintint sa tradition contre les aventures religieuses, et l'autorité de sa hiérarchie contre les prétentions de l'inspiration privée ⁷ ».

Attitude
de l'Église
de Rome
en face du
montanisme.

1. EUSÈBE, *H. E.*, I, V, ch. XVIII, n. 2, 3, 5, 6.

2. *Ibid.*, I, V, ch. XVII, n. 5 ; I, XVIII, n. 1.

3. *Ibid.*, I, V, ch. XVI, n. 20.

4. *Ibid.*, I, V, ch. XIX, n. 2, 3.

5. HÉPELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. I, 159-160, 161-162.

6. TERTULLIEN, *Adv. Praxeam*, I.

7. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 283. Une réaction excessive contre le montanisme s'était produite en Asie Mineure. Saint Irénée parle de gens qui, pour ne pas admettre les manifestations du Saint-Esprit, repoussaient l'Évangile de saint

Quant au grand homme qui avait prêté à l'hérésie l'appui de son génie, l'Eglise, en condamnant ses erreurs, ne cessa jamais d'invoquer les immortels travaux qu'il avait composés pour la défense de la vérité. « Les Pères du III^e siècle éviteront de le nommer ; mais saint Cyprien et Novatien s'en inspireront constamment. Ceux du IV^e et du V^e ne craindront plus de prononcer son nom, et mêleront diversement l'éloge et le blâme. Cet homme, qui exerça sur son temps une influence profonde et parfois troublante, restera un des témoins les plus notables de l'antique foi. Une science curieuse des origines aimera toujours à interroger sur les débuts de la théologie occidentale celui que notre Bossuet appelait le grave Tertullien ¹. »

La place
de Tertullien
dans l'histoire
de la
théologie
et de l'Eglise.

VI

Tertullien est, sans contredit, le plus puissant écrivain du III^e siècle ; il n'en est ni le plus grand savant ni le plus profond penseur : ces titres appartiennent à Origène.

Mais ce grand homme ne peut être séparé de celui qui fut son maître, Clément d'Alexandrie, ni de la grande école dont il fut la personnification la plus éclatante, ni de tout le mouvement intellectuel dont il fut le représentant le plus illustre.

Vers l'an 180, Pantène, qui dirigeait alors la Didascalée d'Alexandrie, vit arriver à lui un philosophe grec. Ce philosophe avait parcouru, disait-il, la Grèce, l'Italie méridionale, la Syrie et la Palestine, à la recherche de la vérité, et ne l'avait trouvée complète nulle part. Il venait, suivant ses propres expressions, « se reposer en Egypte comme le chasseur qui a enfin découvert sa proie ² ». Le nouveau venu s'appelait Titus Flavius Clemens. Il était né probablement à Athènes ³. Il apportait comme fruit de ses voyages et de ses études cette richesse d'informations et d'expériences qui l'ont fait appeler par saint Jérôme « le plus érudit des écrivains ecclésiastiques ».

Clément
d'Alexandrie.

Jean, où son effusion était prédite (*Adv. hæres.*, l. III, ch. XI, n. 9). Ces hérétiques sont-ils les mêmes que ceux que mentionne saint Epiphane sous le nom d'*Aloges* ? DÖLLINGER (*Hippolytus und Kallistus*, p. 292-310) distingue ces Aloges des Antimontanistes. Héfélé, au contraire, les confond (*Tüb. Theol. Quartalschr.*, 185, p. 564 et s.).

1. A. D'ALÈS, *la Théol. de Tertullien*, p. 498.

2. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, l. I, ch. I.

3. S. EPIPHANE, *Hæres.*, XXXII, 6.

tiques ¹ ». Pantène le retint auprès de lui, et en fit, vers 190, son auxiliaire dans l'enseignement. A la mort de Pantène, vers l'an 200, Clément lui succéda à la tête de l'École. Il était alors prêtre, comme il nous l'apprend dans son *Pédagogue* ².

Il réorganise
l'école
d'Alexandrie.

Sous sa direction, l'organisation du Didascalée fut bientôt transformée. Il devint une grande école officielle, une sorte d'université, relevant de l'évêque, lequel eut désormais le droit de nommer le directeur de l'École et ses auxiliaires ³. Son programme s'élargit. Trois courants d'idées menaçaient alors d'entraîner les esprits hors de la vérité chrétienne ; le stoïcisme, le platonisme, et le gnosticisme lui-même, qui, miné dans son organisation, se survivait encore par son esprit. Clément connaissait bien ces trois courants, pour y avoir été momentanément engagé avant sa conversion. Mais le nouveau maître s'imposa une plus grande tâche encore. Si jamais école a mérité l'honneur d'avoir été pour ses disciples une formation morale complète, c'est bien l'école d'Alexandrie, telle que Clément l'organisa. Nous en avons la preuve dans la fameuse trilogie par laquelle le Maître a résumé tout son enseignement : l'*Exhortation aux Gentils*, le *Pédagogue* et les *Stromates*.

L'*Exhortation
aux Gentils*.

L'*Exhortation aux Gentils* est une apologie, mais une apologie qui s'adresse aux fidèles, et qui cherche à combattre en eux le paganisme pratique, non encore vaincu dans les mœurs et se survivant dans mille préjugés inconscients.

Le *Pédagogue*.

Arraché à l'esprit païen par l'*Exhortation aux Gentils*, l'homme à qui s'adresse Clément est formé à la vie chrétienne par le *Pédagogue*, traité d'éducation morale, dont la fine psychologie et les conseils pratiques demeurent d'une actualité permanente pour tous les âges ⁴.

Les *Stromates*.

La trilogie se complète par les *Stromates*, où le disciple est initié à la Gnose, comme l'appelle Clément, c'est-à-dire à la conception du christianisme complet, ayant la foi pour base, la science pour discipliner ses efforts dans la recherche du vrai, la vertu pour diriger son apostolat auprès des hommes et pour élever son âme vers Dieu par la plus pure contemplation. Dans ce livre étrange, touffu, varié, surprenant, si bien appelé *Stromates*, c'est-à-dire *Tapisseries*, *Bigar-*

1. S. JÉRÔME, *Ep.* LXX, *Ad Magnum*.

2. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pédagogue*, l. I, ch. VI.

3. S. JÉRÔME, *Catal.*, 34 ; *Ep.* XXXVI, *Ad Paulam*.

4. Voir Pierre LHANDÉ, *Jeunesse*, petit code d'éducation au foyer d'après Clément d'Alexandrie, 1 vol. in-16, Paris, 1912.

rures, Mélanges, et dont le défaut de méthode est voulu par l'auteur, car il veut, dit-il, éliminer l'artificiel, ne point sortir de la nature, promener son disciple dans une montagne aux perspectives variées, et non dans un jardin aux symétriques ordonnances ¹, on ne remarque pas d'autre unité que celle d'un esprit chrétien toujours identique, d'une élévation constante et d'un inébranlable souci de perfection.

Ainsi cet ouvrage, qui débute par un enseignement didactique, et en quelque sorte terre à terre, se termine par les plus hautes élévations mystiques.

Car ce mot de Gnose, ou de Science, qui revient à chaque instant sous la plume du philosophe d'Alexandrie, ne doit pas nous égarer par son étymologie. Pour Clément, la Gnose, c'est l'état de perfection ; le gnostique, c'est le chrétien parfait ². Ce qui constitue donc l'essence de la Gnose, ce n'est point la science, c'est la vertu, c'est l'amour. « Par l'amour, dit-il, le gnostique est investi des biens qu'il possédera un jour. Le désir de ressembler à ce qui est beau ne le tourmente plus : par l'amour il possède la beauté même. Emporté vers Dieu sur les ailes de l'amour, le gnostique vit libre sur la ruine de toutes ses convoitises. Absent d'ici-bas, il est tout entier avec Celui qu'il aime ³... Et, comme la pierre a la pesanteur, le gnostique a la science, c'est-à-dire la connaissance, le bon conseil, qui lui font discerner ce qui peut l'aider à se maintenir dans la vertu ⁴. » Clément se complait à multiplier et à varier les traits de ce tableau ; on voit que, pour lui, il constitue une partie essentielle de son apologétique, de sa prédication. Tout ce qui a pu jadis séduire son âme dans les philosophies antiques, tout ce qui pourrait encore troubler l'âme de ses frères, sous la forme d'un appel ou d'un regret : l'impassibilité bienheureuse du stoïcien, l'ardent amour qui soulève l'âme d'un platonicien vers l'idéale beauté, la plénitude de science que le gnosticisme promet à ses adeptes, tout cela l'auteur des *Stromates* le trouve, le montre dans l'âme du chrétien complet,

La vraie Gnose
d'après
Clément
d'Alexandrie.

1. *Stromates*, l. VI, ch. 1 ; l. VII, ch. XVIII.

2. Il y a là un procédé analogue à celui que nous avons signalé plus haut à propos du Logos. Les mots de Gnosticisme, de Gnose, étaient de ces mots où toute une époque met son idéal de perfection, de bonheur, comme à telles autres époques, les mots de Civilisation, ou de *Kultur*, ou de Progrès, deviennent comme les symboles des aspirations d'un peuple. On verra alors Balmès ou Léon XIII étudier l'Eglise dans ses rapports avec la *Civilisation*, le P. Félix donner pour titre à ses conférences : *le Progrès par le christianisme*.

3. *Stromates*, l. VI, ch. IX.

4. *Ibid.*, l. VII, ch. VII.

du vrai mystique parvenu au sommet de la montagne de perfection.

La mystique
de
Clément
d'Alexandrie.

Plus tard, de faux mystiques essaieront de s'appuyer sur la doctrine de Clément d'Alexandrie pour patroner leurs erreurs ¹. Clément, il est vrai, comme beaucoup de mystiques, ne mesure pas toujours ses expressions. Cependant, il est bon de remarquer, avec Bossuet, que « ses grands mots exagératifs portent en eux-mêmes leurs restrictions dans leur propre excès, et l'on voit bien naturellement qu'ils demandent un correctif ; mais quand ce correctif est apporté par l'auteur même, le dénouement est certain, et il n'est pas permis de s'y soustraire ² ». Clément dit bien, en un endroit, que « la vertu du gnostique est inamissible ³ » ; mais il ajoute que cette inamissibilité est due à ses efforts, à sa prévoyance, à son bon gré, aidés de la grâce de Dieu ⁴. Il déclare que l'amour parfait bannit tout motif intéressé de crainte ou d'espérance ; mais de l'ensemble de sa doctrine, il ressort clairement qu'il n'écarte de l'amour parfait que les motifs tirés de l'espoir d'un bien temporel, d'une récompense autre que Dieu lui-même ⁵. S'il représente enfin le parfait chrétien, l'esprit et le cœur immuablement fixés vers un centre immobile, qui est Dieu, ce n'est point pour qu'il s'arrête à une contemplation inactive, mais pour qu'il trouve dans cette contemplation même un moyen d'avancer plus rapidement et plus directement vers sa fin. « Le chrétien, dit-il, dans une belle image, est semblable à un marin qui, après avoir jeté l'ancre, se met en mouvement vers elle ; le véritable gnostique, par là même qu'il se fixe à Dieu par la contemplation, se pousse lui-même vers Dieu ⁶. »

Imprécisions
et
inexactitudes
théologiques
de Clément
d'Alexandrie.

On a relevé, dans les expressions dont Clément d'Alexandrie se sert en parlant de Dieu, de la Trinité, de l'humanité du Christ, de la vie chrétienne, des inexactitudes et des imprécisions. Elles sont presque toujours dans les mots plus que dans les pensées. Elles sont dues, la plupart du temps, à l'imperfection d'un langage théologique en voie de formation. Ainsi, en parlant des Personnes divines, parfois il pousse si loin l'expression de leur unité, qu'il semble n'en faire que

1. Par exemple, Molinos, M^me Guyon.

2. BOSSUET, *Tradition des nouveaux mystiques*, édit. Lebel, t. XXVIII, p. 28.

3. *Stromates*, l. VII, ch. VII.

4. *Ibid.*

5. FREPPEL, *Clément d'Alexandrie*, p. 466. Cf. BOSSUET, *Cinquième écrit sur les Maximes des saints*.

6. *Stromates*, l. IV, ch. XXXIII.

des modes d'une même substance, et qu'il encourt le reproche de modalisme ¹ ; et cependant d'autres passages, où il semble outrer la dépendance d'origine du Fils à l'égard du Père, l'ont fait accuser de subordinatisme ². Il divise les chrétiens en deux catégories, les uns s'appuyant sur la foi seule, les autres s'élevant jusqu'à la gnose ; mais il affirme, d'autre part, que la gnose suppose la foi et que la foi contient en germe la gnose ; de telle sorte que sa distinction n'a rien de commun avec celle qui séparait, dans la fausse Gnose, les hyliques, les psychiques et les pneumatiques, accordant à ces derniers des franchises scandaleuses ³.

Les inexactitudes nombreuses que renferment les œuvres de Clément d'Alexandrie, leurs exagérations manifestes, ont fait juger sévèrement sa doctrine par plusieurs théologiens ⁴. Ce n'est point ce motif cependant qui paraît avoir déterminé le pape Benoît XIV à le rayer du martyrologe, mais bien plutôt le fait qu'avant l'inscription de son nom au martyrologe d'Usuard, au XI^e siècle, on n'a trouvé aucune trace d'un culte de vénération rendu à cet écrivain ecclésiastique dans une Eglise quelconque, avec l'assentiment formel ou tacite d'un évêque ⁵.

VII

Le plus grand mérite de Clément d'Alexandrie est peut-être d'avoir formé Origène.

Origène.

1. *Pédagogue*, I, 7, 8 ; III, 12 ; *Stromates*, V, 6 ; VII, 12.

2. *Stromates*, IV, 25, 26 ; V, 14 ; VII, 2.

3. *Pédagogue*, I, 6.

4. Par exemple par le P. Petau, qui voit en Clément d'Alexandrie des germes d'arianisme. Sur la doctrine et les erreurs ou inexactitudes de Clément, voir TIXERONT, *Histoire des dogmes*, p. 263-278.

5. BENOIT XIV, *Œuvres*, t. VI, p. 119-125. Quelque chose de « ce christianisme hellénique, aux contours peu arrêtés, à l'horizon lumineux et vague », se retrouve dans les *Odes de Salomon*, écrit pseudépigraphique dont on rencontrait la trace dès le I^{er} siècle, mais qu'on croyait à jamais perdu, quand, vers 1906, Rendel Harris, savant orientaliste de Cambridge, l'a retrouvé dans un lot de manuscrits syriaques apportés des bords du Tigre. MM. LABOURT et LATIFFOL en ont donné, en 1911, une traduction française accompagnée d'une introduction historique (Paris, Gabalda). Plusieurs indices font conjecturer que cette œuvre, expression tout à fait remarquable d'un mysticisme juif à tendances gnostiques, est une œuvre égyptienne, et « on se figure sans trop de peine le pseudo-Salomon composant ses poèmes dans l'atmosphère où Clément devait grandir, peut-être non loin de son maître Pantène ». A. D'ALÈS, *Etudes*, t. CXXIX, 1911, p. 769.

Somme toute, si l'on met à part quelques idées, vagues encore, mais suggestives, sur les voies mystiques, l'apport personnel de Clément aux sciences ecclésiastiques est de peu d'importance. L'auteur du *Pédagogue* fut un éducateur, un merveilleux éveilleur d'âmes, un de ces maîtres qui ne donnent toute leur valeur que dans leur chaire de professeur, ou mieux encore dans leurs entretiens familiers avec leurs disciples. Il le reconnaît lui-même : il se demande, au début de ses *Stromates*, s'il lui est permis d'écrire, de confier à un livre mort ce qui est fait pour l'enseignement oral et vivant ¹. Tout autre est Origène. Ses ouvrages, autant que son enseignement, feront date dans l'histoire de la pensée humaine. Jusqu'à saint Augustin, dont l'autorité supplantera la sienne, tous les Pères grecs et latins s'inspireront de son exégèse, de son apologétique et de sa théologie. Ce « bourreau de travail ² », ainsi que l'appellera saint Athanase, ne sera pas seulement un moissonneur de toute la science de son temps, comme Irénée, il sera, comme Augustin, un semeur d'idées nouvelles. L'histoire doit s'arrêter avec vénération devant la personne et l'œuvre de ce grand homme.

Importance
du rôle
d'Origène
dans l'histoire
de la
théologie.

Son enfance.

Il était né en 185, à Alexandrie même, de parents chrétiens, avait eu pour premier instituteur son père Léonide, puis, de bonne heure, avait fréquenté l'École d'Alexandrie. Il y avait entendu les leçons de Clément. Dès ses premières années, l'enfant avait révélé l'ardeur de sa piété et son désir avide de science. « En ce qui concerne Origène, dit Eusèbe, même les langes de son berceau, pour ainsi dire, me semblent dignes de mémoire. Sévère était à la dixième année de son règne ; Lætus gouvernait Alexandrie, Démétrius avait récemment reçu l'administration des Églises de ce pays, et le feu de la persécution allait grandissant. Origène n'était alors qu'un enfant ; mais un tel désir du martyr s'empara de son âme, que bondir, s'élaner au combat lui était une joie... Sa mère dut un jour lui cacher ses habits pour le forcer à rester à la maison ³. » Dès ses premières années, il s'appliqua avec une ardeur inouïe à étudier, sous la direction de son père, les Saintes Lettres, « ne se contentant pas du sens obvie, qui est à la portée de la main, mais cherchant plus loin, soulevant des pro-

1. *Stromates*, I, 1.

2. Τοῦ φιλόπονου Ὀριγένους, S. ATHANASE, *De decretis nicani*, § 27, P. G., t. XXV, col. 466.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. 11, n. 6.

blèmes ¹... » Léonide modérait son ardeur, mais « on dit que le soir, pendant le sommeil de l'enfant, il allait près de lui, lui découvrait la poitrine, et, comme si l'Esprit divin en avait consacré l'intérieur, la baisait avec respect, et se réjouissait de son bonheur de père ² ».

En 203, l'illustre chef de l'École d'Alexandrie, qui professait sur le martyre des principes à la fois courageux et prudents, blâmant à la fois les lâches et les présomptueux ³, avait jugé opportun de se retirer en Cappadoce, auprès de son disciple, l'évêque Alexandre, dont il administra l'Eglise, après que celui-ci eut été emprisonné pour la foi. La grande école chrétienne fût peut-être restée longtemps muette, si l'évêque Démétrius n'avait songé à la confier à l'ardent disciple qui en était déjà la gloire. Origène avait à peine dix-huit ans. En pleine persécution, l'intrépide jeune homme, déployant une extraordinaire puissance de travail, réussit à grouper autour de sa chaire un nombre toujours croissant d'auditeurs. Son succès même lui fut une sauvegarde. Des hérétiques, des païens même, parmi les plus distingués de la ville, se montrèrent avides de l'entendre. Pour se rendre plus capable d'instruire un pareil auditoire, Origène résolut d'entreprendre une étude méthodique et approfondie de la philosophie ; et il choisit, pour le diriger dans cette étude, le fondateur même du néo-platonisme, Ammonius Saccas ⁴. Il voulut aussi apprendre l'hébreu et se fortifier dans les connaissances philologiques. Un de ses élèves, Ambroise, mettait à son service ses grandes richesses, lui procurant les livres et faisant faire pour lui toutes les recherches dont il avait besoin.

Vers l'an 212, il se rendit à Rome, dans le désir de connaître « la très antique Eglise des Romains ⁵ », comme il s'exprime lui-même. Puis, à partir de l'année 215, sa vie fut extrêmement agitée. Une violente persécution des chrétiens l'obligea, cette année-là, à fuir en Palestine. Il y fut invité, quoique laïque, à faire des conférences aux fidèles dans les églises. Sa renommée était déjà si grande, qu'en 218, la mère du futur empereur, Alexandre Sévère, Julia Mammée, le manda à Antioche pour conférer avec lui de la religion chrétienne. Mais, en même temps, l'évêque Démétrius le blâmait d'avoir

L'évêque
Démétrius
lui confie
la direction
de l'école
d'Alexandrie
(203).

Il étudie
la philosophie
sous
la direction
d'Ammonius
Saccas.

Sa grande
renommée.

Il est ordonné
prêtre.

1. EUSÈBE, *H.-E.*, liv. VI, ch. II, n. 7-8.

2. *Ibid.*, n. 11.

3. *Stromates*, IV, 4.

4. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XIX.

5. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XIV.

Il est blâmé
par son évêque
et privé
du ministère
pastoral.

Le
Peri Archon
ou *Livre*
des Principes.

Sa règle
de foi.

Ses principes
d'exégèse.

usurpé des fonctions réservées aux ecclésiastiques. Vers 228, ses amis, les évêques Théoctiste et Alexandre, l'ordonnèrent prêtre. Peu après, vers 230, il publia son grand ouvrage de théologie, le *Peri Archon*, ou *Les Principes*. Mais alors son évêque, Démétrius, l'accusa, non plus seulement d'infractions aux lois de l'Eglise, mais d'hérésie. Deux synodes, réunis à Alexandrie en 231, lui ôtèrent la charge de l'enseignement et lui interdirent le ministère sacerdotal. Un concile romain, réuni sous le pontificat de Pontien, vers 232, adhéra à ce jugement.

Les condamnations portées contre Origène étaient-elles uniquement inspirées par le souci de l'orthodoxie et de la discipline ? Des passions moins avouables ne s'y mêlèrent-elles pas ? Saint Jérôme l'a cru, et l'a déclaré en termes énergiques ¹. Il faut reconnaître cependant que le livre des *Principes*, d'une orthodoxie parfaite en ses grandes lignes, et plein de grandes vues dont la postérité devait tirer profit, contenait bien des assertions téméraires et dangereuses.

Comme Irénée au début de son livre sur les *Hérésies*, comme Tertullien en tête de son traité de la *Prescription*, Origène commence par poser la règle de foi à laquelle il déclare ne vouloir jamais se soustraire. Cette règle, elle est dans la prédication ecclésiastique, se rattachant à l'enseignement des apôtres et du Christ ² ; et l'auteur, dès le début de son ouvrage, énumère les vérités certaines que nous tenons de cet enseignement ; ce sont à peu près celles que nous professons aujourd'hui en récitant le Symbole des Apôtres. Mais, à côté de ces vérités définitivement acquises, et qui sont imposées à tous, se trouvent celles que Dieu a laissées à la libre recherche des savants ; elles forment le domaine où s'exercera la sagacité du théologien.

Dans cette étude, dit-il, le théologien puisera à deux sources : l'Écriture sainte et la philosophie. L'Écriture sainte doit être l'objet de toute notre vénération, parce qu'elle contient les paroles de Dieu ; mais elle peut avoir trois sens : un sens somatique ou littéral, un sens psychique ou moral, un sens pneumatique ou spirituel : il est

1. *Damnatur a Demetrio... Roma ipsa contra eum cogit senatum; non propter dogmatum novitatem, nec propter hæresim, ut nunc adversus eum rabidi canes simulant, sed quia gloriam eloquentiæ ejus et scientiæ ferre non poterant et illo dicente omnes muti putabantur.* (S. JÉRÔME. *Rufin, Apol.*, II, 20.)

2. *Les Principes, Préface*, 3. A part quelques fragments conservés en grec, nous n'avons de ce traité que la traduction latine de Rufin, où celui-ci s'est efforcé de pallier les erreurs d'Origène, surtout au point de vue trinitaire. Une traduction littérale de saint Jérôme a presque entièrement péri.

même quelques passages, très rares, qui n'ont qu'un sens spirituel ; on reconnaît ces passages par l'impossibilité pratique de les prendre à la lettre ; alors le chrétien, traversant hardiment la figure ou l'allégorie, ira droit au mystère qu'elle recouvre ¹. Origène, et surtout ses disciples, devaient abuser de cette dernière règle, et, sous prétexte de chercher un sens plus profond, substituer trop facilement l'allégorie à la lettre, la fantaisie à la règle de foi.

Quant à la philosophie, Origène tenait de son maître Clément qu'elle est une chose très haute et très grande, et « qu'il est vraisemblable qu'avant la vocation des Grecs au salut, Dieu lui-même avait donné aux Grecs la philosophie ² » ; il croyait aussi, comme son maître, que la philosophie n'est pas tel ou tel système, qu'elle est surtout une méthode et un esprit ³. Mais celui dont la jeunesse enthousiaste avait reçu les enseignements d'Ammonius Saccas, celui qui s'était assis sur les bancs de l'école à côté de Plotin, devait plus d'une fois, malgré lui, laisser la doctrine néo-platonicienne pénétrer sa théologie, et parfois la vicier d'une manière dangereuse.

Sa
philosophie.

VIII

Origène groupe tous les problèmes de philosophie religieuse que Dieu a abandonnés à la discussion des hommes autour de deux grandes questions : celle des rapports de Dieu avec le monde matériel, celle de l'origine du mal et de sa guérison.

Doctrines
théologique
d'Origène
d'après le *Peri*
Archon.

Pour lui, la matière est créée, véritablement créée, c'est-à-dire tirée du néant, mais éternelle ; car si Dieu, dit-il, avait pu un instant n'être pas créateur, il eût acquis à un moment donné une perfection nouvelle ; il ne serait pas l'Éternel Tout-Puissant. Par la même raison, Dieu a créé tous les êtres qu'il pouvait tirer du néant ; notre monde n'est qu'un moment au milieu d'une infinité de mondes qui l'ont précédé et qui le suivront. Entre le monde et Dieu se trouve un ordre ascendant de créatures de plus en plus parfaites, de plus en plus dégagées de la matière, sans qu'aucune cependant soit absolument dénuée d'un corps, plus ou moins subtil. Du côté de Dieu, il

Cosmologie
et théodicée.

1. *Les Principes*, l. IV, ch. XIII.

2. *Stromates*, l. I, ch. V et IX ; l. VI, ch. XVII.

3. S. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE, *In Orig. panegy.*, 13-14.

existe aussi comme un ordre descendant, qui, tout en maintenant l'unité de nature entre les Personnes divines, et même leur consubstantialité ¹, gradue leur plénitude et subordonne les activités du Fils et du Saint-Esprit à celle du Père. Il faut l'avouer, le langage d'Origène est nettement subordination. On ne peut en trouver d'excuse que dans son désir de combattre les modalistes, qu'il avait toujours en vue.

Rapports
de sa
cosmologie
avec celle du
gnosticisme.

On le voit, c'est un peu à la manière du gnosticisme qu'Origène cherche à expliquer les rapports de Dieu avec le monde ; et c'est peut-être en considérant cette première question qu'on pourrait dire que son système est, sur les questions où la foi ne lui paraît pas en jeu, « une sorte de compromis avec la Gnose ² ». Mais sur la seconde question capitale de son traité, celle du mal, il se sépare du système gnostique jusqu'à en être la contre-partie.

L'origine
du mal et la
liberté.

Tandis que le gnosticisme hérétique explique l'origine du mal par une décadence fatale des êtres, pour Origène, tous les degrés du bien et du mal, tous les degrés de l'être des créatures ne s'expliquent que par la liberté. L'éternelle création avait eu pour objet des êtres égaux en facultés et en dons, mais libres. Ils n'ont pas tous été également fidèles à Dieu, et de là sont nées toutes les différences qui existent entre eux ³. Les uns sont devenus des anges, les autres des âmes humaines, les autres des démons. Or le mal que la liberté a fait, la liberté peut le réparer, non pas toutefois par les seules forces de la nature, mais par la coopération de l'homme avec Dieu. Sur cette coopération de Dieu et de l'homme le grand docteur a des formules d'une netteté et d'une force qui n'ont pas été dépassées ⁴. Cette coopération de l'homme et de Dieu est possible grâce à l'Incarnation, par laquelle Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, s'est fait vraiment homme, s'est rendu par là capable d'expié et de racheter les fautes des hommes. Cette rédemption s'est faite par sa mort et se perpétue par les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Par ces mystères ou sacrements, le Christ s'unit à qui veut de son union, prête sa force à qui l'accepte, communique sa divinité à qui consent à la recevoir.

La
Rédemption.

L'eschatologie
d'Origène.

Mais le triomphe du bien sur le mal ne serait pas digne de Dieu

1. Le mot ὁμοούσιος se trouve dans Origène, si la traduction latine d'une de ses Homélie sur l'Épître aux Hébreux est exacte. (P. G., t. XIV, col. 1308.)

2. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 357.

3. *Les Principes*, I, 9-6 ; II, 9, 5, 6 ; III, 5-4.

4. *Les Principes*, III, 1-22. Cf. III, 1-18.

s'il n'était pas complet. A la fin des temps, Origène entrevoit un renouvellement de toutes créatures, une sorte de retour à l'unité par une fusion de tout être créé dans l'Incréé, fusion qui n'est point l'absorption de Dieu dans l'homme, ni de l'homme dans Dieu, mais où cependant toute créature, même pécheresse, lentement purifiée par le feu vengeur, c'est-à-dire par la fièvre de son remords¹, rentrera enfin dans l'amitié de Dieu. Alors la mort sera détruite, le corps spiritualisé, le monde matériel transformé, et il n'y aura plus partout que paix et concorde dans l'amour². Certes, en abordant ces dernières vues sur la consommation de toutes choses, Origène, dont l'œuvre est un singulier mélange d'audace et de timidité, hésite et s'humilie : « Toutes ces matières, dit-il, je ne les aborde qu'avec crainte et en usant de beaucoup de précautions. Je discute simplement, suivant mes forces, j'exerce mon esprit, sans vouloir rien établir de certain ni de définitif³. » On sent pourtant que, s'il n'ose mettre toute son affirmation dans cette vision de la palingénésie suprême, il y met tout son désir et tout son cœur.

L'enthousiasme chez Origène n'eut jamais rien de factice. Repoussé d'Alexandrie, mais accueilli avec faveur par les évêques de Palestine, il ouvre à Césarée une école théologique dont le caractère scientifique est encore plus marqué que celui de l'école alexandrine. Origène commence par y enseigner la dialectique ; il continue par la physique, la géométrie et l'astronomie, pour traiter ensuite de la morale, qui, dit un de ses auditeurs, « semble s'incarner dans le maître lui-même⁴ ». De la morale, il passe à la métaphysique, expose tous les systèmes philosophiques, et recommande l'étude de tous les écrivains, ceux-là seuls exceptés, qui nient l'existence de Dieu et de la Providence⁵. Le maître voit alors affluer à Césarée les plus illustres disciples, comme Grégoire, le futur Thaumaturge, et son jeune frère. C'est là qu'il publie ses plus grands travaux d'exégèse et le gigantesque monument de critique biblique connu sous le nom d'*Hexaples*. Son but est de rendre visible l'exactitude de la traduction dite des Septante, et de fournir une base sûre à la critique textuelle des Livres saints. Sur six colonnes, il place en regard

Origène
à Césarée

L'école
de Césarée.

Les Hexaples.

1. *Principes*, II, 10-4.

2. *Ibid.*, I, 6-4 ; III, 6-6.

3. *Ibid.*, I, 6.

4. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE, *Panegyrique d'Origène*, ch. VII-XV ; P. G., t. X, col. 1073-1096.

5. *Ibid.*

Origène
et l'Église.

le texte hébreu en caractères hébraïques, le même texte en lettres grecques, la version d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante et enfin celle de Théodotion. Sa gloire devient universelle. On le consulte de partout ; ses écrits se répandent en Occident comme en Orient. Cependant il fait face à tous les ennemis de l'Église : hérétiques, juifs et païens. Car il aime l'Église d'un amour sans bornes. « L'Église seule, dit-il, est en possession de la foi droite¹... Le canon vrai des Écritures est celui-là seul que l'Église garantit²... La formule de la vraie foi est celle qui est dans le symbole baptismal³... Les hérétiques portent le nom de chrétiens ; mais ils sont en réalité des voleurs et des adultères : des voleurs, qui dérobent les vases du temple, des adultères, qui souillent les chastes dogmes de l'Église⁴. »

IX

Les attaques
des païens
contre le
catholicisme.

Le *Discours
véritable*
de Celse.

Mais les hérétiques ne sont pas alors les seuls ennemis de l'Église. Le milieu du n^e siècle marque le point de départ d'une série d'attaques ouvertes contre le christianisme de la part des philosophes païens, attaques qui se prolongeront jusqu'à Julien l'Apostat. Des savants, tels que Crescens et Fronton essaient de combattre la religion chrétienne par l'arme de la critique historique et de la dialectique. Leurs écrits sont bientôt éclipsés par l'œuvre du platonicien Celse, dont le *Discours véritable*, paru vers l'an 178, est la diatribe la plus violente que l'antiquité païenne ait produite contre la religion de Jésus-Christ. L'injure y est jetée à pleines mains contre les chrétiens, leurs livres saints, leurs dogmes, leur culte, leur vie entière. La Bible y est présentée comme un ramassis de fables ineptes ; Jésus et ses disciples, comme de vulgaires imposteurs ; la prompte diffusion du christianisme, comme le résultat de la panique provoquée par les épouvantails du jugement dernier et du feu de l'enfer ; l'organisation de l'Église, comme le plus redoutable péril qui jamais ait menacé la prospérité et la sécurité de l'empire. L'ouvrage, sceptique, railleur,

1. *Comment. in Rom.*, 1, 19 ; *P. G.*, t. XIV, col. 870.

2. *Homil. in Luc.*, 1 ; *P. G.*, t. XIII, col. 1803.

3. *Comment. in Joan.*, xxxii, 9 ; *P. G.*, t. XIV, col. 784.

4. *Casta Ecclesiae dogmata, Comment. in Rom.*, v, 1.

faux jusqu'au mensonge flagrant, plaisant jusqu'à la farce grossière, décèle pourtant un vaste savoir, une pénétration singulière, une habileté consommée¹. Un seul homme est capable d'en présenter sans délai une réfutation complète, victorieuse ; c'est Origène. Il résiste quelque temps aux instances de ses amis, non par manque de courage, mais par conviction de l'impuissance de tout effort humain pour rétablir dans les âmes la foi ruinée ou ébranlée. « Ah ! s'écrie-t-il, si je pouvais pénétrer dans le cœur de tous ceux qui sont tombés sur l'ouvrage de Celse, en arracher les traits qui blessent les âmes peu munies de l'armure divine, et appliquer des remèdes spirituels sur les plaies que Celse y a faites par le poison de ses doctrines !... Mais il n'y a que Dieu qui puisse ainsi pénétrer invisiblement les cœurs². » Il se décide pourtant, en pensant que « renverser les prétentions de Celse pourra au moins préparer les voies au triomphe de la vérité³ ».

Dès la préface, Origène déclare comment il conçoit la vraie preuve du christianisme, celle qui n'est pas un jeu de l'esprit, celle qui peut faire passer l'homme de l'incrédulité à la foi, ou affermir le fidèle dans sa croyance. « J'ose le dire, déclare-t-il, l'apologie que vous me demandez fait du tort à celle qui réside dans la réalité. Elle obscurcit cette puissance de Jésus, si éclatante pour les âmes qui ne sont pas insensibles⁴. » Mais quelle est donc, au sens d'Origène, cette « apologie qui réside dans la réalité (τῆν ἐν τοῖς πράγματιν ἀπολογίαν) » ? Ce qui manifeste, surtout à ses yeux, la vérité du christianisme, c'est la force morale et la perfection morale de l'Eglise. « Jamais, dit-il, magicien, par la vertu de ses prodiges, n'a excité les spectateurs à une réforme morale⁵. » La « doctrine des chrétiens, leur patience, leur obéissance aux lois, leur fermeté à mourir : tout démontre qu'ils ne doivent leur origine ni à un usurpateur ni à un séditieux⁶. » « Les disciples de Jésus, ajoute-t-il, ont, d'après la promesse du Maître, accompli des miracles plus grands que les miracles de Jésus... Tant de gens qui étaient boiteux, selon ce que l'Écriture nomme l'homme intérieur, se sont allégrement mis à

Origène
entreprind
de le réfuter.

La preuve
de la vérité
du
christianisme
par la vitalité
divine
de l'Eglise.

1. L'ouvrage de Celse est perdu, mais grâce à la méthode de son adversaire Origène, qui le réfute en le suivant pas à pas et en le citant textuellement, on a pu le reconstituer presque en entier.

2. *Contre Celse*, l. V, ch. 1.

3. *Ibid.*, Préface, II.

4. *Ibid.*, Préface, III.

5. *Ibid.*, l. I, n. 68. Cf. l. II, 44 ; l. VIII, 43.

6. *Ibid.*, l. II, 44 ; l. III, 7.

marcher ¹. » La diffusion du christianisme et la persécution exercée contre les chrétiens « donnent chaque jour à notre foi une puissance nouvelle ² ». On croirait vraiment entendre déjà le Concile du Vatican déclarant que « l'Eglise, par son admirable propagation parmi les peuples, par l'éminente sainteté de sa vie et par l'inépuisable fécondité de ses bienfaits, est un témoin irréfutable de notre foi ³ ».

Les miracles
et les
prophéties.

Est-ce à dire que l'apologiste fasse peu de cas des autres arguments : prophéties, miracles, affirmations solennelles de Jésus ? Nullement, puisqu'il consacrerait à ces preuves la majeure partie de son livre, mais il a voulu d'abord, ayant en vue un but d'apologétique pratique, mettre son lecteur en présence de la preuve qui est le plus à sa portée : le miracle moral de la vie de l'Eglise.

Nécessité
de bonnes
dispositions
intérieures.

D'ailleurs, quel que soit l'argument présenté, il ne sera efficace, dit Origène, que pour une âme bien disposée. « Nous voulons, ajoute-t-il, faire observer que, pour bien lire l'histoire évangélique, il faut une âme sincère, une recherche attentive, et, pour ainsi dire, l'aptitude à pénétrer dans l'esprit des écrivains ⁴. » Mais ce n'est point là ce qu'inspire l'ouvrage de Celse. Celse ne se préoccupe nullement de comprendre les Ecritures ⁵ ; Celse ne consulte que sa haine ⁶ ; il parodie, il raille, il descend jusqu'à la bouffonnerie ⁷, et par là, au lieu de rien éclairer, il obscurcit tout ; au lieu de s'élever, il se dégrade ⁸.

Aucun des ouvrages d'Origène ne révèle plus profondément son âme d'apôtre, pour qui écrire ou parler n'est point se complaire en de vaines conceptions, mais agir sur les âmes, les convertir au Christ, les sauver.

1. *Contre Celse*, l. II, 48.

2. *Ibid.*

3. *Concile du Vatican*, sess. III, cap. III, DENZINGER-BANNWART, n. 1794.

4. *Contre Celse*, l. I, 42.

5. *Ibid.*, l. III, 74.

6. *Ibid.*, l. II, 11.

7. *Ibid.*, l. V, 18. Cf. II, 56 ; III, 21 ; IV, 13.

8. *Ibid.*, VII, 46.

X

Que le traité *Contre Celse* ait contribué à sauver bien des âmes, nous ne pouvons pas en douter. Cependant le cœur de l'ardent apologiste n'était point satisfait. Il avait donné au Christ son labeur, sa tranquillité, et, dans des circonstances particulièrement douloureuses, il lui avait fait des sacrifices plus intimes encore ; mais il ne lui avait pas donné son sang. Le rêve de son enfance ne s'était pas réalisé. Tout jeune encore, il avait envié le sort de son père Léonide, mis à mort pour la foi. Plus tard, en 235, quand la persécution de Maximin éclata, deux de ses amis, Ambroise et Proctète, ayant été jetés en prison, il leur adressa son *Exhortation au martyr*. « Quinze ans après, la persécution de Dèce le trouva et le saisit à son poste de maître chrétien. On le mit à la question ; il fut jeté en prison, chargé de chaînes, soumis à la torture de l'écartement des jambes. On le menaça du feu, on le fit passer par d'autres supplices. Rien ne put vaincre sa constance. Pourtant, moins heureux que son ami Alexandre, qui mourut en prison, Origène atteignit vivant le terme de la persécution. Il survécut deux ou trois ans, pendant lesquels il eut le temps de s'associer aux mesures miséricordieuses prises par les grands évêques du temps, Corneille, Cyprien, Denys, envers les fidèles qui avaient défailli pendant les mauvais jours. Son ami Ambroise mourut avant lui. Une des dernières lettres qu'il reçut lui vint de son ancien disciple Denys, maintenant évêque d'Alexandrie : elle traitait du martyr. Il mourut enfin, couronné de toutes les gloires auxquelles un chrétien peut aspirer en ce monde, et pauvre jusqu'à son dernier jour. C'est à Tyr qu'il rendit à Dieu sa belle âme ¹. »

Il laissait une œuvre immense ², qui souleva plus de discussions encore après sa mort que de son vivant. Saint Grégoire le Thaumaturge, Pamphile et Eusèbe de Césarée, le défendirent énergiquement. D'autres lui reprochaient avec amertume d'avoir favorisé les ten-

Le zèle
apostolique
d'Origène.

Il est mis
à la torture
pour la foi.

Les erreurs
doctrinales
d'Origène.

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 348-349.

2. Six mille volumes, selon saint Epiphane. « Ce chiffre énorme, dit Mgr Duchesne, n'est pas invraisemblable si l'on tient compte de la faible étendue des rouleaux (*volumina*) sur lesquels on transcrivait. » (*Ibid.*, p. 351.)

dances hérétiques de ses contemporains en enseignant l'éternité de la création, la corporéité des anges, la subordination du Fils et du Saint-Esprit à Dieu le Père, en donnant trop de place à l'allégorie dans les Écritures, en favorisant la croyance à la préexistence des âmes, en insinuant l'espérance en une restauration finale de toutes choses en Dieu, restauration à laquelle prendraient part les damnés et les démons eux-mêmes. Telle est, en effet, la série des erreurs qu'on a, plus ou moins justement, reprochées à Origène. Il est difficile de préciser dans quelle mesure elles lui sont attribuables. Il est avéré que bien des gens falsifièrent ses écrits, même de son vivant. Origène s'en est plaint avec beaucoup de tristesse ¹. Mais si, sur tant de sujets abordés par ce grand homme, souvent pour la première fois, en dehors de toute voie frayée par la tradition, des lacunes et des erreurs se sont produites, l'ensemble de son œuvre, que personne n'a jamais attaqué, mérite notre admiration. Avec lui on sent pénétrer dans la théologie catholique, ébauchée par saint Irénée et par Clément d'Alexandrie, un large souffle de vraie science et de vraie critique. Quant à l'homme lui-même, par la droiture de ses intentions, par son dévouement absolu à l'Église, par son labeur obstiné, et par cette soif de sacrifice qui l'anima jusqu'à son dernier jour, il est le modèle de quiconque a l'ambition de vouer sa vie à la défense de sa foi.

Jugement
sur l'ensemble
de son œuvre
et sur
sa personne.

XI

Saint
Hippolyte.

Pendant qu'en Orient la science catholique prenait un si grand essor, elle se manifestait en Occident par des travaux d'une forme moins brillante, mais d'une précision plus ferme et plus nette. Saint Hippolyte doit être considéré comme le principal représentant de ce mouvement. Ses commentaires de l'Écriture sont justement préférés à ceux d'Origène, sinon pour la profondeur et l'originalité des pensées, du moins pour la justesse des principes qui les inspirent, pour la sobriété des aperçus, pour le tact et le goût qui déterminent ses interprétations et ses applications pratiques. Il ne nous reste

1. FREPPEL, *Origène*, t. II, p. 445 ; DUCHESNE, *op. cit.*, p. 357.

malheureusement que des débris de ces grands travaux exégétiques, énumérés par saint Jérôme ¹.

Le principal ouvrage de saint Hippolyte a pour titre *Réfutation de toutes les hérésies*, mais il est plus connu sous le nom de *Philosophoumena* ². Il a été découvert au mont Athos en 1842 et publié pour la première fois à Oxford en 1851 ³. L'ouvrage dut paraître vers l'an 230. Le but de l'auteur est exposé dans sa préface : « Nous voulons montrer, dit-il, d'où les hérétiques tirent leurs doctrines. Elles dérivent de la sagesse païenne, des dogmes philosophiques, des mystères mensongers et des contes des astrologues errants. » Ce n'est plus, on le voit, la belle confiance d'un Justin, d'un Clément et d'un Origène en la philosophie, « don de Dieu au génie grec ». Hippolyte, plus juriste que métaphysicien, romain de caractère comme de race, quoiqu'il écrive en grec, redoute la spéculation nuageuse et ses périls ; en revanche, il porte le goût de la précision jusqu'à l'intransigeance. Qu'un homme lui paraisse tergiverser, ménager, par prudence ou par habileté, le pour et le contre, cet homme, fût-il pape, sera l'objet de ses invectives les plus véhémentes, de son opposition la plus résolue.

Les Phi-
losophoumena.

Caractère
de saint
Hippolyte.

Le livre des *Philosophoumena* nous raconte précisément deux controverses, dans lesquelles Hippolyte ne craignit pas de faire un schisme pour résister à des papes qu'il croyait avoir fléchi devant l'erreur. Un martyr héroïque et une humble rétractation ont sans doute effacé devant Dieu cette faute, dont plusieurs circonstances atténuantes, nous le verrons, ont dû considérablement diminuer la gravité ; rien n'a pu la retrancher de l'histoire, et il est de notre devoir d'en faire loyalement le récit ⁴.

1. S. JÉRÔME, *De viris*, 61 ; *Comment. in Matth. Prolog.* L'étude la plus complète qui ait été publiée sur saint Hippolyte est celle du P. d'ALÈS, *la Théologie de saint Hippolyte*, 1 vol. in-80, Paris, 1906.

2. On a tenté de prouver que les *Philosophoumena* ne sont pas l'œuvre de saint Hippolyte. On les a attribués à Origène, à Caius, à Tertullien, à Novatien ou à quelqu'un de son école. Après avoir examiné tous les arguments apportés en faveur de ces diverses opinions, le P. d'ALÈS conclut, avec Funk, que « l'attribution de l'ouvrage à saint Hippolyte est aussi certaine que peut l'être un fait encore dépourvu d'une attestation directe ». (A. d'ALÈS, *op. cit.*, p. XXXV-XLIII.)

3. DUNCKER-SCHNEIDEWIN, Göttingue, 1852 : *Refutationis omnium haeresium lib. decem.* Voir BARDENHEWER, *les Pères de l'Eglise*, t. I, p. 213-216. On connaissait déjà le premier livre de cet ouvrage et on l'attribuait à Origène. Le codex découvert en 1842 contenait les livres IV-X. Les livres II et III manquent encore.

4. « L'histoire de l'Eglise, écrit le P. d'Alès, offre peu d'épisodes aussi étranges que le schisme de saint Hippolyte. Un personnage éminent du clergé romain persévérant presque jusqu'à sa mort dans le rôle d'antipape ; en face de lui, le pape légi-

La controverse trinitaire.

La première controverse dans laquelle Hippolyte se trouva engagé fut la controverse trinitaire. En voici l'origine.

La Trinité à l'origine du christianisme.

Quand un juif ou un païen était admis dans l'Église, son initiation baptismale se faisait au nom de la sainte Trinité. On lui disait : Vous avez adoré jusqu'ici le Dieu unique qu'ont adoré vos patriarches, vos prophètes ou vos philosophes. Mais votre foi était incomplète. Vous adorerez désormais le Fils de Dieu, que vous allez recevoir dans la « fraction du pain », et l'Esprit de Dieu, qui va vous rendre chrétien parfait. Les trois noms sacrés, Père, Fils et Saint-Esprit, furent donc, dès l'origine, comme le signe distinctif de la foi chrétienne. Les premiers chrétiens, n'en doutons pas, non seulement adorèrent, mais aimèrent « de tout leur cœur, de toute leur âme et de toutes leurs forces » le Père Créateur, le Fils Rédempteur et l'Esprit sanctificateur ; et, l'amour d'intimité étant une relation d'ordre personnel, avant même que Tertullien eût employé pour distinguer les trois termes divins de la Trinité, le nom de *personne*, le Père, le Fils et le Saint-Esprit furent, pour les chrétiens des premiers siècles, des individualités subsistantes.

Doctrines générales des Pères.

Les Pères de l'Église veillèrent à ce que le dogme de l'unité divine ne souffrit pas de cette triple adoration. Rien n'est remarquable comme l'insistance avec laquelle saint Justin, Théophile d'Autioche, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie et Origène s'appliquent à répéter que c'est le Verbe qui s'est révélé aux hommes dans les apparitions divines de l'Ancien Testament. Ils se servent de cet argument pour montrer aux Juifs que le Verbe incarné, Jésus-Christ, n'est autre que l'« Ange d'Israël », si souvent manifesté à leurs pères ; ils l'emploient pour convaincre les païens que le christianisme n'est pas une religion nouvelle, mais qu'il se rattache à la naissance de l'humanité ; ils l'utilisent enfin contre les gnostiques, en prouvant que le même Dieu est l'auteur des deux Testaments¹.

time, saint Calliste, combattu de son vivant et vilipendé après sa mort : spectacle plus rare qu'édifiant... On ne peut compter faire la lumière complète sur tous les points, au moyen d'un document unique (les *Philosophoumena* de Calliste) et d'une évidente partialité.. Dans quelle mesure Hippolyte put-il se faire illusion sur la portée de ses revendications, et se persuader que son adversaire était déchu de l'orthodoxie et donc de toute aptitude à l'exercice de l'autorité apostolique, il faut renoncer à éclaircir ce mystère... Sous le coup de la persécution et en face de la mort, Hippolyte se ressaisit et redevient l'homme d'Église qu'on l'avait connu. » (A. d'ALÈS, *la Théologie de saint Hippolyte*, p. 1. 211, 213.)

1. Mgr GENOULHAC a savamment rassemblé un grand nombre de textes sur ce point dans son *Histoire du dogme catholique*, t. XII, ch. 1.

Longtemps on s'en était tenu à ces affirmations dogmatiques très générales. Mais à mesure que la spéculation philosophique pénétrait dans le monde chrétien, l'explication du dogme trinitaire préoccupait les esprits. Deux excès étaient possibles : exagérer l'unité ou trop accentuer la trinité. Ces deux excès se produisirent vers la fin du n^e siècle. L'un fut le fait d'un riche corroyeur de Byzance, appelé Théodote ; l'autre, d'un chrétien d'Asie, dont on ignore absolument l'histoire personnelle, Praxéas.

Le problème trinitaire.

Théodote, chrétien érudit et d'une éducation soignée, ayant eu le malheur d'apostasier pendant une persécution, vint à Rome, sous le pape Victor, pour y cacher sa honte. Reconnu par des frères, il alléguait, pour se justifier, qu'en reniant Jésus-Christ, il n'avait, après tout, pas renié Dieu, mais seulement un homme. Et, faisant appel à son érudition, qui était abondante, à son éloquence, qui était persuasive, il s'efforça de prouver sa doctrine par des textes de l'Écriture et par des raisonnements. Selon lui, l'enseignement de l'Évangile se réduisait à ceci : Un homme très religieux, Jésus, né d'une vierge, avait reçu, au jour de son baptême, une effusion de grâces divines qui l'avait rendu capable de remplir sa mission de Messie. Mais cette effusion ne l'avait point rendu Dieu. Il était seulement devenu fils adoptif de Dieu. Quelques disciples de Théodote soutinrent toutefois que Jésus avait été divinisé après sa résurrection. Vers 190, le pape Victor excommunia Théodote, qui résista, et organisa, dans un milieu de lettrés, une sorte d'Église, ou plutôt une école de philosophie, dont il fut le chef. On s'y occupa beaucoup plus d'Aristote et de Platon que de l'enseignement de l'Église. Un second Théodote, dit le banquier, pour le distinguer du premier, connu sous le nom de Théodote le corroyeur, redonna une couleur religieuse à la secte, en ajoutant aux théories du fondateur sur Jésus des spéculations bizarres sur Melchisédech. Par une interprétation individuelle d'un texte de l'Épître aux Hébreux ¹, il appelait ce dernier Fils de Dieu, l'identifiant à l'Esprit qui s'était répandu sur Jésus au jour de son baptême. Vers 235, un certain Artémon donna un nouveau regain au schisme, en prétendant que la doctrine théodotienne avait été la doctrine traditionnelle de l'Église, jusqu'au pape Zéphyrin, qui avait altéré la tradition.

Théodote le corroyeur et l'adoptianisme.

Théodote le banquier et Artémon.

Cette première hérésie paraît n'avoir pas eu d'autre importance

1. Hebr., VII, 3.

que celle qu'elle devait aux talents, aux intrigues, à l'influence sociale de ses chefs. Elle s'attaquait à un dogme trop bien établi pour troubler profondément les fidèles. Elle rencontra un adversaire acharné dans Hippolyte, qui, cette fois, mit au service de la tradition et du Saint-Siège la vigueur de son talent et son érudition consommée.

Praxéas
et le monar-
chianisme
ou patri-
passianisme.

Mais déjà une erreur opposée s'était fait jour. Nous avons vu, dans la querelle montaniste, un mystérieux personnage, connu sous le nom de Praxéas ¹, venir à Rome pour éclairer le pape Zéphyrin sur le vrai caractère de la secte, et en particulier sur les excès auxquels donnait lieu le culte du Paraclet. Ce Praxéas en était venu à faire si peu de cas du Saint-Esprit, qu'il absorbait sa personnalité, ainsi que celle du Fils, dans l'unique Personnalité divine. En d'autres termes, il renouvelait l'erreur modaliste, qui ne voyait dans les trois Personnes de la Trinité que des modes, des aspects d'une seule Substance. Les partisans de cette opinion aimaient à s'appeler *monarchiens*, à cause de leur désir de maintenir, disaient-ils, la monarchie dans le gouvernement du monde. Leurs adversaires les appelèrent plus ironiquement *patripassiens*, parce qu'il résultait de leur théorie qu'au Calvaire, le Père avait été crucifié avec le Fils. Tertullien, qui ne pardonna jamais à Praxéas d'avoir fait condamner les montanistes, disait de lui : « Il a fait, en venant à Rome, deux œuvres diaboliques : il a mis en fuite le Paraclet et il a crucifié le Père ². »

Attitude du
pape
Zéphyrin.

Le pape Zéphyrin, après avoir reçu de Praxéas de si utiles informations, paraît lui avoir témoigné de la bienveillance. Cette bienveillance alla-t-elle jusqu'à lui fermer les yeux momentanément sur la doctrine de Praxéas, laquelle, du reste, paraît n'avoir été répandue

1. Les renseignements donnés sur ce personnage sont si vagues que J.-B. de Rossi et Hagemann se sont demandé s'il ne fallait pas l'identifier avec Epigone ou Calliste. La conjecture de M. de Rossi, tendant à identifier Praxéas avec Epigone, avait été soutenue dans le *Bolletino di arch. crist.*, IV, 5 (1866), p. 67 et s. GERHARD ESSER l'a reprise en 1910 dans une savante étude *Wer war Praxeas?* Le problème historique est des plus curieux. Tertullien, non content d'attribuer à Praxéas l'introduction du « monarchianisme patripassien », compose tout un traité contre lui. D'autre part, Hippolyte, bien placé pour connaître l'hérésie patripassienne, puisqu'il la combattit personnellement à Rome, ne dit pas un mot de Praxéas, et cite comme promoteurs de l'hérésie, en premier lieu Noët, en second lieu Epigone. Ce nom de Praxéas ne serait-il qu'un surnom ? Le problème paraît insoluble, mais M. P. DE LABRIOLLE en a exposé les données avec une grande érudition et une parfaite clarté dans le *Bulletin d'ancienne littérature* de 1911, p. 228-233.

2. TERTULLIEN, *Adv. Praxeam*, 1.

par lui qu'au moyen d'insinuations graduées ¹ ? C'est possible. Hippolyte accuse formellement Zéphyrin d'avoir favorisé l'hérésie, en permettant d'aller entendre les nouveaux docteurs. Plusieurs disciples de Praxéas ne tardèrent pas, en effet, à répandre habilement ses doctrines. Un certain Noët les prêchait à Smyrne, un certain Epigone les apporta à Rome. Sabellius devait en être enfin le principal docteur. « On n'entendit plus bientôt, dit Tertullien, que des gens qui parlaient de monarchie ². » La tactique des monarchiens était de se présenter comme les adversaires de l'hérésie théodotienne. Peut-être la vue des réels services qu'ils rendaient à l'Eglise en combattant l'hérésie influa-t-elle, plus que toute autre cause, sur l'esprit du pape, pour l'empêcher de sévir promptement. L'homme simple et droit qui avait la charge de gouverner l'Eglise se contentait d'affirmer les données traditionnelles. « Je ne connais, disait-il, qu'un seul Dieu, Jésus-Christ, et, en dehors de lui, aucun autre qui soit mort et qui ait souffert. » Et il ajoutait : « Ce n'est pas le Père qui est mort, c'est le Fils. » Nous tenons ces propos d'Hippolyte lui-même ³. Et l'auteur des *Philosophoumena* conclut de ces propositions que Zéphyrin professait au fond la doctrine des nouveaux docteurs, tout en voulant paraître la désavouer. On raillait tout haut l'ignorance du pape. Zéphyrin semble, en effet, avoir été tout à fait étranger aux études philosophiques. Et peut-être était-il bon qu'il en fût ainsi en ce moment, et que, tandis que les théories spéculatives se heurtaient, un pontife, ne connaissant que la tradition, dont il avait la garde, se contentât d'en promulguer les formules, « tenant fortement les deux bouts de la chaîne, sans voir toujours le milieu par où l'enchaînement se continue ⁴ » et laissant à l'avenir le soin d'éprouver les systèmes.

Il se contente de rappeler les formules traditionnelles.

Attaques dont il est l'objet.

XII

Zéphyrin n'était pas l'homme qu'Hippolyte maudissait le plus ; c'était Calliste, son ami et son conseiller. Aussi, lorsque à la mort

Hippolyte est élu antipape.

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 310.

2. *Adv. Praxean*, III.

3. *Philosophoumena*, IX, 11.

4. BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. IV, édit. Lebel, t. XXXIV, p. 410-411.

de Zéphyrin, le clergé de Rome eut élu Calliste à sa place, Hippolyte, refusant de le reconnaître, se laissa porter lui-même au gouvernement de l'Église de Rome par un parti schismatique.

Ses
accusations
contre
Calliste.

Son opposition à Calliste fut acharnée et sans trêve. Le nouveau pape avait bien, dès le début de son pontificat, condamné Sabellius. Mais Hippolyte lui reprochait de n'être pas sincère, de n'avoir porté sa condamnation que par pure politique, et de soutenir personnellement un monarchianisme à peine atténué ¹. Que faut-il penser de ces accusations ? Elles reposent sur la seule autorité des *Philosophoumena*. « Il est bien remarquable que Tertullien, qui n'aimait pas Calliste, et qui lui a reproché bien d'autres choses, ne porte pas contre lui ces accusations. Le témoignage de l'auteur des *Philosophoumena* est isolé, et c'est celui d'un ennemi personnel. Dans ces conditions, jusqu'à nouvel ordre, et en se basant uniquement sur les faits, Calliste doit être considéré comme orthodoxe ². »

Mais à ces premières accusations portées contre le pape, vint bientôt se joindre un nouveau grief, et ici l'opposition violente de Tertullien se joignit à celle d'Hippolyte.

La controverse
pénitentielle.

Nous avons vu que plusieurs Églises, sans nier le pouvoir qu'a Dieu de remettre tous les péchés sans exception, refusaient l'absolution canonique à trois catégories de pécheurs : les apostats, les adultères et les homicides. En d'autres termes, « l'excommunication portée à l'occasion de ces trois péchés était perpétuelle ³ ». Au temps de Calliste, ce rigorisme s'était généralisé ⁴. Il en résultait pour les chrétiens tombés, ne fût-ce qu'une fois, dans une de ces fautes, une situation pénible, et qui ne profitait pas généralement à la correction du pécheur. Condamnés à être pénitents toute leur vie, sans espoir de jamais rentrer dans la communion de l'Église, beaucoup se décourageaient, abandonnant une pénitence qui leur paraissait manquer son but. Calliste songea à remédier à cet état de choses. D'après un décret que nous ne connaissons que par Hippolyte et Tertullien, il statua que désormais les fornicateurs et adultères seraient soumis à une pénitence seulement temporaire, et, après son

Généralisation
du rigorisme
pénitentiel.

1. Voir la description de ce monarchianisme modéré dans DUCHESNE, *Orig. chrét.*, p. 316, et TIXERONT, *Histoire des dogmes*, I, 326.

2. TIXERONT, *op. cit.*, p. 320-321 ; D'ALÈS, *op. cit.*, p. 32-35.

3. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, p. 317.

4. C'est ce qu'attestent à la fois les *Philosophoumena*, VI, 41, et les *Stromates* de CLÉMENT D'ALEXANDRIE, II, 13.

accomplissement, pourraient, comme les pécheurs ordinaires, être absous et réintégrés dans la communion ¹. D'autres prescriptions secondaires et conçues dans le même esprit, complétaient le décret ². Tertullien et Hippolyte crièrent au scandale. « J'apprends, dit Tertullien, qu'un édit péremptoire est porté. Le souverain pontife, autrement dit l'évêque des évêques, édicte : Moi, je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence... Où affichera-t-on cette libéralité ? Sur la porte des mauvais lieux ?... L'Eglise du Christ, la vraie, la pudique, n'a personne à qui promettre de tels pardons. Elle ne les promettra pas ³. » La diatribe d'Hippolyte est moins violente ; elle n'est pas moins amère. Il continua, du reste, de prendre le titre d'évêque de Rome, et, par conséquent, de Chef de l'Eglise, même après la mort de Calliste, sous les papes Urbain et Pontien. La persécution édictée par l'empereur Maximin mit seule fin au conflit. Pontien, le pape légitime, et Hippolyte, l'antipape, arrêtés en même temps, furent condamnés aux mines de Sardaigne. Ils se réconcilièrent dans leur baignoire, ou plutôt, Hippolyte, avant de mourir, renonça au schisme et conseilla à tous ses partisans de se rallier à l'Eglise ⁴.

Sage décret
de
Calliste.

Protestations
de
Tertullien
et d'Hippolyte.

Rétractation
et martyre
de saint
Hippolyte.

Une belle et monumentale statue de marbre blanc, élevée à Rome en l'honneur de saint Hippolyte et retrouvée dans des fouilles en 1551, porte gravés les titres de beaucoup de ses écrits. Un grand nombre de ces ouvrages avaient eu pour objet de défendre les saines doctrines. Nous avons vu comment il avait combattu les théodotiens ; il combattit aussi les Aloges et les Marcionites. Pour affranchir les chrétiens des calculs juifs en vue de la célébration de la Pâque, il dressa lui-même des tables pascales fondées sur un cycle de huit ans. Son dernier ouvrage paraît avoir été le livre des *Chroniques*, dont il ne nous reste que des fragments. Le schisme qu'il avait provoqué ne lui survécut pas. On ne trouve pas son nom dans les listes épiscopales de Rome, et le *Liber pontificalis* le qualifie simplement de « prêtre romain ⁵ ».

1. TERTULLIEN, *De pudicitia*, XVIII.

2. Voir TIXERONT, *op. cit.* I, 370-373 ; D'ALÈS, *l'Edit de Calliste*, dans la *Revue d'hist. ecclés.* du 15 octobre 1912.

3. TERTULLIEN, *De pudicitia*, I, 6-9.

4. C'est ce qu'atteste une inscription métrique du pape saint Damase, retrouvée et en partie restituée par J.-B. de Rossi.

5. Voir A. D'ALÈS, *la Théologie de saint Hippolyte*, 1 vol. in-8°, Paris, 1906.

XIII

Saint Pontien et saint Hippolyte ne furent pas les seules victimes illustres de la persécution de Maximin. On peut ajouter à leurs noms celui de l'ami le plus intime d'Origène, Ambroise, celui du successeur de Pontien, Antère, et peut-être celui de sainte Barbe. Cette persécution ne dura que trois ans ; elle naquit et finit avec le règne de Maximin. Elle ne fut, d'ailleurs, que locale ¹. Furieuse ici, modérée ailleurs, et nulle en bien des endroits, elle fit, comparativement à d'autres, peu de victimes. Le soldat brutal et grossier qui, après avoir fait assassiner son prédécesseur, Alexandre Sévère, fut porté à l'empire par les acclamations de l'armée, Maximin de Thrace, se doutait à peine de ce que pouvait être le christianisme. Cet ancien lutteur, taillé en Hercule, qui buvait en un jour une amphore de vin, et qui brisait d'un coup de poing la mâchoire d'un cheval ², n'avait aucune sorte de préoccupation intellectuelle ou religieuse. Il persécuta les chrétiens parce qu'Alexandre les avait favorisés. Ce fut, au dire d'Eusèbe ³, tout le secret de sa politique à l'égard de l'Eglise.

La persécution
sous Maximin
(235-238).

Cause de la
persécution.

Tactique
de Maximin :
atteindre
les chefs de
l'Eglise.

Toutefois, simple et rustre comme ceux de sa race, Maximin avait toute la ruse des campagnards ses ancêtres. Très habilement, il « ordonna de mettre à mort seulement les chefs des Eglises, comme responsables de l'enseignement de l'Évangile ⁴ ». C'est ainsi que Pontien et Hippolyte, le pape et l'antipape, furent arrêtés dès les premiers temps de son règne et aussitôt relégués en Sardaigne. Origène aussi était un chef. Le Barbare couronné méconnut-il l'influence de ce grand homme ? Recula-t-il, au contraire, devant son immense popularité ? Ou bien encore, par un raffinement de ruse, pensa-t-il arriver au même but en frappant, à côté de lui, celui qui, étant à la fois son disciple, son ami et son mécène, avait été l'instigateur de toutes ses œuvres ? Quoi qu'il en soit, après Pontien et

1. Lettre de Firmilien à saint Cyprien, dans les lettres de S. Cyprien, lettre LXXV.

2. CAPITOLIN, 1, 2, 3; HÉRODIEN, 7.

3. EUSÈBE, *II. E.*, l. VI, ch. XXVIII.

4. *Ibid.*

Hippolyte, un des principaux personnages arrêtés par ordre de l'empereur, fut cet Ambroise que nous avons vu mettre au service du chef de l'école d'Alexandrie son influence et sa fortune.

Nous ignorons quelle carrière Ambroise avait remplie avant de se mettre en relation avec Origène. « Nous savons seulement qu'il avait paru avec éclat à la cour de Sévère ou de Caracalla, puisque Origène raconte qu'il avait fait des entrées solennelles dans beaucoup de villes. Retiré à Alexandrie, il y vivait au milieu d'une nombreuse et florissante famille. Sa femme, Marcella, était chrétienne. Il avait des frères, des sœurs, plusieurs enfants. Ambroise, cédant peut-être aux douces influences qui l'entouraient, abandonna le paganisme, mais il n'entra pas de plain-pied dans la vérité chrétienne. Le gnosticisme, si brillant à Alexandrie, séduisit d'abord son esprit chercheur et subtil. Mais pour lui, comme pour plusieurs, l'erreur de Valentin servit comme de transition pour passer du paganisme au christianisme. Ambroise, vers l'an 212, embrassa la foi orthodoxe. L'instrument de sa conversion fut Origène. Dès lors, Ambroise s'attacha passionnément à lui. Il lui fournissait les livres, les copistes. En même temps, il l'aiguillonnait, le pressant de questions, faisant sans cesse jaillir l'étincelle de ce puissant esprit. C'est aux libéralités et plus encore peut-être aux importunités d'Ambroise que sont dus le plus grand nombre des commentaires d'Origène sur les Ecritures ¹. »

Ambroise,
ami
d'Origène.

Ambroise fut arrêté avec un prêtre de Césarée nommé Protoclète et plusieurs autres chrétiens. On pilla leurs biens, soit en vertu d'une confiscation régulière, soit à la suite d'émeutes ou de violences illégales. L'empereur, retranché dans son camp du Rhin, avait ordonné de lui amener les victimes désignées par ses délateurs. Ambroise et ses compagnons furent jetés sur un chariot, puis acheminés vers la Germanie, pour y être présentés à Maximin. Là, dégradés de tout titre et de tout emploi, ils devaient être condamnés à l'exil ou à la mort; mais le martyr du sang leur fut épargné ². On a des raisons de croire qu'ils furent rendus à la liberté par quelque gouverneur des provinces qu'ils traversèrent. Le règne de Maximin fut constamment troublé par les conspirations de ses rivaux, qui cherchaient à détacher de lui les fonctionnaires de l'empire. C'était leur donner des

Son
arrestation.

Sa délivrance.

1. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. II, p. 204-205.

2. Aux premiers siècles le titre de martyr n'était pas exclusivement réservé à ceux qui étaient morts pour la foi. On le donnait aussi à ceux qui avaient souffert de grands tourments pour le même motif.

gages que de libérer les prisonniers de l'empereur. On retrouve Ambroise vivant à la fin du règne de Philippe, vers 248.

La magistrature romaine fut plus vigilante à l'égard du successeur de Pontien, Antère. La *Chronique* d'Hippolyte, reproduite par le catalogue philocalien, rapporte que Pontien, parvenu à l'île de Sardaigne, s'était démis de sa dignité et qu'en son lieu avait été ordonné ANTÈRE ¹. On s'est demandé quelle put être la cause de cette étrange démission du pontife et de son remplacement si prompt. M. Paul Allard a conjecturé que « la récente adoption par l'Église romaine de la forme corporative comme base de ses rapports avec la société civile, l'importance croissante des intérêts matériels confiés au chef de la communauté, provoquèrent la résolution prise par Pontien ; il voulut que, dans la crise qui venait subitement troubler la paix, l'État trouvât en face de lui un administrateur responsable, un chef pouvant parler et traiter au nom de ses frères ² ». Pontien survécut peu à sa démission. Quant à Antère, il mourut à Rome avant même que le martyr eût mis fin aux jours de son prédécesseur. Le *Liber pontificalis* dit que le pontife fut mis à mort « pour avoir recherché avec soin au greffe et caché dans son église les actes des martyrs ³. » Il fut déposé dans la crypte papale, au cimetière de Calliste. Le marbre qui fermait son tombeau et qui portait son nom : *Anteros episcopos*, a été retrouvé par J.-B. de Rossi ⁴.

Sainte Barbe. Sainte Barbe, dont les Actes sont d'une basse époque, paraît avoir souffert aussi sous Maximin, probablement à Nicomédie ⁵.

Mort de Maximin (238). Le règne de Maximin se termina par une scène de meurtre, analogue à celle qui l'avait inauguré. Un jour de mars de 238, pendant que l'empereur dormait sous sa tente, devant Aquilée, les prétoriens se précipitèrent vers lui pour le mettre à mort. Éveillé par le bruit, il eut le temps, dit-on, de se dérober au suprême outrage par un suicide.

Sous ses deux successeurs immédiats, Pupien et Balbin, qui ne

1. Document cité par le P. DE SMEDT, *Introductio generalis ad hist. eccles.*, p. 511.

2. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 196-197.

3. DUCHESNE, *Lib. pontif.*, Introduction, p. CI. — Cf. TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, note II sur saint Antère.

4. ROSSI, *Roma sotterranea*, t. II, p. 56 et pl. III, n. 2. Saint Antère était grec d'origine. Durant son court pontificat, il s'occupa de faire recueillir les actes des martyrs. On lui a attribué une décrétale permettant la translation des évêques d'un siège à un autre. Ce document est apocryphe. (DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. I, p. xciv, c, 147 ; JAFFÉ, *Regesta pontificum*, t. I, p. 15.)

5. Voir TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, note I sur la pers. de Maximin.

régnerent que quelques mois, et sous Gordien III, qui prit leur place, les chrétiens ne furent pas inquiétés par les magistrats impériaux. Les Actes des martyrs ne signalent, sous le règne de ce dernier empereur, que les supplices auxquels fut soumise, par sa maîtresse païenne, l'esclave Sabine, qui refusait d'abjurer la religion chrétienne. Quand les « frères » apprirent qu'elle avait été reléguée par sa dure maîtresse dans un ergastule, au milieu des montagnes, les pieds enchaînés, condamnée à un rude travail, près de mourir de fatigue et de faim, un angoissant cas de conscience se posa devant eux. La loi chrétienne, si favorable qu'elle fût à la libération des esclaves, avait toujours considéré comme un acte violateur de la propriété, l'évasion de ceux-ci. « Un tel acte, disait Tertullien, serait à la fois contraire à la justice, à l'équité et à la probité ¹ ». Mais un abus de pouvoir, tel que celui qu'ils avaient devant eux, une telle violation des premiers principes du droit naturel, ne légitimaient-ils pas une exception à la grande règle ? Leur conscience résolut la question par l'affirmative. Des chrétiens courageux réussirent à faire évader l'héroïque esclave, lui rendirent la liberté, et changèrent son nom en celui de Théodote, qu'elle porta désormais, pour dépister les recherches de son inhumaine maîtresse ².

L'esclave
chrétienne
sainte Sabine.

XIV

Le successeur de Gordien III, Philippe, était le fils d'un bandit arabe. Le nouvel empereur avait fait son chemin dans l'armée romaine. Il était arrivé au pouvoir impérial, comme Maximin et comme Gordien, par une émeute militaire et par le meurtre de son prédécesseur. Mais ce parvenu criminel, né, non loin de la Palestine, dans une région peuplée de chrétiens, avait été initié de bonne heure à la foi chrétienne ³. Tout enfant, il avait pris part aux épreuves de l'Eglise, persécutée sous Maximin, puis à la joie de ses frères, lorsque la chute du tyran leur rendit la paix et la liberté.

Philippe
l'Arabe, pre-
mier empereur
chrétien
(244-249).

1. TERTULLIEN, *Advers. Marcionem*, I, 23.

2. *Acta sanctorum*, février, t. I, p. 44, dans la *Passio Pionii et sociorum*.

3. Le christianisme de Philippe est nettement attesté par EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XXXIV, VINCENT DE LÉRINS, *Advers. hær.*, XXIII, OROSE, VII, 19, et DENYS D'ALEXANDRIE dans EUSÈBE, I, VII, ch. XIX.

Sa pénitence.

Les chrétiens virent avec bonheur arriver à l'empire un homme qui, ayant reçu le baptême, ne l'avait jamais renié ; mais l'Église ne pouvait taire son blâme pour le crime qui l'avait fait empereur. Pendant le voyage qu'il fit à Rome pour y revêtir les insignes impériaux, son étape dans la ville d'Antioche fut marquée par un incident qui nous est rapporté par Eusèbe, saint Jean Chrysostome et la *Chronique d'Alexandrie* ¹. C'était vers le milieu du mois d'avril de l'an 244 ². Les chrétiens d'Antioche célébraient, dans une assemblée nocturne, la vigile de Pâques. Le saint évêque, Babylas, qui devait plus tard donner si courageusement sa vie pour la foi, présidait la réunion. Philippe, accompagné de sa femme, Otacilia Severa, chrétienne comme lui, s'avance pour prendre place au milieu des fidèles. Mais l'évêque l'a reconnu. Il s'approche de l'empereur, et, appuyant sa main sur la poitrine de Philippe : « Tu as commis un meurtre, lui dit-il, l'Église ne peut te recevoir qu'au rang des pénitents. » « En même temps, dit saint Jean Chrysostome, il chasse le souverain de l'église, sans plus de trouble qu'un pasteur qui chasse une brebis malade de sa bergerie ³. » L'empereur coupable obéit, et va prendre docilement sa place, au bas de l'Église, parmi ceux qui, dans une attitude humiliée, attendent le pardon de leurs péchés ⁴.

■ favorise
les bonnes
mœurs
et le
christianisme.

Chrétien imparfait, mais sincère, Philippe l'Arabe se signala par plusieurs mesures pleines d'humanité. Il abolit cette publicité du vice qui avait été si longtemps le scandale du monde païen ⁵. En célébrant, en 248, le millénaire de la fondation de Rome, il accorda une amnistie générale, qui permit le retour aux chrétiens exilés ou déportés ⁶. On peut attribuer à la défaveur qu'il manifesta à l'égard des confréries idolâtriques, la chute du Collège des Arvales, dont tous les empereurs, jusqu'à lui, avaient tenu à honneur de faire partie ⁷. Mais ce souverain d'aventure, sans racine dans le monde romain, n'eut pas

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. xxxiv ; S. JEAN CHRYSOSTOME, *De sancto Babyla*, vi ; *Chron. Alex.*, édit. 1615, p. 630.

2. TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, t. III, p. 302.

3. S. JEAN CHRYSOSTOME, *loc. cit.*

4. CHAMPAGNY, *les Césars du III^e siècle*, édition de 1878, t. II, p. 211-212 ; ALLARD, *op. cit.*, p. 224-226. M. DURUY, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 343, note 4, a mis en doute l'authenticité de ce récit, par la seule raison qu'il ressemble trop à celui de saint Ambroise arrêtant Théodose sur le seuil du temple. L'historicité substantielle du fait est admise par AUBÉ, *les Chrétiens dans l'empire romain*, p. 471, et par RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 586, note 2.

5. CHAMPAGNY, *op. cit.*, p. 217.

6. Code Justinien, IX, 11-7.

7. ROSSI, *Boll. di arch. crist.*, 1869, p. 14.

la puissance, il n'eut pas même sans doute la pensée de retirer au paganisme la situation de religion d'Etat. « Les chrétiens eux-mêmes, dit l'historien des persécutions, ne lui demandaient pas cela. Ils ne réclamèrent de l'Etat qu'une chose : la liberté d'être. Alexandre Sévère la leur avait accordée. *Christianos esse passus est*, dit Lampride ¹. Philippe la leur donna plus libéralement encore ². » Les représentants du christianisme paraissent, d'ailleurs, avoir eu libre audience auprès de lui ³. Eusèbe parle de lettres écrites par Origène à Philippe et à l'impératrice Severa. Saint Jérôme et saint Vincent de Lérins avaient eu ces lettres entre les mains, et ce dernier dit que le docteur d'Alexandrie y parlait à l'empereur avec « l'autorité du magistère chrétien ⁴ ».

De fait, au point de vue de son organisation extérieure, de son expansion géographique, de sa pénétration dans la société et du développement de la science ecclésiastique, l'Eglise fit de notables progrès sous le règne de l'empereur Philippe.

Elle était gouvernée depuis 236 par le pape FABIEN, qui avait succédé à saint Antère le 10 janvier 236. Selon Eusèbe, son élection avait été miraculeuse : une colombe, descendue sur la tête de Fabien à la vue des électeurs, l'avait désigné, simple laïque, nouveau venu et presque inconnu dans Rome, à leurs suffrages unanimes ⁵. Il devait siéger jusqu'au début de la persécution de Dèce, en 250, et être une des premières victimes de la nouvelle tourmente. Ce que nous savons de lui nous le montre comme un administrateur éminent. Il régla l'administration paroissiale de Rome et constitua, en quelque sorte, les cadres d'une Rome chrétienne, répartissant les régions urbaines entre les sept diacres, instituant de plus sept sous-diacres, pour concourir avec les sept notaires ecclésiastiques à la rédaction des actes authentiques des martyrs ⁶.

Saint Fabien,
pape
(236-250).

1. LAMPRIDE, *Alex. Sev.*, xxii.

2. Paul ALLARD, *op. cit.*, p. 236.

3. C'est là tout le fond de vérité que contiennent les *Acta sancti Pontii*, dont les récits légendaires ont été si vivement critiqués par PÉTAU, *De doct. temp.*, l. II, ch. xxv, et TILLEMONT, *Mémoires*, t. V, note 7, sur la personne de Valérien. Cf. *Acta Sanctorum*, mai, t. II, p. 274-279.

4. *Christiani magisterii auctoritate*. S. VINCENT DE LÉRINS, *Commonitorium*, édit. Baluze, p. 343.

5. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. xxix.

6. *Liber pontif.*, t. I, p. 149. Le pseudo-Isidore, Gratien et des canonistes postérieurs, attribuent à Fabien diverses dispositions apocryphes touchant la procédure ecclésiastique, la législation du mariage, celle de l'Eucharistie, celle des ordinations, etc. (JAFFÉ, *Regesta*, I, n. 236-250.) S'il fallait en croire saint Grégoire de

XV

Sous le pontificat de Fabien, grâce à la paix momentanée dont jouit l'Église, on voit la propriété ecclésiastique s'organiser, la propagande chrétienne s'étendre au loin et pénétrer de plus en plus dans les hautes classes de la société romaine, les études religieuses se développer sous l'impulsion de docteurs illustres.

L'étude de la constitution de la propriété ecclésiastique à cette époque mérite particulièrement notre attention.

Développe-
ment
de la propriété
ecclésiastique.

Un des premiers actes du pontificat de Fabien fut d'aller chercher en Sardaigne le corps de son prédécesseur, saint Pontien, afin de lui donner, comme au pape saint Antère, les honneurs de la sépulture dans le cimetière papal de saint Calliste ¹. Un tel événement est significatif. Ce voyage, accompli ostensiblement par le pape, accompagné de son clergé, ne put se faire qu'avec l'autorisation expresse de l'empereur ; la loi romaine était formelle sur ce point ². Or, cette autorisation était une confirmation solennelle des droits des chrétiens, et en particulier de l'évêque de Rome, sur le cimetière de Calliste ³. Un passage des *Philosophoumena* semble nous indiquer que, dès le temps du pape Zéphyrin, ce cimetière était, pour ainsi dire, le siège social de l'Église de Rome, *domus Ecclesiae* ⁴. Une crypte, spécialement destinée à la sépulture des pontifes romains, y avait été organisée. Au temps de Philippe, non seulement des peintures en ornaient les voûtes souterraines, mais au-dessus de la catacombe s'élevait un sanctuaire visible à tous les regards. Si d'autres catacombes étaient encore, au milieu du III^e siècle, propriétés privées, le caractère de

Tours dans son *Histoire des Francs*, la France devrait à saint Fabien sa première évangélisation (*Hist. Francorum*, l. I, ch. xxviii ; *De gloria confessorum* ch. xxx). C'est lui qui aurait envoyé les premiers évangélisateurs de notre pays : Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denys à Paris, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges. Mais on a relevé depuis longtemps les graves inexactitudes qui infirment l'historicité de ce récit. Nous savons, par exemple, que l'Église d'Arles existait certainement avant 250. Voir sur ce point DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, I, 47, et HARNACK, *Mission*, 2^e édition, I, 398.

1. *Lib. pont.*, t. I.

2. *Digeste*, xlviij, xxiv, 2.

3. Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 77-78.

4. *Philosophoumena*, ix, 12.

propriété collective, appartenant à l'Eglise représentée par l'évêque de Rome, ne saurait être refusé au cimetière de Calliste.

Il devait en être ainsi de plusieurs autres cimetières. Faut-il généraliser encore ce régime légal, et penser que ce caractère de propriété collective appartenait à d'autres immeubles que les cimetières ? L'importance que les rescrits impériaux attribuent aux propriétés ecclésiastiques, les termes généraux dont ils se servent quand ils en parlent, et l'attitude générale des chrétiens dans l'administration de ces biens, nous conduisent à le conjecturer avec une vraisemblance qui touche à la certitude. Un des premiers actes de Dèce, lorsqu'il reprendra la persécution contre les chrétiens, sera de se saisir des lieux de culte et d'en surveiller l'entrée ; et Gallien, lorsqu'il donnera la paix à l'Eglise, déclarera restituer à ses représentants les biens ecclésiastiques. L'habitude qu'ont les chrétiens du milieu du III^e siècle de construire au-dessus des catacombes des oratoires visibles à tous les yeux, la tranquillité avec laquelle Grégoire le Thaumaturge construit à Néocésarée la grande église, indiquent la sécurité de gens qui se sentent en règle avec la légalité.

Un point hors de doute, c'est que tous ces biens étaient administrés par les autorités hiérarchiques de chaque Eglise, à la tête desquelles était l'évêque ; et c'était moins encore la valeur vénale de ces biens, que le fait de leur administration par les Eglises, qui avait attiré naguère sur eux l'attention du pouvoir. Dans chaque ville, la communauté chrétienne, avec son chef suprême, l'évêque, les divers ordres de son clergé, ses tribunaux, sa caisse et ses services charitables, formait comme une petite cité. Au milieu du III^e siècle, Dèce, au dire de saint Cyprien, eût mieux aimé voir à Rome un compétiteur qu'un évêque ¹. Cette importance était d'autant plus grande que toutes ces Eglises locales fraternisaient entre elles, et, par leurs conciles, par leur correspondance, par leurs échanges d'aumônes, formaient un seul grand corps, la grande Eglise, comme l'appelle Celse, dont l'évêque de Rome était le chef incontesté, car c'est lui, et lui seul, que de partout on invoquait, soit comme arbitre dans les controverses des Eglises particulières, soit comme garant de l'unité contre les prétentions de l'hérésie.

Mais si le fait d'une organisation sociale de l'Eglise, ayant pour base des propriétés ecclésiastiques solidement établies, est hors de

Propriété
des cimetières
et
autres lieux
du culte.

Administra-
tion
de ces biens
par les
autorités
hiérarchiques
des Eglises.

Fédération
des Eglises
entre elles sous
la direction
de l'Eglise de
Rome.

1. S. CYPRIEN, *Ep.* LV, 9.

conteste au milieu du m^e siècle, des difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de préciser le caractère légal de ces propriétés et de leur administration par les chefs des Eglises locales.

Forme légale
de la
propriété
ecclésiastique :

Les deux premières formes légales de la propriété ecclésiastique paraissent avoir été la propriété individuelle et la propriété corporative par la constitution de sociétés légalement reconnues. Les premières assemblées chrétiennes s'étaient tenues dans la maison d'un des frères, et les premiers cimetières chrétiens n'avaient été que les lieux de sépulture de quelque patricien converti au christianisme.

1^o Dans les
temps
primitifs ;

Quand l'Eglise eut des biens à elle, on les plaça parfois sous des noms individuels ; mais ce régime ne pouvait être que provisoire : trop de périls pouvaient résulter de l'apostasie du propriétaire nominal, ou de son simple caprice, ou de celui de ses héritiers. On l'abandonna bientôt. Nous avons vu que la législation de Septime Sévère sur les collèges funéraires avait dû fournir aussi aux chrétiens un

2^o Après le
rescrit
de Septime-
Sévère ;

moyen légal de se constituer des patrimoines. Les Eglises qui, dès le règne de Trajan, recouraient à toutes sortes de ruses pour dissimuler leur vie sociale aux regards de la police ¹, durent s'empressement de profiter de la forme légale que leur offrait le nouveau rescrit. Mais, ainsi que nous l'avons constaté plus haut ², ce procédé légal ne pouvait être une efficace sauvegarde qu'à cette condition, que le gouvernement ignorât ou fût censé ignorer l'existence d'un lien entre les divers collèges funéraires et d'une société supérieure qui les enveloppait tous.

3^o Vers
le milieu du
III^e siècle.

Cette ignorance et cette fiction d'ignorance, possibles au II^e siècle, l'étaient de moins en moins au cours du III^e siècle. Peut-être faut-il admettre tout simplement que, dans les longs intervalles de paix dont les chrétiens jouirent pendant la première moitié du III^e siècle, les empereurs bienveillants tolérèrent ostensiblement ou même reconnurent formellement, quoique d'une manière tacite, et sans porter aucun édit ou rescrit en ce sens, le droit aux Eglises de posséder des immeubles à titre de sociétés religieuses. « Tolérer les chrétiens, c'était tolérer le corps des chrétiens ; persécuter les chrétiens, c'était persécuter l'être collectif qu'ils formaient nécessairement... Quand Gallien écrivait aux évêques de se faire rendre leurs églises, quand Aurélien faisait évincer Paul de Samosate de l'église d'Antioche, les chrétiens étaient sans doute bien fondés à se croire

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 381.

2. Voir plus haut, p. 269, note 4.

autorisés, comme individus et comme corporation ¹. » C'est surtout sous Philippe que cette conviction dut s'établir d'une manière ferme.

Le gouvernement du même prince fut aussi très favorable à l'extension géographique du christianisme. Origène constate, dans son traité *Contre Celse*, que presque tout le monde connu des Romains est évangélisé. Il cite seulement, parmi les nations auxquelles n'a pas été prêché l'Évangile : en Europe, quelques tribus bretonnes et germaines, des Daces, des Sarmates et des Scythes ; en Afrique, une partie de l'Éthiopie ; en Asie, les Sères, Indous ou Chinois ². Sous Philippe, le christianisme prit un tel développement dans les provinces voisines de la mer Noire, qu'on y frappa des médailles ayant d'un côté l'effigie de l'empereur et de l'autre un sujet religieux ³. Dans le même temps, une région du Pont, demeurée jusque-là des plus réfractaires au christianisme, se convertissait avec une rapidité merveilleuse. Saint Grégoire de Nysse raconte que saint Grégoire le Thaumaturge, en entrant comme évêque dans une des grandes villes de ce pays, Néocésarée, y avait trouvé environ dix-sept chrétiens ; quelques années plus tard, il y restait à peine le même nombre de païens ⁴.

Plusieurs indices, d'une concordance frappante, portent aussi à croire qu'au temps de l'empereur Philippe le christianisme avait enfin pu pénétrer dans les plus hautes régions du monde officiel, jusque-là fermé aux chrétiens, à cause des actes d'idolâtrie qui étaient demandés aux fonctionnaires impériaux. Les actes des saints Calocère et Parthène, martyrisés sous Dèce, disent que ces saints avaient fait partie de la maison du consul Æmilianus, qui mourut chrétien l'année même de son consulat ⁵. Les découvertes archéologiques de J.-B. de Rossi ⁶ et de M. Léon Renier ⁷ sont venues confirmer l'exactitude de ce renseignement, jadis mis en doute par Tillemont ⁸.

Expansion
géographique
du
christianisme.

Pénétration
du
christianisme
dans la société
romaine.

1. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 386.

2. ORIGÈNE, *Contre Celse*, II.

3. FRANÇOIS LENORMAND, *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 199.

4. SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vita Greg. thaum.*, dans ses Œuvres, édit. de 1689, t. III.

5. *Acta Sanctorum*, mai, t. IV, p. 302.

6. ROSSI, *Roma sotterranea*, t. II, p. 301. Cf. p. 213.

7. LÉON RENIER, *Mélanges d'épigraphie*, p. 1-46. Cf. P. ALLARD, *op. cit.*, II, 241-243.

8. TILLEMONT, *Mémoires*, t. V, note 32 sur la personne de Dioclétien, et *Histoire des empereurs*, t. III, p. 310.

Progrès
des hautes
études
religieuses.

Principaux
écrivains
ecclésiastiques
de
cette période.

Quant à l'impulsion donnée aux études religieuses par Origène, elle se propagea par ses disciples, surtout en Orient. A Alexandrie même, Héraclas et Denys, tous deux philosophes convertis, tous deux évêques, jetèrent un tel éclat par leur enseignement, que les fidèles lettrés venaient à leur école du monde entier. Sous la direction d'Héraclas se forma Jules Africain ¹, qui, sous le titre de *Chronographie*, publia le premier essai de chronologie universelle, et, sous le nom de *Cestes*, une sorte d'encyclopédie ². Dans la Palestine, Théoctiste, évêque de Césarée, et Alexandre, évêque de Jérusalem, restaient attachés à Origène comme au maître unique ³, et Alexandre fondait à Jérusalem une bibliothèque chrétienne. A Antioche, le prêtre Géminius, dont les écrits se conservèrent longtemps dans l'Eglise ⁴, suivait, quoique avec moins d'enthousiasme, les mêmes traditions. Dans l'Asie Mineure enfin, Firmilien en Cappadoce, Athénodore et Théodore dans le Pont, ne le cédaient à personne dans leur enthousiasme pour le grand docteur d'Alexandrie et de Césarée. Presque tous ces maîtres payèrent leur foi, sinon de leur vie, du moins de leur sang. Le plus dévoué de tous à la mémoire d'Origène, et son plus illustre continuateur, fut Théodore. Par humilité, il abandonna ce nom de Théodore (don de Dieu) pour le nom plus modeste de Grégoire (le vigilant) ; mais le don des miracles dont Dieu le favorisa lui valut le surnom glorieux de Thaumaturge (faiseur de miracles).

Saint Grégoire
le
Thaumaturge.

Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, dans le Pont, est surtout connu du peuple chrétien par ses prodigieux miracles. Deux frères, se querellant pour la possession d'un étang, le prennent pour arbitre. Il passe la nuit en prières. Le lendemain l'étang est desséché et le différend sans objet. Le fleuve Lycus cause par ses débordements des ravages dans toute la contrée. Grégoire se rend à l'endroit où la digue céda d'ordinaire à la force des eaux. Il y plante son bâton, qui pousse des racines et devient un grand arbre, protégeant désormais la digue et le pays. Deux juifs veulent exploiter sa charité. L'un d'eux lui demande un secours pour ensevelir son compagnon, lequel fait le mort. Le thaumaturge donne le secours demandé, et passe. Mais lorsque l'imposteur accourt vers

Ses miracles.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. xxxi, n. 2.

2. *Ibid.*, n. 3.

3. *Ibid.*, l. VI, ch. xxvii.

4. S. JÉROMÉ, *De viris illustribus*.

son complice et lui dit : « Lève-toi », celui-ci reste immobile ; il est véritablement mort. La ville de Comana, dans le Pont, discute les mérites de ceux de ses clercs qu'on propose pour l'épiscopat. L'évêque de Néocésarée leur indique un pauvre, couvert de haillons, le visage et les mains noirs de charbon. Par une grâce de Dieu, il a deviné que ce pauvre est un homme de haute naissance et de forte culture, qui a voulu cacher, sous le noir vêtement et l'humble profession de charbonnier, des avantages humains où il a vu un péril pour son âme. Grégoire le fait acclamer par le peuple. L'Eglise l'honore aujourd'hui sous le nom de saint Alexandre le Charbonnier.

Mais l'antiquité chrétienne n'a pas moins honoré, en l'évêque de Néocésarée, le théologien que le thaumaturge. Saint Grégoire de Nysse lui a consacré un grand panégyrique. Saint Grégoire de Nazianze l'appelle un « théophane ». Saint Basile invoque son autorité, et ne trouve rien de mieux, pour justifier une de ses propres doctrines, que de la faire remonter, par son aïeule sainte Macrine, jusqu'à « Grégoire le très grand ¹ ».

Cet illustre témoin de l'antique foi n'a pas laissé de nombreux écrits, et encore saint Basile se plaint-il que ses œuvres aient été déjà altérées de son temps ². Nous avons cependant de lui un document d'une authenticité incontestable, son *Exposition de la foi*, aussi digne d'attirer l'attention par son importance théologique et sa place dans l'histoire du dogme que par l'origine miraculeuse qui lui est attribuée.

Saint Grégoire de Nysse raconte qu'une nuit, pendant que l'évêque de Néocésarée se demandait comment il devait s'opposer aux hérésies qui se répandaient dans l'Eglise, il fut favorisé d'une apparition céleste. Un vénérable vieillard, revêtu des ornements sacerdotaux, et une femme dont la majestueuse beauté n'avait rien d'humain, se présentèrent à lui. Il comprit que les deux personnages n'étaient autres que l'apôtre saint Jean et la Bienheureuse Vierge Marie ; et d'eux il apprit une doctrine, qu' « il se hâta de confier à

Sa science
théologique.

Son *Exposition
de la foi*.

1. S. BASILE, lettre 204, n. 6.

2. *Id.*, lettre 210, n. 10. Le *Panégyrique d'Origène*, très précieux pour l'histoire, et une *Epître canonique*, très utile à consulter pour la connaissance de l'antique discipline pénitentiaire, étaient à peu près les seules œuvres authentiques du Thaumaturge que l'on connût, lorsque, en 1858, E. de Lagarde découvrit et publia le texte grec de son traité *A Philargius, sur la consubstantialité*, et de son traité *A Théopompe, sur l'impassibilité divine*. En 1883, P. Martin a publié huit homélies du même Père. La gloire du Thaumaturge a grandi par ces publications.

l'écriture, pour la prêcher dans son église ». « Il a laissé cette doctrine à ses successeurs, continue l'évêque de Nysse, comme un héritage venu de Dieu. »

Ce symbole est une profession de foi au « Dieu unique, Père du Verbe vivant et de la Sagesse subsistante, Parfait engendrant le Parfait ; au seul Seigneur, Unique de l'Unique, et Dieu de Dieu ; et au seul Esprit-Saint dans lequel est révélé le Père qui est sur toutes choses ; et le Fils par qui sont toutes choses ; enfin à la Trinité parfaite, qui n'est divisible ou séparable, ni en gloire, ni en éternité, ni en royauté ¹. » L'évêque de Nysse ajoute que l'Eglise de Néocésarée conserve encore de son temps le manuscrit de ce symbole de la main même du Thaumaturge.

XVI

Malheureusement tous les disciples ou soi-disant disciples d'Origène n'avaient pas cette pureté de croyance. En Egypte et en Palestine, des ascètes se réclamaient du maître alexandrin, non seulement pour mener une vie d'une austérité presque inhumaine, mais pour soutenir, sans les réserves qu'il y avait mises, et même en les poussant jusqu'aux excès les plus étranges, ses théories les plus discutables sur la fin des temps. D'autres, en se donnant le nom d'origénistes, ne cherchaient qu'à renouveler, à l'abri d'un patronage illustre, toutes les abominations des pires gnostiques et des montanistes orientaux. Des chrétiens se laissaient prendre à ces aberrations. Quarante ans de paix, à peine interrompue par Maximin, avaient amené un fléchissement dans la ferveur des masses ; la faveur du pouvoir avait facilité la pénétration de sujets médiocres dans les communautés chrétiennes. C'est une loi à laquelle l'Eglise n'a jamais échappé : la persécution la décime et l'épure ; la prospérité la dilate et la corrompt. En certaines régions, des montanistes non dissimulés avaient fait des ravages parmi les fidèles en renouvelant les folies du temps de Priscille et de Maximille. En Cappadoce, une prophétesse profitait de la panique provoquée par des tremblements de terre,

Les origénistes
hétérodoxes.

Reviviscence
du
montanisme
oriental.

1. S. GRÉGOIRE DE NYSSÉ, *Vie de S. Grégoire le Thaumaturge*, P. G., t. XLVI, col. 910. Le P. de Rognon a donné le texte intégral et la traduction française de ce document dans ses *Etudes de théologie positive sur la sainte Trinité*, t. III, p. 11-13.

pour soulever les foules et les entraîner à sa suite. Il fallait, disait-elle, fuir la Cappadoce, pays maudit, et émigrer en masse vers Jérusalem. Elle s'avancait, nu-pieds, sur les montagnes, à travers les neiges, suivie de troupes d'exaltés¹. Un prêtre et un diacre de Césarée se mirent de la caravane, mais c'était la prophétesse qui baptisait, consacrait, et présidait toutes les fonctions liturgiques. Les montanistes triomphaient, montrant dans ces événements, grossis par l'imagination, les signes précurseurs de la fin du monde et de l'appel de Dieu à la Jérusalem céleste.

L'atmosphère païenne, que l'enthousiasme des martyrs refoulait violemment aux heures des persécutions, reprenait lentement son empire sur les âmes, qu'elle enveloppait de toutes manières. Dans les mœurs, dans les usages de la vie publique comme dans ceux de la vie privée, dans les fêtes officielles, dans les œuvres d'art, partout se rencontrait l'empreinte d'une religion qui faisait corps avec les institutions de la famille et de la cité. L'empereur chrétien Philippe gardait le titre de souverain pontife; les médailles frappées en son honneur, en honneur de l'impératrice, portaient des marques de paganisme²; et tout ceci n'était qu'une manifestation et un symbole de l'esprit païen, qui, subtilement, reprenait son empire sur ceux que la foi du Christ lui avait arrachés. On épousait des infidèles, on fardait son visage, on peignait le tour de ses yeux comme les élégants du paganisme; on reprenait le chemin des théâtres, on assistait même aux combats des gladiateurs. Croire en chrétien et vivre en païen paraissait chose possible. Origène gémissait de voir l'assistance aux offices négligée³, le luxe remplaçant l'antique pauvreté⁴, des diacres eux-mêmes manquant de délicatesse dans l'administration des biens ecclésiastiques⁵; des évêques enfin cédant à l'amollissement général, faisant le commerce pour s'enrichir et méprisant les pauvres⁶.

Nul ne devait réagir avec plus de force contre un pareil relâchement qu'un jeune prêtre africain, bientôt évêque de Carthage, Cyprien.

Retour
d'un certain
nombre
de fidèles aux
mœurs
du paganisme.

Saint Cyprien.

1. S. CYPRIEN, *Ep.* LXXV.

2. Voir Paul ALLARD, *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, Paris, 1879, p. 71 et s.

3. ORIGÈNE, *Homélie XII sur l'Exode*.

4. *Ibid.* Cf. *Homélie XX sur saint Matthieu*, n. 25.

5. *Homélie XX sur saint Matthieu*, n. 25.

6. *Ibid.*

Sa conversion
de l'idolâtrie
au
christianisme.

Caractéris-
tique
de son génie.

Tascius Cœcilius Cyprianus était né à Carthage vers 210. Elevé au milieu du luxe d'une riche famille païenne, il avait étudié d'abord l'éloquence et le droit, aimé le monde, cherché le succès et la gloire dans la profession de rhéteur, défendu même l'idolâtrie par ses discours ; mais le paganisme ne pouvait satisfaire son intelligence droite, ni surtout son cœur épris de pureté. Ayant étudié à fond la doctrine chrétienne par des entretiens qu'il eut, vers 235, avec le prêtre Cœcilianus, il se convertit à la foi nouvelle, et, dès lors, transforma radicalement sa vie ¹. Cyprien vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, fit vœu de continence et renonça pour toujours aux lettres profanes. Dans son œuvre chrétienne, qui est considérable, on ne relève pas une seule citation d'auteur païen ². Il connut Tertullien vieillissant et l'appela toujours son maître ³ ; mais il n'en eut jamais les fougueuses témérités. Ce qui devait être la caractéristique de ce grand homme, le plus grand que l'Église latine ait connu depuis Tertullien jusqu'à saint Augustin, c'est l'accord, bien rare, qu'il sut réaliser, d'une absolue maîtrise sur soi-même avec une ineffable douceur envers les autres. Génie merveilleusement équilibré, « ordinairement très modéré, ami du juste milieu, mais défendant ses idées modérées avec une singulière vigueur ⁴ », il trouva le secret de cette harmonie constante dans une foi chrétienne profonde, pénétrant également sa parole, sa pensée et sa vie. Le savant historien de l'Afrique chrétienne a pu écrire que « jusqu'à saint Augustin, on ne trouve pas d'écrivain plus intimement pénétré de la pensée chrétienne ⁵ ». C'est ce qui fait le charme de cette figure sympathique entre toutes celles de son siècle.

Mais au moment où Cyprien, élu évêque de Carthage en 249, allait se donner tout entier, avec la nouvelle autorité de sa charge pastorale, à l'œuvre de la réforme des mœurs chrétiennes, un édit impérial déclarait au christianisme la guerre la plus terrible et la plus perfide qu'il eût jamais eu à soutenir jusque-là. Le paganisme romain, ayant trouvé dans un nouvel empereur l'homme capable de

1. S. CYPRIEN, *Ad Donat.*, IV.

2. MONGEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 207.

3. Au rapport de saint Jérôme, saint Cyprien ne passait pas un jour sans lire Tertullien, dont il se faisait apporter les ouvrages en disant : « *Da magistrum*, donnez-moi le maître. » S. JÉRÔME, *De viris illustr.*, ch. LIII.

4. MONGEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 237-239.

5. *Ibid.*

rassembler ses forces amoindries par quarante ans de tolérance religieuse, se dressait, pour la revanche du vieux culte national contre l'invasion des nouveaux cultes récemment introduits dans l'empire ; et de cette revanche, les chrétiens allaient être les premières victimes.

CHAPITRE V

DE LA PERSÉCUTION DE DÈCE A L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN (250-284).

Vue générale
sur l'état
de l'Eglise
pendant
la seconde
moitié
du II^e siècle.

La paix, une paix toujours précaire, toujours menaçante, toujours incomplète, mais réelle, avait régné d'une manière presque habituelle pendant la première moitié du III^e siècle, et, par elle, l'Eglise avait pu consolider ses institutions et donner un libre essor aux études religieuses ; la persécution sera, sinon par sa durée, du moins par sa portée et par son retentissement profond, le régime dominant de la seconde partie du siècle. Dèce, en s'attaquant méthodiquement à toute la hiérarchie de l'Eglise, aura pour but de la détruire comme institution sociale ; Valérien, visant surtout ses biens, tendra à la ruiner dans son culte et dans ses œuvres ; Aurélien, en relevant et en protégeant de toutes ses forces le culte mithriaque, lui suscitera la concurrence religieuse la plus redoutable qu'elle ait connue dans l'antiquité. Mais le caractère même de ces persécutions renfermera la reconnaissance implicite d'un fait d'une importance capitale. Ce fait, c'est l'existence de l'Eglise comme association corporative, hiérarchiquement organisée et propriétaire, c'est-à-dire comme société parfaite, non seulement en droit, mais en fait. Le caractère social de l'Eglise, si violemment ébranlée qu'elle soit, survivra à toutes ces secousses. Persécuteurs ou tolérants, les chefs de la société civile compteront avec elle. « Pendant un demi-siècle, le régime de la Terreur et le régime des Concordats se succéderont ¹. » La science chrétienne ne pourra plus se développer ainsi qu'au temps de l'apogée de l'école d'Alexandrie ; mais, comme les résultats de l'organisation sociale, ceux de l'organisation théologique resteront acquis, et des docteurs nouveaux s'y appuieront pour réfuter des erreurs nouvelles. Enfin, dernier résultat des bienfaits sociaux de l'Eglise et de la science de ses docteurs,

1. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 436.

comme du courage de ses martyrs, les anciens préjugés populaires contre les chrétiens tomberont d'eux-mêmes. Le vieux cri des foules du n^e siècle : « Les chrétiens aux lions ! » ne retentira plus qu'au temps d'une calamité exceptionnelle, et trouvera peu d'échos. La persécution traduira de moins en moins les sentiments de la foule, et deviendra de plus en plus un calcul politique. A travers les épreuves les plus cruelles, l'Eglise verra s'affermir les bases sur lesquelles l'œuvre de la pacification définitive pourra s'établir sous l'empereur Constantin.

I

La persécution des chrétiens sous Dèce ne fut pas, comme la persécution néronienne, l'œuvre du caprice d'un despote ; elle fut le résultat d'une réaction, étroitement conservatrice et païenne, contre les faveurs accordées aux chrétiens sous l'empereur Philippe ; la vengeance d'une rivalité jalouse contre la situation sociale acquise par le christianisme pendant la première moitié du n^e siècle. Dèce ne fut que l'instrument de cette réaction et de cette rivalité : instrument merveilleusement adapté, par ailleurs, à la besogne dont la faction qui le porta au trône paraît l'avoir spécialement chargé. Loué par les écrivains païens pour la régularité stoïque de sa vie ¹, mais maudit par les chrétiens pour son œuvre de destruction calculée et méthodique ², il fut l'intelligence étroite et le bras implacable au service d'une passion. La divinité de Jupiter et de Minerve le touchait peu, ou plutôt elle se confondait, pour lui, avec la divinité de l'Etat romain, la seule qu'il comprît et qu'il adorât, si c'est adorer quelqu'un ou quelque chose que de tout lui sacrifier, y compris la justice et la pitié ³.

L'empereur
Dèce.

Son caractère.

La réaction païenne n'avait pas attendu la fin du règne de Philippe pour se manifester. Une lettre de saint Denys d'Alexandrie, conservée à l'histoire par Eusèbe, nous fait le récit vivant d'une émeute

Préliminaires
de la
persécution.

1. AURÉLIUS VICTOR, *Epitome*, 29 ; ZOZIME, I, 21 ; TREBELLIIUS POLLION, *Claudius*, 13.

2. LACTANCE, *De morte pers.*, 4 ; S. OPTAT, *Ad Parmen.*, III ; S. DENYS D'ALEXANDRIE, dans EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLI, n. 10.

3. VOIR FUSTEL DE COULANGES, *la Cité antique*, p. 473 et s.

L'émeute
d'Alexandrie.

suscitée en 249 contre les chrétiens d'Alexandrie. Denys venait d'y être installé, quand un homme, que le saint évêque qualifie de « méchant devin et mauvais poète », réussit à persuader au peuple que ses dieux étaient menacés par les chrétiens. « Entraînée par cet homme, continue le récit, la populace pensa montrer une grande piété envers ses dieux en égorgeant nos frères ¹. » On commença par se saisir d'un vieillard, et, sur son refus de prononcer des paroles impies, on le roua de coups, on lui enfonça dans le visage et dans les yeux des roseaux pointus, puis, l'ayant entraîné dans le faubourg, on le lapida. Une vierge, Apolline, reçut tant de coups violents sur sa mâchoire, que toutes ses dents furent brisées. Une foule de forcenés se précipita sur les maisons des chrétiens. On dépouilla les fidèles, on les chassa de leurs logis. De jour et de nuit, les rues retentissaient de ce cri : « Quiconque refusera de blasphémer le Christ sera traîné et brûlé. » Ces violences durèrent jusqu'au moment où une guerre civile, ayant éclaté dans la ville, donna une autre direction aux fureurs sauvages de la multitude. Les chrétiens jouirent alors d'une période de répit ; mais cette période fut courte. Bientôt l'édit de Dèce ralluma la persécution et la rendit, de quelque manière, plus redoutable, en la plaçant sous la direction des autorités légales.

L'édit de Dèce
(250).

Nous ne possédons pas le texte de cet édit ; mais des témoignages contemporains, surtout les lettres de saint Cyprien et les actes authentiques des martyrs, permettent d'en reconstituer le sens, sans crainte d'erreur. Tous les chrétiens de l'empire, clercs et simples fidèles, nés dans le christianisme ou nouveaux convertis, furent tenus de se présenter à jour fixe ² pour offrir un sacrifice aux dieux de l'empire ³ et abjurer leur foi au Christ ⁴. La désobéissance entraînait un procès criminel. Poursuivis alors d'office, les chrétiens devaient être soumis d'abord à la torture, et, si la torture n'amenait pas l'abjuration, ils devaient être punis de l'exil ou de la mort. Les biens des bannis et des fugitifs étaient dévolus au fisc. Jamais édit de persécution n'avait été conçu en termes aussi généraux et aussi précis à la fois. Septime-Sévère avait voulu arrêter la propagande et visé surtout les convertisseurs et les convertis ; Maximin s'était atta-

Caractère
de cet édit.

1. EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLII.

2. SAINT CYPRIEN, *De lapsis*, 2-3.

3. *Ibid.*, 8 ; *Ep.* LII.

4. SAINT CYPRIEN, *De lapsis*, 8.

qué de préférence aux évêques et aux docteurs ; l'édit de Dèce frappait tout le monde, et, sans détour, demandait à tous les disciples de Jésus-Christ l'abjuration.

L'effet produit par un tel édit fut terrible. On vit alors se vérifier la pensée que l'auteur de *l'Imitation* devait exprimer onze siècles plus tard avec tant de concision. « Les tentations ne nous rendent pas mauvais ; elles nous montrent tels que nous sommes. » La mollesse de la vie avait pénétré presque partout : la défection fut d'abord presque universelle. Un témoin digne de foi, saint Denys d'Alexandrie, nous en a laissé, dans un document d'une authenticité incontestée, l'émouvant tableau : « L'édit nous rappela la terrible prédiction du Sauveur : la catastrophe épouvantable et rapide, où les élus eux-mêmes seraient scandalisés, si la chose était possible. Tous furent frappés de terreur. Beaucoup de chrétiens, et des plus considérables, se présentèrent aussitôt. Ceux-ci cédaient à la peur ; ceux-là, étant fonctionnaires, marchaient docilement sur l'ordre de leurs chefs ; d'autres étaient entraînés par leur entourage. A l'appel de leurs noms, ils allaient aux sacrifices impurs et impies. Les uns étaient pâles, tremblants, ressemblant moins à des sacrificateurs qu'à des victimes qu'on va immoler. La foule curieuse les accueillait par un rire moqueur. Certains autres, d'un ton résolu, affirmaient qu'ils n'avaient jamais été chrétiens. A leur sujet, la prophétie du Sauveur est très vraie : ils seront difficilement sauvés ¹. »

Cependant la pénétration des mœurs païennes n'avait point atteint tous les chrétiens, et, chez les plus amollis, elle avait laissé un fond de foi profonde. Sur l'exemple de quelques héros, l'ensemble de l'Eglise finit par se ressaisir. « Les robustes et saintes colonnes du Seigneur, continue Denys, puisèrent dans leur foi solide une force proportionnée, et furent d'admirables témoins du royaume de Dieu ². » A la vue de leur héroïsme, nous verrons les « tombés », les *lapsi*, comme on les appela, demander humblement à rentrer dans l'Eglise.

La persécution sévit à la fois sur tous les points de l'empire. Rome, l'Italie, la Grèce, l'Asie et l'Afrique, donnèrent des martyrs. La crise fut courte : commencée avec l'année 250, elle était à peu près terminée en mai 251, avant même la mort de Dèce ; mais

Nombreuses
apostasies
parmi
les chrétiens
amollis
par les mœurs
païennes.

Héroïsme
des
vrais chrétiens.

Bouleverse-
ment profond

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. xli, n. 11-12.

2. *Ibid.*, n. 14.

apporté par
cette
persécution.

jamais persécution ne bouleversa plus profondément l'Église. Le scandale des apostasies, le malaise profond qui en résulta dans l'Église, les efforts des *lapsi* ou « tombés » pour obtenir leur réconciliation, les controverses qui s'élevèrent sur ce point entre les partisans de la rigueur et les partisans de l'indulgence, les schismes qui s'ensuivirent, étendirent et prolongèrent le trouble produit par cette courte et violente crise.

Martyre du
pape
saint Fabien
(janvier 249).

Systématique et froid, Dèce versait le sang en calculateur. Si le sens politique de cet empereur le trompait, en lui faisant voir dans les chrétiens les ennemis-nés de l'empire ¹, il n'était pas en défaut en lui montrant dans l'évêque de Rome le chef suprême et indispensable de l'Église. Dèce avait pris possession du trône impérial en octobre 249; dès le 20 janvier, le pape saint Fabien subissait le martyre. Nous n'avons aucun détail sur sa mort; nous possédons seulement la lettre écrite par saint Cyprien « aux prêtres et diacres résidant à Rome », qui lui avaient annoncé la douloureuse nouvelle. « Le bruit, encore incertain, de la mort de l'homme éminent, mon collègue, courait parmi nous, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée et dans laquelle vous me donnez les détails de sa fin glorieuse. La gloire en rejaillit sur vous, en même temps qu'elle nous encourage à la foi et à la vertu ². »

Interrègne
de
dix-huit mois.

C'était moins à la personne de Fabien que Dèce avait voulu s'attaquer, qu'à son autorité souveraine. Il avait moins voulu supprimer un homme qu'abattre une institution rivale. Pendant dix-huit mois, c'est-à-dire tant que Dèce put résider à Rome, il réussit, à force de ruses, de mesures de terreur, d'intrigues de toutes sortes, à empêcher

1. M. Aubé, dans *l'Église et l'Etat dans la seconde moitié du III^e siècle*, p. 4, 7, 13, 14, et, plus récemment, M. Bouché-Leclercq, dans son ouvrage *l'Intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911, ont voulu justifier Dèce et, en général, les empereurs persécuteurs par une prétendue nécessité de défense sociale. Certes, au milieu du III^e siècle, l'empire était fort menacé à l'extérieur par les peuples barbares qui se pressaient sur ses frontières; mais les chrétiens étaient-ils pour quelque chose dans ces migrations des peuples? L'empire était aussi très menacé à l'intérieur par la diminution de l'esprit militaire et par l'abandon des carrières civiles de la part de l'aristocratie; mais si Commode, Caracalla et Gallien avaient dû successivement dispenser du service militaire les sénateurs, les décurions des cités, presque toute la bourgeoisie, si on avait enfin aboli le service militaire obligatoire, jusqu'à n'avoir plus que des « soldats au rabais », suivant l'expression de M. Dunoy (*Hist. des Romains*, VI, 366), si, dès le règne de Trajan, il avait fallu contraindre les riches à être décurions, édiles ou *dumvirs*, était-ce la faute de l'Église? M. Littré est bien plus dans la note juste en écrivant que « si le christianisme n'avait pas eu son avènement, comme le pouvoir impérial n'était capable de rien soutenir et vivifier, il y aurait eu stagnation profonde. » (Littré, *Études sur les Barbares*, p. 27.)

2. SAINT CYPRIEN, *Ep.* III.

l'élection d'un successeur au pape martyr. Ce ne fut qu'au printemps de 251, lorsqu'il dut partir en Mésie pour combattre une invasion de Goths, que les chrétiens se sentirent assez libres pour élire un successeur à saint Fabien.

Parmi les autres victimes de la persécution de Dèce en Italie, la tradition place l'illustre martyr de Catane, sainte Agathe. « Le récit qui nous est parvenu de son martyr est l'œuvre d'un écrivain de basse époque... Cependant quelques traces exactes paraissent avoir été conservées. On aurait bien de la peine à ranger parmi les inventions du narrateur les sublimes réponses d'Agathe aux interrogatoires du gouverneur de Sicile. « Quelle est ta condition ? lui demande le juge. — Je suis de condition libre et de condition noble, toute ma parenté en fait foi. — Si tu es d'une si noble et si illustre famille, pourquoi mènes-tu la vie basse d'une esclave ? — Je suis servante du Christ, et par là de condition servile. — Si tu étais vraiment d'une famille noble, tu ne t'humilierais pas jusqu'à prendre le titre d'esclave. — La souveraine noblesse est d'être esclave du Christ ¹. » Rien n'est plus conforme aux sentiments et au langage des chrétiens de cette époque, qui se plaisaient parfois à prendre, par humilité, le titre et la manière de vivre des esclaves ².

Martyre de
sainte Agathe.

En Grèce, où les chrétiens, plus amollis que partout ailleurs, apostasiaient en masse, abandonnés par leur évêque Endœmon, qui passa, dit-on, au sacerdoce païen, trois chrétiens donnèrent l'exemple d'un courage admirable. Le 23 février 250, jour anniversaire de la mort de saint Polycarpe, disent les Actes, le prêtre Pione célébrait le sacrifice en l'honneur des martyrs, en présence d'un chrétien, Asclépiade, et d'une chrétienne, Sabine. Sabine était cette esclave que les chrétiens avaient arrachée à son injuste maîtresse païenne. Elle s'était retirée à Smyrne, chez le saint prêtre Pione, ancien rhéteur célèbre par son éloquence, mais surtout admirable par sa vertu. « A peine la prière eucharistique était-elle achevée, continuent les Actes, à peine les assistants avaient-ils mangé le pain et le vin consacrés, que l'officier municipal Polémon entra dans l'appartement, suivi de plusieurs hommes de la police. Dès qu'il aperçut Pione, il lui dit : « Vous n'ignorez pas le décret impérial, qui vous ordonne de sacrifier. » Pione répondit : « En fait de décrets, nous ne con-

Martyre
de saint Pione
et de ses
compagnons.

1. *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 621.

2. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, II, 301-302. — Cf. *Id.*, les *Esclaves chrétiens*, p. 239-244.

naissons que ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. » L'officier municipal dit alors : « Venez sur la place publique. »

« Dès qu'on arriva sur la place, une immense foule l'envahit. Tous voulurent voir. Ceux qui étaient trop petits montaient sur des escabeaux ou sur des coffres. Parvenu au milieu de la place, Pione étendit la main, et, s'adressant au peuple, le visage souriant et radieux : « Hommes de Smyrne, s'écria-t-il, vous qui aimez la beauté de vos murs, la splendeur de votre cité et la gloire de votre poète Homère, écoutez-moi. J'entends dire d'abord que vous tournez en ridicule les chrétiens qui, cédant à la force, ont sacrifié aux dieux. Laissez-moi vous rappeler la parole d'Homère votre maître, qui dit : « Ne vous réjouissez jamais de ceux qui sont morts, n'insultez pas un aveugle, n'attaquez jamais un cadavre... » Quant à moi, je préfère subir la mort et les supplices, plutôt que de contredire à ce que j'ai appris et enseigné. » Il parla longtemps. Toute la foule lui prêtait l'oreille avec tant d'attention, que personne n'osa le troubler. Quand il eut fini, on l'entraîna dans un des édicules qui bordaient la place. Là, chacun s'efforça de lui faire entendre raison. « Pione, tu es pur et doux. Tu es digne de vivre. Tu as bien des motifs d'aimer la vie. Que c'est bon de vivre et de respirer dans cette douce lumière ! » Pione répondait : « Oui, oui, il est bon de s'enivrer de lumière. Je ne méprise pas les dons de Dieu. Mais je cherche une lumière plus belle... » Polémon lui dit enfin : « Sacrifie. » Il répondit : « Non. » — « Quel Dieu adores-tu ? — Le Dieu tout-puissant, que nous connaissons par son Verbe Jésus-Christ. » Asclépiade fut aussi interrogé : « Quel est ton Dieu ? — Le Christ. — Quoi donc ? C'en est un autre ? — Non, c'est le même Dieu que nous avons confessé tout à l'heure. »

« Quelques jours après, Pione, ayant fait des réponses semblables devant le proconsul, fut condamné à être brûlé vif. On dressa des poteaux, où Pione et un prêtre marcionite, Métrodore, furent attachés. Pione avait à sa gauche Métrodore. Il tenait ses yeux et son âme fixés au ciel. On apporta les mèches, et la flamme s'élança avec un joyeux crépitement. Pione, ayant fermé les yeux, pria en silence. Peu après, son visage s'éclaira d'une vive joie. Il dit *amen* et rendit l'âme comme un léger souffle. Telle fut la mort du bienheureux Pione ¹, homme doux et pur, sans reproche et sans péché. » Tel

¹. *Passio sancti Pionii, Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 37-46 ; DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. II, p. 67-88 ; EUSÈBE, *H. E.*, l. IV, ch. xv

est le récit des Actes. Que devinrent Sabine et Asclépiade ? Les Actes n'en parlent pas. Les vraisemblances font croire qu'ils furent martyrisés avec Pione, ou peu de temps après lui ¹.

Parmi les martyrs de l'Asie proconsulaire, nous ne pouvons oublier saint Babylas, le courageux évêque d'Antioche, qui n'avait pas craint d'arrêter l'empereur Philippe sur le seuil de l'Eglise, pour lui faire expier le crime qui l'avait porté au trône. Quoique son martyre soit certain, nous en ignorons les circonstances. Suivant Eusèbe, il mourut à Antioche dans sa prison ². Suivant saint Jean Chrysostome, il fut décapité ³. On rapporte qu'il voulut être enterré avec ses chaînes, et que lorsque, cent ans plus tard, son corps fut transporté près du temple d'Apollon à Daphné, il fit taire l'oracle qui y parlait encore ⁴.

Martyre de
saint Babylas.

L'évêque d'Antioche de Pisidie, Acace, fut aussi arrêté. Son procès est un des plus curieux à étudier. Nous possédons la traduction latine authentique du procès-verbal original, lequel a dû être rédigé en grec ⁵. Nous citerons les principaux passages de son interrogatoire, précieux document, car on y voit, comme en raccourci, l'ensemble des arguments que s'opposaient chrétiens et païens.

Un certain Martianus, qualifié de consulaire, s'adresse à l'accusé : « Tu profites des lois romaines, tu dois aimer nos princes. — Eh ! qui donc aime l'empereur autant que les chrétiens ? Nous prions assidûment pour lui. — Je te félicite de ces sentiments. Offre donc à l'empereur un sacrifice. — Je prie le vrai Dieu pour mon prince, mais celui-ci n'a pas le droit d'exiger de moi un sacrifice. Qui peut adresser un culte à un homme ? — Dis-nous quel est ce Dieu, afin que nous l'honorions. » Acace feint alors de ne point apercevoir l'ironie de cette question. Il commence par exposer longuement la foi des chrétiens, puis il attaque, avec une verve tantôt ironique, tantôt indignée, les divinités du paganisme. Il connaît sans doute le scepticisme du magistrat qui l'interroge : il réédite, devant lui, et rajeunit, d'un ton piquant, les principales critiques d'Evhémère contre les dieux païens. Le magistrat laisse dire, répond avec mollesse, peu soucieux de se donner devant le peuple le ridicule d'une

Arrestation
et
interrogatoire
de saint Acace.

1. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 388.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XXXIX.

3. S. JEAN CHRYSOSTOME, *De sancto Babyla*, II.

4. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 427.

5. Voir DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. II, p. 89-94. Cf. U. ROUZIÈS au mot *Acace*, dans le *Dict. d'hist. ecclés.*, t. I, col. 237.

apologie dont on suspecterait trop la sincérité. L'évêque triomphe, insiste de plus en plus, mordant et acéré. Finalement, le magistrat, impatienté, l'interrompt : « Sacrifie ou meurs, lui dit-il brusquement. — Tu ressembles aux brigands dalmates, réplique le chrétien, qui n'ont qu'un mot : la bourse ou la vie, et refusent toute autre explication du voyageur qu'ils ont arrêté. Juge-moi ; mais écoute ce que disent nos saints Livres : Comme tu auras jugé, tu seras jugé toi-même. — Je ne suis pas ici pour juger, reprend le magistrat avec impatience, mais pour contraindre. » On ne pouvait exprimer avec plus de netteté le but de l'édit de Dèce. L'empereur ne se souciait nullement de juger la doctrine des chrétiens ou d'apprécier le degré de leur culpabilité ; il voulait les faire disparaître, par l'apostasie ou par la mort. N'osant, peut-être à cause de la popularité de l'évêque, prendre sur lui la responsabilité d'une condamnation, Martianus communiqua le procès-verbal de l'interrogatoire à l'empereur. Plus encore que son magistrat, Dèce était un sceptique. Sans doute, le ton plaisant avec lequel le chef de l'Eglise d'Antioche raillait des divinités dont il n'avait cure, l'intéressa. D'ailleurs, Dèce, dont la politique systématique était implacable, n'était point personnellement méchant. On a remarqué que toutes les fois qu'il s'est trouvé en présence d'un accusé, il lui a montré de l'indulgence. Un document de la même époque nous raconte que, présidant un jour, à Rome, à l'interrogatoire des martyrs, il fit grâce à l'un d'eux, Celerinus, dont la jeunesse et le courage l'avaient touché¹. La tranquille hardiesse d'Acace eut le même résultat. Le courrier envoyé à Rome pour soumettre à l'empereur le procès de l'évêque d'Antioche rapporta à son retour la grâce de l'accusé.

L'empereur
lui fait grâce.

II

La persécution
en Afrique.

L'Afrique chrétienne, fière de ses quatre-vingt-dix évêques² et de la gloire de son Tertullien, offrait l'aspect d'une vitalité puissante.

1. Lettre de saint Lucien, dans saint CYPRIEN, *Ep.* XXI.

2. C'est le chiffre donné par le concile africain qui condamna Privat de Lombèse. Sur l'Afrique chrétienne, ses origines, son organisation, ses luttes intérieures, ses martyrs, ses conciles et ses grands hommes, voir le savant article *Afrique*, par M. AUG. AUDOLENT, dans le *Dict. d'hist. et de géogr. ecclési.*, t. I, col. 705-861. Une bibliographie très complète occupe les col. 853-861.

Mais, plus effervescente que profonde, plus bruyante que solide, sa ferveur préparait bien des mécomptes. A côté de ceux qui bravaient les bourreaux et qui abordaient l'amphithéâtre avec des airs de gladiateurs¹, ou même, hélas ! parmi eux, (la psychologie humaine n'explique que trop ces contrastes), saint Cyprien signale l'orgueil, l'attachement aux intérêts temporels, le luxe et la coquetterie des prétendus fidèles², la négligence du clergé, son faste et ses rivalités jalouses³. Ces Phéniciens et ces Berbères de race, qui parlaient la langue latine, n'avaient pas acquis la discipline romaine ; ces esprits, avides de culture grecque, ne possédaient point encore le poli d'Athènes et d'Alexandrie. Entre l'an 236 et l'an 248, de douloureuses divisions agitèrent l'Eglise d'Afrique ; nous n'en connaissons point la cause ni le caractère ; nous savons seulement, par les lettres de saint Cyprien, que le chef de la première Eglise après celle de Carthage, Privat, évêque de Lambèse, dut être condamné comme hérétique par un concile ; que Donat, évêque de Carthage, et Fabien, évêque de Rome, écrivirent contre lui des lettres sévères⁴. Quand, en 249, Cyprien fut porté au siège épiscopal de Carthage par une élection presque unanime, les ferments de révolte n'étaient pas apaisés. Cinq prêtres lui firent une opposition qui devait se prolonger pendant tout le cours de son épiscopat. Ce fut l'un de ces cinq prêtres, Novat, qui, exploitant au profit de son esprit sectaire la situation troublée de l'Afrique, rendue plus troublée encore par la persécution, réussit, par ses intrigues, à former un schisme. Le schisme, une fois établi en Afrique, trouva à Rome et en Orient assez de complicités secrètes pour s'y répandre et envahir presque toute l'Eglise.

L'édit de Dèce, en parvenant dans les provinces africaines, y provoqua deux attitudes extrêmes. Ceux qui ne consultèrent que leur mollesse se précipitèrent en masse, avant même l'expiration du délai accordé, dans les bureaux des magistrats municipaux, pour y accomplir les sacrifices demandés. Pendant plusieurs jours, on vit se succéder sur les degrés du Capitole de Carthage, de longues processions de notables, suivis de leurs esclaves, de leurs affranchis

L'Afrique
chrétienne au
milieu
du III^e siècle.

Esprit
de mollesse
et
d'indiscipline.

Le prêtre
Novat.

Premières
apostasies.

1. Voir plus haut, p. 294, le texte de Tertullien, qui pouvait provoquer de pareilles attitudes.

2. SAINT CYPRIEN, *De lapsis*, 5, 6.

3. *Ibid.*

4. SAINT CYPRIEN, *Ep.* LXIX.

et de leurs colons. Des parents amenaient leurs petits enfants, des maris traînaient leurs femmes ¹. Les riches offraient des chèvres, des brebis et des bœufs ; les pauvres jetaient un peu d'encens sur l'autel ; puis tous, sur des tables dressées à cet effet, mangeaient leur part des viandes immolées, se faisaient passer de main en main la coupe des libations. Le sacrilège était alors consommé. A Saturnum, l'évêque Repostus prit la tête du cortège qui se rendait au temple pour y sacrifier ².

Résistances
à l'édit.

Mais bientôt on parla de signes terrifiants de la vengeance divine. Une femme qui avait sacrifié fut prise tout à coup de douleurs atroces, et mourut en mordant avec furie la langue qui avait touché aux viandes profanes. « J'ai vu de mes yeux, atteste saint Cyprien, un petit enfant, dont la nourrice avait souillé les lèvres du vin idolâtrique, rejeter ensuite avec vomissements le sang du Sauveur qu'on lui offrait ³. » Le cours des apostasies s'arrêta. La magistrature impériale se mit alors en mouvement. Les résistants furent emprisonnés. On les soumit aux plus horribles tortures. On lacéra leur corps avec des ongles de fer, faisant repasser l'instrument sur les plaies saignantes, « blessant, non plus les membres, dit saint Cyprien, mais les blessures elles-mêmes ⁴ ». Plusieurs chrétiens firent preuve d'une constance et d'une humilité admirables, comme Paul, Fortunion, Bassus, Mappalique et ses compagnons. D'autres prononcèrent des discours, affectèrent une contenance fière, provoquèrent des mouvements d'admiration de la foule ⁵. Les bourreaux avaient pour mot d'ordre, non point de tuer, mais de contraindre à sacrifier ; les tortures étaient arrêtées à temps ; on les reprenait dans la suite. Un bon nombre de ces confesseurs de la foi purent ainsi survivre à la persécution. Parmi ceux-ci était un certain Lucien, qui devait plus tard être un des premiers auteurs du schisme.

Premiers
martyrs.

Le prêtre
Lucien.

Saint Cyprien
se cache
aux environs
de Carthage
et dirige de là
son Église.

Cyprien eut à prendre un parti dès les premiers jours. A Carthage, comme à Rome, l'évêque était un des premiers visés. Dès la publication de l'édit, les foules païennes firent entendre le cri : « Cyprien aux lions ⁶ ! » « On pensa autour de lui, il pensa lui-même que, dans une crise aussi violente, la conservation de l'évêque importait

1. Tous ces détails sont donnés par saint CYPRIEN, *De lapsis*, 8-9 ; *Ep.* I, XIX, LIX.

2. Saint CYPRIEN, *Ep.* LXIV.

3. Saint CYPRIEN, *De lapsis*, 25.

4. *Ibid.*, *Ep.* VIII.

5. *Ibid.*

6. Saint CYPRIEN, *Ep.* LV.

plus que son martyr. Il quitta la ville, et trouva au dehors une retraite sûre, où il put échapper aux recherches de la police, tout en se maintenant en communication avec ses fidèles et surtout avec les membres du clergé qui avaient pu demeurer parmi eux ¹. » La fuite pendant les persécutions avait toujours été considérée comme licite ; plus d'une fois, l'Eglise avait eu l'occasion de le proclamer contre les exagérations du marcionisme et du montanisme. Mais les implacables ennemis de l'évêque se hâtèrent de profiter de la fuite de Cyprien pour saper son autorité.

Leurs procédés furent d'une habileté extrême. Ils cherchèrent d'abord à le faire condamner par l'Eglise de Rome ; et ce n'est pas une des moindres preuves de l'universelle autorité de l'Eglise romaine à cette époque, que cette tentative du schisme pour la tourner en sa faveur. Nous ne connaissons pas le détail des intrigues qui furent ourdies ; nous avons seulement la lettre qu'écrivit à Cyprien, pendant l'interrègne qui s'écoula entre la mort de Fabien et l'élection de Corneille, le conseil presbytéral qui gérait les affaires à Rome. Elle était destinée au clergé de Carthage, et, sous des formules déférentes et adoucies, laissait entrevoir une désapprobation de la fuite de Cyprien ². L'évêque de Carthage n'eut qu'à donner franchement les motifs de sa retraite, et à transmettre à Rome le dossier des treize lettres écrites par lui à son Eglise depuis son départ de sa ville épiscopale, pour montrer qu'il avait rempli, autant que la situation le permettait, son devoir de pasteur ³.

La première intrigue avait donc échoué. Novat et ses complices furent plus heureux dans une seconde tactique. Elle consistait à opposer à l'évêque en fuite les chrétiens qui avaient confessé leur foi par la torture. Les persécuteurs, lassés, ou pour toute autre cause, avaient relâché un grand nombre de ceux-ci. Le parti rebelle les grisa de louanges. Tel qui n'avait pas fléchi devant les menaces du bourreau se laissa prendre au piège de la flatterie. Une antique coutume voulait que les recommandations des martyrs fussent prises en considération par les évêques pour abrégé le temps des épreuves pénitentielles. L'apostasie des *lapsi* était passible d'une pénitence perpétuelle. D'un geste perfide, Novat et ses amis indiquèrent aux

Intrigues
de ses
ennemis.

On le dénonce
à Rome
pour
sa prétendue
fuite.

On lui oppose
l'autorité
des confesseurs
de la foi.

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 399.

2. Parmi les lettres de saint CYPRIEN, *Ep.* LV.

3. *Ibid.*, *Ep.* V, VI, VII, X-XIX.

apostats les confesseurs comme ayant pouvoir de leur pardonner. A la tête des confesseurs était ce Lucien, qui, pour porter sur son corps les cicatrices de plusieurs blessures reçues pour la foi, en était venu à se considérer comme un être à part, supérieur au reste de l'humanité. Il se disait d'ailleurs mandataire d'un martyr, appelé Paul, et distribuait sans compter des billets d'indulgence. Ces billets n'étaient plus, comme ceux des anciens martyrs, des lettres de recommandation, soumettant le cas du « tombé » au jugement de l'évêque ; mais des lettres de pardon, conçues en termes impératifs. *Communicet cum suis*, écrivait-on, « qu'il rentre en communion avec ses frères ». Et des prêtres admettaient les « tombés » à la participation des sacrements sans en avoir référé à l'évêque. C'était, en somme, ériger, en face de l'épiscopat, une autorité religieuse rivale et supérieure, contrairement à toutes les traditions.

Cyprien, de sa retraite, écrivit trois lettres pastorales : l'une aux confesseurs, les exhortant à ne donner de billets qu'aux « tombés » dont la pénitence toucherait déjà à la satisfaction ¹ ; la seconde à ses prêtres, leur interdisant absolument d'admettre des « tombés » à la communion de leur propre autorité ² ; la troisième au peuple, lui recommandant la patience, la paix, et l'obéissance au pouvoir épiscopal ³. Les esprits sages entendirent cette parole épiscopale, et en référèrent à leur évêque pour la solution des difficultés pendantes. Les décisions de Cyprien furent prudentes et modérées. Il se montra exigeant pour ceux qui, spontanément, à la première injonction, avaient volé au-devant d'un sacrifice impie ; moins sévère pour ceux qui n'avaient failli qu'après une longue résistance ; il fut plus indulgent encore envers ceux qui, sans sacrifier, avaient eu la faiblesse de se procurer un certificat de sacrifice à prix d'argent. On appelait ces derniers les *libellatici* ⁴. Ils étaient coupables, car « c'était commettre un crime que de se faire passer pour apostat, alors même qu'on n'avait pas apostasié ⁵ » ; néanmoins la culpabilité des *libellati* n'égalait point celle des *sacrificati*.

Ces décisions, conformes à celles que donnaient à Rome le

Lettres pastorales de saint Cyprien.
Ses solutions prudentes et modérées.
Révolte ouverte de Lucien et des « confesseurs ».

1. S. CYPRIEN, *Ep.* I.

2. *Ep.* IX.

3. *Ep.* XI.

4. *Ep.* LII.

5. *Ep.* XXI (*Inter Cyprianicas*).

clergé et les confesseurs ¹, auraient mis fin à tout conflit, si le but des meneurs n'avait pas été de susciter à tout prix des difficultés à l'évêque de Carthage. Le confesseur Lucien écrivit à Cyprien, au nom d'un groupe de confesseurs, une lettre insolente ². Les billets de réconciliation furent multipliés à profusion. On en fit le trafic. Ce fut, suivant une expression pittoresque de Cyprien, « la foire aux billets ³ ». La manœuvre était de coaliser contre l'évêque à la fois les confesseurs et les tombés ; ceux-là en les décorant d'une autorité souveraine, ceux-ci en leur offrant au rabais le pouvoir d'échapper à la pénitence qu'ils avaient encourue.

III

Il ne restait plus qu'un pas à faire : organiser un schisme. Ce pas fut franchi vers la fin de 250. Les cinq prêtres qui n'avaient cessé de conspirer contre Cyprien en formèrent le noyau ; Novat en fut l'âme ; un riche laïque, de mœurs suspectes, mais influent par sa fortune et par sa position sociale, Félicissime, en fut le chef nominal. Cyprien convoqua aussitôt à Carthage une réunion d'évêques de la région. L'objet du concile était de préparer son retour en dissipant le schisme. Félicissime et ses amis ne voulurent rien entendre. Le concile prononça contre eux l'excommunication. Novat partit alors pour Rome. Il ne tentait rien moins que de se ménager un appui dans l'Eglise romaine.

Le schisme
de Félicissime.

Un concile
de Carthage
excommunique
Félicissime.

L'apaisement progressif de la persécution permettait, en effet, d'espérer que l'interrègne pontifical touchait à son terme et que l'on pourrait bientôt procéder à l'élection de l'évêque de Rome : le futur successeur de saint Pierre devait être « le pape des confesseurs », « le pape des martyrs ». C'est ce que Novat répétait en arrivant dans la Ville éternelle. Il y trouva la division. Parmi les candidats à la tiare se trouvait un prêtre savant ⁴, mais rompu à l'intrigue, Nova-

Novat à Rome.

1. Deux lettres de Rome, portées à la connaissance de toutes les Eglises, renvoyaient la cause des *lapsi* au jugement des évêques, qui décideraient une fois la paix établie. On ne pourrait réconcilier auparavant que ceux qui se trouveraient en danger de mort.

2. *Ep. xvi (Inter Cyprianicas)*.

3. *Negotiationis nundinas. Ep. x.*

4. « Son traité *De Trinitate* est composé avec un souci d'ordre et de méthode qui

Il se met en rapport avec Novatien.

L'un et l'autre cherchent à susciter à Rome un mouvement pareil à celui de Carthage.

Novatien candidat à la papauté.

Election de saint Corneille (251-253).

Il condamne Félicissime.

Schisme de Novatien.

tien. Pendant la persécution, il était parvenu, à la fois, à dépister les recherches par des moyens peu héroïques ¹, et à se faire, dans le conseil presbytéral une situation prépondérante. C'est lui qui avait rédigé, au nom du clergé et des confesseurs romains, les lettres qui condamnaient l'attitude des confesseurs carthaginois et donnaient raison à l'évêque. Mais les fauteurs de schisme se sont toujours beaucoup plus groupés d'après leurs passions et leurs intérêts que d'après leurs idées. Novat et Novatien, sitôt qu'ils se furent rencontrés, firent aussitôt cause commune. Leur plan paraît avoir été d'abord de susciter à Rome, parmi les confesseurs de la foi, un mouvement pareil à celui de Carthage. Ils n'y réussirent que très imparfaitement. Un vénérable prêtre, Moïse, emprisonné depuis plusieurs mois, édifiait l'Eglise entière par sa patience au milieu des tortures et des privations. On essaya de le gagner ; mais quand il comprit qu'il s'agissait de s'unir à la cause de cinq prêtres révoltés contre leur évêque, il refusa tout concours à ses sollicitateurs ². Malheureusement, après la mort de Moïse, qui arriva en janvier ou février 251, quelques-uns de ses compagnons de captivité se laissèrent séduire. Ce succès parut insuffisant. Novat et Novatien concentrèrent leurs efforts vers l'élection pontificale. Elle déconcerta leurs menées. Le prêtre élu, vers l'été de 251 ³, pour succéder à saint Fabien, fut CORNEILLE, connu par la douceur et la modération de son caractère, universellement vénéré pour sa haute vertu. On conjecture qu'il appartenait à la haute aristocratie de Rome. Un de ses premiers actes fut de réunir à Rome un concile de soixante évêques, qui approuva les solutions de l'évêque de Carthage sur les faillis. Tout l'Occident chrétien y adhéra aussitôt ⁴. Le schisme de Félicissime était frappé à mort ; mais celui de Novatien allait commencer.

Il débuta comme par un coup de foudre. Tout à coup, le bruit se répandit que l'évêque de Rome était, non pas Corneille, mais Novatien lui-même. Deux amis de celui-ci, dont un paraît avoir

en fit le modèle pour longtemps des ouvrages de même genre... Ses écrits sont les premiers qui, à Rome, aient été rédigés en latin sur des matières théologiques. » (Tixeront, *Histoire des dogmes*, I, 353.)

1. Ep. XVI ; EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLIII, n. 16.

2. EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLIII, n. 20.

3. TILLEMONT, *Mémoires*, t. III, note 1 sur saint Corneille dit en juin 251. M^{GR} DOULOET, *Essai sur les rapports de l'Eglise avec l'Etat romain*, fixe la date de l'élection en mars.

4. EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLIII.

été Novat, étaient allés chercher, au fond de l'Italie, trois évêques, hommes simples et rustiques, les avaient persuadés de venir à Rome sans retard, pour y apaiser, de concert avec les autres évêques, un grand conflit. Une fois à Rome, on les avait circonvenus, intimidés, trompés, et, vers le soir, après un repas abondant, on avait obtenu d'eux qu'ils accomplissent sur Novatien la consécration liturgique qui le faisait évêque ¹. Quant à Corneille, son élection était nulle de plein droit ; il s'était rendu radicalement indigne de l'épiscopat, disait-on, en se faisant donner des autorités romaines un certificat d'apostasie, et en communiquant avec des apostats. Du même coup, Novat et Novatien se faisaient les champions des exigences les plus rigoureuses. Suivant eux, l'apostat devait renoncer à tout espoir de rentrer dans l'Eglise, fût-ce à son dernier soupir ; quiconque lui pardonnerait se condamnerait par là même ². C'était, pour Novatien, et surtout pour Novat, rompre bien brusquement avec leurs anciennes doctrines. Mais les esprits révolutionnaires se sont toujours plus souciés d'être logiques avec leur but qu'avec leurs principes. Le but de Novat et de Novatien était de ruiner l'autorité du pape Corneille. Faire passer sa modération pour une apostasie, et présenter sa prétendue apostasie comme une irrégularité radicale, viciant son élection, leur paraissait conduire à la fin poursuivie.

Le novatianisme se posa donc comme le parti de la morale austère et incorruptible. Cette position, la considération dont jouissait la personne de Novatien et l'active propagande de Novat, firent son succès. En dehors de Rome, une petite Eglise novatienne se fonda à Carthage, sous la direction d'un des évêques consécrateurs de Novatien, Evariste, et d'un confesseur de Rome, Nicostrate. En Gaule, l'évêque d'Arles, Marcién, appliqua le principe de Novatien dans le gouvernement de son diocèse et se rallia au schisme. En Orient, les idées rigoristes triomphèrent, surtout à Antioche, où l'évêque Fabius les patronna ouvertement, et se répandirent en diverses régions de l'Asie Mineure. Les adeptes de la secte s'appelaient entre eux les Purs, les Cathares ³. Leur chef

Il se fait élire
antipape.

Novat
et Novatien
se font
les défenseurs
de la
discipline
la plus
rigoureuse.

Diffusion
du
novatianisme.

1. Voir les détails de cette ordination dans une lettre du pape Corneille reproduite par EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XLIII. Cette lettre est conçue en termes très vifs ; mais la vivacité, bien explicable, avec laquelle les faits sont racontés et appréciés, ne paraît pas de nature à infirmer leur vérité substantielle.

2. Voir le résumé de la doctrine de Novatien dans saint PACIEN, *Ep.* III, n. 1. *P. L.*, t. XIII, col. 1063.

3. S. CYPRIEN, *Ep.* XLI, LIX.

dédiait son encyclique « à ceux qui sont restés fermes dans l'Évangile ¹ ».

Condamnation
du schisme
novatien
par un concile
romain.

Le péril était grave. Un concile présidé par Corneille avait condamné la doctrine de l'extrême indulgence; un nouveau concile condamna la doctrine de l'extrême rigueur. Soixante évêques, réunis à Rome, sans compter les prêtres et les diacres qui accompagnaient ou représentaient leurs évêques, réprochèrent Novatien, ses adhérents et sa doctrine.

Mais les dissidents ne reconnaissaient pas l'autorité de Corneille ni de l'assemblée qu'ils appelaient « son concile ». Il fallait les convaincre, réfuter leurs erreurs, démasquer les sophismes de leurs chefs, faire briller à leurs yeux la vérité et la leur faire aimer. Cyprien de Carthage et Denys d'Alexandrie assumèrent cette tâche.

Saint Denys
d'Alexandrie.

Nous connaissons Cyprien. Denys, qu'Eusèbe et saint Basile n'appellent que Denys le Grand, fut, après Grégoire le Thaumaturge, le plus brillant disciple d'Origène. Il était né à Alexandrie, d'une famille distinguée, mais païenne. Les leçons du Didascalée l'éclairèrent sur la vérité du christianisme. Il se convertit, et fut bientôt élevé au siège épiscopal de sa ville natale. Comme Cyprien, il avait jugé prudent de se dérober par la fuite aux persécuteurs. Il devait plus tard montrer, comme l'évêque de Carthage, qu'une basse crainte n'avait été pour rien dans sa détermination. A part quelques débris, sauvés par Eusèbe, la plupart des ouvrages de Denys le Grand ont péri. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* nous dit qu'il écrivit beaucoup sur la Pénitence, au sujet des tombés. Il y exprimait une doctrine conforme à celle du pape Corneille et de saint Cyprien. Il combattit avec zèle l'Église novatienne établie à Antioche ², rendit compte à Corneille de ses travaux contre l'hérésie, et écrivit à Novatien lui-même la lettre suivante, qu'Eusèbe a insérée dans son *Histoire*. Sa tendre charité ne s'y révèle pas moins que sa foi profonde. « Denys à Novatien son frère, salut. Si c'est malgré toi, comme tu le dis, que tu as été entraîné, montre-le en revenant à nous spontanément. Ton devoir était de souffrir plutôt que de déchirer l'Église de Dieu. Si c'est un martyr glorieux que de tout affronter pour ne pas adorer les idoles, c'en est un plus glorieux

1. *Plebi in Evangelio perstanti salutem*, Dédicace du *De cibis*.

2. EUSÈBE, *H. É.*, l. VI, ch. XLVI, n. 1-5.

encore, selon moi, que de tout supporter pour ne pas faire de schisme. Dans le premier cas, on est martyr pour son âme seule; dans le second, on l'est pour toute l'Eglise. Et maintenant, si tu es convaincu, efforce-toi d'amener tes frères à l'union. Cet acte de vertu sera plus grand que ton péché. Si tu es impuissant auprès de ceux qui ne se laissent pas persuader, sauve avant tout ton âme. Je prie pour que tu te portes bien et que tu obtiennes la paix dans le Seigneur ¹. »

Quant à saint Cyprien, le schisme de Novatien fut l'occasion pour lui d'écrire son immortel traité *De unitate Ecclesiæ*. L'Eglise, dit-il, est l'épouse du Christ. « Nul ne peut avoir Dieu pour père, s'il n'a pas l'Eglise pour mère, *Habere non potest Deum patrem qui Ecclesiam non habet matrem*². » Or l'Eglise est une. Saint Cyprien établit l'unité de l'Eglise sur deux fondements. Le premier est la parole du Christ à saint Pierre : *Tu es Petrus*. Par cette parole, Jésus-Christ a fondé l'Eglise sur un seul homme. Le second fondement est ce fait, que les dons faits par Jésus-Christ, particulièrement le baptême, le sacerdoce et l'autel, appartiennent à l'Eglise légitime et à nulle autre. L'interprétation de ce second principe donnera lieu un jour à la controverse baptismale. Cyprien conclut que les fauteurs de schisme n'ont pas d'excuse. Les moins excusables sont ceux qui, dans la persécution, se sont montrés de courageux confesseurs de la foi. Cette dernière réflexion était un coup droit aux confesseurs que Novatien avait entraînés à sa suite et dont il aimait à faire valoir l'autorité³. Il s'adressait aussi aux partisans

Saint Cyprien
compose,
contre
les novatiens,
son traité
*De unitate
Ecclesie.*

1. EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLV.

2. *De unitate*, 23. M. HARNACK, *Dogmengeschichte*, 4^e édition, t. I, p. 409, considère l'expression *Mater Ecclesia* comme propre à l'Afrique. Bien plus, il estime que Clément d'Alexandrie s'oppose ici aux Africains. Il est certain que les docteurs de l'Afrique aiment à représenter l'Eglise comme la mère des chrétiens. (Voir TERTULLIEN, *Adv. mart.*, I, *Adv. Marc.*, V, 4.; *De monog.*, 7.; *De orat.*, 2, cités par A. D'ALÈS, *la Théologie de Tertullien*, p. 215.) Quant à Clément d'Alexandrie, si, dans un passage de ses *Stromates* (VI, 16, 146), il interprète le commandement d'honorer notre père et notre mère par rapport à la Sagesse divine plutôt qu'à l'Eglise, il affirme nettement, dans deux passages bien connus, la maternité de l'Eglise. (*Pædag.*, I, 5-21; I, 6-42.) De plus, cette conception de l'Eglise notre mère est, dès le I^{er} siècle, classique et universelle. Elle est particulièrement chère à saint Irénée, elle se rencontre aussi dans la lettre des martyrs de Lyon et dans le *Pasteur d'Hermas*. On trouvera ces dernières citations dans une note du P. LEBRETON, *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 573.

3. On a remarqué justement que saint Cyprien, dans son traité, cherche uniquement à faire valoir l'unité de chaque Eglise particulière, et par là l'autorité de l'évêque. C'était, en effet, le grand point en question dans les récents conflits avec Félicissime, Novat et Novatien. Saint Cyprien ne s'occupe pas de l'unité de l'Eglise

Derniers
agissements
de Félicissime.

de Félicissime ¹, qui relevaient la tête à Carthage. A force de démarches, le chef du schisme avait fini par réunir à Carthage un soi-disant concile. Vingt-cinq évêques étaient annoncés. Il en vint cinq, dont trois apôtats et deux hérétiques. Un de ces derniers était Privat de Lambèse, retranché de l'Eglise par un concile précédent. Cyprien s'empressa de réunir à son tour, le 15 mai 252, un concile de quarante évêques, qui proclamèrent une fois de plus les vrais principes de la pénitence. Le pseudo-concile répondit en prononçant la déposition de Cyprien, et en élisant à sa place un certain Fortunat, que Félicissime s'efforça, mais en vain, de faire reconnaître par Rome. Ainsi le schisme lui-même témoignait à sa façon de l'autorité suprême reconnue à l'Eglise romaine, dont saint Cyprien disait qu'elle était l'Eglise principale, d'où procède l'unité sacerdotale. *Ecclesia principalis unde unitas sacerdotalis exorta est* ². »

IV

La controverse
baptismale.

La controverse pénitentielle, suscitée par la question des *lapsi*, n'était pas encore terminée, que la controverse baptismale surgissait.

Son origine.

Toutes les sectes qui avaient, à leur heure, prétendu absorber en elles le mouvement chrétien, avaient misérablement péri. Hérésies judéo-chrétiennes, gnosticisme, marcionisme, montanisme et novatianisme, s'éteignaient peu à peu ; et beaucoup de leurs adeptes venaient humblement demander leur incorporation dans les communautés chrétiennes traditionnelles. Mais à quelles conditions fallait-il soumettre ces hérétiques repentants ? La question était simple, et tout le monde était d'accord pour la résoudre dans le même sens, toutes les fois qu'il s'agissait d'un hérétique qui avait été baptisé

Position
de la question.

universelle ; mais son argumentation ne l'exclut pas, au contraire ; le principe d'unité qu'il fait valoir pour chaque Eglise vaut pour l'Eglise universelle ; et c'est l'unité de celle-ci qui est la meilleure garantie de l'unité de celles-là. Bossuet l'a dit admirablement : « L'unité garde l'unité. » Cf. BATIFFOL, *l'Eglise naissante*, 5^e édition, p. 436-439.

1. Le *De unitate Ecclesie* a-t-il été composé contre la faction de Novatien, comme le voulait TILLEMONT (*Mémoires*, IV, 105), ou contre la faction de Félicissime, comme le croit DOM CHAPMAN (*Revue bénédictine*, 1902 et 1903) ? Nous serions portés à croire que saint Cyprien a eu en vue les deux factions à la fois.

2. *Ep.* LXX, n. 14.

dans la vraie Eglise. On le réconciliait par l'imposition des mains « pénitentielle », ou même parfois par l'onction de l'huile ¹, mais sans réitérer son baptême, dont on ne pouvait suspecter la validité. Il en était autrement quand l'hérétique repentant avait été baptisé dans une secte déjà séparée de l'Eglise.

Pour Cyprien, la solution semble n'avoir jamais fait l'ombre d'un doute. Elle résultait pour lui, comme corollaire, de sa conception de l'Eglise, telle qu'il l'avait exposée dans son traité *De unitate Ecclesie*. « Le baptême qui est conféré hors de l'Eglise, avait-il dit, n'est pas un baptême ². » Au commencement de l'année 255, il exposa cette conséquence dans une longue lettre ³. En somme, sa doctrine reposait sur un double argument. En premier lieu, le baptême conféré hors de l'Eglise ne peut être un vrai baptême, parce que le propre du baptême est de remettre les péchés ; or, l'Eglise seule a ce pouvoir ; en elle seule se trouvent la grâce et les moyens de la communiquer ou de la recevoir ; elle seule est l'épouse du Christ, elle seule peut lui donner des enfants. La formule : hors de l'Eglise, point de baptême, est la suite nécessaire de la formule : hors de l'Eglise, point de Saint-Esprit ⁴. En second lieu, comment un ministre du sacrement qui n'a ni la vraie foi, ni la grâce, ni le Saint-Esprit, pourrait-il les communiquer aux autres ⁵ ? Comment le baptisé lui-même qui n'a pas la foi de l'Eglise, pourrait-il être incorporé à l'Eglise ⁶ ? Certes, on ne saurait suspecter la sincérité du saint évêque de Carthage ; son ardent amour de l'Eglise l'inspirait seul lorsqu'il développait, avec une vivacité sans égale, de pareils arguments. Mais il maniait trop la dialectique à la manière de Tertullien, son maître. Son premier argument confondait la validité d'un sacrement avec son efficacité actuelle. Le second, poussé à ses dernières conséquences, aurait abouti à la ruine de l'Eglise visible, à la conception d'une

Saint Cyprien
nie la validité
du baptême
conféré
par
les hérétiques :

1° Parce que
l'hérésie,
n'étant pas
l'épouse
du Christ, ne
peut
lui donner des
enfants ;

2° Parce que
l'hérétique,
n'ayant
pas la foi de
l'Eglise,
ne peut
incorporer
personne
à l'Eglise.

Critique
de ces deux
arguments.

1. Ce qui, suivant certains auteurs, aurait constitué le sacrement de confirmation. (Tixeront, *op. cit.*, p. 393.) Ceux qui agissaient ainsi se seraient alors trompés sur le caractère de ce sacrement, qui ne peut être conféré qu'une fois. Sur les rites primitifs de la confirmation et sur les problèmes soulevés par la variation de ces rites, voir J. de GUIBERT, S. J., au mot *Confirmation* dans le *Dict. apol. de la foi catholique*, t. II, col. 651-654.

2. *Non abluuntur hic homines, sed potius sordidantur. De unit. Eccles.*, 11.

3. *Ep. LXXIX*. Voir A. D'ALÈS, *la Question baptismale au temps de saint Cyprien*, dans la *Revue des quest. hist.* d'avril 1907.

4. *Ep. LXXIX*, 2, 3 ; *LXXIV*, 6 ; *LXXV*, 14 ; *LXIX*, 10, 11 ; *LXX*, 3 ; *LXXIII*, 6 ; *LXXIV*, 4, 5 ; *LXXV*, 8, 12.

5. *Ep. LXXIX*, 8 ; *LXX*, 1 ; *LXX*, 2 ; *LXXV*, 7, 9-11.

6. *Ep. LXXIII*, 4, 17, 18.

Eglise invisible, dépendant des dispositions intérieures du ministre et du sujet. Pourquoi ne pas étendre à l'ordre, à tous les autres sacrements, et à tous les rites capables de donner la grâce, la théorie proposée pour le baptême ? Les théories de Wiclef et de Zwingle étaient au bout d'une pareille argumentation.

Un concile
de Carthage,
en 255,
se prononce
dans
le sens de
saint Cyprien.

Fort de ces arguments, qu'il croyait invincibles ¹, Cyprien réunit, à l'automne de 255, un concile à Carthage, y fit prévaloir son opinion et communiqua hardiment à l'Eglise de Rome la sentence conciliaire. Il y voyait, sans aucun doute, un argument de plus en faveur de cette unité et de cette sainteté de l'Eglise, qu'il avait tant à cœur de défendre et de faire prévaloir.

Le siège de saint Pierre était alors occupé par le pape Etienne.

Saint Lucius,
pape (254).

Corneille, exilé à Centumcellæ (Civita-Vecchia), en 252, y était mort martyr en 254. Il avait été remplacé, peu de temps après sa mort, par Lucius. La durée du pontificat de ce dernier est incertaine. Nicéphore lui donne à peine six mois de règne ; Eusèbe, huit mois. D'après saint Cyprien, il aurait écrit plusieurs lettres sur la manière dont il fallait agir à l'égard des chrétiens tombés durant la persécution ², mais ces lettres sont perdues. Nous savons aussi qu'il fut banni aussitôt après son élection. Saint Cyprien, ayant appris à la fois les deux événements, lui écrivit une lettre de félicitations et de condoléance ³. Son exil ne fut pas de longue durée ; il lui valut, de la part de saint Cyprien, le titre de martyr, qui ne doit pas être pris, en ce qui le concerne, dans son sens le plus strict.

Saint Etienne,
pape
(254-257.)

On lui donna pour successeur un prêtre romain, ETIENNE. C'était un homme charitable et pacifique. Au témoignage de saint Denys d'Alexandrie, il maintint l'antique renommée de l'Eglise romaine en pourvoyant, avec une sollicitude paternelle, aux besoins spirituels des Eglises, même les plus lointaines. Très pénétré du respect des choses saintes, il défendit aux prêtres et aux diacres, nous dit le *Liber pontificalis*, de se servir des vêtements liturgiques en dehors de

1. Cyprien, qui, dans ses polémiques, opposera à la tradition romaine la tradition africaine, fait ici peu de cas de l'argument traditionnel. *Non est de consuetudine præscribendum*, dit-il dans une phrase à la Tertullien, *sed ratione vincendum*. (Ep. LXXI, 2-3.) Un historien protestant, Hugo Koch, dans son étude *Cyprian und der römische primat*, Leipzig, 1910, prétend voir dans ce texte une négation radicale de la primauté romaine. Le contexte indique plutôt le sens suivant : représenter la tradition, jouir de l'autorité, ne dispense pas d'avoir raison. (Cf. H. PEMMER, dans le *Bull. d'anc. litt.*, 1911, p. 74.)

2. Saint CYPRIEN, Ep. LXXII.

3. Ep. LXI.

l'église. Son caractère conciliant, temporisateur, contrastait avec celui de l'évêque de Carthage, prompt à la décision et à l'action. Cette diversité devait amener entre Etienne et Cyprien des conflits regrettables.

Le pontife de Rome et l'évêque de Carthage se préoccupèrent, avec des vues parfois divergentes, mais avec un égal souci du bien des âmes, de régler la situation faite à deux diocèses d'Espagne, celui de Mérida et celui de Léon et Astorga, par la défaillance de leurs évêques, Basilide et Martial. Ceux-ci avaient demandé ou accepté des certificats de sacrifice. Cyprien, indigné d'un pareil scandale, demanda au pape leur déposition. Etienne se rendit aux justes raisons de l'évêque de Carthage. Les deux évêques furent déclarés indignes de l'épiscopat. Peu après, Cyprien appelait avec vivacité l'attention du pape sur un péril tout opposé. L'évêque d'Arles, Marcien, gagné au novatianisme, en appliquait rigoureusement les principes, refusant tout pardon aux *lapsi*. Nous n'avons pas la réponse d'Etienne, mais il dut également faire droit à la requête de Cyprien et déposer Marcien, car le nom de celui-ci ne se retrouve pas dans la liste des évêques d'Arles².

Le souvenir de propos un peu vifs échangés dans ces deux affaires eût-il une influence sur l'attitude du pape lorsque les délégués de Cyprien arrivèrent à Rome pour lui notifier la décision du concile de Carthage ? On l'a conjecturé sans en présenter des preuves décisives. Ce qui est certain, c'est que les envoyés de Carthage furent reçus froidement à Rome³. L'Eglise romaine avait, sur la question du baptême des hérétiques, une tradition immémoriale ; il est même probable qu'une décision formelle du pape avait depuis peu solennellement confirmé cette tradition⁴. Ajoutons-nous que le pape et ses conseillers voyaient, comme nous les voyons aujourd'hui, après le protestantisme et le jansénisme, après le concile de Trente et le concile du Vatican, les vices et les périls de la théorie proclamée par Cyprien ? C'est peu probable. En présence des arguments de l'évêque de Carthage et de la décision du concile africain, le pontife romain

Premières
divergences
entre le pape
et saint
Cyprien.

Saint Etienne,
au nom
de la tradition,
défend
de réitérer
le baptême
des hérétiques
repentants.

1. *Ep. LXVIII*. La lettre est fort pressante, jusqu'à paraître peu respectueuse.

2. TILLEMONT, *Mémoires*, t. IV, art. 34 sur saint Cyprien.

3. DUCHESNE, t. I, p. 419-421. Firmilien de Césarée, chaud partisan de Cyprien et, par conséquent, suspect de quelque exagération, dit tenir d'un diacre, Gratianus, que les légats de l'évêque de Carthage ne furent pas admis à voir Etienne, et qu'on traita Cyprien de faux prophète. (*Ep. LXXV*, 25.)

4. BATIFFOL, *Eglise naissante*, p. 465

*Nihil innovetur
nisi quod
traditum est.*

se contenta d'invoquer la tradition et d'en prescrire impérativement l'observance. Nous n'avons de sa lettre que ce passage décisif : « Si quelqu'un vient à vous de l'hérésie, vous ne devez rien innover de contraire à la tradition en vigueur ; vous vous contenterez de lui imposer les mains pour la pénitence ¹. »

La tradition invoquée ici par Etienne n'était pas seulement celle de Rome, c'était aussi celle d'Alexandrie et de toute l'Égypte, de Jérusalem et de la Palestine ; en somme, des principaux centres catholiques. Quant à Cyprien, il ne pouvait pas même invoquer l'unanimité de l'usage en Afrique, car, au concile de 255, les évêques de Numidie en avaient énergiquement appelé à une ancienne tradition contraire à celle de Carthage ². Antioche, il est vrai, la Syrie du nord et certaines contrées de l'Asie Mineure suivaient l'usage carthaginois. Quoi qu'il en soit, le pape, faisant appel à l'autorité que lui donnait sa chaire épiscopale ³, donna l'ordre à l'Église de Carthage de suivre ce qu'il jugeait être la tradition.

Protestation
de saint
Cyprien.

La décision du pape n'était pas une définition dogmatique, mais un commandement d'ordre disciplinaire adressé à une Église particulière. L'évêque de Carthage crut devoir protester. Il le fit avec la vivacité qui était dans son tempérament. Cyprien ne niait point l'autorité suprême de l'évêque de Rome, mais il pensait que, dans une question pareille, « chacun des chefs d'Église est libre de conduire son administration comme il l'entend, sauf à en rendre compte au Seigneur ⁴ ». L'intervention d'Etienne lui paraissait un empiétement sur ses droits à lui. Il réunit, le 1^{er} septembre 256, un second concile. Quatre-vingt-sept évêques étaient présents. Cyprien prit le premier la parole : « Nous n'entendons juger personne, dit-il, ni

Un second
concile
de Carthage
se prononce

1. *Ep. LXXIV, 1.* C'est le fameux texte : *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* Tillemont, Bossuet, et plusieurs autres à leur suite, ont entendu le texte en ce sens qu'on ne doit « rien renouveler que ce que la tradition veut qu'on renouvelle », c'est-à-dire qu'on doit renouveler l'imposition des mains seulement, et non le baptême. Ce n'est pas l'interprétation que les contemporains ont donnée à la phrase *nihil innovetur*, etc. Le pape pose un principe général : il faut s'en tenir à l'usage traditionnel et, par conséquent, ne rien innover. C'est le sens que donne de ce passage Eusèbe, *H. E.*, I, VII, ch. III. Saint VINCENT DE LÉRINS, en reprenant la phrase de saint Etienne dans son *Commonitorium*, I, I, ch. VI, lui donne aussi le même sens. — Cf. S. CYPRIEN, *Ep. LXXIV, 2 ; LXX, 5 ; De rebaptismate, 1.* Voir SALTET, *les Réordinations*, p. 22-28.

2. *Dicunt se in hoc veterem consuetudinem sequi*, dit Cyprien, *sed non est de consuetudine præscribendum...* (*Ep. LXXI, 4.*)

3. Nous connaissons ce détail par Firmilien. S. CYPRIEN, *Ep. LXXV, 5* (*Inter cyprianica*).

4. *Ep. LXXV, 25.*

séparer de la communion ceux qui ne pensent pas comme nous. Aucun de nous ne se pose en évêque des évêques, ni ne recourt à une terreur tyrannique pour contraindre ses collègues à l'adhésion¹. » Faut-il voir dans ces paroles ambiguës la reconnaissance implicite des droits de l'Eglise romaine, ou le blâme, à peine voilé, de ses prétentions ? Les deux interprétations ont été soutenues². Aucune protestation ne s'éleva contre l'autorité du pape, mais son nom ne fut même pas prononcé. Rien ne fut lu de sa correspondance. « Malgré tout, il n'y avait pas d'évêque plus présent que lui à ce concile d'Afrique, frémissant de la leçon que l'évêque de Rome venait de donner à l'évêque de Carthage... L'un après l'autre, les quatre-vingt-sept évêques votèrent, en motivant chacun son vote : ils n'avaient d'autre doctrine que celle de Cyprien.

« Or, à ce moment même, le pape Etienne faisait tenir à toute la chrétienté la décision par laquelle il reconnaissait la validité du baptême des hérétiques... L'épiscopat universel allait-il se séparer en deux camps adverses : d'un côté Rome et Alexandrie, de l'autre l'Afrique et l'Asie Mineure ? Quoi qu'on en ait dit, Rome n'excommuniait encore aucune Eglise, mais Rome parlait de rompre avec les Eglises qui ne reconnaîtraient pas la validité du baptême hérétique³. »

C'est alors que parut, contre le pape et sa doctrine, l'écrit le plus véhément auquel ait donné lieu cette douloureuse controverse. Il avait pour auteur Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, homme recommandable par ses vertus et par sa science, mais que les récents débats avaient passionné. Pour lui, le vrai schismatique est celui qui, voulant excommunier l'Eglise, ne fait autre chose que s'excommunier lui-même de l'Eglise. Le vrai hérétique, le pire de tous les hérétiques, le voilà. C'est du pape Etienne que ces paroles sont écrites⁴. Oui, s'écrie Firmilien, l'Eglise est hiérarchique, et l'Eglise est une. Nul ne le proclame plus haut que nous. L'Eglise est hiérarchique, parce que son autorité repose sur celle des apôtres. Les apôtres ont transmis leur autorité aux évêques. Sans évêque, point de baptême,

pour
la réitération
du baptême
(256).

Le pape notifie
sa décision
à l'Eglise
universelle.

Lettre
véhément
de saint
Firmilien.

1. Voir le texte dans CYPRIANI opera, édit. HARTEL, t. I, p. 435.

2. BATIFFOL, *Eglise naissante*, p. 470 ; D'ALÈS, *Question baptismale*, p. 26-27.

3. BATIFFOL, *op. cit.*, p. 470-471.

4. *Tu hæreticis omnibus pejor es.* (Ep. LXXV, 23.) Sur l'authenticité de cette épître, mise en doute par Molkenbuhr, voir BARDENHEVER, *les Pères de l'Eglise*, I, 353. Il est possible que le texte latin que nous avons ait été remanié par endroits par une main donatiste. Sur saint Firmilien, voir TILLEMONT, *Mémoires*, t. IV.

point d'ordre, point d'autel. Mais quel est donc celui qui donne à l'hérétique, à Coré, Dathan et Abiron, le droit de conférer le Saint-Esprit ? Quel est-il donc, ce destructeur de la hiérarchie, sinon Etienne ? L'Église est une. La garantie de cette unité est précisément la fidélité à l'autorité apostolique. Qui est avec les apôtres, communie à l'unité, sans qu'il soit besoin d'une conformité de pratique en toutes choses. Est-ce que le rite pascal est célébré, de la même façon, à la même date, dans l'Église universelle ? Rome est-elle en tout d'accord, dans sa liturgie, avec Jérusalem ?

Critique
de ses
arguments.

On voit par où pèche cette très habile argumentation. On veut la hiérarchie, mais en se taisant sur le pivot de cette hiérarchie ; on proclame l'unité, mais en oubliant qu'il faut un juge de cette unité, un arbitre des controverses qui pourraient la rompre. On assimile la question baptismale à un simple rite, sans faire attention qu'elle touche à des questions plus hautes, que le pape a le droit de trancher.

Le *Liber*
de *rebaptismate*
combat
la doctrine
des
rebaptisants
par des raisons
théologiques.

D'ailleurs, tandis que le pape ne mettait en avant que son droit et son devoir d'interpréter la tradition catholique, des polémistes s'étaient levés pour défendre sa cause. Parmi ceux-ci, il faut citer l'auteur d'une œuvre confuse, mal ordonnée, mais très suggestive, le *Liber de rebaptismate*¹. Examinant la question baptismale au point de vue théologique, il insiste surtout sur la puissance des noms divins invoqués dans la formule du baptême, puissance qui s'exerce indépendamment de la foi ou de la dignité du ministre. Il commence à entrevoir la différence entre la validité et l'efficacité du rite baptismal, et par là il ruine l'argument fondamental des rebaptisants, à savoir que l'hérétique ne peut, en tant qu'hérétique, donner ou recevoir le Saint-Esprit. Il faut distinguer, dit-il, l'immersion et la vertu de l'immersion. Ces deux choses peuvent être séparées ; l'une peut aller sans l'autre. L'immersion faite au nom de la Trinité, même par un hérétique, a la puissance de donner un caractère ineffaçable, elle n'a pas besoin d'être renouvelée. Quant à la vertu de l'immersion, elle se produira au jour où l'hérétique se convertira à la vraie Église.

Le pape, malgré la vivacité des attaques dont sa décision était l'objet, eut la longanimité de n'excommunier personne. Un grand

1. Voir une analyse de cette œuvre dans P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. II, p. 94-96.

malentendu était au fond de ces ardentes disputes, et divisait des hommes dont le dévouement à l'Eglise n'était point douteux. Etienne et Cyrien allaient bientôt le montrer en donnant généreusement l'un et l'autre leur vie pour la foi. La voix de la modération s'était, au surplus, fait entendre. Comme autrefois Irénée au milieu des controverses sur la question pascale, Denys d'Alexandrie se fit l'avocat de la pacification auprès d'Etienne. Après le martyre de ce pontife, il renouvela ses démarches pacificatrices auprès de Sixte II, son successeur. Sixte et Cyrien renouèrent leurs relations interrompues. L'évêque de Césarée, Firmilien, se remit également en rapport avec Rome. A la fin du III^e siècle, l'Afrique entière était ralliée à l'usage romain. Les hésitations furent plus longues en Orient ; la pratique traditionnelle finit cependant par y triompher, en même temps que l'autorité du pontife de Rome ¹

Intervention
pacificatrice de
saint Denys
d'Alexandrie.

V

Les persécutions que Gallus et Valérien renouvelèrent contre les chrétiens n'avaient pas peu contribué à rétablir l'union dans l'Eglise. Mais, pour mieux nous en rendre compte, il est nécessaire de reprendre notre récit de plus haut.

Une peste, qui décima Rome et les provinces sous l'empereur Gallus, avait été l'occasion de nouvelles rigueurs contre les chrétiens. Eux seuls, cependant, au milieu de l'épouvante universelle, de l'égoïsme et de la lâcheté païenne ², y avaient donné l'exemple d'une vraie charité. Saint Denys d'Alexandrie nous les montre soignant les malades, fermant les yeux des morts, lavant les cadavres, et mourant victimes de leur dévouement, « genre de mort, dit-il, aussi glorieux

La peste
sous Gallus.

Dévouement
des chrétiens.

1. Les anglicans, les gallicans, les joséphistes et, plus récemment, les vieux catholiques, ont souvent cité les paroles violentes de saint Cyrien et de saint Firmilien dans la controverse baptismale, comme une confirmation de leurs erreurs. C'est oublier que, en dehors de la crise où des circonstances difficiles ont créé un pénible malentendu entre Rome et lui, Cyrien, suivant les expressions de M. Harnack, « a reconnu l'Eglise de Rome comme la mère et la racine de l'Eglise catholique, répandue sur la terre, qu'il en a même appelé à l'Eglise romaine, à l'évêque de Rome, comme si la communion avec cette Eglise était en soi la garantie de la vérité. » (HARNACK, *Dogmengeschichte*, t. I, p. 420.) Pour lui, la chaire de Rome a toujours été *locus Petri*, et l'Eglise de Rome *Ecclesia principalis unde unitas sacerdotialis exorta est*.

2. S. CYPRIEN, *De mortalitate*, 16 ; PONTIUS, *Vita Cypriani*, 97 ; EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. XXXII, n. 20.

que le martyr¹ » ; et saint Cyprien leur rend le même témoignage dans son traité *De mortalitate* : mais, en même temps, il voit dans le fléau un moyen de détacher les chrétiens de la vie présente et de les préparer aux luttes à venir².

La prévision du vaillant évêque ne tarda pas à se réaliser. Gallus, voulant fléchir la colère des dieux, ordonna de célébrer dans toutes les villes des sacrifices propitiatoires. La foi des chrétiens ne leur permettait pas de participer à ces actes idolâtriques. C'est alors qu'il fit arrêter l'évêque de Rome, le pape Corneille, espérant sans doute, par cet acte, terrifier les chrétiens, et voir se renouveler les scènes d'apostasie du temps de Dèce. Mais sa déception fut profonde. A peine la nouvelle de l'attentat commis contre le pontife se fut-elle répandue, que les chrétiens accoururent en foule, confessant leur foi et se déclarant prêts à mourir³. Un grand nombre de « tombés » dans la précédente persécution cherchèrent à se réhabiliter en faisant devant les magistrats des professions de foi héroïques, et plusieurs subirent la mort. L'empereur pressentit qu'une trop grande rigueur envers le pape ne ferait que raviver l'enthousiasme. C'est pourquoi il se contenta d'exiler Corneille à Centumcellæ, où le pontife mourut, et de bannir également son successeur Lucius, aussitôt après son élection.

Les chrétiens
refusent
de prendre part
à des
sacrifices
expiatoires.

VI

En somme, pendant la persécution de Gallus, qui avait duré deux ans, les défections avaient été rares. Les efforts de Corneille, de Cyprien et de Denys d'Alexandrie pour restaurer la vie chrétienne avaient porté leurs fruits. Ceux qui avaient été de vrais chrétiens pendant la paix s'étaient montrés de vrais martyrs pendant l'épreuve.

A l'avènement de Valérien, l'Eglise s'associa aux acclamations unanimes du peuple romain saluant l'homme intègre, aussi honoré dans la vie civile que dans l'armée, le vaillant capitaine qui avait défendu l'empire à toutes les frontières, et qui, chose rare en ce temps, arrivait au trône sans avoir les mains souillées du sang de son prédécesseur.

L'empereur
Valérien.

1. Cité par EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. xxii, n. 7, 8, 9.

2. S. CYPRIEN, *De mortalitate*, 15.

3. S. CYPRIEN, *De mortalitate*, versus finem.

Un des premiers actes du nouvel empereur fut de rappeler de l'exil le souverain pontife. Lucius rentra dans Rome en triomphe. Saint Cyprien nous a conservé le tableau des ovations dont il fut l'objet dans les rues de la Ville éternelle¹. Il y mourut peu de temps après, le 5 mars 254. Peut-être les souffrances de l'exil abrégèrent-elles sa vie. Saint Cyprien lui donne le titre de martyr, comme à Corneille².

Valérien manifesta d'abord aux chrétiens une bienveillance particulière. Denys d'Alexandrie écrivait : « Il est doux et bon pour les serviteurs de Dieu. Aucun de ses prédécesseurs, pas même ceux qui passent pour avoir été ouvertement chrétiens, n'eût pour nos frères un accueil plus affectueux. Sa maison est remplie de chrétiens comme une église³. »

L'Eglise profita de cette paix pour panser les plaies que la persécution, le schisme et les calamités des temps lui avaient faites. Çà et là, des vestiges des vieilles hérésies troublaient encore la pureté de la foi des fidèles. Des héritiers plus ou moins conscients du gnosticisme célébraient sans vin le sacrifice de la messe ; on les appelait les *aquarii* : ils avaient donné pour prétexte, pendant la persécution, que l'odeur du vin pris le matin les aurait trahis devant les païens. Cyprien réfuta leur erreur et leur fit honte de leur pusillanimité⁴. D'autres, encore imbus des traditions judaïques, attendaient le huitième jour pour conférer le baptême à leurs enfants, comme on le faisait pour la circoncision, et jusqu'à ce que leurs enfants fussent lavés du péché originel, ils ne leur donnaient aucune marque d'affection. Cyprien condamna leur superstition. Les pauvres abondaient. La persécution, la peste, et, plus que toute autre chose, la décadence progressive du monde romain, sous l'influence de la corruption païenne et du despotisme militaire, rendaient le travail plus stérile, la richesse moins abondante, la pauvreté plus fréquente et plus irrémédiable⁵. Cyprien, pour combattre ce fléau, écrivit son beau livre *Sur les œuvres et sur l'aumône*. L'évêque de Carthage ne se contentait pas de prêcher par ses exhortations ; il prêchait par ses exemples. Des évêques de Numidie lui écrivirent pour lui demander de contribuer au rachat des captifs. Une collecte faite parmi le clergé

Le pape saint Lucius est rappelé de l'exil. Sa mort (254).

Bienveillance de Valérien à l'égard des chrétiens.

L'Eglise profite de la paix pour panser ses plaies.

Vestiges des sectes gnostiques et judaïsantes.

Saint Cyprien les réfute.

Il écrit le livre *De operibus et eleemosyna*.

1. Ep. LVIII.

2. Ep. LXVII.

3. SAINT DENYS D'ALEXANDRIE, *Lettre à Hermammon*, citée par EUSÈBE, *H. E.*, I, VII, ch. x, n. 3.

4. Ep. LXIII.

5. CHAMPAGNY, *les Césars du III^e siècle*, II, 381.

OEuvres
diverses de
charité.

et le peuple de Carthage produisit cent mille sesterces (environ vingt-cinq mille francs). Cyprien s'empressa d'envoyer à ses collègues ce don magnifique¹. De Rome, où le pape Corneille avait nourri quinze cents indigents², le pape Etienne faisait parvenir des secours aux Eglises de Syrie et d'Arabie³.

Ce furent précisément ces bienfaits qui devinrent, pour les ennemis de l'Eglise, le prétexte d'une nouvelle persécution.

VII

Le courtisan
Macrien excite
l'empereur
contre l'Eglise.

Un des défauts de l'empereur Valérien, défaut capital pour un chef d'Etat, était de subir facilement les influences de son entourage⁴. Ce défaut s'accroissait avec son âge. Un soldat ambitieux, parvenu aux plus hautes dignités de l'empire, Macrien, gagna sa confiance, détourna ses sympathies du christianisme en l'initiant à la magie⁵, et prit sur lui un ascendant tout-puissant. Puis il lui dénonça l'Eglise comme le grand danger de l'empire. Devant un empereur qui, comme Valérien, connaissait de près les chrétiens, leurs mystères, leurs mœurs et leur esprit, il n'était plus possible d'évoquer les prétendues infamies de leurs assemblées, comme on l'avait fait sous Néron et Domitien, ou la puissance menaçante de leur propagande, comme sous Septime-Sévère, ou leur hostilité systématique à l'égard de l'empire, comme sous Dèce. Macrien ne parla que des richesses de l'Eglise, de l'étendue de ses domaines, de l'immensité des trésors qui devaient se cacher dans l'ombre de ses sanctuaires, puisqu'il en sortait de si abondantes aumônes. Il ne comprenait pas, ou plutôt il feignait de ne pas comprendre, que l'Eglise, suivant l'expression de saint Cyprien, ne thésaurisait point, que « tout ce qu'elle recevait allait aux pupilles et aux veuves⁶ », que ses églises et ses cimetières, si vastes qu'ils parussent, étaient des capitaux improductifs, que le fond de toutes ses ressources était dans le cœur généreux de tous ses

Il dénonce
en particulier
ses prétendues
richesses.

1. Ep. LX.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XLIII, n. 11.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. v, n. 2.

4. AURELIUS VICTOR dit qu'il était *multum iners*, *Epitome*. Cf. ZOZIME, 1, 36.

5. La magie était alors le dernier reste de la religion païenne. Les écrits des Pères des II^e, III^e et IV^e siècles sont pleins d'allusions à la pratique de la magie.

6. *De opere et eleemosynis*, 15.

fidèles, toujours prêts à secourir leurs frères dans leurs calamités, et non dans des coffres d'où l'on pourrait les arracher. L'imagination du vieil empereur fut dès lors obsédée par cette vision d'une Eglise accumulant des trésors dans ses temples, tandis que les caisses de l'Etat se vidaient. Au lieu d'attribuer la déplorable situation financière de l'empire à des causes économiques et morales, qu'un peu d'attention aurait fait apercevoir : à l'esclavage, à la mauvaise organisation du travail, à l'injuste répartition des richesses, à la consommation improductive des revenus, aux désordres moraux qui favorisaient en même temps la méfiance indolente de l'ouvrier et le luxe insolent du maître, Macrien laissait entrevoir qu'une puissante société accaparait la richesse, la détournait de l'Etat, amenait la ruine publique. En parlant ainsi, l'habile intrigant ne satisfaisait pas seulement une haine personnelle contre les chrétiens ; il se faisait l'écho de rumeurs populaires habilement entretenues et exploitées par le parti païen ; il était le porte-voix de ce dernier.

Deux édits de persécution, promulgués en 257 et en 258, furent le résultat de ces accusations. L'un et l'autre furent moins dirigés contre les chrétiens pris individuellement que contre la société chrétienne. On ne demandait à personne d'apostasier. Le premier édit enjoignait seulement aux chefs hiérarchiques de l'Eglise : 1° de faire adhésion officielle aux dieux de l'Etat, tout en conservant, s'ils le voulaient, le culte qu'ils rendaient au Christ ; 2° de renoncer à la forme collégiale qu'ils avaient donnée à leurs Eglises. Au premier abord, la double injonction pouvait paraître relativement modérée ; en réalité, « aucune mesure aussi grave n'avait encore été prise par un persécuteur ¹ » ; elle visait à la fois la hiérarchie et la forme sociale de l'Eglise. Sans soulever les masses populaires, procéda toujours plein de risques, sans demander même aux chefs des Eglises une abjuration de leur croyance, on amènerait simplement ceux-ci à se rallier au culte national, en dissolvant tous les liens de société qui avaient jusque-là relié les fidèles. Peu importe, après cela, que ces derniers continuassent à refuser leur encens aux divinités romaines et à garder entre eux la forme d'un groupement. Ils ne pourraient le faire que séparés de leurs chefs et privés de leurs biens. Frappée à la tête et à la base, l'Eglise chrétienne ne pouvait que se dissoudre et mourir à bref délai.

Premier édit
de
persécution.

Habile tactique
de Valérien.

1. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 54.

Application rigoureuse de sanctions légales.

La situation était surtout grave par les sanctions terribles que le vieux droit romain apportait à de pareilles prescriptions, et par une jurisprudence nouvelle, qui en augmentait encore les rigueurs.

A la rigueur du droit, tout crime d'impiété, c'est-à-dire tout refus d'honorer les dieux de l'Etat était passible de l'exil. Ainsi, obéissants ou réfractaires, prêtres et évêques étaient forcément séparés de leur peuple fidèle ; dans le premier cas, par leur idolâtrie ; dans le second, par leur départ hors des frontières.

Toute tentative d'association non autorisée est punissable de mort.

Les sanctions des lois sur les associations étaient plus radicales encore. Le droit romain, dont il ne faut pas oublier l'absolutisme centralisateur, punissait toute tentative de fondation ou de reconstitution de société illicite à l'égal du crime d'un brigand qui s'empare à main armée de temples ou d'édifices publics ¹. Et comme, dans cette théocratie païenne, toute institution publique avait un caractère religieux et politique à la fois, la peine de ce crime devenait celle de lèse-majesté, crime à peu près identique au sacrilège ² et méritant la mort ³. Par là, d'une manière indirecte et cachée, mais terriblement efficace, l'édit de 257, qui semblait oublier les simples fidèles, les atteignait en fait : un laïque fréquentant un cimetière ou tenant une assemblée religieuse était passible de la peine capitale. La peine capitale, en droit romain, avait deux degrés : la mort ou les travaux forcés ⁴.

Exil de saint Etienne, de saint Cyprien et de saint Denys.

Malgré tout, ce premier édit n'obtint pas l'effet qu'on escomptait. On visait les têtes. Les têtes, c'était alors Etienne, Cyprien et Denys ; ils furent les premiers frappés ; mais leur courage fut un réconfort pour les fidèles. On manque de détails sur la mort du pape Etienne. Probablement condamné à l'exil aussitôt après la promulgation de l'édit, il y mourut bientôt et reçut de l'Eglise le titre de martyr ⁵. L'évêque de Carthage fut exilé à Curube, en Afrique, et l'évêque d'Alexandrie à Kephro, en Libye ; mais l'un et l'autre se tinrent en rapport avec leurs collègues, qui continuèrent à tenir des assemblées religieuses. On n'osa pas frapper tous les évêques. On se contenta,

1. *Quisquis illicitum collegium usurpaverit, ea pœna tenetur, qua tenentur qui hominibus armatis loca publica vel templa occupasse judicati sunt.* ULPYEN, *Digeste*, XLVII, XLII, 1.

2. *Proximum sacrilegio crimen est, quod majestatis dicitur.* ULPYEN, *Digeste*, XLVIII, IV, 1.

3. MARCIEN, *ibid.*, 3.

4. CALLISTRATE, *Digeste*, XLVIII, XIX, 28.

5. Voir ROSSI, *Roma sotterranea*, t. II, p. 80-87 ; DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. I, p. xcvi et 154, note 1.

pour l'exemple, d'arrêter un certain nombre de chrétiens, évêques, prêtres et laïques, pour tenue de réunions illicites, et on les condamna aux travaux forcés des mines. L'Etat se saisit des cimetières et des lieux de culte et en surveilla l'entrée ; mais les chrétiens surent y pénétrer encore à la dérobée. Déjà, sous Septime-Sévère, on avait pratiqué dans la catacombe de Calliste des passages secrets. On les multiplia. C'est du temps de Valérien que paraissent dater, dans les cimetières souterrains, ces travaux, destinés à dérouter les recherches, qu'on y remarque encore aujourd'hui. Il est vrai que de pareilles mesures n'étaient pas sans danger pour les chrétiens ¹. Dans une crypte de la voie Salaria, des chrétiens, tenant une assemblée liturgique, furent découverts par des soldats, qui bouchèrent à la hâte le souterrain avec des pierres et du sable. Après la paix de l'Eglise, on retrouva leurs squelettes, ainsi que les vases d'argent qui avaient servi au sacrifice de l'Eucharistie ². Le pape saint Damase, en restaurant la catacombe, ne voulut point toucher à ces vénérables reliques ; il se contenta de faire percer dans la muraille une petite fenêtre, par où les pèlerins pussent vénérer les restes de ces martyrs du sacrifice eucharistique. Saint Grégoire de Tours dit que de son temps on pouvait encore contempler ces émouvantes reliques ³.

On doit probablement fixer à la même époque l'épisode, non moins touchant, d'un autre martyr de l'Eucharistie, saint Tarcisius. L'acolyte Tarcisius, attaché au service d'une des catacombes de Rome, portait les saintes espèces, consacrées dans la crypte, à quelque maison chrétienne, quand il fut surpris par une troupe de soldats, chargés sans doute de la surveillance des cimetières. On le somma de livrer ce qu'il porte sur lui. Il refuse, comme dit la belle inscription que le pape Damase lui a consacrée, « de livrer aux chiens les membres de son Dieu », et périt sous les coups des soldats, en pressant sur son cœur la pyxide sacrée qui renferme le corps du Christ ⁴.

Mise
sous séquestre
des cimetières
et
lieux de culte

Chrétiens
enterrés
vivants dans
une
catacombe.

Martyre
de
saint Tarcisius.

1. Rossi, *op. cit.*, t. II, p. 258-259.

2. *Acta Sanctorum*, octobre, t. X, p. 483.

3. S. GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, I, 38.

4. Voici l'épithaphe que saint Damase lui a consacrée :

Tarcisium sanctum Christi membra gerentem
Cum malesana manus premeret vulgare profanis,
Ipse animam potius voluit dimittere cæsus
Prodere quam canibus rabidâ celestia membra.

VIII

Second édit
de persécution
(258).

La peine
capitale
est édictée
contre les
clercs et contre
les chrétiens
de
l'aristocratie
romaine.

Tous les cimetières, du reste, tous les lieux du culte n'avaient pu être séquestrés par l'administration impériale ; plusieurs étaient la propriété de hauts personnages chrétiens, qui les mettaient à la disposition de leur frères. Au fond, deux causes avaient empêché l'efficacité de l'édit de 257 : le courage des chefs des Eglises et les nombreuses relations qu'ils avaient en haut lieu, même dans le palais des Césars. Terrifier les prêtres par des sanctions plus terribles et paralyser l'action de leurs puissants protecteurs : tel fut l'objet de l'édit de 258. Pour les évêques, les prêtres et les diacres, l'exil fut remplacé par la mort, qui put leur être infligée sur-le-champ, sans jugement régulier, ni sentence motivée, ni interrogatoire. Quant aux nobles, chevaliers, sénateurs, qui continueraient à professer le christianisme, ils seraient immédiatement déchus de leur dignité, dépouillés de leurs biens et décapités. Les chrétiens de la maison de César verraient leur fortune confisquée et seraient assimilés aux derniers des esclaves ¹.

La chancellerie impériale ayant expédié la copie de l'édit aux gouverneurs des diverses provinces, une recrudescence de persécution se produisit aussitôt dans toutes les parties de l'empire. Le pape saint Sixte et son diacre saint Laurent, à Rome, saint Cyprien à Carthage, saint Fructueux en Espagne en furent les principales victimes.

Saint Sixte II,
pape
(257-258).

A Etienne avait succédé SIXTE II. L'auteur de la vie de saint Cyprien, Pontien, l'appelle un « pontife bon et pacifique ² ». En dehors de ce qu'il fit pour mettre fin à la controverse baptismale et reprendre les relations épistolaires du Saint-Siège avec l'évêque de Carthage, nous ne savons rien de certain sur son pontificat.

Un des premiers soins de la police fut de rechercher l'évêque de Rome. « Sixte II n'avait point cessé de tenir des assemblées et de célébrer le culte chrétien. Mais il ne pouvait plus réunir les fidèles dans le cimetière de Calliste, connu officiellement de l'autorité

1. S. CYPRIEN, *Ep.* LXXX.

2. *P. L.*, t. III, col. 1494. Cf. EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. IX.

romaine comme la propriété corporative de l'Eglise et surveillé par la police. Le 8 des ides d'août, c'est-à-dire le 6 août, il vint offrir le saint sacrifice de l'autre côté de la voie Appienne, dans une des chapelles souterraines du cimetière de Prétextat. Cette nécropole n'était probablement pas entrée encore dans le domaine ecclésiastique : propriété privée, elle échappait au séquestre. Cependant, l'inviolabilité des « lieux religieux » cédaux prescriptions nouvelles, ordonnant de saisir immédiatement l'évêque et son clergé. Le cimetière fut envahi. Au moment où les soldats entrèrent, Sixte, assis dans sa chaire, adressait la parole aux fidèles. Il fut emmené, ainsi que les ministres du culte. Les assistants demandaient à mourir avec lui ; mais, satisfaits de leur importante capture, ou craignant de s'embarasser d'un trop grand nombre de prisonniers, les soldats négligèrent les simples fidèles. Conduit devant un des préfets (du prétoire ou de la ville), qui, dit saint Cyprien, siégeaient en permanence pour juger les chrétiens, Sixte fut condamné à être décapité sur le lieu même où il avait été surpris célébrant les saints mystères.

« Pendant qu'on le ramenait, le premier diacre, Laurent, absent lors de l'arrestation, accourut pour dire à son vénéré père un dernier adieu. La tradition leur prête un touchant dialogue : « Où vas-tu, père, sans ton fils ? Où vas-tu, prêtre, sans ton diacre ? » demandait Laurent du ton d'un doux reproche. « Mon fils, répondait le pontife, je ne t'abandonne pas. De plus grands combats t'attendent. Cesse de pleurer ; tu me suivras dans trois jours. » Laurent pouvait être arrêté sur l'heure ; mais les persécuteurs, dans un dessein secret, semblèrent ne pas le voir. On arrive au cimetière, on descend dans la crypte même où Sixte avait annoncé la parole de vie. Il s'assied pour la dernière fois dans sa chaire et présente la tête au bourreau : plus grand que cet empereur qui voulut mourir debout, il reçut le coup mortel en évêque, président, du siège des pontifes, l'Eglise persécutée ¹. »

La raison pour laquelle on n'avait pas exécuté sur-le-champ, comme la loi le permettait, le premier diacre Laurent, était visible. On espérait se servir de lui pour mettre la main sur les prétendus

Son
arrestation.

Son ~~martyre~~.

Saint Laurent,
diacre.

1. Paul ALLARD, *op. cit.*, p. 85-86. Cf. DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. I, p. 155 et 156, notes. L'histoire du martyre et de la sépulture de saint Sixte a pu être reconstituée en rapprochant du témoignage de saint Cyprien (*Ep.* LXXX), l'inscription damasienne du tombeau de saint Sixte, celle du tombeau des saints Félicissime et Agapit et un passage des *Devoirs* de saint AMBROISE, I, 41.

trésors de l'Eglise, dont on le soupçonnait d'avoir la garde. Le préfet de Rome le manda et lui ordonna de livrer les biens qu'il détenait. Le diacre, prévoyant une confiscation, avait déjà distribué en aumônes toute la réserve de l'Eglise. Il demanda un jour de délai pour répondre. « Il revint le lendemain, suivi des pauvres que nourrissaient les chrétiens. « Voici, dit-il, les trésors de l'Eglise... » Dans ce trait, à la fois héroïque et spirituel, le préfet se sentit piqué au vif. Il condamna Laurent à être brûlé. On étendit le martyr sur un gril. En lui faisant subir le lent supplice du feu, le persécuteur cherchait à lui arracher avant la mort la révélation des richesses de l'Eglise. C'était en même temps la peine capitale et la torture. On raconte que Laurent eut la force de dire au juge : « Ce côté-là est assez cuit, fais-moi retourner » ; puis : « Goûte maintenant. » Ayant lancé cette dernière raillerie, l'intrépide diacre leva les yeux au ciel. Il mourut en priant pour Rome ¹. »

Son martyre.

Arrestation
de
saint Cyprien.

Peu de temps après, Cyprien fut arrêté comme sacrilège, conspirateur et fauteur d'association illicite. L'année précédente, à Curube, une mystérieuse vision lui avait annoncé son martyre ², et il en avait conçu une grande joie ; car sa fuite, que ses ennemis lui avaient reprochée comme une lâcheté, et qu'il avait acceptée comme un devoir, avait été pour lui le plus douloureux des sacrifices. Les vrais sentiments de son âme s'étaient révélés dans cette brûlante *Lettre aux confesseurs et aux martyrs*, qu'il avait écrite au milieu de la persécution : « Comment pourrai-je vous donner de dignes louanges, ô courageux martyrs, vous qui, loin de céder aux tortures, avez vu les tortures céder devant vous ? Le monde a donc pu le voir, cet étrange combat, combat de l'âme, vrai combat du Christ, où, privés des armes du siècle, vous n'aviez que les armes de votre foi et de votre amour !... Oh ! qu'il fut beau, aux yeux de Dieu, ce grand spectacle ! Et qu'elle est vraie, cette parole du Psalmiste, inspirée par l'Esprit-Saint : « La mort des justes est précieuse devant le Seigneur... » Oui, précieuse, puisque, au prix de notre sang, nous gagnons la vie immortelle... Que le Christ doit se sentir libre et joyeux dans de pareils serviteurs, combattant et victorieux en eux, encourageant, fortifiant et animant les confesseurs de son nom ! Car

Son désir
du martyre.

1. *Ibid.*, p. 91-92. — Les détails de ce martyre ont été contestés par la critique, mais la substantialité du récit n'a jamais été sérieusement attaquée.

2. PONTIUS, *Vita sancti Cypriani*, 12.

celui qui jadis a vaincu la mort pour nous, veut toujours la vaincre en nous ¹. »

Le 14 septembre 258, l'occasion fut enfin donnée à Cyprien de confesser sa foi à son tour devant les persécuteurs, en sa ville même de Carthage. La Providence a permis que le procès-verbal authentique de son interrogatoire et de son exécution capitale nous parvînt sans altération. Voici ce document, d'une valeur inestimable ².

Son
interrogatoire

« Le proconsul Galère Maxime dit à Cyprien : « Tu es Thascius Cyprien ? — Je le suis. — Tu t'es fait pape de ces hommes sacrilèges ? — Oui. — Les très saints empereurs ont ordonné que tu sacrifies. — Je ne le fais pas. — Réfléchis. — Fais ce qui t'a été commandé. Dans une chose aussi juste, il n'y a pas matière à réflexion.

« Galère, ayant pris l'avis de son conseil, rendit à regret cette sentence : « Tu as longtemps vécu en sacrilège, tu as réuni autour de toi beaucoup de complices de ta coupable conspiration, tu t'es fait l'ennemi des dieux de Rome et de ses lois saintes ; nos pieux et très sacrés empereurs, Valérien et Gallien, augustes, et Valérien, très noble César, n'ont pu te ramener à la pratique de leur culte. C'est pourquoi, fauteur de grands crimes, porte-étendard de ta secte, tu serviras d'exemple à ceux que tu as associés à ta scélératesse : ton sang sera la sanction des lois. »

« Ensuite il lut sur une tablette l'arrêt suivant : « Nous ordonnons que Thascius Cyprien soit mis à mort par le glaive. »

« Cyprien dit : « Grâce à Dieu. »

« Dès que l'arrêt fut prononcé, la foule des chrétiens se mit à crier : « Qu'on nous coupe la tête avec lui. » Ce fut ensuite un désordre indescriptible. La foule cependant suivit le condamné jusqu'à la plaine de Sexti. Cyprien, étant arrivé sur le lieu de l'exécution, détacha son manteau, s'agenouilla et pria Dieu, la face contre terre. Puis il enleva son vêtement, qui était une tunique à la mode dalmate, et le remit aux diacres. Vêtu d'une chemise de lin, il attendit le bourreau. A l'arrivée de celui-ci, l'évêque donna ordre qu'on comptât à cet homme vingt-cinq pièces d'or. Pendant ces

1. Saint CYPRIEN, *Epistola ad martyres et confessores*.

2. Tout nous porte à croire que cette pièce n'est pas seulement, comme l'ont prétendu Basnage et Goerres, composée de matériaux antiques, mais, comme le pensent Allard et Dom Leclercq, le procès-verbal officiel de l'interrogatoire, copié par les chrétiens. Cf. Dom CABROL, au mot *Actes des martyrs*, dans le *Dict. de litt. et d'arch. chrétiennes*.

apprêts, les fidèles étendaient des draps et des serviettes autour du martyr.

Sur exécution.

« Cyprien se banda lui-même les yeux. Comme il ne pouvait se lier les mains, le prêtre Julien et un sous-diacre, portant lui aussi le nom de Julien, lui rendirent ce service.

« En cette posture, Cyprien reçut la mort ¹. » Bien d'autres évêques et prêtres périrent aussi pour la foi en Afrique, en Asie, à Rome, en Gaule et en Espagne. Malheureusement nous n'avons pas les actes authentiques de tous ces martyrs. Ceux de saint Fructueux, évêque de Tarragone, et de ses deux diacres, Augure et Euloge, paraissent être à peu près contemporains des faits qu'ils racontent ².

Saint
Fructueux,
évêque
de Tarragone,
et ses
compagnons.

« Le gouverneur Emilien dit à Fructueux : « Tu sais les ordres des empereurs ? — Non, mais je suis chrétien. — Sais-tu qu'il y a des dieux ? — Je n'en sais rien. — Tu l'apprendras. » Fructueux leva les yeux au ciel et pria. Emilien dit : « Qui donc sera obéi, craint, honoré, si on refuse le culte aux dieux et l'adoration aux empereurs ? » Puis il dit à Augure : « N'écoute pas ce que dit Fructueux. » Augure répondit : « J'adore le Dieu tout-puissant. » Emilien dit à Euloge : « Adores-tu Fructueux ? » Euloge répondit : « Je n'adore pas Fructueux, mais le Dieu que Fructueux adore. » Emilien dit alors à Fructueux : « Tu es évêque ? — Je le suis. — Tu l'as été. » Et il ordonna que tous trois fussent brûlés vifs.

Leur
interrogatoire.

« Quand les trois martyrs s'avancèrent dans l'amphithéâtre vers le lieu de leur supplice, ils parurent semblables aux trois Hébreux et firent ressouvenir, comme eux, de la Trinité. Quand la flamme eut brûlé les cordelettes qui leur liaient les mains, étant libres de leurs mouvements, ils s'agenouillèrent, dans l'attitude de la prière, et ils ne cessèrent de prier jusqu'au moment où ils rendirent l'âme ³. »

Leur martyre.

Ceci se passait le 21 janvier de l'année 259. L'année suivante, l'empereur Valérien, fait prisonnier par le roi Sapor, suivait à pied le char de son vainqueur, les bras chargés de chaînes. Celui qui avait voulu réduire à la condition de vils esclaves les chrétiens de la maison de César était esclave lui-même. Il devait, pendant plusieurs années, traîner chez les Perses une vie misérable et déshonorée.

Désobéissance
à l'empereur
de Valérien.

1. DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. II, p. 105-106. Cf. P. MONCEAUX, *Saint Cyprien*, Paris, 1914.

2. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. III, p. 98 et s.

3. DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, II, 118-220.

IX

La leçon fut profitable à son fils Gallien. Celui-ci comprit d'ailleurs que la société chrétienne avait des racines trop profondes et des ramifications trop étendues, pour qu'on pût espérer la détruire ou l'absorber dans l'administration impériale par un édit. Peut-être aussi l'influence de sa femme, l'impératrice Salonine, qui paraît avoir été chrétienne¹, l'inclina-t-elle vers le christianisme.

L'empereur
Gallien.

Non seulement Gallien mit fin à la persécution, mais il fit restituer aux chrétiens tous les biens qui leur avaient été confisqués, et, chose remarquable, il régla ces questions avec les chefs des Eglises. Nous avons encore la lettre qu'il adressa à ce sujet à Denys d'Alexandrie². C'était reconnaître officiellement l'autorité hiérarchique des évêques. Son successeur Aurélien devait aller plus loin, et, dans un conflit de propriété qui divisait, en 272, les chrétiens d'Antioche, il devait écrire : « Le bien litigieux devra appartenir à ceux qui sont en communion avec l'évêque de Rome³. » Encore un pas, et l'Eglise et l'Etat traiteront entre eux, pour la première fois, de puissance à puissance. Une politique religieuse s'imposait, qui devait aboutir à l'édit de Constantin.

Il fait restituer
à l'Eglise
tous ses biens.

Reconnais-
sance officielle
de l'Eglise
comme
société.

La faiblesse de Gallien ne permit pas cependant à son édit de porter tous ses fruits. « Pendant qu'il disait à Rome : « Amusons-nous », écrit son historien, il perdait l'empire du monde⁴. » Des soldats ambitieux se taillaient des royautés éphémères dans les provinces. La Gaule, la Bretagne et l'Espagne se groupaient sous le gou-

Démembre-
ment
de l'empire.

1. C'est une singulière et attachante figure que celle de l'impératrice Salonine. Romaine de race, elle semblait être de la famille intellectuelle de ces princesses syriennes, qui, telles que Julia Domna et Mammée, exercèrent un ascendant supérieur à la cour des Sévère. Passionnée pour les études grecques et surtout pour la philosophie, elle fut d'abord en relations avec Plotin et Porphyre. Tandis que ce dernier se retournait amèrement contre les chrétiens et que Plotin se contentait de mettre dans ses *Ennéades* un vague parfum d'Evangile, Salonine alla-t-elle jusqu'à embrasser la foi de Jésus-Christ ? La question est discutée. Paul Allard et M. de Witte tiennent pour l'affirmation. A. de Barthélemy, Kraus et Duruy croient qu'elle s'arrêta à un compromis entre le christianisme et les doctrines néo-platoniciennes, mais pensent aussi qu'elle inclina Gallien à traiter favorablement les chrétiens.

² EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. XIII.

³ EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. XXXII.

⁴ TREBELLIVS POLLION, *Gallieni duo*, 16, 17, 21.

Les chrétiens
sous
les « Trente
tyrans ».

vernement indépendant de Posthume ; une puissante confédération se formait en Orient sous Odenath et Zénobie ; l'Égypte et les provinces danubiennes se donnaient des maîtres. Ce fut l'ère des « trente tyrans ¹ ». Un seul d'entre eux, Macrien, qui prit le gouvernement de l'Égypte, se montra nettement hostile aux chrétiens, mais il ne put détruire la grande influence que ceux-ci s'y étaient acquise par leur science et leurs vertus et qui faisait d'eux, aux heures du danger, des médiateurs tout-puissants. Un épisode, que nous rapporte Eusèbe, en est un exemple vivant. Pendant que les légions romaines assiégeaient Alexandrie, deux chrétiens éminents et universellement vénérés, Eusèbe, qui fut plus tard évêque de Laodicée, et Anatole, qui le remplaça sur le même siège, se firent les intermédiaires entre les Romains et les Alexandrins, et sauvèrent ainsi de la mort un grand nombre d'assiégés ².

En somme, si l'on excepte trois persécutions, courtes et localisées : celle qui sévit en Égypte sous Macrien, celle qui éclata en 269 sous Claude le Gothique, et celle que déchaîna, en 274, un édit d'Aurélien, mais qui fut aussitôt arrêtée par sa mort, les chrétiens jouirent, pendant plus de trente ans, de 260 à 295, d'une paix relative.

L'Église
profite d'une
paix relative
pour se
réorganiser.

L'Église profita de cette période de paix pour se réorganiser. Le siège de saint Pierre était resté vacant pendant une année après la mort de Sixte II. Au mois de juillet 259, les suffrages du clergé de Rome lui avaient donné pour successeur le prêtre DENYS.

Saint Denys,
pape
(259-268).

Le nouveau pontife était intimement lié d'amitié avec son homonyme l'évêque d'Alexandrie. Cette intimité ne l'empêcha pas de demander des explications à son collègue, le jour où celui-ci lui fut dénoncé pour la manière peu orthodoxe dont il parlait de la Trinité. Denys d'Alexandrie, à la suite des observations que lui fit le pontife, s'empressa d'ailleurs de retirer les expressions qui avaient scandalisé les fidèles ³. Le pape Denys écrivit ensuite, en son nom et au nom du synode qu'il avait réuni à Rome pour élucider la question trinitaire, une lettre circulaire à toutes les Églises d'Égypte. Il y condamnait, tout à la fois, en conservant un juste milieu, l'unitarisme sabellicien et

1. Ces rois éphémères, la plupart anciens officiers impériaux, qui gouvernèrent suivant les traditions romaines, ne furent, à la vérité, ni trente, ni plus tyranniques que les empereurs de Rome. Mais tel est le nom qu'ils reçurent.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. xxxii, n. 7-11.

3. SAINT ATHANASE, *De sententia Dionysii*, 13; *P. G.*, t. XX, col. 464; *De synodis*, 43, *P. G.*, t. XXV, col. 479.

le trithéisme subordinationien ¹. Denys écrivit aussi à l'Eglise de Césarée en Cappadoce, affligée par l'invasion des Perses ; et lui envoya des secours pour le rachat des captifs. Sa lettre, au témoignage de saint Basile, était religieusement conservée dans les archives de Césarée. Cet acte de charité, succédant aux rapports tendus qui avaient existé peu auparavant entre Firmilien, évêque de Césarée, et les prédécesseurs de Denys, était de nature à resserrer l'union des Eglises orientales avec Rome. C'est sous son pontificat qu'Aurélien, ayant à se prononcer sur l'attribution de biens ecclésiastiques entre deux compétiteurs, décida que les biens devaient revenir à celui qui était en communion avec l'évêque de Rome. Pour tous ces faits, le pontificat de Denys marque un moment important dans l'histoire du Saint-Siège.

Son successeur, FÉLIX, qui gouverna l'Eglise pendant cinq ans, continua dignement son œuvre. La lettre importante qu'il écrivit pour mettre en lumière la divinité et l'humanité parfaite du Christ devait mériter d'être insérée en grande partie dans les actes du troisième concile œcuménique.

Saint Félix I^{er}
pape
(269-274).

Des deux successeurs de Félix, Eutychien et Caïus, nous ne savons à peu près rien. Les documents relatifs à leurs pontificats ont dû périr pendant la persécution de Dioclétien. Suivant le *Liber pontificalis*, EUTYCHIEN régna huit ans, onze mois et trois jours, mais ces chiffres ne concordent pas avec ceux d'Eusèbe, qui ne lui assigne que dix mois à peine, et avec le catalogue de Corbie, qui lui donne un an et un mois.

Saint
• Eutychien,
pape
(275-283).

On remarque une pareille divergence entre le *Liber pontificalis* et Eusèbe pour ce qui concerne le pontificat du pape CAÏUS. Le *Liber pontificalis* lui donne treize ans de règne ; Eusèbe, quinze ans. La *Passion de sainte Suzanne* a donné lieu de croire que Caïus était parent de Dioclétien, mais la *Passion de sainte Suzanne* est peu sûre.

Saint Caïus,
pape
(283-296).

X

Au cours des trente et quelques années de paix relative que la Providence accorda à l'Eglise, deux œuvres principales s'imposèrent à la

1. Saint ATHANASE, *De decret. syn. Nic.*, 26 ; *P. G.*, t. XXVI, col. 464-465.

sollicitude de ses pasteurs : restaurer et consolider la discipline, défendre la pureté de la foi contre le paganisme et l'hérésie.

L'organisation
de l'Eglise
pendant
la dernière
moitié
du III^e siècle.

Pendant la seconde moitié du III^e siècle, la hiérarchie ecclésiastique s'affermi et se complète : l'autorité du sacerdoce, de l'épiscopat, par-dessus tout, celle du pontificat romain, s'imposent aux autorités civiles elles-mêmes ; et, au-dessous de ces degrés supérieurs de l'organisation traditionnelle, un certain nombre d'ordres inférieurs apparaissent.

L'empereur Gallien avait traité des questions religieuses avec les évêques ; Aurélien ne voulut reconnaître d'évêques légitimes que ceux qui étaient unis à Rome ; un texte du *Liber pontificalis* nous montre le pape Denys faisant remise aux prêtres des églises restituées ¹. On voit d'autre part le pape Corneille énumérer, parmi les ministres de son Eglise, des diacres, des sous-diacres, des acolytes, des exorcistes, des lecteurs et des portiers ². Tels sont désormais les divers degrés de la hiérarchie. C'est ce que Tertullien et Cyprien appellent *l'ordo*, le *clerus* ³, par opposition à la *plebs* des fidèles.

Mais d'autres textes nous permettent d'entrer dans plus de détails sur la nature et le fonctionnement de cette hiérarchie.

L'autorité
de l'évêque
de Rome.

L'autorité suprême du pontife de Rome ressort assez des dernières controverses pour que nous n'ayons pas à y revenir. Jamais un Cyprien, un Firmilien ou un Denys d'Alexandrie n'ont osé parler avec autorité à toute l'Eglise ; lui seul le fait. Les docteurs agitent les questions ; l'évêque de Rome les tranche. Dans la vivacité du débat, on lui reproche d'abuser de son autorité, mais on ne la met pas en question.

Les évêques.

L'évêque, le chef d'Eglise, a pourtant un grand pouvoir. Lui seul représente la tradition apostolique devant les fidèles ; lui seul représente ses fidèles dans leurs rapports avec les autres Eglises ou avec Rome. Une lettre n'est adressée au clergé que si le siège est vacant. On rencontre quelquefois cette expression : « l'évêque et son peuple » : ce sont les deux éléments d'une Eglise ⁴.

Le mode
de
leur élection.

Dans l'élection d'un évêque, nous voyons intervenir trois facteurs : les suffrages des fidèles de l'Eglise qui est à pourvoir, le vote de son clergé, et enfin la confirmation de ce choix par les évêques les plus

1. *Lib. pont.*, t. I, p. 157. Cf. Introduction, p. c.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XLIII, n. 11-12.

3. TERTULLIEN, *De monogamia*, 11 et 12 ; CYPRIEN, *Ep.* XL, LIX.

4. CYPRIEN, *Ep.* LVIII, 4.

voisins, qui imposent les mains à l'élu. Il apparaît clairement que ce dernier acte est la condition essentielle; c'est celui qui « donne l'épiscopat¹ ». Novatien s'étant fait imposer les mains par trois pauvres évêques ignorants et circonvenus, le pape Corneille ne conteste son élection que parce que ces malheureux étaient ivres et avaient agi sous le coup de la fraude et de la terreur. La conduite de Novatien comme les paroles du pape, supposent la conviction que l'imposition des mains par trois évêques confère l'épiscopat².

Quant aux simples prêtres, leur fonction propre est d'offrir le sacrifice. Tertullien est aussi affirmatif sur ce point que saint Cyprien. Mais tandis que, dans les premiers temps, ils se tenaient autour de l'évêque, principal officiant, maintenant ils célèbrent souvent à part. On leur confie même des églises³. Leur seconde fonction est de catéchiser. Ils catéchisent d'abord les catéchumènes, les *audientes*, puis les fidèles, qui viennent chercher la science de la foi auprès d'eux⁴. Ils administrent enfin le sacrement de pénitence dans ce qu'il a de privé. Dans toutes ces fonctions, ils se trouvent sous la dépendance étroite de l'évêque, dont ils sont les auxiliaires. En Orient seulement, ils ont parfois la direction de quelques communautés rurales, sous le titre de « recteurs du peuple », ou encore de chorévêques ou évêques de campagne⁵.

Les chorévêques orientaux du III^e siècle paraissent avoir eu, en principe, les pouvoirs épiscopaux. Le concile de Sardique, en 343, devait interdire de les leur confier. Les chorévêques ne furent plus alors que des prêtres visiteurs ou inspecteurs, parfois des sortes de curés résidants, mais toujours dépendants de l'autorité de l'évêque. L'institution des chorévêques ne devait être établie que plus tard en Occident. On y trouve pour la première fois deux prêtres décorés de ce titre au V^e siècle : Armentaire à Riez et Eugraphe en Dalmatie; mais la signification de ce titre est encore peu claire; elle ne se précisera qu'au VIII^e siècle⁶.

Les prêtres.

Leurs
fonctions
propres.Les
chorévêques.1. CYPRIEN, *Ep.* LXVII, 5.2. EUSÈBE, *H. E.*, I, VI, ch. XLIII, n. 10.3. *Lib. pont.* I, 157.4. CYPRIEN, *Ep.* XVIII, 2, XXIX, LXIII, 3; PONTIUS, *Vita Cypriani*, 3-4.5. FRANZ GILLMANN, *Das Institut des Chorbischöfe im Orient*, Munich, 1903. L'excellent travail de M. Gillmann se trouve résumé, et critiqué sur certains points, par le R. P. Martin JUGIE, *les Chorévêques en Orient*, dans les *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 263-268.6. Jacques ZEILLER, *Revue d'hist. ecclés.*, 1906, p. 27 et s. — L'histoire des chorévêques ne peut être étudiée qu'en distinguant soigneusement le chorépiscopat

Les diacres.

Les diacres ont toujours une grande importance dans l'Église. Le développement de l'Église, la multiplication des assemblées, l'augmentation du patrimoine ecclésiastique, ont considérablement compliqué leurs fonctions. On les a déchargés de plusieurs de leurs occupations par la création des ordres mineurs; mais l'administration des biens d'Église et la direction des œuvres de charité est pour eux une charge souvent très lourde. Parmi les diacres, il en est un, dit premier diacre ou archidiacre, qui a la direction supérieure des biens et des œuvres ecclésiastiques. Nous avons vu la situation faite à Rome au premier diacre Laurent par de pareilles fonctions. Elle paraît avoir été la même à Carthage ¹ et à Alexandrie ².

Les
sous-diacres
et les clercs
minorés.

Les sous-diacres, *hypodiaconi*, apparaissent à la fois à Rome, sous le pape saint Corneille ³, et à Carthage sous l'épiscopat de saint Cyprien ⁴. En 251, l'Église de Rome compte 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers ⁵. Les lettres de saint Cyprien signalent, à la même époque, l'existence en Afrique de tous ces ordres inférieurs, sauf celui de portier.

Organisation
spéciale
en Orient.

En Orient, les sources historiques nous montrent un développement différent du clergé inférieur. On y trouve bien, dès le milieu du III^e siècle, des ministres remplissant des fonctions analogues. Mais ils ne sont pas comptés dans le clergé. Les sous-diacres et les lecteurs y prendront rang plus tard, à une époque où leurs attributions seront

oriental du choréépiscopat occidental. Ils diffèrent à la fois par l'époque à laquelle ils ont existé et par leurs caractères propres. Le choréépiscopat a existé, en Orient, du II^e siècle au VIII^e siècle. La plus ancienne mention connue d'un chorévêque en Orient est celle de Zotique, chorévêque à Kumane, en Phrygie, dans la seconde moitié du II^e siècle. Le dernier texte qui en fasse mention est le compte rendu du concile de Nicée en 787. L'Occident chrétien, au contraire, si l'on excepte le cas exceptionnel et énigmatique d'Armentaire et d'Eugraphe, n'a pas connu les chorévêques avant la seconde moitié du VIII^e siècle. Les chorévêques d'Orient furent d'abord des évêques ruraux, pleinement indépendants des évêques urbains, puis leur furent par la suite de plus en plus subordonnés, jusqu'à ne plus conserver aucun caractère épiscopal. La réglementation de leur subordination progressive fut l'œuvre des conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Nicée, d'Antioche, de Sardique et de Laodicée. Les chorévêques occidentaux « se présentent plutôt comme des coadjuteurs de l'évêque, chargés de gouverner certaines portions du diocèse plus ou moins éloignées de la ville épiscopale, à laquelle ils demeurent cependant attachés, à la fois réellement possesseurs de la dignité épiscopale, mais dépendant de l'évêque urbain, dont ils ne sont que les auxiliaires ». (Jacques ZEILLER, dans la *Revue d'hist. ecclés.*, t. VII, 1906, p. 87.) — Cf. H. BERGÈRE, *Étude historique sur les chorévêques*, 1 vol. in-8°, Paris, 1905.

1. TERTULLIEN, *De baptismo*, 17; *De præscriptione*, 42.

2. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.*, VI, 3.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VI, ch. XLIII, n. 11-12.

4. *Ep.* XXIX, XXXIV, 4; XLV, 4, etc.

5. EUSÈBE, *loc. cit.*

réglées d'une façon plus stable. Les autres clercs minorés ne reçoivent pas une vraie ordination ; tout au plus sont-ils l'objet d'une simple bénédiction de leur évêque au moment où celui-ci les choisit pour venir en aide aux diacres ¹.

Un texte de saint Cyprien nous indique quel est de son temps le mode de rétribution des prêtres. Ils reçoivent un traitement mensuel, *divisiones mensurnæ*, et des dons manuels, *sportulæ* ².

Les laïques sont subordonnés aux clercs, mais ne sont point absolument exclus de l'administration de l'Eglise. Dans plusieurs circonstances, saint Cyprien déclare ne vouloir point porter une sentence sans avoir préalablement obtenu l'avis de son clergé et l'assentiment de la *plebs* ³. Quant à l'intervention du peuple pour l'élection du clergé, elle devient de plus en plus négative ; son rôle se bornera bientôt à signaler les cas d'indignité chez les candidats à la cléricature.

Tout chrétien a, sinon un droit strict, du moins un titre, dont l'évêque tient compte dans la mesure de ses ressources, à être assisté par son Eglise en cas de besoin ; car l'Eglise est une fraternité, une vraie société de secours mutuels, où le riche a le devoir de venir au secours de son frère déshérité ⁴.

Cette fraternité persiste après la mort. Les corps des chrétiens dorment de leur dernier sommeil dans des cimetières communs. Les plus connus de ces cimetières sont, à Rome, les catacombes de Calliste, de Lucine et de Prétextat. On place le corps du frère défunt, avec ou sans sarcophage, dans une niche, qu'on ferme avec une plaque de marbre ou de pierre, ou plus simplement avec des briques, le long des galeries souterraines. Les frères gravent sur ces tombeaux, avec le nom et l'âge du disparu, des inscriptions touchantes : « Sois en paix. Puisses-tu vivre dans le Christ ! Puisses-tu vivre dans la gloire ! Prie pour nous. » *In pace, Vivas in Christo ! Vivas in gloria ! Pete pro nobis*. Tout y respire, avec l'accent d'une fraternité tendre, un espoir confiant et tranquille. On vient souvent, dans ces lieux vénérables, célébrer le saint sacrifice sur la tombe des martyrs, non point seulement au temps de la persécution, mais même en temps de

Le mode de rétribution des clercs.

Les laïques.

Leur rôle dans l'Eglise.

La fraternité chrétienne.

1. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, t. I, IV^e partie, ch. VIII, § 1.

2. S. CYPRIEN, *Ep.* XXXIX, 5. Cf. *Ep.* XLI, 2 ; EUSÈBE, *H. E.*, l. V, ch. XXVIII, n. 10.

3. *Ep.* XIV, 1. Cf. *Ep.* XXXIV, 4. Saint Cyprien demande au clergé son *constitium* et au peuple son *consensus*.

4. S. CYPRIEN, *Ep.* II, 2 ; VII, 4 ; XLII, 4.

paix, pour marquer l'union qui doit toujours régner entre l'Église de la terre et celle du ciel. Les autels, les sièges épiscopaux, toute la disposition des catacombes, avec leurs *atria*, leurs absides, leurs chapelles, témoigne de cette pieuse coutume ¹.

L'Église
catholique.

La fraternité, la mutualité, n'existent pas seulement dans l'intérieur d'une Église particulière, elles relient une Église à l'autre. La tradition des apôtres, quêtant pour les Églises pauvres, s'est perpétuée et confirmée. L'union des Églises ne forme pas cependant une simple fédération ; elle constitue une Église, l'Église catholique. « Puisque tu es chrétienne, demande à l'esclave Sabine l'officier municipal Polémon, à quelle Église appartiens-tu ? — A l'Église catholique. » Le rhéteur Pione n'a pas d'autre réponse. « Quel est ton nom ? — Chrétien. — De quelle Église ? — Catholique ². » — Et qu'on ne dise pas avec Renan ³ et avec Harnack ⁴ que ce catholicisme n'est qu'une « impérialisation du christianisme », qu'une adaptation à la vie de l'empire romain. « Dès le temps de la controverse pascale, il y a des Églises au delà des frontières de l'empire, dans le royaume d'Édesse. Il est parlé des Églises qui sont en Osroène comme de celles qui sont en Gaule. Elles ont beau être syriaques de langue, elles sont en correspondance avec l'évêque de Rome, cela suffit. Le catholicisme syriaque du royaume d'Édesse serait à lui seul une preuve que le catholicisme n'est pas la romanité ⁵. »

Le
catholicisme
n'a pas été
une adaptation
de l'Église
à l'empire
romain.

Telle est la conception, telle est l'organisation de l'Église pendant la seconde moitié du III^e siècle : mais à côté des institutions nettement formées, il s'en trouve qui sont encore à l'état d'ébauche ou de formation incomplète. Telles sont, entre l'Église particulière ou le diocèse, et l'Église universelle, la province ecclésiastique, le patriarchat, la primatie.

Origine
des provinces
ecclésiastiques.

Le concile de Nicée, en 325, constate l'existence de circonscriptions ecclésiastiques, appelées provinces ou *éparchies*, comprenant plusieurs Églises particulières et groupées autour d'une ville, dite métropole, dont le chef ecclésiastique a un grade supérieur à celui des autres évêques ⁶. La mention courante que font de ces provinces

1. ROSSI, *Roma sotterranea*, passim ; MARUCCI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II ; HENRI DE L'ÉPINOIS, *les Catacombes de Rome*, Paris-Bruxelles, 1896.

2. DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, II, 76.

3. RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 69.

4. HARNACK, *Dogmengeschichte*, 4^e édition, t. I, p. 480 ; *Entscheidung*, p. 117-118.

5. BATIFFOL, *op. cit.*, p. 275.

6. *Conc. Nic.*, can. 4

et de ces métropoles les écrivains du iv^e siècle, sans en mentionner aucunement la nouveauté, nous incline à en reporter la formation lente et progressive à l'époque dont nous nous occupons.

La situation prépondérante faite à certaines Eglises, considérées comme Eglises mères, remonte aux origines. Dès le début, Jérusalem fut considérée comme Eglise mère de la Judée, de la Samarie et de la Galilée ¹. Antioche eut de bonne heure sous sa dépendance toutes les Eglises de Syrie, et Alexandrie toutes celles d'Egypte. Au III^e siècle, Sérapion, évêque d'Antioche, écrit aux fidèles de Rhose en Cilicie pour les mettre en garde contre l'évangile apocryphe de Pierre, et Héraclas, évêque d'Alexandrie, dépose l'évêque Ammonius de Thmuis ². D'où venaient de pareilles primautés ? De ce fait que certaines Eglises, ayant été fondées par les apôtres ou par leurs disciples et, pour ainsi dire, sous leurs yeux, étaient considérées comme des centres particuliers de la foi orthodoxe. Tertullien, lorsqu'il reproche aux hérétiques de n'avoir pour eux aucune Eglise fondée par les apôtres ou « apostolique de quelque manière ³ », fait allusion à cette autorité spéciale de certaines Eglises. Sans doute, il se trouvera que plusieurs de ces villes métropolitaines seront en même temps des métropoles dans l'organisation administrative de l'empire romain. Mais il serait inexact de prétendre que l'Eglise a réglé son organisation sur celle de l'empire. « Avant Dioclétien, on ne trouve nulle part, surtout en Occident, le moindre indice qui décèle la préoccupation de reproduire, dans le groupement des Eglises, la distribution de l'empire en provinces. L'Italie relève tout entière du siège romain. Alexandrie est un centre commun à l'Egypte et à la Cyrénaïque, bien que ces deux pays ne dépendent pas, au civil, du même administrateur ⁴. »

Les droits du métropolitain comprennent : 1^o la convocation et la présidence du concile provincial annuel ⁵ ; 2^o la présidence de

Autorité
spéciale des
Eglises
apostoliques.

Les droits
du
métropolitain.

1. Hégesippe, dans EUSÈBE, *H. E.*, l. III, ch. xxxiii. Après la destruction de Jérusalem, on voit peu à peu Césarée prendre sa place. Au temps de Constantin, Jérusalem reprendra son rang de métropole de la Palestine.

2. *P. G.*, t. CIV, col. 1229.

3. *Ab Ecclesiis quoquo modo apostolicis* (TERTULLIEN, *Prescription*, c. xxxi et s.)

4. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 526-527. L'adaptation des provinces ecclésiastiques aux provinces impériales se fit à la fin du III^e siècle, pour l'Orient, sous Dioclétien ; pour l'Occident, à une date postérieure. (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 527.)

5. EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. xxiv. En Afrique, les conciles sont bisannuels : ils se tiennent au printemps et à l'automne.

l'élection des évêques de sa province, ainsi que leur consécration ¹ ;
3° le droit de fournir des *litteræ communicatoriæ* aux évêques nommés ².

En dehors de l'institution des métropoles en voie de formation, on aperçoit comme le germe de l'institution du patriarcat. L'évêque d'Alexandrie exerce une suprématie sur la Thébàide, la Pentapole et la Libye, c'est-à-dire sur plusieurs provinces ; et parmi les évêques qui relèvent de celui d'Antioche, il en est qui président à des provinces entières. Alexandrie et Antioche seront bientôt considérées comme sièges de l'autorité patriarcale ³.

D'autre part, l'évêque de Carthage, exerçant une primauté sur toute l'Afrique, semble en être comme le primat.

Les conciles.

Avec l'institution des métropoles se développe, d'une manière parallèle, l'institution des conciles. Il n'est pas question, avant Constantin, de concile œcuménique ou général ⁴. Nous avons vu seulement, au II^e siècle, les querelles du montanisme et de la question pascale déterminer des conciles particuliers. Ces conciles deviennent réguliers au III^e siècle et sont présidés par l'évêque de la ville principale. Les évêques sont justiciables de ces conciles et peuvent même être déposés par eux, ainsi que nous l'avons vu pour Privat de Lambèse.

La première organisation de la vie ascétique.

À côté de la vie cléricale et de la simple vie chrétienne, apparaît, au III^e siècle, la première organisation de la vie ascétique. Elle se rencontre parmi les « vierges consacrées ⁵ », les ascètes et les ermites.

Les vierges consacrées.

Les vierges consacrées à Dieu ont fait entre les mains de leur évêque un vœu de chasteté. Les unes vivent dans leur famille ; d'autres, sans constituer des monastères proprement dits, forment certains groupements dont les évêques auront parfois à réprimer les abus ⁶ ; mais partout, parmi elles, règne une ardeur de zèle, qui les

1. Conc. de Nicée, can. 4.

2. Conc. d'Elvire, can. 25, 28.

3. Voir S. VAILLÉ, *Formation du patriarcat d'Antioche*, dans les *Echos d'Orient* de mars-avril 1912, p. 109.

4. Nous avons parlé plus haut de l'assemblée des apôtres à Jérusalem, où nous avons vu un vrai concile.

5. TERTULLIEN, *De jejunio*, 13 ; S. CYPRIEN, *Ep.* LXXV.

6. Par exemple celui des *mulieres subintroductæ*. EUSÈBE, *H. E.*, I, VII, ch. XXX ; Concile d'Elvire, can. 87 ; H. ACHÉLIS, *Virgines subintroductæ*, Leipzig, 1902 ; LADEUZE, dans la *Revue d'histoire ecclési.*, t. VI, 1905, p. 58-62. Ne pas confondre les *mulieres subintroductæ* avec les *Agapètes*, à propos de qui saint Jean Chrysostome composa

fait appeler par saint Cyprien « le troupeau choisi des âmes fidèles, qui mène sur la terre la vie des anges du ciel ¹ ». Elles portent généralement un voile et de longs vêtements faits d'étoffes modestes ².

Les ascètes ou continents sont des chrétiens qui tendent à réaliser la perfection évangélique. Ils portent généralement un vêtement particulier. Origène les nomme après les prêtres, les diacres et les vierges, dans une énumération qu'il donne des diverses classes de chrétiens ³. Par la pratique austère de la chasteté et de la pauvreté, ils répandent un parfum d'édification parmi le peuple chrétien ; le clergé se recrute souvent parmi eux ; des évêques et des docteurs, comme Origène, sortent de leurs rangs. D'autres fois, au contraire, des évêques, comme Narcisse de Jérusalem, descendent de leur siège pour se mêler à leur vie de mortification et d'humilité. A la fin du III^e siècle, Hiéracas, docteur d'Alexandrie, organise un groupe d'ascètes menant la vie commune. Ils habitent de préférence hors des villes, dans des lieux silencieux et solitaires, où ils joignent aux pratiques de l'ascèse la vie de contemplation.

Les ascètes
ou continents.

Ceux que la vie contemplative attire davantage vont plus loin. Ils gagnent les déserts de Libye ou d'Égypte, et, loin des hommes, se sentent plus près de Dieu. Ce sont les ermites. Les Pères de la vie érémitique sont saint Paul de Thèbes et saint Antoine d'Héraclée. Paul de Thèbes, né vers 228, issu d'une riche famille, instruit dans les lettres profanes, s'avance dans le désert, jusqu'à ce qu'il y rencontre une caverne, ombragée d'un vaste palmier, auprès duquel jaillit une source d'eau vive. Il y passera quatre-vingt-dix ans dans la pratique de la méditation et de la pénitence, et il y mourra à l'âge de cent treize ans ⁴.

Les ermites.

Saint Paul
de Thèbes.

Antoine, qui sera le principal disciple de Paul de Thèbes, naît en 251, à Comon, près d'Héraclée, d'une famille copte. Vers 270, ses parents morts, il vend ses terres, place ses sœurs dans une maison de vierges et vit en ascète près de son village. En 283, il s'installe

Saint Antoine.

un écrit spécial. Voir V. ERMONT, au mot *Agapètes* dans le *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. I, col. 892-893.

1. S. CYPRIEN, *De habitu virginum*.

2. *Ibid.*

3. ORIGÈNE, *Homel. II in Num.*, 10, 19 et s. ; *In Ep. ad Rom.*, vi, 15 et s.

4. S. JÉRÔME, *Vita sancti Pauli* ; *P. L.*, t. XXIII, col. 17. Cf. *Analecta bollandiana*, t. II, p. 561 ; t. XI, p. 292 ; t. XX, p. 121, 127, 211. Une traduction de la *Vie de Paul de Thèbes*, par saint Jérôme, a été publiée, avec introduction et notes, par M. DE LABRIOLLE, Paris, Bloud (collection *Science et religion*).

en plein désert, pour y méditer dans un recueillement plus complet ¹.

Sous le règne de Dioclétien, le nombre des ermites ira croissant. Ces solitaires, en se séparant en apparence de l'humanité pour mener dans un désert la vie intérieure la plus intense, rendront à leurs contemporains et à la postérité les services les plus éminents que des hommes aient jamais pu rendre à leurs semblables. Pour connaître à fond la nature humaine, ses défauts, ses obstacles et la manière de les vaincre, pour s'instruire à fond sur les mystères de la contemplation et de l'union à Dieu, le moine Cassien n'aura qu'à recueillir les maximes des Pères du désert ². Après lui, tous les auteurs spirituels puiseront à cette mine incomparable. Toute notre ascétique et toute notre mystique sortiront de là ³.

Harmonie
de
l'enthousiasme
et de la
discipline.

Ainsi, au moment où les liens de la hiérarchie se précisent et s'affermissent, un nouvel élan d'ascétisme et de mysticisme se manifeste dans l'Eglise. Après Clément d'Alexandrie et Tertullien, après Origène et Cyprien, voici Paul et Antoine. Comment Renan a-t-il pu écrire, et surtout comment un historien de la valeur de M. Harnack a-t-il pu répéter que, dans l'histoire de l'Eglise, la hiérarchie a étouffé l'enthousiasme et que la médiocrité seule a créé l'autorité ⁴ ? Ce sont les enthousiasmes d'un Cyprien et d'un Antoine, comme plus tard ceux d'une Thérèse et d'un Ignace, qui ont réclamé le plus vivement le frein d'une règle ; et c'est la règle qui, en disciplinant ces enthousiasmes, les a rendus plus forts. L'union d'une vie intérieure puissante et d'une solide hiérarchie va justement permettre à l'Eglise de repousser à la fois les attaques de l'hérésie, renaissante en la personne de Paul de Samosate, et celles du paganisme, renouvelé et rajeuni sous le patronage de l'empereur Aurélien.

1. S. ATHANASE, *Vie de saint Antoine*, P. G., t. XXVI, col. 867. Cf. *Analecta bollandiana*, t. II, p. 341 ; t. XVIII, p. 70 ; t. XX, p. 90.

2. CASSIEN, *Collationes*.

3. Le P. RODRIGUEZ, dans son *Traité de la perfection et des vertus chrétiennes*, emprunte la plupart de ses maximes fondamentales et la plupart de ses exemples aux Pères du désert.

4. Cité par BATIFFOL, *Eglise naissante*, 5^e édition, p. 490.

XI

L'Eglise a connu, dans le cours des siècles, parmi les hérésiarques, des penseurs plus originaux que Paul de Samosate ; elle n'a peut-être pas rencontré d'âme plus fuyante, de caractère plus habile, et, au fond, plus bas et plus effronté. Né dans la misère et la mendicité ¹, mais insinuant et sans scrupules, on le voit s'élever peu à peu à la richesse et aux honneurs. La reine Zénobie l'a en grande estime. Ambitionnant à la fois les grandeurs du monde et celles de l'Eglise, il parvient, presque en même temps, et sur la recommandation des grands personnages qu'il fréquente et qu'il flatte, à la haute dignité d'évêque d'Antioche et à la charge très lucrative de receveur des finances aux appointements de 200.000 sesterces. « Quand il s'avance avec magnificence sur les places publiques, accompagné d'une escorte de gardes, plein de faste et de morgue, il a plutôt l'air d'un procureur de l'empire que d'un représentant du Christ ². » Sa vie est mondaine, ses mœurs suspectes ³ ; mais comme il se montre coulant pour les faiblesses de son clergé, tout en montrant qu'il les connaît, ses prêtres se taisent sur lui, par crainte d'être frappés par lui. Quelques-uns, qu'il gorge d'or, publient ses louanges et attestent sa vertu ⁴.

Il ambitionne toutes les gloires, même celle de dogmatiser. La grande école d'Antioche, future rivale de celle d'Alexandrie, n'est pas encore fondée ⁵, mais dans les écrits de ceux qui, tels que Théophile et Sérapion, cultivent les lettres sacrées dans la métropole de l'Orient, on remarque déjà les caractères qui marqueront les docteurs de cette école. Aux spéculations toujours élevées, souvent nuageuses, des docteurs alexandrins, ils opposent une doctrine plus terre à terre, mais aux contours plus précis. Ils cultivent la dialectique plus que la métaphysique, et l'exégèse littérale plus que l'allégorie. L'ambitieux évêque s'empare de cette méthode, et bientôt

La lutte
contre
l'hérésie.

Paul
de Samosate,
évêque
d'Antioche.

Le
mouvement
intellectuel
à Antioche
pendant
la seconde
moitié
du III^e siècle.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. VII, ch. xxx, n. 6.

2. *Ibid.*, n. 8.

3. *Ibid.*, n. 12-14.

4. *Ibid.*, n. 12.

5. Eusèbe parle déjà cependant d'une « Ecole hellénique d'Antioche », (*H. E.*, l. VII, ch. xxix.)

met au jour, dans des écrits dont il ne nous reste que des fragments, toute une doctrine sur Dieu et sur le Christ.

Doctrine
de Paul de
Samosate.

Les Alexandrins se sont comme enivrés de la théorie du Logos. Le Logos ou Verbe, dit Paul, mérite tous nos hommages ; mais il n'est qu'un simple attribut de Dieu, sans subsistance propre, tout aussi impersonnel que la parole que profère une bouche humaine ¹.

Il renouvelle
le modalisme
de Théodote.

Il n'est en Dieu qu'une seule Personne, et on ne saurait en reconnaître qu'une seule, sous peine de détruire l'unité de Dieu et de donner un démenti à des centaines de textes formels de l'Ancien Testament. Mais il faut avouer que la Pensée du Dieu unique, après s'être manifestée par Moïse et les prophètes, s'est communiquée d'une manière plus parfaite à Jésus de Nazareth. La théodicée de Paul de Samosate, on le voit, n'est que le modalisme de Théodote et d'Artémon, rajeuni par une méthode d'exposition plus dialectique et plus positive.

Il ressuscite
l'adoptianisme
et prépare
l'arianisme.

Sa christologie s'inspire pareillement de l'adoptianisme de ces derniers ; mais il prétend la justifier par une exégèse plus scientifique. Certes, pour lui, le Christ est un être à part ; le Verbe de Dieu l'a tellement pénétré, qu'on ne ment pas en l'appelant « le Dieu né d'une vierge », ou « le Dieu de Nazareth ² » ; mais, au fond, le Christ n'est qu'un homme. N'a-t-il pas déclaré lui-même, en termes exprès et clairs, que « son Père est le seul vrai Dieu ³ », que « son Père est plus grand que lui ⁴ » ? Ne s'est-il pas plaint sur la croix d'avoir été « abandonné par son Père ⁵ » ? N'est-il pas dit dans l'Évangile que, dans son enfance, « il croissait en grâce devant Dieu et devant les hommes ⁶ » ?

Il est combattu
par Firmilien
de Césarée
et Denys
d'Alexandrie.

La haute situation de Paul de Samosate, ses relations plus hautes encore, les ressources de son esprit subtil et disert, pouvaient entraîner bien des âmes. Cyrien n'était plus. Firmilien de Césarée, Denys d'Alexandrie et Grégoire le Thaumaturge se levèrent pour défendre la doctrine orthodoxe. Firmilien fit deux fois le voyage d'Antioche ⁷ ; Denys écrivit au clergé et aux fidèles de cette ville. L'hérésiarque protestait de son orthodoxie, modifiait ses formules,

1. ROUTH, *Reliquiæ sacræ*, t. III, p. 300 ; S. EPIPHANE, *Hæres.*, XLV, 3.

2. *Contra Apollinarium*, II, 3.

3. Jean, XVII, 3.

4. *Ibid.*, XIV, 28.

5. *Matth.*, XXVII, 46.

6. *Luc*, II, 52. Voir EUSÈBE, *II. E.*, I. VIII, ch. XXVII-XXX.

7. EUSÈBE, I. VII, ch. XXX, n. 2.

déclarait n'avoir jamais eu d'autre intention que d'exposer la doctrine traditionnelle ; il avait voulu seulement le faire d'une manière plus méthodique et plus précise : affirmer la divinité du Verbe, mais sans compromettre le dogme essentiel de l'unité de Dieu, et en déclarant le Logos consubstantiel au Père, *omoousios* ; affirmer la divinité du Christ, mais en l'expliquant par les textes évangéliques. Ses contradicteurs s'en allaient, désarmés par tant de souplesse ; mais quand, bientôt après, ils apprenaient que la négation de la Trinité et de la divinité du Christ se répandait de plus en plus parmi les auditeurs de l'évêque d'Antioche, ils s'indignaient de tant de mauvaise foi. Un prêtre d'Antioche, rompu à l'exégèse et à la dialectique aristotélicienne, Malchion, se proposa pour discuter avec son évêque. Pour couper court à toute échappatoire, on décida que la discussion aurait lieu en présence des évêques de la région et qu'elle serait notée par des sténographes. Plus de soixante-dix évêques d'Asie Mineure et de Syrie se rendirent à cet effet à Antioche. Forcé de fixer sa pensée, Paul de Samosate fut amené à avouer une doctrine que le concile déclara hétérodoxe. L'évêque d'Antioche fut déposé et le terme d'*omoousios*, sous lequel il cachait sa négation de la personnalité du Verbe, et par là même de la divinité du Christ, fut proscrit ¹.

Subterfuges
de
l'hérésiarque.

Il est
condamné
par un concile
d'Antioche.

Le terme
d'*omoousios*
est proscrit.

La condamnation de Paul de Samosate atteignait le judaïsme. Paul s'appuyait beaucoup sur les Juifs ². Sa doctrine, qui exaltait le monothéisme juif dans toute sa rigueur et réduisait le rôle de Jésus à celui d'un prophète, était peut-être une entreprise de restauration judaïque inspirée par la reine Zénobie, dont les sympathies pour les Juifs et le judaïsme étaient connues ³. Privée de son temple, et par là même de ses grandes cérémonies religieuses, de ses prêtres et de ses lévites, disparus par extinction, la religion d'Israël, après avoir essayé vainement de se relever par la philosophie de Philon, puis par le gnosticisme, s'était renfermée dans un culte exclusif et farouche de la loi. Commenter la loi et paraphraser ses commen-

Le judaïsme.

1. Le mot grec *ousia* avait alors un sens indéterminé et pouvait aussi bien exprimer la personne que la substance. Il était évident, par les explications que donnait Paul de Samosate, que, pour lui, la communauté de l'*ousia*, l'*omoousia* entre le Père et le Fils signifiait l'identité des personnes. Quand, plus tard, le sens du mot *ousia* fut précisé dans le sens de substance et opposé aux mots *persona* et *prosopon*, l'expression *omoousios*, consubstantiel, fut consacrée par l'Eglise, comme exprimant la doctrine orthodoxe. Voir saint HILAIRE, *De synodis*, 81-86, et saint BASILE, *Ep.* LII.

2. Th. REINACH, *Hist. des Israélites*, p. 39.

3. Voir DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 471.

La Mischna
et le Talmud.

taires semblait être toute l'occupation de ses docteurs. La Mischna et les deux Talmud, de Galilée et de Jérusalem, représentent tout leur travail du II^e au IV^e siècle. Mais comme les Juifs se répandaient partout, dans le monde romain, l'Église se préoccupait toujours de veiller sur les contacts qu'ils pouvaient avoir avec les chrétiens. Vers 300, le concile d'Elvire interdira aux chrétiens de manger avec les Juifs et de faire bénir par eux leurs récoltes ¹.

XII

Le paganisme
à la fin
du III^e siècle.

Le plus grand ennemi du christianisme était encore, à la fin du III^e siècle, le paganisme. La critique d'Evhémère avait donné le coup de grâce au culte de Jupiter, de Saturne, de Vénus et des autres dieux antiques ; mais l'esprit païen était vivace. On se moquait de l'Olympe et de sa mythologie ; mais l'on avait toujours des dieux ; et, ces dieux ne sortant pas de l'ordre naturel et ne répondant pas à d'autres besoins qu'à des besoins terrestres, c'était encore là le paganisme. L'homme d'Etat romain était toujours prêt à tout immoler au dieu de la cité ; l'artiste grec considérait toujours la beauté de l'art et de la nature comme la raison d'être de la vie humaine ; la masse allait toujours à la volupté comme à sa fin suprême et à son dieu ; et pour tous, savants et ignorants, riches et pauvres, la pierre, l'arbre, la statue étaient, malgré tout, restés les objets d'un culte superstitieux. Un lettré de cette époque, Arnobe, faisant l'histoire de sa vie avant sa conversion au christianisme, dit : « J'adorais des statues qui sortaient des forges... Si j'apercevais une pierre polie et frottée d'huile, j'y voyais une puissance divine et je l'invoquais ². » Pendant le III^e siècle, les calamités de l'empire, le pressentiment de sa désagrégation, avaient réveillé dans les âmes, avec une anxiété profonde, un vrai besoin de méditation religieuse et de prière. Malheureusement, ce sentiment, point de départ d'une conversion au christianisme pour les uns, fut, chez beaucoup d'autres, faussé et corrompu par le paganisme et devint son auxiliaire. Il s'exprima sous trois formes différentes : le néoplatonisme, le manichéisme et le culte de Mithra ou du Soleil.

1. Concile d'Elvire, canons 49-50.

2. АРНОБЕ, *Adversus nationes*, t. I, ch. XXXIX.

Le néoplatonisme fut un essai de philosophie religieuse du paganisme, et comme sa théologie. Plotin, en échelonnant les divers degrés de l'être : l'Être en soi, l'Intelligence, l'Esprit universel, les Ames, les Astres et les Forces de la nature, avait fourni aux esprits païens comme un nouveau panthéon ; par sa théorie de la vertu commune, de l'ascèse et de l'extase, il avait donné comme un programme de vie religieuse qui ne manquait pas d'une certaine grandeur. Mais son œuvre fut à peine pour le paganisme ce qu'avait été l'œuvre de Philon pour le judaïsme, une brillante tentative, qui n'entraîna point les âmes ¹. Son plus célèbre disciple, Porphyre, ne put se signaler que par une œuvre de destruction : une critique des dogmes chrétiens, pleine de fiel ².

Le néoplatonisme.

Le manichéisme, qui devait, plus tard, revêtir toutes les apparences d'une hérésie chrétienne et faire de nombreux adeptes dans le monde romain, fut d'abord, dans l'esprit de son fondateur, dans ses dogmes et dans ses pratiques, une secte nettement païenne.

Le manichéisme.

Son fondateur, Mani, dut venir au monde à Mardinu, au sud de Ctésiphon, entre les années 214 et 218, et fut élevé dans la secte des baptistes, à laquelle son père était agrégé. Mais plus tard, il reçut des révélations particulières et se mit, à vingt-quatre ans, à prêcher son propre système en Babylonie, en Perse, dans le Turkestan, et même dans l'Inde. Une conspiration des mages le perdit. Le roi de Perse Bahram I^{er} le fit saisir et décapiter vers l'an 274-275. Son système dérive de la vieille religion naturaliste babylonienne et chaldéenne, complétée par des éléments empruntés à des sectes persanes.

Mani.

« Son fondement est le dualisme. Il y a de toute éternité deux principes ou plutôt deux royaumes opposés, celui de la Lumière et celui des Ténèbres. La Lumière est le bien à la fois physique et moral ; les Ténèbres sont le mal. Les deux royaumes sont juxtaposés par leurs parties inférieures ³. » Un être sorti des Ténèbres, Satan, a un jour envahi la région lumineuse. Le roi de la Lumière, Dieu, le repousse à l'aide de l'Homme primitif ; mais celui-ci est fait prisonnier, et, dans les étreintes de Satan, les éléments purs se mélangent

Sa doctrine :
le
dualisme.

1. Le christianisme en utilisa les bons éléments, comme il l'avait fait pour la philosophie de Philon.

2. Méthode d'Olympe et Eusèbe de Césarée le réfutèrent. Mais leurs œuvres ne nous sont point parvenues. Il ne nous reste du livre de Porphyre que quelques fragments.

3. TIXERONT, *Histoire des dogmes*, I, 434-435.

en lui avec les éléments ténébreux. Depuis lors, l'homme, sollicité en sens contraires par les anges et par les démons, est le théâtre et la victime d'une lutte tragique.

Sa morale.

Comment la libération de l'homme s'accomplira-t-elle ? Par la pratique d'un ascétisme austère. Il doit mettre trois sceaux ; l'un sur sa bouche, l'autre sur ses mains et le troisième sur son cœur ¹, c'est-à-dire qu'il s'abstiendra de tout plaisir des sens. Le parfait ira plus loin. Il respectera la vie universelle jusqu'à ne pas cueillir un fruit ou froisser un brin d'herbe ; en compensation, il entrera, immédiatement après sa mort, dans le paradis de Lumière. Le culte était simple : il comprenait seulement des hymnes et des chants. Au mois de mars, une fête commémorative de la mort de Mani réunissait tous ses fidèles, qui venaient se prosterner devant un trône richement paré.

Son culte.

Tel fut le manichéisme primitif. Il répondait, d'une façon bien sommaire et arbitraire, mais singulièrement expressive, aux deux problèmes que se pose la conscience aux heures sombres de l'existence : l'origine du mal et la possibilité de s'en libérer. Le manichéisme gagna rapidement de nombreuses régions en Orient ; mais il ne parvint directement dans l'empire romain que vers l'an 280. L'Église paraît n'avoir commencé à le combattre qu'au début du iv^e siècle.

Le culte de Mithra.

Le culte de Mithra, dieu de la lumière, paraissait, au iii^e siècle, autrement menaçant. Depuis longtemps acclimaté à Rome ², le mithraïsme était, dès le milieu du iii^e siècle, la forme la plus répandue de ce vague monothéisme qui se substituait peu à peu, dans les croyances païennes, aux fables déconsidérées de la mythologie classique. Dieu du Soleil, dieu du Feu, vivificateur et purificateur, Mithra correspondait à la fois au naturalisme des cultes primitifs et aux exigences croissantes des consciences. Pour les âmes inquiètes, pour les cœurs troublés par le remords, il avait le sacrifice du taurobole ³, qui expiait tout péché et faisait naître à une nouvelle vie. Aux amateurs de merveilleux, il offrait d'étranges cérémonies, la

Ses principaux caractères.

1. *Signaculum oris, manus et sinus.*

2. Sous Septime-Sévère, Julia Domna et ses lettrés avaient propagé le culte du Soleil.

3. Dans la cérémonie de taurobole, le fidèle, couché au fond d'une fosse, recevait le sang d'un taureau, égorgé au-dessus de lui sur un plancher disjoint ou percé de trous. Il en sortait purifié de ses fautes par cette aspersion, qui le faisait renaître pour l'éternité, *in æternum renatus.*

série des initiations, l'attrait des mystères. Mais, tout en parlant sans cesse de renaissance, d'expiation, il n'imposait à ses fidèles ni austérités, ni renoncement, ni vertu. Les tombes des prêtres et des initiés montrent des peintures immorales, des sentences matérialistes, mêlées à des images que l'on croirait sorties d'un pinceau spiritualiste ou même chrétien. Le mithraïsme résumait plus complètement que tout autre culte l'état d'une société partagée entre la corruption païenne et un idéal meilleur. Cette exacte conformité avec la situation morale du monde antique explique sa puissance sur toutes les classes de la population romaine ¹. Le culte de Mithra sembla devoir conquérir le monde méditerranéen, quand Aurélien, fils d'une prêtresse du temple du Soleil à Sirmium, résolut d'inaugurer dans Rome la religion du *Sol Invictus*. « Adoré dans un temple splendide par des pontifes égalés aux anciens pontifes de Rome, fêté tous les quatre ans par des jeux magnifiques, l'invincible Soleil fut élevé au rang suprême dans la hiérarchie divine et devint le protecteur spécial des empereurs et de l'empire ². » « L'empereur espérait-il arrêter ainsi l'envahissement du christianisme? Tout porte à le croire ³. » L'avenir le détrompa. Le succès du mithraïsme fut plus superficiel que profond. Son expansion s'arrêta partout où il se trouva en présence d'une doctrine religieuse nettement formulée. La Grèce, l'Égypte et la Syrie le repoussèrent, « se disant, sans doute, que, dieux pour dieux, autant valait s'en tenir à ceux des ancêtres et ne pas se compromettre avec ceux des barbares ⁴ ». Le judaïsme se montra absolument réfractaire. Quelques sectes gnostiques seulement se laissèrent séduire. Le christianisme ne fut pas entamé. Il fut défendu par la solidité de son organisation, la fermeté de son dogme et de sa morale. En vain les chrétiens entendirent-ils des prêtres du dieu nouveau leur dire : « Mithra est vraiment chrétien ⁵ » ; et un magistrat adjurer un martyr en ces termes : « Tu regardes le ciel ? Sacrifie-lui ⁶. » Ils écoutèrent la voix de leurs docteurs leur disant que Dieu ne peut être adoré que sous les noms que lui ont donné Moïse,

Il est patronné
par
l'empereur
Aurélien.

Son succès
relatif dans le
paganisme.

Son insuccès
complet auprès
des
chrétiens.

1. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. III, p. 221-222.

2. FRANZ CUMONT, *les Religions orientales dans l'empire romain*, Paris, 1906, p. 138-139.

3. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, 547.

4. *Ibid.*, p. 546.

5. SAINT AUGUSTIN, *Tract. V in Joannem*.

6. *Actes de saint Pion*. DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. II, p. 85.

les prophètes et le Christ ¹ ; ils regardèrent du côté de Rome ; et la religion de Mithra, malgré ses complaisantes avances, malgré son culte officiel, malgré la pression des magistrats de l'empire, n'arracha qu'un nombre insignifiant de fidèles à l'Eglise. Elle lui créa seulement un obstacle de plus. Le monde païen, désabusé de sa vieille mythologie, et cherchant à satisfaire un besoin d'adoration et de purification, trouva dans l'attrait nouveau de ce culte et dans ses cérémonies mystérieuses, une satisfaction factice, qui dut arrêter bien des âmes sur le chemin de la vérité ².

Il crée
cependant
un obstacle de
plus
à l'expansion
du
christianisme.

1. ORIGÈNE, *Ezhort. ad mart.*, 47.

2. Sur le culte de Mithra, voir FRANZ CUMONT, *Textes et documents figurés relatifs au culte de Mithra*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1896-1899 ; A. D'ALÈS, *Mithriacisme et christianisme* dans la *Rev. prat. d'apol.*, 1^{er} février 1907 ; MARTINDALE, dans *Christus*, p. 383-405 ; M.-J. LAGRANGE, *les Religions orientales et les Origines du christianisme*, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1910, p. 209-241 ; Albert VALENSIN, *l'Image du Christ devant le syncrétisme gréco-romain*, dans les *Etudes*, t. CXXXVII, 1911, p. 441-480 ; PINARD, *Infiltrations païennes dans le culte juif et dans le culte chrétien*, Extrait de la *Revue apologetique*, 1909.

CHAPITRE VI

DE L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN A L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN
(284-306).

Quelques empereurs, hostiles à l'idée chrétienne, mais peu soucieux d'exposer la tranquillité de l'Etat et celle de leur propre puissance aux secousses d'une persécution religieuse, avaient feint d'ignorer l'Eglise. Cette attitude n'était plus possible à la fin du m^e siècle. Dioclétien essaya en vain de la tenir lorsqu'il prit le pouvoir en 284 ; et une pareille politique parut, chez lui, dictée par la bienveillance plutôt que par le dédain. Mais bientôt, forcé de reconnaître la grande situation sociale du christianisme, il se vit amené à choisir entre trois politiques possibles : absorber l'Eglise dans l'Etat, l'exterminer par la violence, lui donner pleine liberté. La première politique convenait à ses goûts centralisateurs ; il essaya de l'appliquer tant qu'il fut seul à la tête de l'empire. Au temps de la tétrarchie, l'influence néfaste de Galère le conduisit à la persécution violente. Cette seconde politique fut continuée, après son abdication, par Maximin et par Galère ; mais ce dernier dut reconnaître lui-même son inefficacité. Galère mort, et quand il fut bien avéré que tous les systèmes d'oppression avaient usé leurs forces contre l'Eglise, un nouvel empereur, Constantin, convaincu personnellement d'ailleurs de la vérité du christianisme, jugea que le moment était venu d'assurer sa complète liberté dans l'empire romain.

Vue générale
sur
cette période.

I

Par son entourage, par son caractère même, l'empereur Dioclétien semblait offrir aux chrétiens des garanties de sa bienveillance. Sa femme Prisca et sa fille Valeria étaient, sinon chrétiennes, au moins

Les débuts
du règne de
Dioclétien.

catéchumènes ¹ ; et lui-même, au rapport d'Eusèbe, témoin contemporain, paraissait avoir « une grande inclination pour la vraie foi ² ». « Que dirai-je, ajoute l'historien, de ceux de nos coreligionnaires qui servaient dans le palais ? A eux, à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs esclaves, on laissait la faculté de suivre ouvertement leur religion. Libres de se glorifier de leur foi, ils étaient préférés par le souverain à tous ses autres serviteurs ³. » Eusèbe note encore « les égards, le respect, les grands honneurs accordés aux évêques de chaque Eglise par tous les magistrats et gouverneurs ⁴ ». Et, tout frémissant encore d'une joie qu'il avait partagée avec tous ses frères, il s'écrie : « Comment dépeindre les entrées innombrables dans l'Eglise qui se produisirent alors ? On se pressait en foule aux assemblées ; les maisons de prière débordaient. Aussi résolut-on de ne plus se contenter désormais des édifices d'autrefois. Dans chaque ville, on vit comme sortir du sol de vastes églises. Aucune haine n'empêchait les travaux d'avancer, aucun démon dans sa malice n'était capable d'entraver cet élan, tellement la main de Dieu couvrait et gardait son peuple du haut du ciel ⁵. » Les chrétiens profitèrent de cette sécurité pour faire de grands travaux dans les catacombes. Vers les dernières années du III^e siècle, l'architecture intérieure des cimetières souterrains se transforme. Les chambres funéraires s'agrandissent, prennent parfois l'aspect de petites basiliques. Les papes, prévoyant sagement que l'ère des persécutions peut encore s'ouvrir, font procéder à l'excavation de nouvelles galeries et de nouvelles salles, recevant l'air et le jour par des luminaires, et communiquant entre elles par groupes de trois ou de quatre ⁶.

Liberté
accordée aux
chrétiens.

Constructions
d'églises.

Travaux
exécutés dans
les
catacombes.

Fléchissement
des mœurs
chrétiennes.

Les chefs de l'Eglise avaient d'autant plus raison de prévoir de mauvais jours, qu'une sécurité exagérée s'était emparée des âmes. « Il arriva, dit Eusèbe, que les choses parmi nous tournèrent à la mollesse et à la nonchalance... Alors le jugement de Dieu s'exerça sur son peuple ⁷.

En quoi consistait le relâchement dont parle Eusèbe ? L'évêque de

1. LACTANCE, *De mort. pers.*, 15.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. 1, n. 2.

3. *Ibid.*, n. 3.

4. *Ibid.*, n. 5.

5. *Ibid.*, n. 5-6.

6. ROSSET, *Roma sotterranea*, t. III, p. 422-423, 425, 488 et *passim*. Cf. DOM LÉCLERCQ, au mot *Catacombes*, dans le *Dict. d'archéol. chrét.*, et P. ALLARD, au mot *Catacombes*, dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*

7. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. 1, n. 7.

Césarée, qui raconte ce qui se passait sous ses yeux, en Orient, mentionne surtout les jalousies, les vaines disputes, les ambitions, les rivalités et les intrigues. « Nous nous jalousions les uns les autres, dit-il, nous nous lançions de grossières injures. L'hypocrisie maudite montait jusqu'au plus haut degré de malice ¹. »

La décadence de la vie chrétienne en Occident nous est indiquée avec plus de précision par le célèbre concile d'Elvire ², tenu vers l'an 300 ³, et qui, soit par les documents précieux qu'il nous fournit, soit parce qu'il ouvre la série des fameux conciles d'Espagne, soit parce qu'il est le premier concile dont les Actes nous soient parvenus, mérite de retenir notre attention. « Le concile d'Elvire, dit dom Leclercq, est d'une importance considérable pour l'étude de la société chrétienne à la veille de la dernière persécution. On y prend sur le vif l'esprit-mondain chez les fidèles et les principes qui guidaient les chefs de la communauté. Mais, remarquons-le bien, si nous trouvons dans le concile une énumération si complète et si précise des fautes qui affligeaient la société chrétienne à la fin du III^e siècle, nous y trouvons aussi une sévérité de répression bien propre à nous donner une haute idée de l'idéal moral représenté par les prélats de ce temps et réalisé, en somme, dans leurs Eglises. On n'aurait pas été si dur envers les pécheurs s'ils avaient été bien nombreux, s'ils avaient trouvé quelque appui dans l'opinion ou dans la coutume ⁴. »

Parmi les catégories de chrétiens que le concile frappe de peines sévères, on remarque d'abord ceux qui ont accepté la charge de flamine, c'est-à-dire de prêtre du culte municipal ou provincial de Rome et de l'empereur. Le sens honorifique de cette dignité était sans doute beaucoup plus en vue que son sens religieux, mais le flaminat pouvait amener les fidèles à participer à des sacrifices idolâtriques. Le concile décide : 1^o que tout acte positif d'idolâtrie entraînera l'exclusion de la communauté chrétienne, sans espoir d'y rentrer ⁵ ; 2^o que si le flamine, sans prendre part aux sacrifices païens, avait cependant donné des jeux publics à ses frais, par exemple des jeux de gladiateurs ou des représentations immorales, comme c'était l'usage, il pourrait, après avoir fait pénitence, recevoir la commu-

Décadence
de la
vie chrétienne
en Orient.

Décadence
de la
vie chrétienne
en Occident.

Description
de la société
chrétienne
à la fin
du III^e siècle,
d'après
les Actes
du concile
d'Elvire
(tenu
vers 300).

Participation
des chrétiens
à certains
rites
idolâtriques.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. 1, n. 7.

2. Iliberris, aujourd'hui Grenade, en Espagne.

3. Sur la date du concile d'Elvire, voir HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, t. I, p. 215-216.

4. DOM LECLERCQ, *l'Espagne chrétienne*, t. I, p. 60-61.

5. Canons 1 et 2.

nion à la fin de sa vie ¹, 3° qu'un flamine, simple catéchumène, qui se serait mis dans ce dernier cas, ne pourrait être baptisé qu'après trois ans d'épreuve ². Les canons suivants établissent des pénalités spirituelles pour « la femme qui, dans un moment de violence, frappe sa servante avec des étrivières ³ », pour ceux qui se livrent à des pratiques de magie et de sorcellerie ⁴, pour les femmes qui abandonnent leur mari et pour les maris qui délaissent leur femme ⁵, pour les parents qui livrent leurs enfants à la débauche ⁶, pour les vierges consacrées qui manquent à leurs vœux ⁷. Le concile blâme les mariages des chrétiens avec les hérétiques, les juifs et les païens ; mais il ne porte de peines disciplinaires que pour les unions contractées avec les hérétiques et les juifs, parce que ceux-ci se montraient moins indifférents que les païens pour la religion de leurs épouses, et moins conciliants pour l'éducation des enfants dans la pratique de la foi ⁸. Dans le même esprit, le concile édicte des sanctions pénales contre les fidèles qui font bénir leurs récoltes par des juifs ou qui dînent à leur table ⁹. Toutes ces prescriptions, on le voit, ont pour objet d'éliminer l'esprit juif ou païen des communautés chrétiennes et d'empêcher son infiltration dans ces mêmes communautés.

Conduite
envers
les serviteurs.

Mariages
contractés
avec les juifs,
les hérétiques
et les
infidèles.

Le célibat
ecclésiastique.

Plusieurs canons font voir que le clergé lui-même avait besoin d'être protégé contre de pareilles influences. Les Pères d'Elvire se préoccupent de la continence des clercs. Le canon 27 défend aux ecclésiastiques d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs sœurs ou leurs propres filles ¹⁰ ; et le célèbre canon 33 défend « à tous ceux qui sont employés au service de l'autel », s'ils étaient mariés en entrant dans les ordres, d'avoir un commerce conjugal avec leurs femmes, sous peine de déposition ¹¹. Le canon 20 interdit aux clercs de prati-

1. Canon 3.

2. Canon 4.

3. Canon 5.

4. Canon 6.

5. Canons 7, 8, 9, 10, 11.

6. Canon 12.

7. Canon 13. Cf. canon 14.

8. Canons 15 et 16.

9. Canons 49 et 50.

10. Le but de ce canon paraît avoir été d'exclure particulièrement les « sœurs agapètes », et les *mulieres subintroductæ*, dont il a été parlé plus haut. Cf. HEFFEL-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. I, p. 201, note 2, et p. 236. — Cf. DUGUET, *Conf. eccles.*, t. I, p. 431-443.

11. Sur les origines du célibat ecclésiastique qui, avant d'être un objet de législa-

quer l'usure, c'est-à-dire, d'après le langage du temps, de prêter de l'argent à intérêt, et le canon 48 défend aux baptisés de jeter de l'argent dans le bassin qui sert de baptistère.

Le prêt
à intérêt.

Le canon 32 rappelle l'ancienne discipline remettant à l'évêque seul le droit de réintégrer un pénitent dans l'Eglise ; mais un esprit de miséricorde évangélique se manifeste aussitôt dans le canon 38, qui affirme le droit qu'a le simple fidèle d'administrer le baptême en cas de nécessité, dans le canon 39, qui permet au païen en danger de mort de se faire administrer en même temps le baptême et la confirmation par l'évêque, et dans l'article 42, qui permet d'abrégier le temps du catéchuménat pour les malades.

La discipline
pénitentielle.

Le canon 58 nous renseigne sur l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique en Espagne. Elle paraît à peu près semblable à celle que nous avons constatée en Afrique au temps de saint Cyprien. Les droits métropolitains ne sont pas attachés à des villes déterminées ; ils appartiennent toujours à l'évêque le plus ancien de la province, dont l'évêché s'appelle alors *prima sedes* ¹.

La hiérarchie
ecclésiastique.

Cette vue générale sur la vie chrétienne et ecclésiastique en Orient et en Occident à la fin du III^e siècle nous fera mieux comprendre la répercussion produite parmi le clergé et le peuple par les mesures persécutrices de Dioclétien.

II

En disant que les désordres des fidèles et des clercs furent punis par le jugement de Dieu, Eusèbe paraît faire surtout allusion aux édits de persécution publiés par Dioclétien à partir de 302. Mais d'autres épreuves avaient affligé l'Eglise dès les dernières années du III^e siècle.

Origine
de la
persécution.

Le caractère des unes et des autres s'explique par la nouvelle orientation que venait de prendre la politique impériale.

Depuis plus de quatre-vingts ans, l'empire romain n'était plus gouverné que par des Barbares. Maximin avait été Goth ; Philippe, Arabe ; Dèce, Aurélien, Probus, Pannoniens ; Emilien, Africain.

Orientation
nouvelle
de la politique
impériale.

tion positive, était une inspiration évangélique généralement suivie par le clergé, voir VACANDARD, *Etudes de critique et d'hist. relig.*, p. 71-120.

1. HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conc.*, I, 253-254.

Les empereurs
de
race barbare.

Nouvelle
manière d'en-
tendre le
patriotisme.

L'empereur
Dioclétien
(284-305).

Son
programme
de gou-
vernement.

La
centralisation
admi-
nistrative.

Nouvelle
organisation
des provinces.

L'Église
s'adapte à cette
organisation
impériale.

Conséquences
de cette
adaptation.

Dioclétien était Dalmate, et les auxiliaires qu'il allait se donner viendraient des bords du Danube. Ces empereurs n'avaient aucun goût pour Rome, ses institutions et ses souvenirs. C'est à peine s'ils étaient venus, une ou deux fois pendant leur vie, dans la Ville éternelle. Ils avaient peu de respect pour ses divinités et faisaient peu de cas de son sénat ; mais ils voyaient dans l'immense empire romain un moyen de déployer ces fières énergies qui les avaient rendus maîtres du monde civilisé. De là, une manière nouvelle d'entendre le patriotisme. S'il faut comprendre par là le culte des traditions nationales, ils manquèrent absolument de sens patriotique ; mais si l'on veut appeler patriotisme la défense jalouse des frontières et la passion de l'unité nationale, ils furent patriotes au plus haut degré. Dioclétien, dont l'esprit net et l'intelligence ferme étaient faits pour le commandement, devait être le plus éminent représentant de cette nouvelle politique.

Il paraît être arrivé au pouvoir avec un plan de gouvernement systématiquement arrêté. Deux mots en résument le programme : la centralisation administrative et la défense de l'unité impériale ; un mot en résume l'esprit : l'absolutisme. Par là, il est le vrai fondateur du Bas-Empire. On le vit d'abord, pour abolir plus sûrement toute vie politique locale, toute franchise traditionnelle, remanier de fond en comble la division administrative de l'empire. Le monde romain comprenait une soixantaine de provinces ; il en porta le nombre à quatre-vingt-seize. Il groupa ensuite ces provinces en circonscriptions plus étendues, appelées diocèses ; chaque diocèse fut gouverné par un vicaire, c'est-à-dire par un représentant du préfet du prétoire impérial. Le sénat fut réduit au rôle d'un conseil municipal. Une sorte de Conseil d'Etat, appelé consistoire, et un Conseil de cinq ministres placés sous la direction immédiate de l'empereur, expédiaient les affaires. L'Église ne tarda pas à s'adapter à cette organisation. Il était peut-être difficile de faire autrement. Les groupements d'évêques s'organisèrent suivant les circonscriptions provinciales. L'évêque de la ville où résidait le gouverneur fut le chef des évêques de sa province. Ce système offrait des commodités pratiques incontestables, mais il faisait perdre à l'institution ecclésiastique beaucoup de son autonomie. L'autorité impériale se substituait d'une manière insensible à l'autorité apostolique. C'est grâce à cette centralisation politique et religieuse autour du pouvoir civil que les successeurs de Constantin pourront faire sentir si lourdement à l'Église le poids de leur autorité.

Tels furent les premiers effets de l'absolutisme centralisateur de Dioclétien. La manière dont il comprit la défense nationale devait entraîner aussi, mais d'une manière plus indirecte, des conséquences bien autrement funestes à la religion.

Instruit par les événements qui avaient donné lieu à la période dite des « trente tyrans », Dioclétien se rendit compte qu'une division régulière et hiérarchique de l'empire serait le moyen le plus efficace d'empêcher ces dislocations arbitraires et violentes, dont des ambitions personnelles ou des poussées d'instincts populaires renouelaient constamment la menace. Il partagea l'empire entre deux empereurs en titre, qui reçurent le nom d'augustes, et deux héritiers présomptifs, mais déjà associés au pouvoir, qu'on appela césars. C'est ce qu'on appela la tétrarchie. Elle fut définitivement établie en 292. Le gouvernement de l'Occident fut confié à Maximien Hercule, qui eut sous ses ordres, en qualité de César, Constance Chlore ; Dioclétien, en qualité de premier auguste, se réserva l'Orient, où il fut secondé par le César Galère. Barbare lui-même, Dioclétien s'était choisi comme auxiliaires trois soldats barbares. Le choix de Galère, général habile et courageux, mais politique sans scrupule, devait être particulièrement malheureux pour l'Eglise. Brutal et rusé, comme beaucoup de montagnards de sa race, sachant d'instinct manier les hommes par le jeu combiné de l'astuce et de la terreur, haïssant par tradition de famille le christianisme et les chrétiens, Galère fut le mauvais génie du nouveau régime impérial. Dioclétien avait eu beau hiérarchiser les pouvoirs des quatre souverains ; il n'avait pas réfléchi que, dans les associations de ce genre, un seul élément de violence entraîne presque fatalement à sa suite, aux heures de trouble, les éléments de modération. C'est le fait qui ne tarda pas à se produire.

L'œuvre de défense nationale entreprise par Dioclétien ne visait pas seulement les ennemis intérieurs, elle avait surtout en vue les adversaires du dehors. Sur toutes les frontières, partout menacées par de nouveaux Barbares, il avait placé un fort cordon de troupes de couverture (*limitanei, riparienses*), et, par derrière, un groupe de solides réserves. La rigueur de la discipline devait être d'autant plus stricte que le danger était plus menaçant. Or, en aucun point peut-être la poussée des Barbares n'était plus forte que du côté des provinces danubiennes dont Galère avait le commandement. Celui-ci profita de cette circonstance pour assouvir la haine qu'il portait aux

Le patriotisme de Dioclétien et sa manière d'entendre la défense nationale.

Division du pouvoir impérial entre deux augustes et deux césars : la tétrarchie (292).

Le César Galère.

La défense des frontières.

chrétiens. L'historien Lactance nous montre, derrière lui, sa vieille mère, païenne fanatique, et peut-être fort jalouse des princesses chrétiennes de la cour de Dioclétien, Prisca et Valeria, lui soufflant la haine contre les disciples du Christ ¹.

III

La persécution dans l'armée à l'insligation de Galère (295).

La ruse de Galère consista à demander à Dioclétien, sous prétexte de raffermir la discipline dans l'armée, le rétablissement des sacrifices aux divinités nationales. Ce rétablissement obtenu, Galère enjoint aux officiers chrétiens de sacrifier aux dieux de l'empire. Beaucoup refusent ; ils sont cassés de leur grade. Quelques plus énergiques sont punis par la mort. Dioclétien recule devant l'effusion du sang ; Constance Chlore suit son exemple ; mais Maximien Hercule montre une sévérité presque aussi grande que Galère et n'hésite pas à infliger la sanction capitale pour punir les refus de sacrifier.

Parmi les martyrs de cette première persécution, nous citerons saint Marcel et saint Cassien, dont nous possédons les Actes authentiques.

Le centurion Marcel refuse d'adorer les insignes impériaux.

En 298, pendant qu'on célèbre à Tanger l'anniversaire de la naissance de Maximien Hercule, le centurion Marcel s'approche des drapeaux qu'on a formés en trophée pour recevoir l'encens et les adorations. Mais, au lieu de les adorer, il jette devant lui sa ceinture militaire en s'écriant : « Je suis soldat de Jésus-Christ, le roi éternel. » Il rejette aussi le cep de vigne, insigne de son grade, et ses armes, ajoutant : « A partir de ce jour, je cesse de servir vos empereurs, car je ne peux adorer vos dieux de bois et de pierre, sourdes et muettes idoles. » A ces mots, les assistants sont d'abord frappés de stupeur, puis ils saisissent le centurion et le conduisent au préfet légionnaire. Le 30 octobre suivant, il comparait devant le tribunal. Voici le procès-verbal officiel de son interrogatoire, recueilli par les chrétiens de Tanger : « As-tu prononcé les paroles relatées dans le rapport du préfet ? — Oui. — Tu servais comme centurion ordinaire ? — Oui. — Quelle fureur t'a fait renoncer au serment mili-

Son interrogatoire.

1. LACTANCE, *De mort. pers.*, 10.

taire et parler ainsi ? — Il n'y a pas de fureur en ceux qui craignent Dieu. — As-tu prononcé toutes les paroles consignées dans le rapport ? — Oui. — As-tu jeté les armes ? — Oui. Il ne convenait pas qu'un chrétien qui sert le Seigneur Christ servit dans les milices du siècle. — La conduite de Marcel, dit alors le lieutenant du préfet du prétoire, Agricola, doit être punie selon les règlements. » Et il dicte la sentence : « Marcel, qui servait comme centurion ordinaire, a renoncé publiquement à son serment, et a prononcé d'autres paroles furieuses. J'ordonne qu'on lui coupe la tête¹. »

En entendant le prononcé de cette sentence, Cassien, greffier d'Agricola, est saisi d'indignation. Il lance à terre poinçon et tablettes. Les appariteurs sont stupéfaits. Marcel sourit. Agricola bondit de son siège, tremblant de colère, et demande au greffier ce que ce geste signifie. Cassien dit : « Tu as rendu une sentence injuste. » Le lieutenant du préfet le fait enlever de son siège et mettre en prison. Le jour même, Marcel est décapité. Cassien comparait, le 3 décembre, au lieu même où il a siégé comme greffier, et, ayant donné des réponses pareilles à celles de Marcel, il est exécuté comme lui².

Il ne paraît pas que les victimes de cette première persécution aient été très nombreuses³, mais le premier pas était fait. Galère pouvait espérer entraîner plus loin la volonté, une fois ébranlée, de l'empereur.

En 302, il se rend à Nicomédie, résidence habituelle de Dioclétien. Il y reste jusqu'aux premiers mois de 303. Toujours poussé par sa mère, il met tout en mouvement pour arracher à l'empereur un édit de persécution. Le bon sens de Dioclétien résiste. « A quoi bon, dit-il, mettre le trouble partout, verser des torrents de sang ? Les chrétiens n'ont pas peur de la mort⁴. » Galère insiste. Dioclétien consent enfin à réunir un conseil d'amis et de fonctionnaires. Les avis sont partagés, mais bientôt, comme il arrive souvent dans les assemblées délibérantes, lorsqu'une main ferme n'en dirige pas les débats, les hésitants se rangent au parti des violents. La persécution est décidée. Dioclétien obtient seulement que le sang ne sera pas versé.

Un édit est préparé. Mais Galère, comme s'il craignait un retour

Il est condamné à mort.

Le greffier Cassien proteste contre cette condamnation.

Martyre de saint Marcel et de saint Cassien (298).

Galère excite Dioclétien contre les chrétiens.

1. DOM LECLERCQ, *les Martyrs*, t. II, p. 157-158.

2. *Ibid.*, p. 159-160.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. IV, n. 5.

4. LACTANCE, *De morte pers.*, 11.

Pillage
de la
grande église
de Nicomédie
(23 février
303).

de l'empereur ou de son conseil sur la résolution prise, n'a point la patience d'attendre la promulgation de l'édit. Le 7 des calendes de mars (23 février 303), le peuple païen doit célébrer la fête des *Terminalia*, ou des limites des champs, par des sacrifices à Jupiter Terminus. Avec ce mélange de superstition et de scepticisme qui caractérise cette époque, le César déclare que cette date est tout indiquée pour faire entendre au christianisme qu'il est enfin arrivé à son terme ¹. Chose étrange, Dioclétien, esprit froid et calculateur, se montre accessible à une pareille considération. Lui aussi ne se défendra jamais de ses tendances superstitieuses. Le 23 février, aux premières lueurs du jour, une troupe armée envahit la grande église de Nicomédie, pille le mobilier, saisit les livres sacrés et les jette au feu. Puis une escouade de prétoriens s'avance en ordre de bataille, munie de haches et d'autres instruments de démolition, et, avec cette incomparable habileté des soldats romains, habitués à construire et à démolir avec promptitude édifices, routes et tunnels dans leurs campagnes ², la troupe s'attaque aux murs de la cathédrale, qui, en quelques heures, est complètement rasée.

IV

Premier édit
de persécution
(24 février
303).

L'empereur ne peut plus reculer. Le lendemain, 24 février, un édit est publié, ordonnant la destruction des églises et des livres sacrés, la cessation des assemblées chrétiennes et l'abjuration de tous les chrétiens, sous peine, pour les nobles, d'être dégradés de leurs dignités, pour ceux d'humble condition, d'être réduits en esclavage, et pour les esclaves, de ne pouvoir plus jamais être affranchis ³.

Il ne porte
pas de sanction
capitale.

L'habile politique qu'est Dioclétien s'imagine qu'il pourra ainsi, sans effusion de sang, par de simples mesures administratives ou pénalités de déchéance sociale, abolir enfin ce christianisme qu'il a favorisé autrefois. Galère, toujours poussé par sa vieille mère, le lui a montré, par des insinuations et des calomnies chaque jour répé-

1. LACTANCE, *op. cit.*, 12.

2. Sur l'extrême habileté des soldats romains dans ces travaux, voir LACOUR-GAYET, *Antonin le Pieux*, p. 165-171.

3. LACTANCE, *op. cit.*, 10, 11, 12; EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. 11; l. IV, ch. x; *Vie de Constantin*, l. II, ch. L, LI.

tées, comme dissolvant la discipline des armées, corrompant la magistrature, envahissant son palais, conspirant partout, et prêt à s'attaquer à sa personne sacrée elle-même. Le colosse impérial donne l'impression d'une machine dont les rouages fonctionnent de plus en plus péniblement. L'empereur en souffre chaque jour davantage. Sa santé, que l'âge commence à miner, s'altère. Qu'un attentat positif, en surexcitant son inquiétude, lui montre le danger du côté des chrétiens, il se rendra aux raisons de Galère.

Or, par l'imprudence d'un chrétien, et, bientôt après, par la perfidie de Galère lui-même, plusieurs attentats se produisent coup sur coup. Dans un mouvement d'indignation, un chrétien a mis en pièces l'exemplaire de l'édit affiché au forum. Il périt aussitôt sur le bûcher. On n'a pas pu lui trouver de complices. Mais bientôt un incendie éclate dans le palais impérial. Les chrétiens n'en seraient-ils pas les auteurs ? Pendant qu'on enquête chez eux sans résultat, le feu prend une seconde fois. Galère feint la panique, et tandis que l'opinion publique le désigne du doigt comme l'auteur ou l'instigateur du sinistre, il quitte brusquement Nicomédie, déclarant qu'on en veut à sa vie et à celle de l'empereur.

Cette fois-ci, la colère de Dioclétien est déchaînée. Galère peut bientôt mesurer la portée du revirement qui s'est produit dans l'esprit de l'empereur. Systématique et méthodique, Dioclétien, s'il entreprend l'extermination des chrétiens, la poursuivra jusqu'au bout, réunissant contre eux toutes les forces de l'Etat, comme il l'a fait pour la centralisation de son empire et pour la défense de ses frontières.

Les premières mesures de rigueur ont pour objet les membres de sa propre famille et les serviteurs de son propre palais. La vieille mère du César Galère dut tressaillir d'aise en voyant ses deux rivales, l'impératrice Prisca et sa fille Valeria, contraintes à sacrifier ¹. Par bonheur, leur défaillance ne fut pas contagieuse. « Les chefs de la domesticité de l'empereur, dit Lactance, ceux sur qui reposait tout le palais » se laissèrent tuer plutôt que d'apostasier ². Eusèbe a décrit le supplice du chambellan Pierre. « Par le récit de son martyre, dit-il, je laisserai entendre ce qui est arrivé aux autres. On lui ordonna de sacrifier. Il refusa. On l'éleva alors sur un chevalet, et

La perfidie
de Galère
déchaîne
la colère de
l'empereur.

Premières
mesures
de rigueur.

Les deux
princesses
contraintes à
sacrifier.

Martyre
de saint Pierre

1. LACTANCE, *op. cit.*, 15.

2. *Ibid.*

de Nicomédie,
chambellan
impérial.

avec des fouets on lui déchira tout le corps. Comme il souffrait tout cela sans en être ébranlé, on se mit à arroser ses plaies avec du vinaigre mêlé de sel. Il méprisa encore ces souffrances. On traîna un gril, sous lequel on alluma du feu, comme on fait pour les viandes qu'on veut manger. On exposa ce qui restait de son corps à la flamme, non pas brutalement, mais petit à petit, afin de lui donner le temps de consentir à ce qu'on demandait. Mais il garda sa résolution, et, vainqueur de ces tortures, il rendit l'âme, inébranlable comme son nom ¹. » Des officiers, des magistrats, l'évêque de Nicomédie, Anthime, des prêtres, des diacres, de simples fidèles, soupçonnés sans preuves d'avoir contribué à l'incendie du palais impérial, furent brûlés ou noyés en masse. Les chrétiens se crurent revenus aux temps de Néron.

La persécution
dans
les provinces.

De Nicomédie, la persécution s'étendit dans les provinces. Mais elle n'y eut pas d'abord le même caractère de féroce cruauté. En bien des endroits, la bienveillance des magistrats, chrétiens ou favorables au christianisme, en atténua les rigueurs. On se contenta, du reste, d'appliquer l'édit, qui ne portait pas la sanction de la peine capitale contre sa violation. Quelques chrétiens cependant furent mis à mort pour avoir refusé de livrer les livres ou le mobilier des églises. De ce nombre fut saint Félix, évêque de Tibiuca en Afrique, dont les actes sont d'une autorité incontestée.

Arrestation
de saint Félix
de Tibiuca.

Félix, convaincu d'avoir refusé la livraison des livres saints, fut traduit, le 24 juin 303, devant le proconsul Anulinus.

Son
interrogatoire.

« Le proconsul lui dit : « Pourquoi ne livres-tu pas tes vaines Ecritures ? » Félix répondit : « Je les ai et je les garde. » Anulinus le fit mettre au cachot souterrain. Après seize jours, on l'en tira, toujours enchaîné. Il était dix heures du soir. Anulinus lui dit : « Pourquoi ne donnes-tu pas les Ecritures ? » Félix répondit : « Je ne les donnerai pas. » Le 25 juillet, Anulinus rendit une sentence qui renvoyait Félix au tribunal de Maximin. En attendant le départ, Félix fut reconduit en prison et mis aux fers. Il partit neuf jours après, et fut conduit à Venouse, dans l'Apulie, au pied de l'Apenin..

« Le préfet du prétoire d'Italie fit enlever ses chaînes et lui dit : « Pourquoi ne donnerais-tu pas les Ecritures du Seigneur ? Ne les aurais-tu pas ? » Félix répondit : « Je les ai, mais je ne les donne

1. EUSEBE, *H. E.*, l. VIII, ch. vi, n. 2-3.

pas. » Le préfet dit : « Qu'on lui coupe la tête. » Félix répondit : « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, qui daignez me délivrer. » On le conduisit au lieu de l'exécution. C'était le 30 août. Félix leva les yeux au ciel, et dit à haute voix : « Mon Dieu, je vous rends grâces. J'ai cinquante-six ans. J'ai conservé la virginité. J'ai gardé vos Evangiles. J'ai prêché la foi et la vérité. J'incline devant vous ma tête, ô mon Dieu, pour être immolé ¹. »

Un certain nombre de chrétiens, soit en usant de ruse, soit en profitant de la connivence des autorités locales, ne livrèrent, au lieu des livres sacrés, que des papiers insignifiants ². D'autres se soumi-
rent aux ordres de l'édit. Ils furent flétris du nom de traditeurs.

La persécution s'étendit à l'Italie. A Rome, les livres saints furent saisis, les archives dispersées, les biens d'Eglise confisqués. Malheureusement ces faits ne sont connus que par quelques allusions du *Liber pontificalis* ³, ou par les dires suspects des donatistes. Eusèbe, vivant en Orient, sait peu de chose de ce qui se passe à Rome. Au pape Eutychien, mort le 7 décembre 283, martyr ou confesseur, avait succédé Caïus. Il ne paraît pas avoir quitté Rome pendant les persécutions ; il se tint sans doute, la plupart du temps, caché dans les catacombes. La tradition lui attribue la conversion de beaucoup de païens, et sa tombe, au cimetière de Calliste, devint l'objet d'une grande vénération ⁴. Quant au pape MARCELLIN, qui gouverna l'Eglise après Caïus, de 296 à 304, on aimerait le connaître autrement que par les écrits de ses adversaires, les donatistes. Il sauva de la profanation, dans le cimetière de Calliste, en la comblant de terre, l'aire de la catacombe où avaient été inhumés les papes du III^e siècle et de nombreux martyrs ⁵ ; mais il eut la douleur de voir les archives du Saint-Siège à peu près complètement détruites. L'existence de ces archives et de la bibliothèque pontificale, situées dans un des lieux les plus fréquentés de la ville, près du théâtre de Pompée, était connue de tous. Sans doute, l'autorité municipale n'eut besoin d'aucun délateur pour s'emparer d'un dépôt déjà considérable à cette époque et que sa richesse même n'avait pas dû permettre de déménager faci-

La persécution
à Rome.

Saint
Marcellin,
pape
(296-304).

La destruction
des archives
pontificales.

1. LECLERCQ, *les Martyrs*, II, 195-196.

2. SAINT AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 30.

3. *Lib. pont.*, ed. DUCHESNE, t. I, p. CI et 182.

4. *Lib. pont.*, t. I, p. xcviij, 161 ; JAFFÉ, t. I, p. 25 ; ROSSI, *Roma sotterranea*, t. III, p. 114.

5. ROSSI, *Roma sotterranea*, I, 2-3 ; II, 106, 251, 270, et 2^e partie, p. 52-58.

lement ¹. Ce fut une perte irréparable pour l'histoire du pontificat romain. S'il nous reste si peu de documents sur le siège de Rome, à cette époque, c'est à cet événement que nous devons attribuer cette lacune. Les donatistes ont voulu rendre responsable le pape Marcellin de ce désastre. Ils l'ont appelé *traditeur*, mais aucune pièce n'a été apportée à l'appui de cette odieuse accusation. Saint Augustin en a fait la remarque ². Il est probable que Marcellin mourut sous les coups des bourreaux ou en prison. C'est ce que semble indiquer la vénération dont son tombeau fut l'objet dans la catacombe de Priscille, nécropole privée, où il avait fait faire de grands travaux afin de suppléer aux cimetières communs supprimés en vertu de l'édit.

Le pape
Marcellin
calomnié par
les donatistes.

Les deuxième
et troisième
édits
de persécution
(303) :
la peine de
mort portée
contre
les clercs.

Mais ceux qui avaient engagé Dioclétien dans la voie de la persécution étaient attentifs aux moindres prétextes qui leur permettaient d'obtenir de lui des aggravations de pénalité. Des tentatives de révolte en Syrie et en Arménie leur fournirent l'occasion de montrer à l'empereur la conspiration chrétienne gagnant les provinces. Deux nouveaux édits furent promulgués dans cette même année 303. Le premier ordonnait de mettre en prison tous les membres du clergé : évêques, prêtres, diacres, lecteurs, exorcistes ; le second enjoignait de les punir de mort s'ils refusaient de sacrifier. Les prescriptions de ces édits ne furent pas rigoureusement appliquées dans quelques provinces, mais dans certaines autres elles furent dépassées. Des actes authentiques nous montrent de simples fidèles punis de mort pour avoir assisté à la messe le dimanche.

Martyre
de saint Félix
et de ses
compagnons
(11 février
304).

Tel fut le cas des martyrs Félix, Dative, Ampèle et de leurs compagnons, parmi lesquels dix-huit femmes, qui subirent la mort à

1. ALLARD, *Hist. des pers.*, III, 185 ; Rossi, *De origine et historia serinū et bibl. Sedis apost.*, p. xxxvii ; la *Biblioteca della Sede apostolica*, dans *Studi e documenti di Storia e Diritto*, 1884, p. 334.

2. SAINT AUGUSTIN, *Contra litt. Petil.*, II, 202 ; *De unico baptismo*, 7. Une légende, insérée au *Liber pontificalis*, va plus loin, et dit qu'il offrit de l'encens aux dieux. (*Lib. pont.*, I, 162). Le *Lib. pont.* ajoute, il est vrai, qu'il se repentit et mourut martyr. (*Ibid.* Cf. *Ibid.*, p. lxxiv, xcix.) « La légende qui accuse saint Marcellin d'avoir sacrifié aux idoles est empruntée à une *Passio* apocryphe. Le récit qu'elle fait est certainement faux ; elle parle d'un concile d'évêques qui aurait été tenu à Sinuessa ; or pareille réunion était impossible au temps de la persécution. Toutefois il semble bien que Marcellin, s'il ne s'est pas rendu coupable d'apostasie, ait eu une certaine responsabilité dans la tradition des Livres saints. Saint Augustin ne le défend que faiblement, sans même prononcer son nom, contre les attaques de Pétillien : *Episcopos nominas, quos de traditione codicum soletis arguere. De quibus et nos solemus respondere : Aut non probatis, et ad neminem pertinet ; aut probatis, et ad nos non pertinet.* » (H. MARUCCI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 63-64.)

Carthage, le 11 février 304, en même temps que le prêtre Saturnin. Ils furent mis sur des chevalets et subirent la torture des ongles de fer, qui déchiraient leurs flancs, faisaient voler des lambeaux de leur chair. Aucun d'eux ne faiblit. On réserva pour la fin un tout petit enfant, Hilarion, surpris dans l'assemblée eucharistique avec son père et ses frères. « Le magistrat lui dit : « As-tu suivi ton père et tes frères ? » Hilarion grossit sa voix pour dire : « Je suis chrétien, c'est de moi-même que je suis allé à l'assemblée. » Le proconsul essaya d'intimider l'enfant : « Je vais t'arracher les cheveux, le nez et les oreilles. — Comme tu voudras. Je suis chrétien. — Qu'on le mette en prison. — *Deo gratias!* s'écria l'enfant ¹. » Après avoir été torturés, les accusés furent reconduits en prison, où le proconsul les oublia volontairement. Ils y moururent de faim l'un après l'autre.

De tels supplices étaient aussi odieux qu'ils étaient illégaux ; les édits de 303, comme celui de Valérien, ne visaient que le clergé. Mais un quatrième édit, rendu en 304, atteignit tous les fidèles. Il reproduisait à peu près, dans sa teneur, celui de Dèce. Tout chrétien, de tout pays, fut tenu d'aller offrir un sacrifice public aux divinités de l'empire ². C'était la mise en demeure, faite à tous les chrétiens, d'apostasier. La persécution ne fut pas seulement universelle, elle fut acharnée et brutale.

« Nous avons vu nous-même, écrit Eusèbe, étant sur les lieux, un grand nombre de chrétiens subir en masse, les uns la décapitation, les autres le supplice du feu ³... Il était permis à tous ceux qui le voulaient de les maltraiter. Les uns les frappaient avec des bâtons, d'autres avec des verges, d'autres avec des fouets. Les uns étaient liés, les mains derrière le dos, et attachés à une pièce de bois, tandis que les bourreaux leur travaillaient tout le corps... D'autres étaient suspendus à un portique par une main : de toutes les souffrances, c'était la plus cruelle, parce qu'ils avaient les articulations et les membres distendus... Après ces souffrances, les uns étaient mis dans des entraves, les deux pieds écartés ; d'autres jetés à terre, gisaient, brisés par la rigueur des tortures ⁴... Quelques-uns, dans le Pont, souffrirent des douleurs dont le récit fait frémir. Aux uns on perçait les doigts en enfonçant sous l'extrémité des ongles des roseaux

Quatrième
édit (304).
Il vise
tous les fidèles.

Exécution
sauvage
des édits.

Raffinements
de
supplices.

1. LECLERCQ, *op. cit.*, p. 218.

2. EUSÈBE, *De martyribus Palaestinae*, 3.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. ix, n. 4.

4. *Ibid.*, ch. x, n. 4, 5, 7, 8.

pointus ; pour d'autres, on faisait fondre du plomb et on leur arrosait le dos avec cette matière bouillante et ardente ; on leur brûlait les parties du corps les plus délicates ¹... Nous avons connu nous-même plusieurs de ceux qui se sont rendus illustres en Palestine, en Phénicie... Après les fouets, c'était le combat contre les fauves : léopards, ours, sangliers, taureaux aiguillonnés par le feu et le fer. Nous avons nous-même assisté à ces scènes ². » Il y eut de vrais massacres. Les habitants d'une petite ville de Phrygie avaient tous embrassé le christianisme. On mit le feu à l'église au moment où la population y était réunie. Elle y périt tout entière, avec son curateur, ses duumvirs et ses autres magistrats ³. Les lois de la procédure étaient impunément violées. Un chrétien n'avait plus de droits. A tout chrétien qui voulait soutenir un procès pour un intérêt privé, il suffisait d'opposer l'exception résultant de sa religion, pour écarter sa demande. Tout était permis contre sa personne et contre ses biens. S'il osait se plaindre, on le déclarait incapable de plaider au civil, et on retenait sa cause au criminel pour le punir comme chrétien. C'était l'anarchie dans la terreur ; c'étaient les législations sanguinaires de Néron, de Valérien et de Dèce, livrées à l'arbitraire de la magistrature, de la police et de la populace elle-même.

V

En 305, un grave événement politique amena un changement important dans la situation des chrétiens de l'Occident. La santé de Dioclétien déperissait de jour en jour. Quand, après une grave maladie, l'empereur se montra en public, le 1^{er} mars 305, on eut peine à le reconnaître. Son esprit s'était affaibli comme son corps. Galère lui persuada alors que le moment était venu de se démettre. L'ambitieux César avait déjà, par la menace d'une guerre civile, amené Maximien Hercule à la même résolution. Cette double démission élevait Galère et Constance à la dignité d'Augustes. Ils se choisirent deux Césars : Flavius Sévère, soldat ivrogne et brutal, et Maximin Daïa, barbare débauché, neveu de Galère. Les deux nou-

1. EUSÈBE, ch. XII, n. 6

2. *Ibid.*, ch. VII, n. 1.

3. LACTANCE, *Div. Inst.*, v, 11 ; EUSÈBE, *II. E.*, l. VIII, ch. XI

Exécutions
en masse.

Arbitraire
dans
les poursuites
et les con-
damnations.

Abdication
de Dioclétien
(305).

Remaniement
de la
tétrarchie.

veaux césars étaient les créatures du premier auguste, et Constance, d'humeur pacifique et de santé débile, lui paraissait facile à dominer. Galère avait d'ailleurs pris la précaution de retenir à Nicomédie, comme otage, le fils de Constance, Constantin. Mais, peu de temps après, ce dernier se rendait en Gaule pour y rejoindre son père. Ni le père ni le fils n'étaient disposés à suivre la politique persécutrice de Galère. La Gaule et la Bretagne, placées jusque-là sous la juridiction de Constance, avaient joui d'une paix relative. L'Espagne, qui leur fut annexée après le remaniement de la tétrarchie, participa aux avantages de cette situation. Sévère, subordonné du tolérant Constance, suivit sa politique. Les provinces occidentales échappèrent dès lors à peu près à la persécution ¹, qui, en Orient, sous le grossier Galère et le licencieux Maximin, prit un caractère de brutalité et d'immoralité sans bornes. Un grand nombre de chrétiennes subirent le martyre pour échapper à de honteuses propositions de leurs juges ; quelques-unes se donnèrent la mort pour échapper aux ignobles attentats de leurs bourreaux ².

La paix relative en Occident.

La persécution brutale en Orient.

On doit probablement placer à cette époque le martyre de sainte Agnès. « Agnès, dit M. Paul Allard, est une des plus gracieuses et des plus poétiques figures du martyrologe chrétien ; mais c'est une de celles sur lesquelles on possède le moins de documents certains. Cependant, même en négligeant tout à fait ses Actes, qui sont postérieurs au iv^e siècle, et en combinant seulement les renseignements puisés dans la tradition orale par saint Ambroise, par saint Damase et par Prudence, on arrive à se faire, croyons-nous, une idée assez nette de son histoire.

Sainte Agnès.

« Agnès était toute jeune, presque une enfant, quand elle fut arrêtée. Elle avait douze ou treize ans, ce qui faisait déjà à Rome l'âge nubile ³. Le dépit d'un prétendant évincé contribua-t-il à son arrestation ? On peut l'induire du récit de saint Ambroise. « Espérer me fléchir, disait-elle, serait faire injure à mon divin époux. Périssent ce corps, qui peut, malgré moi, être aimé par des yeux charnels ! » On essaya de la torture. « Elle se tenait debout, intrépide dans son fier courage, et offrant volontiers ses membres aux durs tourments. » Un supplice plus horrible lui fut proposé. « J'exposerai ta pudeur

Son arrestation.

Son interrogatoire.

1. EUSÈBE, *De mart. Pal.*, 13.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. VIII, ch. XII, n. 4. Sur ces vierges martyres, voir S. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie LI* ; saint AUGUSTIN, *De civitate Dei*, 1, 26.

3. Voir DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des ant. grecques et rom.*, art. *Matrimonium*.

dans un mauvais lieu », lui dit le magistrat. Agnès ne se trouble point. « Le Christ, dit-elle, n'est pas tellement oublieux des siens, qu'il laisse perdre notre précieuse pudeur. Tu plongeras dans mon sein un fer impie, mais tu ne souilleras pas mes membres par le péché. » Saint Damase raconte, en effet, que la vierge ayant été conduite sous les arcades du stade d'Alexandre Sévère, là où s'élève aujourd'hui son église de la place Navone, « ses cheveux répandus autour d'elle couvrirent comme un manteau les membres de la vierge. » Agnès fut condamnée à être décapitée. « Elle se tint debout, dit saint Ambroise, et baissa la tête en priant¹. » « Un seul coup, dit Prudence, suffit à détacher la tête, et la mort vint avant la douleur². » « Ainsi, conclut M. Paul Allard, finit cette jeune fille, dont on sait au moins deux choses certaines : elle vécut pure et mourut martyre³. »

Son martyre.

Dislocation
de la
tétrarchie.

Cependant la tétrarchie se disloquait. Constance-Chlore étant mort en 306, les légions acclamèrent son fils Constantin comme son successeur ; encouragé par cet exemple, Maxence, fils de Maximien Hercule, profita de l'impopularité de Sévère pour se faire proclamer empereur par le peuple de Rome uni aux prétoriens ; et le vieil Hercule, qui avait abdiqué à contre-cœur, profita de l'anarchie pour reprendre le titre d'auguste. Il y eut dès lors six empereurs en présence. La mort de Sévère en 307, celle d'Hercule en 310, et le choix d'un nouvel auguste, Licinius, n'améliorèrent pas sensiblement la situation politique, et la situation religieuse demeura à peu près la même : elle resta paisible en Occident, et fort troublée en Orient.

Attitude
pacifique
de Maxence
en Occident.

En Occident, où l'abdication de Dioclétien en 305 avait amené une grande diminution de la persécution, la paix complète régnait depuis la proclamation de Maxence comme empereur en 306, en ce sens que toute poursuite contre les chrétiens et tout attentat contre les biens ecclésiastiques avaient cessé. Mais cette paix n'avait pas été tout d'abord la sécurité. La situation du nouvel empereur ne parais-

1. S. AMBROISE, *De virginibus*, I, 2.

2. PRUDENCE, *Peri stephanon*, XIV, 89-90.

3. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. III, p. 385-394. Voir TILLEMONT, *Mémoires*, édit. 1702, t. V, p. 344-723 ; l'article *Agnès*, dans le *Dict. d'hist. et de géog. ecclés.* et dans le *Dict. d'arch. chrét.* ; FRANCHI DE' CAVALIERI, *Santa Agnese nella tradizione et nella leggenda*, Rome, 1899 ; JUBARU, S. J., *Sainte Agnès, vierge et martyre, d'après de nouvelles recherches*, Paris, 1907 ; *Revue des quest. hist.*, janvier 1909, p. 169 et s. Le P. Jubaru soutient qu'il y a eu deux martyres appelées Agnès : celle qu'ont célébrée saint Damase et saint Ambroise, et celle qu'a chantée Prudence. Le pseudo-Ambroise les aurait confondues.

sait pas inébranlable, et l'on pouvait s'attendre à voir Galère, son terrible rival, revenir prendre sa place. Ces craintes expliquent comment le pape Marcellin, mort en 304, ne fut remplacé qu'en 308. Le nouvel élu, MARCEL, sur lequel on n'a guère d'autre document que l'épithaphe que lui a consacrée le pape Damase à la fin du IV^e siècle et la notice du *Liber pontificalis*, écrite au VI^e siècle, aurait « organisé les vingt-cinq titres (*tituli*) que renfermait la ville de Rome en autant de paroisses (*diœceses*) pour la réception, par le baptême et la pénitence, des multitudes qui se convertissaient à la foi et pour la sépulture des martyrs ¹. » Ces expressions, se référant à l'organisation ecclésiastique que le rédacteur de la notice avait sous les yeux au VI^e siècle, ne doivent pas être prises à la lettre. Il n'y avait pas de paroisses proprement dites à cette époque : le sens des mots *diœcesis* et *parœcia* a, au IV^e siècle, une très grande élasticité et désigne une portion quelconque de territoire soumise à un administrateur ². Ce qui est vraisemblable, c'est que Marcel organisa le service du culte dans les édifices provisoires qui servaient alors aux assemblées chrétiennes, en attendant la restitution des églises, et peut-être aussi qu'il établit un lien entre les lieux de culte et les lieux de sépulture. Nous savons par Eusèbe que les églises et les cimetières ne furent rendus à l'Eglise que sous le pape Miltiade en 311. L'inscription de saint Damase nous apprend que le pape Marcel fut victime de troubles suscités dans Rome par un apostat. Ce renégat, qui avait renoncé au Christ en pleine paix ³, reprochait au pape de n'accepter dans l'Eglise, qu'après une pénitence proportionnée à leurs fautes, ceux qui avaient renié la foi pendant la persécution. Un groupe d'apostats, exigeant leur réintégration sans conditions, suscitèrent de vraies émeutes dans les assemblées chrétiennes et dans la rue. Les ennemis de Marcel le rendirent responsable du désordre et le dénoncèrent à Maxence, qui l'exila pour ce fait. Il mourut en exil, et fut remplacé, vers la fin de 309 ou le commencement de 310, par un prêtre grec, EUSÈBE ⁴, qui ne siégea que quatre mois. L'inscription que saint Damase lui a consacrée nous apprend que les troubles suscités sous le pontificat de son prédécesseur continuèrent et s'aggravèrent sous son gouvernement.

Saint Marcel,
pape
(308 ?-309 ?).

Il organise
le service du
culte
dans Rome.

Un apostat
suscite
une émeute
contre le pape.

Exil de saint
Marcel.

Saint Eusèbe,
pape (310).

1. *Lib. pont.*, t. I, p. 164.

2. HEFELE-LECLERCQ, II, 22-23, note.

3. *Christum qui in pace negavit*. Voir l'inscription damasienne dans MARUCCHI, *Eléments d'arch. chrét.*, I, 229, et *Lib. pont.*, I, 166.

4. *Lib. pont.*, I, 167.

Saint Miltiade,
pape
(310-314).

Le parti des apostats révoltés se choisit un chef, Héraclius, qui opposa sa prétendue autorité à celle d'Eusèbe. Maxence, cette fois-ci, exila le pape et l'antipape. Eusèbe, relégué en Sicile, y mourut peu de temps après¹. Il fut remplacé, le 2 juillet 311, par le prêtre africain MILTIADÉ, qui obtint enfin de Maxence la restitution des églises et des cimetières confisqués. L'acte officiel de cette restitution nous est connu par la mention qu'en fait saint Augustin dans son récit des polémiques donatistes².

Nombreux
martyrs
en Orient.

En Orient, la persécution n'avait pas cessé de sévir. Eusèbe cite parmi les principales victimes le savant Pamphyle, fondateur de la bibliothèque chrétienne de Césarée et compilateur d'éditions critiques de la Bible ; l'évêque de Thmuis, en Egypte, Philéas, ancien magistrat, apparenté aux premières familles de la province ; et l'un des plus hauts fonctionnaires impériaux d'Alexandrie, Philorome³. Des jeunes gens, des jeunes filles furent impitoyablement torturés ; les supplices se multiplièrent. A Césarée, les abords de la ville devinrent un charnier où se rassemblaient les oiseaux de proie⁴. Mais la caractéristique de cette phase de la persécution fut la condamnation des chrétiens aux travaux forcés dans les mines de la Cilicie, de la Palestine et de Chypre. « Avant de les envoyer travailler dans les mines, dit Eusèbe, aux uns on brûlait l'œil droit, ou bien on le leur crevait avec un poignard, aux autres on paralysait avec le feu les articulations d'une de leurs jambes, car on avait moins en vue le produit de leur travail que de les maltraiter et de les rendre malheureux⁵. »

VI

Edit
de pacification
de Galère
(311).

Un événement inattendu vint tout à coup mettre un terme à ces violences. Le cruel Galère, atteint d'une maladie affreuse, à demi

1. Voir l'inscription dans le *Lib. pont.*, I, 167, et MARUCCI, *op. cit.*, p. 231.

2. SAINT AUGUSTIN, *Breviculus collationis cum donatistis*, III, 34-36 ; *P. L.*, t. XLIII, col. 645-646.

3. Voir les Actes de Philéas et de Philorome dans LECLERCQ, II, 291-296. On a contesté l'authenticité de ces Actes. Tillemont dit : « Je ne vois pas lieu de douter qu'ils ne soient très authentiques. » (TILLEMONT, *Mémoires*, t. V.)

4. EUSÈBE, *De mart. Pal.*, 9.

5. EUSÈBE, *H. E.*, I, VIII, ch. XII, n. 10.

dévoré par les vers ¹, avait en vain recouru à la science des plus savants médecins et aux réponses des oracles les plus réputés. Dans un repentir sans grandeur, il se tourna vers le Dieu des chrétiens et rédigea « ce singulier édit qui commence par insulter les chrétiens et finit par leur demander de prier leur Maître pour lui ² ». Après avoir, en effet, reproché aux disciples du Christ leur « mauvaise volonté », leur « insoumission », leur « folie », et leur athéisme, l'empereur Galère, dans un langage où transparaissent à la fois l'orgueil et la peur, promettait aux chrétiens « son extrême clémence » ; il leur pardonnait tous leurs crimes et permettait « qu'ils existassent désormais et qu'ils rétablissent leurs assemblées, à la condition qu'ils ne feraient rien contre le bon ordre ; et il leur demandait en retour de son indulgence, de prier leur Dieu pour son salut, celui de l'Etat et le leur propre ³ ».

L'édit fut publié en même temps, au printemps de 311, dans les Etats de Galère, de Constantin et de Licinius. Maximin Daïa y adhéra. Sa promulgation était inutile dans les Etats de Maxence, où les chrétiens n'étaient plus persécutés. Eusèbe et Lactance, témoins oculaires, décrivent la joie des chrétiens : les prisons s'ouvrant, les mines se vidant, les confesseurs de la foi oubliant leurs plaies vives ou leurs infirmités pour se hâter vers la patrie, les processions de ces glorieux mutilés le long des routes, au chant des cantiques. A leur aspect, les faibles reprennent courage, ceux qui ont eu le malheur de faiblir pendant la tourmente saisissent la main de ces frères héroïques et leur demandent d'obtenir de Dieu leur pardon. Tous s'empressent autour de leurs églises, bientôt relevées de leurs ruines matérielles et morales, et les païens, à de tels spectacles, s'écrient : « Il est seul grand, il est seul vrai, le Dieu que les chrétiens adorent ⁴. » Pendant ce temps, Galère, l'auteur responsable de tous les maux dont les chrétiens souffraient depuis près de dix ans, expirait au milieu d'atroces douleurs.

La mort de Galère amena d'importants remaniements dans le partage de l'empire. Les provinces qu'il gouvernait en Occident furent le partage de Licinius, mais les Etats bien plus importants qui rele-

Joie
des chrétiens.

Mort
de Galère.

Maximin
maître
de l'Orient.

1. Voir dans EUSÈBE, I. VIII, ch. XVI, n. 4-5, dans LACTANCE, *De mort. pers.*, 32, et dans ZOSIME, *Hist.*, II, 11, les détails répugnants de cette maladie.

2. A. DE BROGLIE, *l'Eglise et l'empire romain au IV^e siècle*, t. I, p. 182.

3. EUSÈBE, *II. E.*, I. VIII, ch. XVII; LACTANCE, *op. cit.*, 34.

4. EUSÈBE, *op. cit.*, I. IX, ch. 1; LACTANCE, *op. cit.*, 35.

vaient de lui en Asie devinrent la part de Maximin. Ce dernier fut dès lors le maître de tout l'Orient.

Il reprend
la persécution
sous une
autre forme.

Maximin n'avait adhéré qu'à regret à l'édit de pacification de Galère. Le violer ouvertement était impossible; il résolut de le tourner et de reprendre, l'une après l'autre, les diverses concessions faites aux chrétiens. L'édit de Galère, tout en leur donnant la liberté, permettait de réprimer toute faute commise par eux « contre le bon ordre ». Il s'agissait de trouver un moyen de les poursuivre comme perturbateurs de l'ordre public. Dès le mois d'octobre 311, une ordonnance impériale interdit les assemblées que les chrétiens tenaient le soir dans les cimetières au jour tombant, parfois même la nuit, à la lueur des torches. Maximin, dont les orgies étaient le scandale de son entourage¹, feignit de voir dans ces réunions une cause de désordre. Un de ses plats courtisans, Théotecne, curateur de la ville d'Antioche, homme violent et rusé, capable, selon Eusèbe², de tous les crimes et de tous les forfaits, lui fournit le moyen de généraliser ses mesures d'oppression.

Perfide
tactique.

Parcourir les provinces, devancer l'empereur dans toutes les villes où celui-ci devait se rendre, suggérer aux magistrats que le meilleur moyen de faire leur cour au souverain était de se plaindre des chrétiens, organiser des pétitions en ce sens, provoquer des réunions et des conférences, soudoyer au besoin les meneurs de la populace et provoquer ainsi des manifestations hostiles au christianisme : tel fut le plan, aussi odieux qu'habile, que Théotecne, d'accord avec Maximin, mit aussitôt à exécution³. Les vieilles calomnies jadis colportées contre les chrétiens et depuis longtemps oubliées furent reproduites. Des affiches, contenant, sous forme de procès-verbal de dépositions officielles, des accusations infâmes, furent apposées dans les villes par l'autorité municipale⁴. De prétendus *Actes de Pilate*, parodie blasphématoire de l'Évangile, composés quelques années auparavant, furent répandus à profusion jusque dans les villages. Les instituteurs durent les mettre entre les mains de leurs élèves, en faire l'objet de récitations, de commentaires, de devoirs écrits et de déclamations orales⁵. Julien l'Apostat imitera plus tard cette tactique, en

Maximin
prélude
à Julien
l'Apostat.

1. Sur les vices de Maximin Daïa, voir TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 25-86.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. II.

3. *Ibid.*, ch. II, IV, VI, VII, IX.

4. *Ibid.*, ch. V.

5. *Ibid.*, ch. I. Cf. l. I, ch. IX.

prolongera plus longtemps l'application, mais ni lui ni ses magistrats n'atteindront jamais le cynisme de Théotecne et de Maximin.

Quand il crut l'opinion suffisamment préparée par cette agitation factice, l'empereur reprit la persécution. On arrêta en masse des gens du peuple, on les condamna sans procès, on les mutila ¹ ; mais on chercha surtout à terrifier les disciples du Christ en s'emparant de leurs chefs, et en les faisant comparaître devant l'empereur en personne, qui les envoyait aussitôt à la mort. Ainsi périrent l'évêque Pierre d'Alexandrie, l'évêque Méthode d'Olympie, qui avait réfuté Porphyre et composé en l'honneur de la virginité un dialogue imité de Platon, et l'un des membres les plus célèbres de l'école d'Antioche, le prêtre Lucien, qui, après avoir partagé quelque temps les erreurs de Paul de Samosate, était rentré humblement dans l'Eglise et consacrait son talent à reviser la version des Septante ². Saint Athanase raconte que l'ermite Antoine, ayant appris dans son désert que la persécution renaissait, accourut des bords du Nil, pour reconforter ses frères dans la foi et recevoir ensuite, si Dieu le permettait, la couronne du martyr. Mais la police de Maximin dédaigna ce mendiant vêtu d'une bure grossière. Le fondateur de la vie cénobitique put, après la tourmente, regagner sa solitude et y continuer sa vie de pénitence et de contemplation ³.

Reprise
de la
persécution
violente.

VII

Pendant qu'il frappait ainsi les chefs de l'Eglise, Maximin, pour abolir plus sûrement la religion du Christ, essayait de relever le prestige du culte païen. Il fit ériger en grande pompe une statue de

Maximin
essaie
de relever
le culte païen.

1. LACTANCE, *De mort. pers.*, 36-37.

2. De la vie de Lucien d'Antioche, que l'Eglise vénère comme un saint, mais que les ariens ont toujours revendiqué comme leur patron, nous savons peu de chose. De ses œuvres on n'a presque rien conservé. Sozomène nous apprend que les évêques rassemblés à Antioche en 341, à l'occasion de la dédicace de l'Eglise d'Or, avaient trouvé un symbole de Lucien, qu'ils adoptèrent, et qui fut dès lors considéré comme la profession de foi authentique de leur concile. Mais l'assertion de Sozomène repose sur des bases bien fragiles, et le mystère plane toujours sur l'œuvre de ce personnage, que l'arianisme a considéré comme son précurseur, et qui, pourtant, n'hésita pas à donner sa vie en témoignage de la vérité catholique. Voir G. BARDY, *le Symbole de Lucien d'Antioche*, dans les *Recherches de science religieuse*, 1912, p. 139-155, 230-244.

3. SAINT ATHANASE, *Vie de saint Antoin* 15.

« Jupiter, l'Ami des hommes, *Zeus Philios* », institua des rites d'initiation et de purification empruntés aux mystères des religions orientales, tenta d'organiser les prêtres païens sur le modèle des prêtres chrétiens, voulut en faire, à l'exemple de ces derniers, des prédicateurs et des missionnaires, se fit prédicateur lui-même, envoya à tous les magistrats de l'empire une sorte d'encyclique ¹. Rien ne ressuscita le paganisme expirant. Mais une pareille attitude réveilla le zèle de quelques rhéteurs païens, plus excités par la haine du nom chrétien que par l'amour de la religion nationale.

Des sophistes
païens
attaquent le
christianisme.

Arnobé cite un sophiste dont il ne donne pas le nom, et qui, pendant que les bourreaux versaient le sang des chrétiens, les attaquait dans ses conférences. « Apôtre éloquent de la pauvreté théorique, dit un historien, on le voyait circuler en manteau court, la crinière en désordre ; mais on savait que ses domaines s'arrondissaient sans cesse grâce à la faveur des gens en place ; que chez lui on dînait mieux qu'au palais impérial, et que d'ailleurs on n'y pratiquait aucun genre d'austérité. Il exposa au public que le rôle des philosophes est de redresser les erreurs des hommes et de leur indiquer la bonne voie, loua fort les empereurs d'avoir pris la défense de la vieille religion et entreprit vigoureusement la nouvelle, qu'il ne connaissait guère : on s'en aperçut. Le public, d'ailleurs, s'accorda à trouver que le moment était mal choisi pour ce genre d'exercices et qu'il est honteux de piétiner ainsi sur des proscrits ². » Le peuple, qui avait respecté l'ermite Antoine, siffla le sophiste.

Hiéroclès.

Un second rhéteur parut bientôt après lui. C'était Hiéroclès, ancien gouverneur de Phénicie, futur gouverneur de Bithynie, grand personnage entre tous, conseiller de l'empereur. On lui attribuait une part de responsabilité dans la première persécution de Dioclétien ³. Ce qui est certain, c'est que, dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur, il se plaisait à condamner les vierges chrétiennes à des traitements pires pour elles que le dernier supplice. Eusèbe raconte qu'un jour, l'entendant prononcer une sentence de ce genre, un chrétien courageux, OEdesius, bondit vers le tribunal, souffleta le juge, le renversa par terre et le piétina ⁴. Mais Hiéroclès ne se contenta pas de condamner les chrétiens aux supplices, il résolut de

1. Voir la singulière épître impériale, communiquée à toutes les provinces, dans EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. vii, n. 2-15.

2. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 53-54.

3. EUSÈBE, *Mart. Pal.*, 5.

ruiner leurs croyances. Avec une connaissance si exacte des Ecritures, que Lactance s'est demandé s'il n'avait pas été chrétien dans sa jeunesse, il publia deux livres intitulés : *Discours véridique aux chrétiens*. Disciple de Celse et de Porphyre, il s'attachait à découvrir de prétendues contradictions ou de grossières naïvetés dans les saints Livres, représentait les auteurs sacrés et les apôtres comme des ignorants et des imposteurs, qui avaient exalté sans mesure les actions de leur maître. Celui-ci n'avait été, en somme, osait-il affirmer, qu'un chef de brigands palestiniens. Le comble de ses injures était l'odieux parallèle qu'il faisait entre Jésus et Apollonius de Tyane, entre la religion chrétienne et la religion païenne. Des miracles de Jésus, peu nombreux et rapportés par des hommes incultes, ne pouvaient soutenir la comparaison, disait-il, avec les innombrables prodiges que de très savants philosophes rapportaient d'Apollonius de Tyane. Quant au christianisme, après l'avoir odieusement caricaturé et représenté comme un athéisme déguisé, il le mettait en présence d'un paganisme épuré, où toutes les beautés de la nature et toutes les grandeurs de l'homme se trouvaient affirmées et subordonnées à un Être suprême infiniment bon et grand.

On répandait en même temps les écrits de Porphyre.

La religion chrétienne trouva des défenseurs. Méthode d'Olympie, le futur martyr, et Eusèbe de Césarée, le futur annaliste de cette époque, avaient déjà réfuté Porphyre. On répandit leurs ouvrages, tandis qu'Eusèbe et deux récents convertis du paganisme, Arnothe et Lactance, prenaient la défense du christianisme contre Hiéroclès.

Saint Méthode d'Olympie, qu'Eusèbe ne nomme pas, sans doute par prévention pour Origène, dont Méthode combattit les tendances, doit être proclamé, suivant Bardenhewer, comme le plus grand écrivain de son temps. Chacun de ses écrits témoigne de son beau talent et de sa culture classique¹. « Dans une langue brillante et savante, écrit saint Jérôme, Méthode composa les *Livres contre Porphyre*, le *Banquet des dix vierges*, un ouvrage excellent *Sur la résurrection* contre Origène, et beaucoup d'autres écrits qui sont en toutes les mains². »

L'important ouvrage, en trente livres, d'Eusèbe de Césarée contre Porphyre, dont saint Jérôme connaissait encore vingt livres, a tota-

Le *Discours véridique aux chrétiens*.

Apologistes chrétiens.

Saint Méthode d'Olympie.

Eusèbe de Césarée apologiste.

1. BARDENHEWER, *les Pères de l'Eglise*, t. I, p. 288-289.

2. S. JÉRÔME, *De viris*, 83. Nous n'avons que des fragments des *Livres contre Porphyre*.

lement péri ; mais nous avons encore sa mordante riposte à Hiéroclès ¹. Après avoir établi le vrai caractère des sources où le sophiste a puisé ses renseignements, il démontre que les affirmations d'Hiéroclès ne reposent que sur un tissu de fables, et que les prétendus miracles d'Apollonius ne sont que de pures inventions ou que des illusions diaboliques.

Arnobé.

Arnobé était un rhéteur païen, que les excès des persécuteurs et le courage des martyrs amenèrent à la foi chrétienne. Quand il vit les magistrats ordonner la destruction des édifices qui n'avaient abrité que des assemblées de prière et de charité et faire brûler des livres qui ne contenaient que de hautes et pures pensées, tandis qu'on laissait subsister des théâtres déshonorés par des pièces obscènes et circuler des poèmes pleins d'outrages aux bonnes mœurs, son âme généreuse se révolta ². La vue du courage des martyrs et aussi, dit-on, une vision mystérieuse, achevèrent sa conversion ³. Les fidèles, qui avaient été témoins de son scepticisme, se méfièrent d'abord de la sincérité de sa foi. L'ouvrage courageux qu'il publia, pendant les premières années du iv^e siècle, en pleine persécution, sous le titre d'*Adversus nationes*, les rassura. Les païens rendaient le christianisme responsable de toutes les calamités de l'empire, parce qu'il attaquait la vieille religion nationale, par laquelle toutes les institutions romaines subsistaient. Arnobé réfute cette erreur. Il démasque les allégories et les mythes par lesquels les défenseurs du paganisme s'évertuaient à voiler les hontes de leur mythologie et à idéaliser leur vieux culte ; puis il essaie de montrer la grandeur, l'harmonie, les bienfaits de la religion de Jésus-Christ. Mais autant sa critique est sûre et vigoureuse quand il attaque la religion païenne, autant son apologétique est faible lorsqu'il veut expliquer une religion dont il n'a pas assez étudié les dogmes. Son exposé est plein d'obscurités, de confusions et d'erreurs. L'apologétique de Lactance, son disciple, converti comme lui par le spectacle des persécutions, a une tout autre valeur. Sa conversion le fit descendre de la chaire de rhéteur qu'il occupait à Nicomédie. Désormais, « il vécut pauvre, dit saint Jérôme, jusqu'à manquer souvent du nécessaire ». Il consacra sa plume à la défense du christianisme. Son œuvre maîtresse, publiée en 308, a pour titre *les Institutions divines*. Elle comprend

Son livre
*Adversus
nationes.*

Lactance.

Les *Institutions
divines.*

1. *Contra Hieroclem*, P. G., t. XXII, col. 795-868.

2. ARNOBÉ, *Adv. nationes*, IV, 18-36.

3. S. JÉRÔME, *De viris*, 79.

deux parties : l'une polémique, très courte, l'autre dogmatique, où il entreprend d'exposer « la substance de toute la doctrine chrétienne ¹ ». La science théologique de Lactance, plus solide et mieux informée que celle d'Arnobé, manque parfois cependant d'exactitude et de profondeur, mais « par la beauté du style aussi bien que par l'originalité de la pensée, les deux derniers livres sont hors de pair ² ». On l'a surnommé le Cicéron du christianisme ³.

La lutte contre le paganisme n'avait pas été la seule épreuve de l'Eglise.

En 306, Pierre, évêque d'Alexandrie, ayant publié un certain nombre de canons, pleins à la fois de miséricorde et de sagesse, pour régler la réintégration dans l'Eglise des chrétiens qui avaient failli ⁴, un évêque de la Haute-Egypte, Méléce de Lycopolis, connu par son rigorisme intransigeant, fit entendre une véhémence protestation. Les décisions de l'évêque d'Alexandrie, selon lui, étaient trop condescendantes ; elles étaient, d'ailleurs, ajoutait-il, prématurées, la question de la réhabilitation des faillis étant de celles qui ne pouvaient se régler qu'après la fin de la persécution. Peu de temps après, Pierre, ayant jugé prudent, à l'exemple de son illustre prédécesseur saint Denys le Grand, de se retirer dans une retraite inconnue des persécuteurs, Méléce n'hésita pas à s'ingérer dans le gouvernement du diocèse d'Alexandrie, y faisant des ordinations, y remplaçant les pasteurs en fuite ou emprisonnés par des hommes de son choix. Quatre évêques, Philéas, Théodore, Hesychius et Pacôme, avaient été incarcérés pour la foi. L'entreprenant évêque de Lycopolis s'attribua le droit d'exercer le pouvoir épiscopal dans leurs diocèses. Les prélats captifs protestèrent. L'évêque d'Alexandrie excommunia l'intrus. L'emprisonnement de Pierre et son martyre, pas plus que le martyre des quatre évêques précédemment incarcérés, ne mit point fin aux intrigues du malheureux révolté. Arrêté lui-même et envoyé

Méléce
de Lycopolis.

Ses intrigues

1. *Institutiones*, v, 4, 3.

2. BARDENHEWER, *les Pères de l'Eglise*, II, 367.

3. En 313, Lactance écrivit le livre *De mortibus persecutorum*. Personne aujourd'hui ne lui discute plus la paternité de cet ouvrage. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 55. « Rien de plus terrible, dit Michelet, que le tableau que nous a laissé Lactance de la tyrannie de Galère, en particulier de cette lutte meurtrière entre le fisc affamé et la population impuissante, qui pouvait souffrir, mourir, mais non payer. » MICHELET, *Histoire de France*, t. I, ch. III; CHATEAUBRIAND, dans le livre XVIII^e de ses *Martyrs*, n'a presque fait que traduire, en l'abrégéant, cette admirable peinture des cruautés de Galère.

4. Voir ces canons dans ALLARD, *Hist. des pers.*; t. V, p. 32-33 et dans HEFEL-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. I, p. 498-499.

aux mines de Phœno, il en revint bientôt, le cœur non moins irrité, l'esprit encore plus fier ; il se donnait à lui-même et à quelques-uns de ses compagnons de baigne, relâchés comme lui, le titre de martyr. Il eut même l'audace d'organiser, en regard des églises occupées par les successeurs de Pierre, de Philéas et de leurs collègues morts pour la foi, des assemblées qu'il appela « les églises des martyrs ». Ces conventicules devaient être le noyau de toute une hiérarchie schismatique que nous retrouverons en Egypte dans la suite de cette histoire.

La famine
et la peste
de 312-313.

Décimée par la persécution, calomniée par les rhéteurs et les philosophes, déchirée par le schisme, l'Eglise catholique était, vers l'an 312, accablée d'épreuves. Elle restait pourtant, et plus que jamais, la grande force morale de ce temps. Les âmes droites et sincères ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Tandis que Maximin se glorifiait d'avoir assuré, par l'extermination des chrétiens, le salut et la prospérité de l'empire, la famine et la peste éclatèrent tout à coup. Lactance et Eusèbe nous ont dépeint les deux épouvantables fléaux : le blé atteignant des prix exorbitants ; les pauvres gens réduits à manger de l'herbe ; des pères et des mères cédant leurs enfants pour un peu de nourriture ; puis le terrible charbon de la peste se communiquant de proche en proche, se propageant avec une rapidité effrayante ; les rues et les places encombrées de corps sans sépulture ; les chiens devenant féroces par l'habitude de se nourrir de chair humaine ¹. « Les chrétiens se vengèrent comme ils s'étaient vengés pendant la peste qui dévasta l'empire au lendemain de la persécution de Dèce. On les vit accomplir simultanément les deux principales œuvres de miséricorde. Pendant que les uns s'occupaient de donner la sépulture aux morts abandonnés, les autres rassemblaient dans chaque ville les indigents et leur distribuaient du pain ². Les païens se sentirent touchés de tant de charité. On se redisait avec émotion la bonté des chrétiens ; la renommée publiait leurs actes de charité et « toutes les voix, dit Eusèbe, proclamaient que les seuls hommes vraiment religieux sont ceux qui savent ainsi prouver leur religion par leurs actes ³ ».

Dévouement
des chrétiens.

Devant cette apologétique vivante, plus efficace que les réfutations d'Arnobé et de Lactance, les vaines accusations des rhéteurs païens

1. LACTANCE, *De mort.*, 23, 37 ; EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. viii.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. viii, n. 13-14.

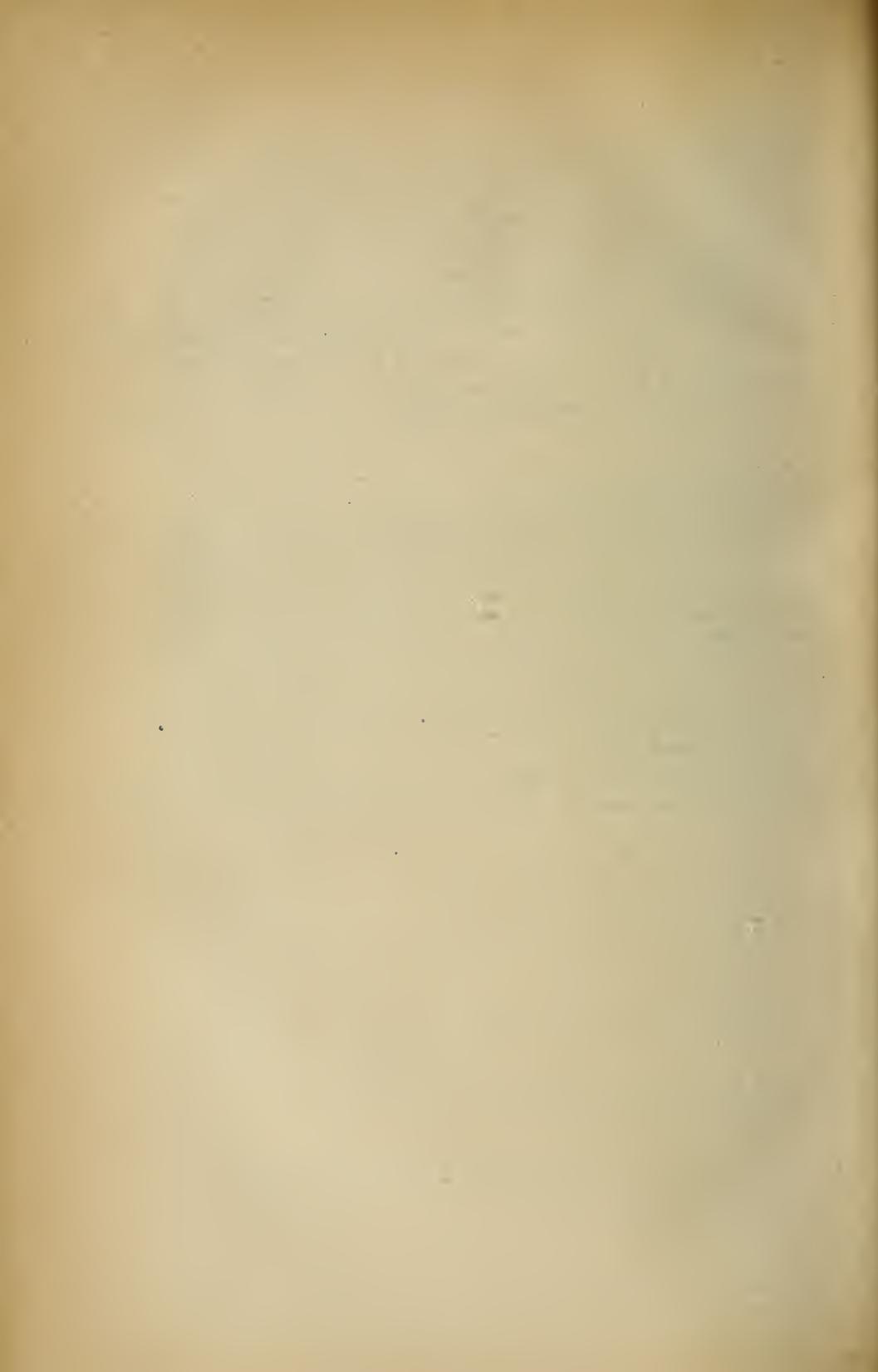
3. *Ibid.*, l. IX, ch. viii, n. 14 ; P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. V, p. 195-196.

s'évanouissaient, et la persécution contre la religion du Christ apparaissait comme une œuvre de pure politique, qui tomberait le jour où seraient tombés ceux qui en étaient les instigateurs. Ce jour approchait. Eusèbe nous apprend qu'en cette même année 312, Maximin fut obligé d'al' er combattre dans les montagnes d'Arménie une nation jadis alliée des Romains, mais qui, tout entière convertie au christianisme, ne voulait plus de l'alliance du persécuteur. Il en revint bientôt humilié par la défaite ¹. Peu de temps après, l'étendard du Christ, ouvertement déployé, triomphait en Occident avec Constantin. C'était la fin des persécutions sanglantes ² ; c'était le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Église.

Défaites
de Maximin
en Arménie.

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. VIII, n. 2-4. Cf. S. VAILHÉ, *Formation de l'Église arménienne*, *Echos d'Orient*, mars-avril, 1913.

2. Les anciens auteurs comptaient généralement dix persécutions se fondant moins sur des recherches exactes que sur une analogie avec les dix plaies d'Égypte et les dix cornes de la bête de l'Apocalypse. Lactance cependant ne compte que six grandes persécutions. M. Paul Allard se contente de constater que « l'Église a traversé six années de souffrances au 1^{er} siècle, quatre-vingt-six au 2^e, vingt-quatre au 3^e et treize au commencement du 4^e. L'Église aurait été persécutée pendant cent vingt-neuf ans et aurait goûté cent vingt années de paix relative ; mais ce repos ne fut jamais que précaire. De telle sorte qu'on est dans le vrai en parlant de trois siècles de persécutions. » Paul ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 86. Quant au nombre total des martyrs, il est évident qu'on ne peut songer à l'établir en additionnant simplement les noms de ceux qui sont contenus dans des documents authentiques. Nous savons qu'il y eut beaucoup d'exécutions en masse, beaucoup de victimes d'émeutes populaires. Si on en tient compte, comme il est juste de le faire, et si on ajoute aux martyrs condamnés à mort, ceux qui ont encouru le bannissement, la déportation ou les travaux forcés, on arrive, en écartant tout récit légendaire ou douteux, à une multitude qu'on doit juger innombrable. Voir P. ALLARD, *Dix leçons*, leçon IV sur le nombre des martyrs, p. 134-149.



TROISIÈME PARTIE

La paix constantinienne.

Munie d'une forte hiérarchie, que ni la persécution ni le schisme n'avaient pu ébranler, disposant encore, malgré toutes les spoliations, de ressources considérables mises à sa disposition par la charité des fidèles, l'Eglise, au lendemain de l'édit pacificateur de Galère, s'imposait, à la fois, aux gouvernements par sa puissance, et à l'opinion publique par ses bienfaits. Tous les moyens qu'on avait employés pour l'abattre, l'avaient grandie. Elle possédait désormais une élite nombreuse de fidèles, dont la persécution avait élevé le courage jusqu'à l'héroïsme, et que la dispute avec les rhéteurs avait aguerris aux luttes de l'intelligence. L'Eglise catholique était mûre pour vivre de sa vie propre en tant que société complète, se suffisant à elle-même, et pour rendre à l'Etat l'indispensable service moral que la vieille religion nationale et la philosophie nouvelle s'étaient montrées tour à tour impuissantes à lui fournir. L'empereur Constantin fit preuve d'une intelligence assez souple pour comprendre les devoirs qui lui étaient dictés par les nécessités d'une pareille situation, d'une volonté assez ferme pour les mettre en pratique au fur et à mesure que les circonstances politiques le lui permirent.

Proclamer le droit de l'Eglise à une pleine liberté, la soutenir dans sa lutte contre un schisme douloureux, puis tenter de reconstituer l'unité religieuse de l'empire par les faveurs accordées au christianisme et par l'extinction graduelle et prudente du paganisme : telle fut l'œuvre de Constantin, dans la première partie de son règne, la seule que nous ayons à raconter ici. Il nous reste à l'étudier, en retraçant successivement l'histoire de l'Edit de Milan, de la lutte contre le donatisme et de la politique générale de l'empereur à l'égard du christianisme et du paganisme.

Situation
de l'Eglise au
début
du IV^e siècle.

Politique
religieuse
de Constantin.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉDIT DE MILAN

(313).

I

Caractère
précaire de
l'édit
de Galère.

L'édit pacificateur de 311 avait l'air d'une concession contrainte et précaire, et la situation troublée de l'empire ne pouvait qu'ajouter à sa précarité. Il ne répondait ni aux aspirations des chrétiens ni au besoin de paix de l'Etat ; mais il pouvait être une étape décisive vers la liberté complète de l'Eglise et la pacification définitive de l'Etat.

Vrai caractère
des revendications
des chrétiens.

On risquerait de fausser le sens de l'histoire en traduisant en formules modernes les revendications que les apologistes chrétiens n'avaient cessé de faire entendre, depuis saint Justin jusqu'à Lactance. La liberté qu'ils demandaient n'avait rien de commun avec ce prétendu droit, inhérent à chaque conscience, de se faire sa foi religieuse, indépendamment de toute direction sociale et de toute révélation divine. Ils s'indignaient d'abord que le culte du Christ n'eût point sa place libre au soleil, quand les cultes impurs des Jupiter, des Vénus, des Sérapis et des Mithra l'avaient si large ; et, toutes les fois que les empereurs et les magistrats leur paraissaient capables d'entendre une vérité plus complète, ils leur montraient ce que l'Etat gagnerait à s'appuyer sur la morale et la doctrine des chrétiens plutôt que sur les fables et les superstitions de l'idolâtrie païenne.

Ils réclament :
1° la liberté
de l'Eglise ;
2° une entente
bienveillante
entre l'Eglise
et l'Etat.

Vers la fin du 1^{er} siècle, Athénagore écrivait à Marc-Aurèle et à son fils Commode : « L'empire a fait la paix du monde ; pourquoi les chrétiens, qui ne sont ni des athées ni des séditeux, sont-ils exclus de cette paix ?... Vous permettez à chacun de vivre selon les traditions de sa patrie ; et nous, chrétiens, votre autorité nous exclut, alors qu'aucun crime ne nous est imputable et que nos sentiments sont

les plus religieux et les plus justes envers la Divinité. » Mélicon, à la même époque, invitait Marc-Aurèle à « protéger la religion chrétienne, qui est en quelque sorte, disait-il, la sœur de lait de l'empire et paraît destinée à partager avec lui sa prospérité ». A mesure que le christianisme gagnait du terrain, ces réclamations se faisaient plus pressantes et leurs raisons apparaissaient plus évidentes. Au milieu du III^e siècle, Denys d'Alexandrie félicitait en ces termes l'empereur Gallien de la protection accordée aux chrétiens : « Quand je considère les jours des années impériales, je vois que les princes renommés, s'ils ont été impies, sont vite devenus sans gloire, tandis que celui-ci, très saint et très ami de Dieu, règne depuis sept ans déjà. » Enfin, au début du IV^e siècle, Eusèbe, parlant des premières années du règne de Dioclétien, s'écriait : « En ce qui concerne l'empire romain, tout le temps que les princes furent pour nous favorables et pacifiques, quel comble de biens, quelle prospérité ! » Les empereurs, soucieux du vrai bien de l'empire, avaient entendu cette voix. Les mesures libératrices et protectrices d'Alexandre Sévère, de Gordien, de Philippel'Arabe, de Gallien et de Galère préparaient l'édit de Milan. On s'est même demandé si l'Acte de Galère n'en avait pas été le prélude voulu et calculé par l'auteur même du grand édit libérateur ¹.

Voulu ou non par Constantin, l'édit de Galère devait rester le point de départ de sa politique religieuse.

Des souverains qui se partageaient le gouvernement de l'empire, il

Portrait
de Constantin.

1. En 311, Galère est mourant, au milieu d'épouvantables souffrances. Envoyer à la mort les magiciens qui ne peuvent le guérir et se tourner, en désespoir de cause, par un geste de superstition et de crainte plutôt que de foi et d'amour, vers le Dieu des chrétiens : c'est tout ce qu'il paraît capable de faire. Mais à côté de lui sont ses deux collègues : Licinius et Constantin. L'un et l'autre apposeront leur signature au bas de l'édit, à côté de celle de Galère ; pourquoi ne pas admettre qu'ils ont contribué à sa rédaction ? Licinius, intimement lié de longue date avec l'empereur moribond, est tout-puissant sur son esprit, et lui fera tout accepter de confiance. Quant à Constantin, homme d'Etat déjà rompu à toutes les habiletés de la politique, il profitera de la circonstance pour poser, dans les formules de l'édit, les bases d'une pacification générale. Et, en effet, si on la regarde de près, la rédaction est habile. « Il est résulté des persécutions, dit l'acte impérial, que les chrétiens restant pour la plupart fidèles à leur sentiment, nous les avons vus ne pas s'associer au culte des dieux et ne plus pratiquer le culte de leur Dieu », en d'autres termes, les chrétiens auraient vécu, sous l'influence des persécutions, dans un athéisme pratique. Motif étrange au premier abord, mais, s'il a été calculé, bien digne de l'esprit politique de Constantin. Il importait, en inaugurant une politique nouvelle, de ne point paraître rompre avec la tradition. Or, quel avait été le motif traditionnel invoqué contre les chrétiens ? La défense religieuse, la répression de l'athéisme. On mettait fin aux persécutions parce qu'elles favorisaient l'irréligion.

était le plus en vue : Maxence était impopulaire, Licinius subissait son ascendant. Le maître de la Gaule avait trente-six ans à peine. De haute taille, d'une physionomie noble et belle, les membres souples et vigoureux, avec je ne sais quoi de royal dans l'attitude et dans le commandement, il imposait par sa seule présence. On se racontait ses exploits sur les champs de bataille, les périls qu'il avait traversés, l'enthousiasme avec lequel les troupes de la Gaule, tout d'une voix, l'avaient proclamé empereur à la mort de son père Constance-Chlore, la modération qu'il avait montrée dans le gouvernement de la grande province d'au delà des monts, la popularité qu'il s'y était acquise par sa magnanimité ferme et douce. Aussi quand on apprit que, sous prétexte de venger la mort de Maximien Hercule, mais en réalité par jalousie, Maxence lui déclarait la guerre, l'opinion publique fut tout entière avec le fils glorieux de Constance.

Maxence,
jaloux,
lui déclare
la guerre.

Nous n'avons pas à raconter les premières phases politiques et militaires de la campagne : l'alliance de Licinius assurée par son mariage avec la sœur de Constantin ; les intelligences ménagées dans la ville de Rome ; les Alpes franchies au moment où Maxence croit son adversaire sur le Rhin ; une armée de cent mille hommes débouchant à l'improviste dans les plaines de la Haute-Italie ; Suse, Turin, Brescia, Vérone, tombant l'une après l'autre au pouvoir de l'intrépide général ; la marche victorieuse de celui-ci à travers l'Etrurie par la voie Flaminienne ; et la rencontre du gros de l'armée de Maxence, le 28 octobre 312, sur les bords du Tibre, près du pont Milvius, à neuf milles de Rome.

Premières
phases
de la guerre.

II

L'origine de la guerre n'avait rien eu de religieux ; les deux compétiteurs avaient jusque-là manifesté envers les chrétiens des dispositions également favorables. Rien dans le passé de Constantin ne pouvait faire supposer qu'il se fit un jour le champion du christianisme. Sans doute, il avait, au milieu des cours et des camps dissolus de cette époque, donné l'exemple d'une qualité bien surprenante chez un prince païen : une absolue pureté de mœurs ¹.

Dispositions
de Constantin
à l'égard du
christianisme.

1. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. I, ch. xix ; *Paneg. vet.*, 5, 6, 7.

Comme son père, il avait toujours montré peu de goût pour le polythéisme, et son âme religieuse aimait à s'élever vers l'unique Divinité qu'il avait appris de Constance à appeler « le Père céleste ». Mais ce terme vague était une des appellations dont les païens se servaient quelquefois pour désigner Jupiter, souverain des dieux et du monde ¹. Les croyances élevées du jeune prince et sa vie pure pouvaient le disposer à une tolérance sympathique à l'égard des chrétiens. Il avait pu, du reste, s'informer de leur foi dans sa jeunesse, car Eusèbe nous dit que Constance consultait volontiers les évêques et les prêtres des Gaules ; mais il était parti en campagne encore païen, après avoir offert les sacrifices accoutumés aux dieux protecteurs de l'empire.

Or, quand les deux armées rivales furent en présence, il se trouva que les soldats de Constantin portaient sur leurs étendards et sur leurs boucliers les initiales du nom de Jésus-Christ, et que l'empereur se donnait comme le défenseur de l'Eglise chrétienne.

Que s'était-il passé ? Un des événements les plus considérables de l'histoire du monde, puisqu'il devait bientôt faire passer du côté des chrétiens la formidable puissance qui les avait jusqu'alors persécutés.

Eusèbe nous a raconté l'événement, déclarant le tenir de l'empereur lui-même, qui lui en avait garanti par serment l'exactitude.

Au début d'une campagne qui pouvait avoir pour résultat de mettre en ses mains le gouvernement du monde, le fils pieux de Constance s'était senti profondément ému, et son âme religieuse s'était élevée vers le Maître suprême de qui dépendent nos destinées. Eusèbe nous le montre inquiet, pensif, se disant que tous les princes persécuteurs qu'il a connus sont morts dans les tortures et dans la honte, tandis que son père Constance, bienveillant pour la religion du Christ, est le seul qui soit mort en paix. Le souvenir des prêtres, des saints évêques qu'il a connus en Gaule, de leurs pures vertus et de leurs graves enseignements, lui revient en mémoire. Tandis qu'il marche, à la tête de ses troupes, vers la Ville éternelle, il

La rencontre
des
deux armées
près du
pont Milvius
(28 octobre
312).

1. G. BOISSIER, *la Fin du paganisme*, t. I, p. 19. Sur l'emploi de cette expression et d'autres expressions analogues, telles que *Deus æternus*, *Deus magnus*, *summum Numen*, *summus Deus*, voir BATHIFOL, *la Conversion de Constantin et la tendance au monothéisme dans la religion romaine*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes* du 15 avril 1913, p. 132-141.

L'apparition
du *Labarum*.

demande à Dieu un secours, une lumière, un signe qui l'éclaire. Or, un jour, tandis qu'il fait à Dieu cet humble aveu de sa faiblesse, vers le milieu de la journée, à l'heure où le soleil commence à s'incliner vers l'horizon, il aperçoit dans le ciel une croix enflammée avec ces mots : « Par ce signe, sois vainqueur ¹. » La nuit suivante, le Christ lui-même lui apparaît pendant son sommeil, lui montre la même image qu'il a vue dans le ciel, et lui ordonne de la placer sur ses étendards ². Le premier soin de Constantin est d'obéir à ce commandement. Il fait aussitôt fabriquer l'étendard dont le modèle lui a été indiqué. C'est l'origine du fameux *Labarum*. La même

1. On cite généralement ces mots en grec, τοῦτῳ νίκα, parce qu'Eusèbe, qui écrivait en grec, les rapporte en cette langue, mais ils durent apparaître en latin, comme le pensent Nicéphore, Philostorge et Zonare. Constantin et ses soldats parlaient latin.

2. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. I, ch. xxvii-xxviii. La vision de Constantin est racontée avec des détails un peu différents par LACTANCE, *De mort. pers.*, xliv, et par des écrivains postérieurs, tels que saint Grégoire de Nazianze, Sozomène, Socrate, Philostorge, Nicéphore, etc. Le témoignage le plus important est évidemment celui d'Eusèbe, et « nul n'est autorisé à démentir Eusèbe, dit Mgr Duchesne, quand il assure tenir ce récit de Constantin. » DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 59. Mais l'empereur n'a-t-il pas quelque peu dramatisé l'histoire de l'apparition en disant que toute l'armée en avait été témoin ? « On serait porté à le croire, dit le P. Dutouquet. L'événement éclatant qu'il raconte, si propre à frapper les imaginations, aurait trouvé place au premier rang dans le récit des contemporains, s'il avait eu pour témoins, comme le dit Constantin, l'armée et l'empereur. » DUTOUQUET, à l'article *Constantin (conversion de)*, dans le *Dictionnaire apologetique de la foi catholique*, t. I, col. 696. Le silence des contemporains est-il aussi absolu et aussi certain qu'on le suppose ? Sans doute « on n'a pas de témoignage ancien ou contemporain et sûr, dit J. B. de Rossi, de quelque soldat de l'armée qui ait vu la croix dans le ciel », (Cité par DESROCHES, *le Labarum*, p. 511), mais quand un ancien panégyrique de Constantin nous dit que les aruspices murmurèrent contre le présage mauvais (*Paneg. vet.*, 6), ne serait-il pas allusion au signe céleste ? Et le rhéteur païen qui parle, quelques années après la mort de Constantin, d'une troupe céleste, vue par toute l'armée au-dessus des légions en marche, ne rapporterait-il pas un bruit populaire ? (*Pan. vet.*, 7). Quoiqu'il en soit de ce détail, pour quiconque n'exclut pas *a priori* le surnaturel de l'histoire, l'apparition du *labarum* est prouvée autant qu'un fait historique de ce genre peut l'être, et pour tout chrétien qui se rend compte de l'importance capitale de la bataille du pont Milvius et de la conversion de Constantin, une intervention divine à ce sujet paraît naturelle. La critique rationaliste a relevé quelques passages difficiles à expliquer ou à concilier dans les récits d'Eusèbe et de Lactance ; mais, comme dit le duc de Broglie, « on trouverait bien plus de difficultés encore à expliquer sans ce miracle l'apparition du fameux *labarum* dans la plupart des monnaies, des inscriptions et des insignes impériaux à partir de cette époque ». A. DE BROGLIE, *Histoire et diplomatie*, 1889, p. 217, et *Correspondant* du 25 octobre 1888, p. 594. Le mot *labarum* était le nom donné à l'étendard par les Germains. Voir DU CANGE, au mot *labarum*. Dans une communication faite le 9 mai 1913 à la Société des Antiquaires, Mgr Batiffol a étudié la forme du monogramme du Christ dessiné sur le bouclier des soldats de Constantin. Ce serait un *chi* traversé verticalement d'un trait qui, à son sommet, s'infléchissait à droite et à gauche comme un accent circonflexe moderne. Ce qui donnait à la fois une ancre posée les bras en haut, et une croix.

image est reproduite sur les boucliers des soldats : elle le sera plus tard sur les monnaies impériales.

Eusèbe ne précise pas l'endroit de l'apparition. La Gaule en fut probablement le théâtre ¹. Quand les deux armées de Constantin et de Maxence se rencontrèrent, le sens de la bataille qui allait se livrer n'était plus douteux.

« Jamais la Providence ne prépara à une action plus solennelle un cadre plus magnifique. C'était à deux pas du petit ruisseau de la Crémère, sur les bords duquel avait péri le bataillon des trois cents Fabius. Des hauteurs qui dominent sur ce point la voie Flaminienne, on pouvait apercevoir tout le bassin du Latium, théâtre des âpres combats qui avaient posé les fondements de la grandeur romaine. Au pied d'un amphithéâtre de montagnes, se dessinait le profil de la grande Cité, projetant le reflet de ses édifices sur les ondes jaunâtres du Tibre. Sur les sommets de ses sept collines chargées de temples, de palais, de souvenirs et d'années, tous les dieux du monde antique semblaient se dresser pour découvrir dans le lointain des airs l'étendard de la croix ². »

La bataille fut livrée le 28 octobre 312. Lactance raconte que Maxence fit consulter les livres sibyllins sur l'issue du combat. Les Pontifes lui donnèrent une de ces réponses équivoques dont ils avaient l'habitude. « L'ennemi de Rome, lui dirent-ils, périra misérablement ³. » L'empereur, encouragé par cette prédiction, monte à cheval et n'hésite pas à traverser le Tibre sur un pont de bateaux. Constantin chargeait déjà à la tête de ses troupes, électrisant ses soldats par son intrépidité. La cavalerie de Maxence pliait. La présence de son chef ne lui rendit pas la confiance, qui commençait à l'abandonner. Il fallut songer à repasser le fleuve. Mais l'encombrement de la retraite fut tel que le pont se rompit. Maxence tomba dans le fleuve, tout armé, avec son cheval. La déroute fut complète. Le 29 octobre, Constantin fit son entrée triomphale dans Rome.

Les chrétiens virent dans cette victoire une intervention de la Providence. Les païens eux-mêmes en furent frappés. Sur l'arc de triomphe élevé à la gloire de l'empereur, près du Colisée, le Sénat fit graver une inscription où il était dit que Constantin avait agi « à

La bataille
du pont
Milvius.

Entrée
triumphale
de Constantin
à Rome
(29 octobre
312).

Chrétiens et
païens voient
dans la victoire
de Constantin
une inter-
vention de la
Providence.

1. L'apparition eut lieu sans doute aux environs de Chalon-sur-Saône ; DESROCHES, *le Labarum*, étude critique et archéologique, 1 vol. in-8°, Paris, 1894.

2. A. DE BROGLIE, *l'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, t. I, p. 228-229.

3. LACTANCE, *De mort. pers.*, XLIV.

l'instigation de la Divinité, *instinctu Divinitatis* ». Lui-même ne cessa jamais de rendre grâces à Dieu pour sa victoire. Sur le piédestal de sa propre statue, qui le représentait tenant à la main une lance en forme de croix, il fit écrire les lignes suivantes : « Par ce signe salutaire du véritable courage, j'ai délivré votre ville d'une domination tyrannique ¹. »

Le moment semblait venu à tous d'inaugurer enfin l'ère d'une paix religieuse solide. Le vague même des formules employées par le Sénat et par l'empereur dans leurs inscriptions commémoratives était un indice de ce désir de paix. Si Constantin ne nommait pas le Christ en propres termes, le Sénat s'abstenait de nommer Jupiter.

III

Constantin
prépare
la pacification
religieuse.

En droit, la paix religieuse existait. L'édit de 311, signé de Galère, de Licinius et de Constantin, n'avait pas été abrogé. Mais cet édit n'était ni partout appliqué ni complet. En Orient, les chrétiens gémissaient encore sous le joug despotique de Maximin ; en Occident, ils n'étaient point satisfaits d'une liberté limitée par les conditions arbitraires de l'ordre public ; dans l'une comme dans l'autre partie de l'empire, ils avaient peu de confiance en un édit qui renfermait de dures paroles à leur égard. Constantin écrivit à Maximin une lettre menaçante ². Celui-ci dut se soumettre, au moins extérieurement, en recommandant à ses magistrats de ne pas violenter les chrétiens ³. Constantin s'en contenta provisoirement. Il préparait un acte décisif. Il avait convoqué son collègue Licinius à Milan, pour régler avec lui la nouvelle direction de l'empire. Il y avait mandé aussi l'empereur Dioclétien, qui languissait dans sa retraite. Constantin eût été heureux de placer la nouvelle politique religieuse sous les auspices du vieux chef de la famille impériale ⁴. Dioclétien s'excusa sur son grand âge. Les deux empereurs se réunirent au commencement de l'année 313 ⁵, et le résultat de leurs délibérations

1. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. I, ch. XL.

2. LACTANCE, *De mort. pers.*, 37.

3. EUSÈBE, *H. E.*, l. IX, ch. IX, n. 13.

4. AURELIUS VICTOR, *Ep.* 39.

5. En janvier, suivant le duc de Broglie et Hezberg ; en mars, suivant P. Allard ; en juin, suivant Boissier.

fut un décret envoyé sous forme de constitution aux magistrats de l'empire. Il est connu sous le nom d'Edit de Milan.

En voici le début : « Nous, Constantin et Licinius, augustes, nous étant rassemblés à Milan pour traiter toutes les affaires qui concernent l'intérêt et la sécurité de l'empire, nous avons pensé que, parmi les sujets qui devaient nous occuper, rien ne serait plus utile à nos peuples que de régler d'abord ce qui regarde la façon d'adorer la Divinité. Nous avons résolu d'accorder aux chrétiens et à tous les autres la liberté de pratiquer la religion qu'ils préfèrent, afin que le Dieu qui est au ciel soit propice et favorable aussi bien à nous qu'à tous ceux qui vivent sous notre domination. Il nous a paru que c'était un système très bon et très raisonnable de ne refuser à aucun de nos sujets, qu'il soit chrétien ou qu'il appartienne à un autre culte, le droit de suivre la religion qui lui convient le mieux. De cette manière, la Divinité suprême, que chacun de nous honorera désormais librement, pourra nous accorder sa faveur et sa bienveillance accoutumées. Il convient donc que Votre Excellence sache que nous supprimons toutes les restrictions contenues dans l'édit précédent que nous avons envoyé au sujet des chrétiens ¹, et qu'à partir de ce moment nous leur permettons d'observer leur religion sans qu'ils puissent être inquiétés ou molestés d'aucune manière. Nous avons tenu à vous le faire connaître de la façon la plus précise, pour que vous n'ignoriez pas que nous laissons aux chrétiens la liberté la plus complète, la plus absolue de pratiquer leur culte ; et, puisque nous l'accordons aux chrétiens, Votre Excellence comprendra bien que les autres doivent posséder le même droit. Il est digne du siècle où nous vivons, il convient à la tranquillité dont jouit l'empire, que la liberté soit complète pour tous nos sujets d'adorer le Dieu qu'ils ont choisi, et qu'aucun culte ne soit privé des honneurs qui lui sont dus. »

L'édit
de Milan
(313).

Sous cette phraséologie traînante, sous ces répétitions de mots et d'idées, la pensée de Constantin ² dut paraître très claire à ses sujets, et nous devons reconnaître que les expressions dont il se sert pour l'exprimer est fort habile.

Sens de l'Edit.

C'en est fait, d'abord, de cette confusion de l'ordre religieux avec

¹⁰ Il accorde
la liberté des

1. Il s'agit de l'édit de 311, signé par Galère, Licinius et Constantin, et non d'un autre édit, comme l'a cru à tort le duc de Broglie, *l'Eglise et l'Emp.*, t. I, p. 240.

2. Il est bien certain que Licinius n'eut qu'un rôle très effacé dans la conception et la rédaction de l'édit.

cultes, mais
sans se fonder
sur le
principe de
l'indifférence
religieuse.

l'ordre politique, qui a été le prétexte ou la cause de toutes les persécutions. La conscience chrétienne pourra désormais, en toute liberté, rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Non point que l'Etat soit devenu athée pour cela. Il reconnaît et adore la Providence de la « Divinité », du « Dieu qui est au ciel » ; la présence au gouvernement de deux empereurs, dont l'un est païen, ne permet pas une formule plus précise ; mais tout indique que la Divinité vers laquelle on est prêt à s'incliner est celle qu'adorent les chrétiens. Eux seuls sont nommés dans l'édit : la liberté qui est accordée aux autres cultes que le leur n'est présentée que comme une conséquence de celle qui leur est due. Pas un mot n'est prononcé du vieux culte officiel ; il n'est point aboli ; par la force des choses, son personnel et ses rites resteront encore longtemps plus ou moins liés aux actes de la vie civile et politique ; le sage politique qui a rédigé l'édit ne songe point à faire un bouleversement qui rendrait impossible tout progrès, mais la manière dont il se tait sur la religion nationale indique qu'il la traite comme une institution qui va mourir. Qu'on lise avec attention le texte de l'édit : on remarquera que tout y est calculé, pour rassurer, d'une part, les païens, et pour préparer, d'autre part, l'avènement d'une politique chrétienne. Voir dans l'Edit de Milan comme un lointain prélude de la Déclaration des droits de l'homme est un anachronisme que peut seul expliquer un examen superficiel de la question ¹.

2° Il reconnaît
officiellement
à l'Eglise
catholique
une existence
juridique.

Le caractère de l'édit s'accuse davantage dans sa seconde partie. « Le dispositif, dit un savant jurisconsulte, constitue un véritable acte de réparation envers les chrétiens. Les lieux d'assemblée qui

1. « On a dit quelquefois que l'édit de Milan avait été écrit « sous la dictée des évêques », et on a rappelé à ce propos que les apologistes chrétiens, lorsqu'ils réclament pour le christianisme la liberté, la réclament au nom du principe de la tolérance, qu'ils ont été les premiers à définir et à invoquer comme un principe de droit naturel. La tolérance est en effet, au regard des modernes, le droit de l'individualisme à s'étendre au domaine de la religion... L'Edit de Milan ne présuppose pas cette conception individualiste. » P. BATTIFOL, *l'Edit de Milan*, dans le *Correspondant* du 10 mars 1913, p. 854. Les mots *Ne cuiquam religioni auferri aliquid a nobis videatur*, invoqués en faveur de la thèse individualiste, nous semblent exprimer seulement le désir de respecter des consciences religieuses non encore suffisamment éclairées. « Il faudrait être aveugle, écrit Gaston Boissier, pour ne pas voir que l'édit de Milan, pris dans son ensemble, est fait par un chrétien et dans l'intérêt des chrétiens... On voit bien qu'en réalité il ne songe qu'aux chrétiens ; ils sont les seuls qui sont expressément nommés, et même il est dit, en propres termes, que la tolérance qu'obtiennent les autres religions n'est qu'une conséquence de celle qu'on veut accorder au christianisme. » Gaston BOISSIER, *l'Edit de Milan*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} août 1887, p. 528.

leur avaient été confisqués, même s'ils sont aliénés, devront leur être rendus. On restituera de même toutes les autres propriétés qui appartenaient, non pas à des chrétiens individuellement, mais au corps des fidèles, c'est-à-dire aux Eglises constituées. Les Eglises constituées sont donc reconnues comme personnes juridiques aptes à posséder. En résumé, l'édit établit deux choses : en premier lieu, la liberté de conscience, liberté absolument inconnue auparavant ; en second lieu, une reconnaissance officielle de l'Eglise, qu'il distingue de l'Empire. C'est donc un événement capital ¹. »

Les païens accueillirent sans murmurer l'édit de Milan. « Cependant on put prétendre qu'ils n'acceptaient pas de bonne foi le pacte offert par Constantin à toutes les religions de l'empire ; que le paganisme rêvait toujours de reprendre la suprématie qu'on lui avait arrachée, qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour l'imposer aux autres, et, par conséquent, que, tant qu'il existerait, le christianisme ne pourrait pas être tranquille... On verra Symmaque, dans son discours sur l'autel de la Victoire, réclamer pour ses dieux, non point la tolérance, mais le privilège, et n'admettre pas qu'un autre culte soit mis sur la même ligne que le sien ². »

Quant aux chrétiens, ils furent bien persuadés que Constantin était pour eux, non seulement un libérateur, mais un protecteur bienveillant ; et que s'il n'abandonnait pas, du premier coup, tous les rites païens auxquels un empereur était presque contraint de se soumettre, il n'y avait là qu'une nécessité de sa situation officielle, destinée à disparaître avec le temps.

Accueil fait
à l'édit
par
les païens.

Accueil fait
à l'édit
par
les chrétiens.

IV

Personnellement Constantin était chrétien ³, mais une politique chrétienne, si l'on entend par là une politique exclusivement basée

L'application
de l'édit.

1. Emile CHÉNON professeur à la Faculté de droit de Paris, *les Rapports de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, Bloud, 1913, ch. 1, § 1. Sur un point, l'édit de Milan va plus loin que le Concordat de 1801. Il dépouille les acquéreurs de biens ecclésiastiques qui tiennent du fisc même leurs acquisitions, tandis que le Premier Consul exigera du Saint Siège qu'il ne trouble en aucune manière les acquéreurs de ces biens.

2. Gaston BOISSIER, *la Fin du paganisme*, t. I, p. 79-80.

3. Chrétien par la conviction, non par le baptême. Constantin ne devait recevoir le baptême que peu de temps avant sa mort.

Difficultés
d'une politique
chrétienne
dans
le sens absolu
du mot.

sur le dogme chrétien, ne pouvait être appliquée qu'avec d'innombrables précautions. Tertullien, dont la science juridique n'ignorait rien des ressorts de l'administration romaine, avait dit : « Il est impossible d'être à la fois César et chrétien ¹. » Il faisait allusion à ces corps constitués qui environnaient le trône, à tout cet appareil de formalités et de procédure intimement lié au culte national, à ces rites païens qui se mêlaient à la plupart des actes administratifs, à ce titre enfin de Souverain Pontife, qui appartenait à l'empereur comme le premier de ses droits constitutionnels, et dont il n'aurait pu se décharger sans abdiquer son autorité politique elle-même ². Constantin vit toute la difficulté de l'entreprise. Il n'en fut point rebuté. Il crut, et les prêtres qui l'aiderent de leurs conseils crurent sans doute avec lui, qu'on peut, sans abdiquer aucune de ses croyances, ne chercher à les faire prévaloir qu'au fur et à mesure que les esprits sont préparés à les accepter, que la poursuite des biens irréalisables ne fait que retarder l'obtention des biens réalisables, que la politique, en un mot, n'est que l'art de se rapprocher des principes immuables autant que les circonstances contingentes le permettent. A ces inspirations d'une prudente politique, se mêla-t-il, dans son âme, quelque faiblesse à l'égard de la religion de son enfance, quelque ignorance des exigences de sa nouvelle foi ³ ? Toujours est-il que Constantin conserva le titre de Souverain Pontife et en exerça même quelquefois les fonctions ³ ; les monnaies frappées à son effigie continuèrent à porter l'image du soleil et la dédicace *Soli invicto*. Mais l'empereur ne

1. TERTULLIEN, *ad Scapulam*, 4 ; *Apol.*, 21.

2. D'ailleurs le collègue de Constantin dans le gouvernement de l'empire, Licinius, était encore païen, et la législation de l'Orient et de l'Occident demeurait commune. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, 62.

3. Le fait que six des successeurs de Constantin, ouvertement chrétiens, conservèrent la dignité pontificale laisse supposer qu'elle n'impliquait pas nécessairement le sens d'une abjuration de la foi chrétienne. Le duc de Broglie dans le *Correspondant* de 1888, t. CLIII, a bien montré comment les époques de transition sont pleines de ces compromis bizarres et de ces transactions. Cf. H. DUTOUQUET, à l'article *Constantin (conversion de)*, dans le *Dict. apol. de la foi catholique*, t. I, col. 694. Pour ce qui concerne les monnaies, M. MAURICE, dont l'exceptionnelle compétence en ces matières est connue, fait remarquer que les officiers monétaires gardaient une assez grande liberté et se crurent autorisés à n'inscrire de signes chrétiens sur les monnaies que lorsqu'ils pensèrent répondre dans une certaine mesure aux vœux de la population. Ainsi les ateliers de Tarragone inscrivent des signes chrétiens dans le champ de leurs monnaies dès 314, ceux d'Orient ne les firent paraître qu'après la mort de Licinius en 324. L'atelier d'Arles ne fit graver le premier symbole chrétien qu'en 335. Le problème qui déconcertait jadis Tillemont se trouve ainsi résolu. Cf. MAURICE, *Numismatique constantinienne*, Paris, 1908, et *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1890, p. 382 ; 1901, p. 197-201.

négligea aucune occasion de montrer qu'il estimait la religion chrétienne comme la seule vraie. Dès 313, le pape Miltiade célébrait un concile au palais de Latran, propriété impériale ; dès cette époque l'évêque Osius de Cordoue fut attaché à la personne de l'empereur comme son conseiller et remplit auprès de lui les fonctions d'un aumônier impérial et même, en quelque sorte, d'un ministre du culte. Entre 320 et 324 parut toute une législation qui donna à l'Eglise la personnalité civile. La faculté de tester en faveur des églises, accordée aux chrétiens ¹, la faculté d'affranchir les esclaves à l'église ², l'obligation d'observer le repos dominical, imposée aux tribunaux et aux bureaux de l'administration impériale ³ ; la défense aux Juifs, sous peine du feu, de lapider ceux de leurs coreligionnaires qui se convertiraient ⁴ ; l'exemption pour les clercs des fonctions publiques et des corvées ⁵, indiquèrent bien chez l'empereur le désir de favoriser la propagation de la religion du Christ. L'abolition des lois portées par Auguste contre le célibat ⁶, l'abolition du supplice de la croix et de la rupture des jambes pour les criminels ⁷, témoignèrent d'une inspiration chrétienne plus délicate encore ⁸. Enfin dans son édit aux orientaux, Constantin s'affirma nettement chrétien. Il signifia expressément à ses sujets que la liberté qu'il accordait si largement au culte païen ne venait point, chez lui, d'une indifférence religieuse à l'égard de tous les cultes, mais bien d'un respect des consciences où l'erreur s'était profondément enracinée. « Que chacun suive l'opinion qu'il préfère, déclarait-il ; mais soyons bien persuadés que ceux-là seuls vivront dans la justice et la pureté, que la grâce divine a appelés à l'observation des saintes lois. Quant à ceux qui s'y soustraient, qu'ils conservent tant qu'ils voudront les temples du mensonge ; nous, nous gardons les splendides demeures de la vérité... Plusieurs, me dit-on, assurent que les rites et les cérémonies de l'erreur et toute la puissance des ténèbres vont être entièrement abolis. C'est ce que j'aurais certainement conseillé à tous les hommes, mais,

Mais
il manifeste
ouvertement
sa foi exclusive
aux dogmes
chrétiens et à
l'Eglise
catholique.

1. *Cod. Theod.*, xvi, 2, 4.

2. *Cod. Just.*, i, 13, 1, 2 ; *Cod. Théod.*, iv, 7, 1.

3. *Cod. Just.*, iii, 12, 2.

4. *Cod. Just.*, xvi, 8, 1.

5. EUSÈBE, *H. E.*, l. X, ch. vii.

6. *Cod. Theod.*, viii, 16, 1.

7. AURELIUS VICTOR, *De Caesar.*, 41.

8. Cf. DUTOUQUET, *loc. cit.*

pour leur malheur, l'obstination de l'erreur est encore trop enracinée dans l'âme de quelques-uns 1. »

Sans doute, le grand acte de la politique religieuse de Constantin est dans l'édit de Milan, qui proclame l'égalité des cultes païen et chrétien ; mais il faut avoir devant l'esprit ces paroles si claires et l'ensemble de la législation constantinienne, pour apprécier pleinement le caractère de cet important document législatif. D'ailleurs, l'empereur accusa ses sentiments d'une manière non équivoque par la façon dont il intervint, peu de temps après son fameux édit, dans la querelle donatiste.

1. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. II, ch. LX. Deux historiens, BURCKARDT (*Die Zeit Constantins des Grossen*) et DURUY (*Hist. des Romains*, t. VII, p. 61), ont voulu voir en Constantin un sceptique ambitieux, qui aurait été déterminé dans toutes ses actions par un calcul intéressé. Leur opinion a été combattue par G. BOISSIER, *la Fin du paganisme*, t. I, p. 32-36 ; Mgr DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 60, note, et amplement réfutée par le R. P. GRISAR, *Zeitschrift für Katholische Theologie* d'Innsbruck, 1882. On trouvera un résumé de l'argumentation du P. Grisar dans la *Controverse* du 1^{er} décembre 1882, p. 693-702.

CHAPITRE II

LE DONATISME.

Les origines du schisme donatiste remontent à la persécution de Dioclétien. Peu de querelles sont nées d'un motif plus étroit : on n'y rencontre rien de ces grandes controverses dogmatiques qui avaient passionné l'Orient ; il n'en est point qui ait troublé l'Eglise d'une manière plus profonde, plus étendue et plus durable. Le schisme de Donat est l'exemple le plus frappant du grossissement que peut donner la passion à la plus futile des rancunes personnelles. Au fond, le schisme donatiste n'est que l'explosion d'un conflit, couvant depuis le temps de Tertullien, et éclatant, soixante-dix ans après sa mort, entre l'esprit d'intransigeance qui régnait dans les Eglises d'Afrique et l'esprit de sagesse et de modération que tâchait de maintenir partout l'Eglise de Rome.

Vue générale
sur le
caractère
de la querelle
donatiste.

I

« Sur le sol africain, le christianisme avait toujours gardé quelque empreinte de la rudesse punique. Sur une terre de sable et de feu, vivait une population riche, ardente, également passionnée pour ses convictions et pour ses plaisirs. La foi même y prenait un aspect farouche et une fougue impétueuse. C'était la patrie de Tertullien. Les semences de sa doctrine étaient toujours prêtes à lever sur ce sol. Comme Tertullien, les chrétiens d'Afrique se montraient volontiers provocants jusqu'à la témérité à l'égard des magistrats romains, et sans pitié pour leurs frères timides dont la foi défaillait dans les supplices. Saint Cyprien, leur grand évêque, s'était cru obligé de leur donner l'exemple d'une retraite prudente pendant la persécution, et il avait ensuite écrit un livre entier, le traité *De lapsis*, pour leur

Ses origines.
Caractère
du
christianisme
africain.

apprendre à garder un juste tempérament entre la rigueur outrée et la miséricorde excessive ¹. » Pendant la persécution de Dioclétien, un certain nombre de chrétiens s'étaient présentés, avec des allures de provocateurs, devant le proconsul romain, déclarant posséder les Ecritures sacrées que l'édit impérial ordonnait de livrer, et protestant qu'ils ne s'en dessaisiraient jamais. On disait bien que plusieurs d'entre eux, après ces bruyantes manifestations publiques, avaient secrètement livré les Ecritures en question, et cela seul expliquait qu'ils eussent été laissés en liberté par les magistrats ². Dans ce cas, la faute était double.

L'évêque
de Carthage,
Mensurius,
blâme
les allures
provocatrices
et intransi-
gantes
de certains
chrétiens.

L'évêque de Carthage, Mensurius, homme grave et digne, protesta contre ces attitudes. Il déclara refuser le titre de martyr à tous ceux qui, ayant mené une vie licencieuse, affronteraient témérairement les supplices avant de s'être moralement amendés ³. Lui-même, pendant la persécution, avait réussi à sauver, à la fois sa vie et les livres saints par une ruse ingénieuse. Retirant de sa basilique tous les livres de religion, il les avait remplacés par des ouvrages hérétiques. Les agents les prirent sans s'apercevoir de rien. Plus tard, des décurions éventèrent le stratagème, et dénoncèrent l'évêque au proconsul ; mais celui-ci refusa d'autoriser une seconde perquisition dans la demeure de Mensurius. Peut-être craignit-il de se couvrir de ridicule en avouant qu'il avait été si habilement joué. Ainsi fut sauvée la bibliothèque de l'Église de Carthage, et c'est à cette habile manœuvre que nous devons sans doute d'avoir conservé tant d'actes authentiques des martyrs africains ⁴.

Il est accusé
de faiblesse
et de trahison.

Mais les exaltés, et ces « exploiters du martyr », dont parle l'évêque de Carthage, qui, couverts de crimes et perdus de dettes, se faisaient mettre en prison pour gagner l'estime des chrétiens naïfs, se faire entretenir par eux, et recommencer à faire de nouvelles dupes ⁵, ne pardonnaient pas à Mensurius de les avoir démasqués. Ce furent eux qui dénoncèrent l'évêque à leurs coreligionnaires, l'accusant de faiblesse et de trahison. Un évêque de Numidie, Donat des Cases-Noires, qui avait eu à se plaindre, on ne sait à quelle occasion, de Mensurius, se fit l'écho de ces récriminations. L'évêque de

1. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, t. I, p. 256-257.

2. S. OPTAT, *De schism. donatist.*, 1, 14.

3. HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. I, p. 265.

4. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. IV, p. 208.

5. SAINT AUGUSTIN, *Brevic. coll. cum donat.*, III, 25.

Carthage, disait-il, avait sans doute livré les saints livres, puisqu'on ne le poursuivait pas.¹ Sinon, il avait commis un mensonge flagrant. En toute hypothèse, il s'était rendu coupable de grave forfaiture.

Ce Donat, évêque des Cases-Noires, qui devait être, avant son homonyme, Donat de Carthage, le grand chef et l'âme du donatisme, était, sous les apparences d'un ami de l'ordre dans l'Eglise, un brouillon malfaisant, d'une implacable rigueur pour les autres, d'une scandaleuse indulgence pour lui-même. Il fut convaincu d'avoir, contrairement à toutes les règles, imposé les mains, pour la pénitence, ou pour la réordination, à des évêques qui avaient failli pendant la persécution⁴.

La mort de Mensurius suivit de près, en 311, cette campagne, où tous les ressentiments personnels et toutes les ambitions privées de ses adversaires s'étaient déchaînés contre lui. Sa disparition aurait dû marquer la fin de la querelle ; elle fut le point de départ du schisme. Deux prêtres de Carthage, Botrus et Célestius, briguerent sa succession. On apprit bientôt qu'ils étaient poussés par le parti de Donat. Mais ils furent déçus. Le choix des électeurs se porta sur le diacre Cécilien, le plus intime conseiller de Mensurius, L'évêque Félix d'Aptonge et deux autres prélats voisins de Carthage lui conférèrent l'ordination épiscopale.

Cette élection eut pour résultat l'entrée en scène d'une certaine dame, nommée Lucile, d'origine espagnole, fort riche, et, disait-on, fort dévote. Elle était au moins fort mêlée aux choses d'Eglise, et non exempte de bizarreries dans sa piété. Le diacre Cécilien avait eu l'occasion de lui faire une observation publique, à propos d'une prétendue relique de martyr², qu'elle avait coutume de baiser avant de recevoir la sainte communion. Lucile en avait éprouvé une humiliation amère, et, par là même, à l'égard de Cécilien, un vif ressentiment, que l'élection du diacre à la dignité épiscopale exaspéra. Lucile devint l'âme de la résistance au nouvel évêque. Ses largesses gagnèrent à sa cause un certain nombre d'évêques numides. Le primat de Numidie lui-même, Secundus, se laissa entraîner dans le parti.

Donat
des
Cases-Noires.

Eclat
du schisme
à la mort
de Mensurius
(311).

Election
de Cécilien
au siège
de Carthage.
Les intrigues
de Lucile.

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 111-112.

2. SAINT OPTAT, *op. cit.*, l. I, ch. XVIII. Cécilien, encore diacre, avait interdit le culte des reliques de martyrs non reconnus par l'Eglise. Le texte qui nous donne ce renseignement est le plus ancien de ceux sur lesquels on puisse fonder l'existence d'une *vindicatio martyrum*, analogue à nos procès de canonisation.

On conteste
la validité
de l'élection
de Mensurius.

On reprochait à Cécilien d'avoir participé aux crimes de Mensurius, d'être un « traître ». Son ordination d'ailleurs, ajoutait-on, était nulle, comme faite par un prélat indigne, Félix d'Aptonge, « traître » lui-même. L'accusation n'avait aucun fondement canonique, ni en droit ni en fait. Aucune loi ecclésiastique ne déclarait invalides les sacrements conférés par un pécheur, et rien ne prouvait que Cécilien ou Félix eussent jamais livré aux persécuteurs les livres saints. Un certain Ingentius apporta bien une fausse pièce pour soutenir cette accusation, mais il fut contraint d'avouer son crime ¹. Le plus piquant dans cette affaire, c'est que Secundus et ses amis avaient été convaincus, en 305, au synode de Cirta ², d'avoir eux-mêmes livré les saintes Ecritures, et que, dans ce même synode, ils avaient, malgré les protestations des citoyens les plus notables, sacré évêque de cette ville un certain Silvain, également convaincu d'avoir livré les saints livres ³. Ils ne protestaient que plus bruyamment, au nom du courage et de la loyauté. Parfois cependant, à bout d'arguments prétendus juridiques, ils s'oubliaient en paroles brutales. Comme ils s'étaient réunis, au nombre de soixante-dix, à Carthage, et avaient cité Cécilien à leur barre, l'évêque, déclinant la juridiction de ce conciliabule, leur fit répondre simplement que, s'il avait été irrégulièrement ordonné, ils n'avaient qu'à réparer eux-mêmes ce vice de forme par une consécration nouvelle. « Qu'il vienne, s'écria l'un d'eux, et au lieu de lui imposer les mains pour le consacrer, on lui cassera la tête pour pénitence ⁴. »

Un concilia-
bule
de Carthage
proclame
la déposition
de Cécilien
et l'élection de
Majorin
(fin de 312).

Sans s'inquiéter de la légalité de leur procédé, les farouches Numides proclamèrent la déposition de Cécilien et élurent à sa place un lecteur, familier et commensal de Lucile, Majorin. Lucile avait promis à chacun des électeurs une forte somme d'argent, qui leur fut remise aussitôt ⁵.

Ceci se passait à la fin de l'année 312 ⁶. Le conciliabule adressa une circulaire à toutes les Eglises d'Afrique, racontant à sa façon les

1. Dom LECLERCQ, *l'Afrique chrétienne*, I, 326 ; DUCHESNE, II, 118.

2. HEFELE-LECLERCQ, I, 209.

3. Saint OPTAT, *De schism. donat.*, I, I, ch. XIV.

4. Saint OPTAT, *op. cit.* *Exeat huc, quasi imponatur illi manus in episcopatu, et quassetur illi caput de pœnitentia.*

5. Quatre cents folles. La follis de Constantin valait environ 0 fr. 65 centimes. Mgr Duchesne estime à 60.000 fraucs la somme totale distribuée par Lucile. DUCHESNE, II, 108. Voir dans HEFELE-LECLERCQ, I, 270, un calcul un peu différent.

6. C'est la date fixée par M. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, I vol. 1901, p. 512. Dom LECLERCQ propose la fin de 312, HEFELE-LECLERCQ, I, 270.

événements. Carthage étant « en quelque sorte le siège patriarcal de l'Afrique ¹ », toutes les provinces africaines furent impliquées dans le conflit. Dans presque toutes les villes, il se forma deux partis ; dans beaucoup de cités, il y eut deux évêques, un cécilianiste et un majorinien. Le parti dissident conservait pourtant le nom de donatiste, l'influence de Donat restant, malgré tout, plus grande que celle de Majorin. En dehors de l'Afrique, Cécilien était considéré partout comme l'évêque légitime ²

Division
de l'Eglise
africaine
en deux partis

II

Sur ces entrefaites, intervint l'édit de Milan. Constantin commençait à prendre quelques dispositions relatives à la libre administration temporelle de l'Eglise. Un de ses premiers actes fut de se mettre en rapport avec Cécilien. Il lui écrivit, pour lui faire parvenir une forte somme d'argent destinée à ses prêtres, et ajouta « qu'il avait appris que quelques têtes inquiètes cherchaient à troubler l'Eglise, mais qu'il avait chargé les magistrats de rétablir l'ordre, et que Cécilien n'avait qu'à s'adresser à eux pour faire punir les agitateurs ³ ». Dans une autre lettre, adressée au proconsul d'Afrique Anulinus, il exempta de toutes les charges publiques les ecclésiastiques de l'Eglise catholique de Carthage « à la tête de laquelle se trouve Cécilien ⁴ ».

Constantin
se prononce
pour Cécilien.

Le sens droit de l'empereur lui avait-il dicté cette ferme attitude ? Lui fut-elle inspirée par le sage prélat qui était alors son conseiller ? Tout ce que nous savons, c'est que le grand évêque de Cordoue, Osius, était, dès cette époque, à la cour de Constantin ⁵.

Osius de Cordoue, dont la haute personnalité devait représenter pendant plus d'un demi-siècle l'Eglise d'Espagne et exercer une influence souvent décisive sur la politique religieuse de Constantin, était né en Espagne, probablement à Cordoue, vers 256. Il avait été élevé, en 295, au siège épiscopal de Cordoue, qu'il devait occuper

Osius
de Cordoue.

1. HEFELE-LECLERCQ, I, 270.

2. *Ibid.*

3. EUSÈBE, *H. E.*, I, X, ch. VI.

4. *Ibid.*, ch. VII.

5. La première lettre adressée, au commencement de 313, à Cécilien par Constantin mentionne le nom d'Osius. NICÉPHORE, *H. E.*, I, VII, dans MANSI, *Conc. ampliss. collectio*, t. II, p. 68.

pendant soixante ans. La fermeté de sa foi et la pureté de ses mœurs lui avaient acquis de bonne heure la confiance universelle de ses compatriotes. « On admirait, dit Sozomène, sa sagesse et ses lumières en toutes choses ¹. » Le feu de la persécution trempa son caractère. Victime de la tyrannie de Maximien Hercule, il avait affronté la torture avec un courage inébranlable et pouvait montrer plus tard sur son corps, à ses collègues réunis à Nicée, les cicatrices de ses blessures. Dès son avènement au trône, Constantin, désireux de s'entourer d'hommes prudents et avisés, l'appela à sa cour et lui témoigna la plus grande estime. Tout nous porte donc à supposer qu'Osius eut une part décisive, quoique discrète, dans la politique de l'empereur à l'égard de la secte donatiste.

Il devient
le familier
et le confident
de
Constantin.

Nouvelles
intrigues
des donatistes
ou
majoriniens.

Mais les adversaires de Cécilien s'agitaient de leur côté ². Au mois d'avril 313, le proconsul d'Afrique fut abordé dans la rue par un groupe de partisans de Majorin, auxquels s'était jointe une foule excitée. Ils lui remirent deux lettres. Le titre de la première, que saint Augustin nous a conservée, suffisait pour en faire connaître la teneur : *Griefs de l'Eglise catholique contre Cécilien* ². La seconde priait l'empereur, vu la division des évêques d'Afrique, d'envoyer de la Gaule des juges pour décider entre les donatistes et Cécilien. Cette dernière lettre, que nous a transmise saint Optat de Milève, était signée par Lucien, Dignus, Nasutius, Capito, Fidentius « et autres évêques du parti de Majorin ³ ».

Constantin s'empressa de désigner trois évêques des Gaules pour juger le différend : Materne, évêque de Cologne, Rétice, évêque d'Autun, et Marin, évêque d'Arles. Il leur communiqua toutes les pièces transmises par Anulinius et les pria de se rendre à Rome, où Cécilien allait être mandé, avec dix évêques de son parti et dix du parti contraire.

Saint Miltiade,
pape
(310-314).

Le pontife romain était alors MILTIADÈ ou Melchiade, que le *Liber pontificalis* nous donne comme originaire d'Afrique. Il avait succédé en 310 à saint Eusèbe. Saint Augustin le qualifie de pontife « excel-

1. SOZOMÈNE, *H. E.*, l. I, ch. XVI; THÉODORET, l. I, ch. VI.

2. *Libellus Ecclesie catholice criminum Cæciliani*. S. AUGUSTIN, *Ep.* LXXXVIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 302.

3. OPTAT DE MILÈVE, *De schism. donat.*, l. I, c. XXII, *P. L.*, t. XI, col. 928. La mention des actes produits dans les enquêtes et contre-enquêtes qui commencent avec cette lettre des donatistes et vont durer et s'entrecroiser pendant près d'un demi-siècle, se trouve dans le Mémoire de Mgr DUCHESNE, *le Dossier du donatisme, Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. X, 1890, p. 631-640.

lent ¹ ». Il avait jusque-là lutté avec zèle pour garantir ses fidèles contre l'influence du paganisme et avait l'œil ouvert sur les périls dont l'Eglise était menacée par la secte donatiste. Constantin lui écrivit la lettre suivante : « Plusieurs pièces m'ont été remises par le très illustre Anulinus, proconsul d'Afrique, desquelles il résulte que Cécilien, évêque de Carthage, est accusé sur plusieurs chefs par ses collègues d'Afrique. Il m'est très pénible que, dans cette province, que la Providence divine a spontanément confiée à mes soins pieux, et qui contient une grande multitude d'hommes, le peuple soit ainsi engagé dans une division funeste et que les évêques ne puissent s'accorder... Que votre gravité donc, après avoir lu les pièces, décide de quelle manière il conviendra de terminer, conformément à la justice, la controverse dont je viens de parler ; car il ne vous échappera pas que je porte un tel respect à la régulière et légitime Eglise catholique, que je ne voudrais voir subsister entre vous ni schisme ni division ². »

Constantin
en réfère à lui
pour
la solution
du conflit.

Miltiade invita quinze évêques italiens à se joindre aux trois évêques des Gaules. Le concile s'ouvrit, le 2 octobre 313, sous la présidence du pape, au palais impérial de Latran. Ce superbe édifice, autrefois confisqué, dit-on, par Néron à la riche famille des Laterani, pour la punir d'avoir pris part à un complot contre la vie de l'empereur, avait été mis par l'impératrice Fausta, femme de Constantin, à la disposition du chef de l'Eglise catholique. Il devait depuis lors, jusqu'à sa destruction par un incendie en 1308, servir de résidence habituelle aux papes ³. L'assemblée qui s'y ouvrit alors était le premier concile officiellement convoqué et personnellement présidé par un pape, à la demande du pouvoir civil, pour juger de questions intéressant l'Eglise universelle. La colline du Latran, où elle se tenait, sous les auspices d'un empereur romain, était à deux pas du mont Palatin, en regard du Capitole, au-dessus du Forum. Au milieu de ces splendides souvenirs de la Rome païenne, la Rome chrétienne était enfin admise à faire entendre officiellement sa voix solennelle.

Concile
de Rome
(octobre 313).

1. S. AUGUSTIN, *Ep.* 162.

2. EUSÈBE, *H. E.*, l. X, ch. v. La lettre de Constantin est adressée, en même temps qu'à Miltiade, à un certain Marc, qui n'est pas connu. On a conjecturé qu'il s'agissait d'un prêtre remplissant à Rome quelque fonction importante auprès du Pape. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, I, 267, note 1.

3. Voir Ph. LAUER, *Le palais de Latran*, étude historique et archéologique, Paris, Leroux, 1911.

Tenue
du concile.

Les conférences durèrent trois jours. Elles furent empreintes d'un calme et d'une gravité qui contrastaient avec les scènes tumultueuses qui y avaient donné lieu. On commença par écarter tous les accusateurs de mauvaise réputation dûment constatée ¹. On déclara également non recevables tous témoignages qui ne tendraient qu'à relater des rixes, des voies de fait ou des émeutes populaires. Une enquête commencée au sujet du conciliabule de Carthage, où, l'année précédente, soixante-dix évêques avaient condamné Cécilien, fut bientôt interrompue, comme devant mener trop loin. Il s'agissait tout d'abord de trancher la question capitale : avait-on, oui ou non contre la conduite de Cécilien, évêque de Carthage, et contre la validité de son ordination, des griefs sérieux et juridiquement prouvés ? La netteté et la fermeté avec lesquelles les débats furent dirigés par Miltiade déconcertèrent Donat et ses partisans, qui avaient compté sur le tumulte des discussions, plutôt que sur la légitimité de leur cause, pour faire prévaloir leurs prétentions. Sommés de produire contre Cécilien des témoins dignes de foi ou des documents authentiques, ils se virent dans l'impossibilité d'en présenter un seul. Par contre, Donat fut convaincu d'avoir, alors même que Cécilien n'était encore que diacre, semé des divisions dans Carthage, baptisé des fidèles déjà baptisés et réordonné des évêques coupables de *tradition*. Le troisième jour, la cause parut suffisamment entendue. Cécilien fut déclaré innocent, et Donat condamné d'après ses propres aveux. Dans un désir de pacification, le concile ne prononça pas de jugement sur les autres évêques du parti donatiste. Il déclara, au contraire, que, s'ils voulaient rester dans l'unité de l'Église, ils pourraient conserver leurs sièges ; que, dans toutes les villes où se trouvaient un évêque cécilianiste et un évêque donatiste, le plus ancien par l'ordination resterait à la tête de l'Église, tandis que le plus jeune serait préposé au gouvernement d'un autre diocèse. Cette décision fut proclamée par le président du concile, l'évêque de Rome, et communiquée à l'empereur ².

La validité
de l'ordination
de Cécilien
est reconnue.

1. OPTAT DE MILÈVE, *op. cit.*

2. HEFELE-LECLERCQ, 1, 273. Cf. saint AUGUSTIN, *Ep.* XLIII, 16.

III

Ce jugement, où la justice se tempérait de tant d'indulgence, ne satisfit point des hommes qui poursuivaient, non point le triomphe du droit, mais celui d'un parti. L'affaire, disaient-ils, avait été mal jugée. Il ne s'agissait point de savoir si Cécilien était un homme honorable, mais si son ordination avait été faite par un évêque indigne. Félix d'Aptonge était-il, oui ou non, coupable d'avoir livré aux magistrats les livres saints ? Par un procédé que nous verrons souvent renouvelé par les sectes hérétiques et schismatiques dans l'histoire de l'Eglise, ces rigides observateurs de la discipline ecclésiastique en appelèrent au pouvoir civil de la décision conciliaire qu'ils avaient eux-mêmes réclamée. Ils s'adressèrent une fois de plus à l'empereur, lui demandant de trancher la question par lui-même. L'empereur se laissa ébranler par ces plaintes, et plus encore par les renseignements que ses fonctionnaires lui transmettaient sur la situation de l'Afrique. La division y était plus grande que jamais. Aucun des évêques, des prêtres donatistes n'avait consenti à reculer devant son compétiteur. Les gens de Majorin, comme naguère ceux de Méléce, appelaient leur Eglise « l'Eglise des martyrs », qu'ils opposaient à « l'Eglise des traditeurs ». Les compétitions religieuses dégénéraient parfois en rixes sanglantes. Du sanctuaire, la lutte passait dans la rue. Il parut à Constantin que l'ordre public était intéressé à une solution prompte. De quoi s'agissait-il, après tout ? D'une question de fait, et non de dogme. Les magistrats impériaux, pensait-il, avaient compétence pour instrumenter. Il ordonna au proconsul *Ælianus*, successeur d'*Anulinus*, de faire une enquête sur le cas de Félix d'Aptonge.

« Ce fut assurément, dit le duc de Broglie, un spectacle fort singulier et très significatif pour tout le monde, que cet examen d'un évêque par un magistrat pour un fait tout religieux, que l'Eglise seule pouvait apprécier, et qui, la veille encore, était non seulement permis, mais commandé par la loi civile. Il s'agissait de savoir si, pendant la persécution, l'évêque Félix avait eu le tort d'obéir à l'édit impérial, et de se rendre aux menaces des magistrats. La soumission lui était imputée à crime devant le tribunal même où naguère on

Les donatistes refusent d'accepter la décision du concile.

Ils en appellent à l'empereur.

Intervention du pouvoir civil dans la querelle.

l'exigeait par violence. Rien ne pouvait mieux attester la victoire complète de l'Église sur l'impuissance déclarée de l'État. L'autorité civile se chargeait de déclarer elle-même qu'on avait bien fait de lui tenir tête, et les faisceaux ne se dressaient que pour s'incliner devant la croix. Pour que rien ne manquât à ce piquant et profond contraste, des officiers de la force publique furent cités et témoignèrent à l'honneur de Félix qu'il avait eu le courage de leur résister. Alphée, édile d'Aptonge, attesta sous serment que, quand il s'était présenté, dix ans avant, à l'église des chrétiens, Félix était absent, et qu'on ne lui avait livré que des lettres insignifiantes ¹. Son contradicteur, le donatiste Ingentius, n'échappa à la torture que parce que sa qualité de décurion le préservait de tout supplice infamant ². Félix, traité à son tour comme Cécilien, fut déchargé solennellement du crime d'avoir brûlé les livres divins, *instrumenta deifica*. La sentence était datée du 15 février 314 ³. »

Félix
est déclaré
innocent
du crime de
« tradition ».

Convocation
du concile
d'Arles.

Condamnés par les deux autorités suprêmes qu'ils avaient invoquées, il semble que les donatistes auraient dû se soumettre, ou du moins que l'empereur n'avait plus qu'à poursuivre par la force l'exécution de la sentence portée par sa propre autorité. Constantin recula devant une pareille ingérence de sa part dans une question d'ordre essentiellement religieux. Il décida que la controverse serait définitivement résolue dans une grande assemblée de la catholicité, et il convoqua les évêques de son empire, pour le 1^{er} août 314, dans la ville d'Arles.

La ville d'Arles
au début
du 1^{er} siècle.

Arles, vieille cité gauloise, rivale de Marseille par son commerce, embellie par Marius et par Auguste, ravagée par Chrocus en 260, mais magnifiquement restaurée par Constantin, méritait déjà le nom de Rome des Gaules. Desservie par la voie Aurélienne, qui la mettait en communication avec Milan et Rome, par la voie Domitienne, qui se dirigeait vers l'Espagne, et par le Rhône, qui lui amenait les hommes et les produits de la Germanie, elle était bien, suivant l'expression d'un empereur romain, « la cité que la mer Méditerranée et le Rhône semblaient s'être choisie pour en faire le rendez-vous des nations qui habitent sur les côtes et sur les rives qu'elles

1. *Gesta purgationis Cæciliani et Felicis*, insérés dans les œuvres d'ORTAT DE MILÈVE.

2. SAINT AUGUSTIN, *Ep.* LXVIII, n. 4.

3. A. DE BROGLIE, *l'Église et l'empire romain au 1^{er} siècle*, t. 1, p. 278-279. Cf. saint AUGUSTIN, *Contra Crescentium*, 78 ; *Contra donatistas post collationem*, 23.

baignent ¹ ». Constantin, qui l'aimait entre toutes les villes, et qui, pendant son séjour en Gaule en avait fait le siège de sa résidence impériale ², fut bien inspiré en la choisissant pour y convoquer en concile tous les évêques de l'empire romain.

Il ne put se rendre lui-même à l'assemblée. « Au moment où le concile se réunit, au mois d'août 314 ³, Constantin était en Thrace à la tête de son armée. Mais il avait tout disposé d'avance dans les moindres détails. Voulant cette fois que le concile fût très nombreux, il avait fait venir les prélats de tous les points de son empire, les défrayant de tout sur la route. Ce fut là ce qu'on appela « le bienfait des voitures publiques », qui devait tenir une grande place dans les conciles de ce siècle et devenir un puissant et parfois dangereux moyen d'action de l'autorité laïque sur l'Eglise. Il avait réglé lui-même la suite de chaque évêque, qui devait se composer de deux prêtres et de trois hommes de service ⁴. Les évêques schismatiques avaient, comme les autres, part à ces largesses. Grâce à ces facilités, les évêques accoururent, en effet, des villes les plus éloignées, depuis Lérída et Capoue jusqu'à Trèves et Cologne ⁵ ».

La plus grande partie de l'Eglise occidentale fut donc représentée à Arles. « Nous pouvons considérer l'assemblée d'Arles, dit Héfélé, comme un concile général de l'Occident ou du patriarcat romain ; il ne peut cependant passer pour un concile œcuménique, par ce seul

Ouverture
du concile
(1^{er} août 314).

Caractère
de ce concile.

1. Paroles de l'empereur Honorius dans son édit du 23 mai 418, fixant à Arles le lieu de réunion des sept provinces des Gaules. Sur Arles au 1^{er} siècle, voir A. VÉRAN, *Arles antique*, dans le *Congrès archéologique de France*, 1876-1877, t. XLIII, p. 267-297. Cf. Dom LECLERCQ, au mot *Arles*, dans le *Dict. d'arch. chrétienne*.

2. Une tradition provençale veut que l'apparition du labarum à Constantin ait eu lieu à Arles. « La ville d'Arles eut, en conséquence, pendant longtemps, pour armoiries, un labarum avec cette inscription *Arelas civitas*. Elle fit même battre une monnaie qui représentait la même chose. » BOUCHÉ, *Essai sur l'histoire de Provence*, 2 vol. in-4^o, Marseille, 1785, t. I, p. 157. Voir la critique de cette tradition dans DESROCHES, *le Labarum*, p. 313-317.

3. Voir DUCHESNE, *la Date du concile d'Arles*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 640-644 ; HEFÉLE-LECLERCQ, *H. E.*, I, X, ch. v.

4. EUSÈBE, *H. E.*, I, X, ch. v.

5. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, I, 283-284. Voici, d'après Mgr Duchesne, les Eglises qui furent représentées au concile d'Arles, soit par leurs évêques, soit par d'autres clercs : *Italie* : Rome, Porto, Centumcellæ, Ostie, Capoue, Arpi, Syracuse, Cagliari, Milan, Aquilée ; — *Dalmatie* : un évêque dont le nom s'est perdu ; — *Gaule* : Arles, Vienne, Marseille, Vaison, Orange, Apt, Nice, Bordeaux, Gabales, Eauze, Lyon, Autun, Rouen, Reims, Trèves, Cologne ; — *Bretagne* : Londres, York, Lincoln, peut-être une quatrième Eglise ; — *Espagne* : Emerita, Tarragone, Saragosse, Basti, Ursona, et une autre Eglise de Bétique ; — *Afrique* : Carthage, Césarée de Mauritanie, Utina, Utique, Thuburbo, Beneventum (?), Pocolfelta (?), Legisvolumini (?), Vera (?).

motif que les autres patriarchats n'y prirent point part, n'y furent pas invités, et que notamment l'Orient, comme le dit saint Augustin, ignore complètement la controverse donatiste ¹».

Nous n'avons aucun document sur la tenue même de l'assemblée. Les vingt-deux canons du concile et l'épître synodale adressée au pape pour lui rendre compte du résultat des délibérations, sont les seules pièces sur lesquelles nous pouvons édifier des conjectures. Marin, évêque d'Arles, paraît avoir eu la présidence ; du moins son nom se trouve le premier dans la lettre du synode. Il semble aussi que l'attitude des évêques donatistes au milieu de l'assemblée ait produit sur la majorité des prélats la plus fâcheuse impression. Ils durent y paraître avec des allures et des paroles de forcenés ². Ils furent éconduits ou condamnés à cause de leur impudence ³. La question de principe fut ensuite réglée par le décret suivant : « Quiconque aura livré les saintes Ecritures ou les vases sacrés ou les noms de ses frères, doit être écarté du clergé, à condition toutefois que les faits soient établis par des documents officiels ⁴ et non par de simples rumeurs. Si quelqu'un d'eux a fait des ordinations et qu'il n'y ait rien à reprocher à ceux qu'il a ordonnés, l'ordination ainsi conférée ne peut nuire à celui qui l'a reçue. Comme il y a des gens qui, contre la règle ecclésiastique, prétendent être admis à accuser en s'autorisant de témoins subornés, il ne faut pas les admettre, à moins, comme il a été dit, qu'ils n'allèguent des documents officiels ⁵. »

« Rien n'était plus sage. Il fallait en finir avec les accusations dont, un peu partout, le clergé était menacé par les mécontents, punir les coupables avérés, assurer la paix aux innocents, et passer condamnation sur les cas douteux ⁶. »

Mais rien n'eut raison de l'obstination des donatistes. En vain le pape envoya-t-il en Afrique deux évêques, Eunomius et Olympius, pour y signifier à tous que le parti de Cécilien, pour lequel s'était prononcé le concile, devait seul être considéré comme catholique. Les deux évêques entrèrent en communion avec le clergé de Cécilien

1. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, l. IV, ch. xxv.

2. *Effrenatae mentis homines pertulimus*, dit la lettre synodale. MANSI, *Concil.*, t. II, col. 469.

3. *Aut damnati sunt aut repulsi*. *Ibid.*

4. *Actis publicis*.

5. Concile d'Arles, canon 13 HEFFLER-LECLERCQ, t. 289.

6. DUCHESNE, *op. cit.*, II, 114.

Attitude
turbulente
des donatistes.

Décision
dogmatique
du concile :
validité
de l'ordination
faite par un
« traîtreur
des
Ecritures ».

à Carthage, mais les donatistes s'efforcèrent d'entraver leur mission par tous les moyens.

L'empereur intervint à son tour. Il manda les chefs des deux partis. Majorin venait de mourir ¹, et il avait été aussitôt remplacé par un prêtre portant, comme le premier instigateur du schisme, le nom de Donat. Ce nouveau chef du donatisme est connu sous le nom de Donat de Carthage ou de Donat le Grand. « C'était un homme d'une réelle valeur, de mœurs intègres et d'une tenue digne d'un meilleur rôle. Il avait l'esprit cultivé ; il était érudit et parlait avec éloquence ; il s'imposa à tout son parti par son habileté, son action incessante et son infatigable énergie. Malheureusement il était infatué de lui-même et d'un orgueil démesuré ². » Il devait être le véritable organisateur du schisme et lancer l'Eglise d'Afrique, pour plus de trois siècles, dans la pire des aventures.

Un débat contradictoire entre les deux évêques eut lieu en présence de l'empereur. Constantin se prononça pour Cécilien et communiqua sa sentence au vicaire d'Afrique, Eumelius.

A la réception de cette sentence, mais surtout, paraît-il, sous l'influence des deux évêques envoyés par le pape, Eunomius et Olympius, qui, abreuvés d'injures, poursuivaient en Afrique leur mission pacificatrice, un certain nombre de prélats donatistes se soumirent. Saint Augustin a noté avec soin l'argument principal qui détermina leur conversion, et qu'il devait développer lui-même avec éloquence. Ils se dirent que ceux-là seuls devaient être catholiques qui se trouvaient en accord avec l'Eglise répandue dans le monde entier ; or, c'était le cas du seul parti de Cécilien ³.

Donat
de Carthage
ou Donat
le Grand,

Constantin
se prononce
une fois
de plus pour
Cécilien.

1. Ceci se passait vers 316, Majorin était mort vers 315.

2. G. BAREILLE, au mot DONAT dans le *Dict. de théol. de VACANT-MANGENOT*, d'après un portrait pris sur le vif par saint OPTAT DE MILÈVE, *De schism. donat.*, III, 3.

3. Cet argument, lu par hasard dans une citation de saint Augustin, devait, quinze siècles plus tard, déterminer la conversion de Newman de l'anglicanisme au catholicisme. « La *Revue de Dublin* me fut mise entre les mains par un ami. Elle contenait un article traitant des donatistes et faisant une application à l'anglicanisme. Je le lus, et n'y trouvai rien d'important... Mais mon ami, homme scrupuleusement religieux et aujourd'hui encore protestant, me fit remarquer ces paroles frappantes d'un extrait de saint Augustin : *Securus judicat orbis terrarum*. Il répéta ces paroles à plusieurs reprises, et, quand il fut parti, elles continuèrent de résonner à mes oreilles : *Securus judicat orbis terrarum*. C'étaient des paroles qui allaient plus loin que la question des donatistes... Non que, pour un instant, la foule ne pût errer dans son jugement ; non que, dans la tempête arienne, d'innombrables Eglises n'aient ployé, à un moment donné, devant sa furie ; mais parce que le jugement réfléchi, auquel l'Eglise entière s'arrête et adhère enfin, est une prescription infaillible, une sentence définitive contre celles de ses branches qui protestent et s'éloignent d'elle. Qui peut rendre compte des impressions qu'il reçoit ? Par une

Il a recours
à la force pour
l'exécution
de sa sentence.

Mais la masse resta dominée par Donat. L'empereur donna ordre de s'emparer par la force des églises occupées par les donatistes. Le sang fut versé ¹. L'« Eglise des martyrs » se donna de plus en plus ce titre. Elle le fit valoir auprès des populations d'Afrique, toujours prêtes à s'exalter. « Le schisme se propagea d'un bout à l'autre de l'Afrique romaine... En Numidie, presque tout le monde était donatiste. Les catholiques y eurent la vie fort dure. On leur faisait sentir l'inanité de la protection officielle. Avec eux, on ne voulait avoir aucun rapport, non seulement au point de vue religieux, mais même dans la vie ordinaire. « Quoi de commun, disait-on, entre les fils des martyrs et les sectateurs des traîtres ². » L'empereur eut recours alors aux mesures de douceur, recommanda la patience à ses magistrats, l'oubli des injures aux évêques ³. Mais les donatistes profitèrent de la tolérance dont ils jouirent, pour s'agiter bruyamment, s'emparer des églises des catholiques, et terroriser les populations. Il allait falloir trois siècles pour éteindre le foyer du schisme africain ⁴.

simple phrase, la parole de saint Augustin me frappait avec une puissance que je n'avais jamais trouvée dans aucune autre. Elle était comme la « *Retourne Whittington, Turn again Whittington* » des carillons de Londres, ou, pour prendre un exemple plus sérieux, comme le *Tolle lege, Tolle lege* de l'enfant, qui convertit saint Augustin lui-même. *Securus judicat orbis terrarum*. Par ces grandes paroles de l'ancien Père, la théorie de la *Via Media* était absolument pulvérisée ». NEWMAN, *Hist. de mes op. relig.*, Paris, 1866, p. 181-183.

1. Sur les violences exercées à cette occasion par les troupes impériales, voir PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. africaines*, t. II, p. 174-233, et DUCHESNE, II, 120.

² *Ibid.*

³ *P. L.*, t. VIII, col. 491.

⁴ Une histoire très complète du donatisme a été publiée par M. MONCEAUX dans le IV^e volume de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Le point de vue dogmatique y est rapidement traité; mais le point de vue social et politique y est étudié largement. M. Monceaux est d'avis que le donatisme a été pour l'Afrique une cause de faiblesse et de ruine. Il a porté le trouble partout, déchainé la guerre religieuse, encouragé la guerre sociale, accru la misère. Il a coupé l'Afrique chrétienne en deux tronçons. Il a diminué la force d'expansion du christianisme africain et aussi bien la force de résistance de la civilisation romaine en Afrique. Si l'Afrique romaine s'est trouvée si faible en face des Vandales, et peut-être l'Afrique byzantine en face des Arabes, la faute en est au donatisme, ou, si l'on veut, à ce qu'il y avait de plus proprement africain dans le christianisme d'Afrique. Cf. *Bulletin d'anc. litt.*, 1912, p. 225-229.

IV

Le péril pressant du donatisme n'avait pas détourné les Pères du concile d'Arles d'autres questions importantes, qui troublaient encore les fidèles et pouvaient y provoquer des divisions regrettables. Ils ne voulurent pas se séparer sans avoir résolu la controverse pascale, la question du baptême des hérétiques, et sans avoir porté certaines prescriptions disciplinaires.

Pour ce qui concerne la question pascale, le concile demande que la fête de Pâques soit célébrée dans le même temps et au même jour dans le monde entier. La pensée des Pères est évidemment de faire prédominer partout le comput romain ¹. Le concile de Nicée sera obligé de revenir sur ce point pour y apporter de nouvelles précisions.

Sur le baptême conféré par les hérétiques, le concile déclare qu'il doit être considéré comme valide, pourvu qu'il ait été administré au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ², la validité des sacrements ne pouvant dépendre du degré de foi ou de vertu du ministre qui les confère.

Les deuxième et vingt-unième canons concernent les clercs qui abandonnaient l'Eglise où ils avaient été ordonnés. L'inconsistance de plusieurs ecclésiastiques à cet égard avait amené un certain désordre dans l'Eglise. Les persécutions avaient été les premières occasions de cet abus ; les honneurs qu'on avait coutume de rendre aux clercs étrangers en furent une autre occasion, moins avouable que la première. Les Pères d'Arles décident que les ecclésiastiques infidèles à leur première Eglise seront dépouillés d'une dignité qu'ils n'ont reçue que pour elle ; ils portent contre eux la peine de la déposition ³.

Le troisième canon, à cause des variantes des manuscrits, a donné lieu à des interprétations différentes. *Qui arma projiciunt in pace*

Décisions
diverses
du concile
d'Arles :

1° Sur
la controverse
pascale ;

2° Sur la
validité
du baptême
conféré par les
hérétiques ;

3° Sur les
clercs
qui changent
de diocèse
ou de paroisse

4° Sur ceux
qui arma
projiciunt
in pace ;

1. Canon 1.

2. Canon 8.

3. On s'est demandé si le canon défendait seulement de passer d'un diocèse à un autre, ou s'il interdisait aussi de changer de paroisse. Le 77^e canon du concile d'Elvire, qui montre dans chaque paroisse un clergé inamovible, porterait à interpréter le canon d'Arles dans ce dernier sens.

(*in bello* ?), *placuit abstinere eos a communicatione*. Le concile porta-t-il l'excommunication contre « ceux qui jettent les armes durant le combat », ou contre « ceux qui, en temps de paix, se servent d'armes meurtrières », par exemple dans des combats de gladiateurs ? Dom Cellier et Héfélé ont proposé une autre explication, qui serre de moins près la construction grammaticale, mais que les circonstances politiques suggèrent plus naturellement. Le sens serait celui-ci : On a pu naguère, en temps de persécution, excuser les chrétiens qui se dérobaient, par scrupule religieux, au service des armes ; mais maintenant que l'Eglise jouit de la paix, se soustraire au service militaire est un crime digne de l'excommunication.

5^o Sur les comédiens ;

Les canons 4 et 5 séparent également de l'Eglise ceux qui font profession de divertir le peuple par des spectacles.

6^o Sur la participation des magistrats aux sacrements ;

Les canons 6 et 7 rappellent des prescriptions du concile d'Elvire facilitant l'initiation au catéchuménat pour les malades, et posant les conditions auxquelles les magistrats en fonctions pouvaient participer aux sacrements. D'autres canons renouvellent et complètent les décisions du même concile à propos du mariage et de l'usure.

7^o Sur l'usurpation par certains diacres du droit de célébrer.

Le quinzième canon prohibe l'incroyable abus commis par certains diacres, qui s'étaient arrogé le droit, pendant les persécutions, de célébrer le saint sacrifice là où il n'y avait ni évêque ni prêtre. Les derniers canons ont trait à divers conflits de juridiction qui peuvent s'élever entre ecclésiastiques.

Lettre synodale envoyée par les Pères du concile d'Arles au pape Sylvestre 1^{er}.

Les Pères du concile d'Arles se servirent de la formule : « *Placuit ergo, præsente Spiritu Sancto et angelis ejus*. Il nous a paru bon, en présence du Saint-Esprit et de ses anges. » Ils prièrent le pape, comme ayant une autorité plus étendue que la leur, de publier leurs décrets. Ils lui écrivirent, avant de clore leurs sessions, la lettre suivante : « Plût au ciel, ô Père très cher, que vous eussiez assisté à ce grand spectacle ! Vous eussiez fait, en quelque sorte, qu'une sentence plus sévère fût portée contre les criminels. Si vous eussiez jugé de concert avec nous, toute notre assemblée eût été transportée d'une grande joie. Mais puisque vous ne pouviez quitter cette ville, domicile préféré des apôtres, et où leur sang atteste sans relâche la gloire de Dieu, nous vous dirons que nous n'avons pas cru seulement devoir traiter les points pour lesquels nous étions appelés ; mais, comme nous venions de provinces diverses, nous avons cru devoir nous consulter sur beaucoup de choses différentes qu'il nous convenait de faire observer. Il nous a donc semblé bon, en présence de

l'Esprit-Saint et de ses anges, de régler diverses choses qui touchent à la paix présente ; et il nous a paru convenable que ce fût vous, dont l'autorité est plus étendue, qui fissiez connaître nos décisions¹. »

V

Le siège de Rome était alors occupé par SYLVESTRE I^{er}. La notice consacrée à ce pape par le *Liber pontificalis* se distingue des précédentes par une longueur inusitée. Les documents abondent sur les faits de sa vie privée et de sa vie publique. Les grands événements auxquels Sylvestre fut mêlé, l'action personnelle qu'il paraît avoir exercée sur l'empereur Constantin, les rapides et brillants développements que prit l'Eglise entière sous son pontificat, ont attiré sur sa personne l'attention des historiens, des hagiographes et des apologistes. Malheureusement ceux-ci ont trop souvent accepté sans discernement des récits légendaires, qu'il est très difficile aujourd'hui de distinguer de la véritable histoire. « L'imagination populaire, écrit le cardinal Hergenröther, inventa de multiples relations entre le premier empereur chrétien et le pontife qui gouvernait l'Eglise de son temps². » On se plut à rapporter à son pontificat bien des faits postérieurs, dont on ne pouvait fixer la date exacte ; on les dramatisa et on les embellit. Une telle littérature ne s'épanouit qu'autour des grands hommes ; mais le détail de leur vie en est souvent obscurci. Laissant donc à des études plus spéciales l'examen critique des récits plus ou moins légendaires faits sur le pontificat de Sylvestre I^{er}³, contentons-nous ici de transcrire le début de la notice officielle rédigée au VI^e siècle sur ce pape : « Sylvestre, romain d'origine, eut pour père Rufin. Il siégea vingt et un ans dix mois et douze jours, depuis les calendes de février du consulat de Volusianus et

Saint
Sylvestre I^{er}
pape
(314-335).

La grandeur
de son
pontificat.

1. Sur le concile d'Arles et le sens précis de ses canons, voir HEFELE-LECLERCQ, t. I, p. 275-298. Cf. DUGUET, *Conférences ecclésiastiques*, 2 vol. in-4^o, Cologne, 1742, t. I, p. 482-542, et t. II, p. 1-63.

2. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, t. II, l. II, 1^{re} partie, ch. VII, § 1.

3. Voir notamment le P. DE SMEDT, *Principes de la critique historique*, Paris, 1833, p. 137-159 : *Liber pontificalis*, éd. DUCHESNE, p. CIX-CXX, 170-201.

Anianus (314), jusqu'aux calendes de janvier du consulat de Constantin et Albinus (335) ¹. »

Grande fut la joie du pontife en recevant communication des actes du concile d'Arles. Les grandes questions susceptibles de troubler la paix de l'Occident étaient enfin éclaircies et tranchées.

Le concile
d'Ancyre
(314).

Presque en même temps, les évêques orientaux tenaient, de leur côté, un concile dans la ville d'Ancyre, aujourd'hui Angora. Si l'Orient avait été préservé du schisme donatiste, la question des *lapsi* et la question pénitentielle y avaient beaucoup agité les esprits. Là, d'ailleurs, comme en Occident, il devenait urgent de régler plusieurs points douteux de discipline.

Caractère
de ce concile.
L'Asie
Mineure
tout entière
et la Syrie
y sont
représentées.

Le concile se réunit en 314 ², aux environs de la Pentecôte, dans la capitale de la Galatie. Dans les listes qui nous sont données des évêques qui prirent part à cette assemblée, se trouvent les noms de Vitalis d'Antioche, Basile d'Amasie, Eustathe de Nicomédie, Léontius de Césarée en Cappadoce, Marcel d'Ancyre, depuis si fameux dans la controverse arienne. Plusieurs d'entre eux assistèrent, onze ans après, au premier concile œcuménique de Nicée. « Ils appartenaient, dit Héfélé, à des provinces si diverses de l'Asie Mineure et de la Syrie, qu'on peut appeler le concile d'Ancyre, dans le même sens que celui d'Arles, un concile plénier, c'est-à-dire un concile général des Eglises de l'Asie Mineure et de la Syrie. De ce que Vitalis d'Antioche est le premier nommé, et de ce qu'Antioche était le siège le plus considérable de ceux qui étaient représentés à Ancyre, on en conclut ordinairement que Vitalis présida l'assemblée ³. »

Décisions
diverses
de ce concile.

Des vingt-cinq canons authentiques du concile d'Ancyre, neuf se

1. *Liber pontificalis*, 1, 170. Le *Liber pontificalis* ajoute que Sylvestre « durant une persécution qui eut lieu sous le règne de Constantin fut obligé de chercher un asile sur le mont Soracte. Ramené à Rome en triomphe, il baptisa l'empereur Constantin, que Dieu guérit de la lèpre par la vertu du sacrement de régénération. » Ce dernier détail est un de ceux dont l'Eglise a officiellement reconnu la non-historicité. Sous Léon XIII la légende du bréviaire romain a été corrigée sur ce point. Il y est dit seulement que saint Sylvestre « *Constantinum a lepra infidelitatis sanavit*. » De nombreux auteurs à la suite de PAPEBROCH, *Acta Sanctorum*, mai, t. V, contestent même que Constantin ait été baptisé par le pape Sylvestre. Il aurait été baptisé sur son lit de mort par Eusèbe de Nicomédie. Des témoignages formels de saint Ambroise, de saint Jérôme, d'Eusèbe et du concile de Rimini rendent cette dernière opinion historiquement certaine. Voir sur ce point la note de Pagi dans les *Annales* de BARONIUS, édit. de 1734, t. V, p. 40-49.

2. Voir dans Héfélé-Leclercq, les arguments qui font adopter cette date, HÉFELE-LECLERCQ, 1, 299-300.

3. HÉFELE-LECLERCQ, 1, 301.

rapportent aux *lapsi*, c'est-à-dire aux chrétiens tombés pendant la persécution¹ ; dix ont trait à la pénitence encourue pour certains péchés graves² ; six ont pour objet différents points de discipline et de juridiction ecclésiastique³.

Les neuf premiers canons ont une grande importance pour l'histoire ecclésiastique. Ils fournissent des renseignements très précis sur l'existence et la réglementation de la pénitence canonique à l'époque des persécutions. Nous y voyons apparaître les diverses classes de pénitents : les *kéimazomenoï*, qui accomplissaient leur pénitence en dehors de l'enceinte de l'église, exposés, comme leur nom l'indique, à toutes les intempéries de l'air⁴ ; les *audientes* ou auditeurs ; les *substrati* ou prosternés, et enfin les *consistentes*, qui participaient à la prière commune, mais non pas encore à l'offrande ni à la sainte communion, ces deux derniers rites étant le terme et le couronnement de la pénitence canonique. Les coupables, suivant qu'ils appartenaient à l'épiscopat, au bas clergé ou à la foule des fidèles, étaient soumis à un traitement différent. On remarque aussi que la discipline établie par le concile n'était pas tellement stricte, qu'elle ne pût être mitigée par chaque évêque, juge de la ferveur des pénitents de son Eglise⁵. On doit noter enfin que, par une mitigation de la discipline observée jusque-là par les Eglises, la communion devait être accordée désormais à tout pénitent qui se trouverait en danger de mort⁶.

Réglementation de la pénitence canonique.

Les dix derniers canons visent certains crimes énormes qui, lorsqu'ils se produisaient parmi les chrétiens, avaient d'abord porté les chefs des Eglises à exclure pour toujours les coupables de la communion ecclésiastique : péchés contre nature, viols, meurtres, usurpations violentes de pouvoirs ecclésiastiques et pratiques de magie. Les Pères d'Ancyre, dans un esprit de justice distributive et de charité évangélique, déclarent tous ces crimes rémissibles, mais y attachent des pénitences proportionnées.

Les canons 10 à 15, relatifs à la discipline intérieure de l'Eglise, règlent diverses questions relatives à la continence des clercs⁷, aux

Canons divers relatifs à la discipline.

1. Canons 1 à 9.

2. Canons 16 à 25.

3. Canons 10 à 15.

4. Ils sont nommés au canon 17.

5. Canons 1, 2, 21, 23.

6. Canons, 6, 22.

7. Le canon 10, inséré dans le *Corpus juris canonici*, est, avec le canon 33 du con-

droits acquis par les fiançailles, à l'irrégularité encourue par l'oblation de sacrifices aux idoles, aux pouvoirs des chorévêques¹ et aux pratiques d'un faux ascétisme.

VI

Nouveaux efforts du paganisme pour reconquérir son influence.

Tandis qu'en Orient, comme en Occident, l'Église, dans un esprit de prudence et de fermeté, s'appliquait à guérir les plaies que la persécution lui avait faites, le paganisme vaincu tentait un dernier effort pour reconquérir son ancienne influence, et, dans ses convulsions désespérées, versait encore le sang chrétien.

Un des épisodes les plus touchants de cette crise fut le martyre, à Typasa, de la jeune chrétienne Salsa.

Martyre de sainte Salsa en Afrique.

« Pendant que les sanctuaires païens se fermaient ou tombaient en ruines, il arrivait, dit l'historien des persécutions, que la dévotion des partisans de l'idolâtrie se concentrait sur quelque religion plus vivace, sur quelque superstition locale, où le paganisme trouvait sa dernière citadelle. En beaucoup de villes, le culte de Mithra hérita de tous les autres cultes ; mais dans la petite ville mauritanienne de Typasa, entre Iconium (Alger) et Césarée (Cherchell), théâtre des faits que nous allons raconter, le sanctuaire demeuré seul debout était la chapelle de Python, où se pratiquait le culte du Serpent, cher de tous temps aux populations de l'Afrique. L'antique narrateur a laissé le tableau des réjouissances dont elle était l'occasion. Il peint, en homme qui peut-être les a encore vus, les murs délabrés des temples rajeunis par des guirlandes de laurier, le sanctuaire de l'impure idole paré de tapisseries, les cassolettes d'encens fumant sur les autels, le chœur de chant et de danse, bientôt l'enthousiasme des dévots s'exaltant jusqu'à la frénésie. C'est au milieu de cette orgie qu'une pure et gracieuse enfant de quatorze ans, Salsa, qui professait le

cile d'Elvire, dont nous avons parlé plus haut, un jalon précieux pour l'histoire du célibat ecclésiastique. On y voit que si l'Église laissait encore au clergé, en principe, la faculté d'user d'un mariage précédemment contracté, elle favorisait le plus possible le célibat, et, en fait, la plupart des clercs mariés, évêques, prêtres et diacres, pratiquaient la continence.

1. Sur les problèmes délicats soulevés par le canon 13 relativement aux pouvoirs des chorévêques et des simples prêtres, voir X. LE BACHELET, au mot *Ancyre* (concile d'), dans le *Dict. de théol.*, t. I, col. 1174-1176.

christianisme, depuis longtemps florissant à Typasa, fut conduite de force par ses parents, païens fanatiques. Elle dut assister, frémissante, au sacrifice et au repas sacrilège qui le suivait. Mais, pendant que ceux qui l'avaient amenée faisaient la sieste, avec tous les autres, à la suite de ce repas, Salsa voulut venger sur le dieu son humiliation et ses angoisses. Se levant sans bruit, elle parvint à se glisser dans la chapelle, arracha la tête dorée du Serpent, et la lança dans les flots qui battaient le pied de la colline. Enhardie par ce premier succès, Salsa rentra dans le sanctuaire, saisit dans ses faibles bras le corps du dragon, et le précipita du haut de la falaise. Mais le bruit que fit le monstre d'airain en rebondissant contre les rochers dénonça le fait aux païens. La foule se rassembla, poussant des cris de fureur. Des forcenés saisirent l'intrépide enfant, et, sans être émus de sa jeunesse ni touchés de sa grâce, la jetèrent assommée dans la mer où elle avait voulu noyer leur dieu. Trois jours après, un navire provençal, entrant dans le port de Typasa, recueillit en rade le corps de la martyre. Les chrétiens, aidés des matelots, l'enterrèrent sur le rivage, près du port. Sur sa tombe s'éleva bientôt une spacieuse basilique, dont les restes ont été retrouvés de nos jours ¹. »

Des faits de ce genre préludaient à la crise de persécution qui allait éclater en Orient sous le gouvernement de Licinius.

Le collègue de Constantin dans le gouvernement de l'empire n'avait signé l'édit de Milan que par politique et par entraînement. L'influence croissante de Constantin ne tarda pas à exciter sa jalousie. Bientôt son unique but sembla être de détruire sourdement l'œuvre commune en s'appuyant sur le parti païen. Il commença par écarter les chrétiens de son palais, puis de son armée. Il réduisit le nombre des assemblées chrétiennes et leur imposa des réglementations gênantes. Eusèbe compare ce tortueux adversaire de l'Eglise à un serpent qui, n'osant attaquer de front, s'enroule autour des membres de sa victime, afin de l'envelopper de ses replis et de l'étouffer peu à peu ².

Plusieurs chrétiens, plusieurs prêtres et évêques, coupables d'avoir violé ces règlements, furent maltraités, exilés, massacrés. La *Chronique* de saint Jérôme cite, parmi les martyrs de cette persécution

Licinius
persécute
les chrétiens
en Orient.

1. PAUL ALLARD, *Hist. des pers.*, t. V, p. 290-292. Cf. DUCHESNE, *Sainte Salsa, vierge et martyre*, lecture faite le 2 avril 1890 à la séance trimestrielle des cinq académies.

2. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, II, 1.

Les quarante
martyrs
de Sébaste.

tion, Basile, évêque d'Amasie, dans le Pont, qui avait été un des principaux membres du concile d'Ancyre. On compte aussi plusieurs soldats martyrs. Les plus illustres furent ces quarante héros de Sébaste, que les Pères de l'Église ont célébrés à l'envi¹. Ils avaient refusé de prendre part à un sacrifice idolâtrique. Le préfet les condamna à mort. « Le supplice choisi fut horrible : pendant une nuit d'hiver, on parqua les martyrs, dépouillés de tout vêtement, sur un étang glacé, que balayait le vent du nord, et qu'éclairait seulement la lueur tentatrice d'un bâtiment voisin, où chauffait l'eau tiède des baignoires. Un seul d'entre eux, vaincu par la souffrance, abandonna ses compagnons et se traîna jusqu'au bain ; mais à peine ses membres gelés eurent-ils senti la chaleur, qu'il expira. Quelques instants de persévérance lui auraient mérité la palme du martyr. Alors se produisit un incident, qui n'est pas sans analogue dans l'histoire des persécutions. L'appariteur chargé de garder les thermes avait observé de loin le courage des autres condamnés, et vu de près la défaillance du malheureux apostat ; il apercevait, dans la neige, ces trente-neuf corps gelés, à demi morts déjà, sur lesquels planaient les récompenses éternelles, et, dans le bain, ce seul cadavre déshonoré. Une soudaine émulation le saisit. Jetant ses vêtements et criant : « Je suis chrétien ! » il courut prendre la place laissée vide par le renégat. Le jour levant le trouva près des martyrs. On l'emporta avec eux au bûcher où leurs corps devaient être consumés. Un seul des condamnés avait été oublié par les licteurs, qui, lui voyant un reste de vie, espéraient encore son abjuration ; mais sa mère, présente à cette scène, le prit dans ses bras et le déposa dans la charrette près de ses compagnons : cette femme héroïque craignait que la palme lui échappât, ou qu'il souffrit un martyr solitaire, loin des braves dont il avait partagé le combat². »

La nouvelle de pareils événements retentissait douloureusement en Occident. Pour parler comme Eusèbe, « la partie de l'empire qui se trouvait encore plongée dans les ténèbres tournait les yeux vers celle qui jouissait largement de la lumière ». Constantin adressa à Licinius des observations qui furent mal reçues. Il choisit alors un prétexte

1. SAINT BASILE, *Hom.* XX ; SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Hom. sur les XL martyrs* ; SAINT JEAN CHRYSOSTOME, dans PHOTIUS, *Bibliot.*, 274 ; SAINT ÉPHREM, *Orat.* xxvi, xxvii, etc. La collation de ces diverses homélies avec les Actes des martyrs (*Acta Sanctorum*, mars, t. I, p. 19) permet de reconstituer avec exactitude l'histoire de leurs souffrances et de leur mort.

2. P. ALLARD, *Hist. des pers.*, t. V, p. 309-310.

pour lui déclarer la guerre. La bataille de Chrysopolis, le 18 septembre 323, et, l'année suivante, la mort de Licinius, à laquelle Constantin ne fut probablement pas étranger ¹, mirent fin à la tyrannie du despote. Constantin, désormais seul maître de l'empire, put faire prévaloir partout sans obstacle sa politique libératrice.

1. Ce crime, si Constantin en a été vraiment l'instigateur, comme tout l'indique, est une des taches que l'histoire doit flétrir dans la vie de ce grand homme.

CHAPITRE III

LA POURSUITE DE L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Au lendemain de sa victoire sur Licinius, Constantin, dans un édit, s'exprimait en ces termes : « Je m'étais proposé de ramener à une seule forme l'opinion que tous les peuples se faisaient de la Divinité, et de rendre son ancienne vigueur au corps entier de l'empire, lequel me semblait atteint d'un grand mal. M'étant mis devant les yeux ces deux buts, je contemplais incessamment l'un par le regard secret de la pensée, j'essayais d'atteindre l'autre par la force des armes. Car je concevais que si j'avais pu, comme c'était mon désir, établir entre les hommes l'accord sur le culte de Dieu, l'administration des affaires publiques en aurait recueilli le fruit par un changement conforme aux sentiments pieux de tous les peuples ¹. » Toute la politique de Constantin est en ces mots. Ce grand homme a conscience d'avoir à remplir un double devoir : celui de chef d'Etat, chargé de maintenir l'unité de l'empire, et celui d'instrument de Dieu, ayant mission de propager la révélation chrétienne ² ; et ces deux devoirs lui paraissent non seulement conciliables, mais parfaitement harmonisés. L'unité de l'empire et l'unité de la religion se fortifieront naturellement l'une l'autre. L'empereur renie-t-il pour cela le régime de la liberté des cultes, proclamé à Milan ? Nullement, car ce régime de liberté, naguère proclamé, n'excluait pas, nous l'avons vu, le désir de poursuivre l'unité religieuse ; et la poursuite de l'unité, aujourd'hui nettement manifestée, se conciliait avec la plus large tolérance, le respect de la parole donnée en 313. « Que ceux qui sont encore impliqués dans l'erreur de la gentilité, écrit-il en 323, jouissent joyeusement de la même paix et du même repos que les fidèles.

Politique religieuse de Constantin.

Chef d'Etat, il poursuit l'ordre et la stabilité dans l'empire.

Instrument de Dieu, il cherche à faire triompher la religion chrétienne.

Politique avisé et prudent,

1. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, II, 65.

2. La conviction d'être l'instrument de Dieu se manifeste particulièrement dans la proclamation aux Orientaux, que cite EUSÈBE, *Vie de Constantin*, II, 55.

Cette reprise des bons rapports mutuels pourra beaucoup pour ramener les hommes dans la voie droite. Que personne donc ne fasse de mal à personne. Que chacun suive l'opinion qu'il préfère... Que nul ne cherche querelle à un autre à cause de ses opinions ; mais que chacun se serve de ce qu'il sait pour aider son prochain, et, si cela n'est pas possible, le laisse en paix. Car autre chose est d'accepter volontairement le combat pour une croyance immortelle, autre chose de l'imposer par la violence et les supplices¹. »

Ces derniers mots nous révèlent le fond de la pensée de Constantin. Il ne professera jamais l'indifférence religieuse. Le christianisme sera toujours pour lui la vérité, le paganisme l'erreur, mais il ne cherchera à propager la vérité que par la persuasion et la douceur, et il ne poursuivra l'erreur par la force que dans la mesure où la morale et l'ordre public le demanderont. Certes, hâtons-nous de le dire, ce plan ne sera pas toujours suivi ; emporté par le ressentiment, et plus encore enivré par le succès, Constantin ne respectera pas toujours les bornes qu'il s'est assignées d'une manière aussi sage. Surtout après le concile de Nicée, dont le triomphe l'exaltera, on le verra violer tantôt les droits de l'Eglise, et tantôt ceux des consciences. Mais nous n'avons ici à exposer que les débuts de sa politique religieuse, et l'on doit reconnaître que, pendant cette première période, il resta fidèle aux principes de ses premiers édits.

I

Favoriser de tout son pouvoir le progrès et la magnificence du culte chrétien : telle fut la principale préoccupation de Constantin.

La première pensée des chrétiens, au lendemain de l'édit de Milan, avait été d'élever à Dieu, sur un sol depuis trop longtemps souillé par des sacrifices idolâtriques, des temples où retentiraient enfin librement leurs actions de grâces. Jusque-là leur culte avait dû se célébrer dans de pauvres chapelles, se cacher à l'abri de quelque maison hospitalière, ou même, à l'heure des grands périls, se réfugier au fond des souterrains, dans le voisinage des tombes. Sur les débris des sanctuaires ruinés par la persécution, aux lieux consacrés par le

il ne
persécutera
aucun culte

Mais
ses passions
l'écartèrent
quelquefois
de cette sage
conduite.

Constantin
favorise
le progrès
et la
magnificence
du culte
chrétien.

1. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, II, 60.

sang des martyrs ou par la présence de leurs restes vénérés, sur l'emplacement des catacombes, on vit tout à coup s'élever des temples aux vastes proportions, décorés avec un art merveilleux. D'ailleurs, les anciennes chapelles et les cryptes n'auraient plus suffi à la solennité du culte. L'empereur fit aux églises les plus généreuses offrandes, affranchit des charges publiques les artistes qui travaillaient à leur construction. Les arts de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, qui avaient tant contribué à propager l'immoralité et la superstition, se mirent ainsi au service de l'Eglise du Christ. Le *Liber pontificalis* mentionne les basiliques qui s'élevèrent alors, telles que d'immenses et superbes châsses, sur les tombeaux de saint Pierre au Vatican, de saint Paul sur la voie d'Ostie, de saint Laurent sur la voie Tiburtine, de sainte Agnès sur la voie Nomentane, de saints Pierre et Marcellin sur la voie Labicane ¹. Les basiliques bâties sur les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul et de saint Laurent, furent dues à la munificence de l'empereur. L'impératrice Fausta avait déjà fait don à la papauté de son palais du Latran, auprès duquel fut construite la basilique du même nom. Hélène, mère de Constantin, qui possédait une villa sur la voie Labicane, fit élever sur les tombeaux des martyrs Pierre et Marcellin une élégante basilique ; elle devait plus tard, à son retour de Palestine, faire bâtir, auprès d'une autre de ses villas, la *domus sessoriana*, pour y placer les reliques de la Passion, l'église sessorienne, qui prit bientôt le nom de Sainte-Croix de Jérusalem. Constantine, fille de l'empereur, éleva sur la voie Nomentane, à côté d'une autre villa impériale qu'elle affectionnait, la basilique de sainte Agnès ; et il se peut que l'église d'Anastase, construite au pied du Palatin, doive son nom à l'une des sœurs de Constantin.

Principales
basiliques
cons-
tantiniennes.

La basilique
du Latran.

La plus célèbre de ces basiliques fut la basilique du Latran, appelée d'abord l'église constantinienne, l'église mère, consacrée au Christ Sauveur, avant d'être dédiée, au x^e siècle, à saint Jean-Baptiste. « Pendant les fêtes de la dédicace, apparut dans les nues, au-dessus du maître-autel, la figure du Rédempteur enveloppée de rayons lumineux : figure majestueuse et douce, dont la mosaïque absidale du grandiose édifice devait perpétuer les traits. Il n'est rien demeuré de la basilique primitive, abîmée par un tremblement de terre à la fin du ix^e siècle ; mais que de merveilles d'art furent accumulées dans

1. *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 178-182.

ce temple, d'extérieur sobre et austère, la complaisante énumération du *Liber pontificalis* nous l'apprend ¹. Le baldaquin du maître-autel, donné par l'empereur, était une pièce d'orfèvrerie colossale, où des figures d'argent, hautes de cinq pieds, avec des gemmes dans les yeux, représentaient le Sauveur entouré des apôtres et des anges. La voûte intérieure de ce baldaquin d'argent était en or très pur. Un lampadaire d'or, pesant cinquante livres, y pendait à des chaînes qui pesaient vingt-cinq livres. Les sept autels de la basilique étaient également d'argent, et l'on comptait un nombre prodigieux de vases liturgiques, dont plusieurs incrustés de gemmes ². »

La basilique du Latran ne fut jamais un *titre* spécial, c'est-à-dire une église paroissiale. Elle fut l'église de l'évêque de Rome. C'est là que le pape célébra solennellement, chaque dimanche, la liturgie au cours de laquelle il envoyait une partie du pain consacré, le *fermentum*, aux prêtres des églises titulaires, comme marque de communion avec lui. C'est au Latran que se firent désormais les ordinations et la réconciliation solennelle des pénitents publics. La nuit du samedi saint, le baptême des catéchumènes s'administra solennellement dans son baptistère, le seul existant alors pour Rome.

La vie religieuse du peuple fidèle se déroula principalement dans les églises titulaires. Des documents précis montrent que, dès le 1^{er} siècle, les chrétiens y assistaient à l'oblation eucharistique, en participant à la communion ; car il était de règle qu'on n'assistait pas à l'Eucharistie sans y prendre part³. Ce fut aussi dans les églises titulaires que se fit l'administration privée du sacrement de pénitence et la célébration des mariages ; là aussi se firent, aux jours de pénitence, ces assemblées particulières de prière qu'on nommait « stations ⁴ ».

Par suite de ces nombreuses constructions d'églises, l'importance des cimetières ou catacombes diminua ; on en tint cependant toujours compte dans l'organisation du culte. On ne pouvait oublier ces lieux vénérables, berceaux de l'Eglise naissante. Nous avons vu qu'il existait déjà, au temps du pape saint Denys, un rapport incontestable

Son
importance.

Les Eglises
titulaires
ou
paroissiales.

Les
catacombes.

1. Mgr Duchesne a montré la haute valeur archéologique du document utilisé par le *Liber pontificalis*. Tout y est spécifié : qualité du métal, nombre des pierres précieuses, dimension et poids des sculptures.

2. André PÉRATÉ, *le Vatican*, 1 vol. in-f^o, Paris, 1895, p. 412-413.

3. Le cardinal Rampolla a établi ce point dans sa vie de *sainte Mélanie la Jeune*.

4. Sur les stations, voir DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 2^e édition, p. 218, 224, 236.

entre les cimetières et les titres ou paroisses. A la suite de l'édit de Gallien, cimetières et titres avaient été répartis entre les prêtres, en même temps qu'était tracée la délimitation des paroisses, au nombre de vingt-cinq. Dès lors, les catacombes furent desservies, non par un clergé spécial, mais par le clergé paroissial, chaque titre disposant d'un ou de plusieurs cimetières ¹.

Bouleversements apportés à la disposition des cimetières souterrains.

D'autre part, la paix de l'Eglise entraîna des conditions nouvelles pour les catacombes. Saint Miltiade fut le dernier pape enterré dans les souterrains. Saint Sylvestre devait recevoir la sépulture dans une basilique. Beaucoup de ces basiliques, nous venons de le voir, furent bâties au-dessus des cimetières, ayant leurs bases tantôt au niveau des tombes des martyrs, tantôt à un niveau supérieur. Mais cette disposition amena souvent des bouleversements, des destructions, la disparition même de parties considérables des anciennes catacombes. Parfois on se contenta d'élargir le cubicule qui contenait la tombe sainte et on y fit pénétrer plus abondamment la lumière ; parfois le souci de rendre honneur à un martyr illustre amena des dispositions plus radicales. Afin d'atteindre l'étage où reposait le martyr, on n'hésita pas à mettre à nu la catacombe jusqu'au premier ou au second étage. Ce procédé expéditif fut employé en plusieurs endroits, par exemple pour les tombes de saint Pierre au Vatican, de saint Paul sur la voie d'Ostie, de saint Laurent à l'*agro Verano*, et de sainte Agnès sur la voie Nomentane ².

Construction de nouvelles églises dans les provinces.

La cathédrale de Tyr.

Les églises palestiniennes.

La munificence de Constantin s'étendit aux provinces. A Ostie, à Albe, à Naples, à Capoue, à Cirta en Numidie, les architectes impériaux rivalisaient d'activité pour élever au Christ et à ses saints des temples splendides. Eusèbe donne la description de plusieurs églises construites en Orient, notamment de l'immense cathédrale élevée à Tyr, dont les plafonds de cèdre, les voûtes de mosaïques, les autels étincelants d'or et de pierreries faisaient l'admiration de tous.

La faveur impériale se manifesta d'une manière toute particulière dans la glorification des lieux saints de la Palestine. Les pèlerinages en Terre sainte, déjà fréquents avant la grande persécution de Dioclétien ³, se multiplièrent une fois la paix établie. On identifia les

1. Dom LECLERCQ, au mot *catacombes*, dans le *Dict. d'arch. chrét.*, t. II, col. 2431.

2. Dom LECLERCQ, *op. cit.*, col. 2433. Le pape saint Damase devait s'employer, avec une sollicitude admirable, à remédier à tous ces bouleversements.

3. EUSÈBE en parle dans ses *Démonstrations évangéliques*, l. VI, ch. XVIII. Or cet ouvrage est antérieur à l'avènement de Constantin en Orient.

lieux précis du crucifiement et de l'ascension, la grotte de Bethléem, bien d'autres endroits vénérés pour avoir été les théâtres des grands mystères fondamentaux du christianisme ; et des églises commémoratives s'y élevèrent. A Antioche, l'endroit où la tradition plaçait le premier établissement des chrétiens fut consacré également par une grande basilique.

L'architecture chrétienne était née. Sans doute, avant Constantin, les chrétiens possédaient, en dehors des catacombes et des demeures privées mises au service du culte, un certain nombre d'églises. L'édit de Gallien, publié en 261, et la décision donnée par Aurélien en 272, au sujet de l'église d'Antioche, supposent que les chrétiens possédaient des édifices spécialement destinés au culte ¹. Mais les historiens ne nous ont laissé aucune donnée sur leurs formes architectoniques. Nous pouvons conjecturer, par des allusions de la *Didascalie*, des *Constitutions apostoliques* et du *Testament du Seigneur*, que les églises préconstantiniennes s'étaient déjà inspirées de la basilique profane, édifice public ordinairement bâti sur un forum, où le peuple se réunissait pour y traiter de ses affaires judiciaires ou commerciales ². Ces églises durent être à une seule nef, avec un atrium, un péristyle, deux entrées, dont l'une servait aux hommes et l'autre aux femmes ³. C'est à peu près tout ce que nous en savons ⁴.

La basilique constantinienne adopta nettement le type basilical. Rien n'était plus naturel. En faisant ainsi, on ne rompait pas avec des habitudes déjà prises. Les constructeurs et les architectes ne connaissaient guère, en dehors des temples, en fait d'édifice public, que la basilique, et son affectation purement civile ne soulevait pas chez les chrétiens les répugnances que les temples païens leur inspiraient.

Le plan de la basilique profane était un parallélogramme deux ou trois fois plus long que large. Deux rangs de colonnes la divisaient en trois nefs. Elle comprenait ordinairement trois parties dans le sens de la longueur : le bas des nefs, occupé par le public ; au milieu, le transept, réservé aux gens de loi, avocats, greffiers, etc. ;

L'architecture
chrétienne.

Description
d'une
basilique.

La basilique
profane.

1. Les mentions faites de la destruction de la basilique d'Edesse en 302, de celles de Tyr et de Nicomédie en 303, la mise sous scellés, en la même année, des églises d'Héraclée et de Cirta sont suffisamment démonstratives.

2. Voir DU CANGE, au mot *basilica*.

3. *Didascalie*, ch. XII, trad. NAV, Paris, 1902, p. 75-76 ; *Constit. apost.*, I, II, ch. LVII ; *Testament du Seigneur*, édit. RAHMANI, Mayence, 1899, p. 23, 153-156.

4. DOM LECLERCQ, au mot *basilique*, dans le *Dict. d'arch. chrét.*, t. II, col. 541-544

et, à l'extrémité de la nef centrale, l'abside, où siégeait le tribunal.

La basilique
chrétienne.

La nef.

Le chœur.

L'autel.

Dans la basilique chrétienne, les nefs furent destinées aux fidèles. Des places séparées furent assignées aux hommes, aux femmes, aux pénitents et aux catéchumènes. Dans le transept se tinrent les clercs inférieurs ; comme ils y psalmodiaient et chantaient l'office, cette partie de l'édifice fut appelée *chorus* ou chœur. Au fond de l'abside fut placé le siège réservé à l'évêque, autour de qui siégeaient les prêtres ; d'où le nom de *presbyterium* donné à cette partie de la basilique.

L'autel se trouvait à l'entrée de l'abside, ou au fond du chœur. Il consistait en une plaque de marbre carrée, reposant sur un, quatre ou cinq pieds, et décorée de divers ornements ¹. On utilisa parfois des monuments païens désaffectés, qu'on couvrit d'une plaque de marbre ².

D'une manière générale, on employa, pour la construction des basiliques, de nombreux fragments païens antérieurs, par exemple des fûts de colonnes, des chapiteaux. « Les anciennes basiliques chrétiennes de Rome, dit Viollet-le-Duc, ne sont qu'une réunion de fragments antiques ³. » L'assertion paraît un peu trop absolue, mais on peut encore se rendre compte de ce qu'elle a de vrai par l'étude des parties primitives de nos antiques basiliques, presque toutes recons-

1. BOUR, dans le *Dict. de théol.*, t. V, col. 1207 ; LECLERCQ, dans le *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 3158, 3, 187.

2. ROSSI, *Bollet. di arch.*, 1877, pl. III, IV ; LECLERCQ, *op. cit.*, t. I, col. 3175 et s. En disant que la basilique profane a servi de prototype à la basilique chrétienne, nous ne voulons pas exclure d'autres influences secondaires. Nous suivons l'opinion traditionnelle, savamment exposée au xv^e siècle par Léon-Baptiste Alberti. La question de l'origine architecturale des basiliques chrétiennes a soulevé depuis de vives controverses. L'Allemand Zestermann, qui a soutenu l'originalité absolue des basiliques chrétiennes, n'a pas été suivi. L'abbé Martigny est le dernier qui ait voulu voir dans les chapelles des catacombes l'origine des basiliques chrétiennes. On ne peut s'arrêter aux théories qui ont cherché la solution du problème dans les chapelles funéraires ou dans les synagogues juives. Un système plus séduisant, cherchant le modèle de la basilique dans la disposition de certaines salles des maisons particulières, n'a pu triompher. M. DE LASTÉRIE, après avoir consacré tout un chapitre (le chap. III) de sa monumentale histoire de l'*Architecture religieuse en France*, Paris, Picard, 1912, à l'exposé et à la critique de ces différents systèmes, conclut ainsi : « L'origine des basiliques est plus complexe qu'on ne le croit généralement. A la basilique du forum les fidèles ont emprunté la forme oblongue, la division des galeries parallèles, et surtout cette surélévation de la galerie médiane qui permet d'éclairer l'édifice par le haut. Aux lieux publics de réunion, et peut-être aussi à certains monuments funéraires, ils ont pris l'idée de l'abside. Aux maisons particulières ils doivent l'atrium et l'habitude qu'ils ont longtemps conservée d'accoler à leurs églises, sans souci d'en compromettre l'aspect extérieur, des dépendances diverses. » LASTÉRIE, *op. cit.*, t. I, p. 70.

3. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'architecture*.

truites ou restaurées à des époques plus ou moins éloignées. Gardons-nous de croire cependant que l'emploi de matériaux étrangers ait nuï d'une manière notable à la pureté de style des églises constantiniennes. Le duc de Broglie a précisément fait remarquer qu'à cette époque, où l'architecture païenne se ressentait grandement de la décadence du goût, où la combinaison hasardée des styles divers, la recherche d'une grandeur lourde et sans grâce, comme dans les thermes de Dioclétien et l'arc de triomphe de Constantin, étaient la caractéristique de l'art, « les églises chrétiennes conservaient un caractère particulier et touchant. Presque toutes construites sur un modèle semblable, elles présentaient le symbole de l'ordre renaissant au milieu d'une dissolution générale ¹ ». Tout le luxe qu'une civilisation convertie entassa dans ces temples ne parvint pas à en enlever la simplicité générale, fruit spontané de l'inspiration chrétienne. Ainsi, au lieu d'adopter le modèle de la basilique voûtée, l'Église préféra généralement celui de la basilique à charpente, à toiture portée sur une file d'arcades. Elle garda ainsi, « dans ses linéaments principaux, l'apparence champêtre d'une vaste grange. On eût dit l'étable de Bethléem enrichie des présents des Mages ² ».

Caractère
général de
l'architecture
chrétienne.

II

Le même caractère, somptueux et grave, se retrouvait dans les cérémonies liturgiques, libres désormais de se déployer au grand jour.

Les
cérémonies
liturgiques.

Le baptême se conféra dans des chapelles séparées ou baptistères, construites à proximité des églises. Le baptistère du Latran fut l'objet des dons les plus généreux de Constantin. « La piscine de porphyre était entièrement recouverte d'une enveloppe d'argent ; au milieu se dressait une colonne de porphyre portant une lampe d'or, où, pendant les fêtes de Pâques, on brûlait deux cents livres de baume. Sur le rebord de la piscine était un agneau d'or dont la bouche jetait de l'eau ; à sa droite, on voyait l'image d'argent du Sauveur haute de cinq pieds et pesant cent soixante-dix livres ; à

Le baptême.

Les
baptistères.

1. A. DE BROGLIE, *l'Église et l'Empire*, t. II, p. 168.

2. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, II, 178.

sa gauche, l'image pareille de saint Jean-Baptiste, tenant un titre avec l'inscription : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* ; enfin sept figures de cerfs en argent jetaient également de l'eau dans la vasque baptismale¹. » Le cerf symbolisait le désir qui poussait les catéchumènes à se désaltérer dans l'eau de la vie et du salut. La vasque avait parfois la forme d'un tombeau pour figurer la mort mystique du baptisé.

Les
cérémonies
du baptême.

Les baptistères étaient assez spacieux pour permettre la collation du baptême à un grand nombre de catéchumènes. Cette cérémonie se fit d'abord avec une grande solennité, aux seules fêtes de Pâques et de la Pentecôte. On ajouta bientôt la fête de l'Épiphanie, puis on baptisa à toutes les grandes fêtes². Les catéchumènes jugés dignes d'entrer dans l'Église par l'initiation baptismale avaient dû s'y préparer par quarante jours de prières et de jeûnes, par des examens spéciaux appelés *scrutinia*, et par des exorcismes. Le baptême solennel était conféré autant que possible par l'évêque lui-même. Le rite essentiel était toujours, suivant l'usage primitif, la triple immersion, en souvenir de la sainte Trinité et des trois jours passés par Jésus au tombeau. Il y avait cependant des exceptions à cette règle, même en dehors du baptême des malades, dont nous avons déjà parlé : les Espagnols n'immergeaient qu'une seule fois les néophytes. Parmi les cérémonies secondaires, on rencontre déjà la mise d'un peu de sel sur les lèvres, l'attouchement des oreilles en prononçant la parole Ephphetha, l'onction, l'imposition d'une tunique blanche, la récitation du symbole de foi, et, en Italie, la présentation d'une pièce de monnaie, rappelant le talent confié par Dieu au néophyte. Tout, on le voit, était combiné pour faire comprendre à l'initié l'importance et la grandeur de la démarche qu'il venait de faire, des grâces qu'il allait recevoir. Maintenant que la profession du christianisme n'exposait plus au martyre, qu'elle pouvait devenir, au contraire, dans la vie civile, un titre à la considération publique, il était plus nécessaire que jamais de rappeler à tous, par les rites les plus expressifs, l'éminente dignité du sacrement qui nous fait enfants de l'Église, et les graves devoirs qu'il impose.

1. A. PÉRATÉ, *le Vatican, les papes et la civilisation*, p. 413. Cf. MARTIGNY, *Diet. des ant. chrét.*, au mot baptistère.

2. La trentième année du règne de Constantin, on commença à baptiser à Jérusalem le jour de la dédicace de l'église du Calvaire. Plus tard, on baptisa aux fêtes des martyrs. Saint LÉON, *Ep. cLXXIII*, n. 1.

Des raisons analogues justifiaient la solennité nouvelle donnée à la célébration du saint sacrifice de la Messe.

Le sacrifice
de la messe.

L'Eucharistie, ce n'était plus, au temps de Constantin, la touchante « fraction du pain », furtivement célébrée entre frères, réunis pour le « repas de la charité », dans la chambre haute d'une maison amie. Ce n'était plus le sacrifice offert, dans l'ombre des catacombes, à la lueur de lampes fumeuses, sur la tombe encore fraîche d'un martyr. Ce fut l'action solennelle de l'immolation divine, commémorée et renouvelée dans la grande basilique largement éclairée, au milieu de toutes les pompes de la richesse et de l'art, mises aux pieds du Maître du monde.

Des documents archéologiques et patristiques nous permettent de reconstituer la liturgie d'une messe solennelle célébrée dans la basilique du Latran au temps de Constantin.

Une messe
solennelle dans
la basilique
du Latran.

Aucun des rites essentiels que nous avons précédemment étudiés, n'est changé. Le cadre seul et quelques cérémonies accessoires sont modifiés.

A peine le fidèle a-t-il franchi le seuil de la basilique, en soulevant le léger rideau de toile qui en ferme l'entrée ¹, que son œil est ébloui par des milliers de feux, émanant des candélabres, lampes et cassolettes parfumées, croisant leurs rayons au-dessus de sa tête, jetant d'innombrables reflets sur les lambris d'or, sur le ciborium d'argent repoussé qui domine le maître-autel, sur les pierres précieuses qui ornent les statues, les autels et les vases sacrés.

Décoration
de l'église.

Au fond de la nef, siégeant dans une chaire monumentale, est le chef de l'Eglise de Rome, entouré de ses prêtres assis, de ses diacres debout. Ceux-ci, vêtus du simple *colobium*, sorte de tunique légère, serrée autour des reins par le *cingulum*, se tiennent prêts à diriger, sous les ordres de l'évêque, toutes les cérémonies. « Lorsque vous assemblerez l'Eglise de Dieu, est-il dit à l'évêque dans les *Constitutions apostoliques*, regardez-vous comme le commandant d'un grand vaisseau, pour disposer toutes choses avec prudence, ordonnant aux diacres de placer tous les frères dans le lieu qui leur convient ². »

L'évêque
officiant.

Voici, en effet, que les diacres quittent l'abside, vont et viennent

Les fonctions
des diacres.

1. Constantin, en concédant à la basilique le privilège d'« asile », avait voulu qu'aucune porte ne pût arrêter l'élan du condamné courant se réfugier au pied des autels.

2. *Constit. apost.*, I, II.

dans la nef : ils veillent à ce que les « pleurants » ou chrétiens en pénitence restent sous le porche extérieur ; ils assignent aux « écoutants » leur place, tout au fond de la basilique ; ils laissent pénétrer les « compétents ¹ » plus avant dans l'église ; ils ont l'œil sur les énergumènes, relégués en un coin du temple et sur tous ceux qui pourraient manquer de réserve dans leur tenue.

L'avant-messe. Successivement, pendant que les cérémonies de l'avant-messe se poursuivent, les écoutants, les énergumènes et les compétents ont été congédiés par le premier diacre ; les fidèles seuls sont restés ².

L'offertoire. Après s'être donné religieusement le baiser de paix, les hommes et les femmes à part, ils apportent à l'autel leurs offrandes. Ils accomplissent ainsi le précepte du Sauveur : « Si tu offres ton présent à l'autel, et que tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton présent devant l'autel et va te réconcilier avec ton frère, et alors tu pourras offrir ton présent. »

La procession de l'offrande.

La foule s'ébranle, se déployant en un long et silencieux cortège. Les hommes s'avancent d'abord, portant chacun, selon sa fortune, son offrande, plus ou moins précieuse. Le don est reçu dans des corbeilles ou dans de grandes amphores qu'on nomme *amæ*. Nous savons par le *Liber pontificalis* que Constantin donna au Latran deux *amæ* d'or très pur pesant chacune 50 livres et vingt *amæ* d'argent pesant chacune 10 livres. Chaque fidèle, en passant devant les corbeilles et les amphores, s'incline, dépose son oblation, et reprend sa place dans le cortège. Après les hommes, marchent les femmes, les diaconesses, les vierges. Les matrones portent généralement la *stola*, les vierges ont le front orné d'un bandeau. Les diacres, debout derrière les amphores, ont revêtu la dalmatique d'or. Ils prennent dans les corbeilles et amphores le pain et le vin nécessaires pour la consécration

1. On appelait « compétents » les catéchumènes admis à se préparer au baptême.

2. On a longtemps admis sans preuves que les pénitents, comme les catéchumènes, étaient exclus de l'assemblée chrétienne après la partie didactique de l'office divin (PETAU, *De pœnit. vet.*). Cette erreur a été réfutée victorieusement par Hugo-Koch, dans *Theologische Quartalschrift*, t. XXXII, 1900, p. 481-534, et les conclusions du savant allemand ont été portées à la connaissance du public français par M. BOURDIGNON, la *Missa pœnitentium*, dans la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. VII, 1902, p. 1-20. Mais ce qu'on doit admettre, c'est qu'une place spéciale était assignée dans l'église aux pénitents. (A. D'ALÈS, *Limen ecclesiæ*, note sur l'ancienne pénitence publique, dans la *Revue d'hist. eccl.*, t. VII, 1902, p. 16-26.)

Le moment le plus solennel du sacrifice approche. Deux diacres viennent se placer devant l'autel, tenant chacun en main un grand éventail ou *flabellum*, et chassent les mouches qui voltigent, de peur qu'elles ne tombent dans le calice. Le célébrant, vêtu, pardessus la tunique, serrée autour des reins, de la pénule ou chasuble gravement drapée, consacre le pain et le vin selon le rite que nous connaissons déjà ¹.

La
consécration.

Les cérémonies de la communion ont peu varié. Elle est distribuée au « cancel », ou table de communion, qui se trouve entre le bas de la nef et le transept. La partie du sol qui correspond à ce « cancel » est pavée d'une marquetterie de marbre précieux ². Les fidèles reçoivent debout le pain consacré, qui est remis dans leur main par le diacre, et ils le portent eux-mêmes à la bouche. Le précieux sang leur est distribué dans un calice à part.

La
communion.

Pendant que les fidèles participent ainsi, d'une manière si familière et si auguste à la fois, au banquet eucharistique, le chœur chante le psaume xxiii^e de David : « Je bénirai le Seigneur en tout temps. Sa louange sera toujours sur mes lèvres... Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » Et l'action de grâces se poursuit jusqu'à la fin de la cérémonie liturgique ³.

La postcom-
munion
ou action de
grâces.

Elle se poursuivra même en dehors de la basilique, car il résulte de nombreux témoignages que, « dès le iv^e siècle, les chrétiens de l'Orient comme ceux de l'Occident, de tout âge et de toute condition, vauquaient tous les jours, en public ou en particulier, à la psalmodie ⁴ ». Sainte Paule raconte que, de son temps encore, « le laboureur en conduisant sa charrue, chantait l'*alleluia* ; le moissonneur suant se récréait par le chant des psaumes ; le vendangeur, en maniant la serpette recourbée, chantait quelque fragment des poésies davidiques ⁵ ».

Il était impossible que ce saint enthousiasme ne se communiquât point aux païens. Aussi voyons-nous, par le récit d'Eusèbe, que

Portée
apologétique
de
cette liturgie.

1. Voir plus haut, p. 45, 94. 258.

2. Cedrenus raconte que, dans la grande église de Constantinople, Constantin avait fait paver d'onyx cette partie du sol.

3. Voir ROHAULT DE FLEURY, *la Messe* ; HOPPENOT, *la Messe* ; DOM CABROL, *la Prière antique*.

4. MARTIGNY, *Dict. des antiquités chrétiennes*, au mot *liturgie*.

5. S. JÉRÔME, *Œuvres*, IV, 351. Cf. S. AUGUSTIN, *Enarr. in psalm.*, LXXXV.

la foule, charmée par les beautés liturgiques, se portait vers les baptistères, sollicitant et recevant avec allégresse « le signe de la Passion du Sauveur ¹ ».

III

Etat
de la religion
romaine
au temps de
Constantin.

Rome devient
le rendez-vous
de toutes les
superstitions
et de
toutes les
immoralités.

Malgré tout, le péril païen subsistait. Sans doute, « à l'époque où Constantin, en faisant monter le christianisme avec lui sur le trône, changea toute la politique religieuse de l'empire romain, le culte, dont, pour la première fois, le souverain se séparait publiquement, n'offrait plus que l'apparence de ce qu'il avait été aux siècles passés, et ce culte demeurait plutôt comme le symbole toujours respecté de l'unité romaine, que comme le vrai centre religieux des peuples ² » ; mais en devenant la capitale du monde, Rome en était devenue en quelque sorte le Panthéon. Les dieux abstraits de la Sabine et du Latium, les divinités plus brillantes et moins chastes imaginées par le génie de la Grèce, les Baals orientaux et les mythes alexandrins, s'étaient mêlés et confondus dans l'imagination et dans le culte des peuples. Dans cette immense équivoque, que couvrit dès lors le nom de religion romaine, si quelques âmes d'élite rencontrèrent la voie purificatrice qui les conduisit au seuil du christianisme, la masse trouva surtout le moyen de satisfaire plus librement ses passions. Parfois le contraste d'une vie chargée de pratiques pieuses et souillée en même temps des vices les plus immondes, se rencontrait dans la même personne. « On se rend compte de ce singulier alliage, dit M. Paul Allard, en étudiant les peintures et les inscriptions d'une célèbre catacombe profane de la voie Appienne. Sur le tombeau d'un prêtre de Sabazius, une épitaphe de la plus basse et de la plus lourde philosophie épicurienne est gravée à côté de peintures rappelant les mythes les plus élevés du paganisme et même des symboles chrétiens. En face, des fresques, décorant la tombe d'un mithriaste, le montrent investi du grade de *miles*, dont la possession exaltait jusqu'à l'héroïsme et presque jusqu'au martyre la ferveur des croyants, mais offrent en même temps un des symboles les plus obscènes du

1. EUSÈBE, *H. E.*, l. X, ch. 11.

2. P. ALLARD, *le Paganisme romain au IV^e siècle*, dans la *Revue des quest. hist.*, t. LI, 1892, p. 345.

culte de l'impudique Cotytto. Un peu plus loin, la sépulture d'un prêtre du « Soleil Invincible » porte une épitaphe où ce ministre d'un culte purificateur est loué d'avoir donné à ses élèves des leçons de volupté¹. » Bref, autant la religion chrétienne, malgré les hérésies et les schismes qui la déchiraient, apparaissait, par la sublimité de son dogme, la pureté de sa morale et la solidité de sa hiérarchie, comme le plus ferme soutien de la société, autant le paganisme, devenu de plus en plus le rendez-vous de toutes les superstitions et de toutes les immoralités, se révélait, malgré le caractère et les hautes idées de quelques-uns de ses représentants, comme le plus redoutable des dissolvants. Constantin le comprit.

Sans manquer à l'engagement qu'il avait pris à Milan de respecter la liberté du paganisme en tant que religion, il se décida à poursuivre dans ses manifestations tout ce qui lui parut manifestement immoral, scandaleusement superstitieux, ou gravement perturbateur de la paix publique. Les temples d'Égée, en Cilicie, et d'Aphaque, en Phénicie, furent démolis pour avoir servi à des scènes d'orgie ; celui d'Héliopolis, pour avoir été transformé, par l'usage, en « mauvais lieu ». Le temple de Delphes, pour un motif probablement analogue, fut dépouillé de ses statues. Eusèbe assure que l'empereur alla plus loin. Il parle d'une loi qui interdisait d'élever des idoles, de pratiquer la divination, enfin, de sacrifier². Le texte de cette loi ne nous est point parvenu. Il visait apparemment des cérémonies faites dans les maisons privées, car le culte ne fut pas aboli dans les temples d'une manière générale³. Dans bien des endroits, convertis en masse au christianisme, les populations, d'elles-mêmes, brisaient leurs anciennes idoles, abattaient leurs temples. Dépouillant les statues de leurs pierreries et des vêtements précieux qui les avaient couvertes jusque-là, ils montraient à leurs derniers adeptes le bois pourri qui se cachait sous ce splendide appareil, et répétaient alors les versets du psaume : *Os habent et non loquentur, oculos habent et non videbunt. Similes illis fiant qui faciunt ea et omnes qui confidunt in eis*⁴

Constantin fait démolir les temples reconnus comme théâtres habituels de scènes immorales.

Il proscriit certaines pratiques de superstition.

1. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 350.

2. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. I, ch. XLV ; l. IV, ch. XXIII, XXV.

3. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, t. I, p. 462-467 ; DUCHESNE, *op. cit.*, t. II, p. 77. Dans d'autres circonstances, on voit cependant Constantin tolérer la superstition ou même la réglementer par des édits.

4. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. III, ch. LVII.

IV

Constantin
fait pénétrer
l'esprit
chrétien dans
la législation.

Le droit
païen.

Ses trois
vices fonda-
mentaux.

Constantin accomplit une œuvre plus profonde. Il s'appliqua à faire pénétrer dans la législation romaine l'esprit chrétien. Frédéric Ozanam a noté, dans une de ses études les plus pénétrantes, l'opposition radicale existant entre le droit païen et le droit chrétien. Il distingue dans le droit païen trois vices profonds. Premièrement, le droit païen était le domaine, intangible et presque sacré, d'un petit nombre d'initiés, les jurisconsultes, à qui de pareilles fonctions communiquaient une sorte de mystérieux et superstitieux sacerdoce ¹. Un second vice du droit païen, conséquence du premier, était de lui donner toute puissance « non pas seulement sur les biens et sur la vie, mais sur les âmes, sur les consciences. Rome étant divinisée, ses volontés étaient divines, légitimes ² ». « Un troisième vice profond du droit païen, c'était cette effroyable inégalité dont tous les efforts de la conscience n'avaient pu avoir raison ³. » D'après la loi romaine, la femme était toute sa vie maintenue en tutelle ; le fils était soumis au droit de vente et même au droit d'exposition dès sa naissance ; et, au plus bas de l'échelle, l'esclave était dépourvu de tout droit ⁴.

Certes, ce droit romain, alors qu'il était codifié par la plume immortelle d'un Gaïus et d'un Ulprien, était beau comme les plus beaux monuments de la vieille Rome. Mais, conclut Ozanam, il rappelait trop le Colisée : édifice admirable, où l'on jetait les hommes aux lions ⁵.

Le droit
constantinien.

Ses trois
principales
réformes :

Le droit constantinien n'opéra pas un changement complet dans les prescriptions qui violaient le christianisme et la morale. Une brusque transformation était impossible. Mais c'est à Constantin qu'il faut rapporter l'heureuse évolution juridique qui aboutit au Code théodosien. « Trois grandes nouveautés s'y firent place. Ce fut, en premier lieu, l'effort fait pour donner au droit un caractère

1. *Jus est ars boni et æqui, cujus merito quis nos sacerdotes appellet.* ULPRIEN, Dig., *De just. et jure*, l. I, tit. I, § 1.

2. OZANAM, *la Civilisation au Ve siècle*, 4^e édition, t. I, p. 261.

3. *Ibid.*, p. 265.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 271.

de publicité et de sincérité. Avec Constance, tombèrent les formules sacramentelles des testaments, des stipulations et de plusieurs actes du droit civil. On fit aussi disparaître ce que les empereurs appelèrent *aucupatio syllabarum*, c'est-à-dire les syllabes sacramentelles et tous les restes de subtilités juridiques ¹. » En second lieu, le temporel et le spirituel ne furent plus confondus. « Que veulent donc ces gens, s'écriait Constantin, supplié par les donatistes d'intervenir dans une question religieuse. Ils demandent mon jugement, à moi qui attends le jugement du Christ ! Ils interjettent appel, comme dans les causes civiles. Mais, je le dis en vérité, le jugement des prêtres doit être reçu comme si Dieu en personne était assis sur leur tribunal pour juger². » Enfin Constantin commença à réparer la profonde inégalité qui faisait des femmes, des enfants et des esclaves des personnes diminuées. Il donna aux mères une place plus large dans la succession de leurs enfants ³. Elles devinrent leurs tutrices légales ⁴. Le lien conjugal reprit une partie de sa dignité par la restriction des cas de divorce ⁵. Dès le mois de mai 315, l'empereur écrivait : « Qu'une loi soit promptement affichée dans toutes les villes d'Italie, pour détourner les parents de porter sur leurs enfants nouveau-nés une main parricide » ; et, quelques années plus tard, en 321, il écrivait encore : « Nous avons appris que les habitants des provinces, souffrant de la rareté des vivres, vendent et mettent en gage leurs propres enfants. Nous ordonnons que ceux qui seront trouvés sans ressource personnelle soient secourus par notre fisc. » La loi punit désormais le meurtrier de son fils des mêmes peines qui atteignaient le parricide. La peine de mort, enfin, fut appliquée à ceux qui feraient périr leur propre esclave. Constantin facilita de toutes manières la mise en liberté des esclaves. Quiconque aurait déclaré son esclave libre devant le peuple assemblé ou dans une église, serait censé avoir rempli toutes les formalités par lesquelles se conférait le droit de cité romaine. Par deux constitutions impériales, « l'Eglise était chargée d'une sorte de patronage officiel pour l'affranchissement du genre humain. Les lieux consacrés devenaient des asiles de liberté et des terres franches. Maîtres de provoquer et de recevoir toutes sortes

1° Caractère de publicité et de sincérité de la procédure ;

2° Division du spirituel et du temporel ;

3° Disparition des inégalités injustifiées du droit ancien.

La femme.

L'enfant.

L'esclave.

1. OZANAM, *op. cit.*, p. 276-277.

2. *Gesta purgationis Cœcil. et Felic.*

3. *Cod. Theod.*, *De legit hæred.*

4. *Ibid.*, *De his qui veniam.*

5. *Ibid.*, *De repudiis.*

d'affranchissements, en dehors de toute formalité juridique et de toute entrave légale, les évêques allaient désormais porter dans le sens de la liberté tout le poids de leur autorité religieuse. Il ne fallait pas moins pour faire fléchir, sans briser tous les ressorts de la vie sociale, des habitudes enracinées, défendues par toutes les passions comme par tous les besoins des hommes. L'abolition soudaine de l'esclavage aurait affamé la société antique, qui ne vivait que des produits du travail servile. Elle aurait jeté sur le sol des populations entières, sans guides, sans ressources, incapables de se gouverner elles-mêmes. L'Église, en ce moment solennel, accepta de Dieu et de Constantin la tâche d'émanciper le monde sans le bouleverser ¹. »

VI

La sainteté.

Impulsion donnée au développement du culte chrétien, répression du paganisme, réforme de la législation, tous ces moyens n'agissaient, après tout, que d'une manière extérieure ; ils n'auraient pas suffi à communiquer à la société chrétienne la force intérieure dont celle-ci avait besoin pour remplir sa mission divine à l'aurore de l'ère qui venait de s'ouvrir.

Cette force lui vint, comme toujours, d'un principe plus haut et plus efficace : la sainteté.

Sainte Héléne.

La sainteté s'était rencontrée d'abord auprès de Constantin. Dans le temps même où Constantin entourait la dignité impériale de plus de faste et de pompe, les chrétiens voyaient entrer dans leurs assemblées une humble femme, que rien ne distinguait, dans ses habits, des plus pauvres sujets de l'empire. « Seule, la religieuse vénération qu'on lui témoignait eût pu faire reconnaître, sous ces modestes dehors, la mère du tout-puissant empereur ². »

Ses premières années.

Elle était née, vers l'an 248, en Bithynie, d'une famille idolâtre, de basse condition, et avait reçu le nom d'Héléne. Saint Jérôme nous apprend qu'elle avait exercé dans sa jeunesse l'humble profession de fille d'auberge. Or, vers 275, un officier romain, traversant

1. A. DE BROGLIE, *op. cit.*, t. I, p. 306.

2. A. ROUILLOX, O. P., *Sainte Héléne*, Paris, 1908, p. 101.

sant la Bithynie avec l'expédition dirigée contre la fameuse Zénobie, reine de Palmyre, s'éprit des charmes d'Hélène et l'épousa. L'officier s'appelait Constance-Chlore. Dix-huit ans plus tard, ayant franchi les plus hauts degrés de la hiérarchie militaire, il était appelé par l'empereur Dioclétien à partager avec lui le gouvernement de l'empire romain. Cet événement avait eu pour conséquence de le séparer de celle dont il avait fait jusque-là sa compagne. Dioclétien, pour s'assurer la fidélité du nouveau prince, avait exigé de lui la répudiation d'Hélène, et lui avait imposé un nouveau mariage avec la belle-fille de son collègue Maximien Hercule.

L'épreuve avait été salutaire à la pauvre femme répudiée ; elle avait trempé son âme dans le support de la souffrance imméritée. Quand, plus tard, le fils de Constance et d'Hélène, Constantin, converti au christianisme et devenu seul maître de l'empire, appela auprès de lui sa mère très aimée, Hélène était prête à comprendre les enseignements de la religion du Christ. Eusèbe nous apprend que l'empereur lui-même se fit son apôtre : « Constantin, dit-il, rendit sa mère, qui auparavant vivait dans l'ignorance du vrai Dieu, si pieuse et si fervente, qu'elle semblait avoir été instruite à l'école même du Sauveur. » Nous manquons de détails sur la discrète et féconde influence qu'Hélène exerça dès lors sur son auguste fils. Nous savons que le prince lui ouvrit le trésor impérial, et qu'elle en profita pour secourir les pauvres et bâtir des églises. Nous sommes autorisés à voir son inspiration charitable dans la plupart des lois portées par l'empereur en faveur des humbles, des souffrants, des esclaves et des prisonniers. Nous la verrons, âgée de près de quatre-vingts ans, accomplir le voyage de Palestine et raviver dans l'Eglise le culte de la croix du Sauveur. La voix publique ne tarda pas à la vénérer du titre de sainte.

La sainteté, au début du iv^e siècle, ne fleurissait pas seulement dans le palais impérial, elle s'épanouissait, avec une vitalité tout exceptionnelle, dans les déserts de l'Orient. La persécution ne faisait plus couler le sang des chrétiens ; mais les réserves d'héroïsme de l'Eglise n'étaient pas épuisées. Les âmes désireuses d'une vie plus parfaite prirent le chemin des solitudes où Paul et Antoine avaient établi leurs demeures. « La persécution, a dit Fénelon, fit moins de solitaires que la paix et le triomphe de l'Eglise. Les chrétiens, si simples et si ennemis de toute mollesse, craignaient plus une paix flatteuse pour les sens qu'ils n'avaient craint la cruauté des tyrans.

Sa conversion.

Son influence
bienfaisante.

Les Pères
du désert.

Les déserts se peuplèrent d'anges innombrables, qui vivaient dans des corps mortels sans tenir à la terre ¹ ».

Le groupe
de la
Basse-Egypte.

En 305, Antoine d'Héraclée, quittant le haut nid d'aigle qui lui servait de retraite vers les sources du Nil, avait fondé à Phaïum, dans la Basse-Egypte ², la vie semi-érémétique. Les ermites avaient vécu jusque-là isolés, dans de pauvres cabanes qu'ils s'étaient construites en terre, en bois ou avec des cailloux. Quelques-uns avaient trouvé plus simple d'utiliser les cavernes naturelles, les grottes funéraires des anciens Egyptiens, ou encore les sépulcres abandonnés dans le voisinage des villes. Quelques-uns même, jugeant superflue l'habitation la plus modeste, vivaient en plein air ³. Frappés de la sagesse d'Antoine, que plusieurs d'entre eux étaient venus visiter, pour lui demander conseil, ils se rapprochèrent de lui, se fixèrent dans les environs. Antoine devint le chef et le père de tous les anachorètes de la Thébaïde, qui trouvèrent, dans des réunions périodiques, tenues sous sa présidence, un nouveau stimulant pour leur ferveur. La renommée du patriarche s'accrut. Des païens, des philosophes platoniciens vinrent le consulter, et furent frappés de la profondeur de ses réponses. Le saint solitaire aimait surtout à disserter sur l'essence de Dieu, sur la trinité des Personnes divines, sur l'incarnation et la mort de l'une d'entre elles pour le salut du monde. L'empereur Constantin lui écrivit comme à son père pour recommander à ses prières l'avenir de son empire. L'enthousiasme des populations éclatait à sa vue. Les infidèles, et jusqu'aux prêtres des idoles, accouraient sur ses pas et s'écriaient : « Laissez-nous voir l'homme de Dieu ⁴. » Mais il n'apparaissait que rarement et comme furtivement au milieu des foules. « Les poissons meurent, disait-il, quand on les tire à terre, et les moines s'énervent dans les villes ; rentrons vite dans nos montagnes, comme le poisson dans l'eau ⁵. » « Il y acheva sa vie au milieu d'une foule croissante de disciples et de pèlerins, qui recueillaient ses instructions en langue égyptienne, et qui admiraient en lui jusqu'à la beauté inaltérable de ses traits,

Vie des
anachorètes.

Influence
grandissante
de
saint Antoine.

1. FÉNELON, *Discours sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse*, édit. de Versailles, t. XVII, p. 396.

2. A l'endroit où s'élève encore aujourd'hui le monastère de Saint-Antoine.

3. Dom BESSE, *D'où viennent les moines*, p. 53-54. Cf. Dom BESSE, *les Moines d'Orient*, Paris, 1900.

4. Saint ATHANASE, *Vie de saint Antoine*, ch. XLII.

5. *Ibid.*, ch. LIII.

que l'âge ne parvenait pas à détruire ¹, et surtout sa gaieté, sa joyeuse et avenante affabilité, marque infaillible d'une âme qui plane dans les régions sereines ². »

Sa mort.

Saint Athanase, son contemporain et son disciple, a recueilli et nous a transmis dans sa *Vie de saint Antoine*, le résumé des instructions du vénérable patriarche : « Il insistait d'abord sur la persévérance au service exclusif de Dieu : ne pas se relâcher, ni se négliger, ne pas regarder en arrière, vers le monde, abandonné pour toujours ; on a laissé si peu, même si toute la terre était sacrifiée pour la solitude ! Il faut faire l'œuvre de tous les jours, sans se préoccuper du lendemain, avec confiance dans la grâce de Dieu ³. » Ses règles pour le discernement des esprits sont de tous points remarquables. Mille ans plus tard, saint Ignace de Loyola devait, en condensant le fruit de ses expériences et de ses lectures, rencontrer les mêmes idées, souvent les mêmes expressions que le père des moines d'Orient. Les voici, traduites du texte que nous a conservé saint Athanase :

Sa doctrine ascétique.

« Le discernement des bons et des mauvais esprits est possible et facile par la grâce de Dieu. La vue des saints n'est point troublante. *Il ne querellera point, ne criera point, nul n'entendraⁿ sa voix.* (Is. XLII, 2.) Cela se passe avec douceur et tranquillité, et produit aussitôt la joie et la confiance dans l'âme. C'est que le Seigneur est avec eux, lui qui est notre joie et la puissance de Dieu le Père. Les pensées restent paisibles, sans agitation, de sorte que l'âme contemple, dans une calme lumière, ceux qui lui apparaissent. Le désir des choses divines et des biens futurs la pénètre, et la volonté de s'unir à eux, si elle pouvait s'en aller avec eux. Si, parce qu'ils sont hommes, quelques-uns redoutent la vision des bons esprits, leur apparition fait évanouir toute crainte par leur charité. Ainsi agit Gabriel à l'égard de Zacharie ; ainsi l'ange du sépulcre dans son apparition aux saintes femmes. La crainte dont ils sont l'objet ne vient point de la timidité de l'âme, mais de ce qu'on reconnaît la présence d'un être supérieur. Telle est la vision des saints. L'irruption des mauvais esprits, au contraire, est troublante. Elle est accompagnée de bruits, de sons, de cris, comme s'il s'agissait d'un tumulte de jeunes gens grossiers ou de brigands. Aussitôt l'âme devient peureuse. C'est le trouble et le désordre des pensées, l'abattement, la

Règles pour le discernement des esprits.

1. SAINT ATHANASE, *Vie de saint Antoine*, ch. XIII, XL.

2. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. 1, p. 64.

3. F. CAVALLERA, *Saint Athanase*, Paris, 1908, p. 331.

haine pour les ascètes, la mélancolie, la tristesse, le souvenir des proches, la crainte de la mort, enfin le désir du mal, la torpeur dans la vertu et le bouleversement du caractère ¹. »

Hilarion et Pacôme, de 305 à 320, continuèrent l'œuvre d'Antoine.

Le groupe
de Palestine.

Saint Hilarion.

Vers 310, Hilarion avait fait de Gaza, ville de Palestine, un centre de vie érémitique, sur le modèle de celui que saint Antoine avait établi en Thébaïde. « Hilarion, dit saint Jérôme, était originaire du bourg de Tabatha, qui se trouve à cinq milles environ de Gaza, en Palestine. Ses parents étaient attachés à l'idolâtrie. Envoyé par eux à Alexandrie, il y donna bientôt, dans la mesure de son âge, des preuves évidentes de son talent et de son caractère. Il se fit aimer de tous, et se montra habile dans l'art de la parole. Mais, ayant embrassé la foi en Jésus, notre Seigneur, il ne se sentit attiré ni par la frénésie du cirque, ni par les jeux sanglants de l'arène, ni par les spectacles lascifs du théâtre. Il ne se plaisait que dans l'assemblée des fidèles

« Ayant entendu prononcer le nom, alors si célèbre, d'Antoine, il fut tout enflammé du désir de connaître le serviteur de Dieu. Il prit le chemin du désert. Il passa près de trois mois avec le saint patriarche, à contempler sa vie si bien réglée et la gravité de ses mœurs... Puis il retourna, avec quelques moines, dans son pays. Ses parents étaient morts. Il partagea ses biens entre ses frères et les pauvres, sans en réserver rien pour lui. Ainsi dépouillé de tout, et revêtu des seules armes du Christ, il s'enfonça dans cette solitude qui, à sept milles de Majoma, s'infléchit vers la gauche, quand on se rend en Egypte. Un manteau de peau, que le bienheureux Antoine lui avait donné à son départ, et une saie de paysan recouvraient son corps délicat et frêle. Il se fixa dans une vaste et affreuse solitude, entre la mer et les marais, bornant sa nourriture à quinze figes sèches, qu'il mangeait après le coucher du soleil.

Sa vie
au désert.

« Le démon essayait bien de chatouiller ses sens. Mais le jeune homme se frappait la poitrine à coups redoublés, pour chasser les pensées mauvaises en se meurtrissant ainsi. Il priaït assidûment ; il chantait des psaumes. Il bêchait la terre. Il tressait aussi avec du

1. SAINT ATHANASE, *Vie de saint Antoine*, ch. 35-37. CAVALLERA, *op. cit.*, p. 332-333. « La règle qui porte le nom de saint Antoine est l'œuvre d'un moine d'une époque postérieure, qui en a pris les éléments dans la vie du saint, dans les écrits qui lui sont attribués et dans les sermons de l'abbé Isaïe. » DOM BESSE, au mot *Antoine*, dans le *Dict. de théol.*, de VACANT.

jonc de petites corbeilles, à l'exemple des moines d'Égypte, et conformément à la sentence de saint Paul : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas non plus manger. »

Nombreuses furent ses tentations ; nombreuses les embûches que les démons lui dressaient nuit et jour. Mais nombreux aussi furent les miracles que Dieu lui fit la grâce d'accomplir : guérisons de malades, délivrances de possédés, apaisement des bêtes féroces ¹. Le bruit de ses miracles et de ses vertus attira auprès de lui des foules de visiteurs, qui lui amenaient des malades et des démoniaques, ou qui lui demandaient seulement de les bénir. Mais lui, continue son biographe, « pleurait chaque jour, se rappelant avec des regrets inconcevables la vie solitaire qu'il menait autrefois. « Je suis rentré dans le siècle, disait-il. Hélas ! J'ai reçu ma récompense en cette vie ! » « Que d'autres admirent ses prodiges, s'écrie ici saint Jérôme, qu'ils admirent sa science et son austérité. Pour moi, ce qui me frappe de stupeur, c'est son mépris de la gloire et des honneurs. A sa retraite accouraient à l'envi les évêques, les prêtres, des troupes de clercs et de moines, beaucoup de dames chrétiennes, sans compter le menu peuple des villes et des campagnes. Là venaient aussi les puissants et les magistrats. Mais lui ne rêvait qu'à la solitude. » Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans. « Sa poitrine conservait à peine un reste de chaleur. Et cependant, les yeux ouverts, il parlait encore : « Sors, que crains-tu, sors, mon âme, pourquoi cette hésitation ? Il y a près de soixante-dix ans que tu sers le Christ, et tu redoutes la mort ? » Il exhala l'esprit avec ces mots ². »

Le genre de vie adopté par saint Hilarion et par les moines palestiniens qui se mirent sous sa conduite ne différait pas du régime suivi par saint Antoine et par ses moines égyptiens ; saint Pacôme fit faire un pas de plus à l'organisation de la vie monastique. C'est à lui que l'on doit la fondation, dans la Haute-Égypte, de la vie commune ou cénobitique ³.

Pacôme était né, non loin de Thèbes, aux environs d'Esneh ⁴. Incorporé, à vingt ans, dans l'armée impériale, il fut touché de la charité avec laquelle les chrétiens prodiguaient les vivres indispen-

Ses miracles.

Sa mort.

Le groupe
de la
Haute-Égypte.

Saint Pacôme.

1. Voir ces miracles dans saint JÉRÔME, *Vie d'Hilarion*, traduction de P. de LABRIOLLE, Paris, Bloud (Science et religion).

2. La traduction des fragments de saint Jérôme que nous venons de transcrire, est empruntée à M. P. DE LABRIOLLE, *op. cit.*

3. De κοινός, commun, et βίος, vie.

4. Aujourd'hui Latopolis.

Sa conversion.

sables à la colonne en marche. Il n'avait jamais vu pareille chose chez les païens. Il s'informa curieusement du caractère et de la religion de ses bienfaiteurs. Il apprit qu'ils s'adonnaient à ces œuvres de miséricorde par amour pour Jésus-Christ, Dieu fait homme et Sauveur des hommes. Pacôme, dit son biographe, fit alors à Dieu la prière suivante : « Mon Dieu, qui avez fait le ciel et la terre, si vous daignez me faire connaître comment je dois vous servir, je vous promets de ne suivre que votre seule volonté, et, plein d'amour pour tous les hommes, conformément à vos ordres, je remplirai à leur égard tous les offices de la charité ¹. »

Sa vocation monastique.

A peine libéré du service militaire, Pacôme se retira au village de Schénésit, dans une ruine appelée « le temple de Sérapis », y cultivant quelques légumes, secourant, du produit de son travail, les pauvres de la contrée et les voyageurs qui passaient sur la route. Mais, ayant entendu parler d'un saint moine qui vivait non loin de ce village, il alla le trouver pour se mettre sous sa direction. Ce moine vénérable s'appelait Palamon. Suivant le récit d'un vieux biographe, Palamon entr'ouvrit la porte de sa cellule et dit à l'étranger : « Tu ne peux pas devenir moine ici. Va d'abord essayer ailleurs. Ma règle est trop sévère pour un débutant. Je jeûne tous les jours pendant l'été : je ne prends que du pain, du sel, et, tous les deux jours, un légume, pendant l'hiver ; je passe la moitié de la nuit à chanter des psaumes ou à méditer sur les Ecritures ; parfois même je passe la nuit entière sans dormir. » Pacôme dit : « J'espère de Notre-Seigneur Jésus-Christ que, soutenu par vos prières, je persévérerai dans ce genre de vie jusqu'à la mort. » Et il fut admis à partager l'existence du saint vieillard ².

Peu de temps après, Pacôme, s'étant aventuré jusqu'à un village abandonné, nommé Tabenne, entendit une voix lui criant du haut du ciel : « Reste ici, et construis-y un monastère, car beaucoup d'hommes désireux d'embrasser la vie monastique viendront ici te trouver. » Le village de Tabenne était situé sur la rive orientale du Nil, vers l'endroit où le fleuve forme un coude, au nord de

1. Cette citation et les divers traits de la vie de saint Pacôme sont empruntés aux documents cités par P. LADEUZE, *Etudes sur le cénobitisme pachômien*, 1 vol. in-8°, Paris, 1898.

2. Quelques solitaires, établis dans les environs, semblent avoir vécu sous la direction spirituelle de Palamon. Mais c'est à tort qu'on a vu là une première organisation de vie cénobitique. LADEUZE, *op. cit.*, p. 164.

Thèbes ¹. Le fait se passait vers l'an 318 ². Pacôme obéit à la voix mystérieuse et les choses arrivèrent comme il lui avait été dit.

Telle fut l'origine de la première institution cénobitique. Pacôme la considéra comme un progrès sur la vie anachorétique, telle qu'elle se pratiquait autour de lui. « La vie du cénobite, disait-il, est plus parfaite que celle de l'anachorète, à raison des vertus dont la société quotidienne des confrères impose la pratique. On y est, de plus, stimulé par la vue des œuvres et des vertus qu'on a sous les yeux. Les imparfaits nous exercent à la mortification, et les parfaits nous montrent la voie à suivre. » Il faut croire que la vie isolée avait eu des inconvénients, favorisé peut-être des pratiques étranges ou indis-crètes ³.

Il fonde la vie cénobitique.

L'évolution de la vie anachorétique vers la vie cénobitique se fit peu à peu. Pacôme agrandissait son habitation à mesure que de nouveaux disciples venaient cohabiter avec lui ; mais plusieurs se contentèrent de bâtir des cabanes dans le voisinage. Pacôme leur donna des règles se rapprochant le plus possible de son idéal. Ainsi, il les détermina à mettre en commun le prix de leurs travaux et à manger ensemble.

Quand le nombre des disciples décidés à mener la vie commune eut atteint la centaine, Pacôme construisit une église dans son monastère. Bientôt, à quelque distance de Tabenne, un second monastère dut se bâtir à Pebôou. Quelques années plus tard, on en comptait jusqu'à neuf. Pacôme se transporta alors à Pebôou. C'est là que se tinrent désormais les assemblées plénières. Ce fut le siège de la nouvelle congrégation.

Organisation de la vie cénobitique.

Car c'est bien d'une congrégation religieuse qu'il s'agissait. Chaque monastère formait comme une petite cité, entourée de murs. Plusieurs maisons s'y élevaient, comprenant chacune une quarantaine de moines, groupés suivant la nature de leur travail. On y distinguait des rues et des quartiers.

1. DOM LEGLERCQ, au mot *cénobitisme*, dans le *Dict. d'arch. chrét.*, t. II, col. 3092.

2. LUCOR, Introduction à l'*Histoire Lausique*, de PALLADIUS, 1 vol. in-12, Paris, Picard, 1912, p. IV.

3. EN OCCIDENT, la marche sera différente. La vie cénobitique n'y apparaîtra que comme une étape vers l'anachorétisme. La règle carthusienne sera considérée comme un perfectionnement de la règle bénédictine. Les deux mouvements n'impliquent pas une contradiction de doctrine. En soi, la vie contemplative est le plus haut degré de la perfection ; mais elle a besoin d'être garantie par des institutions et des probations protectrices.

Premiers
monastères
de femmes.

Le biographe de saint Pacôme raconte qu'un jour sa sœur vint le trouver et lui exprima son désir d'embrasser la vie parfaite. Pacôme lui dit : « Examine-toi, et, si Dieu t'appelle, mes frères te construiront, près du village, une cellule et un petit autel. » Ce fut bientôt tout un monastère qu'il fallut construire, car plusieurs femmes pieuses se rangèrent sous la direction de la sœur de Pacôme. Telle fut l'origine des monastères de femmes en Orient.

Règle
de
saint Pacôme.

La règle donnée par le nouveau fondateur à ses moines fut naturellement plus douce que celle que s'imposaient la plupart des ascètes. Désirant la rendre uniforme et accessible à tous, il fut obligé de tenir compte d'une certaine moyenne de force physique et de ferveur. L'austérité de la règle fut modérée. De plus, elle fut souple.

Caractère
de
cette règle.

« Ne savez-vous pas, disait le bon patriarche, que certains frères, surtout les plus jeunes, ont besoin de quelque relâchement et de quelque repos ? » Il disait aussi : « Laissez à la générosité de chacun l'initiative d'une mortification plus grande. Servez la table avec abondance, afin que chacun, suivant sa ferveur, se prive et progresse dans la vertu. » Palladius nous a conservé un résumé de la règle pacômienne : on permettait à chacun de s'alimenter suivant les besoins de sa santé. Les travaux étaient proportionnés aux forces. La nourriture se prenait dans un local unique. Quand tout le monde était sur le point de manger, on chantait un psaume. On mangeait en silence, la tête couverte du capuchon. Chacun devait apprendre par cœur le Nouveau Testament et être capable de réciter le psautier sans livre. Un noviciat de trois ans était imposé à celui qui se présentait pour être moine. Pendant ce temps, il était surtout appliqué à des travaux corporels. Les trois ans d'épreuve terminés, il était admis au chœur. Ils portaient tous, sur une tunique de lin, sans manches, retenue par une ceinture, un manteau de peau de chèvre et une coule à capuchon. Ils dormaient assis, un peu renversés en arrière, après avoir disposé sur eux une couverture ¹.

Principales
dispositions.

Développe-
ment
prodigieux
de la vie
cénobitique

Palladius raconte que plusieurs monastères possédèrent bientôt des milliers de religieux ². « Lorsque saint Athanase vint visiter, dans la Haute-Thébaïde, ces nombreuses communautés, dont la fidélité lui semblait le principal boulevard de l'orthodoxie, saint Pacôme mena au-devant de lui une immense troupe de moines, tous chantant des

1. PALLADIUS, *Histoire Lausiaque*, trad. LUCOT, Paris, 1912, p. 212-220.

2. *Ibid.*, p. 220-221.

hymnes, tous enflammés de l'esprit qui devait vaincre et enterrer toutes les hérésies. Ce fut comme la première revue de la nouvelle armée de l'Eglise ¹. »

Cette armée nouvelle devait bientôt trouver son emploi pour la défense de la foi et de la discipline. La paix constantinienne, en effet, n'avait pas écarté toute menace d'orage. La protection de l'Eglise par l'Etat, inaugurée par Constantin, n'était ni gratuite ni exempte de périls. Le transfert de la capitale en Orient pouvait devenir une occasion de schisme. Le siècle qui avait vu naître Antoine et Pacôme avait vu paraître Arius. Les schismes et les hérésies seraient à l'avenir d'autant plus redoutables qu'ils pourraient espérer capter la bienveillance impériale. Mais le cénobitisme allait grandir. De l'Orient, il devait gagner l'Occident et couvrir le monde chrétien. C'est dans ses rangs que l'Eglise trouvera ses fils les plus dévoués. De saint Athanase à saint Augustin, de saint Augustin à saint Boniface, de saint Boniface à saint Grégoire VII, le monachisme lui donnera ses plus vaillants apologistes, ses docteurs les plus profonds, ses missionnaires les plus intrépides, ses plus grands papes.

Mission
providentielle
des moines.

1. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. I, p. 66.

APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LE CANON PRIMITIF DE LA MESSE.

Quel fut le canon primitif de la messe ? Y eut-il un formulaire essentiel et premier, d'où sortirent toutes les liturgies ? Le problème ainsi posé paraissait insoluble jusqu'à ces dernières années. La découverte de précieux documents et les patients travaux entrepris sur ces documents par Dom Paul Cagin, religieux bénédictin de Solesmes, semblent y avoir apporté une solution.

En comparant entre eux cinq de ces documents, en particulier les *Canonum Reliquiae*, fragments latins palimpsestes de Vérone, et le *Testament du Seigneur*, manuscrit syriaque publié pour la première fois en 1899 par Mgr Rahmani, patriarche des Syriens unis, Dom Cagin est arrivé à cette conclusion, que la pièce originale, dont ces documents sont des traductions indépendantes les unes des autres, est un texte grec, dont le manuscrit de Vérone présente une traduction latine. Voici cette formule de Vérone :

Gratias tibi referimus, Deus, per dilectum puerum tuum Jesum Christum, quem in ultimis temporibus misisti nobis Salvatorem et Redemptorem et angelum voluntatis tuae, qui est Verbum tuum inseparabilem, per quem omnia fecisti, et beneplacitum tibi fuit ; misisti de caelo in matricem Virginis, qui que in utero habitus incarnatus est, et Filius tibi ostensus est ex Spiritu Sancto et Virgine natus ; qui voluntatem tuam complens, et populum sanctum tibi adquirens, extendit manus, cum pateretur, ut a passione liberaret eos qui in te credi-

Nous vous rendons grâces, ô Dieu, par votre Fils bien-aimé Jésus-Christ, que dans les derniers temps vous avez envoyé Sauveur et Rédempteur et messenger (ange) de votre volonté ; qui est votre Verbe inséparable, par qui vous avez fait toutes choses et (en qui) vous vous êtes complu ; (que) vous avez envoyé du ciel dans le sein de la Vierge, et qui dans ses entrailles s'est incarné et a été manifesté votre Fils, étant né du Saint-Esprit et de la Vierge ; qui, accomplissant votre volonté et conquérant pour vous un peuple saint, a étendu ses mains,

derunt; qui, cumque traderetur voluntariae passioni, ut mortem solvat et vincula diaboli dirumpat, et infernum calcet, et justos illuminet, et terminum figat, et resurrectionem manifestet, accipiens panem, gratias tibi agens, dixit: accipite, manducate: hoc est corpus meum, quod pro vobis confringetur. Similiter et calicem, dicens: hic est sanguis meus, qui pro vobis effunditur: quando hoc facitis, meam commemorationem facitis. Memores igitur mortis et resurrectionis ejus, offerimus tibi panem et calicem, gratias tibi agentes, quia nos dignos habuisti adstare coram te et tibi ministrare. Et petimus ut mittas Spiritum tuum Sanctum in oblationem sanctae Ecclesiae: in unum congregans, des omnibus, qui percipiunt, sanctis, in repletionem Spiritus Sancti, ad confirmationem fidei in veritate, ut te laudemus et glorificemus per puerum tuum Jesum Christum, per quem tibi gloria et honor, Patri et Filio cum Sancto Spiritu, in sancta Ecclesia tua, et nunc et in saecula saeculorum. Amen.

lorsqu'il souffrit, pour délivrer par sa Passion ceux qui ont cru en vous; qui, lorsqu'il était livré à sa Passion librement acceptée, pour détruire la mort et rompre les liens du diable et fouler aux pieds l'enfer et illuminer les justes et fixer un terme et manifester la résurrection, a dit, prenant du pain (et) rendant grâces: Prenez, mangez, ceci est mon corps qui sera rompu pour vous. Semblablement (il prit) le calice, disant: Ceci est mon sang qui est répandu pour vous; lorsque vous faites ceci, vous faites commémoration de moi. Nous souvenant donc de sa mort et de sa résurrection, nous vous offrons le pain et le calice, vous rendant grâces, parce que vous nous avez faits dignes de nous tenir devant vous et de vous servir. Et nous demandons que vous envoyiez votre Esprit-Saint sur l'oblation de la sainte Eglise, que (les) associant en un seul (tout), vous donniez à tous les saints qui (la) reçoivent la plénitude de l'Esprit-Saint pour la confirmation de la foi dans la vérité, afin que nous vous louions et glorifions par votre Fils Jésus-Christ, par qui (soit) à vous gloire et honneur, au Père et au Fils avec l'Esprit Saint, dans votre sainte Eglise, maintenant et pour les siècles. Ainsi soit-il.

« Le morceau qu'on vient de lire, écrit Dom Souben, est évidemment une préface; mais cette préface contient les éléments principaux du canon de la messe dans toutes les liturgies: récit de la Cène, paroles de la consécration, anamnèse, oblation du sacrifice, épiclese rudimentaire en vue de la communion des fidèles, doxologie trinitaire. Cette pièce est donc à la fois une préface et une messe; c'est une messe embryonnaire, où le mouvement de l'action de grâces se poursuit du commencement à la fin. Cette messe est donc une Eucharistie dans toute la force du terme ¹. »

1. Dom SOUBEN, *le Canon primitif de la messe dans les Questions ecclésiastiques*, avril 1909.

Quelle serait l'antiquité de cette formule ? Le savant bénédictin n'hésite pas à la reporter à la période apostolique. Il lui paraît prouvé, en effet, que la formule insérée dans le *Testament du Seigneur* dépend du texte grec primitif, auquel il a fait subir des interpolations conçues dans le sens de l'hérésie monarchienne. Il en résulte que ce texte interpolé porte, par ses archaïsmes, les traces d'une origine très ancienne. Il fait illusion à des « charismes » qui ne se sont produits qu'au premier siècle. On y lit, par exemple : *Eos qui sunt in charismatibus... sustine... qui habent virtutem linguarum roborata, etc.* « Cette question des charismes, conclut Dom Cagin, est, pour un texte qui en est encore saturé, l'équivalent d'un acte de naissance ¹. »

Voir le développement de cette thèse dans Dom Paul Cagin, *l'Eucharistia, canon primitif de la messe*, un vol. in-4°, Paris, Desclée et Picard, 1912, et *l'Anaphore apostolique et ses témoins*, un vol. in-12, Paris, 1919.

II

LETTRE DES ÉGLISES DE LYON ET DE VIENNE AUX ÉGLISES D'ASIE
ET DE PHRYGIE.

Cette lettre, écrite en 177, est une des pièces les plus achevées de l'antiquité chrétienne. Son authenticité ne fait aucun doute. Eusèbe, qui en possédait le texte, l'a reproduite intégralement dans son *Recueil d'anciens actes des martyrs*. Il est possible que saint Irénée en ait été le rédacteur. L'Église de France n'a pas de plus glorieux titre de noblesse.

Les serviteurs du Christ qui habitent à Vienne et à Lyon, dans la Gaule, aux frères d'Asie et de Phrygie, qui partagent notre foi et notre espérance dans la rédemption, paix, grâce et gloire, par le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous n'essayerons pas de retracer l'atrocité des tortures, la fureur et la rage des païens contre les saints, ni tout ce que nos frères ont souffert, la parole n'y suffirait pas et personne n'en saurait donner le récit complet. L'antique ennemi ramassa toutes ses forces et se jeta sur nous, mais comme il avait formé le dessein de notre perte, il y travailla peu à peu, et d'abord il nous fit sentir sa haine. Il ne négligea rien de tout ce que ses artifices lui ont su fournir de moyens contre les serviteurs de Dieu ; à tel point que non seulement l'accès des lieux publics, des thermes et du forum nous était interdit, mais la rue elle-même avait pour nous ses dangers.

La grâce de Dieu combattit pour nous contre le diable, elle soutint

1. Peu importe, par conséquent, la date de la compilation qui a inséré ce texte primitif. Il porte en lui-même la preuve de son antiquité. La traduction française du texte proposé par Dom Cagin est empruntée à Dom SOUBEN, *le Canon primitif de la Messe*.

ceux dont l'âme était moins fortement trempée et trouva, pour les opposer à l'ennemi, des courages non moins inébranlables que le sont de puissantes colonnes ; ce furent eux qui, par leur vigueur, soutinrent tous les assauts du démon. Ceux-ci donc, arrêtés à l'improviste, supportèrent toute sorte d'outrages et de tourments ; ce qui à d'autres eût semblé terrible et interminable leur paraissait insignifiant, tant ils avaient de hâte à rejoindre le Christ, témoignant par leur exemple que les misères de cette vie sont sans comparaison possible avec la récompense qui nous en sera donnée. D'abord ce furent, à l'égard de tous sans exception, des cris, des coups, des arrestations, des confiscations, la chasse à coups de pierre, la prison, en un mot, tout ce qu'une foule furieuse prodigue d'ordinaire à ses victimes. On supporta tout en patience. Ceux qui avaient été arrêtés furent conduits au forum par le tribun et les duumvirs de la cité et interrogés devant le peuple. Tous confessèrent leur foi et furent jetés en prison jusqu'au retour du légat impérial.

Aussitôt arrivé, le légat les fit comparaître et appliquer à la question préalable avec une extrême cruauté. Vettius Epagathus, l'un de nos frères, tout brûlant de charité pour Dieu et pour son prochain, et qui, jeune encore, s'était attiré, pour l'austère perfection de sa vie, les éloges que l'on accorde à la vertu d'un vieillard tel que Zacharie, marchant sans amertume dans les voies tracées par Dieu, impatient de se rendre utile de quelque façon que ce pût être, Vettius donc, qui assistait à l'interrogatoire, ne put se contenir en présence d'une telle iniquité. Saisi d'indignation, il réclama pour lui le droit de défendre les accusés, se faisant fort de prouver qu'ils ne méritaient pas l'accusation d'athéisme et d'impiété. Les gens qui entouraient le tribunal poussèrent contre lui les vociférations ordinaires. Or il était de grande famille. Le légat repoussa sa requête, encore qu'elle fût absolument légale, et lui demanda simplement s'il était chrétien. Oui, dit-il d'une voix vibrante. Il fut alors mis au nombre des martyrs. « Voilà l'avocat des chrétiens », dit le juge en raillant. Vettius possédait au dedans de lui-même l'avocat par excellence, le Saint-Esprit, avec une abondance bien supérieure à celle de Zacharie, puisqu'il lui inspira de se présenter à une mort certaine pour la défense de ses frères. Il fut et ne cesse d'être le disciple de Jésus-Christ et il marche à la suite de l'Agneau partout où il va.

Alors commença l'épreuve des combattants. Les premiers martyrs, ardents et préparés, confessèrent la foi solennellement avec une belle vaillance ; mais ceux qui n'étaient ni préparés ni exercés et dont les forces ne pouvaient supporter une attaque si impétueuse faiblirent. Ces dix malheureux nous furent un sujet de grande douleur et de bien des larmes, en même temps qu'ils refroidissaient l'ardeur de ceux qui, demeurés libres, parvenaient, au prix de mille dangers, à se tenir auprès des martyrs et à ne pas les perdre de vue.

Tous alors nous attendions, muets d'anxiété, l'issue de la confession de la foi, non pas que nous redoutions tellement les tortures, mais nous appréhendions bien plus les apostasies. Chaque jour de nouvelles arrestations venaient remplir les vides laissés par les défections, et bientôt tous les

hommes les plus considérables des deux églises, ceux qui les avaient fondées par leurs travaux, étaient prisonniers. Prisonniers aussi, quoique païens, plusieurs de nos esclaves englobés dans l'ordre d'arrestation en masse donné par le proconsul. Ces malheureux, sous l'inspiration du démon, effrayés par le spectacle des tortures infligées à leurs maîtres et poussés par les soldats de garde, déclarèrent que les infanticides, les repas de chair humaine, les incestes et d'autres abominations que l'on ne saurait dire ni même concevoir, étaient, parmi nous, des réalités, bref, des choses dont nous ne croyons pas que les hommes puissent jamais se rendre coupables. Cette calomnie répandue dans la foule produisit sur-le-champ son effet. Les gens qui, jusqu'à ce moment, à cause des relations de parenté, avaient montré quelque modération à notre égard, furent soudain transportés d'indignation, et crièrent aussi contre nous. Ainsi se trouvait accomplie la parole du Christ : « Un jour viendra où celui qui vous tuera s'imaginera rendre ainsi hommage à Dieu. » Dès lors, les vénérables martyrs soutinrent des tortures telles, que le langage ne peut les dire, et Satan s'acharnait afin de leur arracher une parole coupable.

La fureur du peuple, du proconsul et des soldats s'acharna principalement sur Sanctus, diacre de l'Eglise de Vienne ; sur Maturus, simple néophyte, il est vrai, et néanmoins athlète très généreux du Christ ; sur Attale, natif de Pergame, qui fut toujours la colonne et l'appui de notre Eglise ; sur Blandine enfin, en qui le Christ fit voir que ce qui aux yeux des hommes est vil, informe, méprisable, est en grand honneur auprès de Dieu, qui considère le réel et fort amour, et non de vaines apparences. Nous craignons, en effet, et particulièrement l'ancienne maîtresse de Blandine qui faisait partie du groupe des martyrs, que ce petit corps si chétif ne pût confesser la foi jusqu'à la fin ; mais Blandine se trouva fortifiée de telle manière, que les bourreaux qui se relayaient sur elle, épuisant depuis le point du jour jusqu'au soir toutes sortes de tortures, s'avouèrent finalement vaincus par la fatigue. Ne connaissant plus rien dans leur métier qu'ils pussent lui faire souffrir, ils ne comprenaient pas qu'elle vécût encore, malgré les meurtrissures et les plaies profondes dont son corps était couvert. A les entendre, un seul de tous les supplices qu'elle avait supportés eût dû suffire à la tuer. Elle cependant, pareille à un intrépide athlète, reprenait des forces en confessant sa foi. Ce lui était un réconfort et un repos, elle perdait jusqu'au sentiment de sa souffrance rien qu'à redire : « Je suis chrétienne et il ne se fait rien de mal parmi nous. »

Sanctus endurait avec une force surhumaine tous les supplices que les bourreaux pouvaient inventer. Cependant les impies ne désespéraient pas d'arracher de lui, par l'effroyable horreur des supplices, une parole coupable ; il résista avec tant d'énergie, que l'on ne put lui faire dire ni son nom, ni sa famille, ni sa patrie, ni s'il était libre ou esclave. A toutes les questions, il répondait en latin : « Je suis chrétien. » Cela lui tenait lieu de nom, de cité, de famille, on ne put tirer de lui aucune réponse. Cela suffit à enflammer la rage du proconsul et des bourreaux ; n'ayant plus d'autre tourment à leur disposition, ils lui appliquèrent des lames ardentes sur les parties les plus sensibles du corps. Mais tandis que ses membres

rôtissaient, son âme n'était pas entamée, il persistait dans sa confession, comme s'il eût été baigné et fortifié par la source céleste d'eau vive qui jaillit du corps du Christ. Le corps du martyr attestait tout ce qu'il avait supporté : ce n'était plus qu'une plaie, une meurtrissure ; affreusement tordu, il ne présentait plus aucune forme humaine. Mais le Christ lui-même était au cœur du martyr et portait sa souffrance, réalisait de grands miracles, renversait l'antique ennemi, et montrait aux autres, par un exemple éclatant, que rien n'est à craindre là où se trouve la charité du Père céleste ; il n'y a pas de souffrance là où elle se change en la gloire du Christ.

Quelques jours plus tard, les bourreaux recommencèrent la torture. Ils comptaient que, renouvelant tous les mêmes supplices sur les plaies enflammées, cette fois ils seraient vainqueurs. Le corps était dans un état tel, que, à le toucher de la main, on le faisait bondir de douleur ; tout au moins espérait-on qu'il mourrait dans les tourments, ce qui eût effrayé les autres. Il n'en fut rien. Contre toute attente, le corps du martyr soudainement redressé affronta la seconde torture et reprit son aspect d'homme et l'usage des membres ; la nouvelle torture lui fut, avec l'aide de Dieu, un rafraîchissement et un remède plutôt qu'une peine.

Une femme nommée Biblis était du nombre de ceux qui avaient apostasié ; le diable déjà la comptait sienne et voulait lui faire ajouter un nouveau crime, la poussant, elle qui s'était montrée fragile et lâche, à faire de nouveaux aveux tandis qu'on l'appliquait à la question. Mais, au milieu même de ses souffrances, elle revint à elle, et comme au sortir d'un profond sommeil — la torture lui avait fait ressouvenir des supplices de l'enfer, — elle cria aux païens : « Comment voulez-vous que des gens à qui il n'est pas permis de manger le sang des bêtes, mangent des enfants ! » À partir de ce moment, elle s'avoua chrétienne et subit le sort des autres martyrs.

Comme l'invincible constance que le Christ accordait à ses martyrs avait eu raison de tous les supplices des tyrans, le diable songea à d'autres inventions. On mit les confesseurs dans des cachots obscurs et insupportables, on leur passa les pieds dans les ceps, en les distendant jusqu'au cinquième trou, et on ne leur épargna aucune des cruautés que les geôliers, poussés et surexcités par le diable, avaient à leur disposition pour faire souffrir les victimes ; ce fut à tel point que plusieurs moururent asphyxiés dans les cachots. Dieu, qui montre sa gloire en toutes choses, les réservait à ce genre de mort. D'autres qui avaient subi les tortures les plus barbares, et semblaient ne pouvoir y survivre, eût-on employé à les ranimer tous les genres de remèdes, demeurèrent dans la prison, privés de tout secours humain, mais fortifiés par Dieu et raffermis dans leur âme et dans le corps tout ensemble. Ceux-là relevaient les autres et les consolait. Enfin, les derniers arrêtés, dont le corps n'était pas encore habitué à la souffrance, ne purent supporter l'horreur de la prison ; ils y moururent.

Cependant, le vénérable évêque Pothin, qui gouvernait l'Église de Lyon, était alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, et sa santé était fort ébranlée ; mais si sa débilité présente ne lui laissait que le souffle, son désir du

martyre lui rendait une merveilleuse vigueur. Il fut donc traîné au tribunal. Son corps, ruiné par l'âge et la maladie, était prêt à défaillir, mais son âme restait forte afin que par elle le Christ fût vainqueur. Il fut conduit au tribunal par les soldats, accompagnés des autorités de la ville, et d'une foule qui criait entre autres choses que ce vieillard était le Christ lui-même. Le légat demanda à Pothin quel était le Dieu des chrétiens : « Tu le connaîtras si tu en es digne », répondit le vieil évêque. On l'emmena, et sans respect pour son âge, on le roua de coups ; ceux qui pouvaient l'approcher le frappaient avec les poings et les pieds, les autres lui lançaient ce qui leur tombait sous la main. On aurait cru commettre une faute et une impiété si l'on se fût abstenu de prendre sa part d'impudence envers le malheureux. On croyait par là venger l'injure faite aux dieux. Le vieillard fut jeté demi-mort dans un cachot ; il expira deux jours plus tard.

Alors éclata l'intervention spéciale de Dieu et la miséricorde infinie du Christ ; le cas était rare parmi nous, mais, par la sagesse et l'insinuante bonté de Jésus-Christ, il n'était pas cependant sans exemple. Tous ceux donc qui, depuis la première arrestation, avaient renié la foi, partageaient la prison et le régime des martyrs ; ainsi leur apostasie ne leur avait servi de rien. Ceux, en effet, qui confessaient la vérité étaient incarcérés comme chrétiens, on ne portait contre eux aucune autre accusation ; on retenait les autres sous l'inculpation de crimes d'homicide et de monstrueuses forfaitures, et leur souffrance sans compensation se trouvait plus intolérable que celle de leurs anciens frères ; car pour ceux-ci la joie du martyre, l'attente de la béatitude promise, l'amour du Christ, l'esprit venant du Père, leur étaient un réconfort ; les apostats, au contraire, paraissaient déchirés de remords, à tel point qu'il était aisé de les reconnaître, dans les divers trajets de la prison au tribunal, à leur visage flétri et à leur attitude accablée. Les confesseurs s'avançaient radieux, une sorte de majesté douce et de grâce éclatait sur leurs visages, leurs chaînes étaient une parure nouvelle qu'ils portaient comme une fiancée porte les franges d'or de ses vêtements de nocé : de leur corps s'exhalait le suave parfum du Christ, au point que quelques-uns s'imaginèrent que les martyrs s'étaient fait oindre. Les renégats, la tête basse, misérablement vêtus, malpropres, d'une laideur repoussante, que les païens eux-mêmes traitaient de lâches et d'ignobles, de meurtriers convaincus par leur propre aveu, avaient perdu le nom glorieux et salutaire de chrétiens. Ce contraste suffisait à affermir ceux qui le remarquaient. Aussi voyait-on souvent les chrétiens qu'on arrêtaient s'arranger de manière à confesser de prime abord, afin de s'ôter ensuite toute possibilité de retour.

Plus tard, on répartit les martyrs en plusieurs lots, suivant les genres de supplices ; ainsi les bienheureux confesseurs offrirent à Dieu le Père une seule couronne tressée de fils de nature et de couleurs diversés. Il était juste que les athlètes jusque-là victorieux, qui avaient soutenu de rudes passes et remporté un triomphe éclatant, reçussent la couronne glorieuse d'immortalité. Maturus, Sanctus, Blandine et Attale furent donc amenés aux bêtes dans l'amphithéâtre, afin de récréer les païens par une curée excep-

tionnelle, donnée ce jour-là en l'honneur des chrétiens. Maturus et Sanctus subirent de nouveau toute la série des supplices comme s'ils n'avaient rien souffert auparavant, ou plutôt comme il arrive aux athlètes, qui après plusieurs victoires partielles, luttent enfin pour la couronne. Ils eurent donc à endurer les mêmes atrocités qu'ils avaient déjà supportées, les coups de fouet, les morsures des bêtes qui les traînaient sur le sable, et tout ce que le caprice d'une foule insensée réclamait par ses cris ; puis on les avait assis sur la chaise de fer rougie, et tandis que les membres brûlaient, l'écœurante fumée de la chair rôtie remplit l'amphithéâtre. Loin de s'apaiser, la fureur ne faisait que s'enflammer davantage ; on voulait triompher quand même de la constance des martyrs. Cependant on ne put faire dire à Sanctus une seule parole, sinon celle qu'il n'avait cessé de redire depuis le commencement : « Je suis chrétien. » Pour en finir, on coupa la gorge aux deux martyrs qui respiraient encore. Ils avaient ce jour-là donné le spectacle, et remplacé les scènes variées des combats de gladiateurs. Blandine, pendant tout ce temps, était suspendue à un poteau et exposée aux bêtes. La vue de la vierge suspendue à une sorte de croix, et dont la prière ne cessait pas, fortifiait les frères qui livraient alors leur combat. Sa seule attitude faisait souvenir de Celui qui avait été crucifié pour notre salut, et ils marchèrent à la mort persuadés que quiconque meurt pour la gloire de Jésus-Christ reçoit une vie nouvelle dans le sein du Dieu vivant.

Aucune bête ne toucha le corps de Blandine. On la détacha donc du poteau et on la ramena en prison pour une autre séance. La victoire remportée sur l'ennemi dans ces différentes escarmouches devait rendre la défaite du serpent infernal définitive et inévitable, et affermir la vaillance des frères par son exemple ; car, quoique délicate, infirme et méprisée, lorsqu'elle s'était trouvée revêtue de la force victorieuse du Christ, Blandine avait renversé son adversaire à plusieurs reprises et remporté dans un combat glorieux la couronne immortelle.

La foule réclama à grands cris le supplice d'Attale, car toute la ville le connaissait. Ils s'avança, prêt à combattre, la conscience forte d'une vie irréprochable ; et, en effet, solidement instruit de la doctrine des chrétiens, il n'avait cessé d'être parmi nous le témoin de la vérité. On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre précédé d'un écriteau, sur lequel on lisait en latin : *Celui-ci est Attale, chrétien*. Le peuple écumait de rage, lorsque le légat, ayant appris que le condamné jouissait de la qualité de citoyen romain, ordonna de le ramener en prison avec les autres, et il consulta l'empereur à ce sujet et sur toute l'affaire. On attendit la réponse.

Ce délai ne fut pas infructueux pour les prisonniers, car grâce à l'indulgence des confesseurs, la grâce infinie du Christ se laissa voir de nouveau. En effet, les membres déjà morts de l'Eglise se ranimèrent peu à peu, ceux qui avaient rendu témoignage eurent de la condescendance pour ceux qui l'avaient d'abord refusé ; et l'Eglise, cette vierge mère, conçut encore une fois dans son sein les avortans qui en avaient été arrachés. Grâce aux saints martyrs, ceux qui avaient apostasié rentrèrent dans le sein de l'Eglise, où ils furent conçus de nouveau, et maintenant que la

chaleur de la vie surnaturelle circulait en eux, ils s'entraînaient à confesser la foi. Ressuscités et affermis par la miséricorde de ce Dieu qui veut non pas la mort, mais la conversion du pécheur et son salut, ils se préparèrent à comparaître et à être interrogés de nouveau. La réponse de l'empereur arriva ; elle prescrivait de condamner à la peine capitale ceux qui s'avoueraient chrétiens et de renvoyer sains et saufs ceux qui renieraient la foi. Le jour de la grande foire, qui attirait une foule nombreuse et cosmopolite, le légat donna ordre de faire comparaître les prisonniers. On organisa pour la circonstance une mise en scène théâtrale. A l'interrogatoire, tous ceux qui se trouvaient être citoyens romains furent condamnés à avoir la tête tranchée, les autres furent destinés aux bêtes.

Ceux qui la première fois avaient renié furent alors le sujet d'une grande gloire pour le Christ, car ils lui rendirent témoignage, contrairement à l'attente et aux désirs des païens. On les interrogea séparément en leur faisant entrevoir la liberté comme prochaine, mais ils se déclarèrent chrétiens et furent joints aux autres confesseurs. Ceux-là seuls demeurèrent à l'écart, en qui il n'y avait plus ombre de foi, ni de respect pour la robe nuptiale, ni de crainte de Dieu ; fils de perdition qui, par leur lâcheté, avaient couvert de honte la religion qu'ils suivaient. Quant aux autres, ils furent tous réconciliés et réunis à l'Église. Tandis qu'on appliquait les martyrs à la question, Alexandre le Phrygien, médecin, qui habitait la Gaule depuis plusieurs années, et que tous connaissaient pour son ardente charité et les saintes audaces de son zèle d'apôtre (du reste, la grâce apostolique ne lui avait pas été refusée), se tenait tout prêt du tribunal et encourageait par ses gestes ceux qui étaient appelés à confesser leur foi. La colère de la foule, en voyant les apostats revenus à la foi chrétienne, fut extrême. On accusa hautement Alexandre d'être la cause de ces rétractations coupables. On l'arrêta sur place, et le légat lui demanda qui il était. Il se déclara chrétien, et fut condamné aux bêtes. Le lendemain, il fut amené avec Attale, car le légat n'avait osé le refuser (quoiqu'il possédât le droit de cité romaine) aux réclamations du peuple. Tous deux passèrent par toute la série des tourments qu'on put inventer, et, après un long combat, furent décapités. Alexandre ne prononça pas un mot, ne fit pas entendre un cri ; recueilli en lui-même, il s'entretenait avec Dieu. Quand on fit asseoir Attale sur la chaise de fer rougie et que son corps, brûlé de tous côtés, exhala une odeur abominable, il dit au peuple en latin : « Voilà bien ce qu'on peut appeler manger des hommes. Nous, nous ne mangeons pas d'hommes et nous ne faisons rien de mal. » On lui demanda : « Quel nom a Dieu ? — Dieu, dit-il, n'a pas de nom comme un homme. »

Après que tous eurent été immolés, le dernier jour de la fête, vint le tour de Blandine et d'un garçon de quinze ans, Ponticus. Chaque jour on les conduisait à l'amphithéâtre afin qu'ils fussent témoins des supplices de leurs frères. Chaque jour on les amenait devant les statues des dieux et on leur disait de jurer par ces impies simulacres, mais ils refusaient. Cette fois, le peuple perdit toute mesure ; il fut sans pitié et sans pudeur. On fit épuiser à la pauvre fille et à son jeune ami toute la hideuse série des sup-

plices, qu'on interrompait de temps en temps pour leur dire : « Jurez ! » On n'en vint pas à bout. Comme tous le pouvaient voir, l'enfant était soutenu par la douce parole de sa sœur ; quand il eut achevé la série entière des supplices, doucement il rendit l'âme.

Blandine demeurait la dernière.

Comme une mère qui vient d'animer ses fils au combat et les a envoyés vainqueurs, devant elle, en présence du roi ; suivant à son tour le chemin sanglant qu'ils ont tracé, elle se prépare à les rejoindre, joyeuse, transportée à la pensée de mourir, telle une invitée qui se rend au festin nuptial, plutôt qu'une victime condamnée aux bêtes. Après avoir souffert les fouets, les bêtes, la chaise de feu, elle fut enfermée dans un filet et l'on amena un taureau. Il la lança plusieurs fois en l'air avec ses cornes ; elle, paraissait ne rien sentir, tout entière à son espoir, à la jouissance anticipée des biens qu'elle attendait, poursuivant l'entretien intérieur avec le Christ. Pour finir, on l'égorgea. « Vrai, disaient les Gaulois en sortant, jamais dans nos pays on n'avait vu tant souffrir une femme. »

La fureur et la cruauté contre les saints n'étaient pas satisfaites. Cette populace brutale et barbare, enflammée par la bête, ne pouvait plus être apaisée à volonté ; sa rage trouva à s'assouvir sur les cadavres des martyrs. La honte de sa défaite ne la touchait pas, car elle semblait dépourvue de raison et des sentiments de l'humanité ; la rage du légat et du peuple allait croissant comme va celle de la bête féroce, encore qu'ils n'eussent d'autre raison de nous hair, mais n'est-il pas dit dans l'Écriture : « Que celui qui est souillé se souille encore, que celui qui est juste, se justifie encore ? » Les restes de ceux qui étaient morts en prison avaient été jetés aux chiens, et une garde fut établie de jour et de nuit pour qu'aucun des fidèles ne leur donnât la sépulture. Quant à ce que les bêtes et le feu avaient épargné, lambeaux arrachés à coups de dents, membres rôtis ou carbonisés, têtes coupées, troncs mutilés, on les laissa également plusieurs jours sans sépulture avec une garde de soldats. Les uns frémissaient et grinçaient des dents contre les martyrs, pour lesquels ils eussent voulu des supplices encore plus raffinés. D'autres raillaient et injuriaient, ils rendaient gloire à leurs dieux et leur attribuaient le supplice des martyrs. Quelques-uns, plus humains et qui semblaient nous accorder un semblant de pitié, disaient avec ironie : « Où est leur Dieu ? A quoi leur a servi ce culte qu'ils ont préféré à la vie ? » Tels étaient leurs propos et leurs attitudes. Nous ressentions cependant une extrême douleur de ne pouvoir enterrer les corps. Nous ne pouvions pas profiter de l'ombre de la nuit, et ni l'argent ni les supplications ne purent rien sur l'esprit des factionnaires ; ils gardaient les cadavres avec acharnement, comme s'ils eussent dû gagner beaucoup à les priver de sépulture.

Or donc, les corps des martyrs endurèrent tous les outrages et furent exposés pendant six jours ; ils furent enfin brûlés et réduits en cendres, que l'on jeta dans le Rhône, non loin de là, pour qu'il n'en restât aucune trace sur la terre. Les païens croyaient ainsi vaincre la puissance du Très-Haut et priver les martyrs de la résurrection. « Il fallait, disaient ils, enlever à ces hommes même l'espoir d'une résurrection qui les porte à

introduire dans l'empire une religion nouvelle et étrangère, à mépriser les tortures et à courir joyeusement à la mort. Voyons donc s'ils ressusciteront, et si leur Dieu les protégera et les arrachera de nos mains ! »

Ceux qui s'efforçaient ainsi de copier et d'imiter le Christ, qui, possédant la nature divine, n'a rien ravi à Dieu en s'estimant égal à lui, ces saints, qui se trouvaient si élevés en gloire, qui avaient confessé leur foi non une ou deux fois, mais bien plus souvent, et qui se partageaient entre l'amphithéâtre et la prison, malgré les stigmates du feu, la parure des ecchymoses et des déchirures dont leur corps entier était parsemé, n'osaient s'attribuer le titre de martyrs, ne permettaient pas même qu'on leur donnât ce nom. Si quelqu'un des fidèles, soit par lettre, soit de vive voix, les appelait ainsi, ils le reprenaient vivement. Ce titre de martyr, ils le réservaient particulièrement au Christ, le témoin fidèle et véritable, le premier-né des morts, l'initiateur à la vie de Dieu. Ils l'accordaient aussi à ceux qui avaient déjà obtenu de mourir en confessant la foi. « Ceux-là sont de vrais martyrs, disaient-ils, que le Christ a admis à le confesser. N'a-t-il pas marqué comme d'un sceau leur confession par la mort ? Quant à nous, nous ne sommes que de modestes et humbles confesseurs. » Et au milieu d'un flot de larmes, ils conjuraient les frères d'offrir à leur intention de continuelles prières pour qu'ils fissent une bonne fin. En vérité, ils faisaient bien voir la force des martyrs, répondant aux païens avec une grande liberté et une pleine confiance, et témoignant d'une surprenante force d'âme.

Ils refusaient le titre de martyrs que les frères leur appliquaient déjà ; ils s'humiliaient sous la main de Dieu, par laquelle ils sont maintenant si élevés en sa présence.

Ils aimaient à excuser tout le monde, ils ne condamnaient personne. Ils absolvèrent, ils ne liaient pas.

Bien plus, à l'exemple du saint martyr Etienne, ils priaient pour ceux qui les faisaient si cruellement souffrir : « Seigneur, disaient-ils, ne leur imputez pas ce crime ! » S'il priait pour ceux qui le lapidaient, ne devait-il pas, à plus forte raison, prier pour ses frères ? Le plus dur combat fut celui qu'ils soutinrent contre le diable, pour le maintien de la vraie et sincère charité, car ils voulaient rompre le cou au serpent infernal et lui faire lâcher la proie vivante qu'il croyait tenir.

A l'égard des apostats, ils étaient sans hauteur, sans dédain ; ils leur prodiguaient ce qu'ils avaient, et secouraient avec largesse les indigents. Ils avaient pour eux les entrailles d'une mère miséricordieuse, et répandaient devant Dieu le Père, pour leur salut, d'abondantes larmes.

Ils demandèrent la vie, Dieu la leur accorda ; et ils y firent participer leurs proches, et partout ils parurent vainqueurs devant Dieu. Ils avaient aimé la paix, ils nous l'avaient recommandée, ils s'en allèrent en paix devant Dieu. Ils ne laissèrent ni douleur à leur mère, ni discordes, ni disputes entre leurs frères, mais la joie et la paix, et l'union, et l'amour pour tous.

Alcibiade, l'un des martyrs, pratiquait un genre de vie austère, grossier ; il ne vivait que de pain et d'eau. Il voulut conserver ce régime dans

la prison, mais Attale, après le premier combat qu'il livra dans l'amphithéâtre, eut à ce sujet une vision où il apprit qu'Alcibiade avait tort d'écarter systématiquement telles et telles créatures de Dieu et que sa pratique était d'un fâcheux exemple. Alcibiade obéit à l'observation qui lui en fut faite, et désormais accepta toutes les nourritures sans distinction, en rendant sur elles grâces à Dieu. La grâce divine ne manquait pas aux martyrs, le Saint-Esprit habitait au milieu d'eux.

CATALOGUE DES MARTYRS DE LYON

D'APRÈS LE MARTYROLOGE HIÉRONYMIEN

(Ed. de Rossi-Duchesne, 1894, p. 73).

A Lyon, dans les Gaules, quarante-huit martyrs, ce sont :

Pothin, évêque ; Zacharie, prêtre ; Vitte, Macaire, Asclepiades, Silvius, Primus, Ulpius, Vital, Cominus, Octobres, Philemon, Geminus, Julie, Albin, Grata, Potamia, Pampeia, Rodana, Biblis, Quartia, Materne, Elpis.

Ceux qui furent aux bêtes sont : Sanctus, diacre ; Martyr, Attale, Alexandre, Pontique, Blandine.

Ceux qui moururent dans la prison sont : Ariste, Corneille, Zosime, Tite, Jules, Zotique, Apollon, Geminien, Julie, Ausone, Emélie, Jamnice, Pompeia, Domna, Amélie, Juste, Trophime, Antonia.

Tous ces serviteurs du Christ ont été couronnés sous le règne de Marc-Aurèle Antonin.

Et encore ceux-ci : Vincent, Nina, Priscus, Sepaça, Hilaire, Félix, Gastula.

Et encore en la même ville : Epagatus, Emélie, Donata.

III

LA DIDACHÈ OU LA DOCTRINE DES DOUZE APOTRES.

Ce précieux document, retrouvé et publié en 1883 par Philothée Bryennios, alors métropolitain de Nicomédie, d'après un manuscrit de la bibliothèque du patriarcat grec de Jérusalem, est un écrit de la plus haute antiquité. Funk, Zahn et Schaff en placent la composition entre l'an 80 et l'an 100 de notre ère, « plus rapprochée de l'an 80 que de l'an 100 », suivant M. HEMMER (*Les Pères apostoliques*, Paris, Picard, 1907, t. I, p. xxxv), « et peut-être même plus ancienne », suivant Mgr BATAIFFOL (*Anciennes littératures chrétiennes*, Paris, Lecoffre, 1897, p. 72). Aucun document ne nous donne des révélations plus authentiques et plus précises sur la vie, les mœurs, les coutumes et les constitutions du christianisme à l'époque des origines.

CHAPITRE PREMIER

1. Il y a deux chemins : celui de la vie et celui de la mort. Entre ces deux chemins la différence est grande.

2. Voici le chemin de la vie : Tu aimeras d'abord ton Dieu, qui t'a créé, puis ton prochain comme toi-même ; et enfin, tout ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même, tu ne le feras pas à autrui.

3. Voici l'enseignement renfermé dans ces paroles : Bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour vos ennemis, et jeûnez pour ceux qui vous persécutent. Quel mérite, en effet, d'aimer ceux qui vous aiment ? Les païens ne le font-ils pas ? Aimez donc ceux qui vous haïssent, et vous n'aurez plus d'ennemis.

4. Abstiens-toi des désirs charnels et corporels. A qui t'a donné un soufflet sur la joue droite, présente la joue gauche, et tu seras parfait. Si quelqu'un te demande de faire un mille avec lui, fais en deux ; si quelqu'un t'enlève ton manteau, donne-lui ta tunique ; si quelqu'un t'a pris ton bien, ne le réclame pas : car tu n'en as pas le pouvoir.

5. Donne à quiconque te demande, et ne redemande jamais ce que tu as donné ; car le Père céleste veut que de ses largesses une part soit faite à tous.

Bienheureux celui qui donne selon le commandement, car il est à l'abri de tout reproche ; mais malheur à celui qui reçoit, à moins que le besoin ne l'y oblige ! S'il n'a pas l'excuse du besoin, il rendra compte du motif et du but pour lequel il a reçu ; il sera mis en prison, il sera examiné sur sa conduite et il ne sortira pas de là qu'il n'ait rendu le dernier quart d'as.

6. Il a été dit à ce sujet : Laisse ton aumône se mouiller de sueur dans tes mains, jusqu'à ce que tu saches à qui tu donnes ⁴³.

CHAPITRE II

1. Voici le second commandement de la doctrine ;

2. Tu ne tueras pas, tu ne seras pas adultère, tu ne corrompras pas les

3. *Matt.*, v, 46 ; *Luc*, vi, 27.

3. *Tobie*, xii, 8.

3. *Matth.*, v, 46 ; *Luc*, vi, 32.

4. I *Pierre*, ii, 11 ; *Tite*, ii, 12.

4. *Matt.*, v, 39 ; *Luc*, vi, 29.

4. *Matt.*, v, 48 ; *xxix*, 21.

4. *Matt.*, v, 45.

4. *Matt.*, v, 40 ; *Luc*, vi, 29.

4. *Luc*, vi, 30 ; *Matt.*, v, 42.

4. Cf. I *Cor.* iv, 1, 8.

4. *Luc*, vi, 30 ; *Matt.*, v, 54.

5. *Matt.*, v, 26 ; *Luc*, xxvi, 58.

5. *Thessal.*, v, 22.

enfants, tu ne forniqueras pas, tu ne voleras pas, tu ne feras pas d'incantations, tu ne prépareras point de philtres, tu ne tueras pas l'enfant dans le sein de sa mère, ni celui qui vient de naître. Tu ne désireras pas le bien de ton prochain.

3. Tu ne proféreras pas de parjure, ni de faux témoignage, ni de paroles médisantes. Tu ne garderas point de rancune.

4. Tu n'auras pas deux manières de penser ni de parler. La duplicité de langage est un piège de mort.

5. Ta parole ne sera ni mensongère ni vide, mais efficace.

6. Tu ne seras ni avare, ni rapace, ni méchant, ni orgueilleux. Tu ne formeras point de mauvais desseins contre ton prochain.

7. Tu n'auras de haine pour personne : tu reprendras les uns, en priant pour eux, et tu aimeras les autres plus que ta propre vie.

CHAPITRE III

1. Mon fils, fuis tout mal et tout ce qui lui ressemble.

2. Ne sois pas colère, car la colère conduit au meurtre, ni jaloux, ni querelleur, ni emporté, car de tous ces vices naissent les meurtres.

3. Mon fils, fuis la convoitise, car elle conduit à l'impudicité, évite les propos obscènes et les regards immodestes, car ils donnent naissance à l'adultère.

4. Mon fils, ne sois pas augure, car cela conduit à l'idolâtrie, ni enchanteur, ni astrologue, ni purificateur, et ne regarde même pas ces choses, car d'elles toutes naît l'idolâtrie.

5. Mon fils, ne sois pas menteur, car le mensonge conduit au vol, ni ami de l'argent ou de la vaine gloire, car de tout cela naissent les vols.

6. Mon fils, ne sois pas enclin au murmure, car il conduit au blasphème, ni présomptueux, ni mal intentionné, car de tout cela naissent les blasphèmes. Sois doux, puisque les doux posséderont la terre.

7. Sois longanime, miséricordieux, sans malice, paisible, bon, et garde toujours en tremblant les discours que tu as entendus.

8. Tu ne t'élèveras pas, tu ne laisseras pas la témérité entrer dans ton âme.

9. Ton âme ne se liera pas avec les superbes, mais elle aura commerce avec les justes et les humbles.

10. Accepte comme bonnes toutes les choses extraordinaires qui peuvent t'arriver, sachant que, sans Dieu, elles n'arriveraient pas.

6. Cf. *Coloss.*, vi, 8 ; *Gal.*, v, 20 ; *Mat.*, v, 5,

10. Cf. I *Thessal.*, i, 5 ; xiv, 15 ; *Col.*, iii, 12 ; *Ephes.*, iv, 32 ; *Rom.*, xii, 16 ; *Luc.*, xviii, 24.

CHAPITRE IV

1. Mon fils, de celui qui te parle la parole de Dieu, tu te souviendras nuit et jour, et tu l'honoreras comme le Seigneur, car là où l'autorité du Seigneur est l'objet des discours, là est le Seigneur.

2. Tu rechercheras tous les jours la compagnie des saints, afin de trouver un appui dans leurs paroles.

3. Tu ne feras pas la division, mais tu pacifieras ceux qui sont en guerre, tu jugeras avec droiture, sans faire acception de personnes, pour prononcer contre les transgressions.

4. Tu ne douteras pas s'il (le jugement de Dieu ?) viendra ou non.

5. Ne deviens pas (comme celui) dont les mains s'ouvrent pour recevoir, se ferment quand il faut donner.

6. Si tu possèdes, tu donneras de tes propres mains la rançon de tes péchés.

7. Tu n'hésiteras pas à donner et, après avoir donné, tu ne murmureras pas, car tu apprendras quel est celui qui récompense noblement.

8. Tu ne rebuieras pas le nécessaire, mais tu feras part de tout à ton frère, et tu ne diras pas que c'est ton bien, car si vous êtes en communion pour le (bien) immortel, combien plus pour les choses périssables !

9. Tu ne retireras point ta main de dessus ton fils ou de dessus ta fille, mais dès le jeune âge tu leur apprendras la crainte de Dieu.

10. Tu ne commanderas pas avec amertume à ton serviteur ou à ta servante, qui espèrent dans le même Dieu que toi, de peur qu'ils ne perdent la crainte de Dieu, votre commun maître ; car il ne vient pas appeler les hommes selon l'apparence, mais ceux que l'esprit a rendus prêts.

11. Et vous, serviteurs, vous serez soumis à vos maîtres comme à l'image de Dieu avec révérence et crainte.

12. Tu haïras toute hypocrisie et tout ce qui déplaît au Seigneur. Tu n'abandonneras pas les commandements du Seigneur, tu garderas ce que tu as reçu, n'y ajoutant rien, n'en retranchant rien.

13. Dans l'assemblée (de l'Eglise) tu confesseras tes fautes et tu n'iras pas à la prière avec une conscience mauvaise. Tel est le chemin de la vie.

CHAPITRE V

1. Voici quel est le chemin de la mort : Avant tout il est mauvais et plein de tout ce qui est maudit : meurtres, adultères, convoitises, fornica-

1. *Heb.*, xiii, 7 ; *Luc*, x, 16.

9. *Ephes.*, vi, 4.

10. *Ephes.*, vi, 5, 9 ; *I Tim.*, vi, 11 ; *I Cor.*, vii, 2.

11. *Jac.*, v, 16 ; *I Joan.*, i, 8, 9.

12. *Deutér.*, vii, 32 ; *Ap.*, xii, 14, 18.

tions, vols, idolâtries, magies, empoisonnements, pillages, faux témoignages, hypocrisies, duplicité du cœur, fourberie, orgueil, méchanceté, arrogance, cupidité, propos obscènes, jalousie, témérité, hauteur, ostentation.

2. (Dans ce chemin s'engagent) les persécuteurs des bons, les ennemis de la vérité, les amis du mensonge, ceux qui ne connaissent pas la récompense de la justice, qui ne s'attachent ni au bien ni à la droiture, qui veillent, non pour le bien, mais pour le mal.

3. Loin d'eux est la douceur et la patience ; ils aiment la vanité, poursuivent la rétribution, sont sans pitié pour le pauvre, sans compassion pour celui que la douleur accable, sans connaissance de celui qui les a faits, meurtriers d'enfants, corrupteurs de la créature de Dieu ; ils rebutent le nécessaire, accablent l'opprimé, avocats des riches, juges iniques des pauvres, chargés de tous les crimes. Puissiez-vous, ô mes enfants, être délivrés de tous ces (malheureux) !

CHAPITRE VI

1. Veille à ce que personne ne t'égare loin de ce chemin de la Doctrine, car il t'enseigne en dehors de Dieu.

2. Si tu peux porter entier le joug du Seigneur, tu seras parfait ; si tu ne le peux pas, fais ce que tu peux.

3. Quant à la nourriture, supporte ce que tu peux, mais abstiens-toi soigneusement de ce qui est sacrifié aux idoles, car ce culte s'adresse à des dieux morts.

CHAPITRE VII

1. Pour ce qui est du baptême, baptisez de la façon suivante : après avoir préalablement dit tout ce qui précède, baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, dans l'eau vive.

2. Si tu n'as pas d'eau vive, baptise avec dans une autre eau ; et si tu ne peux te servir d'eau froide, prends de l'eau chaude. Si tu n'as ni l'une ni l'autre, verse sur la tête trois fois de l'eau au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

3. Avant le baptême, doivent jeûner le baptisant et le baptisé, ainsi que d'autres, s'ils le peuvent. Quant à celui qui est baptisé, tu l'obligeras à jeûner un jour ou deux d'avance.

CHAPITRE VIII

1. Que vos jeûnes ne coïncident pas avec ceux des hypocrites : ceux-ci jeûnent le lundi et le jeudi ; pour vous, jeûnez le mercredi et le vendredi ;

3. *Act.*, xv, 29.

. *Matt.*, xxviii, 19.

1. *Matt.*, vi, 16.

(littéralement : « Ceux-ci jeûnent le second jour du sabbat et le cinquième ; pour vous, jeûnez le quatrième et le jour de la Parascève. »)

2. Ne priez pas comme les hypocrites, mais comme le Seigneur l'a ordonné dans son Evangile ; priez ainsi :

3. Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal ; car à vous est la puissance et la gloire dans tous les siècles.

4. Vous prierez ainsi trois fois par jour.

CHAPITRE IX

1. Pour ce qui est de l'action de grâces, vous rendrez grâces ainsi d'abord pour le calice : Nous te rendons grâces, ô notre Père, pour la sainte vigne de David ton serviteur, que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur ; à Toi la gloire dans tous les siècles !

2. Et pour la fraction (du pain) : Nous te rendons grâces, ô notre Père, pour la vie et la science que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur ; à Toi la gloire dans tous les siècles !

3. De même que ce pain rompu était dispersé sur les collines et qu'il est devenu, par le soin de ceux qui l'ont recueilli, un seul morceau, qu'ainsi soit rassemblée ton Eglise des extrémités de la terre dans ton royaume ; car à Toi est la gloire et la puissance, par Jésus-Christ dans tous les siècles.

4. Que personne ne mange ni ne boive de votre Eucharistie, si ce n'est ceux qui ont été baptisés au nom du Seigneur, car c'est à ce sujet que le Seigneur a dit : Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint.

CHAPITRE X

1. Dès que vous êtes rassasiés, rendez grâces ainsi :

2. Nous te rendons grâces, Père saint, pour ton saint nom que tu as fait habiter dans nos cœurs, et pour la science, la foi et l'immortalité que tu nous as fait connaître par Jésus, ton serviteur ; à Toi la gloire dans tous les siècles !

3. O Maître tout-puissant, tu as tout créé à cause de ton nom. Tu as donné le manger et le boire aux hommes pour qu'ils te rendent grâces ; à

3. *Matt.*, vi, 9-13.

1. Cf. *Luc.*, xxii, 14, 17 ; Cf. *Joan.*, xv.

3. Cf. *Mat.*, xxiv, 31.

4. *Matt.*, vii, 6.

3. *Joan.*, xvii, 15 ; *Mat.*, xxvi, 31 ; *Mat.*, xxv, 34.

nous, tu as daigné accorder la nourriture et le breuvage spirituels et la vie éternelle par ton Sauveur. Avant tout nous te rendons grâces de ce que tu es puissant ; à toi la gloire dans tous les siècles ! Souviens-toi, Seigneur, de ton Eglise pour la délivrer de tout mal et pour la perfectionner dans ton amour, et réunis-la des quatre vents, pour la sanctifier, dans ton royaume que tu as préparé pour elle ; car à Toi est la puissance et la gloire dans tous les siècles.

4. Que la grâce arrive et que ce monde passe. Hosanna au Dieu de David ! Si quelqu'un est saint, qu'il vienne, si quelqu'un ne l'est pas, qu'il se repente. Maranatha (le Seigneur vient !) Amen ! Pour les prophètes, vous les laisserez rendre grâces aussi longtemps qu'ils voudront.

CHAPITRE XI

1. Si donc quelqu'un vient et vous enseigne tout ce qui vient d'être dit, recevez-le.

2. Mais si ce docteur, détourné lui-même (de la bonne voie), enseigne une autre doctrine, de manière à détruire (ce qui a été dit), ne l'écoutez pas. Enseigne-t-il au contraire de manière à augmenter la justice et la connaissance du Seigneur, recevez-le comme le Seigneur.

3. En ce qui concerne les apôtres et les prophètes, agissez selon la prescription de l'Évangile. Que tout apôtre venant chez vous soit reçu comme le Seigneur. Mais qu'il ne reste qu'un seul jour, et, s'il y a nécessité, que deux jours, mais s'il en reste trois, c'est un faux prophète. En partant, que l'apôtre ne reçoive rien, si ce n'est du pain pour aller jusqu'à la station voisine. S'il demande de l'argent, c'est un faux prophète.

4. Lorsqu'un prophète parle en esprit, gardez-vous de l'éprouver ou de le condamner, car tout péché sera remis, mais ce péché-là ne sera point remis.

5. Tout homme qui parle en esprit, n'est point prophète, mais seulement s'il a les mœurs du Seigneur ; c'est donc à la conduite qu'on connaîtra le faux et le vrai prophète.

6. Et tout prophète qui fait dresser la table, en esprit, n'en mange point, sinon, c'est un faux prophète. Et tout prophète qui enseigne la vérité, s'il ne fait pas ce qu'il enseigne, est un faux prophète.

7. Tout prophète éprouvé, véridique, travaillant au mystère terrestre de l'Eglise, mais n'enseignant pas à faire tout ce qu'il fait lui-même, ne sera pas jugé parmi vous. Il aura son jugement près de Dieu. Car les anciens prophètes ont agi de même.

8. Si quelqu'un dit en esprit : donne-moi de l'argent, ou bien d'autres choses, ne l'écoutez pas. S'il sollicite votre charité en faveur des autres, que personne ne le juge.

4. *Mat.*, XXI ; I *Cor.*, XVI, 22 ; Cf. *Mat.*, I, 5, *seq.*, VII, 15, *seq.* ; *Luc.*, IX, I *seq.* ; X, 4, *seq.*

4. *Matt.*, XII, 31.

6. *Matt.*, XXII, 3.

CHAPITRE XII

1. Que quiconque vient au nom du Seigneur soit reçu (d'abord) ; après quoi, à l'épreuve vous verrez le pour et le contre, car vous aurez l'intelligence.

2. Si celui qui vient (à vous) est un voyageur (sans demeure), secourez-le autant que vous pouvez, mais il ne demeurera auprès de vous que deux ou trois jours, si nécessité il y a.

3. S'il veut s'établir parmi vous, et qu'il soit artisan, qu'il travaille et qu'il mange. S'il n'a point de métier, pourvoyez, selon votre sagesse, à ce qu'un chrétien ne vive pas parmi vous inoccupé.

4. S'il ne veut pas se conduire de la sorte, c'est un trafiquant (de la doctrine) du Christ. Tenez-vous en garde contre de semblables personnages.

CHAPITRE XIII

1. Tout prophète véritable voulant s'établir parmi vous, est digne de (recevoir) sa nourriture. De même, un docteur véritable est digne, lui aussi, autant qu'un artisan, de recevoir sa nourriture.

2. Vous prendrez et donnerez aux prophètes tout premier produit de la cuve à faire le vin, de l'aire, des bœufs et des brebis, car ils sont vos grands prêtres.

Si vous n'avez point de prophète, donnez aux pauvres. Si tu fais de la pâte de grain, prends le premier morceau, et donne-le selon le commandement.

3. Pareillement, si tu ouvres un vase de vin ou d'huile, prends le commencement et donne-le aux prophètes.

4. Prends de même les prémices de l'argent, du vêtement et de tout bien, comme il te semble, et donne-le selon le commandement.

CHAPITRE XIV

1. Au jour du Seigneur, réunissez-vous, rompez le pain, et faites les cérémonies eucharistiques, après avoir préalablement confessé vos péchés afin que votre offrande soit pure.

2. Et quiconque a une affaire pendante avec son ami, qu'il ne vienne pas à votre réunion, jusqu'à ce qu'il l'ait terminée, afin que votre sacrifice ne soit pas profané. Car c'est de ce sacrifice que le Seigneur a dit : En tout lieu, en tout temps (vous devez) m'offrir un sacrifice pur : parce que je suis un grand Roi, dit le Seigneur, et mon nom est admirable parmi les nations.

3. II *Thessal.*, III, 8, 12.

1. *Matt.*, X, 10.

2. *Matt.*, V, 23-24 ; *Malachie*, II, 1.

CHAPITRE XV

1. Ordonnez-vous donc des évêques et des diacres dignes du Seigneur, des hommes doux, exempts d'avarice, vrais, sincères et éprouvés, car eux aussi accomplissent pour vous les cérémonies liturgiques des prophètes et des docteurs. Ne les méprisez donc pas, car ils sont parmi vous les notables avec les prophètes et les docteurs.

2. Reprenez-vous les uns les autres, non avec colère, mais en (esprit de) paix, comme il vous est dit dans l'Évangile, et que personne ne parle à celui qui se conduit mal à l'égard de son prochain, et qu'il n'entende rien de vous jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence.

3. Pour vos prières, vos aumônes et toutes vos actions, faites-les comme il vous est dit dans l'Évangile du Seigneur.

CHAPITRE XVI

1. Veillez sur votre vie, que vos lampes ne s'éteignent pas, et que vos reins ne soient jamais déliés ; soyez prêts, car vous ne savez pas l'heure à laquelle le Seigneur viendra.

2. Vous vous réunirez souvent, cherchant ce qui convient à vos âmes. Toute la durée de votre foi ne vous servira de rien, si vous n'êtes parfait au dernier moment.

3 Car aux derniers jours les faux prophètes et les corrupteurs se multiplieront, les brebis se changeront en loups et l'amour se changera en haine.

4. L'iniquité augmentant, ils se haïront les uns les autres, se persécuteront et se trahiront (mutuellement).

5. Et alors le séducteur du monde paraîtra comme le fils de Dieu ; il fera des signes et des prodiges ; la terre sera livrée à ses mains, et il fera des iniquités telles qu'on n'en vit jamais depuis le commencement du monde.

6. Alors la création humaine viendra au feu de l'épreuve et beaucoup seront scandalisés et périront, mais ceux qui seront restés fermes dans la foi seront sauvés sous cet écrasement même.

7. Alors paraîtront les signes de la vérité, d'abord le signe de l'ouverture du ciel, ensuite le signe du son de la trompette, et en troisième lieu la résurrection des morts ; non pas de tous, mais, comme il est dit : le Seigneur viendra et tous ses saints avec lui.

8. Alors le monde verra le Seigneur venant sur les nuées des cieux.

1. *Matt.*, xxiv, 41, 44.

5. *Matt.*, xxiv, 10, 11.

6. *Matt.*, xxiv, 10, 13.

7. *Matt.* xxiv, 3, 20, 31 ; *Thessal.*, v, 13, 27 ; *I Cor.*, xv, 51.

IV

L'ÉDIT DE MILAN.

Le texte officiel de cet édit nous a été conservé par Lactance (*De mort. pers.*, 48), à l'exception du préambule, que nous connaissons seulement par la traduction grecque d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. X, ch. iv). Nous reproduisons la traduction française de M. Paul Allard.

« Depuis longtemps déjà nous avons reconnu que la liberté de religion ne doit pas être contrainte, mais qu'il faut permettre à chacun d'obéir, pour les choses divines, au mouvement de sa conscience. Aussi avons-nous permis à tous, y compris les chrétiens, de suivre la loi de leur religion et de leur culte. Mais parce que, dans le rescrit où leur fut concédé cette faculté, de nombreuses et diverses conditions avaient été énumérées, peut-être à cause de cela quelques-uns y renoncèrent après un certain temps. C'est pourquoi, quand moi, Constantin Auguste, et moi, Licinius Auguste, nous nous sommes rencontrés heureusement à Milan, pour y traiter de tous les intérêts qui importent à la tranquillité publique, nous avons cru que l'affaire la plus considérable, et qui devait être réglée la première, était celle du respect dû à la Divinité, et qu'il fallait donner aux chrétiens et à tous les hommes la liberté de suivre chacun la religion de leur choix : puisse cette pensée plaire à la Divinité qui réside dans le ciel, et la rendre propice à nous et à tous ceux qui nous sont soumis ! Nous avons donc jugé salutaire et raisonnable de ne refuser à personne la permission de donner sa préférence au culte des chrétiens, afin que la Divinité suprême, dont nous suivons par un choix libre la religion, nous accorde en toutes choses sa faveur accoutumée et sa bienveillance. Sache donc Votre Excellence qu'il nous a plu de supprimer toutes les conditions qui, dans les rescrits que vous avez précédemment reçus, étaient imposées au sujet des chrétiens ; nous voulons simplement aujourd'hui que chacun de ceux qui ont la volonté de suivre la religion chrétienne le puisse faire sans crainte d'être aucunement molesté. Voilà ce que nous avons cru devoir signifier à votre sollicitude, afin que vous compreniez que nous avons donné à ces chrétiens l'absolue liberté d'observer leur religion.

Ce que nous leur accordons, Votre Excellence doit comprendre que nous l'accordons aussi aux autres, qui auront la liberté de choisir et de suivre le culte qu'ils préfèrent, comme il convient à la tranquillité de notre temps, afin que nul ne soit lésé dans son honneur ou dans sa religion.

Nous avons aussi décidé que si les lieux où les chrétiens avaient auparavant coutume de se réunir, et dont il a été déjà question dans les instructions envoyées à votre office, ont été auparavant aliénés soit par le fisc, soit par quelque particulier, ils soient restitués aux chrétiens sans indemnité, sans aucune répétition de prix, sans délai et sans procès. Ceux qui les ont reçus en don ou même qui les ont achetés seront obligés de les

rendre aussi promptement que possible ; s'ils pensent avoir droit, en retour, à quelque marque de notre libéralité, qu'ils s'adressent au vicaire (du préfet de la province). Mais toutes ces choses devront être immédiatement remises au corps des chrétiens. Et comme ces mêmes chrétiens ne possédaient pas seulement des lieux d'assemblées, mais aussi d'autres propriétés appartenant à leur corporation, c'est-à-dire aux églises, non à des particuliers, vous ordonnerez, en vertu de la même loi, que sans aucune excuse ou discussion, ces propriétés soient rendues à leur corporation et à leurs communautés, en observant la règle ci-dessus posée, c'est-à-dire en faisant espérer une indemnité de notre bienveillance à ceux qui auront restitué sans répétition de prix. En toutes ces choses vous devrez prêter votre assistance à ce même corps de chrétiens, afin que notre ordre soit rapidement accompli, car il est favorable à la tranquillité publique. Veuille, comme il a été dit plus haut, la faveur divine, que nous avons déjà éprouvée en de si grandes choses, nous procurer toujours le succès, et en même temps assurer la félicité de tous ! Afin que cet acte de notre bienveillance ne demeure ignoré de personne, ayez soin de lui donner en tout lieu la publicité officielle.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A**
- Aaron, 124.
 Abercius, 261.
 Abraham, 80, 114, 290.
 Acace, évêque d'Antioche de Pisidie, 345-346.
 Académie, 151, 216.
 Acci, 169.
 Achaïe, 111, 165.
 Achillée (saint), 290.
 Acilius Glabrio, 146.
Acta Pilati, 416.
Acta sancti Pionii, 327, 344.
Acta sancti Thomæ, 163.
Actes des Apôtres, 128.
Actes apocryphes de saint André, 165.
 Adonis, 104, 107.
Adon (martyrologe d'), 169.
Adversus hæreses, 241, 243-247.
Adversus nationes d'Arnobe, 420.
 Ælia Capitolina, 200, 201.
 Ælianus, proconsul d'Afrique, 447.
 Æmilianus, consul, 331.
 Afrique, 91, 164, 166, 280, 285, 294, 297, 341, 346-351, 355, 360, 362, 380, 383, 439-443, 447, 451, 452.
 Agab le prophète, 74.
 Agapé (sainte), 197.
 Agathe (sainte), 343.
 Agnès (sainte), 411-412, 466.
 Agricola, 402.
 Agrippa Ier, 61, 62.
 Agrippa II, 31.
 Ainai, 221.
 Aix-en-Provence, 173, 177.
 Akiba, 199, 201.
 Alaric, roi des Visigoths, 136.
 Albe, 466.
 Albi, 171.
 Albinus, 101.
 Alcibiade (saint), 279, 499-500.
 Alexamène, 283.
 Alexandre (saint), pape, 194-195.
 Alexandre (saint), martyr, 197.
 Alexandre (saint), 272.
 Alexandre, philosophe gnostique, 242.
 Alexandre le fondateur, 85.
 Alexandre, évêque de Jérusalem, 306, 332.
 Alexandre, disciple de Montan, 280.
 Alexandre le Charbonnier (saint), 333.
 Alexandre le Phrygien (saint), 497.
 Alexandre Sévère, 290, 305, 322, 327.
 Alexandrie, 21, 69, 139, 140, 141, 155, 160, 175, 204, 205, 275, 276, 278, 289, 300, 307, 309, 323, 332, 340, 360, 376, 383, 384.
 Aloges, 299, 321.
 Alpes, 174.
 Alphée, 448.
 Alphonse IV d'Aragon, 179.
 Altin (saint), 171.
 Amadour (saint), 171.
 Amasie, 460.
 Amator (saint), 171.
 Ambroise, 305, 313, 322, 323-324.
 Ammonius, évêque de Thmuis, 383.
 Ammonius Saccas, 305, 307.
 Ampèle (saint), 408.
 Ampliatus, 113.
 Ampliatus (saint), 272.
 Anaclet ou Clet (saint), pape, 137.
 Ananie (le prêtre), 73.
 Ananie, 37, 42, 65.
 Anatole de Laodicée, 376.
 Ancyre (concile d'), 380, 456-458.
 Andéol (saint), 290.
 André (saint), 127, 144, 164-165.
 Andronicus, 87.
 Anicet (saint), pape, 210, 265, 267.
 Anio, 198.
 Angora (voir Ancyre).
 Anianus, consul, 456.
 Anne, pontife, 22, 34, 48.
 Anne II, grand prêtre, 101.
 Anne de Bretagne, 179.
 Antère (saint), pape, 322, 324.
 Anthyme, évêque de Nicomédie, 406.

- Antioche de Syrie, 21,
 59, 60, **70-102**, 110,
 160, 175, 189, 196,
 326, 330, 332, 345,
 353, 360, 375, 383,
 384, 387, 389, 417,
 456, 467.
 Antioche (concile d'), 380.
 Antioche de Pisidie, 75,
 345.
Antithèses de Marcion,
 243.
 Antoine (Marc), 139.
 Antoiné d'Héraclée (saint),
385, 386, 417, 418,
 479, 480, 482, 487.
 Antonia (la tour), 61.
 Antonin le Pieux, 203,
 209, 212, 213, 215,
 272, 273.
 Antonins (les empereurs),
 185.
 Anulinus, proconsul, 406,
 443, 444, 445.
 Aphaque, 475.
A Philargius, sur la con-
substantialité, 333.
 Aphrodise (saint), 171.
 Aphrodite, 104.
 Apocalypse, 85, 119, 129,
 131, 132, 147, **148-**
151, 279.
 Apollinaire, 229.
 Apollinaire d'Hiérapolis,
 297.
 Apolline (sainte), 340.
 Apollon de Daphné, 70.
 Apollonius (saint), 226.
 Apollonius de Tyane, 284,
 290, 419.
Apologétique de Tertul-
 lien, 249-250, 252.
Apologie d'Aristide, 227.
 Apollon, 141, 151, 343.
 Appienne (voie), 219, 371,
 474.
 Apt, 449.
 Apulie, 406.
 Aquila (saint), 113, 194.
 Aquila, **200-201**, 310.
 Aquila, préfet de Rome,
 289.
 Aquilée, 324, 449.
 Arabie, 73, 275, 366.
 Arabes, 452.
 Aratos, 113.
 Aréopage, 111, 112.
 Aristide, **227**, 228.
 Aristobule, 113.
 Ariston de Pella, 199.
 Aristote, 205, 317.
 Arius, 487.
 Arles, 169, 175, 196,
 328, 436, **448-449**.
 Arles (concile d'), 449-
 450, 453-455, 456.
 Arménie, 164, 408, 423.
 Armentaire de Riez, 379,
 380.
 Arnobe, 390, 418, 420.
 Arpi, 449.
 Artémon, 317, 388.
 Asie, 104, 116, 117, 139-
 142, 144, 147, 156,
 166, 189, 196, 219,
 220, 221, 265, 266,
 341, 343, 416.
 Asie Mineure, 119, 157,
 172, 185, 189, **284**,
 332, 353, 360.
 Assyrie, 53.
 Astyage, 164.
 Astorga, 359.
 Athanase (saint), 481,
 486.
 Athénagore, **228**, 426.
 Athènes, 21, 110, **111**,
 112, 168, 180, 210,
 299.
 Athénodore, 332.
A Théopompe, sur l'impos-
sibilité divine, 333.
 Attale (saint), 221, 493,
 495, 496, 497, 499,
 500.
 Augure (saint), 374.
 Auguste, empereur, 437.
 Augustin (saint), 60, 297.
 Aurélien, empereur, 330,
 338, 375, 376, 377,
 378, 392, 399, 467.
 Aurélienne (voie), 448.
 Austreimoine (saint), 171,
 328.
 Autun, 171, 220, 449.
 Aventin, 120.
 Aventin (saint), 171.
Aventures de Mathias et
d'André, 165.
 Avignon, 177.
 Aya Soulouk, 161.
 Azot, 57.

B

- Baal, 104.
 Babylone, 119.
 Babylonie, 391.
 Babilas (saint), 326, 343.
 Bacchius, 216.
 Bahram Ier, roi de Perse,
 391.
 Balbin, 324.
Banquet des dix vierges,
 419.
 Barbe (sainte), 322, 324.
 Bar-Cochébas (Bar-Coz-
 bad), 199.
 Bar-Cozbad (Bar-Coché-
 bas), 199.
 Barnabé (saint), 37, **71-**
72, 73, 74-78, 81, 86,
 87.
Barnabé (épître de), 125.
 Barthélemy (saint), **164**.
 Basile (saint), 333.
 Basié d'Amasie, 456, 460.
 Basilide, philosophe gnos-
 tique, 156, 204.
 Basilide, évêque de Mé-
 rida, 359.
 Basse-Egypte ou Thé-
 baïde, 480.
 Bassianus, 282.
 Bassus (saint), 348.
 Basti, 449.
 Batanée, 146.
 Bayeux, 171.
 Beauvais, 171.
 Beneventum, 449.
 Benoît XII, pape, 179.
 Benoît XIII, 179.
 Benoît XIV, 303.
 Berbères, 347.
 Bérée, 110.
 Bergoiate (Bourg Saint-
 Andéol), 290.
 Bérte, 69.
 Béthel, 53.
 Bethléem, 23, 193, 467,
 469.
 Bétique, 449.
 Béziers, 171.
 Biblis (sainte), 494.
 Bilella, 170.
 Bithynie, 103, 147, 165,
 185, 478.
 Blandine (sainte), 221,
 222, 223, 272, 493
 495, 496, 497, 498.

- Bourges, 171, 176.
 Bourg Saint-Andéol (Ber-
 goïate), 290.
 Bordeaux, 449.
 Botrus, 441.
 Brescia, 428.
 Brigitte de Suède (sainte),
 179.
 Burrhus, 115, 116, 120.
 Byblos, 69, 104.
 Byzance, 317.
- C**
- Cadix, 169.
 Cagliari, 449.
 Cahors, 171.
 Caïphe 22, 34, 48, 59.
 Caius (saint), pape, 377.
 Caius, 294, 315.
 Caligula, 61, 62, 104.
 Calliste (saint), pape, 281,
291-293, 318, 319-
 321.
 Calliste (catacombe de)
 369, 370, 381, 407.
 Calocère, 331.
 Camargue (la), 177.
 Cambrai, 171.
 Campanie, 210.
 Candace (la reine), 42,
 43, 57.
Canons d'Hippolyte, 258,
 260, 268.
 Capène (la porte), 107.
 Capito, 444.
 Capitole, 445.
 Capone, 449, 466.
 Cappadoce, 165, 277, 305,
 334, 335.
 Caracalla, 282, 290, 342.
 Carie, 141.
 Carpocrate, 205, 231.
 Carthage, 104, 166, 175,
 225, 248, 257, 283,
 286, 289, 335, 336,
 347, 348, 353, 358,
 359, 360, 366, 380,
 384, 409, 440, 442,
 443, 449, 451.
 Cassien, 385.
 Cassien (saint), martyr,
 402-403.
 Cassius, jurisconsulte,
 271.
- Catane, 343.
 Catherine de Sienne
 (sainte), 179.
 Caystre, 141.
 Cécile (sainte), 218-219.
 Cécilien, 441-443, 445,
 446, 447, 448, 450.
 Celerinus, 346.
 Celse, 310-311, 312, 329.
 Celtes, 173.
 Centumcellæ (Civita-
 Vecchia), 358, 363,
 449.
 Cérinthe, **155-156**,
 160, 191.
 Césarée de Mauritanie,
 440.
 Césarée de Cappadoce,
 377, 414.
 Cestes, 332.
 Chalon-sur-Saône, 220,
 431.
 Châlons-sur-Marne, 171.
 Charita (sainte), 218.
 Chariton (saint), 218,
 Charles VIII, 179.
 Chartres, 171,
 Chersonèse, 188.
 Chinois, 331.
 Chrestus, 106, 109.
*Chroniques de saint Hip-
 polyte*, 321, 324.
*Chronographie de Jules
 Africain*, 332.
 Chrysopolis, 461.
 Chypre, 69, 71, 75, 178,
 414.
 Cilicie, 58, 383, 414,
 475.
 Cirta, 442, 466, 467.
 Cittinus (saint), 225.
 Civicus Cerealis, 146.
 Clair (saint), d'Albi,
 171.
 Clair (saint), de Nantes,
 171.
 Claude, empereur, 62,
 106, 109, 143, 271,
 273.
 Claude le Gothique, 376.
 Claudius, tribun, 116.
 Clément VI, pape, 179.
 Clément VII, pape, 179.
 Clément d'Alexandrie, 89,
 91, 141, 160, 164, 261,
 275, 276, 281, **299-
 303**, 304, 307, 316,
 355.
- Clément de Rome (saint),
 89, 90, 91, 119, 121,
 122, **137-138**, 151-
 155, 166, 167, 169,
 184, 187-188, 195, 201,
 234.
 Cléophas, 134, 189.
 Clermont, 328.
 Clet ou Anaclet (saint),
 pape, 137, 195.
 Cœcilianus, 336.
 Cœlestius, 441.
 Cœlius (mont), 120.
 Colchide, 165.
 Colisée, 431, 476.
 Cologne, 449.
Colossiens (épître aux), 84,
 116, 117.
 Comana, 333.
 Commode, 209, **224**,
 226, 254, 292, 342,
 426.
 Comon, 385.
 Compostelle, 170.
 Constance, empereur,
 477.
 Constance-Chlore, 401,
 402, 410, 411, 412,
 429, 479.
 Constantin I^{er}, empe-
 reur, 136, 169, 411,
 412, 415, 423, 425,
427-438, 443, 444,
 449, 451, 452, 455,
 456, 459, 462, 463,
 466, 467, 469, 470,
 471, 472, 473, 475,
 476, 477, 478, 479.
 Constantine (fille de Cons-
 tantin I^{er}), 464.
Constitutions apostoliques,
 268, 467, 471.
Contre Celse, 311-312,
 313, 331.
Contre Marcion, 295.
Contre Porphyre, 419.
 Cordoue, 443.
 Corinthe, 59, 110, 111,
 148, 151, 168, 184, 211.
 Corinthiens, 110, 151.
Corinthiens (épître aux),
 de saint Clément, 138,
151-155.
 Corneille, 67-68, 71, 76.
 Corneille (saint), pape,
 212, 352, **353**, 354,
 358, 363, **366**, **378**,
 379, 380.

Cotyto, 475.
 Crescent, disciple de saint Paul, 166, 171.
 Crescent, philosophe cynique, 217, 310.
 Croix-Rousse (la), 221.
 Cybèle, 279.
 Cyprien (saint), 212, 234, 258, 261, 281, 299, 313, 329, 336, 340, 342, 347, 348-368, 372-374, 378, 379, 380, 381, 383, 385, 439.
 Cyrénaïque, 383.
 Cyrène, 69.
 Clésiphon, 391.
 Curube, 368.

D

Daces, 331.
 Dalmatie, 166, 379.
 Damaris, 112.
 Damas, 58, 59, 60, 73.
 Damase (saint), pape, 136, 321, 369, 466.
 Damis, 284.
 Danaïdes, 119, 122.
 Daniel, 124.
 Danube, 165.
 Daphné, 70, 345.
 Dative (saint), 408-409.
 Dèce, empereur, 313, 327, 329, 338, 339-340, 341, 342, 346, 347, 366, 399, 400.
De corona militum, 285.
 Dédale, 122.
De fuga, 296.
 Delphes, 475.
 Demetrius, évêque d'Alexandrie, 275, 305.
De monogamia, 296.
De mortalitate, 363.
De mortibus persecutorum, 421.
 Denys (saint), pape, 376-377, 378, 465.
 Denys (saint), de Paris, 112, 180, 328.
 Denys de Corinthe, 131, 210.
 Denys d'Alexandrie, 313, 332, 339-340, 341, 354, 358, 363, 364, 365, 368, 375, 376, 378, 388, 427.

De opere et elemosinis, 365.
De pudicitia, 297.
 Derbé, 75.
De unitate Ecclesie, 355, 357.
De velamine virginum, 296.
Dialogue de Jason et de Papiskos, 199.
 Didachè, 86-100, 240, 263, 268, 500-508.
 Didascalie (la), 268, 467.
 Dignus, 444.
 Dijon, 220.
 Dioclétien, 193, 383, 385, 395-396, 399, 400, 401-410, 412, 427, 432, 440, 446, 469, 479.
 Dion, 121, 146, 226.
 Dircé, 119, 122.
Discours véritable, 310-311.
Discours véridique aux chrétiens, 419.
 Dolabell, 133.
 Dolichè, 104.
 Domitien, 135, 137, 145, 146, 147, 152, 155, 168, 184, 197, 271, 366.
 Don, 165.
 Donat, évêque de Carthage, 347, 451, 452.
 Donat des Cases Noires, 439, 440-441, 446.
 Donata (sainte), 225.
 Drusus, 108.

E

Eauze, 449.
 Edesse, 163, 382.
 Egée, 475.
 Egypte, 53, 104, 139, 140, 147, 164, 200, 299, 334, 360, 376, 383, 385, 392.
 Egyptiens, 107.
 Elagabal, 104, 290.
 Eléazar, 71.
 El-Gabal, 283.
 Eleuthère (saint), pape, 211, 272, 298.
 Elvire (Illiberis), 169.

Elvire (concile d'), 390, 397 399, 453, 454, 458.
 Emerita, 449.
 Emèse, 104, 210, 284.
 Emilien, empereur, 399.
 Emilien, gouverneur de Tarragone, 374.
 Endémon, 343.
Enoch (livre d'), 279.
 Epaphrodite, 117.
 Epénète, 114.
 Ephèse, 132, 133, 134, 141, 142, 147, 148, 149, 155, 178, 190, 191, 266.
Ephésiens (épître aux), 116.
 Epicure, 111.
 Epigone, 318.
 Epiménide, 113.
Epistola ad martyres de saint Cyprien, 372-373.
Épître à Diognète, 252-253, 271.
 Epire, 165.
 Esnech, 483.
 Espagne, 165, 168-170, 174, 375.
 Esquilin, 120.
 Ethiopie, 56, 331.
 Etienne (saint), pape, 358-359, 360, 363, 366.
 Etienne (saint), 37, 50, 51-52, 53, 57, 59, 60.
 Etrurie, 429.
 Eudoxie, 194.
 Eugraphe, 379, 380.
 Euloge (saint), 374.
 Eumelius, 451.
 Eunomius, 450.
 Eusèbe de Césarée, 22, 131, 132, 146, 163, 176, 195, 198, 220, 279, 313, 376, 396, 407, 409, 413, 414, 419-420, 422, 427, 431, 459, 460, 466, 475, 479.
 Eusèbe de Nicomédie, 456.
 Eusèbe (saint), pape, 413-414.
 Eusèbe de Laodicée, 376.
 Eustathe de Nicomédie, 456.

Eutrope (saint) d'Orange, 171.
 Eutrope (saint) de Saintes, 171.
 Eutychien (saint), pape, 377, 407.
Évangile de saint Jean, 157-161.
 Evariste (saint), pape, 193-194, 195.
 Evariste, évêque italien, 353.
 Evéripiste (saint), 218.
 Evhémère, 345, 390.
 Evreux, 171.
Exégèses des paroles du Seigneur, 144.
Exhortatio ad martyres, de Tertullien, 294.
Exhortation au martyre, d'Origène, 313.
Exhortation aux Gentils, de Clément d'Alexandrie, 300.
Exposition de la foi, de saint Grégoire le Thaumaturge, 333-334.
 Exupère (saint), 171.

F

Fabien (saint), pape, 327, 328, 342, 347.
 Fabius, évêque d'Antioche, 353.
 Fasciola, 194.
 Fausta, impératrice, 445.
 Faustin (saint), 197.
 Félicissime, 351, 352-356.
 Félicité (sainte), 215-216.
 Félicité (sainte), compagne de sainte Perpétue, 287, 289.
 Félix (saint), évêque de Tabiuca, 406-407.
 Félix de Carthage (saint), 408-409.
 Félix (saint), apôtre de Valence, 290.
 Félix d'Aplonge, 442, 447, 448.
 Félix I^{er} (saint), pape, 377.
 Ferréol (saint), 290.
 Ferrutius (saint), 290.

Festus, 59.
 Fidentius, 444.
 Firmilien (saint), évêque de Césarée en Cappadoce, 332, 359, 361, 362, 378, 388.
 Flaminienne (voie), 429, 431.
 Flavia Domitilla, 136, 146.
 Flaviens (les empereurs), 135, 136, 155.
 Flavius Abus, 279.
 Flavius Clemens, consul, 137, 145, 146.
 Flavius Sabinus, 145, 146.
 Flavius Sévère, 410, 411, 412.
 Florinus, 143.
 Flour (saint), 171.
 Fortunat, 172, 173.
 Fortunat (saint), apôtre de Valence, 290.
 Fortunion (saint), 348.
 Forum, 120, 105, 445.
 Fourvières, 221.
 France, 168.
 Front (saint), 171.
 Fronton, philosophe païen, 310.
 Fructueux (saint), 374.
 Fulminante (légion), 277.

G

Gabales, 449.
 Gaius, 476.
Galates (Épître aux), 59, 79-81, 84, 86.
 Galatie, 75, 79, 103, 133, 147, 156, 165, 166, 456.
 Galère Maxime, proconsul, 373.
 Galère, empereur, 395, 404, 402, 403, 404, 405, 410, 413, 414, 415, 416, 421, 426, 427.
 Galilée, 23, 52, 85, 383.
 Gallien, empereur, 329, 330, 342, 375, 378, 427, 466, 467.
 Gallion, proconsul, 59.
 Gallus, empereur, 363-364.

H

Gamaliel, 58, 73.
 Garizim, 53, 61.
 Gaiien (saint), 171, 328.
 Gaule, 61, 143, 166, 172-180, 266, 282, 375, 382, 411, 429, 491.
 Gayole (la), 172, 173.
 Gaza, 200, 482.
 Geminus, 332.
 Génule (saint), 171.
 Georges (saint), 171.
 Germanie, 173, 277, 323.
 Géry (saint), 171.
 Gessius Florus, procureur romain, 123.
 Getulius (saint), 197, 198.
 Gitton, 53.
 Glaucias, 204.
 Gordien III, 325.
 Goths, 343.
 Grande-Bretagne, 164, 199, 211, 375, 411.
 Grèce, 58, 189, 341, 343, 391, 474.
 Grecs, 67, 71, 90, 110, 112, 114, 152, 203.
 Grégoire de Nysse (saint), 333, 334.
 Grégoire XI, pape, 179.
 Grégoire le Thaumaturge (saint), 261, 309, 313, 329, 331, 332-334, 388.
 Hadrien, empereur, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 213, 228, 272.
 Haute-Egypte, 483.
Hébreux (Épître aux), 89, 119, 138, 317.
 Hégésippe, 134, 146, 189, 243, 254.
 Hélène, compagne de Simon le Magicien, 55.
 Hélène (sainte), 478-479.
 Héliopolis, 475.
 Hellade, 104.
 Héraclès d'Alexandrie, 383.
 Héraclès, 332.
 Héraclée, 467.
 Héraclite, 236.
 Héraclius, antipape, 414.
 Hercule, 122.

Hermas, 89, 210, 231, 232-234, 246, 256.
 Hermès, 114.
 Hermès (saint), 197, 272.
 Hermias, 229.
 Hermus, 141.
 Hérode, 22, 30, 31, 46, 61, 113.
 Hérodiade, 61.
 Hesperus (saint), 197.
 Hesyclus (saint), 421.
Hexaples, 309-310.
 Hiéracas, 385.
 Hiéraclès, 418-419.
 Hiérapolis, 133, 142, 144.
 Hiérax (saint), 218.
 Hilarianus, 288.
 Hilduin, 179.
 Hilarion (saint), 409, 482-483.
 Hippolyte (saint), 281, 291, 293, 314-315, 316, 318, 319-321.
 Hircan, 133.
Homélie pseudo-clémentines, 53, 89.
 Homère, 344.
 Hongrie, 277.
 Horace, 169.
 Hugues IV, roi de Chypre, 179.
 Hyacinthe, 226, 292.
 Hygin (saint), pape, 210.
 Hyménée, 85.
 Iadalbaoth, 242.
 Iconium, 75.
 Ignace d'Antioche (saint), 90, 143, 147, 166, 189-193.
 Inde, 163, 391.
 Indous, 331.
 Ingentius, 442.
 Innocent VI, pape, 179.
 Institutions divines de Lactance, 42k.
 Irénée de Lyon (saint), 91, 127, 148, 173, 208, 220, 231, 234, 241-246, 266, 267, 298, 316, 491.
Irrisio phosporum, 229.
 Isaïe (abbé), 482.

Isis, 104, 108.
 Italic, 285, 341, 383, 477.

J

Jacques le Majeur (saint), 62, 74, 110.
 Jacques le Mineur (saint), 39, 40, 41, 63-64, 74, 76, 77, 80, 82, 84, 87, 97, 100-102, 127, 128, 134, 144, 160.
 Janicule, 123.
 Jean-Baptiste (saint), 22, 43, 133.
 Jean l'Évangéliste (saint), 32-35, 40, 41, 43, 55, 74, 85, 127, 128, 129, 131-134, 143, 145, 146, 147, 151, 155-161, 175, 220, 245.
 Jean l'Ancien ou le Presbytre, 131.
 Jean de Luxembourg, roi de Bohême, 179.
 Jean de Matha (saint), 179.
 Jean XXII, pape, 179.
 Jean-Marc, 63.
 Jérusalem, 21, 31, 32-69, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 81-84, 86, 97, 100, 110, 123-125, 129, 132, 133, 134, 160, 200, 237, 360, 383, 470.
 Jésus Christ, 21-29.
 Jésus, fils d'Ananus, 123.
 Joppé, 66, 67, 71, 76.
 Joseph d'Arimatee (saint), 171.
 Joseph, 27, 61.
 Judas, apôtre, 36, 37.
 Judas (le prophète), 89.
 Jude (saint), 84, 85, 128, 148, 164.
 Judée, 23, 24, 52, 85, 116, 199, 383.
 Juifs, 23, 26, 27, 30-102, 107, 109, 112, 114, 115, 121, 123-125, 135, 145, 199, 265, 389, 390.
 Jules (saint), 226.
 Jules Africain, 332.
 Julia Domna, 284.

Julia Mammée, 305.
 Julie, 108.
 Julien (saint), 171.
 Julien l'Apostat, 70.
 Julius Severus, 199.
 Junia, 113.
 Junias, 87.
 Jupiter Philios, 418.
 Jupiter Pluvius, 278.
 Jupiter Terminus, 404.
 Justin (saint), 90, 95, 196, 216-218, 234-241, 246, 248, 256, 278, 295.

K

Kephro, 368.
 Kokaba, 134.
 Kumane, 380.

L

Labarum, 430, 449.
 Labicane (voic), 464.
 Lactance, 402, 420-421, 422.
 Langres, 220.
 Laodicée, 134, 141, 149, 266, 376, 380.
Laterani (famille des), 445.
 Latium, 431, 474.
 Latran (palais du), 437, 445.
 Latran (concile de), tenu en 313, 446.
 Latran (baptistère du), 469-470.
 Latran (basilique du), 464-465, 471-473.
 Latin (saint), 171.
 Laurent (saint), 371-372, 380, 431.
 Lazaro (saint), 177, 178.
 Legivolumini (?), 449.
 Léon (diocèse de), 359.
 Léonce de Césarée, 456.
 Léonide (saint), 304, 305, 313.
 Lépante, 165.
Lettre des prêtres d'Achaïe sur le martyre de saint André, 165.

- Lérída, 449.
 Libanitique, 83.
 Libanius, 283.
Libre de rebaptismate,
 362.
 Libérien (saint), 218.
 Libye, 368, 384, 385.
 Licinius, 412, 415, 427,
 428, 432, 433, 436,
 459, 460, 461, 462.
 Limoges, 171, 328.
 Lin (saint), pape, **136-**
137, 195.
 Lincoln, 449.
Livres aux nations, 249,
 250.
 Lodève, 171.
 Londres, 449.
 Louis (saint), 179.
 Louis XII, 179.
 Louis XIII, 179.
 Louis XIV, 179.
 Luc (saint), 22, 110, 128,
 129, 130.
 Lucain, 169.
 Lucien (saint), 171.
 Lucien, de Carthage, 348,
 350, 351.
 Lucien, évêque donatiste,
 444.
 Lucien d'Antioche (saint),
 417.
 Lucile de Carthage, 441-
 443.
 Lucine (cimetièrre de),
 109, 136, 381.
 Lucine, 194.
 Lucinius Gratianus, 196.
 Lucius (saint), pape, 358,
 363, 365.
 Lucius le Cyrénéen, 69.
 Lusitanie, 169.
 Lycée, 151.
 Lycus (le), fleuve, 332.
 Lydda, 66.
 Lydie (région), 141.
 Lyon, 143, 173, 174, 175,
 219, **220-221**, 222,
 223, 241, 298, 449,
 491.
 Lystres, 75.
- M**
- Macchabées, 31, 47, 69,
 71.
 Macédoine, 165, 189.
 Macrien, 366, 367, 376.
 Magnésie, 190, 191.
 Majoma, 482.
 Majorin, 442, 443, 444,
 447, 451.
 Malchion, 389.
 Manahen, 69.
 Mani, 391-392.
 Mans (le), 171.
 Mansuy (saint), 171.
 Mappalique (saint), 348.
 Marc (saint), 128, 129,
 130, 141.
 Marc, prêtre romain, 445.
 Marcel d'Ancyre, 456.
 Marcel (saint), pape, 413.
 Marcel (saint), centurion.
 402 403.
 Marcellin (saint), pape,
 407-408, 413.
 Marcellus, 62.
 Marc-Aurèle, **214-215**,
 218, 224, 226, 272,
 277, 278, 282, 426,
 427.
 Marcia, 226, 292.
 Marcien, évêque d'Arles,
 353, 349.
 Marcion, 156, **242-243**.
 Marcus, philosophe gnos-
 tique, 242.
 Mardinu, 391.
 Marie, Mère de Jésus,
 22-23, 132, 191, 192,
 246 247, 333.
 Marie-Jacobé (sainte),
 177.
 Marie-Salomé (sainte),
 177.
 Marie (sainte), martyre,
 197, **198**, 272.
 Marie, mère de Jean-
 Marc, 63.
 Marie-Madeleine (sainte),
 177, 178, 179.
 Marin, évêque d'Arles,
 444.
 Marius, 178.
 Marquesia (Maravesar),
 169.
 Marseille, 166, 169, 171,
 172, 173, 174, 175,
 177, 178, 449.
 Martial, évêque de Léon
 et Astorga, 359.
 Martial (saint), 171.
 Martial, 169, 328.
 Marthe (sainte), 177, 178,
 179.
 Marbianus, 345, 346.
 Materne, évêque de Colo-
 gne, 444.
 Mathias (saint), 36, **164**,
 204.
 Matthieu (saint), apôtre,
 127, 129, 130, 144,
164, 204, 276.
 Maturus (saint), 221,
 493, 495, 496.
 Maxence, 412, 413, 414,
 428-431.
 Maximien Hercule, 401,
 402, 410, 412, 428,
 444, 479.
 Maximille, 280, 298, 334.
 Maximin (saint), 177,
 179.
 Maximin, empereur, 281,
 313, 321, **322**, 323,
 324, 334, 340, 395,
 399.
 Maximin Daïa, 410, 411,
 416, 417, 422, 423,
 432.
 Meaux, 171.
 Méandre, 141.
 Méditerranée, 172.
 Melchisedech, 317.
 Méléce de Lycopolis, 421,
 447.
 Méliton de Sardes, 229,
 427.
 Memmie (saint), 171.
 Ménandre, 113.
 Mensurius, évêque de
 Carthage, 440-443.
 Mérida (diocèse de), en
 Espagne, 359.
 Mésie, 342.
 Mésopotamie, 103, 164,
 276.
 Messaline, 108.
 Méthode d'Olympe
 (saint), 417, 419.
 Métillène, 277.
 Métrodore, 344.
 Milan, 432, 449, 475.
 Milan (édit de), 433-435,
 443, 459, 462, 463,
509-510.
 Milet, 147.
 Miltiade (saint), pape,
 413, 414, 437, **444-**
445, 446, 466.
 Miltiade, 229, 297.

Milvius (pont), 428, 431.
 Minucius Timinianus, 286.
 Minutius Felix, 252.
 Mischna, 390.
 Mithra, 392-394.
 Moïse, prêtre romain, 352.
 Moïse, 61, 76, 77, 80, 236.
 Montan, 279-280, 293, 294, 296, 297, 298.
 Mysie, 141, 278.

N

Naples, 466.
 Naplouse, 216.
 Narbonne, 169, 171, 328.
 Narcisse, 114.
 Narcisse de Jérusalem, 385.
 Nartzalus (saint), 225.
 Nasutius, 444.
 Navone (place), 412.
 Néocésarée, 329, 331, 380.
 Nérée, 114.
 Néron, 115, 116, 119, 120-122, 135, 139, 168, 169, 184, 187, 271, 282, 366, 445.
 Nerva, 183, 273.
 Nicaise (saint), 171.
 Nice, 449.
 Nicée (concile de), 207, 380, 382, 444, 453, 456, 463.
 Nicéphore, 165.
 Nicolaites, 148, 149.
 Nicolas, diacre, 148.
 Nicomédie, 403, 404, 411, 467.
 Nicostrate, 353.
 Nil, 480.
 Nîmes, 169.
 Noët, 318, 319.
 Noire (mer), 331.
 Nomentane (voie), 120, 195, 464, 466.
 Novat, 347, 349, 351, 352.
 Novatien, 299, 315, 352-356, 378.
 Numidie, 360, 365, 441, 452, 466.

O

Octavie, 121.
 Octavius, 252.
 Odenath, 376.
 Odes de Salomon, 303.
 Œdesius, 418.
 Olympe (mont), 141.
 Olympius, 450.
 Onésime, 117.
 Oodeypure, 163.
 Optat, de Milève, 444.
 Orange, 171, 449.
 Origène, 89, 160, 276, 281, 299, 304-310, 315, 316, 323, 327, 332, 334, 335, 385, 419.
 Orléans, 171.
 Orphée, 122, 290.
 Oronte, 70.
 Osius de Cordoue, 437, 443-444.
 Osroène, 382.
 Ostie (voie d'), 464, 466.
 Ostie, 136, 449, 466.

P

Pacôme (saint), 421, 483-487.
 Papias (saint), 124, 128, 131, 133, 143-144, 220, 241.
 Palamon (saint), 484.
 Palatin, 120, 226, 445.
 Palestine, 49, 64, 85, 128, 134-135, 140, 156, 177, 199-200, 305, 332, 334, 360, 410, 414, 466, 479, 482.
 Palladius, 485.
 Pammachius, 194.
 Pamphyle (saint), 413, 414.
 Pandataria (île), 146.
 Panégyrique d'Origène, 334.
 Pantène (saint), 275-276, 299, 300.
 Paris, 180, 328.
 Parthène (saint), 331.
 Parthes, 163.
 Passio Alexandri, 194.
 Passio Clementis, 187.
 Passio Perpetuæ, 294.
 Passio sanctæ Suzannæ, 377.
 Pasteur d'Hermas (le), 231-234, 263, 270, 355.
 Patmos, 147, 148.
 Patras, 165.
 Paul (saint), 37, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 52, 58-60, 71, 72-73, 74-86, 87, 88, 90, 91, 95, 103, 107, 110, 119, 122-123, 127, 133, 141, 147, 148, 151, 152, 157, 160, 166, 168, 169, 174, 184, 243, 256, 265, 270, 271.
 Paul (saint), martyr africain, 348.
 Paul (saint) de Narbonne, 171, 328.
 Paul de Samosate, 387-388, 389.
 Paul de Thèbes (saint), 385, 386, 479.
 Paule (sainte), 473.
 Pavie, 175.
 Pehodu, 485.
 Pédagogue (le), 300.
 Pedanius Secundus, 120.
 Pella, 124, 134.
 Pentapole, 384.
 Pentecôte, 26-29, 36, 59.
 Pérée, 124.
 Pérégrin (saint), 171.
 Peregrinatio Silvæ, 178.
 Pergame, 139, 141, 147, 148, 149, 493.
 Pergame, 134, 221, 493.
 Peri Archon, 306, 307.
 Périgueux, 171.
 Perpétue (sainte), 286-289.
 Perse, 140, 164, 391.
 Perses, 374.
 Pertinax, empereur, 282.
 Pétilien, 408.
 Phaûm, 480.
 Phénicie, 81, 410, 475.
 Phéniciens, 347.
 Philadelphie, 134, 141, 149, 190, 191.
 Philéas (saint), 414, 421, 422.
 Philémon (épître à), 116, 117.

- Philète, 85.
 Philippe (saint), apôtre, 127, **142**, 144, 265.
 Philippe, diacre, 43, 52, **54**, 57, 66.
 Philippe l'Arabe, empereur, **325-326**, 331, 335, 399.
 Philippes, 110.
Philippiens (épître aux), 116, 117.
 Philologue, 114.
 Philon, 27, **140**, 156, 158, 389, 391.
 Philorome (saint), 414.
Philosophoumena, 202, 204, 226, 269, **315**, 320.
 Philostrate, 284.
 Phlégon, 114.
 Phœno, 422.
 Phrygie, 141, 219, **278**, 380, 410.
 Pie Ier (saint), pape, 210, 231, 234.
 Pierre (saint), 24, 25, 27-29, **32-35**, 39, 43, 49, 55, 62, 65, 66-68, 76, 77-79, 80, 82, 87, 91, 103, 105-109, 119-120, 122-123, 127, 128, 137, 141, 144, 151, 160, 169, 193, 195, 204, 265.
 Pierre d'Alexandrie (saint), 417, 421, 422.
 Pierre (saint) de Nicomédie, 405-406.
 Pione (saint), 343-345, 382.
 Pistis (sainte), 197.
 Platon, 140, 205, 216, 235, 248, 317.
 Plautius, 109.
 Plinie, 121, 147, 184, 185, 207.
 Plotin, 307, 375, 391.
 Pocolfeltis (P), 449.
 Pœon (saint), 218.
 Polémon, 343, 344.
 Polycarpe (saint), 124, 143, 156, 175, 212-213, 220, 241, 264, 265, 267, 275, 279.
 Polycrate, 142, 144, 266.
 Polyminus, 164.
 Pomponia Græcina, 108, 109, 136.
 Pomponius Græcinus, 109.
 Ponce Pilate, 22, 50, 60, 61.
 Pont (le), 103, 331, 332, 409, 460.
 Pont-Euxin, 165.
 Pontia (île), 146.
 Ponticus (saint), 223, 497, 498.
 Pontien (saint), pape, 292, 321.
 Porphyre, 375, 391, 417, 419.
 Porte Latine, 147.
 Portique (le), 111, 151, 216.
 Porto, 449.
 Posthume, 376.
 Potamienne (sainte), 289.
 Potentien (saint), 171.
 Pothin (saint), 220-222, 241, 494-495.
 Praxéas, 298, 317, 318.
Prescription (le livre de la), 251.
 Prétexat (cimetière de), 371, 381.
 Prisca, impératrice, 395, 402, 405.
 Priscille (catacombe de), 136, 408.
 Priscille, 280, 298, 334.
 Priscus, 216.
 Prisque, 113, 194.
 Privat de Lambèse, 346, 347, 356, 384.
 Probus, empereur, 399.
 Proculus Toparcion, 282.
 Protoctète, 313.
 Provence, 172-180.
 Ptolémées, 71, 139.
 Publius, 215, 216.
 Pudens, 136, 193.
 Pudentienne (sainte), 120.
 Pupien, 324.
 Puy (le), 171.
 Pyrénées, 174.
 Pythagore, 205, 216.
- Q**
- Quades, 277.
 Quadratus, apologiste, 198-199.
 Quintus, 279.
 Quirinus (saint), 197.
- R**
- Reims, 449.
 Repostus, 348.
 Restitut (saint), 171.
 Rétrice, évêque d'Autun, 444.
 Revocatus, 287, 288, 289.
 Rhin, 173, 174, 323.
 Rhode, 232.
 Rhône, 173, 177, 290, 498.
 Rieul (saint), 171.
 Robert, roi de Sicile, 179.
Romains (épître aux), 59, 87, **113-115**, 117, 166.
 Rome, 21, 22, 46, 58, 69, **103-130**, 145, 147, 160, 163, 189, 192, 195, 234, 245, 266, 285, 291, 294, 305, 320, 321, 326, 341, **353**, 354, 365, 366, 376, 378, 380, 428, 431, 444, 445, 449, 474, 476.
 Rouen, 171, 449.
 Rufin, 306.
 Rufin, père de saint Sylvestre, 455.
 Rufus, 113.
 Rusticus, 217.
- S**
- Sabazius, 474.
 Sabellius, 292, 319, 320.
 Sabine (sainte), 197, 325, 343, 345, 382.
 Sabine (la), 474.
Sacramentaire léonin, 268.
Sagesse (livre de la), 139.
 Sainte-Baume, 177.
 Sainte-Croix de Jérusalem, 464.
 Saint-Graal, 171.
 Santes, 171.
 Saint-Antoine (monastère de), 480.
 Saintes-Maries-de-la-Mer, 177.
 Saint-Paul-Trois-Châteaux, 171.

- Saintin (saint), 171.
 Salaria (voie), 369.
 Salmanasar, 52.
 Salonine, 375.
 Salsa (sainte), 458-459.
 Salvienus Orfitus, 146.
 Samarie, 50, **52-56**, 81, **85**, 383.
 Samaritains, 61.
 Samos, 134.
 Sanctus (saint), martyr, 221, 222, 493, 495, 496.
 Saphire, 37, 65.
 Sapor, 374.
 Sara (sainte), 177.
 Saragosse, 449.
 Sardaigne, 226, 292, 293, 321.
 Sardes, 134, 141, 149.
 Sardique (concile de), 379, 380.
 Sarmates, 331.
 Saron, 66.
 Sarrasins, 177.
 Saturnil d'Antioche, 204.
 Saturnin, 156.
 Saturnin (saint) de Toulouse, 171, 176, **328**.
 Saturninus (saint), 287, 288, 289.
 Saturninus, proconsul, 225.
 Saturnum, 348.
 Satorus (saint), 287, 288, 289.
 Savinien (saint), 171.
 Scillitains (les martyrs), 224-225.
 Scorpiaque (le), 296.
 Scythes, 331.
 Scythie, 165.
 Sébaste, 54, 55, 460.
 Secunda (sainte), 225.
 Secundus, primat de Numidie 441, 442.
 Secundus, philosophe gnostique, 242.
 Secundus (saint), 287, 288, 289.
 Sééz, 171.
 Séleucides, 70, 71.
 Séleucus, 70.
 Sénèque, 115, 121, 169, 198.
 Senlis, 171.
 Septime-Sévère, 209, 254, 268, 281, 282, 283, 284, 285, 290, 296, 330, 340, 366, 369.
 Sérapie (sainte), 197.
 Sérapion d'Antioche, 297, 383, 387.
 Sérapis, 282.
 Sères, 331.
 Sergius Paulus, proconsul, 75.
 Severa (impératrice), 327.
 Sévère (Flavius), 410, 411, 412.
 Sexti (plaine de), 373.
 Sichem, 53, 216.
 Sicile, 343.
 Sidoine (saint), 177.
 Sidon, 69.
 Silas, 37, 89.
 Silius Italicus, 169.
 Silvain, 442.
 Siméon (saint), évêque de Jérusalem, 40, 134, 188-189.
 Simon (saint), apôtre, **164**.
 Simon le Lépreux, 171.
 Simon le Magicien, **53-56**.
 Simon le Noir, 69.
 Siniée (saint), 171.
 Sinuessa, 408.
 Sirmium, 392.
 Sixte I^{er} (saint), pape, 171, **195**, 210.
 Sixte II (saint), pape, 363, 370-371.
 Smyrne, 134, 141, 143, 147, 148, 149, 190, 191, 264, 343, 344.
 Socrate, 236.
 Soissons, 171.
 Sol Invictus, 104, 392, 436, 475.
 Sophia (sainte), 197.
 Soracte (mont), 456.
 Soter (saint), pape, 266.
 Spartien, 285.
 Spectacles (le livre des), de Tertullien, 251-252.
 Speratus (saint), 225.
 Spiro (saint), 171.
 Sporades, 147.
 Statius Quadratus, **212**.
 Stromates (les), 300.
 Subure, 107.
 Suétone, 105, 121, 146, 218.
 Sur la résurrection, 419.
 Suse, 428.
 Symmaque, 310.
 Symphorose (sainte), **198**.
 Syrien, 107.
 Sylvestre Ier (saint), pape, 454, **455-456**, 466.
 Syracuse, 449.
 Syrie, 59, 61, 156, 172, 204, 285, 360, 366, 383, 392, 408.
 T
 Tabenne, 484, 485.
 Tabatha, 482.
 Tabitha, 66.
 Tacite, 105, 108, 109, 121, 122, 124, 145, 218.
 Talmud, 390.
 Tanger, 402.
 Tarascon, 171, 177.
 Tarcisius (saint), 369.
 Tarragone, 436.
 Tarse, 58, 72, 73.
 Tatiens, 227.
 Taurin (saint), 171.
 Téléphore (saint), pape, 207, 208, 210.
 Témoignage de l'âme, 249, 250.
 Térébinthe, 200.
 Tertullien, 91, 121, 186, 203, 234, **248 252**, 254, 256, 257, 258, 260, 261, 264, 268, 269, 271, 276, 277, 281, 283, 285, 286, 291, **294-296**, 298, 299, 315, 316, 319, 320, 321, 325, 330, 378, 379, 383, 436, 439.
 Testament du Seigneur, 467, 489, 491.
 Thébaïde, 384, 480.
 Thèbes, 483, 485.
 Thècle (sainte), 72.
 Thémonien, 280.
 Théocliste, évêque de Césarée, 305, 306.
 Théodore (saint Grégoire le Thaumaturgo), 332.

- Théodore (saint), évêque, 421.
 Théodote, philosophe gnostique, 242, 388.
 Théodote le Corroyeur, 317.
 Théodote le Banquier, 317.
 Théodote (sainte), 325. *Voyez Sabine (sainte).*
 Théodotion, 310.
 Théophile d'Antioche, 229, 316, 387.
 Théotecte, 416, 417.
 Thessaloniciens, 85.
 Thessalonique, 110.
 Thmuis, 383, 414.
 Thomas (saint), apôtre, 127, 144, **163**.
 Thomas d'Aquin (saint), 60.
 Thrace, 165, 449.
 Thuburbo, 449.
 Thyatire, 134, 141, 148, 149.
 Tibère, 22, 49, 61.
 Tibériade (lac de) 129.
 Tibre, 108, 216, 428, 431.
 Tiburtine (voie), 464.
 Tigellin, 116, 121.
 Timothée, 91, 119, 127, 133, 166.
 Tite, 74, 119, 166.
 Titus, empereur, 124, 135, 195.
 Torquatus, 169, 170.
 Toul, 171.
 Toulouse, 171, 176, 328.
 Tourmus, 220.
 Tours, 328.
 Trajan, 134, **183-184**, 185, 186, 187, 188, 195, 197, 207, 273, 282, 286, 330, 342.
 Tralles, 190, 191.
 Transtévère, 107, 120.
 Trèves, 171, 449.
 Troas, 110.
 Trophime (saint), 328.
 Tryphon, 284.
 Tuburbium, 286.
 Turin, 428.
 Turkestan, 391.
 Typasa, 458, 459.
 Tyr, 69, 313, 466, **467**.
 Ulprien, 104, 271, 476.
 Urbain I^{er} (saint), pape, 203, 321.
 Urbain V, 179.
 Urbanus, 113.
 Ursin (saint), 171, 176.
 Ursona, 449.
 Utina, 449.
 Utique, 449.
 Vaison, 449.
 Valentin, 156, **205, 323**.
 Valère (saint), 171.
 Valeria, fille de Dioclétien, 395, 402, 405.
 Valérian, empereur, 218, 338, 363, **364-365**, 366-374, 407.
 Vandales, 452.
 Vatican, 464, 466.
 Vespasien, 123, 135.
 Vestia (sainte), 225.
 Vettius Epagathus (saint), 221, 492.
 Vézelay, 178.
 Venouse, 406.
 Vera (?), 449.
 Vérone, 428.
 Victor (saint), pape, 266, 267, 292, 298, 317.
 Victor I^{er} (saint), pape, 211, 226.
 Vienne, 61, 171, 219, 220, 223, 241, 449, 491, 493.
 Viminal, 120.
 Vitalis d'Antioche, 456.
 Vitellius, 61.
 Vivarais, 290.
 Volusianus (inscription de), 172, 173.
 Volusianus, consul, 455.
 York, 449.
 Zachée, 171.
 Zacharie (saint), martyr, 221.
 Zebédée, 25, 62, 132.
 Zénobie, 376, 387, 479.
 Zéphyrin (saint), pape, **291**, 292, 298, **317**, 318-319.
 Zoé (sainte), 197.
 Zotique, 380.

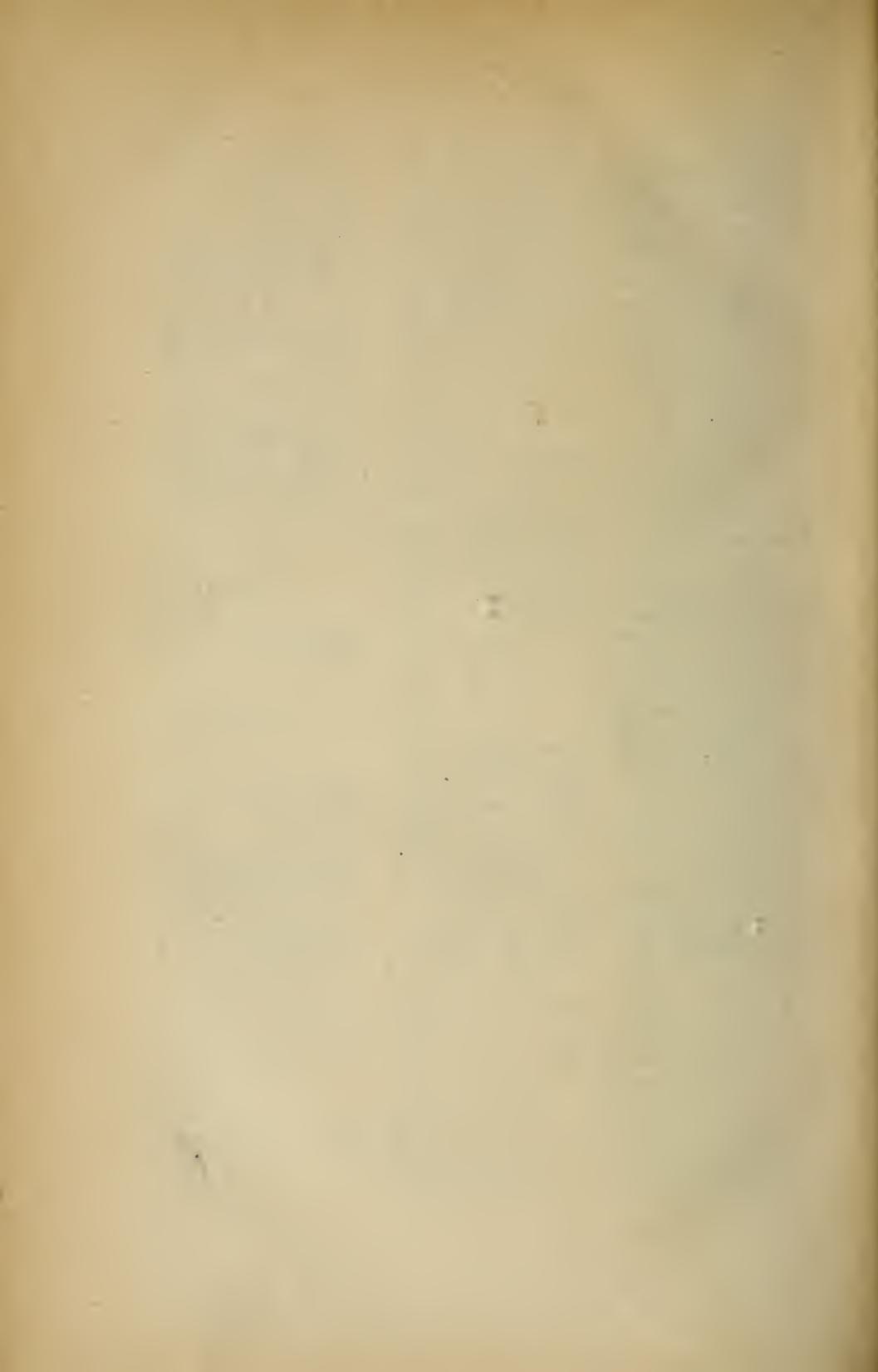


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

L'histoire de l'Eglise d'après Pascal et Bossuet. — Elle est l'histoire de la vérité religieuse. — Division de l'histoire de l'Eglise entendue en un sens large. — Ses grandes périodes : âge patriarcal, âge mosaïque, âge chrétien. — Difficultés de cette histoire. — Histoire de l'Eglise chrétienne. — Ses grandes divisions. — L'âge gréco-romain. — Le moyen âge. — L'âge moderne. — La vie de l'Eglise, « témoignage irréfragable de notre foi » : — 1° Par ses triomphes, — 2° Par ses bienfaits, — 3° Par son admirable adaptation aux sociétés qu'elle a évangélisées, 4° Par son immortelle survivance. — L'Eglise pénètre de son esprit la société gréco-romaine et survit à sa ruine. — L'Eglise organise chrétiennement les peuples du moyen âge et survit à la décadence de la Chrétienté. — L'Eglise évangélise les peuples modernes et sort, pleine de vitalité, de la Révolution. — L'avenir de l'Eglise d'après les inductions de l'histoire. — Impuissance du protestantisme et du schisme grec. — Impuissance de l'islamisme, du bouddhisme et de la religion naturelle. — Immortelle vitalité du catholicisme romain. . . . p. 1 à 8

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES A CONSULTER. p. 9 à 19

PREMIÈRE PARTIE

La première expansion.

Objet de cette première partie. — Vue générale sur l'évangélisation du monde antique. p. 21

CHAPITRE PREMIER

JÉSUS-CHRIST ET L'ÉGLISE.

I. La première manifestation publique de Jésus-Christ. — Jésus-Christ. — Sa vie et sa doctrine. — Par ses enseignements, il complète et perfectionne le dogme

- juif. — Par ses préceptes, il complète et perfectionne la morale juive. — Par la fondation de l'Eglise, il perpétue son action dans le monde. — Les premiers fondements de l'Eglise. — La prédication du royaume de Dieu. — Révélation progressive des divers sens de cette expression. — L'Eglise après la Résurrection. — Organisation primitive. — Pierre, chef suprême de l'Eglise. — L'Eglise après l'Ascension. p. 21 à 26
- II. La Pentecôte. — Effusion de l'Esprit-Saint sur les Apôtres. — Le don des langues. — L'auditoire des apôtres. — Son attitude. — Discours de Pierre. — Ses arguments. — Trois mille personnes se convertissent. — Condition de leur initiation à la vie chrétienne et de leur incorporation à l'Eglise. p. 26 à 28

CHAPITRE II

JÉRUSALEM. L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE JUIF (30-42).

- I. Le peuple juif, peuple de la promesse. — La grandeur de sa mission dans le monde. — Sa situation politique et religieuse. — Pharisiens, sadducéens, hérodiens et esséniens. — Le temple de Jérusalem. — Le patriotisme juif. — Les disciples de Jésus à Jérusalem. p. 28 à 32
- II. Le miracle de la Belle-Porte. — Discours de Pierre. — Haine particulière des sadducéens contre les apôtres. — Arrestation de Pierre et de Jean. — Interrogatoire des deux apôtres. — Discours de Pierre. — Le sanhédrin défend aux apôtres de parler au nom de Jésus. — Belle réponse de Pierre. — Les apôtres sont relâchés. p. 32 à 35
- III. Actions de grâces de l'Eglise de Jérusalem. — Vie des premiers chrétiens. — Le chef de l'Eglise : Simon Pierre. — Son autorité, fondée sur le choix du Sauveur, est acceptée de tous. — Action toute spéciale de l'Esprit-Saint sur la communauté naissante. — Fidélité des premiers chrétiens aux observances juives. — Leurs vertus les rendent chers au peuple. — Leurs assemblées. p. 35 à 38
- IV. — Organisation hiérarchique. — Les apôtres. — Leur autorité doctrinale et disciplinaire. — Les presbytres et les diacres. — L'évêque. — Les exercices pieux. — L'enseignement religieux. — Sa double forme : l'agada et l'alakâ. — Les trois principaux dogmes. — L'Incarnation. — La Trinité. — La Rédemption. — Caractère propre de la foi chrétienne. — Sa règle : tradition apostolique fondée sur l'autorité de Jésus. — La liturgie. — Le baptême. — Le rite du baptême. — Ses effets. — Il se distingue nettement du baptême de Jean. — L'imposition des mains ou confirmation. — Grâces mystiques ou charismes qui accompagnent l'administration de ce sacrement à l'époque primitive. — Caractères de ces grâces extraordinaires. — Règles pour le discernement des charismes. — Rôle de ces dons divins dans le plan de la Providence. — La fraction du pain ou l'Eucharistie. — L'Eucharistie et l'agape. — L'Eucharistie et la Pâque juive. — La discipline du secret, ou de l'arcane. — Par l'Eucharistie, l'Eglise chrétienne se sépare nettement de la Synagogue. p. 38 à 46
- V. L'Eglise chrétienne et les pouvoirs civils. — Les autorités juives. — La poli-

- tique des Hérodes. — Attitude des chrétiens en présence de la loi juive et des autorités juives. — L'autorité romaine en Palestine. — Attitude des chrétiens à son égard. — Hostilité du grand prêtre Caïphe. — Rancunes des sadducéens. — Arrestation des apôtres. — Réponse de Pierre : « On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » — Sage intervention de Gamaliel. — Les apôtres sont flagellés. p. 46 à 49
- VI. Situation politique de la Palestine en l'an 32. — Election des sept premiers diacres. — Le diaconat, sacrement d'institution divine. — Le diacre Etienne. — Il est traduit devant le sanhédrin. — Il est lapidé (33). p. 49 à 51
- VII. Une persécution générale suit la mort d'Etienne. — Cette persécution est l'occasion d'une diffusion plus rapide du christianisme. — Evangélisation de la Samarie. — Etat politique et religieux de la Samarie vers l'an 33. — Sentiments de Jésus à l'égard des Samaritains. — Simon de Gitton, dit le Magicien. — Son ascendant sur le peuple. — Arrivée de Philippe à Sébaste (33). — Il baptise un grand nombre de Samaritains et Simon lui-même. — Pierre et Jean imposent les mains aux Samaritains convertis. — Effusion de charismes. Simon veut acheter le pouvoir d'imposer les mains. — Réponse de Pierre. — Révolte de Simon. — Système théologique de Simon. Il est le père du gnosticisme. p. 52 à 56
- VIII. Les prosélytes de la porte. — L'eunuque de la reine Candace. — Il est baptisé par le diacre Philippe. — Philippe évangélise l'ancien pays des Philistins. — Saul de Tarse. — Son caractère. — Son attitude à l'égard de la religion chrétienne. — Saul persécuteur du christianisme. — La vision du chemin de Damas (33). — Conséquences de cette vision sur la théologie de saint Paul. p. 56 à 60
- IX. Le procureur romain Ponce Pilate. — Il est dénoncé au légat de Syrie et exilé par Tibère (36). — Avènement de Caligula (37). — Sa politique. — Il restaure la royauté juive en la personne d'Hérode Agrippa (38). — Martyre de Jacques le Majeur (vers 42). — Arrestation de Pierre (42). — Sa miraculeuse délivrance. — Jacques le Mineur institué premier évêque de Jérusalem (42). p. 60 à 63
- X. Les épreuves intérieures de l'Eglise de Jérusalem. — Juifs de Palestine et Juifs hellénistes. — L'épisode d'Ananie et de Saphire. — Terrible châtement infligé par saint Pierre. p. 63 à 65
- XI. L'évangélisation des païens. — Voyages apostoliques de Pierre. — Le problème de l'initiation des Gentils à la foi chrétienne. — La vision de Joppé (vers 40). — Sens de cette vision. — Baptême du centurion Corneille. — Pierre explique sa conduite aux Juifs de Jérusalem. — Mécontentement de plusieurs. — Enthousiasme des autres. — L'Evangile est prêché aux païens d'Antioche. p. 66 à 69

CHAPITRE III

ANTIOCHE, LE PREMIER CONTACT DE L'ÉGLISE NAISSANTE AVEC LE MONDE GRÉCO-ROMAIN
(40-62).

- I. La ville d'Antioche aux temps apostoliques. — Son paganisme sensuel. — Sa population mêlée. — Le quartier juif à Antioche. — Barnabé. — Il est envoyé à

- Antioche par l'Eglise de Jérusalem. — Il y amène Saul de Tarse (vers 42). — Saul de Tarse depuis sa conversion. p. 70 à 72
- II. Paul et Barnabé évangélisent Antioche. — Les disciples de Jésus reçoivent le nom de chrétiens. — L'Eglise d'Antioche vient en aide à celle de Jérusalem (44-47). — Paul et Barnabé à Jérusalem. Leur apostolat auprès des Gentils est approuvé par Pierre, Jacques et Jean (47). — Evangélisation de l'île de Chypre et de l'Asie Mineure (47-52). — Préventions de certains chrétiens de Jérusalem contre la communauté d'Antioche. — Des esprits malveillants aigrissent la querelle. p. 74 à 76
- III. — L'incident d'Antioche (50). — Attitude de Pierre. — Paul croit devoir lui résister en face. — Portée du conflit. p. 77 à 78
- IV. L'épître aux Galates (50). — Résumé de l'épître. — L'apôtre invoque les lumières qu'il a reçues et l'approbation formelle que lui ont donnée Pierre et Jacques. — Il expose sa doctrine sur la loi et la foi. — La liberté des enfants de Dieu — Beauté littéraire de cette épître. — La question des observances juives est portée devant le chef de l'Eglise de Jérusalem. — Le concile de Jérusalem (51). — Motion de Jacques. — Sa signification. — Le décret du concile. — Portée de ce décret. — Origine des sectes judaïsantes de la Palestine. — Principaux caractères de ces sectes. — Persistence des Eglises fidèles en Judée, en Galilée et en Samarie. — Le courant universaliste triomphe du courant particulariste. p. 79 à 85
- V. Développement intérieur de l'Eglise. — La *Didachè*. — Développement des institutions hiérarchiques. — Les douze apôtres, ou apôtres proprement dits. — Leurs pouvoirs. — Les apôtres improprement dits ou missionnaires. — Les prophètes. — Les docteurs ou didascales. — Les *episcopoi*. — Leurs fonctions. — Les Anciens ou *presbuteroi*. — Leurs fonctions. — Les diacres. — Caractères dominants de cette hiérarchie. — 1^o Le clergé missionnaire y est plus en vue. — 2^o Cette apparente prédominance du clergé missionnaire est provisoire. p. 86 à 92
- VI. Le développement du culte chrétien. — Vie de prière. — Assemblées chrétiennes. — L'Oraison dominicale. — Les sacrements. — Le baptême. — La confession. — L'Eucharistie. — La loi du secret. p. 92 à 95
- VII. La morale individuelle. — La morale sociale. — Principe fondamental : l'amour de Dieu et des hommes. p. 92 à 97
- VIII. — Le dogme. — La Trinité. — Jésus-Christ. — Le Saint-Esprit. — L'Eglise. — L'attente de la parousie. p. 98 à 99
- IX. Les dernières années de saint Jacques le Mineur. — Son épître (60). — Son arrestation. — Son martyre (62). p. 100 à 101

CHAPITRE IV

ROME, L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE GRÉCO-ROMAIN (42-70).

- Vue générale sur l'expansion de l'Eglise dans le monde gréco-romain. p. 103
- I. État religieux du monde païen. — Décadence de la vieille mythologie. — Inva-

- sion des cultes orientaux. — Caractères de ces nouveaux cultes. — Ils prônent une purification toute rituelle. — Ils préparent l'immoralité et le panthéisme. — En somme, ils sont les pires ennemis de l'esprit chrétien. . . . p. 103 à 105
- II. L'apôtre Pierre à Rome. — Son premier voyage (42 ?). — Première évangélisation de Rome. — Les juiveries de Rome. — Les premières prédications de Pierre. — Il évangélise les pauvres et les esclaves. — Le christianisme fait quelques conquêtes dans les hautes classes. — Pomponia Græcina. — Expulsion des Juifs de Rome par un édit de Claude (51). p. 105 à 109
- III. Départ de Pierre. — Saint Paul en Europe. — Le christianisme à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Corinthe. — Le « repas du Seigneur ». — Saint Paul à Athènes (52). — La situation politique et religieuse d'Athènes en l'an 52. — Discours de saint Paul à l'Aréopage. — Saint Paul apôtre des Gentils. p. 109 à 112
- IV. Épître aux Romains. — Composition de l'Église de Rome. — Progrès de l'Église parmi les Gentils. — Juxtaposition de l'élément juif et de l'élément gréco-romain dans l'Église de Rome. — Antagonisme des deux tendances. — Doctrine de saint Paul sur le salut. — Juifs et Gentils doivent se réconcilier dans la rédemption opérée par le sang de Jésus-Christ. — L'obéissance aux pouvoirs civils. p. 113 à 115
- V. Paul arrive à Rome en prisonnier (mars 62). — Commencement du gouvernement personnel de Néron. — L'apostolat de saint Paul prisonnier. — Les épîtres de la captivité. — Leur caractère. — Leurs principaux enseignements. — L'« homme intérieur ». — Le Christ, fondement de toutes choses. — Les abaissements des Fils de Dieu. — La lutte contre les puissances infernales. — Le vieil homme et l'homme nouveau. — L'Église, corps du Christ. . . . p. 116 à 118
- VI. Délivrance de saint Paul (63). — Nouveaux voyages. — Arrivée de saint Pierre à Rome (63). — Preuves décisives du second voyage de saint Pierre à Rome. — L'incendie de Rome (64). — Le peuple rend Néron responsable de ce désastre. — Les crimes de Néron. — Il accuse les chrétiens d'avoir allumé l'incendie. — Il les accuse, en outre, d'être les « ennemis du genre humain ». — Horribles supplices. — La persécution s'étend et se continue jusqu'à la fin du règne de Néron. — Martyre de saint Pierre et de saint Paul (67). . . . p. 118 à 123
- VII. La prophétie de Jésus, fils d'Ananus. — Expédition de Vespasien en Palestine (68). — Destruction du temple et de Jérusalem par Titus (70). — Conséquences religieuses de la ruine du temple. — Attitude des chrétiens. — Ils se réfugient à Pella. — Leurs sentiments sur la ruine du temple. — Témoignage de l'épître de Barnabé à ce sujet. p. 123 à 125
- VIII. La vie chrétienne à Rome dans le monde gréco-romain. — La hiérarchie. — L'évêque. — Les diacres. — Les veuves. — Les simples fidèles. — La piété. — Le « dépôt de la foi ». p. 125 à 127
- IX. L'enseignement oral des « anciens ». — La rédaction des évangiles synoptiques (60). — Témoignage de Papias. — Les évangiles apocryphes. — Caractères spéciaux des trois premiers évangiles. — Ce qu'ils ont de commun et d'inimitable. p. 127 à 129

CHAPITRE V

ÉPHÈSE ET ALEXANDRIE. L'ÉGLISE NAISSANTE ET LE MONDE ORIENTAL (68-100).

- I. Saint Jean l'Évangéliste. — Sa vie depuis la mort du Sauveur. — Les regards de l'Église entière se tournent vers lui. — Il se rend à Ephèse (68 ?). — Les origines de l'Église d'Ephèse. — Rapides développements de cette Église. p. 131 à 134
- II. Situation du christianisme en Palestine. — Situation du christianisme à Rome. — Domitien (81-96). — La foi chrétienne pénètre dans les rangs de la haute société de Rome. — Les premiers cimetières chrétiens. — Saint Lin pape (67 ? — 79 ?). — Saint Clot (79 ? — 89 ?) — Saint Clément I^{er} (89 ? — 97 ?). — Renommée de ce pape. — L'autorité exceptionnelle de son témoignage dans la tradition chrétienne. p. 134 à 138
- III. Le christianisme en Asie. — Alexandrie. — Fusion de l'hellénisme alexandrin et de la culture juive. — Philon le Juif (20 av. J.-C. ?). — Origines chrétiennes d'Alexandrie. — La culture alexandrine pénètre dans la province romaine d'Asie. — Germes d'hérésie à Ephèse. — Opportunité de l'arrivée de saint Jean. — L'ecclésiologie de saint Jean. p. 139 à 142
- IV. Les compagnons et les disciples de saint Jean. — Saint Philippe et ses filles. — Saint Ignace d'Antioche. — Saint Polycarpe de Smyrne. — Il transmet à la Gaule, par saint Irénée, la pure tradition des apôtres. — Saint Papias d'Hierapolis. — La valeur de son témoignage. — Saint Jean, chef des Églises de la province d'Asie. p. 142 à 144
- V. La persécution de Domitien (95-96). — L'impôt sur les personnes « vivant de la vie judaïque ». — Beaucoup de chrétiens croient, en conscience, devoir refuser cet impôt. — Exécution de Flavius Clemens, consul, et des deux Flavia Domitilla (95). — Autres exécutions de chrétiens appartenant à la haute noblesse. — Saint Jean subit à Rome l'épreuve de l'huile bouillante. — La persécution s'étend hors de la ville de Rome. p. 145 à 147
- VI. Saint Jean à Patmos. — Recrudescence de l'hérésie. — Les Nicolaites. — L'Apocalypse. — Vision inaugurale. — La Lettre aux sept Églises. — Caractère et beauté de l'Apocalypse. — But du livre. — Sa grande inspiration dogmatique. — Sa christologie. — Son eschatologie. — Sa grande inspiration liturgique. p. 147 à 150
- VII. Le conflit de Corinthe. — Sa portée. — Intervention de saint Clément de Rome. — Son épître aux Corinthiens (96). — Doctrine de l'épître sur l'obéissance aux autorités hiérarchiques. — Solution du conflit par l'autorité de l'évêque de Rome. — Enseignements de l'épître de saint Clément : — 1^o Au point de vue disciplinaire, — 2^o Au point de vue dogmatique, — 3^o Au point de vue liturgique. — Belle prière liturgique. p. 151 à 154
- VIII. Après la mort de Domitien, saint Jean revient à Ephèse (96). — Influence de la philosophie alexandrine sur la communauté des chrétiens. — Cérinthe. — Sa doctrine. — Négation de la divinité du Christ. — Saint Jean voit dans cette doc-

- trine le grand péril de l'Eglise. — Germes du docétisme. — La première épître de saint Jean. — Le quatrième Evangile. — Son but particulier. — Son prologue. — Le Logos. — Caractère historique de l'Evangile de saint Jean. — Division générale du livre en trois parties. — Son caractère littéraire. — Comment cet Evangile donne une connaissance plus profonde de l'âme du Sauveur. p. 155 à 159
- IX. Conséquences de l'apparition de l'Evangile selon saint Jean (98 ?). — Il est l'occasion d'un grand mouvement de philosophie religieuse. — Les dernières années de saint Jean. — Sa mort (100 ?). — Son tombeau. p. 160 à 161

CHAPITRE VI

LE PREMIER CONTACT DE L'ÉGLISE NAISSANTE AVEC LES PEUPLES BARBARES.

- Vue générale. p. 162
- I. Les douze apôtres « fondent l'Eglise dans leur sang ». — Saint Thomas. L'Évangélisation de la Perse et de l'Inde. — Saint Matthieu. L'Évangélisation des Ethiopiens et des Parthes. — Saint Mathias — Saint Barthélemy. L'Évangélisation de l'Arménie. — Saint Simon et saint Jude. — L'Évangélisation de la Mésopotamie et de l'Égypte. — Saint André. L'Évangélisation de la Scythie. — Martyre de saint André à Patras d'Achaïe. p. 162 à 165
- II. Saint Paul et saint Crescent. La première Évangélisation de l'Espagne et de la Gaule. — L'expansion géographique de l'Eglise à la fin du 1^{er} siècle. — Sa pénétration dans la société antique. p. 166 à 167
- III. Les origines apostoliques du christianisme en Espagne. — Le projet de saint Paul. — Saint Paul en Espagne (63). — Premiers développements de l'Eglise d'Espagne. — Torquatus, évêque de Cadix. — La question de la venue de saint Jacques le Majeur en Espagne. — Saint Jacques de Compostelle. p. 168 à 170
- IV. L'origine apostolique du christianisme en France. — Position du problème historique. — L'origine apostolique du christianisme en Provence est prouvée : — 1^o Par les inductions de l'histoire générale ; — 2^o Par des témoignages positifs de l'archéologie ; — Principalement par l'inscription de Volusianus et le sarcophage de la Gayole ; — 3^o Par le témoignage indirect des plus anciens écrivains ecclésiastiques. p. 170 à 175
- V. Organisation primitive des communautés chrétiennes en Gaule. — La juiverie de Marseille, berceau probable du christianisme en Gaule. — Brève discussion des arguments présentés en faveur de la thèse de l'organisation tardive de l'épiscopat en Gaule : — 1^o Le silence des catalogues épiscopaux, — 2^o Le silence des Pères des premiers siècles, — 3^o L'usage traditionnel de n'établir des sièges épiscopaux que dans les très grands centres, — 4^o Le témoignage de saint Grégoire de Tours, — 5^o Le texte d'Eusèbe sur la prééminence de saint Irénée en Gaule. p. 174 à 176
- VI. Les premiers apôtres de la Provence. — Absence générale de documents sur cette époque primitive. — La tradition provençale. — L'Évangélisation de la Provence par saint Lazare, sainte Marie-Madeleine, sainte Marthe, saint Maximin.

— Premiers indices archéologiques et historiques. — Culte de sainte Marthe constaté à Tarascon dès le ^{vii}e siècle. — Les traditions orientales. — Critique de ces traditions. — Les traditions bourguignonnes. — La tradition provençale survit seule. — Le développement et la vitalité du culte des premiers apôtres de la Provence. — Conclusion. p. 176 à 179

DEUXIÈME PARTIE.

La lutte.

Vue générale de l'histoire de l'Eglise pendant le ⁱⁱe et le ⁱⁱⁱe siècle. — Caractère général de cette période : la lutte contre la persécution, l'hérésie et le schisme. — Bienfaits que l'Eglise retire de cette lutte. — Division générale de l'histoire des persécutions. — Division générale de l'histoire de l'hérésie. p. 181 à 182

CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE TRAJAN A LA MORT D'HADRIEN (98-138).

- L'empereur Trajan (98-117). — Son caractère. — Le christianisme et l'empire romain. — Commencement de la persécution. — Le développement du christianisme en Bithynie. — Recul du paganisme. — Lettre de Pline le Jeune à Trajan (111 ou 112). — Il consulte l'empereur sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard des chrétiens. — Réponse de Trajan. — « Ne point rechercher les chrétiens, mais les punir s'ils sont dénoncés et convaincus. » — Motif de cette décision : la raison d'Etat, entendue au sens païen. — Causes secondaires des persécutions païennes : la jalousie des sectes juives et les calomnies des païens. — Le principe de Trajan dominera toutes les persécutions faites par ses successeurs. p. 183 à 187
- II. Les trois grands martyrs du règne de Trajan. — Le martyre de saint Clément de Rome. — Récit de la *Passio Clementis*. — Le martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem (107). — Le martyre de saint Ignace, évêque d'Antioche (107). — Son voyage d'Antioche à Rome. — Son épître aux Romains. — Sublimes sentiments exprimés dans cette épître. — Autres épîtres écrites par saint Ignace. Le double courant des hérésies orientales : le naturalisme et le docétisme. — Contre les hérésies naturalistes, saint Ignace professe la divinité de Jésus-Christ. — Contre l'hérésie des docètes, il affirme la réalité de l'Incarnation. — Il prémunît les Eglises orientales contre l'esprit judaisant. — Doctrine de saint Ignace sur l'Eglise. — La hiérarchie. — Sa légitimité, son symbolisme mystique. — La primauté de l'Eglise romaine. p. 187 à 192
- III. Les successeurs de saint Clément I^{er}. — Saint Evariste I^{er} (97 ?-105 ?). — Origines des paroisses ou *titres*. — Saint Alexandre, pape (105 ?-115 ?). — Les derniers événements du règne de Trajan. — La colonne trajane. p. 193 à 195

- IV. Sixte I^{er} (115 ?-125 ?). — Mode d'élection des premiers papes. — L'empereur Hadrien (117-138). — Son caractère. — Son rescrit de 124 fait espérer une ère de tolérance religieuse. — Il n'est pas moins funeste aux chrétiens. — Divers martyrs sous Hadrien. — L'esclave sainte Marie. — Sainte Symphorose et ses sept fils. p. 195 à 198
- V. Les premières apologies de la religion chrétienne. — Quadratus. — Ariston de Pella. — Soulèvement de la Judée (132). — Bar-Cochébas. — Répression terrible. — Construction d'Ælia Capitolina sur l'emplacement de Jérusalem. p. 198 à 200
- VI. Vitalité de l'esprit juif. — Aquila. — Il traduit la Bible en grec (135 ?). — Caractère tendancieux de cette traduction. — La secte ébionite. — L'ébionitisme essénien. — Sa doctrine. — La secte elkésaïte. — Destinée de ces sectes. — Leur signification. p. 200 à 202
- VII. La Gnose. — Son caractère primitif. — Ses différents aspects. — Grands problèmes qui se débattent au fond du mouvement gnostique. — Les deux phases de ce mouvement. — Idée inspiratrice et point de départ de la Gnose. — Le dualisme entre Dieu et le monde. — Saturnin d'Antioche. — Basilide. — Carpocrate. — Valentin. — Exposé de son système. — Son but : expliquer l'antinomie radicale qui existe entre Dieu et la nature. — Les êtres intermédiaires ou Eons. — Création du monde matériel par le démiurge. — Le Plérôme et le Kénôme. — L'homme. — Le salut par la Science. p. 202 à 206
- VIII. Saint Téséphore (125 ?-136 ?). — Il travaille à promouvoir dans l'Eglise l'austérité et la piété. p. 207

CHAPITRE II

DE L'AVÈNEMENT D'ANTONIN LE PIEUX A LA PERSÉCUTION DE SEPTIME-SÈVÈRE
(138-202).

- Vue générale sur l'histoire de l'Eglise pendant la seconde moitié du II^e siècle. p. 209
- I. Vue générale sur les persécutions pendant cette période. — Saint Hygin (136 ?-140 ?). — Saint Pie I^{er} (140 ?-155 ?). — Saint Anicet (155 ?-166 ?). — Saint Soter (166 ?-174 ?). — Il exerce la charité envers toutes les Eglises. — Saint Eleuthère (174 ?-189 ?). — Saint Victor I^{er} (189 ?-199 ?). p. 209 à 211
- II. Les papes martyrs. — Martyre de saint Polycarpe (155). — Son interrogatoire. — Sa mort. — Antonin le Pieux (138-161). — Son attitude à l'égard des chrétiens. — Marc-Aurèle (161-180). — Son caractère. Causes de la recrudescence des persécutions sous son règne : — 1^o Le péril de l'empire ; — 2^o La rivalité philosophique de la doctrine chrétienne ; — 3^o Les superstitions populaires. p. 211 à 213
- III. Martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants (162). — Leur interrogatoire. — Leur mort. — Saint Justin (100 ?-163). — Il étudie les philosophies païennes. — Sa conversion (135). — Sa campagne contre le philosophe cynique Croscant. — Il est arrêté avec plusieurs autres chrétiens. — Leur in-

- terrogatoire. — Leur martyre (163). — Sainte Cécile. — Son martyre (de 177 à 180). p. 215 à 219
- IV. Les martyrs de Lyon (177). — Valeur historique de la lettre qui nous a rapporté cet événement. — La ville de Lyon vers la fin du ¹^e siècle. — Le paganisme à Lyon. — Le christianisme à Lyon. — Imminence d'un conflit. — Soulèvement populaire contre les chrétiens. — Arrestation d'un certain nombre de chrétiens. — Odieuse procédure. — Les chrétiens à la torture. — L'esclave Blandine. — Charité et humilité des martyrs. — Sublime réponse de saint Pothin. — La condamnation. — L'exécution. — Saint Ponticus. — Sainte Blandine. p. 219 à 223
- V. Situation respective de l'Eglise et de l'empire à la fin du ¹^e siècle. — Fin de Marc-Aurèle. — Commode (180-192). — Les martyrs scillitains (180). — Influence de Marcia en faveur des chrétiens. p. 223 à 226
- VI. Les apologistes du ¹^e siècle. — Inspiration commune de tous ces apologistes. — Aristide. — Idée de son *Apologie*. — Tatien. — Athénagore. — Théophile d'Antioche. — Hermias. p. 226 à 229
- VII. Quatre grands problèmes préoccupent les âmes. — Le problème moral. — Efficacité de la Pénitence. — Opinion trop rigide. — Opinion trop large. — Angoisse des âmes faibles et sincères. — Le *Pasteur* d'Hermas. — Biographie d'Hermas. — Analyse de l'ouvrage. — Sa sévérité relative. — L'idée de l'Eglise dans le *Pasteur* d'Hermas. p. 230 à 233
- VIII. Le problème philosophique. — L'œuvre apologétique de saint Justin. — Idées générales de cette œuvre. — Le Verbe ou Logos dans saint Justin. — Les défaillances d'expression et de pensée de l'apologiste. — Le subordinationisme et le millénarisme dans saint Justin. — Saint Justin révèle le mystère de l'Eucharistie. — Description du Sacrifice de la Messe, tel qu'il se célébrait au ¹^e siècle. — Analyse du texte de saint Justin. p. 234 à 239
- IX. Le problème dogmatique. — Saint Irénée évêque de Lyon (130 ?-202 ?) — Le gnosticisme pendant la seconde phase de son histoire. — Ophites et Caïnites. — Marcion. — Sa doctrine. — Son dualisme et son docétisme. — Le traité *Contre les hérésies* par saint Irénée. — Résumé de l'argumentation de saint Irénée contre le gnosticisme. — Théologie de saint Irénée. — La règle de foi catholique. — La prééminence de l'Eglise romaine. — Synthèse de la foi catholique. — Le dogme de la création. — La divine médiation de Jésus-Christ. — L'Eucharistie. — La Vierge Marie, nouvelle Eve. — Place de saint Irénée dans l'histoire de l'Eglise. p. 241 à 247
- X. Le problème apologétique — Tertullien (160 ?-240 ?). — Son caractère — Ses premières œuvres apologétiques. — Caractères de son apologétique. — Appel à l'âme des simples. — Ses trois preuves de la divinité de Jésus-Christ. Ses exagérations de style et de pensée. — Son éloquence entraînant. — Le traité de la *Prescription*. — Résumé de son argumentation contre l'hérésie. — Le livre *des Spectacles*. — Dureté des apostrophes de Tertullien aux païens de son temps. — L'*Octavius* de Minutius Felix. — Caractère de l'ouvrage. — L'*Epttre* à *Diognète*. — La société des chrétiens, âme du monde. p. 247 à 252

CHAPITRE III

LA VIE ET LES INSTITUTIONS CHRÉTIENNES AU COMMENCEMENT DU III^e SIÈCLE.

- Vue générale sur la situation de l'Eglise de 187 à 202. p. 254
- I. L'Eglise, société inégale et hiérarchique. — L'évêque. — Son élection. — Son autorité. — Les simples prêtres. — Leurs fonctions. — Les diacres. — Leurs fonctions. — Le célibat ecclésiastique. p. 254 à 256
- II. Les fidèles. — Leur initiation. — Le catéchuménat. — Le baptême. — La confirmation. — L'Eucharistie. — Les cérémonies de la Messe. — La Préface. — La communion. — L'action de grâces. p. 256 à 259
- III. Le sacrement de pénitence. — L'absolution possible pour tous les péchés. — Sévérités de certaines Eglises. — Les trois péchés réservés. — Confession publique et confession secrète. — La pénitence précédant l'absolution. . . p. 259 à 261
- IV. La liturgie. — L'Eucharistie, centre de toute la liturgie. — La journée liturgique. — Les heures de prière. — La semaine liturgique. — La substitution du dimanche au sabbat. — Les trois jours de pénitence. — L'année liturgique. — La fête de Pâques. — La Pentecôte. — Noël. — Les deux cycles de Pâques et de Noël. — Les commémorations des martyrs et des confesseurs. . p. 262 à 264
- V. La controverse pascale. — Diverses manières de fixer le jour de Pâques. — Opposition entre l'usage romain et l'usage des Eglises d'Asie. — Intervention du pape saint Victor (191). — Menace d'excommunication de la province d'Asie. — Respectueuses observations de saint Irénée. p. 264 à 267
- VI. Les œuvres de charité. — Origines des biens d'Eglise. — Les origines de la propriété immobilière ecclésiastique. — Les collèges funéraires. — Administration des biens d'Eglise. — Emplois de ces biens. — Entretien des ministres du culte. — Fonction sociale de la propriété individuelle. p. 267 à 270
- VII. Charité envers les pauvres. — L'hospitalité. — L'Eglise et l'esclavage. — Amélioration des lois relatives aux esclaves. — Respect des droits de la femme et de l'enfant. p. 271 à 273
- VIII. Germes de dissolution de la cité antique. — Eléments de régénération offerts par l'Eglise. p. 273 à 274
- IX. L'Eglise et le mouvement intellectuel. — Origine de l'Ecole d'Alexandrie. — Saint Pantène. — Première organisation de l'Ecole d'Alexandrie. . p. 274 à 276
- X. Expansion de l'Eglise à la fin du III^e siècle. — Pénétration du christianisme dans toutes les classes de la société. — L'Eglise et le service militaire. — La Légion fulminante. p. 276 à 277
- XI. Nouveaux périls pour l'Eglise. — Origines du montanisme. — Montan, sa doctrine. — Sa tactique. — Sa conduite scandaleuse. — Transformations du montanisme. p. 278 à 280

CHAPITRE IV

DE L'ÉDIT DE PERSÉCUTION DE SEPTIME-SÉVÈRE A L'ÉDIT DE PERSÉCUTION DE DÈCE
(202-250).

- Vue générale sur l'histoire de l'Eglise pendant la première moitié du III^e siècle. — Grands hommes de cette époque. — Grands problèmes théologiques. p. 281
- I. Les premières années du règne de Septime-Sévère. — Caractère de ce prince. — Il commence par se montrer favorable aux chrétiens. — Mouvement populaire contre le christianisme. — Sourdes malveillances à l'égard des chrétiens vivant à la cour. — L'impératrice Julia Domna. — Son influence sur les lettrés. — Sa tentative de syncrétisme religieux. — Apollonius de Tyane. — Situation juridique des chrétiens. — Persécution en Afrique. — Imprudences de Tertullien. — Septime-Sévère se résout à sévir contre les chrétiens. — Edit de 202. — Sa portée. — Nouvelle législation, nouvelle procédure. p. 282 à 286
- II. Déchaînement de la persécution. — Martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons en Afrique. — L'arrestation. — L'emprisonnement. — La comparution devant le tribunal. — L'interrogatoire. — La condamnation. — Le supplice. — Mort héroïque de sainte Perpétue. p. 286 à 288
- III. Martyre de sainte Potamienne à Rome. — Les martyrs de l'Asie et des Gaules. — Martyre de saint Andéol. p. 289 à 290
- IV. Dispositions bienveillantes des quatre premiers successeurs de Septime-Sévère. — Le pontificat romain pendant cette période. — Saint Zéphyrin, pape (198-217). — Saint Calliste, pape (218-222). — Sa vie antérieure à son pontificat. — Son pontificat. — Saint Urbain I^{er}, pape (222-230) et saint Pontien, pape (230-235). p. 290 à 293
- V. Le montanisme en Afrique. — Evolution de Tertullien vers l'hérésie montaniste. — Le millénarisme. — L'avènement du Paraclét. — La condamnation de la fuite devant les persécuteurs. — La condamnation des secondes noces. — Tertullien montaniste déclaré. — Il ne reconnaît plus qu'une Eglise spirituelle. — Le montanisme est combattu en Orient par les apologistes et les évêques. — Le montanisme est condamné à Rome par le pape saint Zéphyrin. — Attitude de l'Eglise de Rome en face du montanisme. — La place de Tertullien dans l'histoire de la théologie et de l'Eglise. p. 294 à 299
- VI. Clément d'Alexandrie. — Il réorganise l'école d'Alexandrie. — L'*Exhortation aux Gentils*. — Le *Pédagogue*. — Les *Stromates*. — La vraie Gnose d'après Clément d'Alexandrie. — La mystique de Clément d'Alexandrie. — Imprécisions et inexactitudes théologiques de Clément d'Alexandrie. p. 299 à 302
- VII. Origène. Importance du rôle d'Origène dans l'histoire de la théologie. — Son enfance. — L'évêque Démétrius lui confie la direction de l'école d'Alexandrie (203). — Il étudie la philosophie sous la direction d'Ammonius Saccas. — Sa grande renommée. — Il est ordonné prêtre. — Il est blâmé par son évêque et privé du ministère pastoral. — Le *Peri Archon* ou *Livre des Principes*. — Sa règle de foi. — Ses principes d'exégèse. — Sa philosophie. p. 303 à 307

- VIII. Doctrine théologique d'Origène d'après le *Peri Archon*. — Cosmologie et théodicée. — Rapports de sa cosmologie avec celle du gnosticisme. — L'origine du mal et la liberté. — La Rédemption. — L'eschatologie d'Origène. — Origène à Césarée. — L'école de Césarée. — Les Hexaples. — Origène et l'Eglise. p. 307 à 310
- IX. Les attaques des païens contre le catholicisme. — Le *Discours véritable* de Celse. — Origène entreprend de le réfuter. — La preuve de la vérité du christianisme par la vitalité divine de l'Eglise. — Les miracles et les prophéties. — Nécessité de bonnes dispositions intérieures. p. 310 à 312
- X. Le zèle apostolique d'Origène. — Il est mis à la torture pour la foi. — Les erreurs doctrinales d'Origène. — Jugement sur l'ensemble de son œuvre et sur sa personne. p. 313 à 314
- XI. Saint Hippolyte. — Les *Philosophoumena*. — Caractère de saint Hippolyte. — La controverse trinitaire. — La Trinité à l'origine du christianisme. — Doctrine générale des Pères. — Le problème trinitaire. — Théodote le corroyeur et l'adoptianisme. — Théodote le banquier et Artémon. — Praxéas et le monarchianisme ou patripassianisme. — Attitude du pape Zéphyrin. — Il se contente de rappeler les formules traditionnelles. — Attaques dont il est l'objet. p. 315 à 319
- XII. Hippolyte est élu antipape. — Ses accusations contre Calliste. — La controverse pénitentielle. — Généralisation du rigorisme pénitentiel. — Sage décret de Calliste. — Protestations de Tertullien et d'Hippolyte. — Rétractation et martyre de saint Hippolyte. p. 319 à 321
- XIII. La persécution sous Maximin (235-238). — Cause de la persécution. — Tactique de Maximin : atteindre les chefs de l'Eglise. — Ambroise, ami d'Origène. — Son arrestation. — Sa délivrance. — Saint Antère, pape (235-236). — Son martyre. — Sainte Barbe. — Mort de Maximin (238). — L'esclave chrétienne sainte Sabine. p. 322 à 325
- XIV. Philippe l'Arabe, premier empereur chrétien (244-249). — Sa pénitence. — Il favorise les bonnes mœurs et le christianisme. — Saint Fabien, pape (236-250). p. 325 à 327
- XV. Développement de la propriété ecclésiastique. — Propriété des cimetières et autres lieux du culte. — Administration de ces biens par les autorités hiérarchiques des Eglises. — Fédération des Eglises entre elles sous la direction de l'Eglise de Rome. — Forme légale de la propriété ecclésiastique : — 1° Les temps primitifs ; — 2° Après le rescrit de Septime-Sévère ; — 3° Vers le milieu du III^e siècle. — Expansion géographique du christianisme. — Pénétration du christianisme dans la société romaine. — Progrès des hautes études religieuses. — Principaux écrivains ecclésiastiques de cette période. — Saint Grégoire le Thaumaturge. — Ses miracles. — Sa science théologique. — Son *Exposition de la foi*. p. 328 à 333
- XVI. Les origénistes hétérodoxes. — Reviviscence du montanisme oriental. — Retour d'un certain nombre de fidèles aux mœurs du paganisme. — Saint Cyprien. — Sa conversion de l'idolâtrie au christianisme. — Caractéristique de son génie. p. 334 à 336

CHAPITRE V

DE LA PÉRSÉCUTION DE DÈCE A L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN (250-384).

- Vue générale sur l'état de l'Eglise pendant la seconde moitié du m^e siècle. p. 338
- I. L'empereur Dèce. — Son caractère. — Préliminaires de la persécution. — L'émeute d'Alexandrie. — L'édit de Dèce (250). — Caractère de cet édit. — Nombreuses apostasies parmi les chrétiens amollis par les mœurs païennes. — Héroïsme des vrais chrétiens. — Bouleversement profond apporté par cette persécution. — Martyre du pape saint Fabien (janvier 249). — Interrègne de dix-huit mois. — Martyre de sainte Agathe. — Martyre de saint Pionne et de ses compagnons. — Son discours. — Son interrogatoire. — Martyre de saint Babylas. — Arrestation et interrogatoire de saint Acace. — L'empereur lui fait grâce. p. 339 à 346
- II. La persécution en Afrique. — L'Afrique chrétienne au milieu du m^e siècle. — Esprit de mollesse et d'indiscipline. — Le prêtre Novat. — Premières apostasies. — Résistances à l'édit. — Premiers martyrs. — Le prêtre Lucien. — Saint Cyprien se cache aux environs de Carthage et dirige de là son Eglise. — Intrigues de ses ennemis. — On le dénonce à Rome pour sa prétendue fuite. — On lui oppose l'autorité des confesseurs de la foi. — Lettres pastorales de saint Cyprien. — Ses solutions prudentes et modérées. — Révolte ouverte de Lucien et des « confesseurs ». p. 346 à 350
- III. Le schisme de Félicissime. — Un concile de Carthage excommunique Félicissime. — Novat à Rome. — Il se met en rapport avec Novatien. — L'un et l'autre cherchent à susciter à Rome un mouvement pareil à celui de Carthage. — Novatien candidat à la papauté. — Election de saint Corneille (251-253). — Il condamne Félicissime. — Schisme de Novatien. — Il se fait élire antipape. — Novat et Novatien se font les défenseurs de la discipline la plus rigoureuse. — Diffusion du novatianisme. — Condamnation du schisme novatien par un concile romain. — Saint Denys d'Alexandrie. — Saint Cyprien compose, contre les novatien, son traité *De unitate Ecclesie*. — Derniers agissements de Félicissime. p. 351 à 356
- IV. La controverse baptismale. — Son origine. — Position de la question. — Saint Cyprien nie la validité du baptême conféré par les hérétiques : — 1^o Parce que l'hérésie, n'étant pas l'épouse du Christ, ne peut lui donner des enfants; — 2^o Parce que l'hérétique, n'ayant pas la foi de l'Eglise, ne peut incorporer personne à l'Eglise. — Critique de ces deux arguments. — Un concile de Carthage, en 255, se prononce dans le sens de saint Cyprien. — Saint Lucius, pape (254). — Saint Etienne, pape (254-257.) — Premières divergences entre le pape et saint Cyprien. — Saint Etienne, au nom de la tradition, défend de réitérer le baptême des hérétiques repentants. — *Nihil innovetur nisi quod traditum est*. — Protestation de saint Cyprien. — Un second concile de Carthage se prononce pour la réitération du baptême (256). — Le pape notifie sa décision à l'Eglise universelle. — Lettre véhémente de saint Firmilien. — Critique de ses arguments. — Le *Liber de rebaptismate* combat la doctrine des rebaptisants par des

- raisons théologiques. — Intervention pacificatrice de saint Denys d'Alexandrie. p. 356 à 363
- V. La peste sous Gallus. — Dévouement des chrétiens. — Les chrétiens refusent de prendre part à des sacrifices expiatoires. p. 363 à 364
- VI. L'empereur Valérien. — Le pape saint Lucius est rappelé de l'exil. Sa mort (254). — Bienveillance de Valérien à l'égard des chrétiens. — L'Eglise profite de la paix pour panser ses plaies. — Vestiges des sectes gnostiques et judaïsantes. — Saint Cyprien les réfute. — Il écrit le livre *De operibus et elemosyna*. — Œuvres diverses de charité. p. 364 à 366
- VII. Le courtisan Macrien excite l'empereur contre l'Eglise. — Il dénonce en particulier ses prétendues richesses. — Premier édit de persécution. — Habile tactique de Valérien. — Application rigoureuse de sanctions légales. — Toute tentative d'association non autorisée est punissable de mort. — Exil de saint Etienne, de saint Cyprien et de saint Denys. — Mise sous séquestre des cimetières et lieux de culte. — Chrétiens enterrés vivants dans une catacombe. — Martyre de saint Tarcisius. p. 366 à 369
- VIII. Second édit de persécution (258). — La peine capitale est édictée contre les clercs et contre les chrétiens de l'aristocratie romaine. — Saint Sixte II, pape (257-258). — Son arrestation. — Son martyre. — Saint Laurent, diacre. — Son martyre. — Arrestation de saint Cyprien. — Son désir du martyre. — Son interrogatoire. — Son exécution. — Saint Fructueux, évêque de Tarragone, et ses compagnons. — Leur interrogatoire. — Leur martyre. — Déchéance et mort de Valérien. p. 370 à 374
- IX. L'empereur Gallien. — Il fait restituer à l'Eglise tous ses biens. — Reconnaissance officielle de l'Eglise comme société. — Démembrement de l'empire. — Les chrétiens sous les « Trente tyrans ». — L'Eglise profite d'une paix relative pour se réorganiser. — Saint Denys, pape (259-268). — Saint Félix I^{er}, pape (269-274). — Saint Eutychien, pape (275-283). — Saint Caius, pape (283-296). p. 375 à 377
- X. L'organisation de l'Eglise pendant la dernière moitié du III^e siècle. — L'autorité de l'évêque de Rome. — Les évêques. — Le mode de leur élection. — Les prêtres. — Leurs fonctions propres. — Les chorévêques. — Les diacres. — Les sous-diacres et les clercs minorés. — Organisation spéciale en Orient. — Le mode de rétribution des clercs. — Les laïques. — Leur rôle dans l'Eglise. — La fraternité chrétienne. — L'Eglise catholique. — Le catholicisme n'a pas été une adaptation de l'Eglise à l'empire romain. — Origine des provinces ecclésiastiques. — Autorité spéciale des Eglises apostoliques. — Les droits du métropolitain. — Les conciles. — La première organisation de la vie ascétique. — Les vierges consacrées. — Les ascètes ou continents. — Les ermites. — Saint Paul de Thèbes. — Saint Antoine. — Harmonie de l'enthousiasme et de la discipline. p. 378 à 386
- XI. La lutte contre l'hérésie. — Paul de Samosate, évêque d'Antioche. — Le mouvement intellectuel à Antioche pendant la seconde moitié du III^e siècle. — Doctrine de Paul de Samosate. — Il renouvelle le modalisme de Théodote. — Il ressuscite l'adoptianisme et prépare l'arianisme. — Il est combattu par Firmilien de Césarée et Denys d'Alexandrie. — Subterfuges de l'hérisarque. — Il est

- condamné par un concile d'Antioche. — Le terme d'*omoousios* est proscrit. — Le judaïsme. — La Mischna et le Talmud. p. 387 à 390
- XII. Le paganisme à la fin du III^e siècle. — Le néoplatonisme. — Le manichéisme. — Mani. — Sa doctrine : le dualisme. — Sa morale. — Son culte. — Le culte de Mithra. — Ses principaux caractères. — Il est patronné par l'empereur Aurélien. — Son succès relatif dans le paganisme. — Son insuccès complet auprès des chrétiens. — Il crée cependant un obstacle de plus à l'expansion du christianisme. p. 390 à 394

CHAPITRE VI

DE L'AVÈNEMENT DE DIOCLETIEN A L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN (284-306).

- Vue générale sur cette période. p. 395
- I. Les débuts du règne de Dioclétien. — Liberté accordée aux chrétiens. — Constructions d'églises. — Travaux exécutés dans les catacombes. — Fléchissement des mœurs chrétiennes. — Décadence de la vie chrétienne en Orient. — Décadence de la vie chrétienne en Occident. — Description de la société chrétienne à la fin du III^e siècle, d'après les Actes du concile d'Elvire (tenu vers 300). — Participation des chrétiens à certains rites idolâtriques. — Conduite envers les serviteurs. — Mariages contractés avec les juifs, les hérétiques et les infidèles. — Le célibat ecclésiastique. — Le prêt à intérêt. — La discipline pénitentielle. — La hiérarchie ecclésiastique. p. 395 à 399
- II. Origine de la persécution. — Orientation nouvelle de la politique impériale. — Les empereurs de race barbare. — Nouvelle manière d'entendre le patriotisme. — L'empereur Dioclétien (284-305). — Son programme de gouvernement. — La centralisation administrative. — Nouvelle organisation des provinces. — L'Eglise s'adapte à cette organisation impériale. — Conséquences de cette adaptation. — Le patriotisme de Dioclétien et sa manière d'entendre la défense nationale. — Division du pouvoir impérial entre deux augustes et deux césars : la tétrarchie (292). — Le César Galère. — La défense des frontières. p. 399 à 401
- III. La persécution dans l'armée à l'instigation de Galère (295). — Le centurion Marcel refuse d'adorer les insignes impériaux. — Son interrogatoire. — Il est condamné à mort. — Le greffier Cassien proteste contre cette condamnation. — Martyre de saint Marcel et de saint Cassien (298). — Galère excite Dioclétien contre les chrétiens. — Pillage de la grande église de Nicomédie (23 février 303). p. 402 à 404
- IV. Premier édit de persécution (24 février 303). — Il ne porte pas de sanction capitale. — La perfidie de Galère déchaîne la colère de l'empereur. — Premières mesures de rigueur. — Les deux princesses contraintes à sacrifier. — Martyre de saint Pierre de Nicomédie, chambellan impérial. — La persécution dans les provinces. — Arrestation de saint Félix de Tibiuca. — Son interrogatoire. — La persécution à Rome. — Saint Marcellin, pape (296-304). — La destruction des archives pontificales. — Le pape Marcellin calomnié par les donatistes. — Les deuxième et troisième édits de persécution (303) : la peine de mort portée contre

- les clercs. — Martyre de saint Félix et de ses compagnons (11 février 304). — Quatrième édit (304). — Il vise tous les fidèles. — Exécution sauvage des édits. — Raffinements de supplices. — Exécutions en masse. — Arbitraire dans les poursuites et les condamnations. p. 404 à 410
- V. Abdication de Dioclétien (305). — Remaniement de la tétrarchie. — La paix relative en Occident. — La persécution brutale en Orient. — Sainte Agnès. — Son arrestation. — Son interrogatoire. — Son martyre. — Dislocation de la tétrarchie. — Attitude pacifique de Maxence en Occident. — Saint Marcel, pape (308 ?-309 ?). — Il organise le service du culte dans Rome. — Un apostat suscite une émeute contre le pape. — Exil de saint Marcel. — Saint Eusèbe, pape (310). — Saint Miltiade, pape (310-314). — Nombreux martyrs en Orient. p. 410 à 414
- VI. Edit de pacification de Galère (311). — Joie des chrétiens. — Mort de Galère. — Maximin maître de l'Orient. — Il reprend la persécution sous une autre forme. — Perfide tactique. — Maximin prélude à Julien l'Apostat. — Reprise de la persécution violente. p. 414 à 417
- VII. Maximin essaie de relever le culte païen. — Des sophistes païens attaquent le christianisme. — Hiéroclès. — Le *Discours véridique aux chrétiens*. — Apologistes chrétiens. — Saint Méthode d'Olympie. — Eusèbe de Césarée apologiste. — Arnobe. — Son livre *Adversus nationes*. — Lactance. — Les *Institutions divines*. — Mélèce de Lycopolis. — Ses intrigues. — La famine et la peste de 312-313. — Dévouement des chrétiens. — Défaites de Maximin en Arménie. p. 417 à 423

TROISIÈME PARTIE

La paix constantinienne.

Situation de l'Eglise au début du IV^e siècle. — Politique religieuse de Constantin. p. 425

CHAPITRE PREMIER

L'ÉDIT DE MILAN (313).

- I. Caractère précaire de l'édit de Galère. — Vrai caractère des revendications des chrétiens. — Ils réclament : 1^o la liberté de l'Eglise ; 2^o une entente bienveillante entre l'Eglise et l'Etat. — Portrait de Constantin. — Maxence, jaloux, lui déclare la guerre. — Premières phases de la guerre. p. 426 à 428
- II. Dispositions de Constantin à l'égard du christianisme. — La rencontre des deux armées près du pont Milvius (28 octobre 312). — L'apparition du *Labarum*. — La bataille du pont Milvius. — Entrée triomphale de Constantin à Rome (29 octobre 312). — Chrétiens et païens voient dans la victoire de Constantin une intervention de la Providence. p. 428 à 431

- III. Constantin prépare la pacification religieuse. — L'édit de Milan (313). — Sens de l'Édit. — 1^o Il accorde la liberté des cultes, mais sans se fonder sur le principe de l'indifférence religieuse. — 2^o Il reconnaît officiellement à l'Eglise catholique une existence juridique. — Accueil fait à l'édit par les païens. — Accueil fait à l'édit par les chrétiens. p. 432 à 435
- IV. L'application de l'édit. — Difficultés d'une politique chrétienne dans le sens absolu du mot. — Constantin manifeste ouvertement sa foi exclusive aux dogmes chrétiens et à l'Eglise catholique. p. 435 à 437

CHAPITRE II .

LE DONATISME.

- Vue générale sur le caractère de la querelle donatiste. p. 439
- I. Ses origines. Caractère du christianisme africain. — L'évêque de Carthage, Mensurius, blâme les allures provocatrices et intransigeantes de certains chrétiens. — Il est accusé de faiblesse et de trahison. — Donat des Cases-Noires. — Eclat du schisme à la mort de Mensurius (311). — Election de Cécilien au siège de Carthage. — Les intrigues de Lucile. — On conteste la validité de l'élection de Mensurius. — Un conciliabule de Carthage proclame la déposition de Cécilien et l'élection de Majorin (fin de 312). — Division de l'Eglise africaine en deux partis. p. 439 à 443
- II. Constantin se prononce pour Cécilien. — Osius de Cordoue. — Il devient le familier et le confident de Constantin. — Nouvelles intrigues des donatistes ou majoriniens. — Saint Miltiade, pape (310-314). — Constantin en réfère à lui pour la solution du conflit. — Concile de Rome (octobre 313). — Tenue du concile. — La validité de l'ordination de Cécilien est reconnue. p. 443 à 446
- III. Les donatistes refusent d'accepter la décision du concile. — Ils en appellent à l'empereur. — Intervention du pouvoir civil dans la querelle. — Félix est déclaré innocent du crime de « tradition ». — Convocation du concile d'Arles. — La ville d'Arles au début du IV^e siècle. — Ouverture du concile (1^{er} août 314). — Caractère de ce concile. — Attitude turbulente des donatistes. — Décision dogmatique du concile : validité de l'ordination faite par un « traditeur des Ecritures ». — Donat de Carthage ou Donat le Grand. — Constantin se prononce une fois de plus pour Cécilien. — Il a recours à la force pour l'exécution de sa sentence. p. 447 à 452
- IV. Décisions diverses du concile d'Arles : 1^o Sur la controverse pascalie ; — 2^o Sur la validité du baptême conféré par les hérétiques ; — 3^o Sur les clercs qui changent de diocèse ou de paroisse ; — 4^o Sur ceux qui *arma projiciunt in pace* ; — 5^o Sur les comédiens ; — 6^o Sur la participation des magistrats aux sacrements ; — 7^o Sur l'usurpation par certains diacres du droit de célébrer. — Lettre synodale envoyée par les Pères du concile d'Arles au pape Sylvestre I^{er}. p. 453 à 454
- V. Saint Sylvestre I^{er}, pape (314-315). — La grandeur de son pontificat. — Le concile d'Ancyre (314). — Caractère de ce concile. — L'Asie Mineure tout

- entière et la Syrie y sont représentées. — Décisions diverses de ce concile. — Réglementation de la pénitence canonique. — Canons divers relatifs à la discipline. p. 455 à 457
- VI. Nouveaux efforts du paganisme pour reconquérir son influence. — Martyre de sainte Salsa en Afrique. — Licinius persécute les chrétiens en Orient. — Les quarante martyrs de Sébaste. p. 458 à 460

CHAPITRE III

LA POURSUITE DE L'UNITÉ RELIGIEUSE.

- Politique religieuse de Constantin. — Chef d'Etat, il poursuit l'ordre et la stabilité dans l'empire. — Instrument de Dieu, il cherche à faire triompher la religion chrétienne. — Politique avisé et prudent, il ne persécutera aucun culte. — Mais ses passions, l'écartent quelquefois de cette sage conduite. p. 462 à 463
- I. Constantin favorise le progrès et la magnificence du culte chrétien. — Principales basiliques constantiniennes. — La basilique du Latran. — Son importance. — Les Eglises *titulaires* ou paroissiales. — Les catacombes. — Bouversements apportés à la disposition des cimetières souterrains. — Construction de nouvelles églises dans les provinces. — La cathédrale de Tyr. — Les églises palestiniennes. — L'architecture chrétienne. — Description d'une basilique. — La basilique profane. — La basilique chrétienne. — La nef. — Le chœur. — L'autel. — Caractère général de l'architecture chrétienne. p. 463 à 469
- II. Les cérémonies liturgiques. — Le baptême. — Les baptistères. — Les cérémonies du baptême. — Le sacrifice de la messe. — Une messe solennelle dans la basilique de Latran. — Décoration de l'église. — L'évêque officiant. — Les fonctions des diacres. — L'avant-messe. — L'offertoire. — La procession de l'offrande. — La consécration. — La communion. — La postcommunion ou action de grâces. — Portée apologétique de cette liturgie. p. 469 à 473
- III. Etat de la religion romaine au temps de Constantin. — Rome devient le rendez-vous de toutes les superstitions et de toutes les immoralités. — Constantin fait démolir les temples reconnus comme théâtres habituels de scènes immorales. — Il proscriit certaines pratiques de superstition. p. 474 à 475
- IV. Constantin fait pénétrer l'esprit chrétien dans la législation. — Le droit païen. — Ses trois vices fondamentaux. — Le droit constantinien. — Ses trois principales réformes : — 1^o Caractère de publicité et de sincérité de la procédure ; — 2^o Division du spirituel et du temporel ; — 3^o Disparition des inégalités injustifiées du droit ancien. — La femme. — L'enfant. — L'esclave. p. 476 à 477
- V. La sainteté. — Sainte Hélène. — Ses premières années. — Sa conversion. — Son influence bienfaisante. — Les Pères du désert. — Le groupe de la Basse-Egypte. — Vie des anachorètes. — Influence grandissante de saint Antoine. — Sa mort. — Sa doctrine ascétique. — Règles pour le discernement des esprits. — Le groupe de Palestine. — Saint Hilarion. — Sa vie au désert. — Ses miracles. — Sa mort. — Le groupe de la Haute-Egypte. — Saint Pacôme. — Sa conversion. — Sa vocation monastique. — Il fonde la vie cénobitique. — Organisa-

tion de la vie cénobitique. — Premiers monastères de femmes. — Règle de saint Pacôme. — Caractère de cette règle. — Principales dispositions. — Développement prodigieux de la vie cénobitique. — Mission providentielle des moines.	p. 478 à 487
APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.	p. 589 à 510
INDEX DES NOMS PROPRES.	p. 511 à 522